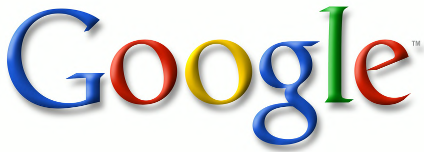
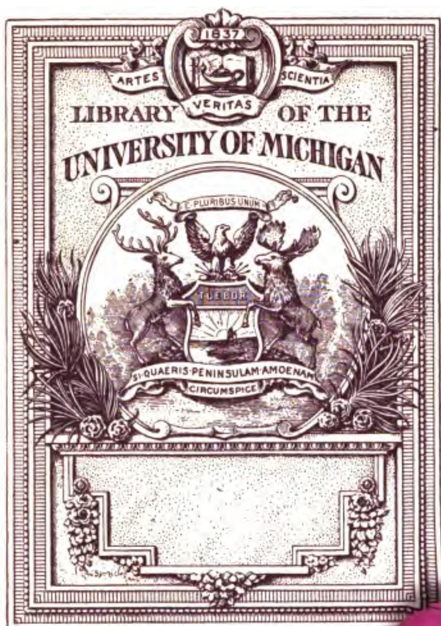


LACRETELLE

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA RESTAURATION

1-2


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LA RESTAURATION.

I

IMPRIMERIE DE MAULDE ET RENOU,
RUE BAILLEUL, 9 ET 11.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LA RESTAURATION

PAR

CHARLES LACRETELLE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES,
CHEVALIER DES ORDRES DE SAINT-MICHEL ET DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

DEUXIÈME ÉDITION

I

PARIS

MARESCQ, ÉDITEUR-LIBRAIRE,
RUE GÎT-LE-CŒUR, 11.

1844

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE contemporaine est née sous des gouvernemens libres dont elle a perpétué la gloire après qu'ils ont disparu. Elle s'est produite quelquefois sous des princes dont le caractère modifiait l'autorité absolue ; le gouvernement représentatif est son plus sûr domaine. La franchise de l'histoire répond à la liberté de la tribune. Le jour de la publicité écarte devant elle le mystère des cours et même le mystère des complots. Les fastes quotidiens lui livrent des matériaux qu'elle n'a pas besoin de chercher dans des archives suspectes, dans les cartons de

la diplomatie; elle n'attend pas pour établir les faits que les témoins ne soient plus. Ses erreurs sont réfutées, les opinions qu'elle énonce provoquent d'autres opinions. Sous le gouvernement représentatif elle s'absout de l'ambition de former à elle seule un tribunal : elle ne juge point, elle plaide quelquefois ; sa plus belle tâche est de résumer les débats devant la conscience des peuples et de la postérité. L'historien fournit ainsi une carrière d'homme public : j'y suis entré, il y a trente ans ; j'y reviens dans un âge avancé : j'ai commencé dans une prison la tâche que je continue dans le calme heureux d'une retraite. Si j'en compromets le repos, c'est que je suis dominé par l'espérance d'être utile, et par le désir de donner un ensemble à des écrits diversement jugés, mais tous émanés d'un même sentiment.

L'histoire est une invocation perpétuelle de la morale, elle n'a point d'autre boussole, elle n'a point d'autre vie. Refuge des opprimés de toute espèce, elle n'offense point la justice en se rendant l'organe de la pitié, et, s'il le faut, l'organe de l'indignation. J'ai obéi à ces lois, lorsque dans deux ouvrages différens, publiés l'un et l'autre depuis la restauration, j'ai peint avec une égale

sévérité, d'un côté les guerres de religion, les fureurs de la ligue, la Saint-Barthélemy et les complots d'une cour perfide; et, de l'autre, les crimes monstrueux de la révolution en délire.

Ici je poursuis un objet qui s'adresse beaucoup moins aux passions qu'à l'examen de l'esprit. C'est l'établissement du système constitutionnel en France. Après avoir décrit la tempête, j'ai à peindre les difficultés qui s'élèvent à l'entrée du port. Ce système constitutionnel n'a jamais couru de plus grands dangers qu'au moment où j'ai conçu la pensée et rapidement commencé l'exécution de ce nouvel ouvrage. L'absolutisme ultramontain régnait au nom même de la charte qu'il déchirait pièce à pièce, en attendant le moment de l'étouffer. Par un acte auquel les circonstances ont donné un éclat inattendu, je m'étais rangé au nombre des adversaires de ce système. La chute du ministère, qui s'en était fait le complice et l'instrument, a devancé le terme où l'attendait mon espérance; mais la chute d'un ministère n'est ni celle d'un système, ni celle d'un parti fortement organisé, qui, d'un côté, a signalé la puissance de ses intrigues, et qui, de l'autre, n'est pas dénué du secours

des richesses, des dignités, des talens et même des vertus. En exposant les causes de ses progrès, je crois devoir indiquer le plus sûr moyen de prévenir le retour de son règne.

Pour qu'une telle domination parvînt à s'établir, il a fallu qu'une fatale mésintelligence s'élevât entre des hommes qui avaient compris l'alliance nécessaire de la légitimité et de la charte. J'exposerai ces débats sans passion, sans faiblesse; j'en ai décrit de bien plus orageux. Ici, du moins, personne n'a laissé son sang ni son honneur. J'ai suspendu pour cet ouvrage l'histoire du consulat et de l'empire; elle m'offrait plus d'une difficulté, parce qu'un règne absolu laisse, du moins pour un temps, des points difficiles à éclaircir; mais, comme je n'ai point renoncé à une entreprise déjà conduite assez loin, c'est seulement dans une introduction assez développée que j'indiquerai les causes immédiates et les premiers faits de la restauration, si cruellement troublée par la catastrophe des cent jours. Cette introduction peut être considérée comme un discours sur la grandeur et la chute du plus vaste empire que l'Europe ait vu depuis les Romains. C'est à la seconde entrée du roi dans Paris que je

commencerai un récit détaillé que viendra diversifier et agrandir le tableau des révolutions européennes.



Tableau des quatre premières années du consulat.
De 1800 jusqu'à la fin de 1803.



Quand le vainqueur de l'Égypte s'échappa de sa conquête pour régner parmi nous, la France avait moins à lui demander des victoires nouvelles, que l'ordre intérieur, premier besoin des sociétés. Le terrible Souvarof avait remonté précipitamment les Alpes pour échapper au vainqueur de Zurich. Le duc d'Yorck, battu en Hollande par le maréchal Brune, avait ramené en Angleterre les restes d'une armée, habituée comme lui-même aux défaites. Nous possédions la Belgique, la Hollande, la rive gauche du Rhin, la Suisse, et pour débris consolant de notre domination en Italie, Gênes et son territoire. C'était assez pour notre orgueil et au delà de nos premières espérances. Mais l'anarchie, fille et héritière de la terreur, nous dévorait au dedans. S'il y avait moins

de massacres, c'est que les bras étaient lassés. La défiance, les complots, remplaçaient pour un temps une rage homicide. Les déserts de Sinnamari achevaient pour les prêtres ce qu'on avait commencé à l'église des Carmes. Le Luxembourg, siége du Directoire, comptait une révolution par trimestre. Le trésor épuisé ne s'ouvrait que pour un petit nombre de hauts fonctionnaires. A la banqueroute des deux tiers de la rente française, déclarée par une loi infâme, succédait la banqueroute du dernier tiers, opérée par le fait; voilà ce qu'on venait d'ajouter à la banqueroute de vingt-deux milliards d'assignats. L'Ouest tout entier était ravagé par la chouannerie; encore un mois et ce fléau allait gagner le Midi. Le remède qu'on avait imaginé pour extirper tant de maux contagieux en était l'aliment. Il consistait dans des lois exceptionnelles et révolutionnaires qui venaient de recevoir un affreux complément par la loi des otages et celle d'un emprunt tout à la fois forcé et progressif. Ces lois formaient le gouvernement de fait sur lequel on lisait encore le titre déchiré de la constitution de l'an III. Depuis quatre ans elles étaient le sujet d'une lutte que l'opinion publique soutenait contre des gouverne-

mens mobiles, faibles et despotiques. Paris était à la tête de cette ligue, Paris avait été deux fois vaincu. Maintenant, il adoptait pour son défenseur celui qui avait fait gronder dans ses murs le canon du 13 vendémiaire. L'alliance d'un guerrier avec l'opinion publique créait une puissance nouvelle qui devait être illimitée comme les vœux et le génie du mandataire; la nécessité était pressante, c'était celle d'exister, et l'on se contenta d'une vague espérance que la gloire pourrait servir de frein à l'ambition; l'exemple de Washington rassurait contre l'exemple de César. Le regard de feu de Bonaparte ne rappelait que ce dernier.

Qu'on examine la plupart des actes du consulat, surtout pendant les trois premières années, on verra qu'ils offrent presque toujours l'accomplissement de ce que l'opinion publique avait demandé depuis quatre ans par l'organe des orateurs et des écrivains les plus distingués; mais l'habile déférence de Bonaparte conservait toujours les formes de l'empire. Il semblait tout créer, parce que chacune de ses mesures était prise à propos et avec un grand caractère de vigilance et de fermeté. L'horreur de l'anarchie formait un point de ralliement, non-

seulement pour les royalistes et les modérés, mais pour un assez grand nombre de républicains fatigués de défendre la liberté avec les armes de la tyrannie.

Après dix ans de convulsions, c'était un si doux spectacle de voir l'ordre renaître partout, que l'on osait à peine se demander à quel prix il était acheté. Les idées constitutionnelles étaient déconcertées, mais non anéanties; l'opinion publique les ajournait, le premier consul songeait à les éteindre. La constitution de 1795, ouvrage de M. Daunou, s'accommodait mieux à une république (si une république était possible en France), que la constitution de 1791 ne s'accommodait à une monarchie; mais le Directoire, au 18 fructidor, l'avait si cruellement défigurée, morcelée, tailladée, qu'aucun homme de bonne foi n'avait pu, pendant deux ans, la reconnaître. Quelle constitution imaginer après le 18 brumaire, lorsque personne ne pouvait dire si l'on était en monarchie ou en république? *Le citoyen premier consul* prolongeait à plaisir cette incertitude, et faisait si bien, que les républicains se contentaient du nom, et que les monarchistes se contentaient du fait. Les corps de l'état et le sénat surtout furent d'une complaisance outrée;

mais la nation était elle-même excessivement complaisante : il semblait que l'on eût confié au génie d'un seul homme la solution d'un problème que la raison de tous n'avait pu résoudre. Lorsqu'on vit le héros qui avait lui-même arrêté le cours de ses triomphes par la convention de Léoben et le traité de Campo-Formio ; qui dans les départemens de l'Ouest avait fait tomber les armes des Vendéens et des chouans, et rendu la paix et la liberté aux Treize Cantons ravagés, rançonnés, décimés par l'avarice et l'iniquité du Directoire ; enfin qui, par le concordat de 1801, avait étouffé le schisme qui désolait l'église : lorsqu'on le vit profiter ardemment de sa victoire de Marengo et de celle de Hohenlinden, remportée par un rival de gloire, pour dicter la paix de Lunéville et obtenir celle d'Amiens ; on se plut à dire. « S'il met un frein à ses conquêtes, il saura » donner des limites à sa propre autorité. » Voilà de ces raisonnemens que l'on fait quand on a besoin d'aimer et d'espérer ; ils sont assez communs en France.

Pour masquer l'action progressive de son despotisme, Bonaparte avait parmi nous un ressort certain à manier, c'était la peur et l'horreur qu'inspirait le *jacobinisme* à la

partie non-seulement la plus éclairée, mais la plus nombreuse de la nation. L'un des premiers actes du consul fut de détruire la liberté de la presse périodique, qui seule pouvait faire un contrepoids à l'épée du conquérant. La liberté de la presse était alors une thèse mal comprise, quoique perpétuellement agitée. Pendant quatre ans on l'avait opposée avec succès aux jacobins, qui la souillèrent par leur atrocité. Elle n'existait plus de fait depuis l'arrêt de déportation de plus de cent écrivains royalistes, et Bonaparte ne paraissait sévir que contre des journaux qui réchauffaient de leur mieux l'esprit républicain, qu'alors on appelait l'esprit révolutionnaire. Le public ne fut que médiocrement ému. Ce fut ainsi que la dictature devint perpétuelle.

Quand le premier consul, d'après des indices que l'événement démentit, imputa l'exécrable crime de la machine infernale à de vieux jacobins; quand il osa prononcer, de sa pleine autorité, leur déportation, c'est-à-dire leur infliger le supplice de Sinnamari, on ne consulta que la sinistre renommée de ces hommes pour la plupart membres de tribunaux ou comités révolutionnaires, et l'on ne sut point assez condamner cette répétition en sens inverse de la journée du 18 fructidor.

Bonaparte avait eu le bonheur de trouver dans le tribunat une opposition grave, mesurée et telle qu'il eût dû l'inventer lui-même pour rendre plus spécieuses les fictions assez grossières de son système représentatif; il se fâcha de la contradiction la plus discrète et la mieux raisonnée. Le voilà qui, faisant le Cromwel, casse la moitié du tribunat, bien résolu à chasser le reste quand il en aura reçu la couronne impériale. Il lui suffit de dire à quelques royalistes : *Ces gens-là voulaient nous ramener au temps du directoire*, pour faire expirer bientôt les murmures les plus légitimes.

Cependant il régnait dans la nation un sentiment de paix et d'hilarité qui permettait peu à une opposition de suivre une marche systématique et de prendre des forces graduelles. Sous le gouvernement d'un guerrier, le régime civil n'était point sacrifié au régime militaire. Les vieux services étaient reconnus, beaucoup de vieilles injures oubliées. Le premier consul se montrait l'ami le plus vigilant et le plus fidèle pour tous ceux qui s'étaient voués à sa fortune. Heureux ceux contre lesquels il s'était emporté un moment : de nouveaux bienfaits signalaient une prompte réparation. Les proscrits de

telle époque se rencontraient dans sa cour avec ceux qui avaient dressé les tables sinistres. On eût dit que l'autorité d'un homme si grand et si secourable éteignait le passé. Nul n'eût osé se venger, à peine osait-on se haïr tout bas. Les guerriers, les magistrats, les savans et les artistes venaient s'asseoir à ses repas expéditifs, figurer dans le cercle élégamment frivole de madame Bonaparte, errer sous les ombrages de la riante et modeste retraite de la Malmaison, imaginer des jeux auxquels il souriait un moment, et le rappeler aux jouissances de la vie privée. Le titre de membre de l'institut, dont il s'était paré avec un si adroit orgueil, pouvait s'associer au titre de premier consul. Les savans le trouvaient instruit de tous leurs travaux, parlant leur langue et plein d'ardeur pour leurs découvertes. Il était le confident et le critique judicieux de plusieurs productions des gens de lettres : seulement on pouvait s'apercevoir qu'il tendait à rendre l'art dramatique lui-même ministre de ses pensées et complice de son ambition. Le talent et la fierté en murmuraient quelquefois. On admirait au conseil d'état la force d'esprit avec laquelle il réglait l'administration et devinait tout jusqu'à la jurisprudence. Le

procès du présent avec le passé trouvait en lui un arbitre d'un grand sens. On lui pardonnait de faire revivre les intendances sous le nom de préfectures, parce que, depuis l'indépendance trop prononcée des corps administratifs, le pouvoir exécutif s'était montré infirme et chancelant. On ne devinait pas alors les vastes progrès d'une centralisation qui ôte la vie au corps politique. Le clergé, dont il était le bienfaiteur et qu'il croyait avoir rendu tout gallican, lui soumettait les cœurs par l'effusion continuelle et les religieuses hyperboles de sa reconnaissance.

A chaque instant l'intérêt et l'admiration publique se réchauffaient pour lui, et surtout par ses périls. L'exécrable complot de la machine infernale remplit tous les cœurs d'indignation contre ses ennemis. Quand il aurait pu concevoir une excellente constitution, il se serait bien gardé de la donner; il fallait que chacun pût se dire tous les matins: « Que deviendrions-nous, si nous perdions » Bonaparte? »

Le plus grand effort de la raison ou de la fermeté d'âme était alors de se tenir indépendant des faveurs du premier consul. Madame de Staël, presque seule dans ses justes alarmes pour la liberté publique, en-

treprit de rendre à l'opinion un mouvement rationnel qui semblait hors de mode. Son éloquente conversation (cette arme seule lui restait; car on ne pouvait, sans passer le détroit de Calais, écrire contre le premier consul) ébranlait quelques généraux, ranimait quelques tribuns, et peut-être même trois ou quatre sénateurs. La jeune épouse du général Moreau seconda un moment cette direction. Bonaparte connut les témérités d'un salon où il avait été nommé, avec plus d'esprit que de justesse, *Robespierre à cheval.* Dès que madame de Staël fut exilée à Copet, l'opposition ne put trouver place dans aucun cercle, et se réfugia dans quelques cabinets studieux.



Passage du consulat à l'empire. De 1803 à 1804.



Mais tout parut menaçant dans la cinquième et dernière année du consulat. C'était le moment d'une pénible transition à l'empire. La paix d'Amiens était rompue; les malheurs du monde allaient recommencer pour dix ans, et avec un développement dix fois plus vaste; c'est l'Angleterre qu'il faut

accuser d'abord. Ses hommes d'état se hâtèrent de prouver qu'ils n'avaient fait la paix, que pour permettre à M. Pitt de reprendre haleine. Ils allèrent même jusqu'à déclarer en plein parlement qu'ils n'avaient considéré le traité d'Amiens que comme *une épreuve de paix*; mais le premier consul leur avait fourni de trop plausibles prétextes. Si l'Angleterre garda Malte dont elle devait la restitution à l'ordre des chevaliers, Bonaparte rangea le Piémont en départemens français; c'était mettre la main sur toute l'Italie. L'Anglais, sans déclaration de guerre, s'empare de tous nos vaisseaux répandus sur les mers; Bonaparte imagine un genre odieux de représailles, et fait arrêter tous les Anglais qui voyagent en France. Des deux côtés on crie, non sans motif, à la félonie. Cependant l'Angleterre couvrait son attentat par l'autorité de sa détestable habitude, et Bonaparte, dans sa vengeance, inventait une violation nouvelle du code des nations chrétiennes. L'Europe tonna contre une innovation barbare et oublia la vieille iniquité.

Un complot aveuglément formé au sein de l'Angleterre, par des Français désespérés, parut menacer de nouveau ou les jours ou la liberté du premier consul. Ce complot d'un

succès impossible attestait combien peu on connaissait à Londres l'opinion réelle de Paris et de la France. La découverte de cette conspiration aventurière mit sous la main de Bonaparte plusieurs hommes d'un nom illustre, un fameux chef de chouans, et les deux généreux français dont le nom soutenait le mieux le parallèle avec celui de Bonaparte, Pichegru et Moreau. Ce dernier était accusé de n'avoir pas révélé un complot fort obscur où il avait refusé d'entrer; peut-être n'avait-il eu d'autre tort que de n'avoir point livré un proscrit. Moreau avait dénoncé tardivement et à regret la fatale correspondance de Pichegru son ami. Il lui répugnait de le dénoncer une seconde fois. Sa position était la même que celle du vertueux de Thou, victime du cardinal de Richelieu. L'intérêt public se porta sur cet illustre accusé avec une force qui démontrait que les vœux des royalistes et ceux des républicains trouvaient ici un ralliement.

Deux incidens qui traversèrent ce procès furent d'une nature plus sinistre; l'assassinat militaire du duc d'Enghien et le genre de mort si ploblématique de Pichegru dans la prison du Temple. En apprenant le meurtre du duc d'Enghien,

si barbarement enlevé sur la terre hospitalière, si révolutionnairement jugé et condamné, les Français pleurèrent non-seulement sur ce reste du sang de saint Louis, sur une victime si pure et si héroïque, mais encore sur la gloire de l'habile pacificateur de leurs discordes. Les gémissemens furent universels, mais sourds; on se réfugia dans l'improbation du silence. M. de Châteaubriand parla haut par sa noble démission. Le sang du dernier Condé était un holocauste offert aux républicains; peu d'entre leux l'acceptèrent, et les régicides même ne triomphèrent que modestement de l'alliance que Bonaparte, près de ceindre la couronne impériale, avait contractée avec eux. Leur crime devenait encore plus saillant, lorsque, après avoir tué un roi, ils couronnaient un empereur. Cette dignité sévère, que les souvenirs de l'antiquité attachaient au mot de républicain, ne pouvait plus leur servir de manteau.



Empire. Victoire d'Ulm et d'Austerlitz. Traité de Presbourg. Divers actes de l'intérieur. De 1805 à 1806.



La promulgation de l'empire fut magnifique, sombre et froide; et quoiqu'un saint

pontife eût descendu les Alpes pour venir couronner le nouveau Charlemagne, rien ne semblait religieux dans cette scène théâtrale. On se sentait encore en présence d'un grand homme, mais d'un grand homme déchu. Si on lui restait attaché, c'était par besoin de l'ordre public, et par l'horreur toujours subsistante du chaos révolutionnaire. Bonaparte, premier consul, consul à vie, avait régné à l'aide d'une gloire qui appelait l'amour, ou du moins ne le rebutait pas; maintenant il lui fallait régner par l'admiration continue et par une succession de merveilles dont il se reposait sur son génie, mais auxquelles il fallait associer la fortune. Elle lui avait déjà donné un avertissement. L'Égypte, une de ses plus belles conquêtes, était perdue; il en reçut bientôt un second, une armée française vint s'engloutir à Saint-Domingue.

Son élévation au trône l'avait condamné à quitter le nom de Bonaparte pour prendre celui de Napoléon, et l'on calculait avec effroi tout ce qu'il en coûterait de pleurs au monde pour rendre le nom nouveau égal à l'éclat du premier. Il avait promis une monarchie tempérée; mais il était aisé de voir combien le mot de *limites* lui était odieux. Il n'avait plus à suivre l'allure facile et natu-

turelle que donne au gouvernement l'accord de l'opinion avec ses vœux. Il lui fallait créer et conduire cette opinion, ou du moins la terrasser par le tableau de souverains vaincus qui tombaient à ses pieds, de nouvelles provinces qui entraient dans l'empire, de nouveaux rois qu'il allait tirer avec prodigalité de sa famille. Des bienfaits divers furent entremêlés à ses travaux guerriers. Déjà il avait tenu à montrer qu'en s'enfonçant dans le despotisme, il n'avait rien de l'âme des despotes vulgaires, encore moins de celle des tyrans. Quelques grâces ou commutations de peines accordées dans la conspiration de Georges, lavèrent un peu les mains du meurtrier du duc d'Enghien.

Des monumens pacifiques étonnèrent le monde; il continuait avec célérité, avec grandeur le Louvre qui montrait et les travaux et le découragement successifs de nos rois les plus magnifiques. Dans les routes du Mont-Cenis et du Simplon, il avait surpassé les ouvrages des Romains. Dans le Code civil, il avait recueilli, simplifié et porté au niveau des besoins et des lumières de la civilisation nouvelle, la jurisprudence vantée de ces mêmes Romains. Dans le silence des discussions politiques, l'esprit de

la législation civile se développa d'une manière digne de la civilisation nouvelle, et des conceptions profondes des Cujas, des l'Hôpital, des Lamoignon, des d'Aguesseau, des Domat et des Pothier; ces lumières furent réunies en faisceau. La France connut le bienfait d'une législation uniforme, claire et constante; bienfait que depuis elle étendit au loin, mais sous les sanglans auspices de la conquête. Napoléon avait pris une part active et judicieuse à une œuvre si étrangère à ses études, et qui recommande à la postérité le nom des Portalis, des Tronchet, des Regnier, des Cambacérès, des Bigot de Préameneu. Une partie de l'héritage des nobles parlemens de France était rendue à des cours impériales; mais un despotisme jaloux n'avait point accordé aux magistrats l'inamovibilité, âme du pouvoir judiciaire. Ce qui donnait encore un plus grand prix à ces travaux, c'est qu'on voyait l'empereur s'y livrer, lorsqu'il n'avait pas encore essuyé la poussière du champ de bataille. Plusieurs de ses décrets étaient datés de la veille d'une victoire. Ainsi le législateur semblait prendre soin d'absoudre le conquérant.

Élevé à l'empire par les votes de deux ou trois millions de Français contre ceux

de deux ou trois mille qui osaient lui refuser cette dignité, sacré à Notre-Dame, porté au Champ-de-Mars sur le pavois militaire, et cependant livré désormais à un examen plus sévère de l'opinion, Napoléon était impatient de recevoir une nouvelle consécration des mains de la victoire. M. Pitt lui en fournit l'occasion en ourdissant une troisième coalition contre la France. Ce ministre se présente dans toutes les cours comme un vengeur des droits des nations et de l'humanité, et il oublie l'incendie de Copenhague et la mort de Paul Ier.

L'Autriche, fatiguée de plus d'une infraction au traité de Lunéville, surtout pour les états d'Italie, secoue sa paresse et sa timidité. Elle arme si promptement et avec tant de jactance, que Napoléon eut pour lui toute la faveur du droit de l'offensé. Les annales des grands capitaines, et celles même des divers conquérans de l'Asie, n'offrent rien d'aussi étourdissant que la série de victoires remportées sous les murs d'Ulm, la capitulation du général Mack et de son armée. Il est vrai que l'inconcevable stupeur 17—20 octobre 1815.
du général autrichien, semblait ôter quelque prix à cette victoire. Mais on reconnaissait qu'un seul homme pouvait concevoir de tels

prodiges de stratégie et lancer de tels coups de foudre. Il marche sur Vienne, et Vienne est occupée. Ainsi l'espérance la plus exaltée qu'avait pu concevoir la révolution française, la prise de Vienne se trouve accomplie, lorsque la révolution française, paralysée au dedans, n'a plus de vie qu'au dehors.

La Russie, encore une fois alliée de l'Autriche qui l'implore et l'abuse toujours, était arrivée trop tard pour prévenir de si grands désastres; mais les masses pesantes, aguerries, intrépides d'une armée si formidable naguère en Italie, viennent recevoir dans la Moravie l'empereur d'Allemagne et ses débris. L'archiduc Charles accourt de l'Italie pour placer le conquérant entre deux feux. L'hiver semble devoir arrêter celui-ci dans ses progrès, et pourrait rendre désastreuse une marche rétrograde; la Prusse, qui depuis long-temps dévore en silence ses alarmes, son dépit et sa haine, n'attend qu'un revers de Napoléon. Déjà même elle a adhéré secrètement à la coalition. Quels efforts ne tentera pas l'Angleterre qui vient d'anéantir le dernier espoir de la marine française dans le combat de Trafalgar, glorieux tombeau de Nelson ! Maintenant elle ne craint plus une descente dont Bonaparte fait et renouvelle

continuellement les apprêts; mais sa haine survit à ses alarmes; les cabinets de l'Europe sont plus que jamais en proie à l'amitié de M. Pitt.

Austerlitz va de nouveau apprendre à deux puissans souverains ce que coûtent le patronage et les subsides de l'Angleterre. Jamais bataille mieux préparée n'eut des trophées plus magnifiques, plus complets. Jamais on ne vit ni une méditation plus forte, ni une ardeur plus brillante, ni, si je puis ainsi parler, une correction plus classique dans la victoire. Ce qui va mettre le comble à la gloire de Napoléon, c'est qu'il saura en user avec ménagement et faire sentir sa clémence à l'empereur François. Nos colonnes s'avancent déjà au delà de Presbourg dans la Hongrie. Par le traité daté de cette ville, l'empereur d'Autriche recouvre ses états allemands, excepté des possessions dans le Tyrol et la Souabe, dont Napoléon gratifie l'électeur de Bavière et le duc de Wurtemberg, devenus rois pour subir sa volonté; mais l'Autriche est définitivement chassée de l'Italie, de l'Istrie et de la Dalmatie. Cette guerre si courte offre un ensemble accompli de tout ce que demande et le génie de la guerre et même le génie de la paix.

2 décembre 1805.

26 décembre 1805.

Qu'on vienne maintenant nous parler des éloges emphatiques prodigués à l'empereur Napoléon au retour d'Austerlitz et les comparer aux hommages rendus au lâche Domitien ! La nation qui n'eût pas été émue par de telles victoires, n'eût pas été la même que celle dont les guerriers les remportaient. Il y eut cependant, malgré la pompe des discours, quelque chose de gêné, d'incomplet dans la joie. D'une part, on sentait qu'on allait trop dépendre d'un homme qui pouvait tout commander à la fortune, et, de l'autre, les royalistes et les amis de la morale publique songeaient encore au duc d'Enghien. L'admiration n'était plus assez affectueuse; elle faisait mourir toutes les pensées, tous les projets, toutes les théories dont on s'était nourri depuis dix ans. Les intérêts domestiques, les intérêts personnels furent tout-puissans. L'âge d'or des fonctionnaires publics était venu. Chacun d'eux paraissait réfléchir l'image de Bonaparte. Excepté les juges, tout portait l'épée, lorsqu'il n'y avait au dedans ni péril ni agitation. L'ancienne noblesse se laissait conquérir avec des restitutions de bois et des clefs de chambellans; elle envoyait ses fils à l'armée. Au milieu d'une distribution continuelle d'em-

plois, de sinécures, de croix d'honneur, de grands cordons, de titres, de sénatoreries, de majorats, de dotations à l'étranger, de principautés et de royaumes, il y eut un interrègne de cette opinion qui avait tout conduit ou tout réprimé depuis le XVIIIe. siècle.



Confédération des états du Rhin. Batailles d'Iéna, d'Eylau et de Friedland. Conférences de Tilsitt. Blocus continental. De 1806 à 1807.



C'était le moment pour le héros de clore ses destinées guerrières, et je ne sais qui eût osé troubler son repos. Plus d'alarmes du côté même de l'Angleterre. M. Pitt avait peu survécu à la bataille d'Austerlitz qui humiliait si cruellement les prévisions de son génie politique. C'était son rival, M. Fox, qui le remplaçait au ministère. Celui-ci avait détesté une guerre si longue, et il eût mis sa gloire à la terminer. Peut-être même, ce défenseur ardent et opiniâtre de la liberté ne désespérait-il pas de réconcilier Bonaparte avec la liberté monarchique. Mais l'empereur venait d'enfanter un projet nouveau, celui d'une confédération des états du Rhin dont 2 juillet 1806.

il se déclarait le protecteur. C'était renouveler ouvertement l'empire de Charlemagne : l'Autriche n'osait plus se plaindre. On vit même l'empereur François renoncer au titre d'empereur d'Allemagne, qui rappelait l'héritage fictif des Césars, pour se contenter du titre d'empereur d'Autriche.

Mais la Prusse s'indignait de subir un tel affront, lorsque ses forces et sa gloire même restaient intactes. Tout annonçait d'ailleurs à ce gouvernement que l'empereur des Français connaissait et ne pardonnait pas son adhésion clandestine à la troisième coalition. Le grave tort de la politique extérieure de Napoléon était de vouloir punir les intentions. Ni le cabinet prussien, ni le monarque lui-même n'auraient pu résister à l'ardeur guerrière qui emportait alors son armée. Depuis le désastre d'Ulm, elle ne parlait plus qu'avec mépris de l'armée autrichienne. Le nom du grand Frédéric était dans toutes les bouches. Il semblait que l'on sortit des champs de bataille de Lissa et de Rosback. L'année précédente, l'empereur Alexandre avait visité le roi de Prusse, et c'était sur le tombeau du plus illustre guerrier du dix-huitième siècle que ces deux monarques s'étaient juré fraternité d'armes. La jeune reine, digne de

régner sur le cœur de son époux et sur le cœur des Prussiens, par sa beauté, ses grâces, son esprit, sa bienfaisance, partageait, propageait cette ardeur chevaleresque. Le prince Louis, d'un caractère brillant et aventureux, brûlait de commencer sa gloire, et le vieux duc de Brunswick de renouveler la sienne. Cette armée s'est réunie avec une promptitude digne des jours de Frédéric; mais la promptitude de Bonaparte surpasse tout. A peine a-t-il paru, que les Prussiens n'ont plus à combattre que pour se faire jour. Iéna est encore un plus grand coup de foudre qu'Austerlitz; le duc de Brunswick a été blessé mortellement dès le commencement de l'action; déjà le prince Louis de Prusse n'était plus, il avait péri dans un combat précédent. C'est un des lieutenans de l'empereur, Davoust, qui, à une assez longue distance de lui, a supporté le fort de la bataille, et Napoléon semble n'avoir joué que le rôle accessoire. Il est vrai que bientôt il se montre tout entier par les résultats inouïs qu'il obtient d'une victoire ardemment disputée; mais le désordre des vaincus est encore un plus grand sujet d'étonnement que l'habileté du vainqueur; le vertige est dans tous les corps prussiens, dans toutes les garni-

14 octobre 1806.

sons et les états majors des forteresses les plus renommées; nulle part on ne vit de telles capitulations. Ceux qui se nommaient les Macédoniens de l'Allemagne semblent ne plus rappeler que des peuples de l'Asie. Une gloire acquise pendant un siècle périt en quelques jours; mais elle ne renaîtra que trop tôt.

C'est ici que Napoléon perd l'art de rapporter ses victoires, art que nul capitaine n'avait possédé au même degré. Il poursuit d'outrages une reine fugitive et qui vient de signaler de nobles sentimens. Les femmes et tous les nobles cœurs en murmurent; rien n'est d'un plus triste présage qu'une victoire qui repousse la générosité.

La Russie est chargée, pour la seconde fois, de la tâche de relever un allié qui s'est laissé accabler et détruire en l'attendant. Point de repos pour Napoléon; il faut que dans un hiver du nord, il vole perpétuellement de la Silésie dans la Prusse, et de la Prusse dans la Pologne. Après des succès partiels, il connaît enfin non une défaite, mais une bataille indécise. Si jamais il y eut une relation faite pour glacer l'enthousiasme guerrier et faire maudire la gloire des conquérans, ce fut celle que Napoléon donna lui-même

de la bataille, de la *boucherie* d'Eylau. C'était l'usage de lire au spectacle un bulletin sommaire des victoires les plus signalées; quand on lut celui d'Eylau, on entendit s'élever de profonds gémissemens qui semblèrent se terminer par le murmure de l'horreur. 8 février 1807.

La victoire de Friedland, beaucoup plus complète, vint adoucir cette impression sinistre, parce qu'elle promettait la paix. Napoléon aimait à marquer des repos dans ses conquêtes. 14 juin 1807.

La célèbre entrevue de Napoléon et d'Alexandre sur un radeau du Niémen, et les conférences de Tilsitt, offrent une diversion aux esprits fatigués de la contemplation de ces champs de bataille. Ce sont des scènes d'illusion ménagées avec art. Il s'agit de séduire un jeune souverain et de remplir son âme du même enthousiasme dont son aïeul, l'infortuné Pierre III, avait été saisi pour Frédéric II. La victoire s'humanise; le roi de Prusse, réduit au seul district de Mémel, recouvre la moitié de ses états. Mais ses sujets, écrasés de contributions, soulevés par les grands souvenirs qu'ils opposent à leur humiliation actuelle, nourrissent une fureur qui saura se contenir, et que par degrés ils

sauront faire pénétrer dans le cœur de tous les peuples de l'Allemagne. Alexandre s'applaudit d'avoir un peu relevé un ami malheureux; mais lui-même que va-t-il faire? Quel fruit va-t-il tirer des leçons de politique qu'il a reçues de son nouvel ami? Le roi de Suède, Gustave IV, s'est aveuglément précipité dans cette coalition. C'est le souvenir du duc d'Enghien, son ami, qui lui a mis les armes à la main. Il ose les garder encore, quand toute l'Europe se déclare vaincue. Il va se faire dépouiller en quelques jours de Stralsund et de la Poméranie suédoise, dernier gage des victoires de Gustave Adolphe en Allemagne; et, peu de temps après, c'est Alexandre lui-même, ce monarque qui méritera depuis le surnom de magnanime, c'est lui qui va dérober à un allié trop fidèle la Finlande, la plus belle et la plus riche de ses provinces. Par ce coup funeste, il attirera la haine des Suédois sur leur prince, et préparera l'élévation d'un guerrier français, Bernadotte, sur le trône de Gustave-Wasa.

Les conférences de Tilsitt avaient un autre objet, que Bonaparte ne pouvait plus perdre un moment de vue; c'était d'enchaîner l'empereur Alexandre et toute l'Europe à son

système de blocus continental, aveugle vengeance qu'il voulait prendre sur les Anglais de la bataille de Trafalgar. Ce système, il l'avait promulgué par un décret daté de Berlin. Il s'éloigna ainsi, et sans retour, du 21 novembre 1806.
système suivi par tous les conquérans habiles, celui de ménager les vaincus et d'adoucir le sort des peuples qui passent sous une domination nouvelle. Les Anglais restaient seuls maîtres du commerce de l'univers; mais ce commerce offrait une balance avantageuse aux peuples du nord de l'Europe, qui leur fournissent la plupart des matériaux de leur marine. En s'assujettissant au blocus continental, les uns sacrifiaient leurs forêts, leurs mines, l'excédant de leurs moissons; les autres leurs pâturages, les produits industrieux du chanvre et du lin, beaucoup d'autres objets; tous s'imposaient d'horribles privations pour les denrées coloniales rangées au nombre des nécessités de la vie.

Un résultat de ce système, c'est que la Russie, qui fit mine d'y adhérer; le Danemarck, qui s'y soumit plus sincèrement; la Suède, qui fut sommée d'y concourir après le détrônement de Gustave IV; la Prusse, les villes anséatiques et enfin la Hollande, ne pouvaient plus mettre en mer un seul vais-

seau, un seul brick, et que la pêche autour de leurs propres côtes devenait extrêmement périlleuse, car les Anglais usaient de représailles. Tous les peuples qui, de gré ou de force, ne reconnaissaient pas leur code maritime, leur droit de visite sur les bâtimens neutres, étaient regardés par eux comme des peuples en révolte. Aussi leur premier mouvement, après la déclaration du blocus continental, fut de venir incendier encore une fois Copenhague et de confisquer la marine danoise. D'un autre côté, Napoléon appelait un code pénal encore plus terrible à l'appui de son système. Le châtiment d'une infraction à ses mesures prohibitives, c'était la conquête.

Cependant, que possédait-il pour faire respecter le pavillon des états de l'Europe, et le sien même? Notre escadre avait été détruite presque entièrement à Trafalgar. Quelques vaisseaux échappés à ce désastre furent pris ensuite, ainsi que ceux qui entreprirent de sortir de nos ports. Il ne lui restait plus que la flottille de Boulogne, devenue un objet de dérision pour l'Angleterre. Par le blocus continental, il tenait les peuples dans un état d'irritation contre lui-même et contre les nouveaux souverains qu'il leur avait donnés.

Ces souverains penchaient nécessairement pour leurs peuples et craignaient de compromettre leur couronne ; de là d'involontaires et fréquentes infidélités ; de là, pour l'empereur, un secret état de guerre avec les rois de sa création, avec ses frères mêmes. Le résultat du blocus continental fut la campagne de Moscou ; mais nous en sommes loin encore.

Charles Fox était mort avant la bataille d'Iéna et le funeste décret de Berlin. L'eût-il prévenu par la noble libéralité de ses pensées ? C'est ce qu'il est difficile de présumer. Comment eût-il pu souffler à la fois un esprit de paix à sa nation, qui s'enrichissait sans cesse de nouvelles dépouilles, et à un conquérant qui eût rougi de s'arrêter aux limites de Charlemagne ? La direction du gouvernement de la Grande-Bretagne retomba dans la main des torys et des disciples de M. Pitt. Avec des talens médiocres, le lord Castelreagh obtint assez de succès pour faire absoudre le système dangereux et peu loyal du maître qui l'avait formé. M. Pitt ne s'était mesuré avec Napoléon que lorsque ce dernier était encore dans toute la rectitude de son génie politique. Le lord Castelreagh soutint la lutte au mo-

ment où ce génie débordait de toute part en projets aussi injustes que démesurés.



Puissance de Napoléon. Rupture avec le pape. Guerre d'Espagne. De 1807 à 1809.



La confédération germanique, dont Napoléon était le protecteur, était reconnue par la victoire. Il a joint à la couronne impériale le royaume d'Italie, formé de la république cisalpine et des vastes conquêtes qu'il a su y annexer. Son frère Joseph siégeait sur le trône de Naples, son frère Louis sur celui de Hollande, son frère Jérôme sur celui de Westphalie; l'une de ses sœurs succédait en Toscane aux Bourbons de Parme, auxquels Bonaparte avait donné, puis ôté ce trône; son beau-frère, Murat possédait le grand-duché de Berg; le roi de Saxe, auquel il a concédé le grand-duché de Varsovie, les rois de Bavière et de Virtemberg, et le grand-duc de Bade, peuvent être considérés comme les grands vassaux de la couronne. Il a pu, grâce à la prodigieuse ineptie du gouvernement espagnol, faire entrer ses troupes dans Lisbonne et soumettre le Por-

tugal. Bientôt, par le plus bizarre caprice, il fera de Hambourg un département français, et, ce fatal honneur, il le destine à l'antique reine du monde, reine encore par la foi du monde catholique.

Déjà des troupes françaises sont entrées à Rome et tiennent captif, au Vatican, le pape, qu'on verra bientôt captif à Fontainebleau. S'est-il donc fait une révolution sur le trône pontifical? Est-ce un nouveau Grégoire VII, un Boniface VIII, un Jules II, enfin, qui vient succéder à ce pontife pacifique et soumis, qui a bravé les neiges des Alpes et s'est exposé aux murmures de l'Europe, aux brocards du peuple parisien, pour répandre l'huile sainte sur des mains non encore lavées du sang d'un prince français? Non; il règne encore ce Pie VII qui, le premier, a fait rétrograder l'autorité pontificale et signé un concordat si différent de celui que Léon X obtint de François Ier., cet ancien évêque d'Imola qui bénissait les armes des Français, en Italie, pendant les premières victoires du général Bonaparte, et sonnait le réveil de la liberté. A-t-il eu quelque pieux repentir de ses concessions? Non, il sourit à la paix de l'église et se garde bien de troubler son

2 février 1806.

ouvrage. Mais, gardien du patrimoine de saint Pierre, il ne peut souffrir de le voir démembrer.

27 mars 1808. Ses plaintes, modestes d'abord, plus sévères ensuite, ont révolté l'orgueil de Napoléon. Oh! que l'empereur est différent du premier consul, si habile à connaître et à diriger les opinions nouvelles de la France! Qu'est devenue la fidélité dont il se pique envers tous ceux qui sont entrés dans la sphère de sa fortune et de ses grandeurs? L'oint du Seigneur va-t-il répéter sur la personne d'un vieillard sacré l'un des crimes les plus lâches de la révolution française, crime que lui-même s'est hâté d'expier? Ne craint-il pas, ou d'ébranler la fidélité, ou de compromettre le caractère du clergé qui le salue du nom de nouveau Théodose? Il a extirpé un schisme; ne va-t-il pas rendre une tête nouvelle à cette hydre? Sans doute il peut braver l'excommunication dont il est menacé par le pontife qui l'a béni; mais son captif engagera contre lui une lutte canonique qui divisera les fidèles, et, bientôt, le clergé ne tournera plus ses regards que vers la famille de saint Louis. Napoléon n'avait été entraîné ni par la colère, ni par l'ambition mesquine de mettre la main

sur un état de plus; il gémissait de ne pouvoir joindre l'encensoir à son sceptre et à son épée, et enviait même assez haut le privilége de l'empereur de Russie. Mais son bon sens reculait devant les invincibles obstacles d'une telle entreprise. Comme il voulait faire de Paris la capitale de l'Europe, il aspirait à la rendre la métropole du monde catholique. Il se réservait de combler le pape d'honneurs et de richesses, s'il pouvait en faire son lieutenant spirituel, un lieutenant toujours sous ses yeux, toujours soumis à ses oracles.

Je viens de noter avec soin deux fautes qui vont contribuer à placer la chute de Napoléon si près du faîte de sa grandeur. Je sens le besoin d'accélérer ma marche.

Bonaparte, premier consul, avait déjà réussi à faire de l'Espagne, je ne dirai pas un satellite, mais une colonie de la France. Elle lui prêtait docilement ses vaisseaux contre l'Angleterre pour en faire bientôt la proie de la marine anglaise. Le favori, qu'on nommait prince de la Paix, rendait à chaque instant plus servile la paix, dont il avait voulu faire son titre de gloire. Enfin, il parut avoir honte d'un joug dont l'indolence espagnole commençait à frémir. Peu

Le prince des Asturies, héritier de la couronne de son père, est à la tête du complot. Ses menées sont découvertes; il est arrêté; il proteste de son repentir, il reçoit son pardon, et le complot éclate. Le roi est investi, prisonnier à son tour dans le palais d'Aranjuès; il abdique en faveur de son fils, chef des rebelles; Godoï est arrêté. Vous diriez d'abord que Bonaparte a ressenti, comme le protecteur des monarques, l'attentat commis contre l'autorité royale et l'autorité paternelle; mais ne cherchez plus en lui le héros du dix-neuvième siècle. Aux artifices qu'il déploie, on se demande si un Borgia n'a pas pris la place de Napoléon. Il est vrai que le sénat romain a fourni le premier modèle de ces fourberies illustres, et que le gouvernement anglais les répète dans les Indes; mais on les plaçait trop près de nos regards. Voyons en le succès.

8 avril 1808. Napoléon arrive à Baïonne. Par ses ordres, la liberté, non le trône, est rendue à Charles IV, à la reine et même au prince de la Paix. Murat est entré à Madrid. Charles vient se présenter devant son libérateur à Baïonne, et le déplorable monarque sera bientôt forcé de lui vendre la couronne pour six millions de revenu. Ferdinand espère

devait seconder les Prussiens et les Russes. Vingt mille Espagnols lui sont livrés, et c'est dans une province du Danemarck qu'ils seront envoyés. Peut-on expliquer mieux ce qu'il a résolu de la péninsule? Les Espagnols voient le sort qui leur est réservé. Godoï est si intéressé à maintenir dans l'aveuglement le roi dont il dirige la vieille enfance, qu'il s'aveugle lui-même. Le formidable conquérant de la Prusse n'est plus à ses yeux qu'un ange de paix. Je ne sais quelle principauté lui est promise dans les Algarves. Il ordonne qu'on reçoive en amis les Français qui s'avancent. Les gouverneurs des places fortes sont confondus des ordres qu'ils reçoivent. Ils voudraient se mettre en défense, on use envers eux d'une perfidie qui souille nos annales militaires, et les Français sont maîtres, sans coup férir, de Pampelune et de Barcelone.

Charles IV, confus, ne songe plus qu'à suivre l'exemple du roi de Portugal, et à se retirer dans ses immenses empires du Nouveau-Monde. Mais ses sujets ont pénétré un déplorable projet qui les livre sans défense à l'étranger. On conspire dans les couvens, dans les casernes, dans les campagnes, à la cour et jusqu'au sein de la famille royale.

l'est assez pour le meurtre; il se fait une chasse homicide aux Français. Le moment le plus périlleux pour eux est celui de leur sommeil, celui de leurs repas. La sédition s'est montrée dans Madrid occupé par Murat. Murat y répond par le carnage; les canons chargés à mitraille frappent et déchirent au hasard les ennemis audacieux et les êtres qui n'ont ni les armes, ni la force, ni l'âge de la haine. Le lendemain, des supplices aveugles et précipités remplacent l'horreur de la mitraille; l'insurrection devient universelle. Les moines et les philosophes dirigent la furie d'un peuple fort éloigné d'être invincible, mais plus indomptable encore qu'il ne le fut sous les Romains et les Maures.

22 juin 1808. A peine le maréchal de Bessières a-t-il remporté près de Medina-del-Rio-Seco une de ces victoires qui semblent assurer le succès d'une conquête, qu'une autre armée française, trop avancée dans l'Andalousie, passe sous les fourches Caudines de Baylen. Ceux qui ont infligé tant de fois l'affront des capitulations à des corps d'armée autrichiens et prussiens, ont capitulé à leur tour; mais en vain ont-ils stipulé qu'ils seraient rendus à leur patrie, la rage ne connaît point de traités. Treize mille Français vont être con-

damnés au supplice d'être enfermés sur des pontons de vaisseaux, genre épouvantable de captivité que l'Angleterre a introduit pour les prisonniers de guerre au dix-neuvième siècle. L'Angleterre elle-même va réparer la honte de ses nombreuses défaites sur le continent; ses troupes, sous de plus heureux auspices, descendent dans le Portugal, si rapidement subjugué par les nôtres. La prudence et la fortune d'Arthur Wellesley, depuis duc de Wellington, s'annoncent dans le combat de Vimeiro, qu'il livre au général Junot. L'avantage est resté à peu près égal; mais la défaite de Baylen nous laisse trop à découvert dans le Portugal; il faut l'abandonner. Nouvelle capitulation, mais beaucoup plus honorable et mieux observée que la précédente. La péninsule est entièrement libre, à l'exception de quelques forteresses. Pour comble de bonheur, elle vient de revoir une grande partie des troupes espagnoles que l'inepte prince de la Paix a livrées à Napoléon pour otages. En vain celui-ci les a-t-il, dans sa sombre défiance, envoyées à huit cents lieues des Pyrénées, et dans une des îles de la Fionie; le cœur patriotique du marquis de la Romana frémit de ne pouvoir porter secours à sa patrie, et ose concevoir le projet

de lui rendre des défenseurs exilés et captifs; il négocie la fuite de sa division toute entière avec les commandans des vaisseaux anglais. Il faut ici pousser la circonspection, la vigilance et la feinte jusqu'au génie. L'histoire et la morale (ces deux sciences n'en font qu'une), sont toujours embarrassées de louer de longs artifices. Mais si l'on s'intéresse à ceux qu'emploie pour sa délivrance un homme injustement détenu, peut-on condamner les ruses habiles d'un homme qui avait pour objet de délivrer dix mille de ses concitoyens et de les rendre à leur patrie opprimée? En vain Bonaparte, dans sa fureur, s'efforça-t-il de flétrir la Romana par le nom de traître. Qui lui eût appliqué cette épithète se serait déclaré indigne de prononcer le mot de patrie.

27 septembre 1808. Mais Napoléon ne peut endurer l'affront de Baylen et d'une conquête si rapidement perdue; toutefois il vient d'ouvrir à Erfurth des conférences avec l'empereur de Russie, le roi de Prusse et d'autres souverains. Il vient d'y jouer des scènes d'amitié, de délicatesse et même de gaieté. Mais qu'il assiste à une partie de chasse, à un concert, à un spectacle, il est aussi occupé de projets d'ambition que sur le champ de bataille et dans

son cabinet. C'est à Erfurth qu'il a fait reconnaître ses droits sur l'Espagne; et, par une réciprocité fatale au droit public, l'empereur Alexandre a fait reconnaître ses droits prétendus sur la Finlande suédoise. Nouveaux engagemens contractés pour le blocus continental; mais entre les deux empereurs, on ne peut plus reconnaître celui qui joue et celui qui est joué. Enfin, Napoléon a usé de quelque ménagement envers le roi de Prusse, parce que le désastre de Baylen lui commande de retirer une partie de ses troupes de l'Allemagne.

D'Erfurth il a volé à Baïonne, théâtre honteux de ses fraudes politiques. Ses armées, pour la première fois vaincues et dispersées, lui en montrent le succès. Il va soutenir ce qu'il n'a pas encore connu, la résistance d'une nation, et il subit le désaveu de la sienne; il est vrai que l'opinion ne peut plus guère se faire entendre à lui que par le silence; mais ce silence a été expressif; l'adulation elle-même a été déconcertée et n'a su comment prononcer le nom d'Espagne. On dit que, dans son conseil, il a essuyé de M. de Talleyrand des représentations sévèrement prophétiques. Enfin, comme il assiste par de nombreux et vils témoins à une foule d'entretiens, il sait

comment sont jugés les détrônemens du père et du fils, et la captivité des princes qui se sont commis à sa foi. Il sait que sur un tel sujet ses ennemis sont ardens, que ses amis restent glacés. Il sait que ses meilleurs généraux calculent avec trop de certitude les chances déplorables d'une telle guerre, et que ses soldats quittent avec regret les gîtes paisibles des bons Allemands pour se transporter chez des hôtes aussi dangereux que les Espagnols. Le roi qu'il veut donner à ce peuple, son frère Joseph ne quitte qu'à regret le trône de Naples pour régner sur une nation qui frissonne d'horreur au nom de Bonaparte. Au milieu de tant d'obstacles, sa ressource est de dire : *A moi la victoire!* Mais ce n'est que pour les esprits grossiers et les âmes rampantes que le mot de victoire est synonyme de légitimité.

Ses triomphes s'accumulent; mais tandis que deux ou trois batailles lui ont suffi pour disposer en maître de l'Autriche et de la Prusse, cinquante victoires remportées en Espagne, moins par lui que par ses lieutenans, lui soumettront des villes sans lui soumettre le pays. Les combats de Burgos et de Domo-Sierra lui ont ouvert Madrid. Le maréchal Lannes a su atteindre à Tudela

Castanos, vainqueur à Baylen, et lui a fait éprouver la plus sanglante défaite. Le maréchal Victor bat à Espinosa (Vieille-Castille) les Espagnols commandés par la Romana, et les Anglais; le maréchal Soult attaque ces mêmes Anglais dans la Gallice, et après divers combats dans lesquels le général en chef des Anglais, Moore est tué, il les force à se rembarquer du Ferrol, de la Corogne, et enfin d'Oporto dans le Portugal. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr a obtenu des succès dans la Catalogne. Mais au milieu de ces victoires, toutes attestées par d'immenses colonnes de prisonniers et par la prise de canons sans nombre, la situation des Français reste équivoque. Les débris d'une armée sont pour eux plus dangereux que cette armée même. Les guérillas s'organisent, suivent les lois de la chouannerie qui a si longtemps infesté nos provinces, et en surpassent de beaucoup l'atrocité. Bientôt elles couvrent toute l'Espagne; les Français s'irritent, et leurs représailles cruelles, trop souvent leurs rapines, ne font que provoquer de nouveaux assauts de barbarie. Prêtres, moines, vieillards, femmes et enfans, tous veulent gagner le paradis par le meurtre.

A travers toutes ces scènes d'horreur, l'Es- février 1809.

pagne voit renaître dans Saragosse quelque chose de plus sublime que la défense désespérée de Numance et de Sagonte. Quarante mille habitans sont devenus quarante mille soldats. Le courage donnè à des murailles qui tombent en ruines l'effet des ouvrages de Vauban. L'héroïsme est partout. L'âme du plus grossier artisan répond à l'âme de Palafox. Les légions de martyrs tombent et se regarnissent sous les boulets, la mitraille, les bombes et les obus. Le service divin vient seul se mêler à cet horrible bruit. Huit mois d'investissement et de siége ont fait subir aux habitans des privations de tout genre; c'est lorsque la disette est devenue famine, qu'il faut supporter vingt-huit jours de tranchée ouverte. Plus de murailles, et la ville se défend encore. Le maréchal Lannes, qui voudrait mettre un terme aux fléaux d'un tel siége, ne reçoit que des réponses fières et indignées. Du camp français, on entend dans Saragosse des chants religieux et lugubres, qui annoncent que des mourans célèbrent pour eux-mêmes le service des morts. Les décombres se transforment en fortifications nouvelles; il s'établit des îles de maisons, et chacune de ces maisons, défendue par des spectres héroïques,

réclame un assaut particulier et quelquefois plusieurs assauts. Ce genre inouï de siége dure encore vingt-trois jours. Une telle gloire relève les malheureux Espagnols de leurs nombreuses défaites.



Nouvelle guerre contre l'Autriche. Batailles d'Eckmulh, d'Essling et de Wagram. Traité de Vienne. Mariage de Napoléon avec Marie-Louise d'Autriche. — 1809 à 1811.



Mais déjà Napoléon a quitté l'Espagne; il s'est dérobé à son armée avec une précipitation, un mystère qui semblent rappeler un peu son départ d'Égypte; mais c'est ici que sa vigilance se montre dans toute son étendue. De Madrid il a observé l'Autriche qu'il tenait sous ses pieds après la bataille d'Austerlitz, envers laquelle il a usé de magnanimité, et qui vient de se relever menaçante, lorsquelle a vu le lion emporté au loin dans sa course et qu'elle l'a cru erné dans les ravins de l'Espagne. L'or de l'Angleterre a rendu à cette puissance son audace et sa fierté. Elle déploie toutes ses forces, saisit l'offensive, marche sur la Pologne, et déjà d'un côté menace Varsovie, de

l'autre pénètre dans la Bavière; cette fois le cabinet de Vienne, en faisant taire de secrètes jalousies de cour, s'est confié à l'archiduc Charles, le plus habile et le plus aimé de ses généraux, et presque le seul qui ait pu entremêler des succès brillans à des revers. Le maréchal Davoust, avec des forces inférieures, a su le contenir et jeter un premier trouble dans ses opérations. Bonaparte, qu'on croit bien loin encore, se présente avec une nouvelle armée; il semble que l'idée de se retrouver avec un général plus digne de lui ait servi d'un nouvel aiguillon à son génie; ses premières manœuvres, ses premiers combats ont partagé l'armée autrichienne en deux; toutefois il ne pourra plus, comme en Prusse, faire poser les armes aux corps qu'il a rompus. L'archiduc combat avec le même acharnement que s'il avait l'intégrité de ses forces.

22—23 avril 1809. Les victoires d'Eckmulh, de Ratisbonne montrent dans Napoléon le plus profond tacticien; les trophées en furent brillans, s'il est vrai que dans l'une de ces journées on compta jusqu'à vingt mille prisonniers; toutefois elles furent célébrées parmi nous avec peu d'enthousiasme, parce qu'il y avait satiété de victoires. Les merveilles précédemment accomplies nuisaient aux merveilles présentes; les

esprits les plus légers commençaient à les trouver monotones; le bon sens les jugeait dangereuses comme alimentant la fureur guerrière de Napoléon. Cette fois il était provoqué sans doute; mais qui avait provoqué la fatale guerre d'Espagne? La France méditait sur ses pertes et ne les calculait pas avec une aveugle foi pour les bulletins. La seconde entrée de Vienne fut loin d'exciter les mêmes transports que la première. L'imagination s'épouvantait surtout de ce que dévorait l'Espagne, qui semblait pour nous une Vendée nouvelle. Napoléon avait couru de grands dangers dans les journées meurtrières d'Eckmulh et de Ratisbonne; il avait reçu une légère blessure.

La bataille d'Essling, quoiqu'elle fût annon- 21—22 mai 1809.
cée comme une victoire, causa bientôt une impression sinistre. L'empereur, cette fois, se plaignait de la fortune qui avait laissé cette victoire incomplète et l'avait traversée par la chute des ponts jetés sur le Danube; malheur qu'il fallait imputer à des bateaux lancés par l'ennemi. Mais, en suivant sa propre version, la fortune cessait donc d'être d'intelligence avec lui; il fallait séparer son étoile de son génie, et il prescrivait une foi égale pour l'un et pour l'autre. Quel

choc meurtrier ! Il n'était donc plus, ce maréchal Lannes, ce Rolland du nouveau Charlemagne! Combien d'autres illustres généraux sacrifiés dans cette même journée ! Tant de dévouemens héroïques avaient donc été stériles ! A proprement parler, on n'avait ni éprouvé ni fait éprouver une défaite véritable; mais si nos troupes avaient pu se maintenir sur la rive gauche du Danube, à qui le devait-on? Ce n'était plus à Bonaparte réfugié dans l'île d'Inderlobau. Masséna avait tout rempli de son intrépidité, et des ressources sûres et promptes que lui fournissait le calme d'un esprit agrandi par l'extrême péril. On était obligé d'avouer une perte considérable; en vain l'évaluait-on au-dessous de toute vraisemblance; la perte de l'ennemi, telle qu'on l'annonçait, déclarait l'immensité de la nôtre. Les nombreuses familles où l'on pleurait un père, un fils, un frère, se sentaient percées par les coups de canons qui célébraient la victoire.

Voici un événement tout nouveau dans l'histoire militaire de Napoléon. Après la bataille d'Essling, il reste six semaines immobile dans une île du Danube. Il en sortira cette fois avec gloire et succès; mais malheur à lui quand il recommencera cette épreuve

d'une opiniâtre et orgueilleuse inertie, d'abord sous les murs du Kremlin, et ensuite sous les remparts de Dresde. Ici plusieurs événemens le secondent. L'archiduc Charles, qui entend célébrer par toute l'Europe comme une victoire éclatante une bataille qu'il est parvenu à laisser indécise, craint d'agir et de dissiper, par quelques tentatives infructueuses, un prestige qui rend quelque force morale à son armée. D'un autre côté, le prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, a battu, a chassé une armée autrichienne commandée par l'archiduc Jean, l'a rejetée par delà les Alpes qu'il a passées à son tour, et, dispersant tout devant lui, a fait, dans la Styrie, sa jonction avec la grande armée. Le général Marmont arrive de la Dalmatie avec neuf mille hommes qui en dispersent quinze mille. L'équilibre est presque rétabli; l'armée repasse le Danube sur des ponts plus solides. L'archiduc Charles tente en vain de l'en repousser par un combat opiniâtre.

Tout se prépare pour une bataille décisive. 6 juillet 1809.
Wagram va montrer le spectacle de la guerre horriblement agrandi. Au lieu de ce petit nombre de canons qui jouent un si grand rôle dans la bataille de Fontenoy, voici douze cents bouches à feu qui vont mutiler ou ré-

duire en troncs informes vingt ou vingt-cinq mille guerriers dans chacun des deux camps. Bonaparte, à la fin de cette journée, est resté maître du terrain; mais sa victoire n'est point accompagnée des trophées ordinaires. Il n'enverra point en France de longues colonnes de prisonniers; mais l'empereur François II se trouble, se repent, intercède, obtient un armistice, va signer un traité qui le charge d'énormes contributions, qui lui arrache plusieurs provinces, et fait de lui un nouvel esclave du blocus continental.

Enfin, comme s'il s'agissait de la paix la plus honorable pour le vaincu, comme si l'amitié la plus cordiale devait se former sous de tels auspices, le traité de Vienne sera
7 janvier 1810. bientôt scellé par le mariage de la fille de l'empereur François, *de la fille des Césars*, avec l'empereur Napoléon. Mais quoi! n'existait-elle plus cette impératrice Joséphine, qui, près de son époux, avait reçu l'huile sainte des mains du souverain pontife? Elle existait, mais Paris avait vu les scènes d'un divorce pathétique. Joséphine avait lutté long-temps contre un dévouement commandé. Napoléon lui-même avait dû gémir; il se séparait d'une femme qui avait été un instrument de sa fortune, une inspiration

pour sa gloire, un repos pour sa pensée, et dont l'étoile semblait unie à la sienne; tous les conquérans, comme tous les joueurs, sont fatalistes. La circonstance d'un divorce n'avait point arrêté la cour pieuse de Vienne.

C'est par cette négociation que se révèlent au monde les talens du prince de Metternich, qui, par le plus singulier caprice du sort, jouera pour quelques années le rôle d'un arbitre et presque d'un tuteur des rois.

Mais, avant d'examiner la position nouvelle où cette illustre et suspecte alliance plaça Napoléon, il convient à mon plan de faire remarquer quelques faits accessoires d'une campagne si difficile, et terminée avec tant d'éclat. Le mouvement d'un peuple avait commencé à se montrer dans l'Allemagne. S'il n'avait pas eu des résultats plus manifestes, c'est que la campagne avait à peine duré cinq mois, et que l'Allemand médite longtemps avant d'agir.

Le Tyrol s'était soulevé en masse; et, privé de tout secours, il avait signalé une fidélité héroïque. Ce mouvement s'était étendu dans le Voralberg. Une sourde agitation se manifestait parmi les Wurtembergeois. Le duc de Brunswick-Oëls, fils du malheureux guerrier tué à Iéna, et le major prussien Shill,

parcouraient tantôt la Saxe et tantôt la Westphalie, avec des partisans dont le nombre et l'audace augmentaient de jour en jour. Un fanatisme patriotique couvait sourdement parmi les étudians des universités. Leur haine et leur rage s'alimentaient tantôt par de mystiques rêveries, et tantôt au milieu des abstractions philosophiques. Ils s'habituaient à la pensée du meurtre, et leur poignard se dirigeait contre l'homme du destin. Déjà l'un d'eux avait été saisi à Vienne au moment où il s'apprêtait à consommer cet exécrable attentat. Le nouveau Mucius en faisait gloire, et annonçait que son dessein était commun à plusieurs de ses jeunes compagnons. Tout semblait dire à l'empereur Napoléon combien il serait dangereux pour lui et les siens de traverser encore une fois l'Allemagne.

En vertu d'un traité d'alliance, la Russie avait été appelée à concourir à la destruction de l'Autriche. Soit par les conseils de la générosité, soit par ceux de la politique, l'empereur Alexandre se contenta d'une déclaration de guerre à laquelle il ne donna aucune suite. Napoléon, au fond de son cœur, avait déjà peut-être juré de tirer vengeance de cette inertie calculée, mais il importait de dissimuler avec le chef d'un état

si puissant. Napoléon, pour masquer son dépit, et en attendant l'occasion de le faire éclater à propos, disposa, par le traité de Vienne, en faveur d'un ami si suspect, d'une partie de la Pologne, équivalant à quatre cent mille âmes.

En ajoutant des victoires à ses victoires précédentes, Napoléon n'ajoutait plus rien à sa renommée militaire, et même, aux yeux de quelques juges, il l'affaiblissait. On le voyait disposer des forces du plus vaste empire, condition dont il était si éloigné dans ses admirables campagnes d'Italie. Il invitait les esprits à l'analyse de prodiges si souvent répétés. On considérait l'excellence des instrumens qu'il avait entre les mains. Ces instrumens, il ne les avait pas tous créés. Combien de victoires remportées avant lui ou concurremment avec les siennes! L'événement avait déjà prouvé, dès la première bataille de la révolution, celle de Valmi, la supériorité de l'artillerie française. L'enthousiasme avait suppléé au savoir militaire à Jemmapes, et l'avait improvisé à Fleurus. De quels prodiges n'est pas capable une infanterie reconnue la meilleure de l'univers! La cavalerie française avait, avec plus de peine, acquis sa supériorité; mais on repro-

chait à Bonaparte et au fougueux Murat de l'employer perpétuellement à la prise des batteries, de lui prodiguer enfin toutes les espèces de périls et de fatigues, ce qui obligeait de la renouveler en grande partie presque à chaque campagne. L'admiration se recueillait avec plus de force sur les divers lieutenans de l'empereur. On ajoutait beaucoup à la part de gloire que Bonaparte leur assignait dans ses bulletins. On se rappelait que la bataille de Marengo était perdue, et la fortune du premier consul détruite sans le dévouement du général Desaix et l'attaque désespérée du général Kellerman, commandant de la grosse cavalerie. Si la campagne d'Ulm avait été un chef-d'œuvre de stratégie, il fallait reconnaître que le succès était dû à une suite de combats particuliers où les maréchaux Ney, Lannes et Soult s'étaient montrés comme autant de Napoléon, où le maréchal Murat et le général Oudinot avaient fait des prodiges de valeur. La gloire d'Austerlitz restait plus complétement personnelle à l'empereur; mais la fortune avait voulu qu'à Iéna le maréchal Davoust jouât le premier rôle. Tout périssait à Essling sans le maréchal Masséna. Cette bataille in-

décise eût été peut-être suivie d'une retraite si le prince Eugène, le maréchal Macdonald et le général Marmont n'eussent forcé tous les obstacles pour apporter le secours des armées d'Italie et de Dalmatie. Le succès de Wagram avait été surtout décidé par l'impétuosité héroïque du maréchal Macdonald et du général Oudinot. On rappelait également plusieurs victoires remportées en Espagne, loin des yeux de l'empereur. Celle des maréchaux Lannes, Victor, Bessières, Soult, enfin, la bataille d'Occana où le général Sébastiani fis poser les armes à plus de vingt mille hommes.

Un sentiment de justice dictait ces observations à plusieurs, un sentiment de haine en exagérait les conséquences. Si les esprits sont portés à se révolter contre une gloire trop longue, combien cette irritation n'est-elle pas accrue quand cette gloire est celle d'un conquérant! Ici l'Autriche s'était montrée ouvertement infidèle à un traité où elle avait subi sans trop de rigueur la loi du vaincu. Mais la frauduleuse illégitimité de la guerre d'Espagne était présente à tous les esprits; comme cette guerre se prolongeait et semblait éternelle, il n'y avait plus ni bataille, ni conquête, ni bouleversement

d'empire, ni vertus militaires, ni coups de génie qui pussent faire oublier à l'orgueil patriotique une effusion indéfinie du sang français, du sang des hommes. L'enthousiasme de l'armée n'était plus l'enthousiasme de la nation; il semblait que la France criât à l'empereur : Sois pacifique, si tu veux rester grand.

Napoléon, qui avait désormais confié sa fortune à des prestiges, n'oublia rien pour célébrer les fêtes de son mariage. L'élégance s'y mêlait à la somptuosité. Un événement les attrista, je veux parler de l'incendie qui éclata au milieu du bal de l'ambassadeur d'Autriche. Le dévouement maternel et la mort de la princesse de Schwartzemberg, qui s'était précipitée dans les flammes pour en retirer sa fille, saisirent les âmes d'admiration et de douleur. L'impression fut aussi profonde que si un grand nombre de victimes avait péri. De là le souvenir des fêtes fatales du mariage de Louis XVI avec une autre princesse d'Autriche. Plus Bonaparte avait voulu créer une foi superstitieuse pour sa fortune, plus on demeurait frappé des présages qui s'annonçaient contre lui.

La cour impériale fit de nouveaux progrès en étiquette. La physionomie peu saillante

de Marie-Louise n'animait rien. Son auguste origine embarrassait tant d'illustrations nouvelles. Les sœurs mêmes du conquérant se trouvaient humiliées sur des trônes. La noblesse ancienne se rehaussait; l'empereur l'attirait tantôt par des complaisances, tantôt par l'autorité. Le parallèle de la cour nouvelle avec celle qu'on avait vue briller de tant d'éclat, de grâces et de sérénité, occupait les conversations hautaines et railleuses du faubourg Saint-Germain. La copie paraissait faible et mesquine auprès de l'original. « Vous voyez, » disaient les anciens nobles, « qu'on ne peut » se passer de nous. » Ceux qui acceptaient des honneurs et des charges entraient à la cour comme par droit de naissance; ceux qui résistaient, paraissaient se réserver pour la cour véritable. Ainsi l'événement, qui semblait le plus consacrer la dynastie nouvelle, reportait les regards et les espérances vers la dynastie exilée.

Cependant il naît un fils à Bonaparte. Le ciel semble avoir marqué le terme au delà duquel l'homme dont il a fait son ministre n'aura plus rien à lui demander. L'empereur est poursuivi par deux fléaux émanés de sa seule volonté, la guerre d'Espagne et le blocus continental. Ce n'est pas que le cours des

victoires ait encore été interrompu dans la péninsule. Les exploits du maréchal Suchet dans la Catalogne et le royaume de Valence, semblaient empreints du génie de Bonaparte dans les campagnes d'Italie; mais il n'est donné qu'à Suchet de régner paisiblement et d'établir une administration régulière dans les pays qu'il a soumis. Les Anglais, pour le désespoir de Bonaparte, dominent encore dans le Portugal. Masséna, qui vient les attaquer, paraît inférieur à lui-même dans la journée de Busaco. Le duc de Wellington, à qui l'avantage paraît être resté, bat en retraite, ravage et brûle le pays dont la défense lui est confiée, et vient prendre, en habile capitaine, une assiette inexpugnable sous les murs de Lisbonne. La défense des Espagnols a pris un centre politique. Des cortès se sont formées à Cadix, et les organes d'une nation livrée à elle-même, profitant de l'absence du roi qu'ils défendent, élèvent une constitution qui rappelle aveuglément les principes de notre assemblée constituante. Ainsi Bonaparte, tout à la fois héritier et destructeur de la révolution française, se trouve combattu avec les propres armes de cette révolution. Les Espagnols semblent dire aux autres peuples : « Sachez

» vous défendre comme nous, et n'oubliez pas
» le soin de votre liberté dans ce que vous
» faites pour vos monarques. »



Gouvernement intérieur.



Quant au blocus continental, Bonaparte expie à toute heure cette faute capitale de son règne. Tout vient inutilement lui démontrer que rien n'est plus opposé au génie qu'un système prohibitif, et que plus on lui donne d'étendue, plus on le rend insensé et désastreux. Tous les peuples qu'il assujettit souffrent et frémissent ; l'Anglais craint beaucoup et souffre peu. Napoléon punit partout la désobéissance. Nul spectacle n'est plus agréable à ses yeux que le brûlement des marchandises anglaises, et cependant lui-même contrevient à sa propre loi. Il accorde à quelques particuliers des licences pour le commerce avec l'Angleterre. Plusieurs de ses favoris en obtinrent. Une condition est imposée à ces licences. On est tenu de charger les vaisseaux de certains objets de nos manufactures, et surtout de librairie. Les Anglais n'en veulent pas.

Que font les porteurs de licences? Ils jettent à la mer les produits de notre industrie, et des ballots chargés des Œuvres de Voltaire. C'est maintenant le frère de l'empereur, Louis Bonaparte, roi de Hollande, qui lui résiste, au nom de ses peuples opprimés par cette loi fatale, et l'empereur est réduit à détrôner son propre frère. Il a des griefs d'une même nature contre son beau-frère Murat, roi de Naples. Bernadotte, élevé sur le trône de Suède, quoiqu'il ne règne encore que sous le nom du prince héréditaire, se montrera bientôt l'ennemi le plus ardent et le plus fougueux d'un système qui opprime les pauvres et belliqueux Suédois.

Si nous considérons maintenant Napoléon dans le régime intérieur, de graves sujets de reproche vont s'entremêler à de nouveaux motifs d'admiration. Par la position où il a voulu se placer, il ne peut plus être comparé qu'à des monarques absolus. Il est curieux de voir combien d'esprit il emploie à la chimérique entreprise de créer une opinion qui ne soit que l'image, l'écho, l'instrument de ses volontés. S'il avait convoité l'encensoir du pontife suprême, il désirait encore plus être le moteur unique des

idées de son siècle. Il parlait de Voltaire avec l'accent de la jalousie; il eût voulu, par la puissance de la parole, se créer un empire égal à celui de ce grand écrivain, mais dans une direction complètement inverse. Son langage était ardent, figuré, annonçait le désordre et l'impétuosité de l'inspiration. D'assez heureuses saillies lui échappaient quelquefois, plus souvent c'étaient des traits énergiques, profonds, mais décousus; il semblait avoir horreur de tout ce qui lie habilement le discours. Il créait des signes abréviatifs pour sa pensée comme pour son écriture. Sa capacité pour embrasser et retenir les détails, était de toutes les facultés de son esprit celle qui causait le plus d'étonnement. Quand il voulait recourir à la séduction, son plus habile moyen était de montrer de la bonhomie. Du reste, par sa nature, il pouvait être simple, indulgent, communicatif et quelquefois enjoué. S'il vous écoutait peu, il vous devinait avec obligeance. Peu de grands hommes perdirent moins ou gagnèrent plus à être vus de près. Ses familiers ont épuisé pour lui toutes les formules de l'admiration, et, depuis ses malheurs et sa mort, ils les ont répétées avec un enthousiasme persévérant. Leur courage est une

garantie de leur sincérité. Il faut convenir pourtant qu'un don lui manquait; c'était celui d'une galanterie aimable, ingénieuse pour les femmes. Quoiqu'il eût éprouvé une passion très-vive pour Joséphine, et qu'il se piquât d'être un bon mari, *un mari bourgeois* pour la fille des Césars, il semblait, dans ses goûts passagers, suivre la sèche et presque cynique maxime de Buffon sur l'amour.

L'omni-présence et l'omni-science étaient deux attributs qu'il semblait avoir la prétention d'emprunter de la Divinité; il n'y eut pas un coin de la France qu'il ne visitât et souvent à plusieurs reprises. Il sut gagner le cœur des Vendéens eux-mêmes.

Le sentiment de l'utile le dominait dans les établissemens publics. Les marchés, les entrepôts, les halles, les fontaines dont il orna Paris et quelques autres villes, en sont le témoignage. Il créa le canal de Saint-Quentin ; ses projets pour la navigation intérieure étaient immenses. Il voulait réfléchir sa grandeur personnelle dans d'autres monumens; la colonne Trajane fut en quelque sorte transportée dans nos murs et décorée du canon d'Austerlitz; le magique escalier du Musée, l'escalier imposant du

Luxembourg, l'élégant arc de triomphe qu'il fit placer mal à propos entre deux magnifiques Palais, un autre arc de triomphe conçu avec plus de grandeur et placé sur un site plus avantageux, mais qu'il ne put voir finir; le palais de la Bourse également commencé dans les plus nobles proportions; ce n'étaient encore là que des essais de la terrassante magnificence à laquelle voulait s'élever l'émule de Louis XIV.

Quant à la législation et à l'administration même, l'empereur parut d'année en année fort inférieur au premier consul. L'esprit de défiance et surtout de despotisme s'y montrait partout. Les sénatus-consultes qu'il dictait avec les formes les plus sèches et les plus hautaines de l'empire, allaient s'entre-détruisant, et ne formaient plus qu'un chaos politique. Depuis le procès de Moreau, qui avait presque mis en péril sa puissance, il avait conçu de l'horreur pour les débats judiciaires; il n'aimait pas à divulguer devant l'Europe les trames formées contre lui, et il s'abstint le plus possible de verser le sang sur l'échafaud; mais il tenait enfermés longtemps ses ennemis; on le vit établir, par un décret, huit prisons d'état; la honte, bien plus que la terreur, faisait baisser les yeux à

des Français si fiers de la prise de la Bastille. Les chaînes de la pensée se resserraient de jour en jour ; la littérature du siècle de Louis XIV, commençait à paraître trop hardie à l'empereur, et il s'offensait de plusieurs morceaux de Massillon et de Fénélon sur les conquêtes. Il multipliait des polices civiles et militaires, qui se livraient une guerre intestine. Par les dotations à l'étranger, il semblait reprendre le règne féodal à sa naissance. Dur envers tous les créanciers de l'état qui n'étaient pas des rentiers, il faisait examiner et rejeter leurs titres avec une partialité cruelle. Dans ce qu'on appelait liquidation, les mises à l'arriéré devenaient autant de banqueroutes. Il ne respectait aucun engagement contracté d'après la foi publique, pour peu qu'il lui parût onéreux, et se faisait un jeu de rançonner, d'emprisonner des fournisseurs, de riches capitalistes; aussi ne pouvait-il plus subir que des conditions chaque jour plus rigoureuses; il lui manquait une faculté pour comprendre le crédit public, c'était un sentiment profond de la bonne foi.

Quatre codes furent ajoutés à ce code civil qui ferait à lui seul la gloire de tout un règne, celui du commerce, celui de la pro-

cédure civile, celui de la procédure criminelle, et enfin le code pénal. Il y eut uniformité, clarté, précision dans les lois; mais le maître absolu, de qui on tenait un bienfait si précieux, eut le tort de s'écarter quelquefois des idées les plus saines de son siècle. Ce fut ainsi qu'il rétablit le droit d'*aubaine*, monument honteux de la féodalité, et qu'il donna une trop vague extension à la contrainte par corps, qu'on peut souvent appeler *les lettres de cachet du commerce.*

Dans le code pénal, qui devenait si facile à rédiger après les travaux des jurisconsultes philosophes et ceux de l'assemblée constituante, il laissait subsister le principe atroce et despotique de la confiscation, et rétablissait le supplice de la marque, qui ne semble fait que pour rendre le repentir impossible au coupable. L'institution du jury existait encore; mais la connaissance des crimes d'état et de plusieurs autres crimes était ravie à l'examen consciencieux et indépendant des jurés; elle était déférée à des cours spéciales, à des commissions militaires; il y avait même des cours prévôtales et des tribunaux de douanes qui prononçaient, contre les contrebandiers et leurs complices, des peines afflictives et infamantes, sans appel

et sans pourvoi en cassation. On vit, sous l'empire, un jugement par jury cassé par un sénatus-consulte. Il était aussi dangereux de cacher un conscrit qu'autrefois de cacher un émigré. Ainsi va croissant le despotisme, même sous un despote doué des plus hautes facultés de l'esprit. Louis XIV commit encore plus de fautes, mais il trouvait établis les moyens violens que Napoléon rétablissait.



Situation morale de la France. Religion, clergé, jésuites, philosophie. Lettres, sciences.



Tandis que l'empereur médite la campagne de Russie et va commencer l'ouvrage de sa chute, arrêtons-nous pour examiner les divers élémens de l'opinion publique. Le lecteur saisira de lui-même tout ce qui se prépare pour le rétablissement de l'antique monarchie, à l'insu du maître le plus vigilant. Bonaparte avait trouvé les esprits fatigués de théories politiques, et tout l'effort de son gouvernement tendait à profiter de cette fatigue, à nourrir ce dégoût. Moins on osait s'élancer dans l'avenir, plus on se reportait vers le passé. L'imagination embel-

lissait ce qui n'était plus; comme autrefois elle avait paré des plus brillans prestiges ce qui devait être. Bonaparte semblait prendre pour un éloge allégorique de son règne tous les éloges que l'on faisait du règne de Louis XIV. Ce n'était pas que ce parallèle satisfît à l'orgueil d'un homme qui supportait à peine le parallèle avec César, mais il convenait à l'action de sa volonté absolue.

La fin du dix-huitième siècle avait vu renaître sous les échafauds, au milieu des massacres, dans les prisons, l'exil et les déserts, la religion qui, presque au début de ce même siècle, s'était perdue dans les banquets d'une cour licencieuse et les entretiens polis et railleurs des cercles philosophiques. Les classes les plus élevées, et par conséquent les plus opprimées, furent ramenées les premières à la plus intime des consolations. Les femmes surtout furent les missionnaires de la religion renaissante. Quelques adeptes de la philosophie cédèrent à une conviction qu'ils avaient long-temps repoussée. L'incrédulité était ébranlée chez beaucoup d'autres. Quelques objections qui s'élèvent contre la philosophie du dix-huitième siècle, on doit reconnaître que l'amour de l'humanité fut son premier mobile, et qu'elle

se dirigeait avec un désintéressement élevé vers les améliorations sociales. Les théories pouvaient être vicieuses, le sentiment était louable. On s'occupait trop exclusivement des biens de la terre, mais enfin on s'occupait de soulager les malheurs de tout être souffrant. C'était encore une émanation de la charité évangélique, au moment même où les vérités évangéliques étaient le plus contestées. Quand l'humanité fut foulée aux pieds, la philosophie poussa un cri d'horreur. Elle ne put concevoir comment, de ses leçons philanthropiques, avait pu sortir une barbarie atroce; elle regretta la foi. Le sentiment religieux était retrouvé avant que la religion eût rétabli ses bases. Le besoin de croire était plus général que la croyance ne pouvait l'être encore. Si le premier consul eût vu ce mouvement religieux avec défiance, et l'eût repoussé avec tyrannie, le culte fût devenu contre lui un redoutable instrument d'opposition. Il trouva plus à propos de l'employer à l'affermissement de l'ordre public et aux vues de son ambition. Alors se déclarait une révolution dans les esprits.

L'ouvrage du *Génie du Christianisme*, par M. de Châteaubriand, parut. Jamais

un grand talent ne rencontra un plus heureux à-propos et ne sut en profiter avec plus de puissance. Si Bonaparte délivrait la religion des sanglantes épreuves du martyre, M. Châteaubriand avait à la venger des mépris philosophiques et des sarcasmes depuis long-temps imprimés dans la mémoire des enfans du dix-huitième siècle. C'était toute l'artillerie de Voltaire qu'il fallait réduire au silence. M. de Châteaubriand appela au secours de la foi, la raison et le savoir, et surtout l'imagination et le sentiment. Le poëte parut souvent à côté du chrétien ; mais les esprits étaient fatigués du morne et sec emploi d'une analyse qui ne recomposait rien; nous brûlions de reprendre l'usage de toutes nos facultés, car nous n'en avons pas une de trop pour discerner le vrai. Chacun se sentit entraîné par des épisodes pathétiques et des élégies mélodieuses, trop convenables au deuil et aux ruines de la nouvelle Jérusalem. Ce qui contribua le plus au succès de cet ouvrage, c'était l'art heureux avec lequel l'auteur avait éloigné tout ce qui pouvait compromettre la convalescence d'une génération si long-temps travaillée de la fièvre de l'incrédulité. Il déployait la pénétration et la justesse du coup d'œil philosophique

dans l'énumération des bienfaits répandus par le christianisme sur la civilisation, rendait à la charité la gloire de ses conquêtes, la rappelait à l'emploi de surveiller et de réparer tous les maux dont la société souffre encore. C'était continuer l'œuvre du dix-huitième siècle sous une invocation plus pure, et en lui donnant une plus ferme garantie, un mobile plus actif. Voilà pourquoi il ne rencontra qu'une faible opposition dans des âmes que diverses erreurs avaient pu subjuguer, mais chez qui l'amour de l'humanité n'avait pu s'éteindre en présence de tant d'échafauds et de tant de combats. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que le général dictateur, qui arrivait d'un camp victorieux, et l'écrivain qui arrivait de l'émigration, se rencontrèrent dans une même pensée, celle de ne mettre la religion en hostilité avec aucun des nouveaux besoins, avec aucune des lumières vraies de la société. En lisant l'auteur, on ne concevait pas que la religion pût encore servir de prétexte à des bûchers, à des tyrannies monacales, au joug ultramontain, à ces guerres civiles, les plus impies de toutes, qui osent s'appeler guerres sacrées; en voyant Bonaparte, on était bien sûr que

la société serait à l'abri des usurpations de l'encensoir.

La religion reparaissait avec cette empreinte de tristesse que lui avaient laissée ses outrages et ses malheurs; mais cette tristesse était à la fois auguste et tendre. Le langage de la miséricorde divine n'avait jamais été plus pénétrant que dans la bouche de ces prêtres qui revenaient de la terre d'exil, ou qui avaient échappé au gouffre brûlant de Sinnamari. Ils avaient souffert plus long-temps et plus cruellement que nous, et c'étaient eux qui nous consolaient; ils oubliaient leurs richesses ou leur aisance d'autrefois, et passaient la bénédiction à la bouche devant ceux qui en jouissaient. La modération régna jusque dans les controverses. M. Frayssinous ouvrait à Saint-Sulpice des conférences où le christianisme soumettait ses preuves à l'examen orgueilleux de la critique. Le jeune homme attiré par la curiosité y revenait attiré par la foi. La nouvelle apologie de la religion chrétienne, par M. Duvoisin, était lue avec empressement, et méditée avec force, par une foule de personnes habituées à ne prêter l'oreille qu'aux objections du déisme. M. de Beausset faisait revivre Fénélon en écrivant

sa vie. M. l'abbé Legris-Duval faisait dire souvent : « C'est ainsi que saint Vincent de » Paul eût agi, c'est ainsi qu'il eût parlé. » Pas un jeune homme qui ne sût par cœur les belles pages du *Génie du Christianisme*.

Mais jusque dans ces beaux jours de l'église renaissante, qui rappelait au moins la douceur et l'esprit de paix de l'église primitive, un esprit clairvoyant pouvait reconnaître les traces encore obscures d'un système qui ressuscitait l'ultramontanisme enterré sous la poussière des âges. M. de Bonald parut s'engager dans cette voie dangereuse dès ses premiers écrits. Avec une âme douce, avec une puissance d'esprit qui s'était exercée dans les hautes régions de la métaphysique; il s'était laissé surprendre par une sorte de fanatisme rationnel pour l'unité politique et religieuse. Quoique tout ne fût pas clair dans ce système, quoique l'auteur se fût bien gardé d'en développer les conséquences extrêmes, le pape y apparaissait comme une sorte de calife chrétien, maître absolu de rois visirs, qui exerçaient à leur tour une autorité absolue sur un troupeau de peuples. Tout devait se gouverner dans nos vastes et florissantes sociétés, comme sous la tente

d'Abraham. C'était la loi de famille, c'était la loi de Dieu. Une exquise finesse, une élégance académique, servaient à introduire parmi nous une théorie qui s'appuyait sur les temps les plus voisins du déluge. L'alarme cependant fut médiocre parmi le peuple penseur; cette théorie parut ridicule à un guerrier qui ne montrait nulle vocation pour le rôle de grand visir du pape. M. de Bonald n'était que le précurseur de deux écrivains qui devaient reproduire ce système, l'un avec une grande fougue de passion, et l'autre avec un vif éclat d'éloquence, M. de Maistre et M. l'abbé de La Mennais. Mais ces deux derniers ne publièrent que depuis la restauration ces ouvrages, où l'ultramontanisme a pris de si vastes et de si terribles développemens. Il n'est pas encore temps d'examiner l'influence de ce triumvirat théocratique.

Napoléon, au faîte de la puissance, mais toujours travaillé du désir de l'étendre, vit venir à lui des jésuites, et ne fut pas d'abord insensible à l'hommage et aux offres de ces ouvriers du despotisme. Ils se présentaient sous le nom de *pères de la foi*, et c'était leur troisième ou quatrième déguisement. Quelques discussions qui eurent lieu à cette

époque, et dans lesquelles l'empereur permit aux journaux d'entrer, indiquent qu'il avait été séduit par la pensée de voler au pape sa milice pour en faire la sienne. Un de ses conseillers mit sous ses yeux une carte rédigée par les jésuites dans les jours de leur puissance, et sur laquelle étaient tracées toutes les parties de l'univers soumises ou promises à leur domination; Bonaparte ne parut nullement curieux de partager la mappemonde avec les jésuites. Il voulut connaître à fond les règles de leur institut, et les étudia dans le célèbre réquisitoire de Montclar. Un seul coup d'œil le convainquit que les jésuites n'appartiennent pas même au pape, pour lequel ils ont toujours l'air de se dévouer, et qu'ils n'ont jamais été occupés que de leur propre empire. Il éconduisit leurs offres, et supprima la confrérie des *pères de la foi*.

Cependant il se formait alors une société dont les jésuites ne furent pas peut-être les premiers fondateurs, mais dont la direction devait bientôt leur appartenir; je veux parler de cette célèbre et mystérieuse congrégation, que nous avons vue pendant six ans l'active propagande de l'absolutisme ultramontain. On croit qu'elle eut d'abord pour objet des

actes de charité joints à des pratiques de dévotion. Trois personnages d'une éminente et douce piété la dirigeaient, c'étaient M. l'abbé Eymeri, M. l'abbé Legris-Duval et M. le vicomte Mathieu de Montmorency. Elle compta beaucoup d'autres adeptes recommandables; quelques-uns ont su s'en détacher, lorsqu'ils ont pu voir en elle une conspiration permanente contre les institutions de leur patrie. Quoique cette société prît un vif intérêt au pape, captif à Fontainebleau, et qu'elle tentât même alors quelques actes d'opposition, ce n'est que depuis la restauration qu'elle a pris un essor politique. Les jésuites n'eurent pas de peine à lui faire adopter un système qui substituait aux voies de persuasion, jusque-là si heureusement pratiquées, la force de l'autorité, les combinaisons de l'intrigue et la distribution des biens et des honneurs terrestres à tous ceux qui aspiraient au ciel.

Il existait dès lors un schisme obscur, à peine soupçonné de Napoléon même. Ceux des évêques français qui n'avaient point encore quitté le refuge de Londres, s'étaient refusés à reconnaître le concordat de 1801, et se mettaient ainsi en opposition avec l'autorité pontificale. Ce nouveau genre d'oppo-

sition de prélats plus catholiques que le pape, ne retentit en France que dans quelques groupes de paysans ou d'obscurs citadins, qui s'appelèrent la petite église, et dont il existe encore aujourd'hui quelques vestiges.

Cependant la religion florissait sans avoir tout soumis. Les œuvres de la charité précédaient les conquêtes de la foi, et souvent la philanthropie s'applaudissait d'être en contact avec cette fille du ciel. Peu de prélats imitaient le ton amer de M. de Boulogne, évêque de Troyes. L'église eut à célébrer un nouveau Belzunce; M. de Fontanges, évêque d'Autun, trouva la mort en allant visiter des prisonniers espagnols atteints du typhus. Beaucoup d'autres prélats et d'autres ecclésiastiques s'exposaient au même danger. Régularité dans les mœurs, douceur dans les instructions, patience dans la pauvreté, tel était le partage d'une foule de curés élevés aux yeux de leurs vieux paroissiens par les épreuves du martyre.

Si le clergé loua beaucoup Bonaparte dans la chaire évangélique, il cédait à la reconnaissance bien plus qu'à l'ambition. Quelques prélats, et particulièrement le cardinal Maury, eurent le tort de parler de guerre et de stratégie dans leurs mandemens, et firent

regretter ces laconiques et charitables paroles où Massillon faisait d'un *Te Deum* une simple prière pour la paix.

Quant à l'esprit de liberté, je dirai qu'il renaissait insensiblement à chacun des décrets impériaux et des sénatus-consultes destinés à l'étouffer. On ne conspirait pas; mais on gémissait assez haut. Les libéraux de l'ordre le plus élevé et les amis des Bourbons n'étaient pas loin de s'entendre, mais il fallait voir venir les événemens ; Bonaparte avait seul le pouvoir d'anéantir sa fortune.

Napoléon, en rétablissant l'université sur de nouvelles bases, voulut l'empreindre de toute sa puissance, et donna au corps enseignant de si vastes proportions, que d'abord elles parurent gigantesques; mais on vit, avec un plaisir général, renaître des épreuves et des études pour des professions qui ne peuvent être livrées à l'ignorance, telles que la médecine et la magistrature. Quelle qu'eût été l'intention du fondateur, ce corps ne fut point un instrument du despotisme. L'autorité absolue a pu, à d'autres époques, provoquer sans danger pour elle-même, l'exercice de la pensée et la culture des lettres; c'était à la fois un support et une décoration pour

des règnes qui avaient à faire oublier les pertes de la liberté par divers prestiges de gloire; mais depuis le dix-huitième siècle, où la littérature prit un ascendant universel, l'assujettissement des lettres n'est plus une combinaison possible. Cet établissement, dont l'empereur s'honorait, il ne cessa de le mutiler lui-même à coups de conscription.

La direction des esprits était telle, qu'une révolution semblait inévitable dans l'empire de la métaphysique. Le matérialisme était repoussé avant que l'on eût osé attaquer de front les doctrines de Locke et de Condillac, qui, sans avoir fait profession de cette désolante doctrine, et même quelquefois après l'avoir combattue, lui ont fourni plus d'un argument. Condillac faisait autorité, parce qu'il avait le privilége d'être clair; cependant le règne de Locke était détruit en Angleterre par les efforts de la philosophie écossaise, et en Allemagne, par ceux du célèbre Kant, qui, en se dirigeant vers un noble but, avait intrépidement traversé les abîmes de la métaphysique, et semblait en avoir ouvert de nouveaux sur la route. Parmi nous, deux professeurs de l'université commencèrent un nouvel âge pour la philoso-

phie. M. de Laromiguière, dans ses élégantes et lumineuses leçons, s'annonça trop modestement comme un disciple de Condillac; mais il fut en effet le premier réformateur d'une philosophie qui avait trop aveuglément confondu la sensation et le sentiment intime, et qui avait trop négligé les principes actifs de notre âme, l'attention et la volonté. M. Royer-Collard s'éloigna plus hardiment d'une école si longtemps dominatrice. Sans s'égarer dans quelques hypothèses hasardées du cartésianisme, ce professeur éloquent et profond fit rougir les Français d'avoir abandonné, avec un ingrat et futile dédain, l'autorité de ce grand Descartes, à qui l'Angleterre et l'Allemagne restituaient déjà le sceptre des doctrines métaphysiques, et que l'on peut appeler le père des grandes pensées.

Si l'on en jugeait d'après la haine que l'empereur afficha pour les philosophes nommés idéologues, on croirait qu'il voulut intervenir dans ces débats; mais il était loin de cette pensée; son humeur et ses emportemens contre les idéologues tenaient à ce qu'il voyait dans plusieurs d'entre eux, et particulièrement dans MM. Cabanis, Volney

et Traci, des adversaires assez déclarés de son autorité absolue.

L'empereur ne se montrait pas moins l'adversaire implacable de la science nouvelle, nommée *économie politique*, la plus féconde et la plus paisible des créations du dix-huitième siècle. Il est vrai qu'à son origine cette science parut enveloppée de mystères et de plusieurs fausses hypothèses; mais l'immortel Turgot l'avait dégagée de beaucoup de nuages, et il avait commencé à réduire en lois des principes dont on croyait l'application chimérique. L'assemblée constituante avait rendu plus d'un hommage éclairé à l'*économie politique*, mais l'avait ébranlée dans ses bases les plus solides, par la création d'un papier monnaie. Les divers gouvernemens de la république semblèrent prendre à tâche de marcher en sens inverse de toutes ses données, et ne firent que confirmer sa théorie par les suites désastreuses du système ou plutôt de la pratique opposée. La destruction violente de tous les priviléges, opérée par la révolution, ne servit point à réaliser les autres vœux des économistes. On sait que le principe fondamental de cette doctrine est d'appuyer la prospérité d'une nation sur la prospérité de toutes; mais l'Angleterre et

Bonaparte repoussaient avec une opiniâtreté égale un système contraire à leurs vues de domination et de conquêtes. Le monopole maritime et le blocus continental étaient deux fléaux qui, en se combattant, devaient détruire partout la paix et la liberté.

Bonaparte fut un des protecteurs les plus magnifiques des lettres, des sciences et des beaux-arts; mais il les subordonnait trop aux vues de son orgueil et de son ambition. Il voulait non faire rétrograder, mais gouverner la pensée humaine. Madame de Staël fut le seul écrivain d'un grand talent qu'il ne tenta pas de captiver; nous avons vu à quelle occasion M. de Châteaubriand rompit avec le maître de l'Europe; Ducis, Delille, MM. Lemercier[1], Raynouard et plusieurs autres hommes de lettres, dont la France s'honore aujourd'hui, eurent le noble orgueil de rester inaccessibles à ses bienfaits; ceux des écrivains qui avaient combattu, non sans de grands dangers, les fauteurs de l'anarchie, se trouvèrent naturellement rangés sous les lois de celui qui l'avait détrônée; mais ils ne rendirent pas leurs opinions ou leur conscience servilement tributaires d'un homme qui mêlait à des exploits merveilleux, à des opérations bien-

faisantes, des actions coupables et des entreprises injustes ou désastreuses. Je ne me souviens pas d'une seule apologie écrite par un homme de lettres pour les actes les plus réprouvés de son règne, ni même d'une seule allusion qui tendît à les justifier; et pourtant, quel prix n'eussent-ils point reçu d'une pareille condescendance!

Le théâtre lui donna plus d'une leçon indirecte, mais sévère. L'histoire et la morale gardèrent leur dignité. L'ouvrage posthume de Rulhières sur la Pologne, celui de M. Michaud sur les croisades, ceux de MM. de Ségur et Sismondi, achevèrent de prouver que les compositions historiques entrent aussi dans le génie français. Madame de Staël, dans plusieurs des beaux chapitres de son ouvrage sur l'Allemagne, rendit à la morale ses bases les plus sublimes, et prouva depuis, dans son ouvrage posthume sur la révolution française, écrit encore avec une verve plus brillante, combien la politique doit rester subordonnée aux inspirations de la morale. Bernardin de Saint-Pierre continuait, dans les *Harmonies de la nature*, la mission que, vers la fin du dix-huitième siècle, il avait remplie avec un talent plein de charme et d'originalité, celle de combattre les ana-

lyses désespérantes et défectueuses sur lesquelles s'appuyait le matérialisme.

Sans doute la pensée ne se développa point alors dans toute sa fierté, dans toute son indépendance, mais elle ne porta point les stigmates d'une infâme servitude. L'éloquence s'affaissa dans l'interrègne de la tribune, et succomba bientôt sous le poids des monotones panégyriques; mais le style se purgea de lieux communs, tout à la fois ignobles et ambitieux que la révolution avait fait dominer. Le vague disparut, on rechercha la justesse élégante. La langue, que nos victoires rendaient plus que jamais universelle, revint à son caractère facile, ouvert, à sa logique lumineuse. La poésie rejeta l'appareil métaphysique dont elle avait été surchargée au dix-huitième siècle, s'anima de nouvelles couleurs et s'enrichit d'une nouvelle harmonie.

Ducis, heureux et fier de son indépendance, exprima dans des pièces fugitives, charme de sa vieillesse, tout l'abandon d'un cœur ouvert et d'un talent plein de vigueur jusque dans ses jeux. Delille multipliait de grandes compositions avec une facilité qui tenait du prodige, mais s'attachait moins à leur donner un ensemble plein de force et de

vie, qu'à les semer de détails spirituels, finement travaillés, et d'admirables épisodes; le couchant pompeux de ce poëte était plus remarquable par l'éclat que par la chaleur des rayons. Je ne dirai rien sur Parny, qu'une tendre passion n'inspirait plus. Lebrun s'arrêtait dans son vol pindarique, et maniait en vieillard malin et redoutable les armes de l'épigramme; il y manifestait une supériorité peu digne d'envie; ses traits blessèrent quelquefois le premier consul, qui prit grand soin de le désarmer. Les dix années dont j'esquisse le tableau, furent un âge fortuné pour la poésie, parce que, dans le silence de la tribune et des passions politiques, elle trouvait des lecteurs attentifs, des juges délicats, des critiques utiles et même éloquens.

L'imagination, le goût et le sentiment trouvèrent des plaisirs variés dans les poëmes de MM. Baour-Lormian, Parseval, Soumet, Campenon, Castel. Nul système littéraire ne peut faire proscrire des vers qui se sont gravés d'eux-mêmes dans la mémoire; ceux mêmes qui montrent quelques sentimens injustes pour leurs devanciers, savent par cœur la *Journée des Morts*, de Fontanes, les contes d'Andrieux, les satyres de Chénier, les élégies maternelles de

Mme. Victoire Babois, celles où Mme. Dufrénoy a exprimé les regrets de l'amour; *la Pauvre Fille* de Soumet, et *le Jeune Malade* de Millevoye.

Antérieurement au règne de Bonaparte, Colin-d'Harleville, Andrieux, Duval et Picard, avaient déjà délivré la comédie des fadeurs et des subtilités trop long-temps à la mode, et lui avaient rendu son allure franche et gaie. Les deux derniers, surtout, excellaient à frapper des médailles pour constater les mœurs de l'époque bizarre qui s'écoulait sous leurs yeux. Ce mérite se trouvait éminemment dans deux comédies de M. Étienne, écrites dans le style saillant et ferme des meilleurs modèles.

La tragédie n'étendit ses limites qu'avec circonspection. Bonaparte, dans son autorité à la fois absolue et conciliatrice, n'eût pas souffert qu'elle profitât du vaste développement des passions allumées par la révolution. La belle tragédie de *Tibère*, chef-d'œuvre de Chénier, resta inédite. L'émule de César en était donc réduit à craindre un parallèle avec le tyran de Caprée. L'auteur de la tragédie d'*Agamemnon*, justement admirée, montra dans *Pinto* une révolution politique conduite par tous les ressorts qui

appartiennent à la comédie d'intrigue, et prouva la puissance et la sage originalité d'un esprit observateur. Parmi les tragédies qui obtinrent le plus de succès, on cita celle des *Templiers*, où les beaux vers s'élèvent jusqu'au sublime; celle d'*Omasis*, où l'exquise pureté du style se joignait à l'éclat des couleurs orientales; *Ninus II*, de M. Briffaut; *Hector*, de Luce de Lancival; *Artaxerce*, de M. Delrieu. L'auteur de *Marius à Minturne* garda, pendant cette époque, un silence qu'il devait rompre depuis par *Germanicus*. L'opéra de *la Vestale*, par M. de Jouy, produisit les effets pathétiques d'une tragédie.

Une critique habile, sévère et railleuse, mais pleine d'esprit et de goût, s'exerçait dans le plus accrédité des journaux; elle veillait surtout à effacer les empreintes de barbarie nées de nos derniers troubles, et à réprimer l'excès des prétentions philosophiques. Le public accueillait ses arrêts avec une faveur qui ralentissait beaucoup l'audace des gens de lettres. Elle ne permit qu'à M. de Châteaubriand de beaucoup oser. Ce grand écrivain, sous les auspices duquel le nouveau siècle littéraire semblait s'ouvrir, ajouta à son premier titre de gloire le brillant

ouvrage, ou plutôt le poëme des Martyrs, nouveau monument élevé pour le triomphe de la religion chrétienne. Les romans de mesdames Cottin et de Staël s'élevèrent à une énergie dont J.-J. Rousseau avait seul présenté le modèle dans la Nouvelle Héloïse; ceux de mesdames de Genlis et de Flahaut peignaient, dans le style le plus pur, les tendres et secrètes affections du cœur. Je ne croirai point indigne de ce tableau de remarquer qu'à aucune époque la chanson, ce produit précieux de notre sol, ne montra une verve plus enjouée, plus brillante et plus diversifiée. Les noms de Désaugiers et Béranger viennent ici se présenter; ce dernier osa, dans un cadre ingénieux, gourmander l'esprit de conquête qui allait appeler sur nous tant de fléaux.

Les beaux-arts étaient alors dans leur plus pur éclat. Les David et les Regnaut, ces premiers réformateurs de la peinture française au dix-huitième siècle, trouvaient d'illustres rivaux dans leurs élèves Gérard, Girodet, Gros, Guérin, Prudhon, etc. De leur côté, les Julien, les Chaudet, les Moitte, qui avaient rendu un service du même genre à la sculpture, voyaient leur tâche continuée avec succès par les Cartelier, les Bosio, les

Dupaty, les Lemot, etc. Le burin de Berwick et de Desnoyers traduisait et répandait partout les plus heureuses productions de la peinture. Spontini, Méhul, Chérubini, Lesueur, Berton et Nicolo, avaient enrichi notre scène lyrique de plusieurs nouveaux chefs-d'œuvre qui résistent encore aujourd'hui aux caprices de la mode, si brusques et si redoutables dans l'empire de la musique.

Les nouveaux monumens attestaient le goût et le génie des Chalgrin, des Fontaines, des Percier, des Peyre, des Brogniart, etc.

Puisque la rapidité de ma marche, sur des objets en apparence étrangers au premier but de l'histoire, me réduit à la sécheresse d'une nomenclature, je rappellerai seulement le grand éclat que les sciences ajoutaient à la gloire de l'Institut de France. Les noms des Lagrange, des Laplace, des Cuvier, des Humboldt, des Bertholet, des Haüy, des Charles, des Legendre, remplissaient le monde savant. Chaque jour de nouvelles découvertes ou de nouveaux perfectionnemens faisaient connaître au loin MM. Gay-Lussac, Vauquelin, Thenard, Arago, Poinsot, Malus, Poisson, Biot, Fourrier, Proni, de Rossel, Corvisart, etc.

Bonaparte, qui aimait à donner quelque chose de colossal à sa munificence aussi-bien qu'à son pouvoir et à ses conquêtes, conçut la fastueuse idée d'une institution de prix décennaux pour tous les genres de productions relatifs aux lettres, aux sciences, aux arts, aux travaux de l'érudition. Il nomma les juges parmi ceux mêmes qui avaient le plus de droits à concourir. Leur jugement fut le plus souvent conforme à celui que l'opinion publique prononçait alors, et qu'elle pourrait encore prononcer aujourd'hui. Mais on vit des exclusions bizarres, parmi lesquelles on ne remarqua pas sans étonnement celle du *Génie du Christianisme*; l'ouvrage de morale qui lui fut préféré fut le Catéchisme universel de Saint-Lambert, glacé de matérialisme. De là des clameurs du public répétées et grossies par les journaux charmés d'entrer dans un champ de discussion librement ouvert. L'empereur, qui parut longtemps agacer le scandale, finit par en paraître fatigué, et lui, qui ne renonçait à aucune de ses pensées, il abandonna celle-ci avec une sorte de dégoût fort désobligeant pour tous ceux qu'il avait appelés aux plus magnifiques récompenses. Plus de prix décennaux. Toute cette démonstration de ma-

gnificence ne parut plus alors qu'une comédie dont le maître de l'Europe avait voulu se donner le plaisir aux dépens de ceux qui, par leurs travaux divers, concouraient à la gloire de leur patrie. Je ne puis croire que telle eût été d'abord sa pensée; mais le public, étourdi d'une légèreté si nouvelle, et porté à n'y voir qu'un jeu méchamment railleur, ne reconnut plus ni le grand homme, ni même le politique habile.

L'attention de mes lecteurs a pu être fatiguée ou distraite par la diversité des objets que je viens de résumer; je ne doute pas cependant qu'on n'ait remarqué combien une telle activité dans les arts de la paix, combien cette renaissance de mœurs douces et polies, ce besoin de jouissances élevées que donnent la culture de l'esprit et les études sévères; combien tous ces sentimens venaient mal s'associer avec la soif des conquêtes illimitées, avec cet instinct d'une guerre perpétuelle dont Bonaparte eût voulu faire le génie national. Lui-même il contrariait sa pensée dominante par toutes les idées accessoires que lui suggérait la justesse ou la grandeur de son esprit. Pour conserver jusqu'à un temps indéfini notre fièvre belliqueuse, il eût fallu nous laisser l'âpreté qui résultait

de nos malheurs et de nos discordes. Pauvres, ruinés et toujours menacés de la mort ou de la prison sous la république, qu'avions-nous de mieux à faire que de nous répandre au dehors et de chercher dans la gloire une distraction à nos misères? Il est vrai que Bonaparte nous laissait la servitude; mais comme il ne la rendait que trop douce, que trop commode, elle n'était plus un aiguillon pour nous jeter hors du sol natal. Il avait tiré pendant douze ans un parti merveilleux du plus impérieux de nos sentimens, l'amour de la gloire; mais cette passion commençait à s'épuiser à force d'avoir été satisfaite. Elle cherchait d'autres objets, et la victoire, tant de fois obtenue, brillait de moins d'éclat à nos yeux que cette liberté dont la recherche nous avait lassés, et dont la pensée nous poursuivait toujours.

L'empereur s'était reposé pendant près de trois ans. Ce n'était pas que la guerre d'Espagne ne continuât dans toute sa fureur; plus que jamais elle se présentait comme interminable. Le désespoir et la rage patriotique des Espagnols et des Portugais s'appuyaient maintenant sur les secours de l'Angleterre et les talens guerriers de Vellington. Ce capitaine, en reculant devant Masséna, avait

voulu mettre un désert entre lui et l'armée qui le poursuivait faiblement. Il attendait les Français sous les lignes de Torres-Vedras, à douze lieues de Lisbonne. Masséna vint, reconnut la puissance de ces lignes, tenta tous les moyens de les tourner, ne put y parvenir, vit son armée atteinte de la famine, et fut forcé de se retirer en laissant les Anglais établis dans la péninsule. Sur un autre point, leur marine rendait Cadix inexpugnable. Les triomphes de Suchet sur les côtes de la Méditerranée et son sage empire dans le royaume de Valence, l'importante prise de Badajoz, le succès du général Marmont, qui fit ensuite lever le siége de cette ville au duc de Wellington, satisfaisaient l'orgueil, sans offrir aucune issue pour la guerre. Elle se perpétuait dans les campagnes; d'innombrables guérillas tenaient en quelque sorte les vainqueurs enfermés dans les forteresses et les villes conquises. Bonaparte n'avait plus jugé cette guerre digne de sa présence. Pour la première fois il souffrait une entreprise incomplète, et semblait s'habituer à l'incurable guerre d'Espagne, comme il s'était habitué aux désastres de sa marine. Une autre pensée l'occupait.



Campagne de Russie. Désastres. 1812.



A la vue des tributs et des hommages de l'Europe, et d'innombrables envoyés qui semblent prendre à tâche de surpasser les complaisances de sa cour et de son sénat même; à la vue des immenses richesses qui affluent dans les caves de son palais, et des monumens qui s'élèvent par ses ordres; au milieu des plaisirs que les arts s'efforcent de réveiller pour lui; enfin, auprès d'un fils auquel il pourra léguer l'héritage de sa grandeur, Bonaparte s'ennuie. Déjà les forces de son corps ne répondent plus à la fougueuse activité de son esprit; l'obésité le menace; il souffre assez souvent; mais nul effort ne lui coûte pour empêcher qu'on ne le soupçonne de quelque infirmité, de quelque décadence. Son ambition, qui s'accroît, lui persuade que ses facultés vont s'accroissant. C'est maintenant le colosse de la Russie qu'il veut fouler aux pieds. Quelle perspective! Dieu sait s'il n'a pas médité de s'ouvrir, par les limites de la Russie asiatique, un chemin vers les Indes. Il rêve nuit et jour à

cette entreprise, qu'il dissimule par mille soins inquiets, mille protestations pacifiques, et qui lui semble seule le complément de sa gloire et de ses destins. Pour justifier cette guerre, n'a-t-il pas son blocus continental, auquel l'empereur Alexandre s'est soustrait, après avoir promis d'y concourir? Il s'étonne que cet immense empire ne tourne pas en satellite autour du sien, et que l'empereur Alexandre n'ait pas sacrifié à l'amitié d'un grand homme tout le commerce de ses peuples, tout l'ouvrage de Pierre-le-Grand.

Dès le commencement de 1812 les apprêts d'une guerre formidable deviennent manifestes; leur direction ne peut être équivoque. Depuis l'abaissement de la Prusse et de l'Autriche, la Russie est le seul empire qui ne soit point encore une puissance dégradée, un fantôme d'état. L'alarme est au fond de tous les cœurs, même les plus fidèles. Les prévisions chagrines sortent de toutes les bouches. Encore si l'on pouvait penser que l'empereur saura se borner à rétablir la Pologne! mais chacun sait qu'il ne peut désormais signer de traité que dans la capitale de son ennemi. Ainsi, nos armées menaceront Pétersbourg ou Moscou, pendant que, sur un autre point, elles mena-

ceront Cadix. Quel vaste théâtre ouvert aux caprices du sort, à la fureur des peuples, à la perfidie des cours! Jusque dans son conseil le plus intime, l'empereur a entendu des avis courageux. Les maréchaux paraissent soucieux, tandis que la jeune école de Fontainebleau bat des mains et trépigne d'une joie guerrière. L'archichancelier commence à trembler pour la fortune de son maître, le parasite pour la fortune de l'archichancelier. Bonaparte est averti de tout, et n'écoute rien; les conseillers expérimentés ne sont plus que du peuple à ses yeux.

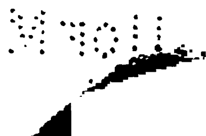
Dès le printemps il a marché à Dresde et formé un congrès de pâles souverains. L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse y ont paru comme de grands vassaux; c'est avec résignation et peut-être avec une joie secrète qu'ils vont lui livrer les débris de leurs armées. Le conquérant a ainsi convoqué l'arrière-ban de ses ennemis, et, par un redoublement d'imprudence, il les jette sur ses deux ailes, à une longue distance du centre que remplissent ses Français, ses Italiens ou ses Allemands les plus affidés.

A voir cette armée de cinq cent mille hommes formée de tant de nations diverses, vous diriez l'armée de Darius; à voir son cou-

rage, sa discipline, ses savantes manœuvres, et le chef qui la commande, vous diriez l'armée d'Alexandre. L'empereur prononce cet oracle : *La Russie est entraînée à sa perte par la fatalité ; que les destins s'accomplissent !*

Les destins, cependant, n'annoncent rien de contraire à l'empereur Alexandre. Il soutenait alors une guerre contre les Turcs. Bonaparte avait dû penser que le divan, travaillé par ses intrigues et raffermi par l'espérance d'une telle diversion, poursuivrait sans relâche un ennemi déconcerté. Le divan, soit par séduction, soit par stupidité, vient de signer des préliminaires de paix avec la Russie; Bonaparte l'ignore, et retrouvera, dans une circonstance fatale, l'armée russe de la Moldavie. Alexandre s'est fait un allié d'un lieutenant de Bonaparte, de Bernadotte lui-même, et l'Angleterre leur fournit à tous deux des subsides.

Cependant la Pologne est écrasée sous le poids de cinq cent mille libérateurs. Le mot de liberté la console, mais c'est Bonaparte qui le prononce. Le Niémen est passé, et l'armée russe se montre enfin, mais elle évite une action générale. Aux déserts du climat elle ajoute des déserts formés par l'incendie.



Tous les Moscovites ont quitté leurs foyers; d'abord on croirait que des serfs suivent leurs seigneurs comme un bétail suit son maître; mais bientôt tout prouvera que le patriotisme s'allume jusque dans la servitude. Les victoires partielles des maréchaux Davoust, Gouvion-Saint-Cyr, Ney, Macdonald et Oudinot, sont un début brillant et peu décisif de la campagne. Smolensk est emporté par Bonaparte lui-même, à la suite d'un combat et d'un assaut terribles; mais les flammes, auxquelles les Russes en partant ont condamné une de leurs villes saintes, semblent jeter une lueur prophétique. La Pologne était affranchie. L'Europe recouvrait une utile barrière contre la domination moscovite. Napoléon lisait dans les regards du soldat, comme dans ceux du maréchal, le désir de ne point s'avancer au delà de Smolensk; mais son mauvais génie lui criait: « En avant! en avant!! ».

17 août 1812.

Les Russes ne tenteront-ils point un effort pour défendre Moscou, le vieux siége et le berceau de cet empire immense? Barclai de Tolli a dirigé la retraite, non sans un art fort importun à l'ennemi; Kutusow, qui lui succède, a promis d'engager le combat. Bonaparte touche au terme de ses vœux; une

bataille lui répond de la conquête d'un empire. Elle se livre sur les bords de la Moscowa. L'art de la victoire est si bien organisé parmi ses généraux et ses troupes, que Bonaparte, dans cet épouvantable choc, semble n'avoir besoin d'aucun effort, ni de son bras, ni de son génie. Les plus formidables redoutes sont emportées par les escadrons de Murat. Ney semble cette fois chargé du destin de la bataille; et, tandis que les Russes désespérés reviennent trois fois à la charge pour rentrer dans leurs retranchemens, ce général rend tous les soldats indomptables comme lui; mais c'est en vain qu'il presse Napoléon d'achever la déroute de l'ennemi, en faisant marcher son corps de réserve et sa garde. Le plus grand capitaine du siècle écoute cette fois une circonspection qui n'est pas dans son génie, vingt-cinq mille des siens gisent sur le champ de bataille à côté de trente mille ennemis. Il faut qu'un corps intact réponde à tous les événemens.

7 septembre 1812.

C'est la paix qu'on va chercher dans Moscou; car Napoléon consent à faire une halte nouvelle dans ses conquêtes. On découvre Moscou; mais pourquoi les magistrats de cette ville, abandonnée par l'armée russe,

14 septembre 1812.

ne viennent-ils pas en apporter les clefs? On entre; on dirait une ville trouvée dans un désert et dont les habitans n'existent plus. L'immensité de son enceinte rend le silence plus effrayant; cependant, l'aspect asiatique de cette ville semble faire entrer l'armée dans un monde nouveau; et le chef et les soldats mesurent avec orgueil le long intervalle qui les sépare de leur patrie; bientôt ils le mesureront avec un mortel désespoir. Si Moscou recèle encore quelques habitans, ils ont reçu des torches des mains du gouverneur Ropstochine; ce sont des préposés pour l'incendie. Il faut que l'incendie dévore toutes les ressources sur lesquelles Napoléon a compté. On a voulu le réduire aux horreurs d'un bivouac dans une vaste capitale, et l'hiver, l'hiver de Russie s'approche! Le despotisme peut-être a conçu ce plan; qu'aurait fait de plus le génie de la liberté? Les habitans d'une ville où ce nom de liberté n'a jamais retenti, ont, en quittant leurs foyers, imité l'exemple de la plus célèbre république de la Grèce, à l'époque la plus glorieuse de ses combats. En un instant, et sur tous les points, la flamme s'élève; tout brûle, tout éclate; l'armée ne circule plus qu'autour d'une vaste fournaise. Ici le soldat se dévoue

à la mort pour étouffer l'incendie; là, son avidité, son ivresse, son délire, le rendent complice de la vengeance de l'ennemi. Bonaparte, debout sur les tours du Kremlin, s'efforce de dissimuler de sombres pressentimens; et son immobilité soucieuse est aussi pénible à contempler que le spectacle même de l'incendie.

Il faut cependant que Paris soit instruit du désastre par un bulletin sinistre d'un côté, et de l'autre encore rempli de confiance. C'est cette confiance même qui redouble l'effroi du public. Les hommes les plus vulgaires ont saisi toutes les conséquences d'un séjour prolongé dans la ville incendiée, ou d'une marche en avant, sous un tel climat, dans une telle saison, et contre de tels ennemis. Un long silence succède à l'effrayant bulletin; plus de nouvelles de la grande armée, de l'armée en péril; les récits mensongers naissent des conjectures sinistres. Tantôt l'empereur est mort, frappé par ses soldats eux-mêmes, tantôt il est prisonnier des Russes.

23 octobre 1812. Une sourde fermentation favorise un complot près d'éclater; il éclate; et Paris, pendant quelques heures, a cessé d'être sous les lois du maître de l'Europe. Un prisonnier,

un général d'un nom peu célèbre, Mallet, s'est vu sur le point de détrôner l'empereur. Que tous les conspirateurs cèdent à celui-ci. Quel est son point de départ? Une maison de santé, où il est détenu. Quel est son trésor? Dix-huit francs. Quels sont ses complices? Pas un seul, peut-être; il ne peut compter que sur les dupes qu'il fera. Quels seront ses instrumens pour détrôner Napoléon? Des officiers pleins de zèle et d'adoration pour l'empereur. Mais, de sa prison, il a plané sur Paris, sur la France et l'Europe; il a vu que tout le secret de l'empire consiste dans une consigne; il changera la consigne.

S'évader dans la nuit; se revêtir de son uniforme de général; supposer un faux décret du sénat, en annonçant que Bonaparte a péri égorgé par ses propres soldats; se fabriquer une mission pour le faire exécuter; tromper, avec de fausses proclamations, un colonel et de jeunes conscrits chargés presque uniquement de la garde de la ville; faire ouvrir les prisons à deux généraux utiles à ses desseins; les investir d'une mission semblable à la sienne; faire emprisonner par eux le général-ministre de la police et le préfet de police; se porter sur l'état-major,

percer d'une balle le commandant qui ne veut pas reconnaître un successeur prétendu, et se substituer à son autorité; apprendre aux Parisiens, à leur réveil, qu'ils ne vivent plus sous l'empire, et ne produire en eux d'autre effet que l'immobilité, l'étonnement et une vague curiosité des événemens qui vont éclore; voilà l'ouvrage d'un homme et de quelques heures. Le despotisme avait fait qu'une révolution de Paris pût ressembler à une révolution du Bas-Empire.

Voilà ce que produisent les passions égoïstes substituées aux passions généreuses, et l'obéissance passive, aveugle et muette substituée à l'obéissance légale, libre et raisonnée. L'imagination avait tant travaillé sur les catastrophes auxquelles Bonaparte ne cessait d'exposer et lui-même et son empire, que celle-ci rentrait dans l'ordre des événemens prévus. On laissait agir les soldats comme si c'eût été leur affaire de donner ou de retirer l'empire. Des conscrits qui brûlaient de retourner dans leurs foyers tenaient lieu du vote de la grande armée, et s'imaginaient l'accomplir. La dictature, prix de tant de victoires, se trouvait ici le prix d'un crime de faux. Si Mallet eût pu prolonger l'illusion ou la stupeur, la question était de

savoir s'il eût été le connétable du roi ou le premier magistrat d'une république. Il mettait à la tête de son gouvernement provisoire des royalistes tels que MM. Mathieu de Montmorency et Alexis de Noailles, à côté des hommes les plus passionnés pour la liberté. Ces deux opinions allaient se compromettre, peut-être même se concilier pour un moment. Ces opinions, une fois engagées par des actes, offraient mille chances défavorables à un empereur fugitif et survivant à l'armée qu'il avait conduite dans un désert glacé. La présence d'esprit d'un officier de l'état-major et d'un petit nombre de fonctionnaires éloigna des chances si difficiles à calculer. On vit le mouvement survivre une heure ou deux à l'arrestation même de Mallet, du conspirateur unique. Qu'aurait-ce été s'il avait eu à lui un jour tout entier! Quand il fallut procéder à l'enquête sur cet étrange événement, on fut confondu de ne trouver qu'un coupable parmi tant d'hommes qui avaient renversé les lois d'un grand empire. Ceux qui avaient eu peur punirent sévèrement ceux qui avaient été trompés. J'ai dû arrêter l'attention des lecteurs sur un événement qui découvrit les pieds d'argile du colosse.

Je reviens à la grande armée, et bientôt nous n'en découvrirons plus que l'immense cadavre. Napoléon avait mal compris l'incendie de Moscou et le caractère d'un ennemi qui appelait à son aide d'aussi effroyables ressources. Il croyait encore dicter la paix. Les jours s'écoulent. Il attend au Kremlin d'humbles plénipotentiaires. L'hiver menace, il attend encore. Il se retire enfin après quarante jours d'immobilité, quarante jours où le soleil le plus beau, le plus doux avait inutilement lui pour le salut d'une si glorieuse armée. Le Kremlin, son asile, brûlé par ses mains, atteste la fureur qui le dévore.

L'empereur se flatte de commander aux élémens dans sa retraite; mais ils vont lui livrer une guerre implacable. C'est en vain qu'il repousse la poursuite de Kutusow presque avec la même facilité qu'on chasse des nuées de cosaques; quelquefois une nuit de bivouac équivaut pour lui à une bataille perdue. Les chevaux succombent avant les hommes. A mesure que cette mortalité se déclare, il faut abandonner une grande partie de l'artillerie, des vivres, des bagages, et cette croix gigantesque du grand Ivan, destinée à la coupole des Invalides. Le soldat est muet comme le

désert qu'il parcourt. Les angoisses de l'âme rendent plus cruelles, plus incurables les souffrances du corps.

On s'est traîné jusqu'à Smolensk, et l'on espère trouver dans cette ville, que jamais on n'eût dû dépasser, quelques jours de repos et d'abondantes ressources. Elles s'y présentent en effet; mais on ne pourra qu'un moment toucher à ces magasins réparateurs. Cinq jours de halte ont aggravé les dangers, rapproché les colonnes de l'ennemi, et ranimé son audace. Il faut combattre de nouveau. Nos soldats affaissés sont encore sensibles à l'orgueil de vaincre; mais le désordre et le découragement, interrompus pendant le combat, recommencent après de glorieux et lamentables succès. Les corps de l'armée n'ont pu garder leurs communications; celui du maréchal Ney est complétement isolé. Peut-on espérer qu'en butte à tant de fléaux, il résiste à des forces presque décuples des siennes? Mais ce guerrier a surpassé tout ce qu'on peut attendre de l'intrépidité française et de la constance humaine; il a résisté aux élémens, battu les ennemis; il s'est fait jour. Au bonheur de le revoir se joint celui d'avoir reçu le secours du corps d'armée des maréchaux Oudinot et Victor, et de la di-

vision Dombrowski, qui arrivent de la Pologne, faible compensation pour les nouveaux dangers qui s'annoncent. L'armée russe qui revient de la Moldavie s'approche pour couper la retraite. Que doit-on penser de l'armée autrichienne qui l'a laissée passer, et qui, de plus, a laissé au pouvoir de l'ennemi la ville de Minsk, le plus précieux magasin des Français ? Que faut-il attendre de l'armée prussienne, qui marche dans la Courlande sous les ordres du maréchal Macdonald, et fait la force principale de son armée ? Si les frimas ont amené tant de désastres, quel effet plus terrible ne doit point produire l'extrême rigueur du froid ?

Enfin, comme si tout se réunissait pour abattre l'homme qui reçut jamais le plus de force pour vouloir et pour entreprendre, il apprend, au milieu des horreurs d'une telle retraite, que, dans sa capitale même, quelques heures ont pu s'écouler sous un autre empire que le sien. On arrive sur les bords de la Bérésina pour voir une nouvelle armée russe, celle de l'amiral Tchitchakoff, qui se déploie sur l'autre rive. Kutusow suit par derrière, Wittgenstein menace par la droite; les cosaques sont partout. Pas une de ces armées qui ne soit ou quadruple ou décuple même des

corps débandés qui cherchent leur salut. La Bérésina surtout s'offre d'une manière effrayante, elle charrie des glaçons. Jeter deux ponts sur une telle rivière, et sous les boulets de l'ennemi, quelle entreprise! Bonaparte se souvient de son art, et fait des démonstrations de passage sur un autre point éloigné de quatre lieues. Il multiplie de faux avis pour tromper l'ennemi qui l'attend. Tandis que les travailleurs, plongés dans une eau glaciale, entreprennent cet ouvrage qui peut cent fois être renversé, le désespoir parcourt les rangs; la mort ou la plus horrible existence dans les déserts de la Sibérie, voilà le sort que prévoient les soldats, et Napoléon n'a pas même l'issue qui restait à Charles XII après la bataille de Pultawa. Est-ce un dernier débris du château du Kremlin embrasé par sa main qui servira de prison au maître de tant d'états? Mais, ô merveilleux coup de fortune! au point du jour, on voit cette armée de Tchitchakoff, qui semblait opposer une invincible barrière entre les soldats français et la France, s'éloigner et redescendre la Bérésina. Les deux ponts s'achèvent avec ordre, célérité, génie. L'empereur et la garde, Ney et son faible corps ont pu passer; mais huit jours suffiraient à

26–28 novembre 1812.

peine pour l'écoulement des hommes, des canons, des bagages. Tchitchakoff trompé ne tardera point à revenir sur ses pas. Wittgenstein, avec quarante mille hommes, presse par la droite l'armée fugitive. Les maréchaux Victor et Oudinot, avec huit mille hommes, le contiennent, et l'intrépide Ney ose, avec les débris de son corps d'armée, se présenter au-devant de Tchitchakoff, et décore d'une victoire éclatante cette longue chaîne de désastres. Peu de faits de guerre peuvent être comparés à cet effort libérateur. Mais le salut devait rester cruellement incomplet. Le moment arrive où les ponts sont atteints par les boulets ennemis; on se pousse, on s'enfonce, on s'écrase; les ponts s'écroulent, et vingt mille Français sont perdus pour leur patrie.

L'empereur ne voit plus que sa capitale qui peut lui échapper, si un nouveau Mallet se présente. Il sent l'horrible nécessité de faire précéder son retour par la révélation d'une partie de ses désastres. Il écrit son vingt-neuvième bulletin avec une plume de fer. Pour paraître fort, il s'y montre insensible; puis il s'échappe du milieu de ses généraux, les uns consternés, et les autres indignés de sa résolution. Porté sur un traî-

neau, il arrive à Dresde, reçoit l'accueil hospitalier d'un roi, son fidèle vassal, son vertueux ami. Enfin, il a revu le palais des Tuileries.

Mais tandis qu'il s'applaudit, avec une satisfaction qu'il sait mal contenir, de sa sécurité retrouvée; tandis qu'il gourmande des fonctionnaires dont Mallet a pu se jouer un moment, et qu'il s'étonne de n'avoir pu mieux graver dans les âmes le principe de la légitimité et de la permanence de sa dynastie; tandis qu'il emploie les forces de sa volonté à se créer une armée nouvelle, celle qu'il vient d'abandonner est parvenue au dernier terme des calamités dont l'espèce humaine peut être assaillie, Wilna, cher et dernier espoir de nos malheureux guerriers, Wilna, pourvue d'immenses magasins, Wilna qu'il a fallu gagner par un froid de vingt-six degrés, Wilna devient pour eux un plus dangereux abîme que la Bérésina; on s'entasse dans d'étroites maisons qui semblent s'écrouler sous le poids de leurs hôtes. Au dedans un air vicié, pestilentiel; au dehors un air glacé qui tue. Il faut passer perpétuellement de l'un à l'autre. Ce n'est pas tout, les Russes se présentent aux portes de ce dangereux asile, et [illegible] manque d'armes 10—11 décembre 1812.

pour les combattre. Il faut fuir encore, fuir à travers cette Prusse si long-temps dévastée et si vindicative; on se rassure encore sur la foi des traités et sur la terreur qu'on inspire; mais la terreur a disparu, la fidélité est en péril. Bientôt on voit revenir le maréchal Macdonald qui, tout à l'heure tenait sous ses ordres un corps de vingt mille Prussiens, et qui, toujours vainqueur, s'est porté de la Courlande sur la Livonie, et menaçait Riga même. Il a trouvé en eux des auxiliaires, non-seulement fidèles, mais intrépides, tant qu'a duré la fortune de Napoléon; mais, dès que ses désastres ont été connus, ils ont été provoqués à la défection, soit par l'influence du cabinet, soit par l'action, plus puissante encore, des sociétés secrètes. Ce corps entier, conduit par le général Yorck, a passé à l'ennemi.

Le bouillant Murat, que l'empereur a donné pour général à l'armée, a désespéré de ses troupes et de la fortune. De tous les guerriers, c'est celui qui s'est le plus prononcé contre le héros, son bienfaiteur. Il est aussi avide de revoir Naples que Bonaparte l'était tout à l'heure de revoir Paris. La poursuite des Russes, victimes eux-mêmes de ce froid rigoureux qui a fait le salut

de leur empire, s'est ralentie. L'armée française respire enfin sur les rives de l'Elbe, y reçoit du renfort, et le prince Eugène, vice-roi d'Italie, commence à y rétablir quelque ordre, quelque discipline. Elle aurait bientôt repris une force imposante, si, d'après le conseil de Macdonald, on eût retiré les garnisons encore nombreuses et puissantes disséminées dans la Pologne, la Prusse et la Silésie; mais l'empereur ne souffrirait pas qu'on abandonnât aucun des gages de ses conquêtes. Dans sa pensée, les limites de son empire sont, pour le moins, fixées au Borysthène; une campagne l'y ramènera. Tel est son espoir, telle est sa certitude. Les illusions qu'il répand réagissent sur lui-même.



Coalition universelle contre l'empereur. Campagne de Saxe. Victoires et désastres. 1813.



Cependant un transport belliqueux éclate dans tout le nord de l'Europe. Les cabinets sont ébranlés; les peuples se chargent du parjure. Les noms d'Arminius et de Vitikind se mêlent au cri de la vengeance. Au lieu de

la croisade factice que tout à l'heure Bonaparte dirigeait contre la Russie, voici une croisade réelle qui se forme contre lui. Ici on n'a pas besoin d'ordonnances pour lever des armées; elles se forment d'elles-mêmes sous les noms de landwerh et de landsturm. La noblesse prussienne, que Bonaparte, dans un accès immodéré de colère, a voulu forcer à mendier son pain, à défaut d'or trouve du fer. L'enthousiasme poétique, allumé par Goëthe et Schiller, devient un enthousiasme patriotique. La philosophie elle-même, cette philosophie noble, mais obscure de Kant et de ses deux plus célèbres disciples, devient un mobile guerrier. Chaque université se transforme en une légion. Les professeurs s'enrôlent avec leurs disciples. Si ce transport éclate librement dans les pays délivrés de nos armes, il se propage avec une secrète et sombre énergie dans les pays où tout semble reconnaître nos lois, et dont les souverains se prosternent encore devant Napoléon. Les monarques les plus absolus prononcent le mot de liberté avec autant de passion que leurs sujets. Les vieux routiniers du despotisme parlent le même langage que les *amis de la vertu*. Tout se fait en famille. L'empereur Alexandre use du ressort qui vient

s'offrir à lui avec l'ardeur d'une âme élevée. Bernadotte amène ses Suédois en Allemagne, et bénit la destinée qui, pour le début de son règne, lui réserve quelque part du grand rôle de Gustave Adolphe. Mais c'est contre sa patrie qu'il va tourner ses armes. Les souverains alliés attendent le secours du général Moreau, qui, dans sa défection et sa vengeance, ne peut, comme le nouveau prince héréditaire de Suède, alléguer les intérêts d'un peuple qui lui est confié. L'Autriche, qu'il faut représenter ici par le nom et la politique de M. de Metternich, feint d'être arrêtée un moment par le scrupule d'engager la querelle du beau-père et du gendre; mais elle ménage ses forces renaissantes pour les employer à propos, et ce qui la rend plus redoutable, c'est qu'elle veut jouer le rôle d'arbitre.

Par les intrigues de cette même puissance et celle de la vindicative reine de Naples, reléguée en Sicile, d'autres sociétés secrètes se forment en Italie sous le nom de carbonari; aveugles et déplorables instrumens d'un pouvoir qui les accablera un jour de ses plus implacables rigueurs.

En Espagne et en Portugal, les moines et les francs-maçons, entre lesquels éclateront

aussi un jour des haines féroces, vivent et combattent dans la plus parfaite intelligence. Les Anglais se sont établis dans le cœur même de la péninsule, et rien ne pourra plus les en arracher. La victoire remportée aux Aropiles par le duc de Wellington sur le maréchal Marmont, blessé dès le commencement de l'action, laisse peu d'espoir au roi Joseph.

Au milieu de ce bouillonnement universel des peuples, le Français seul se montre tristement immobile. Point de mouvement spontané, point d'élan, point de vie. C'est à coups de sénatus-consultes que dans l'extrême péril se lève une abondante, mais dernière conscription. De vastes contrées perdues épouvantent bien moins les esprits que l'anéantissement presque total de cette grande armée, qui, depuis si long-temps, a nourri la France de triomphes. Les lamentables récits des victimes échappées au désastre, augmentent chaque jour l'horreur de cette catastrophe. C'est Napoléon qu'il faut suivre, et c'est Napoléon qu'on redoute le plus. Un homme médiocre pouvait facilement nous tirer des dangers de notre position; un grand homme (je n'entends pas ce mot dans un sens philosophique) nous tenait cloués à son

orgueil, à son ambition, il jouait notre sort avec le sien, et nous étions sans voix pour intervenir dans nos propres destinées, sans voix pour sauver celui qui s'en était rendu le maître, et nous sauver nous-mêmes.

Silence de la presse, silence de la tribune, voilà la constitution de l'empire. Il nous reste la franchise des entretiens particuliers, et l'on en use largement; mais l'impunité de nos paroles est un témoignage du peu d'effet qu'elles produisent. Quel fléau qu'une prévoyance impuissante! Notre bon sens ne peut rien contre le génie qui s'égare. Nos conceptions lui paraissent bornées, et les siennes le sont cette fois sur l'étendue de ses périls. Il ne voit que des armées là où nous voyons des peuples. Les armées, il sait les battre, il les a battues jusque dans sa déplorable retraite; la puissance des peuples lui est en vain révélée par l'indomptable et féroce résistance de l'Espagne et par l'incendie de Moscou. Il accuse les élémens sans s'accuser lui-même, comme si les élémens l'avaient tenu pendant quarante jours immobile au Kremlin. Il s'obstine à nous donner un empire sans bornes, et nous ne lui demandons que la limite du Rhin. Il lui faut des merveilles et des conquêtes, elles nous sont

superflues, elles nous deviennent odieuses. N'entendons-nous pas le désespoir des mères qui livrent à la conscription un dernier fils, pour remplacer à l'armée des fils qui ne sont plus? Quel spectacle douloureux pour des pères, pour des instituteurs, que celui d'adolescens réservés tous à la faux de la conscription, et qui croissent pour la mort! Cependant tout nous parle encore de luxe, de plaisirs, de spectacles, d'ingénieuses frivolités! Nous serions habiles courtisans en montrant de la joie; mais des flots de sang assiégent notre esprit, soit qu'on nous fasse entendre les sons d'une musique délicieuse, soit que l'art du comédien provoque un mol exercice de notre pitié, soit qu'il nous étourdisse d'une gaieté de commande. Le palais même où l'on donne la fête sera-t-il debout dans un an, dans deux ans? Paris sera-t-il toujours exempt des affronts et des fers de tant d'autres capitales visitées par les Français? Voilà nos pensées, amère leçon pour tout un peuple qui a laissé aliéner sa liberté. Il nous resterait encore assez de guerriers pour opérer notre salut. Ce qui nous manque, ce sont des lois, c'est la liberté, c'est un esprit public qui sache se faire obéir. L'opposition légale absorbe les méconte-

mens et les contient, parce qu'elle ne désespère pas de se faire écouter. Sous un gouvernement absolu, le mot de mécontent sonne aussi mal que celui de conspirateur. Les libéraux ne savent comment lier des désastres prochains à l'espérance d'un retour à la liberté. Les royalistes pressentent une catastrophe qui peut servir leurs vœux. Le destin de Bonaparte est la providence des Bourbons.

L'empereur a prononcé devant le corps législatif des paroles qui redoublent l'effroi : *Je n'accepterai*, a-t-il dit, *qu'une paix conforme à la grandeur de mon empire.* Sa confiance semble justifiée par les premiers événemens de la campagne qui se rouvre. La formation d'une nouvelle armée dans un intervalle de quatre mois est un nouveau prodige de sa vigilance; l'usage qu'il va tirer de ces légions de conscrits, appuyés sur les débris de vieux bataillons, est un nouveau titre de gloire L'empereur de Russie et le roi de Prusse sont à la tête de leurs armées réunies, Bonaparte vient les attaquer dans la Saxe. Deux grandes batailles sont livrées à vingt jours de distance; ce sont celles de Lutzen et de Bautzen. Bonaparte a combattu d'abord sur le théâtre de la mémorable victoire 2—21 mai 1813.

de Gustave Adolphe, et ensuite sur celui de l'une des plus brillantes victoires du grand Frédéric. Sa position était telle, qu'elle eût étonné jusqu'à ces deux grands capitaines. L'ennemi lui présentait une formidable cavalerie, à laquelle il ne pouvait plus opposer que de rares escadrons nouvellement et malmontés. « Eh bien! avait-il dit, nous combat» trons comme en Égypte. » Mais en Égypte c'était avec les soldats de l'armée d'Italie, avec les compagnons de ses trente victoires, qu'il formait ses bataillons carrés, et maintenant sa principale force était placée dans une masse de conscrits qui assistaient à leur première bataille. Appuyés par de vieux soldats, guidés par de vieux maréchaux, ils ont osé se mesurer contre les cavaliers et les fantassins les plus aguerris du nord de l'Europe; de plus, ils ont rencontré dans la mêlée tous les jeunes fanatiques de liberté, d'indépendance et de vertu, qui, en s'armant, ont forcé leur souverain de s'armer encore une fois. La constance de nos jeunes Français a été si héroïque, leur impétuosité si foudroyante, les manœuvres du général et de ses lieutenans ont tellement réuni la précision au génie, que Lutzen et Bautzen viennent s'assimiler aux plus étonnantes

victoires de Napoléon. Il est resté maître du champ de bataille, voilà le seul avantage obtenu par ces brillantes journées. Protégé par son immense cavalerie, l'ennemi a pu opérer sa retraite dans le plus bel ordre. Bonaparte a sauvé sa gloire, heureux s'il ne s'obstinait pas à sauver la plus grande partie de sa vaste domination. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse, étonnés d'avoir vu leurs vieilles bandes céder le terrain à des soldats novices, ont demandé un armistice à Napoléon. Favorable augure pour la paix! L'Autriche intervient et se porte médiatrice; mais c'est par deux cent mille hommes qu'elle appuie sa médiation. Peut-être les souverains n'ont-ils voulu que lui laisser le temps de compléter un armement si redoutable. Un congrès doit s'ouvrir à Prague. De grands sacrifices vont être demandés au vainqueur; mais ce vainqueur est le même qui a vu s'anéantir sous ses yeux la plus belle et la plus illustre armée de l'univers. Tous les peuples ne pensent qu'à Moscou, qu'à la Bérésina ; Bonaparte ne veut penser qu'à Lutzen, qu'à Bautzen.

L'Angleterre sourit à l'inflexibilité trop connue du conquérant, parce qu'une paix

continentale lui serait odieuse. Elle semble attacher à ses subsides la condition d'une guerre éternelle. Mais Lutzen et Bautzen pourraient encore porter leurs fruits. Il serait beau, surtout il est urgent d'offrir des sacrifices au sein de la victoire, et de prévenir l'intervention perfide de l'Autriche. Alexandre respire bien plus pour la gloire que pour la vengeance. Sa gloire est satisfaite, si le conquérant est contenu. Que faudrait-il au roi de Prusse? L'héritage entier du grand Frédéric, et l'abandon de l'arrogant système de la confédération du Rhin. Voilà ce que demandent à Napoléon la campagne de Moscou et la disparition d'une armée de cinq cent mille hommes. Malheureusement il est habitué à recevoir et non à envoyer des messagers de paix. Les alliés s'abstiennent d'ouvertures pacifiques, car ils attendent l'Autriche et ses deux cent mille hommes. Napoléon s'en abstient, car il espère déjà repasser le Niémen.

L'Autriche intervient; c'est un nouveau créancier qui s'approche. Ses longues défaites ont laissé tout entier son orgueil et sa cupidité. Elle s'est relevée en prenant le nom d'arbitre. Le beau-père devient plus funeste à son gendre, parce qu'il fait mine encore de

le protéger. Il va d'un camp dans un autre offrant ses deux cent mille hommes; mais il ne les vendra pas à bas prix. Eh bien! l'incurable égoïsme de cette puissance laisserait encore prise à des négociations salutaires. Ne pourrait-on reprendre à la Bavière et au Wurtemberg, à deux alliés qui vont tout à l'heure échapper, les provinces ou villes autrichiennes dont on a disposé en leur faveur? Mais l'Autriche veut encore l'Istrie, la Dalmatie, le Frioul, et Venise, peut-être! Supposez ces sacrifices accomplis, existe-t-il encore un plus puissant potentat que l'empereur des Français? Que nous importe à nous une domination excentrique et lointaine, qui ne nous permet ni paix ni liberté? La négociation commence et se rompt dans une entrevue de l'empereur Napoléon avec M. de Metternich; le premier s'indigne des exigences d'un homme qu'il n'a jamais vu que dans la foule de ses courtisans. Il s'emporte, et ces paroles sont sorties de sa bouche: *Metternich, combien l'Angleterre vous a-t-elle donné?* L'outrage est ressenti, comme s'il eût été adressé à l'âme la plus fière. Le congrès de Prague, vainement ouvert, n'est plus qu'un simulacre politique. Les efforts de M. de Caulaincourt et de l'aimable et 12 juillet 1813.

brillant comte de Narbonne, ambassadeur à Vienne, ont échoué devant l'orgueil inflexible de Napoléon.

En voyant le congrès sans résultats, l'Allemagne pousse un cri de joie et de vengeance. Le professeur Jahn et le docteur Lang ont conquis une puissance pour un moment égale ou supérieure à celle des souverains. On court aux armes. L'empereur a pris Dresde pour le centre de ses opérations. Pendant qu'il supportera le principal effort des alliés, une de ses armées, commandée par le maréchal Macdonald, pénétrera dans la Silésie ; une autre, commandée par le maréchal Oudinot, s'avancera sur Berlin. L'orage éclate sur Dresde.
26-27 août 1813. Les alliés livrent à cette ville un assaut terrible. Bonaparte, qui l'a quittée à dessein pour attirer l'ennemi, y reparaît et débouche par une porte avec le plus terrible appareil de la guerre. L'ennemi, que des torrens de pluie ont percé tout le jour, est rompu, écrasé, ne peut plus se reconnaître sur aucun point. Napoléon, d'un clin d'œil, a distingué l'étendue de ce désordre, et le lendemain il lance toutes ses colonnes dans les directions les plus savamment combinées. On a vu enfin revenir ces jours où il

comptait les prisonniers par quinze ou vingt mille.

Un autre événement semble indiquer tout le magique éclat de sa fortune renaissante. Le général Moreau est au nombre des morts dans l'armée ennemie. Un boulet perdu l'a frappé, tandis qu'il s'entretenait avec l'empereur Alexandre. Quel motif avait pu ramener de l'asile qu'il s'était choisi dans le Nouveau-Monde, ce guerrier qui reproduisait à l'esprit l'image de Turenne, et qui semblait aussi inaccessible à la vengeance qu'à l'ambition et à l'orgueil? L'histoire ne peut encore éclaircir ce pénible mystère; on sait seulement qu'il avait été sollicité à ce parti par son ancien ami Bernadotte et par l'empereur Alexandre. Peut-être avait-il prévu, dès la nouvelle du désastre de Moscou, que l'orgueil de Napoléon le porterait invinciblement à entraîner la France dans sa chute. Peut-être avait-il voulu, avec le nouveau prince royal de Suède, se présenter en médiateur pour l'indépendance de sa patrie. Peut-être les réflexions de l'exil et le tableau des événemens l'avaient-ils convaincu de la nécessité du retour d'une monarchie légitime et constitutionnelle qu'il eût fait proclamer par l'armée française. Cette grande

et belle renommée attend encore aujourd'hui l'explication d'un fait qui blesse le sentiment patriotique.

La fortune ne permet pas à Bonaparte de s'abandonner à l'ivresse de son nouveau succès; il apprend coup sur coup que Macdonald a été repoussé avec une assez grande perte dans ses efforts sur la Silésie, que le maréchal Oudinot n'a pas été plus heureux sur la route de Berlin, et que c'est Bernadotte, avec ses Suédois, qui a remporté cet avantage, de concert avec les Prussiens redevenus tout à coup dignes de Frédéric; enfin, que le général Vandamme, chargé de presser les résultats de la victoire de Dresde, s'est témérairement engagé dans les défilés de la Bohème, et que, cerné de toutes parts par des corps russes, autrichiens et prussiens, il s'est rendu avec la moitié de son armée et toute son artillerie. Il faut que six semaines s'écoulent encore dans une dévorante immobilité. Napoléon ne peut quitter Dresde. Depuis sa retraite de Moscou, il a laissé une partie de ses forces éparses dans un grand nombre de forteresses, depuis la Vistule jusqu'à l'Elbe. Il rêve encore au moyen de leur donner la main. L'ennemi, qui oppose à la bataille de

Dresde quatre victoires partielles, reçoit d'immenses renforts. Il compte trois cent mille hommes, dans les rangs desquels on entend perpétuellement rugir le cri : « Paris! Paris! » L'empereur ne compte plus sous ses ordres que cent soixante-quinze mille hommes, dont le vœu unanime serait de regagner la frontière du Rhin. Il s'entend mille fois contredire par ses généraux qui, veillant au salut de la France et de leurs premières conquêtes, lui redemandent : « Le » Rhin! le Rhin! »

Ses malheurs sont arrivés au comble : il apprend que la défection de la Bavière est consommée, il ne peut douter que celle de Wurtemberg, de Bade et de Darmstadt ne soit toute prochaine. Il se retire enfin, mais avec quelque espoir de transporter sa ligne d'opérations sur Magdebourg. Dans cette position, il se prive encore de vingt mille hommes qu'il laisse à Dresde, sous le commandement du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. On a gagné Leipsick; mais tout le Nord vient se précipiter sur cette ville, centre du commerce, de l'industrie et de la civilisation de l'Allemagne.

Depuis la bataille d'Attila dans les Gaules, la terre n'a pas tremblé sous un choc plus 18—19 octobre 1813.

épouvantable, plus vastement homicide. L'empereur Napoléon, l'empereur Alexandre, l'empereur François, le roi de Prusse, le prince royal de Suède Bernadotte, plusieurs princes souverains et toutes les renommées militaires de l'Europe, les vétérans des grandes armées qui se sont mesurées dans des combats sans nombre, les landwerh, les landsturm, animés d'une rage patriotique, les conscrits de France, fiers de s'être égalés à leurs maîtres pour leur coup d'essai, tout se présente pour le dénoûment d'une guerre qui exerce et écrase les peuples depuis plus de vingt ans. Trois batailles s'engagent à la fois et se prolongent jusque dans la nuit. Il semble que la victoire ne puisse se résoudre à quitter les drapeaux de Napoléon. Les avantages ont été partout balancés ou compensés. Les Français semblent du moins avoir conquis la facilité de leur retraite. Le lendemain, règne un silence plein d'horreur. La perte est immense dans les deux camps. On la croit plus forte chez l'ennemi; mais chaque instant lui amène des renforts. C'est lentement et dans le meilleur ordre que l'on abandonne les trois théâtres des combats de la veille, mais l'armée n'est point encore tout-à-fait repliée sur

Leipsick. Le combat recommence. Il se soutenait sans désavantage pour nos troupes, lorsqu'il se fait un vide affreux dans leurs rangs. On a vu le corps saxon tout entier, et la cavalerie wurtembergeoise, formant en tout vingt-six bataillons et dix escadrons, passer à l'ennemi dans le feu de la bataille, et tourner leurs batteries contre ceux qui, tout à l'heure, étaient leurs frères d'armes. Cet attentat, les Saxons l'ont commis sous les yeux indignés de leur vieux souverain, toujours fidèle à l'amitié et à la reconnaissance. Ces transfuges se sont rendus à la voix du maréchal Bernadotte, que les Français voient en frémissant à la tête de leurs ennemis. Les Allemands ont prononcé que tout est légitime contre le dévastateur de l'Allemagne. La Saxe recueillera au congrès de Vienne un triste salaire de sa défection. Cependant Bonaparte parvient à soutenir encore le choc des alliés. La force de l'indignation suppléait au nombre de ses soldats.

Le quatrième jour, c'est dans l'enceinte même de Leipsick qu'il faut se défendre. Bernadotte et Blücher se présentent avec furie aux portes de la ville; l'assaut reste suspendu, parce qu'ils ont aperçu plus loin nos colonnes en retraite, et qu'ils voudraient

leur barrer le passage; mais une perte de soixante mille hommes tués ou blessés devait ralentir la poursuite des alliés. Tandis que la ville est défendue par Lauriston, Macdonald, le général Régnier et le prince Poniatowski, qui vient de s'égaler à nos plus illustres guerriers, et de recevoir le grand nom de maréchal français, les autres corps ont passé l'Elster. Cette valeureuse arrière-garde doit tenir encore vingt-quatre heures dans Leipsick pour le salut de l'armée.

Mais voici un plus grand désastre que la défection des troupes saxonnes. Le pont sur l'Elster, la seule retraite ouverte aux quatre corps qui défendent Leipsick, vient de sauter avec un horrible fracas. Un sapeur avait reçu l'ordre d'y mettre le feu quand toute l'armée aurait défilé. Il a vu l'ennemi se porter de toutes parts sur le pont et l'attaquer par des fusillades, il a cru le moment arrivé, et la mèche fatale vient de livrer à l'ennemi une grande partie de notre armée. Le désespoir des Français abandonnés a encore coûté cher aux alliés. Le maréchal de Tarente a pu passer à la nage, le maréchal Poniatowski a été englouti dans la rivière fatale. Lauriston et Régnier sont pris avec douze mille hommes et deux cents pièces de canon; il n'y a

de salut que pour les Français qui savent nager.

Parcourez les annales militaires de tous les peuples, vous n'y trouverez pas un seul fait de ce genre. Un sapeur, dans son entendement grossier, a prononcé sur le sort d'un empire, sur la fortune de l'empereur. Il a livré la gloire du plus grand homme de guerre à un reproche cruel, calomnieux sans doute, mais qui ne cessera plus de retentir. Partout, la haine va répéter que l'empereur fugitif a lui-même assuré son salut par l'effroyable sacrifice des quatre corps qui défendaient Leipsick. L'armée ne partageait point un soupçon si odieux ; et voici les motifs qui semblent devoir l'écarter. Il est évident que la retraite de l'armée se présentait jusque-là dans un ordre imposant, que la poursuite de l'ennemi, affaibli par tant de combats meurtriers, ne pouvait être fort pressante ; enfin que Napoléon n'avait pu, par un ordre aussi pusillanime que perfide, changer des combats encore glorieux en une épouvantable déroute.

Cependant on se disait : « Qu'aurait fait » l'empereur, qu'aurait prononcé un con- » seil de guerre, si un tel malheur fût arrivé » sous un général qui eût commandé en son

» absence? Pourquoi confier à un seul hom-
» me, à un soldat vulgaire, un ordre d'où
» dépendait le salut d'une forte partie d'ar-
» mée? D'où vient que le général ou l'offi-
» cier, qui avait transmis l'ordre de faire
» sauter le pont après la retraite effectuée,
» ne restait pas là pour en surveiller, pour
» en diriger l'exécution? » On se demandait
encore : « Pourquoi des ponts subsidiaires
» n'avaient-ils pas été jetés sur l'Elster?
» Pourquoi n'avoir pas renouvelé ce qu'on
» avait fait avec mille fois plus d'obstacles
» sur la Bérésina, encombrée de glaçons et
» toute bordée d'ennemis? » Mais une bataille de quatre jours avait épuisé les forces physiques de Napoléon. Il succombait au sommeil dans sa voiture, lorsqu'il fut réveillé par le bruit de l'explosion du pont de l'Elster.

Si un conquérant devait renaître un jour pour la désolation de l'Europe, qu'il arrête long-temps ses regards sur cette triste page du règne de Napoléon. Si son âme a conservé de l'horreur pour les fourberies politiques, il évitera une guerre telle que celle de l'Espagne; si son génie n'a point fait un divorce complet avec la prudence, il évitera une guerre telle que celle de Moscou; mais en songeant à l'explosion

désastreuse du pont de l'Elster arrivée sous le plus vigilant des guerriers, pourra-t-il répondre que, dans les chances d'une guerre perpétuelle, sa prévoyance saura enchaîner les événemens fortuits, ou ne sera point suspendue par les lois de la nature, qui peuvent, après d'horribles fatigues, plonger dans l'assoupissement le plus funeste l'homme le plus indomptable?

Un dernier exploit assez semblable à celui de la Bérésina va terminer et relever un peu une campagne devenue si désastreuse. Pour la seconde fois l'empereur voit dans une retraite marcher à sa rencontre, et pour sa ruine totale, une armée qu'il n'avait point dû attendre sur le théâtre de la guerre. Ici ce sont les Bavarois qui se présentent, ce sont les soldats d'un roi couronné par ses mains, enrichi par ses victoires, qui le combat à regret, mais qui s'est vu entraîné par les menaces de l'Autriche, et par le transport guerrier de toute l'Allemagne. Cette armée est commandée par le général Vrède, qui depuis long-temps n'a connu d'autres drapeaux que ceux de Napoléon. Elle s'avance au delà de Hanau et s'élève à plus de quarante mille hommes. L'empereur ne peut encore lui opposer que son avant-garde, 30 octobre 1813.

forte à peine de dix mille hommes; une épaisse forêt devient le théâtre de la bataille, qui, engagée long-temps entre les tirailleurs, offre l'aspect d'une chasse aux hommes. Vrède montre enfin un large front de bataille; mais la vieille garde et la cavalerie, commandée par le général Sébastiani, ont rompu ses efforts. Les colonnes bavaroises sont enfoncées, la route est libre. Vrède revient encore à la charge; mais de nouveaux corps surviennent, et les Bavarois, vivement attaqués à leur tour, fuient avec leur général blessé. L'armée victorieuse reprend Hanau et marche sur Maïence, où l'attend le *typhus* comme un nouvel ennemi, et Napoléon a revu sa capitale.



Vaste développement de la coalition européenne. Disposition des esprits en France. Réclamation et ajournement du corps législatif. Campagne de 1814 dans l'intérieur de nos provinces 1813—1814.



Napoléon arrive; mais un million d'ennemis va marcher sur ses pas. L'année précédente, il pouvait encore, après ses désastres, réorganiser une force militaire. Alors, l'enne-

mi s'arrêtait sur les bords de l'Elbe ; le voilà, maintenant, sur les bords du Rhin qu'il est prêt à franchir. Le danger marche plus vite que les précautions. Un sénatus-consulte peut bien ordonner la levée de trois cent mille hommes, mais la jeunesse française n'offre plus que l'image d'une forêt dévastée par des coupes implacables. Dans plusieurs provinces, l'ordre de la levée arrivera plus tard que l'ennemi. L'Allemagne toute entière est perdue ; la Hollande, attaquée par les Prussiens et qui, victime indignée du blocus continental, se soulève d'elle-même, nous échappe avec plus de rapidité qu'elle n'a été conquise par les armes victorieuses de Pichegru. Chassés de l'Espagne, à la suite de la défaite totale que le duc de Wellington a fait éprouver près de Vittoria à notre armée conduite par le roi Joseph et le maréchal Jourdan, c'est maintenant sous les remparts de Baïonne qu'il nous faut attendre les représailles d'un peuple si long-temps opprimé. Il est vrai que le maréchal Soult est là, et que l'heureux et sage maréchal Suchet tient encore dans Barcelone. Ah ! pourquoi l'ordre ne lui est-il pas donné de venir couvrir Lyon, la Bourgogne, la Bresse, la Franche-Comté, que les Autrichiens mena-

cent par la Suisse! Le prince Eugène se maintient en Italie; mais, malgré de valeureux efforts, il a été forcé de se replier sur Vérone. On se flatte qu'il trouvera un puissant auxiliaire dans Murat, roi de Naples, dans ce maréchal français, dont l'héroïsme a quelque chose de fastueux, dans le beau-frère et l'ancien ami de Napoléon. Le roi de Naples marche en effet, mais contre le prince Eugène, contre les Français, contre son beau-frère. Il a sacrifié ses devoirs, son honneur, la plus brillante renommée au dépit de quelques paroles hautaines, aux promesses de l'Autriche, à l'espoir fort mal garanti de conserver un trône où l'empereur l'a fait asseoir. La Suisse est peut-être le seul état qui doive de la reconnaissance à Napoléon, son médiateur; mais le voisinage d'un conquérant destructeur de tant de républiques, l'a toujours inquiétée pour sa liberté. C'est du moins un prétexte qu'elle peut faire valoir pour appuyer une défection qu'elle appelle encore une neutralité. Les fils de Guillaume Tell sont sans armes contre l'Autriche qui viole leur territoire. Ainsi nous perdons, dans nos extrêmes périls, la vieille alliance de ces montagnards belliqueux, qui, sur la frontière de l'Est, sem-

blaient suppléer à une triple ligne de forteresses.

Tandis que nous cherchons où seront nos forces pour repousser une invasion dix fois supérieure en nombre, en puissance matérielle, en énergie morale, à celle qui nous menaçait en 1792, nous récapitulons tristement le nombre de nos bataillons perdus dans des forteresses lointaines. Les prodiges de patience, de valeur, d'industrie militaire, de sobriété héroïque que font chaque jour nos guerriers dans la ville de Dantzick, dans Hambourg, Dresde, Magdebourg, Anvers, Glogau et cinquante autres places fortes, sont perdus pour l'Alsace, la Lorraine et la Champagne. Leurs beaux faits échappent même à l'histoire qui ne voit qu'un seul théâtre de combats, de gloire et de désolation. Encore si ces valeureuses troupes pouvaient par des capitulations, honorable prix de la plus belle défense, s'ouvrir un chemin vers leur patrie! Mais en vain le maréchal Gouvion-Saint-Cyr a-t-il obtenu, par une capitulation, de ramener en France une armée de vingt mille hommes enfermés sous les remparts de Dresde; les alliés donnent un exemple de déloyauté dont les Français se sont abstenus à une époque de barbarie et de terreur, et qui ne s'est

encore produit que dans la vindicative Espagne, après le combat de Baylen. La capitulation est violée, vingt mille hommes, que, la veille, on a déclarés libres dans leur marche, sont retenus prisonniers. Le même attentat contre la foi militaire se renouvelle pour la garnison de Dantzick, qui, sous la conduite de l'intrépide Rapp, s'est défendue pendant un an entier, sans nul espoir de secours. Après de tels faits, que peuvent attendre le maréchal Davoust dans Hambourg, Carnot dans Anvers, Dutaillis dans Glogau? Sans doute une partie des forces de l'ennemi est retenue par ces différentes garnisons; mais des milices lui suffisent pour des blocus, et il fait marcher sur notre territoire l'élite de ses combattans, surtout sa puissante cavalerie, tandis que plus de cent mille vétérans manquent à notre défense.

Dans l'espérance de diminuer ses dangers du côté des Alpes et des Pyrénées, Bonaparte a rendu la liberté à deux souverains ses captifs, le pape Pie VII et le roi d'Espagne, Ferdinand VII. La fidélité héroïque de ses sujets, et particulièrement des cortès de Cadix, a validé ou créé les droits de Ferdinand au trône; nous verrons comment il reconnaîtra cette fidélité.

Combien l'armée n'a-t-elle pas à regretter de chefs intrépides! Duroc et Bessières avaient succombé dans la dernière campagne. L'œil parcourt avec effroi la liste autrefois si brillante et si nombreuse de nos généraux; partout des vides affreux causés par la bataille de la Moscowa, par la retraite de Russie et par la bataille de Leipsick.

Est-ce là l'état où Bonaparte a trouvé la France, quand une frégate, qui semblait guidée par la main de la Providence, nous a ramené ce libérateur salué par tant d'acclamations, et que nos vœux ont appelé à la dictature, à l'empire? Ah! que nos misères de ce temps-là nous feraient envie aujourd'hui! Dans ces jours que nous nommions désastreux, l'ennemi, battu sur les Alpes, près du lac de Constance et dans la Hollande, ne campait qu'à soixante ou quatre-vingts lieues de nos frontières. Aujourd'hui il a franchi le Rhin, la Meuse, les défilés des Vosges, il dépasse Metz et Nanci; dans quelques jours nous apprendrons qu'il dépasse Lyon, Mâcon, Dijon même. Nous sommes arrivés à ce comble de détresse au bruit des coups de canon qui célèbrent notre deux centième victoire. Ne croirait-on pas que nous avons compté de nombreuses dé-

faites depuis les jours brillans et pompeux de Tilsitt? L'anarchie nous dévorait en 1799, mais nous laissait encore une fureur guerrière qu'alimentaient nos misères intérieures. La liberté ne régnait point, mais le peuple saluait encore son fantôme; les hommes ardens s'y méprenaient; à côté de l'anarchie subsistaient encore l'enthousiasme et le fanatisme. Aujourd'hui, privés d'institutions libres, nous avons même oublié les noms qui les rappellent. Il est vrai que nous avons encore un sénat, mais n'y a-t-il point un sénat en Russie? Toutes les forces morales de la France se sont perdues dans l'âme d'un seul homme. Ce qui reste de la grande armée est admirable sans doute, et va surpasser bientôt, surpasser stérilement ses plus beaux titres de gloire; mais où est la nation qui soutienne cette armée, qui se tienne prête à remplir le vide de ses cadres, qui l'excite, la précède et semble la multiplier par un désordre belliqueux? Ce ne sont pas des armées, ce sont des nations qui marchent contre nous, et le peuple français semble seul absent du champ de bataille. Le cœur glacé de crainte, on n'ose pousser le cri d'alarme. Il faut parer son front d'une confiance officielle. Des efforts isolés se ten-

teront sans doute, mais sans vigueur et sans concert. L'empereur n'ose réveiller un enthousiasme sombre qui pourrait détruire à la fois et l'ordre et son empire. Il ne veut espérer qu'en lui seul. Il y a quelques mois, il lui fallait encore l'Europe toute entière sous sa main; maintenant il lui faut encore, du moins en France, son despotisme tout entier.

Cependant un projet hardi a été conçu dans ce corps législatif, pour lequel il n'existe pas une tribune et auquel le mot de doléances est même interdit. On veut parler, et parler c'est agir, parler c'est presque entrer en révolte contre les constitutions de l'empire.

Les membres du corps législatif, ainsi que tous les Français qui n'avaient pas cru devoir faire à l'empereur le sacrifice de la faculté de réfléchir et de raisonner, voyaient l'unique cause de nos désastres dans l'orgueil inflexible d'un homme qui, abandonné de la fortune, ne voulait rien lui céder, et regardait tous les sacrifices qu'on lui demandait comme le sacrifice même de son trône. La nullité des résultats du congrès de Prague lui était plus reprochée que sa campagne de Moscou. De nouvelles négociations pouvaient s'ouvrir. On parlait de propositions faites à Francfort

par l'Autriche, au nom de toutes les puissances, et que M. de Metternich avait confiées à M. de Saint-Aignan. Elles étaient très-sévères, mais enfin on nous laissait la barrière du Rhin et la Belgique. Malheureusement on n'offrait pas de suspendre les hostilités dès l'ouverture de la négociation, et Napoléon avait reçu cette ouverture avec froideur et défiance. On cherchait tous les moyens de faire intervenir la raison publique et le sentiment vrai de nos besoins, de nos désirs, dans le débat de nos destinées. D'un autre côté, un moment si cruel paraissait du moins favorable pour recouvrer et cette liberté politique et cette liberté civile qui s'étaient englouties dans les décrets impériaux. Le despotisme semblait nous avoir ôté jusqu'aux armes de notre défense, et, pour avoir négligé notre liberté, nous étions près de perdre jusqu'à notre indépendance nationale.

28—30 décembre 1813. Telles étaient les pensées qui dominaient dans le corps législatif, elles étaient communes au sénat même; ce corps avait osé conjurer l'empereur *de faire un dernier effort pour la paix.* La majorité du corps législatif est animée de sentimens plus prononcés; elle nomme une commission chargée de présenter une réponse aux messages de

tôme de la représentation nationale a été chassé, dès qu'il a paru prendre vie. Longtemps l'empereur murmure encore des paroles de colère, et c'est surtout devant son conseil d'état qu'il exhale un dépit que la foudre ne suit pas. « On a voulu, dit-il, rétablir la souveraineté du peuple. Je suis son » seul, son vrai représentant. » A cette nouvelle notion du droit politique, il ajoute des phrases sans suite, sans mesure et même sans dignité, le public les répète avec dérision; et c'est la première fois que, dans Paris, on se joue du courroux de l'empereur.

Cependant le discours de M. Lainé n'est point perdu. Il circule avec mystère et pourtant avec rapidité. C'est le besoin commun des âmes, c'est le dernier vœu de l'opinion qu'il exprime. Chacun croit avoir pensé tout haut par l'organe d'un seul homme. Ceux mêmes qui trouvent intempestive cette réclamation de nos droits politiques et civils, en consacrent les principes par un assentiment involontaire. S'il faut sortir de la révolution sans conquêtes, on sent combien il serait honteux et déplorable d'en sortir sans liberté.

Déjà les libéraux écoutent sans colère les espérances des royalistes qui spéculent sur le retour des princes exilés. Pourquoi le judi-

cieux frère de Louis XVI ne transigerait-il pas avec la liberté qui peut lui rendre un trône? D'autres hypothèses se présentent aux esprits. Si Bonaparte succombe (et chacun croit que sa mort ne peut manquer d'accompagner sa chute), les vœux des fonctionnaires et ceux de l'armée paraissent devoir se porter vers une régence exercée au nom de son fils; mais une seule des puissances alliées, l'Autriche, accepterait ce dénoûment. Quelques voix ont parlé de Bernadotte, qui a refusé de passer le Rhin avec les alliés; mais ses anciens compagnons d'armes se souviennent trop de Berlin et de Leipsick. Quant à la république, est-il temps d'en reprendre le rêve? Les souverains se montreraient-ils complaisans pour une forme de gouvernement qui leur rappelle des souvenirs si détestés?

Les royalistes sentent toute la faveur de leur position. S'il arrive qu'un trône jusque-là fortement occupé reste vide, les regards des Français ne doivent-ils pas se tourner, comme par une force invincible, vers l'auguste maison qui l'a rempli pendant huit siècles? Une nation ne peut perdre pour toujours des souvenirs d'amour et de reconnaissance. D'ailleurs, y eut-il jamais un crime plus généralement ab-

horré que le meurtre du vertueux Louis XVI? Les Français ne seront-ils pas jaloux d'en proclamer le désaveu, en rappelant un frère de ce monarque? Bonaparte est arrivé au pouvoir suprême en rétablissant l'ordre intérieur; mais, à ce bienfait, il n'a pas su joindre la sécurité pour l'avenir. Il n'appartient qu'au monarque légitime de la promettre et de la donner. Les Français se sont réconciliés avec la foi; c'est un grand pas de fait pour se réconcilier avec la légitimité. Les conquêtes auxquelles on les a conduits, les violences et les désastres qui en ont été la suite, les ont séparés de la famille européenne. C'est à leur roi de les y faire rentrer. Si leurs malheurs arrivent au comble, ils auront besoin d'un médiateur auprès des souverains irrités. Où le trouveront-ils ailleurs que dans un prince qui, en rentrant dans son héritage, raffermira par sa seule présence tant de trônes si long-temps ébranlés?

D'autres royalistes, doués d'un coup d'œil plus ferme, plus étendu, auxquels un long usage des grands emplois a donné une connaissance plus profonde du caractère et des besoins du peuple français, sentent que le rétablissement de la monarchie légitime ne sera qu'un bienfait tout à la fois éphémère

et incomplet, si un roi, encore plus proclamé par la force étrangère que par la volonté nationale, n'offre rien qui fasse oublier aux esprits la triste cause ou les déplorables accessoires de son retour; il ne peut arriver les mains vides. Il est un don précieux qui peut nous consoler et rappeler encore de la fierté, de l'enthousiasme dans des âmes attristées, humiliées pour tout dire; ce don, c'est la liberté la plus parfaite et la plus paisible de toutes celles qui peuvent s'appliquer aux temps modernes, la liberté monarchique. Voilà une jouissance réelle qu'il est tenu de substituer aux jouissances amères dont Bonaparte a voulu, si long-temps, enivrer notre orgueil, parer notre esclavage, et que nous expions si cruellement aujourd'hui. La révolution et l'émigration ont laissé des souvenirs qui ne cesseront de se combattre, si un pacte puissant ne les réconcilie et ne les soumet l'une et l'autre. Ce que Bonaparte a fait par la force, maintenu long-temps par l'admiration, il convient de le faire par des lois. Les Stuarts n'ont rien ajouté à des libertés antiques en remontant sur le trône, et ils ont fini par les menacer. Voilà pourquoi leur retour a été si promptement suivi d'une chute définitive. La restauration se-

rait encore moins solide en France, si elle ne se présentait que comme un joug imposé du dehors. Il faut qu'avec la libéralité, prudente mais franche, de ses institutions, elle ranime notre ardeur en maîtrisant notre fougue, en domptant nos discordes. Une constitution, en un mot, est le port commun où l'ancienne dynastie et le peuple français doivent aborder à la fois.

C'était chez le prince de Talleyrand, longtemps ministre de l'empereur, que se tenaient, avec mystère, de tels discours. La plupart des anciens constitutionnels exprimaient les mêmes vœux dans leurs épanchemens intimes. L'idée de cette transaction pénétra jusque dans le faubourg Saint-Germain, quartier-général du royalisme. Une espérance fort problématique encore rendait les esprits plus traitables, les prétentions moins hautes. Ainsi s'opérait un rapprochement secret entre les royalistes et les constitutionnels; ce qui les rendait plus puissans que d'autres partis isolés qui songeaient à prendre leurs mesures contre les désastres prévus. Les princes français, dont l'Angleterre était le commun refuge, furent avertis de ces dispositions, et ils en profitèrent ardemment. M. le duc d'Angoulême arriva bientôt à 11 février 1814.

Saint-Jean-de-Luz dans l'armée du duc de Wellington; un des Laroche-Jacquelin et d'autres royalistes l'attendaient à Bordeaux. Le prince, son père, allait bientôt se présenter sur la frontière de l'Est, par la Franche-Comté. Un mouvement se préparait dans l'Ouest, et s'étendait depuis Saint-Brieux jusqu'à Tours. MM. de Polignac, de Fitz-James, de Rivière, de Duras, de la Trémouille, de Montmorency, de Larochefoucauld, de Sesmaisons tenaient tantôt à Paris, tantôt dans divers châteaux de l'intérieur et de l'Ouest, des conciliabules audacieux. Toutes les polices impériales étaient paralysées; le bruit de toutes les conversations tenues à la fois les étourdissait. Comment punir, comment réprimer, quand le tort de l'un se perd dans le tort de tous, et remonte jusqu'à de hauts fonctionnaires? D'ailleurs, dès le mois de février, tant de villes importantes, tant de provinces étaient occupées par l'ennemi, que la surveillance était partout rompue. Dans l'incertitude des événemens, beaucoup d'hommes, jusque-là fort hautains, tremblaient de se faire des ennemis que le premier choc pourrait élever au pouvoir. Telle était la caducité d'un despotisme qui, deux ans

auparavant, paraissait si jeune, si fort, si radieux.

Bonaparte avait fait ses adieux à sa cour, à sa famille et aux chefs de la garde nationale de Paris, que l'extrême danger avait fait renaître. Une majesté sombre, mais héroïque, avait régné dans ses paroles. Où le destin va-t-il lui faire rencontrer le premier combat de cette campagne d'hiver? Sous les murs de ce château de Brienne, 29 janvier 1814. où son adolescence a été formée aux études militaires, et c'est près de cet humble berceau de sa grandeur qu'il va essuyer une défaite. Il a pu un moment rentrer dans ce château, dans cette ville occupée par l'ennemi; mais bientôt les armées autrichienne et prussienne lui offrent le combat. Nos troupes n'ont pu renverser un ennemi qui leur présente des forces plus que doubles. Toutefois la retraite s'opérait lentement et en bon ordre sur Troyes, lorsque le général bavarois Vrède se présente, comme devant Hanau, pour barrer le passage. Le maréchal Marmont, qui vient à sa rencontre, lui fait éprouver une seconde défaite.

Mais c'est sous les auspices de la fâcheuse bataille de Brienne que s'ouvre le congrès de Châtillon. Maintenant les alliés n'accor-

dent plus la barrière du Rhin ; c'est à Bonaparte qu'ils proposent cette terrible base : *La France réduite à ses anciennes limites.* Il s'indigne, il fulmine ; à quel titre règnera-t-il sur les Français, quand ses témérités désastreuses les auront dépouillés des conquêtes même antérieures à son règne ? Toutefois il n'a point rappelé du congrès son envoyé, M. de Caulaincourt. Il paraît flottant. Aurait-il résolu quelque sacrifice magnanime ? Voudrait-il, par une abdication, sauver les droits de son fils et délivrer la France d'une invasion dont elle craint l'opprobre encore plus que les profondes misères ? Il rêve, écoute les courriers, se couche sur les cartes militaires, saisit tout ce qu'il y a de défectueux dans les dispositions de l'ennemi, et son compas vient d'assigner le théâtre de plusieurs victoires successives qu'il remportera en quelques jours. C'est par la vélocité de ses troupes qu'il va multiplier son armée ; les beaux jours de ses campagnes d'Italie vont renaître. Le jeune Bonaparte a remplacé l'empereur. De Troyes il se porte sur Montmirail, et il s'avance par des chemins de traverse, que les Français, eux seuls, peuvent rendre praticables, et leur artillerie les suit.

C'est Blücher qu'il veut atteindre, Blücher qui déjà, ayant dépassé Châlons, croit ne plus rencontrer d'obstacle dans sa marche sur Paris. L'action s'engage à Champ-Aubert. 10 février 1814.
Le corps d'arméeprussien est mis en déroute. Les alliés chancellent, les Russes craignent de s'être trop avancés, et deux jours après le combat de Champ-Aubert, Bonaparte écrase à Montmirail les troupes du général Sacken. Blücher, à qui de nouveaux renforts arrivent, veut revenir sur ses pas et forcer le passage de Montmirail. Le duc de Raguse l'atteint, le repousse, et bientôt toute l'armée française vient achever la victoire de Montmirail. L'ennemi a été repoussé sur Château-Thierry, où les Français arrivent avec lui, et le culbutent encore une fois. Quel usage Bonaparte a-t-il fait de ce retour de fortune? Il a prescrit à M. de Caulaincourt, son plénipotentiaire à Châtillon, de reprendre une attitude fière. On ne conçoit plus comment la paix sera possible. Bonaparte, dans ses revers, ne veut point accepter de propositions sévères, et ses premiers succès lui rendent son orgueil tout entier. Le canon de la victoire a trois fois retenti dans la capitale. On a vu défiler des colonnes de prisonniers qui en sont les garans, et toutefois

l'espérance ne pénètre dans les âmes que par un faible rayon. Comment s'ouvriraient-elles à une entière sécurité, lorsque l'on apprend que l'ennemi est maître des ponts de Nogent et de Montereau, et que ses partis parcourent la Brie dans tous les sens? On s'aperçoit trop que l'immensité des troupes de l'invasion répare avec facilité les brèches que la victoire a pu faire dans ses rangs. C'est toujours une même armée que l'empereur oppose à tant d'armées diverses, et tandis qu'elle s'épuise par tant de marches et de combats héroïques, le Nord ne cesse de lancer contre nous toute sa population guerrière. Qu'importe que l'ennemi ait perdu ici huit mille combattans, là, dix mille quand ses renforts s'élèvent chaque jour à vingt-cinq, à trente ou à cinquante mille hommes?

Ces effroyables renforts, Bonaparte espère encore les prévenir et même les atteindre après la destruction des grands corps qu'ils viennent appuyer. Sa vieille garde, habituée à faire quinze lieues dans un jour pour combattre le lendemain, le suit dans une direc-
17—18 février 1814. tion nouvelle. Après avoir triomphé à Nangis, il se porte sur Montereau; il y trouvera des Autrichiens mêlés à des Wurtember-

geois ; le combat est si vivement engagé, le pont de Montereau est emporté par une charge si brillante, on a fait dans la ville un tel carnage des ennemis confusément entassés, que Bonaparte s'est cru encore le maître de l'Europe. C'est alors qu'il prononce ces mots que l'événement a rendu tristement célèbres : « Je suis plus près de » Munich que les ennemis ne le sont de » Paris ? » Ces paroles vont être répétées au congrès de Châtillon. Qu'espérer encore ?

Il semble toutefois, aux chagrins qu'il exhale, qu'il ne tarde point à reconnaître combien ces nouvelles victoires sont insuffisantes. Que n'a-t-il point obtenu d'une si petite, si valeureuse et si infatigable armée ! Si cette campagne ajoute à sa gloire, ne répand-elle pas un nouvel éclat sur celle des maréchaux les plus renommés, et des généraux Sébastiani, Bertrand, Drouot, Maison, Nansouti, Gérard ? Cependant l'amertume règne dans plusieurs de ses bulletins ; le maréchal Victor et plusieurs officiers y sont accusés de négligence coupable.

Pendant près de six semaines l'empereur et les alliés n'ont fait que rentrer tour à tour dans les mêmes positions. Une guerre défensive de cet ordre serait d'un succès assuré,

si les renforts arrivaient de part et d'autre dans une proportion égale; mais ils sont immenses d'un côté et presque nuls de l'autre. Bonaparte se porte, avec sa vélocité accoutumée, sur un autre point; il veut chasser Blücher de la formidable éminence de Laon,
7 mars 1814. dont celui-ci vient de s'emparer. Les deux armées se mesurent à Craone. Il se fait un vaste carnage qu'aucun des deux partis ne peut décorer du nom de victoire. Le maréchal Marmont a éprouvé un échec auprès de Reims. L'effort qu'il faudrait faire sur Laon demanderait un trop énorme sacrifice, il faut y renoncer.

Un projet hardi est suggéré à Bonaparte par son désespoir; c'est celui de se porter sur les derrières de l'ennemi, de s'appuyer sur les nombreuses et puissantes forteresses de l'Alsace, de la Lorraine, des Trois Évêchés et des Ardennes, de s'aider des efforts du peuple belliqueux de ces provinces, d'intercepter et convois et courriers, de séparer l'ennemi de tous ses magasins.

Le maréchal Ney avait parlé de se jeter seul dans ces provinces, pour y organiser une puissante levée en masse. L'empereur, en s'y portant avec l'ensemble de ses forces, veut opérer un mouvement plus décisif. Déjà

il ne voit plus qu'une retraite désastreuse pour l'ennemi, forcé de s'ouvrir un passage sous les canons de Metz, de Strasbourg, de Thionville, de Longwi, de Verdun, de Mézières, et qui, peut-être pressé par la faim, maudira l'immensité de ses forces. Trois grands souverains et les monarques ou princes de leur suite voudront-ils s'exposer à des chances d'opprobre, de ruine et de mort, pour le vain orgueil de camper à Paris? N'accélèreront-ils pas leur marche rétrograde pour la rendre moins funeste? Malheureusement Bonaparte n'a donné que trop de leçons de stratégie et d'audace à ces souverains et à leurs généraux qu'il a battus tant de fois. Un mouvement, qui autrefois les eût jetés dans une inexprimable confusion, les laisse d'abord partagés entre la crainte et l'espérance. Nombre de voix ont opiné pour la retraite dans ce conseil auguste ; mais l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, que secondent Blücher et Sacken, veulent marcher en avant. Ils ont bientôt fait retentir dans les rangs un cri que tant de peuples divers répètent avec ivresse : « Paris! » Paris! » Les officiers ajoutent, par ordre de l'empereur Alexandre : « Paris nous est livré, » Paris nous attend. Napoléon, en cessant

» de couvrir sa capitale, s'est placé lui-même
» dans la position à laquelle sa terrible offen-
» sive savait réduire les armées de la Prusse
» et de l'Autriche. Paris est las de son tyran.
» Nul mouvement armé ne se prépare dans
» cette ville. L'opinion publique s'y pronon-
» cera comme notre alliée. Les uns y deman-
» dent la liberté, les autres les Bourbons.
» Nous interrogerons ce peuple dans ses
» murs. »



Siége et prise de Paris. Restauration. 1814.



Russes, Prussiens, Autrichiens, marchent sur Paris. Deux corps d'armée mutilés, décimés par cette longue suite de combats et de victoires, pourront-ils offrir une barrière suffisante contre le choc d'une armée dont les divers échelons forment une chaîne de
25 mars 1814. trois ou quatre cent mille hommes? Les maréchaux Marmont et Mortier ont soutenu, à La Fère-Champenoise, un combat horriblement inégal, et ont été forcés de précipiter leur retraite sur Paris, ils y trouvent toutes les autorités en proie à la confusion d'un danger imprévu. On se demande :

« Quel grand désastre a essuyé l'empereur, » puisqu'il manque à la défense de sa capi- » tale? Vit-il encore? » — « Oui, répond-on, » il va couper la retraite aux ennemis. » Eh! qu'auront-ils besoin de retraite, si Paris est en leur pouvoir? Tout devient signal de détresse, tout est fait pour livrer les âmes à la consternation. On a vu partir pour Orléans l'impératrice Marie-Louise et cet enfant que, dans une si horrible extrémité, on salue encore du nom de roi de Rome. Les dignitaires et la plupart des ministres les accompagnent. Le prince de Talleyrand a fait en sorte que l'on s'opposât à son départ. Le commandement suprême est confié aux mains du roi Joseph. Il vient de perdre son trône, saura-t-il conserver celui de l'empereur son frère?

Rien n'a été préparé pour la défense de Paris. L'empereur s'est refusé à garantir par des ouvrages extérieurs cette vaste enceinte et les collines protectrices qui l'entourent. Il a rejeté cette précaution comme un signal de faiblesse et de crainte. La garde nationale, réorganisée à la hâte, ne se compose que de douze mille hommes, et la moitié seulement a reçu des fusils de munition; elle n'a été exercée à aucune manœuvre. Le peuple

est morne, ce n'est plus le terrible peuple de 1792. Le faubourg Saint-Antoine a demandé des armes qui ne lui ont point été accordées; on se rappelle des événemens sinistres. Les royalistes ont reçu et répandent la nouvelle la plus propre à seconder la révolution politique qu'ils désirent. Les Anglais sont entrés à Bordeaux. M. le duc d'Angoulême accompagnait le duc de Wellington, et le 12 mars, à la voix de ce prince, Bordeaux a reconnu Louis XVIII avec les plus vives acclamations. Lyon a reçu les Autrichiens. La triste vérité est connue. On a tout au plus vingt mille combattans à opposer à cent quatre-vingt mille hommes que l'on ne peut encore considérer que comme l'avant-garde de l'Europe. Demain le canon va gronder sur la colline de Montmartre; demain, suivant toute probabilité, Paris ouvrira ses portes. Durant quatorze siècles cette capitale n'a subi qu'une seule fois, et pendant l'invasion des Normands, l'affront de voir l'étranger assiéger ses remparts; encore ces barbares ont-ils été repoussés par les exploits d'Eudes et les pusillanimes rançons de l'un des plus imbéciles Carlovingiens[1]. Faut-il que cet

[1] Henri V, roi d'Angleterre, avait régné dans Paris; mais il n'y était pas entré en conquérant, il

affront se répète sous un homme que l'Europe elle-même a déclaré supérieur à Charlemagne ?

Il est donc vrai que l'orgueil en délire, même chez un homme de génie, peut être aussi funeste que la mollesse des princes les plus vulgaires ! Oh ! comme on se rappelle amèrement les refus du congrès de Prague, des propositions de Francfort, et même du congrès de Châtillon. Louis XIV sut fléchir devant le malheur, et les sacrifices, qu'il offrit et qu'il vit rejeter, ne l'ont point abaissé dans l'histoire, parce qu'ils prouvaient son amour pour son peuple et le noble repentir de sa passion pour la guerre. L'empereur n'a pas su s'identifier ainsi avec la nation qui lui avait confié ses destinées. Je me garderai bien de répéter ici avec quel accent de rage, avec quelles imprécations ces plaintes étaient répétées au sein des familles. Plusieurs faisaient taire ces murmures au fond de leur âme, et ne voulaient songer qu'à la loi du devoir, qu'à la défense de leur patrie, de leurs foyers, de l'honneur d'une grande capitale.

n'en avait pas fait le siége, c'est l'exécrable Isabeau de Bavière qui l'y avait appelé en le nommant son gendre, en lui transmettant, en mère scélérate, les droits de son propre fils.

30 mars 1814. Cependant une active et intrépide défense a été organisée en quelques heures. Le maréchal Marmont couvre les hauteurs de Paris, de Montmartre jusqu'à Montreuil, jusqu'aux Prés-Saint-Gervais, avec treize mille hommes; le maréchal Mortier s'étend depuis la Chapelle jusqu'à Vincennes, avec sept ou huit mille combattans. Les canons de Montmartre sont servis par les élèves de l'École polytechnique. Le maréchal Moncey sort des murs avec trois ou quatre mille gardes nationaux qui s'avancent en tirailleurs. La bataille s'engage sur tous les points avec le jour. A l'incertitude des événemens, à l'alternative des succès et des revers, à la chaleur avec laquelle des villages, tels que Pantin et Romainville, sont pris et repris tour à tour, vous diriez que ce sont des armées parfaitement égales qui se mesurent : tandis que, depuis les temps modernes, l'on n'a point vu de disproportion plus forte pour le nombre. L'ennemi ne cesse de recevoir des renforts, tandis que du sein d'une ville peuplée de sept cent mille âmes, l'armée française n'a plus rien à recevoir. Cependant les alliés essuient des pertes énormes. C'est surtout de la colline de Montmartre que la mort pleut dans leurs rangs. Blücher et ses Prussiens se sont chargés

de cette conquête, et ne peuvent concevoir tout ce qu'elle leur coûte, en considérant le petit nombre de ses défenseurs. Là, par un singulier rapprochement, on voyait une de nos écoles savantes soutenir le combat contre les élèves et des professeurs des universités allemandes. Jamais canons n'avaient été pointés, rechargés, avec une dextérité plus foudroyante. Sur d'autres hauteurs, quelques bataillons de la vieille garde semblaient des batteries toutes vivantes. Les maréchaux Marmont et Mortier, les généraux Compans, Bordesoulle, Belliard, etc., s'élançaient à la tête des colonnes, et rentraient bientôt dans le terrain qu'ils avaient cédé; mais leurs pertes en hommes ne se réparaient pas, et il était évident que les trois souverains, présens à une bataille d'où dépendait non-seulement leur gloire, mais leur salut, et maîtres d'une armée immense, ne se refuseraient cette fois à aucun sacrifice d'hommes pour sortir d'un pas périlleux et prévenir l'arrivée de Napoléon qui revenait sur ses pas la rage dans le cœur.

Tel était encore, vers midi, le sort d'une bataille engagée à cinq heures du matin, lorsque le roi Joseph, assez tristement généralissime, se retire du combat, part pour

Orléans, se fait suivre par les ministres et de nombreux fonctionnaires ; et laisse aux généraux Mortier et Marmont l'autorisation de capituler. Cependant, après son départ, le combat se continue encore quatre heures. Chassés d'une hauteur, les Français vont s'établir dans une autre. Ils ne laissent pas à l'ennemi un seul prisonnier, ils n'abandonnent pas une seule pièce de canon. Un armistice de deux heures est accordé. La capitulation n'est signée que dans la nuit. Pendant toute la durée du combat une foule immense n'avait cessé de circuler dans la vaste étendue des boulevards. Les femmes elles-mêmes ne s'arrachaient point à un spectacle périlleux. L'héroïque défense d'une si faible armée captivait l'attention, suspendait toute autre pensée, même celle du sort réservé à la ville. On venait au devant des nombreux blessés, on les suivait, on les interrogeait en tremblant. « Ah ! ils sont trop », répondaient en frémissant les soldats de la vieille garde. Plusieurs de ces braves refusaient le bras qui leur était offert, et ne voulaient être soutenus que par leur arme. Les boulets commençaient à tomber dans les faubourgs et portaient le ravage dans les maisons élégantes où le citadin va chercher quelque image de

la campagne. Quand on vit les ennemis maîtres des hauteurs de Montmartre et de Ménilmontant, on jeta un regard effrayé sur les quartiers, sur les pompeux édifices qui pouvaient être atteints par les bombes, les obus, et cependant on ne pouvait s'arracher d'un lieu où l'on observait, où l'on frémissait ensemble, où l'on cherchait à deviner quels moyens de salut pourraient rester encore. Le mot d'armistice vint soulager les âmes. Aux premières ombres de la nuit on vit défiler, dans un majestueux silence, une armée qui avait tué à l'ennemi presque autant d'hommes qu'elle contenait elle-même de combattans. Elle se retirait sur Essone. La capitulation délivrait Paris de la crainte de toute espèce de dommage. Les méditations, les entretiens de la nuit, les visites que les amis allaient se faire préparaient le grand changement de la scène politique que la journée du lendemain devait commencer et presque accomplir.

Le résultat le plus commun des réflexions était d'appeler le roi, non-seulement comme un médiateur entre nous et les puissances alliées, mais comme un législateur qui substituerait une constitution libérale à l'action violente du despotisme. Au point du jour,

et plusieurs heures avant que les alliés eussent fait leur entrée dans Paris, plusieurs jeunes gens d'ancienne famille, des Montmorency, des Fitz-James, des Larochefoucauld, des Choiseul, s'étaient portés sur la place où avait coulé le sang du roi martyr et le sang de leurs pères. Leur voix y proclamait Louis XVIII, sur lequel les souverains gardaient encore le silence. Ils portaient et distribuaient des cocardes blanches. Des colloques animés s'établissaient. L'indécision régnait parmi les gardes nationaux acteurs dans ces entretiens. Ils craignaient l'arbitraire sous de nouvelles formes, ils craignaient des vengeances. On s'efforça de leur démontrer l'alliance nécessaire entre la monarchie et la liberté ; le sentiment royaliste se propagea plus rapidement. Bientôt on sut qu'un grand mouvement politique se combinait chez le prince de Talleyrand, et qu'il était vivement secondé par des hommes qui, tels que MM. le duc d'Alberg, le comte de Jaucourt, le baron Louis, l'abbé de Pradt et Dupont de Nemours, portaient dans leur cœur la haine la plus vive pour l'arbitraire. On apprit qu'un logement se préparait chez le prince de Talleyrand pour recevoir l'empereur Alexandre. Dès lors M. de Talley-

rand fut regardé comme l'organe et presque comme le directeur invisible des puissances alliées. On vit affluer dans son hôtel sénateurs et magistrats, royalistes et libéraux; il disait aux uns, « Vous nous donnerez une » constitution libre et monarchique, » aux autres : « Appelez le roi, appelez-le forte-» ment, les souverains alliés répondront à » votre vœu. » Ses promesses devançaient la certitude que lui-même pouvait avoir acquise; mais l'enthousiasme qu'elles faisaient naître était le plus sûr moyen de les réaliser.

Les esprits sont ainsi préparés, et l'on saisit, pour exprimer ce vœu, le moment même de l'entrée des troupes étrangères. Les cris de *vive le roi!* n'ont cessé de retentir sur leur passage. Par ce cri monarchique on a tâché d'éloigner et l'on éloigne en effet l'idée de conquête. Alexandre est déjà salué comme le pacificateur général, avant que l'on ait pu communiquer avec sa belle âme. Son aspect bienveillant et serein semble répondre de ses sentimens élevés. On lui a fait oublier Moscou.

Le souvenir d'une invasion, d'une conquête subie, blesse tellement la fierté, que même en rappelant les immenses bienfaits de la légitimité et de la liberté recouvrées tout à la fois, l'historien peut craindre de

heurter les esprits. Combien de débats ne se sont-ils pas ouverts sur les hommes qui ont joué un principal rôle dans ces journées! Je les écarte par une seule réflexion. Quand un pilote fort habile, mais sourd aux cris de tout l'équipage, a lancé le vaisseau contre l'écueil, convient-il, pour l'absoudre, d'accuser ceux qui, au moment du désastre, ont cherché des chances diverses de salut, et surtout d'accuser ceux qui ont fait entrer dans le port le navire brisé?

31 mars 1814. Le mouvement se prononce avec une force qui prouve que, depuis long-temps, il était préparé dans les esprits. L'empereur Alexandre, au nom des souverains alliés, proclame qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun membre de sa famille; qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses maîtres légitimes. Il invite le sénat à former un gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui convient au peuple français.

L'usage que M. de Talleyrand (car, dans cette déclaration, qui n'a reconnu sa pensée?) l'usage qu'il parvient à tirer d'une machine aussi usée que le sénat, est un

chef-d'œuvre d'habileté, de prestesse et de vigueur.

La nation se trouve ainsi consultée par une fiction légale; elle ne recevait point un joug; les Bourbons étaient demandés, non imposés. Malgré la continuité d'actes serviles du sénat, il avait vu se grossir depuis quelques années une opposition dont le nombre et la force ne pouvaient être connus du public, puisque l'empereur avait environné de ténèbres les délibérations les plus importantes de ce corps. Cette opposition devenait majorité par la dispersion des complaisans titrés du régime impérial. Il ne fut pas d'un homme d'état vulgaire de faire prononcer le mot de constitution par trois chefs de monarchies militaires et absolues, et ensuite de faire réclamer le roi légitime par un corps dans lequel délibéraient plusieurs régicides. Le gouvernement provisoire fut d'abord constitué par le sénat, et formé du prince de Talleyrand, du général Beurnonville, de M. de Jaucourt, du duc d'Alberg et de l'abbé de Montesquiou; M. Dupont de Nemours était nommé secrétaire général.

Déjà avait paru une proclamation énergique du conseil départemental et municipal; elle était rédigée par M. Bellard, célèbre

avocat qui, dans la défense de Mlle. de Cicé, avait montré autant d'éloquence que de courage. Le 2 avril, c'est le sénat lui-même qui prononce la déchéance de Napoléon Bonaparte. C'est un acte si important dans le droit public, que je crois devoir le transcrire malgré les sévères limites d'un récit abrégé.

« Le sénat, considérant que, dans une » monarchie constitutionnelle, le monarque » n'existe qu'en vertu de la constitution ou » du pacte social;

» Que Napoléon Bonaparte, pendant quel- » que temps d'un gouvernement ferme et » prudent, avait donné à la nation des » sujets de compter, pour l'avenir, sur des » actes de sagesse et de justice; mais qu'en- » suite il a déchiré le pacte qui l'unissait au » peuple français, notamment en levant des » impôts, en établissant des taxes autrement » qu'en vertu de la loi, contre la teneur ex- » presse du serment qu'il avait prêté à son » avénement au trône, conformément à » l'article 53 des constitutions du 28 flo- » réal an XII (18 mai 1804);

» Qu'il a commis cet attentat aux droits » du peuple, lors même qu'il venait d'a- » journer, sans nécessité, le corps législatif, » et de faire supprimer, comme criminel,

» un rapport de ce corps auquel il contestait
» son titre et son rapport à la représentation
» nationale;

» Qu'il a entrepris une suite de guerres en
» violation de l'art. 50 de l'acte des consti
» tutions de l'an VIII, qui veut que la décla-
» ration de guerre soit proposée, discutée,
» décrétée et promulguée comme des lois;

» Qu'il a, inconstitutionnellement, rendu
» plusieurs décrets portant peine de mort,
» nommément les deux décrets du 5 mars
» dernier, tendant à faire considérer comme
» nationale une guerre qui n'avait lieu que
» dans l'intérêt de son ambition démesurée;

» Qu'il a violé les lois constitutionnelles
» par ses décrets sur les prisons d'état;

» Qu'il a anéanti la responsabilité des mi-
» nistres, confondu tous les pouvoirs, et
» détruit l'indépendance des corps judi-
» ciaires;

» Considérant que la liberté de la presse,
» établie et consacrée comme l'un des droits
» de la nation, a été constamment soumise
» à la censure arbitraire de sa police, et qu'en
» même temps il s'est toujours servi de la
» presse pour remplir la France et l'Europe
» de faits controuvés, de maximes fausses, de
» doctrines favorables au despotisme, et d'ou-

» trages contre les gouvernemens étrangers;

» Que des actes et rapports, entendus par » le sénat, ont subi des altérations dans la » publication qui en a été faite;

» Considérant, que, au lieu de régner » dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur » et de la gloire du peuple français, aux » termes de son serment, Napoléon a mis » le comble aux malheurs de la patrie, par » son refus de traiter à des conditions que » l'intérêt national obligeait d'accepter, et » qui ne compromettaient pas l'honneur » français; par l'abus qu'il a fait de tous les » moyens qu'on lui a confiés en hommes et » en argent; par l'abandon des blessés sans » secours, sans pansement, sans subsistances; » par différentes mesures dont les suites » étaient la ruine des villes, la dépopulation » des campagnes, la famine et les maladies » contagieuses;

» Considérant que, par toutes ces causes, » le gouvernement impérial, établi par le » sénatus-consulte du 28 floréal an XII, ou » 18 mai 1804, a cessé d'exister, et que le » vœu manifeste de tous les Français appelle » un ordre de choses dont le premier résultat » soit le rétablissement de la paix générale, » et qui soit aussi l'époque d'une réconcilia-

» tion solennelle entre tous les états de la » grande famille européenne, le sénat dé» clare et décrète ce qui suit :

» NAPOLÉON *est déchu du trône; le droit » d'hérédité est aboli dans sa famille; le » peuple français et l'armée sont déliés » envers lui du serment de fidélité.* »

En réponse à cette délibération du sénat, l'empereur Alexandre déclare qu'il rend la liberté à tous les prisonniers français qui sont dans ses états.

Qu'est devenu cependant Napoléon, dont la déchéance vient d'être prononcée ?

La fatale illusion qui l'avait conduit à Saint-Dizier, pour couper la retraite à l'ennemi, s'est dissipée promptement, mais trop tard. Un combat lui a montré que les alliés ont dédaigné cette manœuvre et se sont portés en avant. Il s'était ménagé une route libre pour revenir sur Paris; c'était celle de Troyes et de Fontainebleau. Il vole, poursuivi par de sombres pressentimens. Son armée redouble de vitesse. Le jour même de la capitulation de Paris, il arrivait de sa personne, et dans une chaise de poste, à Fromenteau, cinq lieues de Paris. C'est là qu'il reçoit la nouvelle d'un événement qui consomme sa ruine. Il retourne à Fon-

tainebleau, et roule dans son âme les résolutions les plus contraires. Mais il ne peut agir, son armée n'est point encore arrivée; M. de Caulaincourt est envoyé à Paris pour traiter. Ah! qu'il eût mieux valu traiter dans la Saxe, sous les auspices de la victoire! Cet envoyé n'a reçu qu'un froid accueil; mais à peine Napoléon a-t-il vu ses colonnes se former, qu'il croit encore pouvoir tout entreprendre. Je ne sais quelle espérance forcenée renaît dans son âme. Tantôt il veut marcher sur Paris, faire à son tour le siége de sa capitale; tantôt il veut perpétuer la guerre en se jetant dans les provinces de l'intérieur, et recommencer toutes les épreuves où fut soumis Charles VII, lorsqu'il était presque réduit aux villes d'Orléans et de Bourges; tantôt il se flatte de pouvoir gagner l'Italie, et d'y lutter encore contre toute l'Europe et contre les destins. Mais à mesure qu'il énonce une de ces résolutions, il se voit combattu par les vieux compagnons de sa gloire. Les dispositions et les mouvemens de Paris, enfin l'acte de déchéance prononcé par le sénat lui-même leur sont connus. Ils savent qu'un effort se fait pour joindre à la restauration le bienfait de cette liberté, qui fut le mobile de leurs premiers

exploits. Le royalisme s'est prononcé avec tant de force, qu'il faudrait désormais mêler la guerre civile à la guerre contre l'étranger; c'est sur une armée de cent quatre-vingt-deux mille hommes qu'il faudra reprendre Paris. Qu'on admette le succès d'une entreprise si désespérée, un cours interminable de vengeances vient s'ouvrir, le despotisme devient une tyrannie farouche et sanguinaire. Mais quoi! si l'ennemi se défend avec opiniâtreté, faudra-t-il faire pleuvoir les bombes, les boulets, les obus sur la capitale? les guerriers seront-ils forcés de brûler leurs foyers de leurs propres mains, de livrer leurs femmes et leurs enfans, soit à ces chances de destruction, soit aux fureurs de l'ennemi? La coalition triomphe à Bordeaux, à Lyon, et peut-être à Toulouse aussi-bien qu'à Paris. Le roi y est et y sera bientôt proclamé avec la même ardeur. On est chassé de l'est; ce ne sont point les champs de la Vendée ni l'ouest tout entier, ce n'est point le midi qui peuvent offrir un sûr refuge à l'armée de Napoléon détrôné. Qu'on se fasse jour jusqu'en Italie, on y trouvera encore des peuples armés contre nous, et Murat lui-même à leur tête. Horrible perspective que de porter le fer et la flamme dans des champs si cruellement

ravagés; de descendre, après tant de triomphes, à des exploits de *guérillas*; de se montrer moins les vengeurs que les fléaux de leur patrie; de s'entendre désavouer à la fois par les royalistes et par les amis de la liberté; enfin de ne traîner avec soi que l'étendard déchiré d'un despote!

Voilà ce que disaient entre eux les maréchaux, la plupart des généraux et des vieux officiers; tout leur soin est de veiller au salut personnel de l'empereur; leur vague espérance serait de maintenir encore les droits de son fils. Mais les puissances alliées accorderont-elles la régence après la manifestation du vœu des royalistes, vœu qu'elles ont ou provoqué ou secondé? L'Autriche elle-même paraît sans voix pour réclamer cette régence, et le prince Schwartzemberg, général de l'armée autrichienne, favorise les Bourbons dans ses proclamations et dans ses actes. Les pensées belliqueuses ou les résolutions désespérées de Napoléon sont repoussées par le silence général de l'armée. Pressé par ses amis eux-mêmes, et fort impérieusement par le maréchal Ney, il signe une abdication en faveur de son fils. Le maréchal Macdonald, qui, sans jamais avoir joui de la faveur de Napoléon, lui montre une touchante fidélité dans

ses malheurs, le maréchal Ney et le général Caulaincourt sont chargés de faire agréer aux puissances cette abdication conditionnelle.

Mais l'opinion publique se développe avec une force toujours croissante; M. de Châteaubriand vient de l'enflammer par une éloquente brochure, *Bonaparte et les Bourbons*, dont cent mille exemplaires sont bientôt répandus. Les sénateurs absens, les principaux corps de l'état ont adhéré à l'acte de déchéance. Les trois souverains alliés se signalent chaque jour par des actes de popularité, de courtoisie. Ils ne trahissent par aucun acte l'orgueil de la victoire. Logés dans des hôtels particuliers, ils ont respecté le palais du monarque absent. On les voyait parcourir les quartiers les plus populeux tantôt à pied, tantôt à cheval, avec une seule personne de leur suite. Leur simplicité rehaussait l'idée de leur puissance. Leur sécurité honorait et leur caractère et le nôtre. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse aimaient à visiter les monumens de notre savoir, de notre industrie, de nos beaux-arts. Ces richesses, ces prodiges excitaient leur émulation, non leur cupidité. Cependant ils furent moins réservés pour les objets d'art militaire. Ils se plaisaient à de longs et curieux entretiens avec les savans, les

gens de lettres, les artistes. Les droits du malheur étaient tellement sacrés à leurs yeux, que jamais on ne les entendit prononcer le nom de Bonaparte avec amertume. Chez nombre d'officiers russes nous retrouvions les formes françaises et l'usage le plus pur, le plus naturel de notre langue; chez l'empereur Alexandre nous retrouvions de plus un cœur tout français, c'est-à-dire, franchise, délicatesse, penchant aux belles illusions, aux nobles espérances. On avait imaginé, dans un enthousiasme maladroit, de préparer pour lui des applications dans le *Triomphe de Trajan*, opéra composé pour célébrer Bonaparte au retour de Friedland. Alexandre refusa cette manière d'insulter au vaincu. Il fit arrêter le travail de quelques hommes qui, suivant le génie destructeur des révolutions, avaient voulu attenter à un monument de la gloire nationale, la colonne d'Austerlitz. Il ne cessait de s'exprimer avec grâce et bienveillance. Toutes les bouches répétaient son ingénieuse réponse à un royaliste qui lui disait : « Ah! sire, pourquoi votre majesté » n'a-t-elle pu venir plus tôt? » — « Si j'ai été » retardé dans ma marche, a dit l'aimable » souverain, n'en accusez que la valeur fran» çaise. » Le mot de constitution libre ré-

sonne sans cesse aux oreilles de l'autocrate; et ce mot, il l'accueille avec une faveur qui prouve que son esprit juste et naturellement élevé sait distinguer le génie et les besoins des peuples, suivant leurs divers degrés de civilisation. Les Français sont charmés de voir qu'il les place au premier rang. On bénit l'instituteur philosophe qui a pu familiariser l'adolescence de ce prince avec ces nobles pensées.

Le mot de paix universelle animait tous les entretiens où présidait l'empereur Alexandre. Le ministre anglais, le lord Castlereagh, lui-même, semblait répéter ce mot avec effusion de cœur. On eût dit que Paris était le rendez-vous de toutes les nations pour sceller une réconciliation commune.

Oubliez-vous, va-t-on me dire, à quel prix la France payait les frais de cette réunion forcée? Oubliez-vous le prix de tant de victoires perdu, les citadins soumis à tant de gênes humiliantes, les habitans des campagnes livrés aux rapines des Cosaques, des Calmouks, aux brutalités souvent homicides des soldats allemands? — Non, certes, je n'oublie pas cette désolation intérieure, et à Dieu ne plaise que mes tableaux la déguisent sous un coloris mensonger; mais il m'est

impossible de ne pas remonter à la cause première, à l'homme dont la frénésie a pu seule rendre ce désastre possible. J'ai tout dit sur son génie, sur les éminens services qu'il a rendus d'abord à l'ordre social, sur les bienfaits durables qui nous restent de lui, enfin sur le caractère héroïque de sa dernière et malheureuse campagne; mais que la plume de l'historien se brise si elle ne maudit pas en lui un trop savant despotisme et la fureur délibérée des conquêtes. Je me tairai quand on m'aura prouvé que la guerre d'Espagne était morale et nécessaire, que celle de Russie était juste et sensée, que Napoléon n'a manqué aucune occasion de conclure une paix réclamée par son peuple; enfin, quand on m'aura prouvé qu'il n'est pas permis à des hommes jetés dans un abîme d'en sortir sans les ordres, sans l'aveu de celui même qui les y a précipités. Si l'empereur Alexandre, chef d'une ligue si terrible, si l'héritier des czars entendit nos vœux et confondit les sentimens de notre âme avec les siens; gardons-nous de refuser à sa mémoire l'hommage que nous ne pouvions refuser à sa tutélaire présence. J'admets que, dans les premiers jours, maître incertain encore de Paris, il ait cru devoir suivre un système de ménagemens politiques; mais sa conduite

fut la même, sa magnanimité fut inaltérable, lorsqu'au bout de trois ou quatre jours il n'eût plus rien à craindre de l'armée de Fontainebleau, et quand Napoléon fut commis à sa foi. Il fut aussi heureux de notre liberté renaissante que de notre retour à la légitimité. Supposons que ce fût Paul Ier. à qui la destinée eût permis d'entrer dans Paris appuyé d'un million d'hommes; au milieu de quel cours de vengeances et d'atrocités, sur quels fondemens gothiques la monarchie n'eût-elle pas été restaurée? Le cœur et la sagesse de nos Bourbons n'eussent pu corriger que bien tard et bien imparfaitement le premier vice d'une restauration opérée avec toute la rudesse de l'oppression étrangère, confiée à la garde des vieux préjugés, des passions vindicatives, mise sous l'invocation de doctrines follement théocratiques ou follement féodales. La barbarie ressuscitée du moyen âge aurait lutté contre la barbarie ressuscitée de la révolution, et le trône, impuissant arbitre de ce farouche débat, aurait succombé sous l'un ou l'autre de ces fleaux, et vraisemblablement sous le dernier.

La crainte que nourrissaient encore certaines âmes d'un retour furieux de Bonaparte sur Paris est dissipée par la conven-

tion de Chevilly, signée entre le maréchal
4 avril 1814. Marmont et le prince Schwartzemberg. Il y est déclaré que le corps d'armée qui a défendu Paris, et qui maintenant est retiré à Essone, quitte le service de Napoléon. Dans le second article, on stipule que les puissances alliées garantissent à Napoléon la vie et la liberté.



Arrivée de Monsieur et de Louis XVIII. Établissement de la Charte. 1814.



6 avril 1814. Cependant quatre jours ont suffi au sénat pour la rédaction d'une constitution nouvelle qui va proclamer Louis XVIII, sous la condition que ce monarque l'accepte, la signe, et jure de la faire exécuter. Cette promptitude ne peut être un sujet d'étonnement. Le travail a consisté surtout à consulter les cahiers les plus judicieux, publiés en 1789, et remis aux députés de l'assemblée constituante pour leur servir de règle. Ainsi, pendant vingt-cinq ans, nous avons parcouru un cercle immense de calamités pour revenir au point du départ ; mais si dès lors les théories étaient faciles à concevoir,

les destructions qu'elles supposaient faites, restaient à faire. La violence révolutionnaire du peuple s'en chargea et les rendit plus intolérables. Le combat surtout fut prolongé et devint funeste jusqu'à l'atrocité, parce qu'on s'écarta témérairement du modèle tracé, et que, pour faire une constitution originale, on alla chercher au-delà de l'Atlantique des principes qu'on trouvait plus applicables au-delà du détroit. Du reste, la lutte n'était pas encore finie ; mais, si l'on en excepte une année désastreuse, elle devait suivre un cours beaucoup moins désordonné.

Le travail du sénat avait paru à nombre de royalistes une usurpation manifeste sur l'autorité du roi. Ils désiraient que la constitution émanât d'un acte de sa pleine puissance. D'autres royalistes, portés pour l'autorité absolue, et craignant tout ce qui ressemblerait à une transaction, soit avec le peuple, soit avec la révolution, soit avec le siècle, diffamaient et le sénat et son travail.

Comment, disaient-ils, un corps qui a reçu si servilement les lois d'un usurpateur, prétend-il imposer des lois au maître de la France? Ils envoyaient mémoires sur mémoires aux puissances alliées, et surtout à l'empereur Alexandre, pour détourner un

pacte qui renouvellerait pour l'Europe un mouvement révolutionnaire, dont Bonaparte du moins avait su l'affranchir. Suivant eux, il fallait maintenir l'édifice élevé par ce dernier, en expulsant son fondateur. Mais Alexandre voulait sincèrement la paix intérieure pour la France, et il était convaincu qu'on ne pourrait l'affermir en rendant le roi héritier d'un despotisme usé, décrié, et qui ne pouvait être soutenu que par la main de fer d'un conquérant.

L'abdication conditionnelle de Bonaparte n'avait point été acceptée; ses trois mandataires, les maréchaux Macdonald, Ney et le général Caulaincourt, avaient obtenu pour lui un asile honorable, mais qui contrastait singulièrement avec tant de grandeurs passées, la principauté de l'île d'Elbe. Bonaparte vit dans une si étroite domination un point d'appui d'où il pourrait ébranler de nouveau l'univers, ou du moins s'élancer une seconde fois sur le trône; c'est lui-même qui depuis en a fait l'aveu. Les adieux qu'il fit à son armée eurent un profond retentissement dans le cœur des soldats, qui se rappelaient, comme lui-même, qu'ils avaient été les maîtres de l'Europe; il signa son abdication définitive, puis il prononça ces paroles mémora-

bles où se retrouve toute son éloquence militaire :

« Soldats de ma vieille garde, je vous fais » mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai » trouvés constamment sur le champ de » l'honneur et de la gloire. Dans ces der- » niers temps, comme dans ceux de notre » prospérité, vous n'avez cessé d'être des » modèles de bravoure et de fidélité. Avec » des hommes tels que vous, notre cause » n'était pas perdue, mais la guerre était » interminable. C'eût été la guerre civile, » et la France n'en serait devenue que plus » malheureuse ! J'ai donc sacrifié tous nos » intérêts à ceux de la patrie; je pars : vous, » mes amis, continuez de servir la France. » Son bonheur était mon unique pensée ; il » sera toujours l'objet de mes vœux ! Ne » plaignez pas mon sort; si j'ai consenti à me » survivre, c'est pour servir encore à votre » gloire. Je veux écrire les grandes choses » que nous avons faites ensemble !.... Adieu, » mes enfans ! je voudrais vous presser tous » sur mon cœur; que j'embrasse au moins » votre drapeau !. .. » 20 avril 1814.

Le sénat avait décerné à Monsieur, frère du roi, le titre et les fonctions de lieutenant-général du royaume. Ce prince était entré

sur le territoire français plusieurs semaines avant la catastrophe qui laissait peu de doute sur la restauration. Vesoul, en Franche-Comté, l'avait reçu avec acclamation. De là il avait secrètement négocié avec les plénipotentiaires du congrès de Châtillon, dont il avait trouvé encore les dispositions indécises.

Dans toutes les villes où il avait paru, sa présence gagnait la cause des Bourbons; mais ce fut surtout à Paris que l'enthou-
12 avril 1814. siasme alla jusqu'à l'ivresse. Ce prince avait fait son entrée à cheval avec une escorte de maréchaux français. Ses grâces chevaleresques, la confiance, l'allégresse et l'amour qui rayonnaient sur ses traits, les cris de *vive le roi!* qui annonçaient de loin sa marche, et qui se répétaient de quartier en quartier avec un accent plus passionné, les drapeaux blancs qui flottaient dans les airs, un jour serein du printemps qui semblait répondre à la sérénité des âmes, les fleurs et les guirlandes qui paraient les fenêtres et les balcons, la joie vive des femmes qui saluaient dans le prince un messager de paix, les longues files des gardes nationaux qui, en protégeant l'ordre, augmentaient le doux tumulte des acclamations; enfin le mot qui se répétait de bouche en bouche, et que ce

prince avait dit en entrant dans nos murs : « Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un » Français de plus ; » mot qui répondait si bien au besoin des âmes, et que l'on regardait comme la devise de la restauration ; tout donnait à cette fête improvisée un aspect aussi gai qu'imposant. Le peuple saisissait cette occasion de se prononcer. Il ratifiait le sénatus-consulte : la monarchie était votée du haut des toits.

Seize jours après, le roi débarquait à Calais, et le général Maison, qui, dans la dernière campagne, avait couvert glorieusement la Belgique avec une armée de dix mille hommes, vint y recevoir le monarque. L'enthousiasme des soldats parut répondre à celui du peuple. Les mêmes transports éclatèrent sur le passage du roi. Avant d'entrer à Paris, il crut devoir s'arrêter au château de Saint-Ouen. Il lui répugnait de ne paraître recevoir sa couronne que des mains du sénat. Voici la déclaration par laquelle il crut devoir faire précéder son entrée.

« Rappelé par l'amour de notre peuple au 2 mai 1814.
» trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle, si nécessaire

» à notre repos, à son bonheur. Après avoir
» lu attentivement le plan de constitution
» proposé par le sénat, dans sa séance du 6
» avril dernier, nous avons reconnu que les
» bases en étaient bonnes; mais qu'un grand
» nombre d'articles portant l'empreinte de
» la précipitation avec laquelle ils ont été
» dirigés, ils ne peuvent, dans leur forme
» actuelle, devenir lois fondamentales de
» l'état. Résolu d'adopter une constitution
» libérale, voulant qu'elle soit sagement com-
» binée, et ne pouvant en accepter une, qu'il
» est indispensable de rectifier, nous convo-
» querons le sénat et le corps législatif, nous
» engageant à mettre sous leurs yeux le tra-
» vail que nous aurons fait avec une commis-
» sion choisie dans le sein de ces deux corps,
» et à donner pour base à cette constitution
» les garanties suivantes : Le gouvernement
» représentatif divisé en deux corps, l'impôt
» librement consenti, la liberté publique et
» individuelle, la liberté de la presse, la li-
» berté des cultes, les propriétés inviolables
» et sacrées, la vente des biens nationaux
» irrévocable, les ministres responsables, les
» juges inamovibles et le pouvoir judiciaire
» indépendant, tout Français admissible à
» tous les emplois. »

On put remarquer une assez triste diffé- 3 mai 1814.
rence entre l'entrée du roi à Paris et celle de son brillant précurseur. Plusieurs libéraux regrettaient que la constitution du sénat n'eût point été purement ratifiée. Quoique les principes de Louis XVIII parussent à peu près identiques avec ceux qu'avait posés le sénat, on craignait qu'ils ne fussent altérés par des restrictions suspectes. L'esprit de liberté ne peut renaître sans ramener l'esprit de défiance. Le peuple aurait voulu voir le roi à cheval, et se sentait attristé par la pensée des infirmités qui l'empêchaient de se produire avec le même éclat que le prince son frère. Du reste, les traits du monarque exprimaient une sérénité auguste, peignaient l'esprit et la bonté. On voyait à ses côtés, avec un vif intérêt, la princesse, fille des deux victimes royales. Paris avait depuis long-temps adopté les malheurs de l'orpheline du Temple, le jour de sa délivrance avait été en quelque sorte une fête nationale; mais on ne pouvait, sans verser des larmes, penser à tout ce qui devait froisser son âme, en revoyant des murs où tous les siens avaient subi une mort si tragique. Une circonstance troubla toute cette cérémonie, et finit par lui donner un aspect assez sombre. Le

roi, dans le cortége duquel n'entrait aucun soldat étranger, était entouré de la vieille garde. La figure de ces militaires exprimait un chagrin qu'elle devait reproduire pendant plus de dix ans. Tous ceux qui regrettaient l'empereur ou qui ne pouvaient se réconcilier avec l'idée d'une invasion, applaudissaient à ce chagrin. Le cri de *vive le roi!* semblait étouffé par le cri de *vive la garde!* On ne put revenir de cette fête sans un douloureux pressentiment.

13 mai 1814. Le roi a créé son ministère ainsi qu'il suit :

M. Dambrai, chancelier de France et ministre de la justice; le prince de Bénévent (Talleyrand), des affaires étrangères; M. l'abbé de Montesquiou, de l'intérieur; le général Dupont, de la guerre; le baron Malouet, de la marine; le baron Louis, des finances; le comte de Blacas, de la maison du roi; M. Beugnot, directeur de la police.

Tandis qu'à Paris les souverains et les peuples alliés s'entretenaient de paix universelle, on éprouva le regret d'apprendre que, sous les murs de Toulouse, une bataille horriblement meurtrière venait encore d'être livrée entre le maréchal Soult et le duc de Wellington. C'était sans doute un nouveau

titre de gloire pour les Français, puisque, sans avoir pu vaincre une armée fort supérieure en nombre, ils lui avaient disputé le terrain avec un acharnement héroïque, et causé à l'ennemi une perte avouée par lui-même de dix-huit mille hommes. Mais que nous faisait ce luxe de gloire dans la situation où nous étions descendus, et dont nous ne pouvions plus nous relever que par l'esprit de fidélité à notre prince et à nos lois nouvelles? L'humanité avait trop à gémir d'une bataille inutile, pour que l'orgueil national pût s'en applaudir.

Bientôt une paix définitive se conclut entre 30 mai 1814.
la France et les puissances alliées par le traité de Paris. Il avait été précédé par une convention signée entre le lieutenant-général du royaume et les puissances, convention par laquelle la France rendait aux alliés cinquante-trois forteresses encore occupées par nos troupes, avec tout l'appareil de guerre qu'elles pouvaient contenir. Le traité de Paris nous laissait nos anciennes limites, et de plus Avignon, le comtat Vénaissin, Mulhausen et une partie de la Savoie. L'Angleterre s'emparait de trois de nos colonies, l'île de France, Sainte-Lucie et Tabago. On nous laissait posséder l'île de

Bourbon, la Guyane française, Pondichéri, avec nos tristes droits sur Saint-Domingue, la Guadeloupe et la Martinique. Toutes dures qu'étaient ces conditions, elles étaient plus favorables que celles qui avaient été offertes à Bonaparte au congrès de Châtillon.

Le territoire français ne tarda point à être délivré des troupes étrangères.

La justice et la politique commandaient de rappeler le corps législatif, qui, condamné à un silence perpétuel, avait élevé la voix contre l'ambition et même contre le despotisme de Bonaparte : il fut convoqué, ainsi que le sénat, pour la plus imposante cérémonie dont la France eût joui depuis l'ouverture des états généraux, et qui devait promettre la clôture de tant de catastrophes amoncelées depuis cette époque. Le roi devait y présenter la Charte constitutionnelle. Cet acte qui, depuis quinze ans, reçoit les bénédictions chaque jour plus vives des Français, avait été médité par le monarque et plusieurs de ses conseillers intimes. La constitution, rédigée par le sénat, rendait le travail facile, puisque l'on était résolu d'en respecter les bases principales.

Ce qui fit la fortune de la Charte, c'est que la pensée intime du monarque corres-

pondait parfaitement avec les vœux trop inutilement exprimés par les meilleurs publicistes depuis vingt-cinq ans, avec la disposition des esprits, avec les besoins du peuple et du siècle. Qu'on fasse revivre par la pensée et Mirabeau, et Cazalès, et Barnave, et Stanislas de Clermont-Tonnerre, et Thouret, peut-on douter que ces orateurs, trop souvent opposés les uns aux autres, n'eussent conçu, en 1814, soit séparément, soit de concert, une constitution fort semblable à celle qui parut être méditée à la fois dans le palais du Luxembourg et dans les jardins d'Hartwell? Mais la Charte pouvait encore être considérée comme un cadre que l'esprit aristocratique ou l'esprit démocratique remplirait à leur gré et détournerait vers leur but, soit par de longs et habiles artifices, soit par les interprétations violentes qu'un parti se permet au moment de la victoire. Deux siècles avaient développé en France l'esprit démocratique; la révolution avait été son ouvrage et son funeste triomphe. Bonaparte ne lui avait fait qu'une guerre sourde et trouvée impuissante. Cet empereur conquérant s'élevait tant au-dessus du niveau, que le niveau, quoiqu'il pût faire, semblait à peu près le même pour

tous. L'ancienne noblesse elle-même paraissait servir d'escorte à des ducs, à des princes plébéiens. Il fallait que le monarque législateur se servît de cet esprit démocratique en le maîtrisant. Louis XVIII pouvait bien trouver des motifs d'effroi dans ses souvenirs, mais il n'avait ni dans le cœur, ni dans ses principes, rien qui le détournât d'une politique suivie depuis près de huit siècles par ses ancêtres. Heureux s'il avait pu communiquer de telles dispositions à un parti qui voulait trop exclusivement le titre de royaliste pour reconquérir une existence privilégiée !

Le 4 juin, le roi, sur son trône, prononça, devant les deux corps qui allaient former les deux chambres, un discours dont voici les traits principaux :

« Je me félicite d'être devenu le dispensa-
» teur des bienfaits que la divine Providence
» daigne accorder à mon peuple.

» J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'An-
» gleterre et la Prusse, une paix dans la-
» quelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire,
» tous les princes de la chrétienté. La guerre
» étant universelle, la réconciliation l'est éga-
» lement.

» Le rang que la France a toujours occupé
» parmi les nations n'a été transféré à au-

» cune autre, et lui demeure sans partage.
» Tout ce que les autres états acquièrent de
» sécurité accroît également la sienne, et,
» par conséquent, ajoute à sa puissance véri-
» table. Ce qu'elle ne conserve pas de ses
» conquêtes ne doit pas être regardé comme
» retranché de sa force réelle.

» La gloire des armées françaises n'a reçu
» aucune atteinte; les monumens de leur
» valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des
» arts nous appartiennent désormais par des
» droits plus stables et plus assurés que ceux
» de la victoire.

» Les routes du commerce, si long-temps
» fermées, vont être libres. Le marché de la
» France ne sera plus seul ouvert aux pro-
» ductions de son sol et de son industrie.
» Celles dont l'habitude lui a fait un besoin,
» ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle
» exerce, lui seront fournies pas les posses-
» sions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus
» réduite à s'en priver ou à ne les obtenir
» qu'à des conditions onéreuses. Nos manu-
» factures vont refleurir; nos villes mari-
» times vont renaître, et tout nous promet
» qu'un long calme au dehors et une fidélité
» durable au dedans, seront les heureux fruits
» de la paix.... C'est guidé par l'expérience

» et secondé par plusieurs d'entre vous, que » j'ai rédigé la Charte constitutionnelle dont » vous allez entendre la lecture, et qui as» seoit sur des bases solides la prospérité de » l'état. »

Le discours de M. le chevalier d'Ambray fut loin de produire une impression favorable. Ce magistrat, dont le début avait rappelé celui de d'Aguesseau, avait condamné la révolution française, non-seulement dans ses plus funestes excès, mais jusque dans les principes, qui, ce jour même, se trouvaient consacrés et par le temps et par le monarque. Occupé de graver dans les âmes le principe de la légitimité, il lui donna des développemens qui semblaient exclusifs. On l'entendit trop parler de la toute-puissance du roi, au moment où cette toute puissance était limitée. La commission chargée de rédiger la Charte, obéissant non sans quelque respect superstitieux à ce même principe de la légitimité, avait voulu qu'elle fût datée de l'an dix-neuvième du règne de Louis XVIII. Cette fiction de notre droit public, qui n'admet point de vacance du trône, offrit à la raison un mystère incompréhensible. Une grande partie de l'interrègne avait été remplie d'une manière aussi absurde que sinistre,

On eut dit que le roi proscrit prenait sur lui l'ouvrage des proscripteurs.

Comme la Charte est le pivot sur lequel roulera une histoire consacrée surtout à l'établissement du système constitutionnel; quelque familière qu'elle soit à la plupart de mes lecteurs, je crois devoir en donner ici le texte.

Louis, par la grâce de Dieu, etc.

La divine Providence, en nous rappelant dans nos états après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix était le premier besoin de nos sujets : nous nous en sommes occupé sans relâche; et cette paix, si nécessaire à la France comme au reste de l'Europe, est signée. Une Charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du royaume; nous l'avons promise, et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité toute entière résidât en France dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des temps; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe-le-Bel; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de Charles IX; enfin, que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances, dont rien encore n'avait surpassé la sagesse.

Nous avons dû, à l'exemple des rois, nos prédé-

cesseurs, apprécier les effets des progrès toujours croissans des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées : nous avons reconnu que le vœu de nos sujets, pour une Charte constitutionnelle, était l'expression d'un besoin réel; mais, en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette Charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de commander. Des hommes sages, pris dans les premiers corps de l'état, se sont réunis à des commissaires de notre conseil, pour travailler à cet important ouvrage.

En même temps que nous reconnaissions qu'une constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit la force, la permanence, et la majesté dont elle est elle-même revêtue; qu'ainsi, lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle peut être de longue durée; mais que, quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la Charte constitutionnelle dans le caractère français, et dans les monumens vénérables des siècles

passés. Ainsi, nous avons vu, dans le renouvellement de la pairie, une institution vraiment nationale, et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes.

Nous avons remplacé, par la Chambre des députés, ces anciennes assemblées des Champs de Mars et de Mai, et ces chambres du tiers-état, qui ont si souvent donné tout à la fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avaient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille, nous n'avons su répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation.

Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les Français vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui.

Sûr de nos intentions, fort de notre conscience, nous nous engageons, devant l'assemblée qui nous écoute, à être fidèle à cette Charte constitutionnelle, nous réservant d'en jurer le maintien, avec une nouvelle solennité, devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations.

A ces causes,

Nous avons volontairement, et par le libre exer

cice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la Charte constitutionnelle qui suit :

Droit public des Français.

Art. 1er. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état.

3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.

5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

6. Cependant, la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'état.

7. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitemens du trésor royal.

8. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

9. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

10. L'état peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

11. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration, sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

12. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du gouvernement du roi.

13. La personne du roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

14. Le roi est le chef suprême de l'état, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'état.

15. La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens.

16. Le roi propose la loi.

17. La proposition de la loi est portée, au gré du roi, à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

18. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

19. Les chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne.

20. Cette demande pourra être faite par chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée

en comité secret : elle ne sera envoyée à l'autre chambre par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

21. Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du roi ; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

22. Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

23. La liste civile est fixée, pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avénement du roi.

De la chambre des pairs.

24. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

25. Elle est convoquée par le roi en même temps que la chambre des députés des départemens. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

26. Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit.

27. La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité : il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

28. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le roi.

30. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance. Ils siégent immédiatement après le président; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

31. Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du roi, exprimé, pour chaque session, par un message, à peine de nullité de ce qui aurait été fait en leur présence.

32. Toutes les délibérations de la chambre des paires sont secrètes.

33. La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état, qui seront définis par la loi.

34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.

De la chambre des députés des départemens.

35. La chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois.

36. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

37. Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

38. Aucun député ne peut être admis dans la chambre, s'il n'est âgé de quarante ans, et s'il ne paie une contribution directe de mille francs.

39. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins mille francs de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus im-

posés au-dessous de mille francs, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

40. Les électeurs qui concourent à la nomination des députés, ne peuvent avoir droit de suffrage, s'ils ne paient une contribution directe de trois cents francs, et s'ils ont moins de trente ans.

41. Les présidens des colléges électoraux seront nommés par le roi, et de droit membres du collége.

42. La moitié au moins des députés sera choisie parmi les éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

43. Le président de la chambre des députés est nommé par le roi, sur une liste de cinq membres présentée par la chambre.

44. Les séances de la chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

45. La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du roi.

46. Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé ou consenti par le roi, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

47. La chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôts; ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises, qu'elles peuvent être portées à la chambre des pairs.

48. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le roi.

49. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

50. Le roi convoque chaque année les deux chambres : il les proroge, et peut dissoudre celle des députés des départemens ; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

51. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre, durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

52. Aucun membre de la chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite.

53. Toute pétition à l'une ou à l'autre des chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

Des ministres.

54. Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de la chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une et l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

55. La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres, et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

56. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits, et en détermineront la poursuite.

De l'ordre judiciaire.

57. Toute justice émane du roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

58. Les juges nommés par le roi sont inamovibles.

59. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existans sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

60. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

61. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le roi, ne sont point inamovibles.

62. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

63. Il ne pourra, en conséquence, être créé de commissions et tribunaux extraordinaires. Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire.

64. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

65. L'institution des jurés est conservée. Les changemens qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires, ne peuvent être effectués que par une loi.

66. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra pas être rétablie.

67. Le roi a le droit de faire grâce, et celui de commuer les peines.

68. Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente Charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Droits particuliers garantis par l'état.

69. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

70. La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'état avec ses créanciers, est inviolable.

71. La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté, mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

72. La légion d'honneur est maintenue. Le roi déterminera les règlemens intérieurs et la décoration.

73. Les colonies seront régies par des lois et règlemens particuliers.

74. Le roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente Charte constitutionnelle.

Articles transitoires.

75. Les députés des départemens de France qui siégeaient au corps législatif, lors du dernier ajournement, continueront de siéger à la chambre des députés, jusqu'à remplacement.

76. Le premier renouvellement d'un cinquième

de la chambre des députés aura lieu au plus tard en l'année 1816, suivant l'ordre établi entre les séries.

Nous ordonnons que la présente Charte constitutionnelle, mise sous les yeux du sénat et du corps législatif, conformément à notre proclamation du 2 mai, sera envoyée incontinent à la chambre des pairs et à celle des députés.

Donné à Paris, l'an de grâce 1814, et de notre règne le dix-neuvième.

Signé, LOUIS; et plus bas, l'ABBÉ DE MONTESQUIOU. Visa, *signé* DAMBRAY.

Napoléon était arrivé à l'île d'Elbe. En traversant le midi de la France, il avait couru un péril qui laissait une impression sinistre dans son âme. Dans la petite ville d'Orgon, un attroupement s'était formé sur le bruit de son arrivée. Des femmes furieuses excitaient leurs maris et leurs frères à venger sur lui la mort de leurs fils, victimes de ses projets ambitieux. Ses jours étaient menacés. Sa présence d'esprit, et la loyale fermeté du général russe qui l'escortait, conjurèrent ce danger. L'empereur, qui avait régné sur l'Europe, fut obligé de se déguiser en courrier et de traverser ainsi d'autres villes du midi. Un tel souvenir devait l'agiter fortement dans l'asile que lui laissait la pitié de l'Europe. Les plus précieuses consolations lui manquaient; en cessant d'être souverain,

il avait cessé d'être époux et père avant l'ordre de la nature. L'empereur François avait réclamé sa fille et son petit-fils. Celui-ci allait être élevé et gardé dans la cour de son aïeul. L'impératrice Marie-Louise obéissait à un divorce de fait commandé par les rois. Pensée cruelle! Souvenir amer pour Bonaparte! L'impératrice Joséphine eût partagé, eût adouci son exil.

Un repos, cimenté par une constitution judicieuse et forte, par les vertus paisibles, le droit sens et la sagacité d'un roi législateur, d'un roi magistrat, par la magnanimité d'un autre souverain, la sagesse de tous, par la modération inespérée de l'Angleterre, enfin par l'assentiment de tous les peuples occupés à recomposer la grande famille européenne, n'avait plus que dix mois à durer, et devait être remplacé par une catastrophe qui rappelle et surpasse les jours les plus déplorables de notre histoire.

Au lieu de décrire ce moment qui succède à l'orage, je me vois forcé d'exposer les causes qui amenèrent une tempête beaucoup plus désastreuse. Ces causes, il faut les rappeler avec brièveté, car au bout de quinze ans la blessure saigne encore. Toutefois ma tâche est moins pénible que lorsque j'avais à

rapporter les crimes épouvantables de la révolution. Il ne s'agit point ici de rechercher comment, de l'enthousiasme, quelques âmes purent passer au fanatisme, et du fanatisme à une scélératesse aguerrie. Ce nouvel interrègne, que je vais rappeler, peut se résumer par ces mots : Un jour de délire, chez une grande armée, amena cette crise que nous nommons si douloureusement *les cent jours*.

Des fautes avaient été commises dans une administration de dix mois, mais elles n'étaient point de nature à faire présager la chute violente d'un trône tout à l'heure raffermi par les Français, non moins que par l'Europe. Les trois branches du pouvoir législatif s'étaient maintenues dans la plus parfaite harmonie, le roi avait beaucoup obtenu pour sa liste civile, pour la dotation de tous les membres de la famille royale. Les deux chambres avaient regardé comme une conséquence directe de la restauration, la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus ; elle venait d'être décrétée par une loi. Le maréchal Macdonald, dont tous les partis honoraient le beau caractère, avait fait, à la chambre des pairs, une proposition bien propre à concilier le respect pour la propriété, et l'horreur du principe de la

confiscation avec les garanties que donnait la Charte aux acquéreurs des biens nationaux, c'était celle d'une indemnité qui serait accordée, par l'état, aux émigrés. Alors la dette publique était à peine le tiers de ce qu'elle est aujourd'hui; on ne doutait pas qu'à la session prochaine cette indemnité ne fût décrétée, et l'on se flattait qu'elle suffirait pour dompter la résistance des adversaires de la Charte. Un autre acte législatif, proposé par le baron Louis, ministre des finances, venait faire cesser le régime des liquidations banqueroutières suivi pendant tout le cours du règne précédent. J'aurai à revenir, dans le cours de cette histoire, sur cette loi importante à laquelle est due la renaissance du crédit public.

Malheureusement cette session offrit le premier exemple d'une infidélité aux promesses de la restauration et au texte même de la Charte. La liberté de la presse y était garantie en ces termes : « Les Français seront » libres de publier et de faire imprimer leurs » opinions, en se conformant aux lois faites » pour réprimer les abus de cette liberté. » On ne tarda pas à se repentir d'une promesse trop large, trop positive. Quelques-uns des commissaires chargés de la rédaction de la

Charte avaient pressenti les dangers du brusque passage d'une servitude complète à une liberté absolue pour les écrits périodiques ou non. Ils considéraient que les partisans des deux dynasties rivales ne manqueraient pas de se mesurer sur le nouveau champ de bataille ouvert par la liberté de la presse; qu'une assez grande faveur serait accordée aux amis de Napoléon, pour peu que leur dessein fût déguisé avec adresse; que leur courage et leur fidélité serviraient ou de lustre ou d'excuse pour leurs panégyriques les plus vifs ou leurs regrets les plus amers. Voici d'autres considérations qui se présentaient à leur esprit : Un effet nécessaire de la restauration était de mettre aux prises les opinions, les souvenirs, les préjugés, les intérêts des émigrés avec ceux des Français qui avaient ou servi ou contenu la révolution au dedans. Le combat ne pouvait manquer d'être ardent. L'oubli que Bonaparte avait mis sous la garde du silence universel cessait avec la parole recouvrée. L'avis de ces membres de la commission était que le monarque, après avoir promis et garanti la liberté de la presse, annonçât, dans la Charte même, que l'exercice de cette liberté restait suspendu pendant un ou deux ans, jusqu'à la

confection de la loi qui classerait et réprimerait ce genre de délits. Plusieurs de leurs collègues pensaient, au contraire, que l'opinion royaliste avait acquis tant de force par les événemens, qu'elle se manifestait de toute part, avec tant d'éclat et de vivacité, enfin qu'elle était défendue par des écrivains d'un si rare talent, que tous les combats devaient tourner à son avantage. Louis XVIII s'était familiarisé par un long séjour en Angleterre avec la liberté de la presse. L'avis qui prévalut fut de ne point prononcer un ajournement qui inquiéterait les esprits, et l'article fut rédigé dans un sens absolu, qui semblait ne plus permettre, soit un ajournement, soit des restrictions. Mais le danger ne tarda point à s'annoncer, la peur l'exagéra. M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, l'un des commissaires pour la rédaction de la Charte, se décida pour une loi de censure qu'il vint soumettre aux chambres.

Pour colorer une violence faite à la Charte, il fallut faire une violence à la langue française, et soutenir la thèse que le mot *réprimer* signifie *prévenir*. La chambre des députés retomba dans des habitudes de soumission et de paix, que l'extrême péril de la France avait pu seul lui faire

rompre, et malgré l'opposition de quatre-vingts membres, et les discours énergiques de MM. Raynouard et Flaugergues, la censure fut rétablie, non-seulement pour les journaux, mais pour tous les écrits au dessous de vingt feuilles d'impression. Le remède fut bientôt trouvé impuissant. L'esprit de censure et de satire ne fit que se répandre dans un plus gros volume, ou s'échappa dans des feuilles légères sous le voile le plus facile à percer. Les hommes les plus inquiets pour la liberté se souvenaient que Bonaparte avait commencé, par l'oppression des journaux, celle de la France. Ils craignirent qu'on n'employât encore, à la destruction de nos autres libertés, l'art de faire subir aux mots des acceptions nouvelles. Rien ne réussit plus mal à un gouvernement que la subtilité chez un peuple subtil. Il résultait de là de fâcheux ombrages, et l'exilé de l'île d'Elbe en profita bien plus qu'il n'aurait pu le faire du zèle de ses panégyristes. Depuis ce fatal événement, bien des personnes ont pensé que la liberté de la presse, si elle eût été maintenue, aurait pu donner un éveil salutaire, soit par les emportemens même des écrits favorables à Napoléon, soit par les véhémentes alarmes des

écrivains royalistes. Tous les télescopes politiques auraient été braqués sur l'île d'Elbe; et, surveillé de plus près, ce redoutable captif n'eût pu équiper le navire qui devait pour un temps le rappeler au trône. Du reste, nous verrons dans cet ouvrage combien la question de la liberté de la presse était peu mûre encore pour d'excellens esprits qui devaient plus tard s'y rallier avec franchise. C'est une question qui ne doit pas seulement être envisagée avec la sagacité de l'esprit, mais encore avec la force de l'âme.

L'esprit général qui domina pendant ces six mois fut la légèreté. Plusieurs royalistes ne se résignaient à la Charte que comme à un état transitoire, et la considéraient comme un jeu dont on amusait le peuple. Ils apprirent dès lors à prononcer ce mot de *Charte* avec un accent dérisoire, dont plusieurs ne s'abstiennent pas encore au bout de quinze ans. M. de Châteaubriand aperçut de bonne heure une disposition si fâcheuse et s'en alarma. Il ne craignit pas de compromettre la faveur mêlée d'enthousiasme dont il jouissait dans le parti royaliste, pour l'avertir, dans un nouvel écrit, combien la Charte était un pacte sérieux, une garantie nécessaire de la restauration.

Il pressait le gouvernement de lui donner vie et force par des institutions législatives qui n'étaient encore qu'indiquées. Mais les ministres ne favorisaient pas une impulsion active qu'il était facile de diriger après quinze ans d'une trop docile obéissance. M. de Talleyrand partit bientôt pour le congrès de Vienne; M. de Blacas, qui jouissait de la plus haute faveur auprès du roi, ne montrait aucune disposition hostile, ni contre la Charte, ni contre les hommes qui avaient signalé autrefois un zèle constitutionnel; mais il excitait de vives jalousies à la cour, sans inspirer de confiance au peuple; M. Louis se vouait exclusivement aux finances, dont il avait parfaitement compris le secret; M. le chancelier d'Ambray, irréconciliable ennemi de tous les principes que la révolution avait pu invoquer, même lorsqu'elle paraissait encore dominée par un esprit de bienveillance universelle, montrait une tiédeur dédaigneuse pour la Charte. M. l'abbé de Montesquiou, sans pousser aussi loin la réprobation des principes libéraux, ne les secondait qu'avec une réserve craintive; son esprit restait trop vivement frappé des fautes de l'assemblée constituante. M. Beugnot était chargé du département de

la police, que le libre exercice de la liberté civile devait beaucoup restreindre. Cet homme d'état, cité pour la finesse piquante de son esprit, avait indiscrètement irrité les esprits par la publication d'une ordonnance de police, qui rappelait d'anciennes rigueurs pour la célébration du dimanche; c'était pour la première fois que, depuis trente ans, l'autorité avait protégé le culte par des moyens coërcitifs. Cette ordonnance excita des clameurs auxquelles on s'était trop peu attendu. Le public voulait y voir le commencement d'un système nouveau ou plutôt gothique, dont le roi et son ministre étaient pourtant fort éloignés. Le général Dupont ne fut pas long-temps chargé du département de la guerre. Il eut pour successeur le maréchal Soult. Le parti royaliste célébrait avec enthousiasme un acte que cet illustre guerrier avait fait dans la vue de lui complaire. Il avait souscrit pour un monument que l'on se proposait d'élever à la mémoire des émigrés de Quiberon. Les libéraux et l'armée lui reprochaient avec amertume cette condescendance ambitieuse.

Le char qu'avait dirigé Bonaparte semblait ne plus porter actuellement le poids nécessaire. Il y a dans le caractère français

une singulière contradiction : nous voulons être libres, et nous murmurons quand nous sommes trop peu gouvernés; ce que nous craignons par-dessus tout, ce sont les tyrannies subalternes, et celles même qui ne peuvent faire gémir que la vanité. Quand le gouvernement montre ou de la faiblesse ou de l'indécision, ces petites tyrannies sont promptes à se produire.

Une partie assez nombreuse des émigrés ne renonçait pas à l'espérance de rentrer dans leurs biens, et parmi le clergé, tout à l'heure si soumis, si résigné, on voyait briller l'espérance de recouvrer les dîmes et de vastes domaines; déjà l'on parlait de plusieurs traits amers lancés dans la chaire évangélique contre les acquéreurs de domaines nationaux, et de quelques menaces faites de leur refuser les sacremens de l'église. L'alarme se répandait plus promptement dans les campagnes que dans les villes; l'esprit de faction ne manqua pas d'en profiter, et d'adroits émissaires étourdissaient les paysans de ces mots sinistres : *Restitution des biens nationaux à leurs anciens propriétaires, dîme, corvée, droits féodaux*. Le peuple répandait dans l'armée les craintes dont on le travaillait. Le soldat et le peuple aimaient

à parler du danger, pour parler ensemble du même libérateur, et c'était toujours Napoléon qu'ils entendaient. On ne pouvait traverser la France sans être assailli de nouvelles mensongères, qui n'indiquaient que trop des espérances factieuses. L'enfance était ameutée pour pousser des cris de *vive l'empereur !* et les autorités locales semblaient n'y voir qu'un jeu sans conséquence. Différens voyages faits dans l'intérieur des provinces, par Monsieur, par les deux princes ses fils, et par l'auguste fille de Louis XVI, des mots pleins de grâces et de bonté qui leur échappaient n'écartaient que pour un certain nombre de jours les alarmes vigilantes et crédules de l'intérêt personnel.

Tout se piquait à la cour d'une sécurité imperturbable. Nulle intrigue de ce pays n'échappait à la sagacité, à la défiance inquiète des Parisiens. L'ancienne noblesse ne pouvait oublier les habitudes de déférence qu'elle avait prises à la cour de Napoléon envers des hommes dont les exploits semblaient avoir ajouté plusieurs siècles à notre gloire militaire; d'ailleurs, le roi et les princes ne cessaient de leur montrer les égards les plus flatteurs; mais dans les rivalités féminines, on observait moins de prudence. La du-

chesse, parée des victoires de son époux, était quelquefois humiliée par la duchesse dont les titres d'orgueil remontaient aux croisades. Au milieu des prétentions diverses, il s'établissait une guerre d'épigrammes entre *les régnicoles* et *les émigrés*, dans laquelle ces derniers éprouvaient le plus souvent du désavantage. L'opposition que je viens d'établir entre ces deux mots peut paraître bizarre; malheureusement elle avait été consacrée dans un langage officiel. M. le comte Ferrand, quoique toute sa conduite politique ait depuis manifesté en lui des principes de conciliation et de paix, s'était exprimé ainsi en présentant la loi sur la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus.

« Il est bien reconnu que *les régnicoles*, » comme *les émigrés*, appelaient de tous » leurs vœux un heureux changement, lors » même qu'ils n'osaient encore l'espérer. » A force de malheurs et d'agitations, tous » se retrouvaient donc au même point, tous » y étaient arrivés; les uns en suivant une » ligne droite sans jamais en dévier, les au- » tres après avoir parcouru plus ou moins » les phases révolutionnaires au milieu des- » quelles ils se sont trouvés. »

Pour montrer combien de telles expres-

sions étaient imprudentes, il suffit de dire l'impression qu'elles produisirent sur l'exilé de l'île d'Elbe; après avoir lu ce discours, il osa compter sur un retour triomphant en France; c'est lui-même qui l'a déclaré.

Le congrès de Vienne était ouvert, et ses premiers actes firent disparaître, comme un rêve, le règne de philanthropie, de politique équitable et magnanime, dont l'aurore avait paru briller au milieu même des événemens tumultueux de l'invasion. On voyait les peuples de l'Allemagne et de l'Italie, mis à l'encan pour prix de leur fidélité. Les rois apparaissaient, comme des successeurs d'Alexandre, ardens à se partager, et bientôt peut-être acharnés à se disputer les dépouilles d'un vaste empire. Tant de partages arbitraires faisaient craindre et des guerres et des révolutions nouvelles. Nos guerriers inactifs se demandaient si leur épée ne pourrait point rompre ces marchés et ces ventes de millions d'âmes. La barrière du Rhin était toujours présente à leur esprit, et pouvait seule satisfaire à leurs ressentimens belliqueux.

Un autre motif d'inquiétude et d'irritation fut donné par la cour de Rome. On vit paraître une bulle du pape Pie VII, le plus résigné des pontifes, l'auteur du concordat

de 1801, pour le rétablissement des jésuites, que le saint-siége lui-même avait dissous. Ce bref se terminait par des expressions foudroyantes dont Rome paraissait depuis longtemps avoir abjuré l'orgueil. Le voici :

« Nous ordonnons que les présentes lettres » soient invariablement observées, suivant » leur forme et teneur, dans tous les temps » à venir ; qu'elles obtiennent leur plein et » entier effet ; qu'elles ne soient jamais sou» mises au jugement et à la révision d'aucun » juge, quelle que soit l'autorité dont il se » trouve investi.... Si quelqu'un essayait d'en» freindre quelque partie de cette ordon» nance, ou de s'y opposer par une auda» cieuse témérité, qu'il sache que par-là » il encourra l'indignation du Dieu tout» puissant, et des saints apôtres Pierre et » Paul. »

Sans doute ce bref ne pouvait établir immédiatement le règne des jésuites en France. Mais on savait, et on pouvait lire dans cette même bulle, que nombre de prélats appelaient déjà de tous leurs vœux ces dangereux auxiliaires, et ces turbulens protecteurs de l'église. Plusieurs royalistes les réclamaient comme un ordre politique nécessaire au maintien de l'autorité, peut-être

aussi les désiraient-ils tout bas, comme les seuls qui pussent faire renaître l'autorité absolue. A ce mot de jésuites, les amis de la liberté, quoique séparés par des nuances diverses, étaient frappés d'une même crainte, d'une même indignation; on sentait qu'ils ne pourraient être reconnus parmi nous sans que la Charte leur fût offerte en holocauste, sans que la couronne même devînt tributaire de la cour de Rome, et surtout de ces moines tout à la fois cauteleux et despotes.

Ce serait, du reste, une grande erreur que de se représenter l'état de la France, à la fin de février 1815, sous un aspect uniforme. Elle semblait alors partagée entre cinq zones différentes : 1°. Paris affectionné au roi, heureux de la légitimité, jouissant de la Charte avec un zèle ombrageux, travaillé par des dépits, des rivalités, qui n'étaient point encore des inimitiés envenimées; les provinces du centre à peu près dans les mêmes dispositions que Paris; villes soumises, campagnes alarmées : 2°. Les départemens du nord et Lille à leur tête, animés d'un esprit de paix, d'industrie, de soumission affectueuse : 3°. Les provinces de l'est, toutes fumantes encore des ravages de la guerre, inquiètes, courroucées contre l'étranger : 4°. Celles de

l'ouest, divisées en deux peuples depuis long-temps ennemis, le peuple des villes et celui des campagnes; celui-ci beaucoup plus royaliste que constitutionnel, celui-là constitutionnel avec une âpreté presque républicaine: 5°. Les provinces du midi pour la plupart royalistes avec une sorte d'exaltation; le Dauphiné mécontent, surtout dans les campagnes; Lyon incertain et secrètement agité; dans le Languedoc, surtout à Nîmes, haines renaissantes entre les catholiques et les protestans, présages et préludes de scènes cruelles; les catholiques les plus fougueux, enclins vers l'autorité absolue, les protestans inquiets paraissant regretter le règne de Bonaparte, dont pourtant le despotisme leur avait paru long-temps intolérable.

Cependant Napoléon poursuivait à l'île d'Elbe le projet que, suivant son propre aveu, il avait conçu à Fontainebleau. Entouré d'un millier de soldats de sa vieille garde, et de quelques amis dévoués, tels que les généraux Bertrand, Drouot et Cambronne, il communiquait librement avec des étrangers, et surtout des Anglais, pour lesquels il était un sujet d'étude et même souvent d'admiration. En France, on ne mettait nul obstacle au zèle des militaires qui

voulaient revoir un général tant de fois victorieux. Maître de sa pensée, il les questionnait d'un air d'indifférence. Il apprenait ainsi qu'un sourd mécontentement régnait dans les troupes, qui regrettaient leur cocarde tricolore, leurs aigles, et surtout leurs victoires; que leur vieux dépit était sans cesse rallumé par d'anciens frères d'armes qui revenaient soit des forteresses lointaines où il les avait laissés avec autant d'orgueil que d'imprudence, soit des funestes champs de la Russie, soit de ces pontons d'Angleterre, d'horrible mémoire; chacun de ces soldats, en rentrant dans la patrie, ne pouvait s'habituer à l'idée qu'elle eût subi le joug de l'étranger.

Il savait encore que les jeunes officiers se désespéraient de n'avoir plus que des chances reculées et peu glorieuses d'avancement, et que ce chagrin était encore plus vif dans tout le corps des sous-officiers; qu'on se plaignait de plusieurs nouveaux chefs, de règlemens minutieux et sévères, et des prérogatives enlevées à la Légion-d'Honneur.

Bonaparte dut nécessairement comprendre qu'en voulant donner de l'île d'Elbe une direction à un mouvement militaire qui se formait de lui-même, il appellerait des regards soupçonneux sur lui, et sur les corps

dont les chagrins pouvaient servir son ambition. Plus d'un espion pouvait se trouver parmi les visiteurs officieux. Il commanda le calme à ses traits, la modération à ses paroles. On eût dit qu'il se sentait soulagé de n'être plus dévoué aux immenses fatigues, aux soucis dévorans, aux catastrophes foudroyantes qui avaient succédé à ses jours de gloire et de bonheur. Les apparences de sa résignation furent telles, qu'on parut l'oublier à Londres comme à Paris. Une seule corvette anglaise mouillait dans les parages de l'île d'Elbe, et le capitaine aurait cru manquer à la civilité en observant de trop près le souverain de cette île. Le colonel Campbel, commissaire anglais, montrait d'étranges distractions dans sa surveillance.

Mais, quoi! Bonaparte ne s'appuyait-il sur rien de ce qui donne de la force et de l'ensemble à une conspiration, sur des renseignemens certains et positifs, sur des corps dévoués, sur d'illustres complices, et sur des intelligences avec des hommes placés près du pouvoir ou dans le pouvoir même? Je réponds que la conspiration n'était plus possible, si elle eût exigé une trame aussi vaste. Que de griefs l'empereur n'avait-il pas contre des

maréchaux qui deux fois lui avaient commandé son abdication à Fontainebleau? Pouvait-il oublier que, durant son séjour dans cette ville, il avait vainement attendu la visite et les derniers adieux de la plupart des hommes qui paraissaient être les plus dévoués à sa fortune? Comment ramener à lui tant de généraux illustres, maintenant que leur honneur était engagé envers le roi? En s'adressant plus bas, son secret ne devrait-t-il pas nécessairement tomber dans les mains de l'un de ces espions, éternels transfuges qui servent et trahissent deux maîtres tour à tour? Au premier indice d'un complot, la principauté de l'île d'Elbe se transformait pour lui en un cachot affreux. Le général Mallet, en conspirant contre lui, lui avait enseigné le seul mode de conspiration convenable à son génie, à la grandeur de son nom. Onze cents soldats, les meilleurs de l'univers, et trois généraux intrépides, n'attendaient qu'un mot pour partager des périls qu'il n'avait pas même besoin de leur faire connaître d'avance. Son beau-frère Murat, roi de Naples, inquiet des dispositions du congrès de Vienne, montrait du remords de sa défection, depuis que la correspondance de M. de Talleyrand et du lord

Castlereagh lui donnait des inquiétudes pour son trône. C'était de M. de Metternich qu'il en avait reçu l'avis; résolu d'éclater, le roi Joachim faisait presser Napoléon d'éclater à son tour, et lui promettait, après avoir traversé victorieusement l'Italie à l'aide des carbonari qu'il saurait rallier à sa cause, de descendre les Alpes pour joindre ensemble leurs armes de nouveau fraternelles. C'était là le véritable complice de Napoléon. Je ne crois pas que l'on puisse sérieusement donner ce nom à quelques émissaires obscurs qui pouvaient lui transmettre ou lui apporter certains renseignemens. Il ne paraît pas qu'il en ait reçu de fort exacts ni de fort détaillés. Cependant il fut informé que trois généraux, disposés à la révolte, voulaient, dans le département de l'Aisne, faire une tentative sur l'esprit des soldats. Comme ce mouvement n'avait point été combiné avec lui, et qu'un autre nom devait être invoqué, il précipita l'exécution de son projet. Ah! si Bonaparte eût correspondu de l'île d'Elbe avec un homme informé de la véritable situation de la France et de l'Europe, il n'en eût reçu sans doute que des avis propres à le détourner du plus funeste dessein. Il aurait su que le congrès de Vienne était encore assem-

blé, et que plus les opérations des rois avaient été violentes et arbitraires envers les peuples tout à l'heure leurs alliés, plus ils saisiraient avec ardeur une occasion de ranimer leur haine contre celui qui avait été si long-temps leur fléau commun; que l'Autriche, qui venait de fonder sur l'appui de la France et de l'Angleterre un agrandissement inespéré, ne pouvait déserter la cause des Bourbons; que M. de Talleyrand, si puissant dans la restauration, siégaît encore au congrès; qu'au milieu des négociations difficiles du plus riche partage, les plus grands potentats n'avaient encore diminué que faiblement leur état de guerre; enfin, que le fatal million d'hommes pourrait, en peu de temps, traverser et le Rhin et la Meuse.

On aurait encore pu dire à l'empereur: « Si vous affectez de montrer les dispositions les plus pacifiques, les souvenirs de votre vie, de vos exploits, de vos conquêtes, parleront cent fois plus haut que vos protestations. Admettez pourtant qu'on vous croie ou qu'on affecte de vous croire, vous sera-t-il glorieux de régner avec les anciennes limites de la France, dont la proposition vous faisait reculer d'horreur

au congrès de Châtillon? Êtes-vous résolu à une offensive impétueuse? Que trouverez-vous de préparé? Ne savez-vous pas les énormes pertes que la France a faites dans le matériel de l'armée? Avec quelle sévérité nos magasins, nos arsenaux, ont été vidés par les puissances? Vous pourrez rendre quelques jours de gloire et d'éclat à l'armée française; mais les prodiges que vous avez faits dans la Champagne l'année dernière, ont-ils pu vous sauver? L'effroyable nombre des combattans triomphera encore une fois, et alors quel sort désastreux, ignominieux, attend la France, votre armée, et tant d'amis qui se seront dévoués pour vous! Ne vous trompez pas sur le nouvel esprit qui nous anime. Nous n'avons pu recouvrer avec tiédeur le sentiment de la liberté. Croyez-vous qu'on pourra long-temps vous regarder comme le défenseur sincère, comme le gardien irréprochable de cette liberté, dont le souvenir s'était perdu sous votre règne? Un Bourbon l'a fondée ou l'a ramenée parmi nous, et cependant la défiance s'attache déjà à ses paroles, à ses actes, et s'envenime surtout par les imprudences qui échappent aux hommes de la cour. Cette même défiance ne vous poursuivra-t-elle pas avec une âpreté plus

constante et plus légitime, vous qui, comblé de gloire et de puissance, avez refusé le rôle de Washington? Vous sera-t-il commode de faire la guerre à l'Europe avec une constitution qui vous chargera d'entraves, avec un corps législatif et même un sénat tout prêts à vous chasser après une défaite, et qui craindront de retomber dans leur vieil esclavage après une victoires? Deux forces presque surnaturelles existent en vous, celle de votre volonté et celle de votre génie. Quand l'une sera comprimée, l'autre ne pourra plus avoir toute sa puissance. »

Voilà le langage qu'un ami éclairé de Napoléon n'eût pas manqué de lui tenir; mais quand même il eût trouvé un tel correspondant, il ne l'eût pas plus écouté qu'il n'écoutait ceux qui le détournaient de se porter sur Moscou et ceux qui le pressaient de faire la paix à Dresde. Long-temps avant sa trop courte retraite dans l'île d'Elbe, il s'était établi seul au milieu des hommes. Son âme habitait une région à part, d'où il regardait nos pensées avec dédain, et trop souvent nos souffrances avec insensibilité. Ce n'était que pour des projets secondaires qu'il admettait les humains à son conseil; alors il savait se piquer de condescendance, encore se repro-

chait-il le plus souvent l'excès de sa facilité. Ici son esprit, accoutumé à planer sur l'Europe, ne pouvait lui montrer que des chances fort incertaines et qu'un règne peu durable. Que voulait-il donc ? réveiller parmi les peuples le sentiment de son génie, rajeunir sa gloire, tenir encore une fois les rois dans l'épouvante; enfin, sortir d'une immobilité incompatible avec son existence, ou trouver dans de nouveaux combats la mort qu'il n'avait pu obtenir près des murs de Brienne et de Laon. D'autres que lui auraient pu n'être entraînés à une entreprise désespérée que par le sentiment de la vengeance; mais il faut dire que ce mobile lui était étranger, et que son âme eût abhorré un retour sanguinaire. Sur ce point il respectait sa gloire ! Que ne respectait-il notre repos ?



Les cent jours.



Il avait été permis à Bonaparte d'appareiller de Porto-Ferrajo avec une flottille composée d'un brick, de deux bombardes et quatre felouques. Sa garde s'était embarquée la nuit, en criant : « Paris, ou la mort ! » Un

calme qui survint paraissait devoir le livrer aux croisières anglaise et française. Elles se tinrent immobiles. Bonaparte était résolu de monter à l'abordage si le combat lui était présenté. Un vent plus favorable s'élève, mais trois vaisseaux français se présentent. Un des capitaines se contente de la réponse qui lui est faite par le capitaine du brick, qu'il se rend à Gênes; et il demande comment se porte l'empereur, c'est Bonaparte lui-même qui répond : « Étonnamment bien ! » On le laisse passer. Le 1er. mars, à cinq heures du soir, la flottille mouillait à Cannes, auprès d'Antibes. La première démarche de Bonaparte ne fut point heureuse. Il avait envoyé un parlementaire avec dix soldats auprès du commandant d'Antibes, le général Corsin. Celui-ci les fit arrêter. Il tarde à Bonaparte de sortir de la Provence où l'anée précédente il a couru des dangers d'une nature si cruelle. Pendant cinq jours de marches précipitées, il ne voit rien venir à lui sur le bruit de son nom. En entrant dans le Dauphiné, l'enthousiasme du peuple des campagnes commença à se montrer. Cependant, pendant quinze jours, cette fatale avalanche a roulé sans se grossir. Le 18, Bonaparte aperçoit un détachement de six

cents hommes sorti de Grenoble pour s'opposer à son passage ; ce corps était rangé en bataille près du défilé de Vizille ; un colonel polonais, compagnon de Bonaparte, s'approche pour parlementer : « Retirez-vous, lui » crie le commandant du détachement, je » ne puis avoir aucune communication avec » vous ; tenez-vous éloigné, ou mes gens » feront feu. » Bientôt c'est Bonaparte qui vient se présenter, il s'avance vers le bataillon, ouvre sa redingote, en disant : « Soldats, » c'est moi, reconnaissez-moi ; s'il est parmi » vous un soldat qui veut tuer son empereur, » le voici, il vient la poitrine découverte » s'offrir à ses coups. » Les soldats reculent comme devant la pensée d'un parricide. Bonaparte entre dans leurs rangs, et bientôt il y est porté en triomphe aux cris de *vive l'empereur!*

Toutefois ce succès ne peut encore le rassurer complétement ; cette même troupe lui a fait connaître que le général Marchand, qui commande à Grenoble, l'attend sur les remparts, canons braqués, mèche allumée.

Bonaparte a fait une première épreuve sur le cœur des soldats ; il s'avance. Quelle est sa joie, lorsque, en approchant des murs de cette ville, il voit venir à lui, avec de

bruyantes acclamations, tout un régiment et le colonel Charles de Labédoyère à la tête. Cet officier, d'un caractère bouillant, se piquait de garder une sorte de culte à un grand homme malheureux; sa fidélité pouvait être encore stimulée par des motifs ambitieux, car il se plaignait d'être arrêté sitôt dans sa carrière. Il appartenait à une famille puissante à la cour, et connue par un fidèle dévouement au roi. Ses nobles parens imaginèrent de l'éloigner de Paris, et, persuadés qu'un bienfait reçu de la cour trouverait en lui un cœur reconnaissant, ils sollicitèrent et obtinrent pour lui l'emploi dont il devait faire un usage si funeste. La pensée de revoir, de servir et de proclamer l'empereur, le fit tressaillir d'allégresse. A peine sorti de Grenoble, il avait sans peine communiqué ses sentimens à ses soldats. L'effervesence d'un jeune officier a décidé du sort de la patrie. Une armée, unie par vingt-cinq ans de victoires et par des regrets communs, ne saura pas se séparer en deux camps ennemis. La défection suit ses progrès, malgré les efforts du général Marchand. Le peuple de Grenoble cède au même délire et vient lui-même enfoncer les portes pour recevoir l'empereur. Il y trouve une puissante artillerie.

Grenoble lui répond de Lyon, et Lyon lui répondra de Paris même. Il ne s'agit point ici des vœux réels du peuple; partout où une armée se prononce avec force, il se trouvera toujours une multitude prompte à répéter ses cris. Bonaparte peut regarder comme à lui tous les lieux occupés par des garnisons. Cet amour des soldats pour leur ancien chef est un phénomène qui révèle le trait primitif du caractère national. A coup sûr, Bonaparte était loin de pouvoir être compté parmi ces généraux qui ne cessent de montrer une sollicitude paternelle pour leurs troupes; jamais il n'avait ménagé leurs forces et ne s'était montré avare de leur sang. Qu'est-il besoin de rappeler encore la campagne de Moscou? Mais le plaisir de vaincre est le premier de tous chez un peuple qui tire à la fois son origine des Gaulois, des Romains et des Francs. Les soldats français idolâtraient en Bonaparte l'homme de la victoire. Puis, sa prodigieuse élévation leur montrait jusqu'où peut conduire la gloire militaire: l'orgueil national leur persuadait que chacun de leurs revers avait été l'ouvrage d'une trahison. Ils voyaient une trahison jusque dans ce beau combat livré sous les murs de Paris, où vingt mille hommes, pendant douze heures,

avaient fait face à cent quatre-vingt mille combattans. Aussi répétaient-ils avec enthousiasme chaque phrase de la proclamation qu'il avait répandue en débarquant sur le territoire français : « Nous avons été trahis ; » les Français ne furent jamais sur le point » d'être plus puissans, et l'élite de l'armée » ennemie était perdue sans ressource. Dans » ces cruelles circonstances, mon cœur fut » déchiré, mon âme resta inébranlable. Je » m'exilai sur un rocher au delà des mers, » ma vie vous était et devait encore vous être » utile ; élevé au trône par votre choix, tout » ce qui a été fait sans vous est illégitime, » mon aigle va voler de clocher en clocher. »

Mais que fait-on à Paris pendant que l'événement se décide avec cette effroyable rapidité ? La première nouvelle du débarquement de Bonaparte à Cannes causa d'abord plus d'étonnement que de terreur. On entendit même des royalistes s'écrier que cet événement aurait des résultats heureux, puisqu'il mettrait à découvert les trames des ennemis de la dynastie, et qu'en se déclarant d'eux-mêmes rebelles par leurs actes, ils feraient cesser le règne d'une indulgence désastreuse. La fidélité du commandant et de la petite garnison d'Antibes était déjà pré-

sentée comme une épreuve décisive. On voulait croire que Bonaparte n'aurait plus de ressources que de se jeter dans les Alpes.

Le roi se hâte de convoquer les chambres législatives; il rend ensuite une autre ordonnance par laquelle *Napoléon Bonaparte est déclaré traître et rebelle. Il est enjoint à tous les Français de courir sus et de l'arrêter; seront punis des mêmes peines tous ses auteurs et complices.*

Monsieur, accompagné du maréchal Macdonald, est parti pour Lyon; le maréchal Ney est chargé du commandement des troupes réunies dans la Franche-Comté; il a pris congé du roi, en faisant une promesse dont la fougueuse jactance lui sera bientôt cruellement reprochée (nous en parlerons plus tard). Le maréchal Soult est destitué et remplacé par le duc de Feltre.

Qui pourrait décrire quelles furent les angoises, l'indignation et le désespoir des fidèles sujets du roi, quand ils apprirent, par des dépêches télégraphiques, l'entrée de Bonaparte à Grenoble, et bientôt après son entrée à Lyon? La présence du frère du roi et celle d'un maréchal dont le nom était si cher à l'honneur français, le nom et les souvenirs d'une ville qui dans les jours les plus sinis-

tres avait prouvé sa fidélité par un siége héroïque; rien n'avait pu vaincre la fatale disposition des troupes à se ranger sous les lois d'un chef qui avait reçu leurs premiers sermens. Le prince et le maréchal s'étaient vus indignement abandonnés et forcés de revenir sous l'escorte d'un seul dragon. La multitude n'avait que trop secondé le mouvement des troupes; sur la route de Grenoble à Lyon, elle avait manifesté la plus vive ardeur et semblait avoir salué dans Bonaparte un chef rendu à la révolution et le retour des principes révolutionnaires. Des cris fort semblables à ceux de 1793 furent entendus à Lyon. Il est certain que Bonaparte en conçut un triste augure; après avoir joué le rôle de César, il lui répugnait de se montrer en Marius. Il se sentait d'ailleurs trop coupable envers la révolution pour en faire son étendard et son bouclier. On dit qu'un autre sujet de chagrin troubla son triomphe dans cette ville : il y apprit que le congrès de Vienne tenait encore; aussi commença-t-il à changer de ton envers les soldats qui déjà rêvaient à leurs anciennes conquêtes. « Nous devons oublier, » leur dit-il, « que nous avons été les maîtres des nations.
» Mes droits sont ceux du peuple; je dois ou-

» blier pour toujours ce qui s'est fait, dit ou » écrit depuis la prise de Paris. » Il publie un acte d'amnistie, mais il se réserve d'y faire un certain nombre d'exceptions. Dans cette même ville, il rend un décret par lequel il dissout la chambre des pairs et celle des députés, convoque à Paris les colléges électoraux de département en assemblée extraordinaire du champ de mai, pour la modification des constitutions de l'empire, et *le couronnement de l'impératrice et du prince impérial.* Ces mots furent suffisans pour faire croire au peuple, et surtout aux soldats, que le retour de l'île d'Elbe était combiné avec l'Autriche. D'un autre côté, on était porté à croire qu'il avait été favorisé par l'Angleterre, et les royalistes eux-mêmes ne pouvaient concevoir comment la dominatrice des mers avait pu laisser s'échapper un prisonnier dont elle répondait à l'Europe. Tout devenait nuage dans la politique des souverains, parce que les actes du congrès étaient repoussés par la morale publique. Cette convocation *du champ de mai* promettait une nouveauté, et Bonaparte avait senti la puissance de cette amorce. Il paraissait rentrer dans son rôle de Charlemagne, et, s'il était forcé de devenir un monarque constitution-

nel, il voulait l'être à la façon du plus puissant de nos monarques.

En même temps qu'on recevait à la cour ces nouvelles désastreuses, on était forcé de cacher au public celle d'une révolte militaire qui avait éclaté dans le département de l'Aisne, sous la direction de trois généraux, Lefèvre-Desnouettes et les deux frères Lallemand. Ce mouvement avait eu lieu avant qu'on pût connaître le débarquement de Bonaparte. Il n'avait point été combiné avec lui; c'est un fait que les événemens ultérieurs ont prouvé; mais il reste de l'obscurité sur le but politique que pouvaient se proposer les auteurs de cette révolte; elle fut apaisée par la fermeté du général Lyons, par l'heureuse intervention du maréchal Mortier et la fidélité de la garnison de La Fère. Ce fut au moment de la consternation la plus profonde que l'on vit arriver les chefs qui annonçaient que tout sur ce point était rentré dans le devoir. Ce faible événement peut autoriser l'historien à dire que, sans le retour de Bonaparte, le mécontentement des troupes n'était point encore de nature à ébranler le trône.

D'un autre côté l'ordre civil n'était encore pour rien dans cette rébellion militaire.

Plusieurs fonctionnaires éminens s'étaient retirés des villes où Bonaparte faisait son entrée. Les volontaires de Marseille avaient marché pour s'opposer à son passage, mais la célérité de sa marche avait trompé leur espoir.

L'imprévoyant ministère, qui s'était laissé surprendre par ce coup de foudre, ne montrait nulle vigueur pour conjurer l'orage. Il sentait trop tard la nécessité de rallier au parti royaliste le parti constitutionnel qui lui avait prêté tant de force dans les premiers jours de la restauration; maintenant les libéraux étaient divisés. Les uns se sentaient portés par des motifs divers à se servir du grand chef militaire qui venait s'offrir, pour l'opposer à l'orgueil et au courroux de l'Europe, mais ils se réservaient de le soumettre à leurs lois; les autres ne pouvaient admettre qu'il y eût jamais quelque conciliation entre Bonaparte et la liberté.

Pour ranimer un esprit public qui pouvait faire le salut du trône, le roi vint ouvrir le 16 mars les chambres législatives, et prononça ces paroles :

« Celui qui vient allumer parmi nous les » torches de la guerre civile, y apporte aussi » le fléau de la guerre étrangère; il vient

» remettre notre patrie sous son joug de fer ;
» il vient enfin détruire cette Charte constitutionnelle que je vous ai donnée ; cette
» Charte, mon plus beau titre aux yeux de
» la postérité ; cette Charte, que tous les
» Français chérissent, et que je jure ici de
» maintenir. Rallions-nous donc autour d'elle,
» qu'elle soit notre étendard sacré ! »

Monsieur s'exprima ensuite en ces termes :

« Sire, permettez que j'unisse ma voix et
» celle de votre famille aux sentimens que
» vous venez d'exprimer. Oui, sire, c'est au
» nom de l'honneur que nous jurons tous
» fidélité à votre majesté et à la Charte
» constitutionnelle. »

Les princes présens, le duc de Berry, le duc d'Orléans, le prince de Condé s'écrient : « Nous le jurons. »

La réponse du président, M. Lainé, fut animée du même esprit que le discours du roi. Les Parisiens et la garde nationale n'avaient cessé, sur le passage du roi, de faire entendre ce double cri : *Vive le roi ! vive la Charte !* Tout porte à croire que si le temps l'eût permis et si les esprits avaient pu sortir de l'accablement où les jetait l'annonce successive des défections militaires, on eût renouvelé le ministère, élevé à la dignité de

pairs des hommes fort considérés dans le parti constitutionnel, et présenté des lois de garantie que M. Lainé avait indiquées dans sa réponse. Mais il fallait avant tout des mesures militaires pour la défense du roi et de la capitale. La confiance que l'on avait mise dans le maréchal Ney s'altérait de moment en moment, son inaction prouvait ou son impuissance, ou un subit changement dans ses résolutions. Les revues que passait Monsieur étaient désespérantes. Aux plus touchantes adjurations, les troupes nombreuses qu'on appelait dans la capitale ne répondaient que par un morne silence. Les cris de *vive le roi!* poussés par les colonels, expiraient sans écho. Plusieurs généraux cependant, parmi lesquels on citait le général Rapp, connu par sa franchise autant que par son intrépidité, venaient faire offre de service, et se montraient esclaves de leur serment, mais leur voix n'était plus écoutée des soldats. Un corps de volontaires royaux se formait lentement. A côté des vieux amis des Bourbons on y voyait un assez grand nombre de jeunes gens, pleins de zèle pour la liberté, et qui croyaient la voir expirer le jour où Bonaparte entrerait à Paris. Il eût fallu trouver un régiment fidèle pour

appuyer et diriger cette troupe formée au hasard d'élémens disparates. Le peuple, rempli d'une émotion inquiète, bordait tristement le palais des Tuileries, se repaissait pour un moment de nouvelles fausses ou exagérées que lui distribuaient des hommes de la cour, apprenait par d'autres voix des nouvelles fatales mais beaucoup plus certaines, gémissait sur le roi et récapitulait les interminables malheurs des Bourbons. A travers les témoignages d'une affection impuissante, perçaient quelques cris de *Vive l'empereur!* dont on n'osait punir l'audace.

Les haines étaient alors si peu allumées entre les Français, que plusieurs partisans de Bonaparte et plusieurs royalistes se promettaient réciproquement aide et protection, suivant que le triomphe resterait à l'un ou à l'autre parti. Il a fallu bien des années pour faire renaître ces dispositions qui laissent à chacun sa conscience et font survivre l'amitié et les procédés généreux aux dissentimens politiques. Plusieurs des maréchaux s'étudiaient jour et nuit à trouver des moyens de salut. Le départ du roi leur paraissait la plus dangereuse des mesures, parce qu'elle pourrait appeler encore l'occupation

étrangère, et donnerait à Bonaparte de nombreux et puissans auxiliaires dans des hommes habitués à détester et à repousser le fléau de l'invasion. Le plus hardi de tous les plans fut celui du maréchal Marmont, qui voulait que le roi soutînt un siége dans son propre palais, avec une puissante artillerie, cinq ou six mille hommes dévoués et des approvisionnemens pour plusieurs mois. Il ne doutait pas que les soldats les plus exaltés pour Bonaparte ne vissent avec horreur la nécessité d'un siége qui les exposait au régicide et à l'indignation toujours croissante du peuple parisien.

Ce conseil ne put prévaloir. Les marches forcées de l'armée de l'île d'Elbe, les avant-gardes que lui fournissaient successivement les diverses défections, et surtout celle de l'armée du maréchal Ney, qui l'avait rejointe à Auxerre; enfin, les sombres dispositions des troupes appelées pour la défense de Paris, déconcertaient tous les préparatifs. M. le duc de Berri avait été nommé pour commander les troupes rassemblées à Melun; jusque sous ses yeux des régimens entiers partaient pour se réunir à l'armée de Napoléon. Plusieurs soldats exprimaient des regrets, plusieurs officiers étaient près

du remords; mais la pensée qui les blessait le plus était celle d'engager un combat contre leurs frères d'armes. Dans la nuit du 19 au 20 mars, les avis qui font mourir le dernier espoir parviennent de toutes parts au roi. Il n'est plus de salut que dans un départ subit. On croit devoir encore prendre la triste précaution d'en dérober les apprêts au public. Beaucoup d'hommes engagés dans les périls de la cause royale n'ont pas été prévenus. Tout s'ordonne avec précipitation; nombre de papiers importans sont oubliés, de vastes ressources de finances vont être laissées à la disposition du nouveau maître de la France. On flatte encore le roi de l'espérance qu'il pourra se maintenir dans Lille et s'y entourer d'une population aussi fidèle que belliqueuse. M. le duc de Berri se met à la tête des quatre compagnies des gardes du corps, de quelques détachemens restés fidèles et du corps nouvellement formé des volontaires royaux. Parmi ceux qui vont se dévouer aux périls de cette entreprise, se trouve un grand nombre d'étudians en droit et quelques élèves de l'école normale. La jeunesse lettrée se montrait animée d'un zèle égal pour la cause du roi et pour celle de la liberté. Plusieurs de nos maréchaux de

France, et nombre d'anciens compagnons de l'exil de nos princes marchent à la tête de ces trois ou quatre mille hommes qui ne peuvent présenter la forme d'une armée.

Paris, pendant un jour, reste sans lois, et n'offre aucune image d'anarchie. Ici règne une tristesse profonde; là, une joie qui se contient, par respect pour le malheur. Voici le moment où se préparent les asiles pour tous ceux que menace la révolution nouvelle; plus d'un *bonapartiste* se trouve heureux de pouvoir offrir l'asile le moins soupçonné; les soldats, et surtout les chefs qui se jettent dans les voies de la défection, frémiraient si on venait leur apprendre que la personne du roi court des dangers; ce n'est plus là le peuple de la révolution, mais c'est encore un peuple bien mobile.

20 mars 1815. Bonaparte ne fit son entrée à Paris que dans la nuit. On ne sait s'il n'avait pu faire une plus grande diligence, ou s'il s'était imposé un retard, dans la crainte où il pouvait être des dispositions de la capitale. Quoi qu'il en soit, son réveil fut un triomphe, son parti prenait la parole.

C'est ici que je m'applaudis d'avoir pu reléguer, dans un récit sommaire, cette courte et terrassante catastrophe. Pour les tristes

détails qui viennent s'offrir à moi, c'est aux tables du *Moniteur* à remplacer l'histoire. Il me suffit d'indiquer la disposition générale des esprits. J'ai déjà écarté bien des anecdotes, des traditions, des rumeurs, qui seront long-temps un sujet de controverse entre les partis. Quand l'histoire contemporaine les recherche avec un soin minutieux ou les accueille avec peu de précaution; elle sacrifie l'ensemble aux détails, remplace un tableau par des portraits souvent peu fidèles, et substitue le plaisir d'une curiosité maligne aux vastes et sévères études que réclame l'instruction politique et parlementaire.

Le roi n'a pu remplir ses projets sur Lille, non qu'il n'ait trouvé cette ville très-disposée en sa faveur, mais la garnison ne se séparera point de l'armée. Le maréchal Mortier, qui accompagne le monarque, protége son départ pour le royaume des Pays-Bas. La petite armée du duc de Berri n'obtient point d'accompagner le roi au-delà de la frontière. Le gouvernement des Pays-Bas n'a permis qu'à deux cents hommes d'entrer sur son territoire. Le duc de Berri est obligé de licencier, à Béthune, une troupe qui, dans la défection générale, a donné une preuve

signalée de dévouement au monarque. Trois maréchaux de France, Victor, Berthier et Marmont, et plusieurs généraux, parmi lesquels Maison, Bordesoulle, ont suivi le roi à Gand. Toutefois cette nouvelle émigration fut peu nombreuse. Les souvenirs de la première étaient pénibles, et pour ceux qui en avaient subi les longues traverses, et pour tous ceux qui abhorraient depuis long-temps le recours à l'étranger.

Le roi et sa suite s'attendaient à être vivement poursuivis dans la Belgique. Le royaume des Pays-Bas était alors faiblement défendu par des troupes anglaises, hanovriennes et par des troupes belges qui avaient long-temps marché sous les drapeaux de Napoléon. Dans ce pays, où la domination française paraissait encore assez généralement regrettée, on doutait peu que l'entrée de Bonaparte à Bruxelles ne suivît de près son entrée à Paris. Mais l'homme, qui venait de surpasser tout ce que l'histoire rapporte de traits d'audace et d'activité, craignit de réveiller les fureurs du congrès. Il n'était point encore désabusé, ou voulait ne point l'être, sur l'espérance que son nouveau règne serait ou secondé ou toléré par l'Autriche. Il n'osa jeter le gant aux souve-

rains de l'Europe assemblés, et laissa dormir la terreur de son nom.

Bonaparte, rentré dans le pouvoir suprême, n'a plus que peu de jours à user de sa dictature militaire; il faudra que le caractère le plus absolu se soumette au frein constitutionnel, *en le blanchissant d'écume;* en attendant il confisque les biens des Bourbons, leur défend sous peine de mort de rentrer dans l'empire, fait casser par son conseil d'état le sénatus-consulte qui a prononcé sa déchéance, abolit l'ancienne noblesse, et met en vigueur contre elle les lois de l'assemblée constituante. Quant à la noblesse que lui-même a créée, elle est maintenue. Par une autre ordonnance, Napoléon déclare les exceptions à son acte d'amnistie. Ces exceptions comprennent : MM. le prince de Talleyrand, le maréchal Marmont, le duc d'Alberg, l'abbé de Montesquiou, le général Beurnonville, Bellart, le comte de Jaucourt, Lynch, Vitrolles, Alexis de Noailles, Bourienne, Laroche-Jaquelin, Sosthène de La Rochefoucault.

La manière dont Bonaparte a formé le conseil de ses ministres, indique déjà la violence que l'état actuel des esprits fait à sa volonté. On remarque parmi eux Carnot,

connu par l'inflexibilité de son opposition républicaine, et l'ancien ministre de la police, Fouché, qui depuis sa disgrâce a été exposé pendant trois ans à la sourde colère de l'empereur. Il a paru, en 1814, s'applaudir de la chute de Napoléon; mais depuis il a donné des alarmes à l'autorité royale; on l'a soupçonné d'intelligence avec les auteurs de l'insurrection militaire du département de l'Aisne. Un mandat a été décerné contre lui, et il s'y est soustrait par la fuite. Bonaparte trouve bientôt des tuteurs dans ces deux ministres. Cambacérès qui, de son éminente et insignifiante dignité, revient au poste de ministre de la justice, et le duc de Bassano, ministre secrétaire du cabinet, se permettent des représentations, surtout lorsque l'empereur propose des mesures sévères. Tous les proscrits ont pu s'échapper, ou sont recherchés faiblement: un caractère de mansuétude s'attache à un gouvernement dont on pouvait craindre tant de violence. Grâce à cette modération, il fait des conquêtes parmi des hommes qui tonnaient récemment contre l'usurpateur, et signalaient son retour comme le plus épouvantable fléau dont pussent être frappées la patrie et la liberté. La philanthro-

pie obtient une faveur nouvelle; et l'humble violette (qui le croirait?) a été choisie pour l'emblème du nouveau règne de Bonaparte.

Cependant différens sujets d'alarmes viennent se présenter. Le plus grave de tous c'est une déclaration des puissances signataires de la paix de Paris, réunies au congrès de Vienne, en date du 13 mars. Elle s'exprime ainsi : « En rompant la convention qui » l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte dé » truit le seul titre légal auquel son existence » se trouvait attachée. En raparaissant en » France avec des projets de troubles et de » bouleversemens, il s'est privé lui-même » de la protection des lois, et a manifesté, » à la face de l'univers, qu'il ne saurait y » avoir ni paix, ni trêve avec lui. Les puis- » sances déclarent en conséquence, que Na- » poléon Bonaparte s'est placé hors des re- » lations civiles et sociales; et que, comme » ennemi et perturbateur du repos du » monde, il s'est livré à la vindicte publique. » Elles déclarent, en même temps, que » fermement résolues de maintenir intacts » le traité de Paris du 30 mai 1814, et les » dispositions sanctionnées par ce traité, et » celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles ar- » rêteront encore pour le compléter et le

» consolider, elles emploieront tous les » moyens et réuniront tous leurs efforts » pour que la paix générale, objet des vœux » de l'Europe, et vœu constant de leurs tra- » vaux, ne soit pas troublée de nouveau. »

Cette pièce a circulé dans le public; Bonaparte s'efforce de persuader qu'elle est apocryphe; les hommes éclairés la jugent authentique; mais la crainte d'une nouvelle invasion lui rallie des partisans parmi ceux qui ont supporté le plus impatiemment les derniers actes de son empire. Tous ses généraux frémissent d'horreur en lisant des proclamations, des ordres du jour des généraux prussiens dans lesquels, couvrant leur fureur d'un style d'illuminés et de citations de la Bible, ils promettent aux soldats le sac de Paris, qu'ils appellent la *nouvelle Babylone*. Ces odieuses proclamations percent l'âme de ceux qui ont suivi le roi à Gand. Beaucoup de royalistes ne veulent plus quitter leur patrie dans la crainte d'être obligés d'entendre en silence de telles imprécations.

La Vendée, la terrible Vendée, ne va-t-elle pas se réveiller au bruit des nouveaux malheurs de la famille royale? Dans le moment où les alarmes sont devenues les plus pressantes, M. le duc de Bourbon a été en-

voyé dans cette contrée; mais quinze ans ont refroidi les souvenirs et les habitudes de la guerre civile; le gouvernement impérial a pris soin de réparer les malheurs de ce pays. Le duc de Bourbon y trouve les âmes contristées, mais frappées du danger de rentrer dans une carrière interminable de désastres. Ce prince, après d'inutiles tentatives, est obligé de s'embarquer pour l'Angleterre. Cependant, peu de temps après son départ, plusieurs des anciens chefs de la guerre vendéenne, qui avaient survécu à leurs illustres compagnons les Larochejacquelin, les Suzannet, les d'Autichamp, les Sapinaud, apparurent dans le Bocage, et le cri de *vive le roi!* y fut suivi du cri *aux armes!* Toutefois l'énergie fut moindre qu'en 1793, parce qu'on n'avait pas eu à subir la même oppression : c'était une guerre conduite par l'honneur monarchique, non par l'enthousiasme religieux.

M. le duc d'Angoulème parcourait les départemens du midi lors de la fatale descente à Cannes. Fort éloigné d'abord de la route que suivait le formidable exilé, il ne put s'opposer à une marche dont la rapidité déconcertait tous les calculs. Mais, plein d'indignation et doué d'une valeur brillante, il

parvint, au bout de quelque temps, à lever et à organiser dans le Languedoc, et surtout à Nîmes, des compagnies de volontaires royaux. Il se mit en marche avec ce faible contingent. Plusieurs gentilshommes d'un nom illustre, tels que les ducs de Guiche, d'Escars, de Polignac, de Damas et de Lévis l'accompagnaient; des succès assez brillans signalent ce généreux et téméraire effort. Le prince repousse en avant de Montbéliard le général Debelle, qui lui oppose des forces supérieures. Bientôt après, il engage sur la Drôme un combat brillant; le comte d'Ambrugeac lui a procuré le secours inappréciable d'un régiment français. L'action est vive, la victoire complète. On a pris deux canons, douze drapeaux et huit cents hommes. Le prince entre en vainqueur dans Valence. Mais Bonaparte a fait filer sur ce point des forces imposantes sous le commandement du général Grouchi. La garde nationale du Dauphiné est venue s'y joindre avec empressement. Le peuple des campagnes se déclare avec fureur contre la petite armée royaliste. Bientôt elle est cernée de toutes parts; le prince ne peut réussir à emporter le Pont-Saint-Esprit. Le régiment qui avait combattu glorieusement

sous ses drapeaux, cède au vertige général, et le comte d'Ambrugeac n'a pu le retenir. Le duc d'Angoulême capitule avec le général Gilli, qui commande l'avant-garde de l'armée du général Grouchi. Cette capitulation accorde au prince et aux officiers de sa suite la liberté de sortir du territoire, en s'embarquant au port de Cette. Quant aux volontaires royaux, ils peuvent rentrer dans leurs foyers, ils n'y seront point inquiétés. Peu de jours après, de barbares paysans, qui regardent cette capitulation comme un attentat aux droits de l'empereur, osent arrêter le prince; cette nouvelle est apportée à Paris : Bonaparte se souvient de l'horreur qu'a excitée le meurtre du duc d'Enghien; il ordonne que la capitulation soit respectée. Le prince s'embarque au port de Cette.

Madame la duchesse d'Angoulême s'était rendue à Bordeaux, où elle vit arriver M. Lainé, président de la chambre des députés, qui publia la protestation la plus énergique contre le retour de Bonaparte. Cette ville paraissait encore animée des sentimens qu'elle avait manifestés au 12 mars de l'année précédente. Plusieurs hommes, qui tous devaient être appelés à des postes

éminens dans la restauration nouvelle, MM. Ravez, Martignac et Peyronnet se joignaient à M. Lainé pour inspirer aux Bordelais une fidélité courageuse; mais ce qui produisit la plus vive impression sur les esprits, ce fut l'aspect, ce furent les paroles pressantes, héroïques de la princesse fille de Louis XVI, qui passait elle-même les revues à cheval. Les gardes nationales l'accueillaient avec le plus vif enthousiasme, et les troupes elles-mêmes parurent d'abord y céder; mais, en apprenant qu'une colonne marchait sur cette ville, les régimens déclarèrent qu'il leur serait impossible de tirer contre la grande armée. — «Eh bien! répliqua la princesse, je ne vous demande plus que votre neutralité; les braves Bordelais, ajouta-t-elle, suffiront à la défense de leur ville.» Cette neutralité, elle ne put l'obtenir. Madame la duchesse d'Angoulême s'embarqua pour l'Espagne.

Cependant une constitution libérale a paru, sous le titre *d'acte additionnel aux constitutions de l'empire*, comme si c'était la chose la plus simple que d'ajouter la liberté au despotisme. Du reste, cette constitution reproduisait en grande partie les dispositions de la Charte, avec une tendance un peu plus

démocratique. Napoléon conservait une cour des pairs, malgré les vives clameurs des fanatiques amis de l'égalité; cette chambre, il la nomma bientôt, et y fit entrer ceux des militaires qui venaient de signaler le zèle le plus vif pour sa cause. Les colléges électoraux furent convoqués. Par respect pour le principe de la souveraineté du peuple, que Bonaparte professait avec ferveur, attendu qu'il la regardait comme devant lui être déléguée, l'acte additionnel avait été soumis à la sanction du peuple. Les votes furent recueillis avec plus de promptitude que de scrupule. Ce prétendu acte de souveraineté devenait la plus fâcheuse contrainte pour ceux à qui on l'imposait. Bonaparte avait eu soin de faire insérer un article qui excluait les Bourbons. Il engageait ainsi dans sa cause nombre d'hommes intimidés, et leur créait des crimes, si sa puissance éphémère était renversée. L'acte additionnel reçut un million de votes affirmatifs; six mille Français osèrent dire non, et plusieurs exprimèrent avec force les motifs de leur refus. On préparait l'assemblée *du champ de mai*, bien peu digne d'un nom si ancien et si solennel dans nos annales, puisqu'elle ne pouvait plus avoir d'objet politique.

Mais le courroux de l'Europe s'annonçait à grand bruit. Dans ces démonstrations pacifiques de Napoléon, on ne voyait que la crainte dont il était frappé. Les peuples oubliaient qu'ils venaient d'être ignominieusement démembrés par le congrès de Vienne, et n'envisageaient plus que le danger d'être encore une fois conquis par Napoléon. Leur ardeur allait plus loin que celle des hommes d'état. Les universités allemandes couraient encore aux armes; les professeurs et les pasteurs reprenaient leur havresac. Les Cosaques, les Baskirs, les Calmoucks agitaient encore une fois leurs lances, et promettaient de revenir cette fois avec un plus riche pillage. Les ordonnances que le roi rendait à Gand se lisaient à Paris. Ses envoyés pénétraient souvent en armes dans plusieurs provinces et particulièrement dans la Franche-Comté et dans le Languedoc. Un éloquent rapport fait au roi, par M. de Châteaubriand, circulait dans toutes les sociétés et rendait l'autorité royale présente aux esprits. Déjà l'on croyait sentir dans l'intérieur l'action de deux gouvernemens. Les Anglais fondaient sur nos vaisseaux marchands et s'emparaient de nos frégates. Bonaparte réorganisait en silence ses moyens militaires

avec toute la force de son premier génie; mais, auprès de ses familiers et jusque dans son conseil d'état, il trahissait souvent de profondes alarmes. « Je ne puis sortir d'une » telle position, disait-il, que par une ba- » taille d'Iéna, et l'on n'en gagne pas tous » les jours. »

La prompte chute de son beau-frère Murat et de son complice devenait pour lui d'un sinistre augure. Le roi Joachim avait franchi les limites de ses états pour appeler les peuples de l'Italie à la liberté, sur sa route il avait trouvé les peuples froids et indécis; à l'apparition des troupes autrichiennes, l'armée napolitaine avait paru frappée de terreur. Murat se prodiguait en vain au milieu des périls, à peine pouvait-il entraîner avec lui tout son état-major. Il fallut rétrograder. Le sol natal ne put rendre le courage aux Napolitains. Après de tristes rencontres, qu'on ne pourrait nommer des combats, misérablement abandonné, Murat fut obligé de s'embarquer pour la France, où il devait trouver pour peu de temps un asile sans dignité; car Bonaparte honorait peu le malheur d'un ancien compagnon qui avait si peu respecté le sien.

Ce fut au milieu de telles circonstances

que s'ouvrit l'assemblée *du champ de mai*, annoncée comme le réveil des délibérations parlementaires de nos rois Francs et Carlovingiens. Ici l'objet de la délibération était nul. La constitution, déjà dégradée par le triste nom d'acte additionnel, était donnée, acceptée. Il semblait que Bonaparte n'eût convoqué *son champ de mai* que pour se faire des complices de tous les assistans. Outre les grands corps de l'état, les deux chambres législatives, on y voyait les députations assez nombreuses des départemens, choisies parmi les électeurs. On ne manqua ni de prélats, ni même de cardinaux pour bénir la cérémonie et célébrer la messe. Bonaparte était cruellement importuné des cris *à bas les prêtres!* qui dans plusieurs villes, et surtout à Lyon, avaient signalé son retour. Il ne voulait point sacrifier aux passions grossières de la multitude, l'une des plus grandes pensées de son premier règne. La cérémonie fut froide, d'abord parce qu'elle était pompeuse, et ensuite parce que les esprits préoccupés d'une invasion prochaine flottaient entre la crainte et l'espérance et ne savaient comment faire surnager celle-ci. Tout l'intérêt de la cérémonie se porta sur l'appareil militaire, la distribu-

tion des aigles aux régimens, et sur les sermens qu'ils prêtèrent. Toute cette scène fut héroïque, mais sombre. La vieille garde, exercée à calculer les chances des combats, paraissait marcher non pas vers Platée, mais vers les Thermopyles.

Bonaparte ouvrit ensuite son nouveau parlement. L'esprit de la chambre démocratique s'était annoncé par l'élection de son président : c'était M. Lanjuinais, l'antagoniste le plus constant du régime impérial. Il avait eu pour concurrent M. de La Fayette, zélateur non moins ardent, non moins inflexible de la liberté. Les propositions et les discours qui rappelaient le vieux style du régime impérial, furent toujours reçus avec une défaveur amère et railleuse. Cette même chambre eut le mérite de lutter également contre l'esprit révolutionnaire, et de s'opposer à des mesures violentes qui suspendaient toutes les libertés dans le moment même où elles étaient proclamées avec pompe. Les cent jours ont appelé des maux sans nombre sur la France; mais si les Bastilles révolutionnaires ne se sont point rouvertes, si le sang de nouveaux Malesherbes, de nouveaux Bailly; si le sang des femmes n'a point coulé sur l'échafaud, si

les prolétaires n'ont pas été de nouveau déchaînés contre des citoyens paisibles, et surtout contre ceux qui gémissaient de la nouvelle révolution, n'en doit-on pas remercier des hommes auxquels cependant on a fait un crime d'avoir accepté le titre de *membres de la chambre des représentans?* Que serait-on devenu si, pendant la morne retraite de tous les gens de bien, on eût vu une chambre démocratique entièrement composée d'hommes aussi violens que ce député de la Bretagne, qui proposa de mettre *hors la loi*, c'est-à-dire de mettre à mort, *les émigrés*, *tous leurs ascendans et tous leurs descendans?* Au lieu du sentiment d'horreur qui repoussa le barbare, une assemblée révolutionaire eût tâché seulement de dépouiller la proposition d'une partie de son atrocité, et l'on eût cru être humain en se contentant de rappeler les décrets les plus terribles de la Convention. Je sais qu'une telle marche eût fait horreur à Bonaparte; mais quelque nouveau Danton n'eût pas manqué de lui faire sentir à quel prix il fallait acheter le secours du peuple et la frénésie patriotique. Du reste, je ne m'occuperai point actuellement des actes d'une chambre dont les délibérations durèrent si peu de

jours. Je dirai seulement que l'opposition manifestée contre un chef militaire, contre un despote dont la conversion paraissait si suspecte, était de nature à l'inquiéter vivement dans son camp même.

Bonaparte partit pour l'armée le 12 juin; les Anglais et leurs auxiliaires, Belges, Hanovriens et Hollandais, sous la conduite de lord Wellington; les Prussiens, sous celle de Blücher, couvraient la Belgique. Les autres troupes de la coalition étaient en marche, mais ne pouvaient encore se développer sur nos frontières avant douze ou quinze jours. Chacune des deux armées anglaise et prussienne s'élève à près de quatre-vingt-dix mille hommes; Bonaparte compte à peine cent dix mille combattans. Une telle infériorité de nombre n'effraie pas celui qui a remporté les victoires de Champ-Aubert et de Montmirail. Il faut se jeter au milieu des deux armées ennemies, les disjoindre et les battre tour à tour. Mais les battre n'est pas le seul problème: tout commande de les exterminer pour tomber ensuite sur les corps autrichiens ou russes qui s'approcheront de la Meuse ou du Rhin. Là, il faudra répéter contre huit cent mille soldats ce que Turenne, dans sa plus glorieuse campagne, par-

vint à faire contre les quartiers désunis de quatre-vingt mille Allemands. Quatre jours après son départ de Paris, Bonaparte engage le combat. Sa fureur va se porter sur l'armée prussienne, pendant que le maréchal Ney, avec trente mille hommes, contiendra l'armée anglaise; le champ de bataille est d'un favorable augure, on combat dans ces plaines de Fleurus, toujours si glorieuses pour les Français. Le destin de la bataille se balance pendant quatre heures horriblement meurtrières. Mais enfin, le village de Ligny, centre de l'armée prussienne, reste au pouvoir des Français, et Blücher se décide à la retraite, protégé par sa puissante cavalerie. Il éprouve peu de désordre, mais sa perte est estimée à vingt-deux mille hommes; au nombre des tués était le duc de Brunswick-Œls, l'un des plus fougueux ennemis de Bonaparte. On calculait que plus de vingt mille hommes de l'armée prussienne étaient dispersés et ne pourraient, avant un jour ou deux, rejoindre les drapeaux. Le maréchal Ney avait également réussi dans ses manœuvres. L'armée anglaise, tantôt vivement attaquée, tantôt fortement contenue, n'avait pu porter secours à l'armée prussienne.

C'est maintenant contre Wellington que Bonaparte va se mesurer. Il lui tarde d'éclipser sans retour une gloire que ses ennemis voudraient faire marcher parallèlement avec la sienne. Un jour lui suffit pour de nouveaux préparatifs. Le général Grouchi est chargé de poursuivre, avec trente-trois mille hommes, ou de tenir en respect, l'armée prussienne que l'on croit accablée de sa défaite. Napoléon, qui marche à l'extermination d'une armée éprouvée par plusieurs combats glorieux, ne réunit sous ses lois que soixante-neuf mille hommes avec deux cent quarante bouches à feu. La nuit du 17 au 18 avait été horriblement pluvieuse. L'armée française, disposée à agir dès le point du jour, fut obligée d'attendre que le soleil eût rendu les chemins praticables. Napoléon régnait si exclusivement sur le cœur des soldats, qu'ils étaient loin de garder une confiance entière à des maréchaux illustrés par de nombreuses victoires, mais qui n'avaient été entraînés à suivre leur mouvement que par une sorte de contrainte. Soult leur était suspect, et Ney l'était lui-même. La veille de la bataille de Ligny, le général Bourmont avait passé dans les rangs des alliés avec deux autres officiers supérieurs. On prê-

16 juin 1815.

18 juin 1815.

tait les mêmes intentions à plusieurs autres généraux, et surtout aux plus âgés. Il arriva que le général d'Herbain fut accusé, auprès de l'empereur, de vouloir passer à l'ennemi, dans le moment même où il était emporté d'un boulet de canon. Le soldat sentait que la révolution nouvelle était son ouvrage bien plus que celui de ses chefs. L'héroïsme n'avait jamais été plus ardent au milieu de l'armée. Elle montrait plus d'intrépidité que de confiance; on ne répondait que de mourir, on ne répondait pas de la victoire. Bonaparte, qui peut-être s'était exagéré le désordre et la perte de l'armée prussienne après la bataille de Ligny, ne doutait pas que le général Grouchi, avec ses trente-trois mille hommes, ne parvînt à l'éloigner du champ de bataille, et il paraissait avoir pris peu de précautions pour l'événement contraire. Cependant la poursuite du général Grouchi avait pu être ralentie par les torrens de pluie qui, sur le lieu même où siégeait l'empereur, avaient forcé de différer la bataille; Grouchi était chargé de repousser au loin une armée qui, battue, mais non mise en déroute, était encore au moins double de la sienne et la surpassait de beaucoup en cavalerie.

Enfin, à onze heures, l'action s'engage,

l'attaque est impétueuse, la défense est opiniâtre. Le duc de Wellington ne voit derrière lui qu'une retraite difficile, car il aurait des défilés à traverser. D'ailleurs, l'armée prussienne lui a promis du secours, il sait qu'elle est en marche, qu'elle a trompé le général Grouchy par de vaines démonstrations, qu'elle a su lui présenter en sacrifice des corps déterminés à une retraite plus ou moins prompte, et qui représenteront l'arrière-garde de l'armée; qu'un premier corps s'avance sous la conduite du général Bulow, et que Blücher lui-même conduit le reste de l'armée. L'infanterie française et l'infanterie anglaise se montrent en dignes rivales; mais l'ardeur de vaincre est plus vivement allumée chez la première. La vieille et la jeune garde combattent avec acharnement. La cavalerie française renouvelle perpétuellement des charges désespérées. L'Anglais est forcé de céder du terrain, et ses rangs commencent à flotter. L'épouvante est portée jusque dans Bruxelles, et des familles fugitives, des charrois en désordre, couvrent déjà la route. Entre six et sept heures du soir, Bonaparte, songe à rendre décisive la victoire qui s'annonce. Une charge de cavalerie s'exécute; elle est soutenue par l'élite de l'infanterie, et

trente bouches à feu. L'Anglais reçoit avec fermeté ce choc foudroyant. Wellington ne doute plus du succès, il a vu la lumière des canons d'un corps d'armée qui s'approche sur les derrières de l'armée française. C'est celui de Bulow, il n'en peut douter. Alors les Français conçoivent leur péril dans toute son étendue. Leur attaque, si furieuse d'abord, s'affaiblit et chancelle. La jeune garde est rompue, et l'armée croit que c'est la vieille garde qui fuit. Cependant, des soldats harassés de fatigue sont parvenus à soutenir, sans un désavantage manifeste, l'attaque inattendue des vingt-deux mille Prussiens du général Bulow. On espère que bientôt le général Grouchi s'avancera à son tour pour placer les Prussiens entre deux feux ; mais ce n'est point lui, c'est le général Blücher qui s'avance avec quarante mille hommes. Pour comble de malheur, les munitions sont épuisées, les canons ne servent plus de défense. Aux cris de *nous sommes trahis !* aux cris de *sauve qui peut !* une armée, qui, tout à l'heure, se croyait victorieuse, abandonne et drapeaux et canons. La nuit ne vient pas assez tôt pour protéger cette fuite désordonnée. Un long crépuscule permet à l'ennemi d'entasser les

gages de sa victoire. Cependant tout ne fuit pas, des canonniers s'obstinent à mourir près de leurs pièces démontées. Les blessés demandent une main secourable qui les achève, et parviennent souvent à se donner la mort. Le général Cambronne se retirait avec quelques débris de la vieille garde, lorsqu'il fut sommé de se rendre par un grand corps de troupes anglaises qui ne lui laissait pas d'issue. Suivant une tradition fort accréditée, il répondit en ces termes: *La garde meurt et ne se rend pas*. D'autres se bornent à dire qu'il exprima son refus avec toute l'énergie militaire. Quoi qu'il en soit, il tenta de s'ouvrir un passage les armes à la main, et ce ne fut que couvert de blessures qu'il tomba au pouvoir de l'ennemi. La perte des alliés ne s'élevait pas à moins de seize ou dix-huit mille combattans, mais celle de l'armée française la surpassait de beaucoup. Il fut donné à peu de corps de pouvoir ramener leurs canons. Deux cents pièces furent prises avec tous les charrois. L'ouvrage de trois mois, d'une vigilance et d'une activité inouïes, fut détruit en peu d'instans. Parmi les équipages saisis se trouva la voiture de l'empereur, chargée d'effets précieux, et surtout de papiers importans.....

quence immédiate. Déjà l'on répandait le bruit que l'Autriche se détachait de la coalition, et que l'empereur François, pour gage de paix et d'alliance, rendait à Napoléon son épouse et son fils. La confiance était portée à tel point, que, dans un certain cercle, on disait : *L'impératrice est arrivée.* — Non, répondit avec une profonde tristesse un militaire mieux informé; vous vous trom-
20 juin 1815. pez, c'est l'empereur qui est arrivé. — Sans doute après une grande victoire? s'écrie-t-on. — Non, répond-il encore, après une cruelle défaite; tout est fini.

Les détails sont bientôt connus, et Bonaparte lui-même n'a pu que présenter une idée exagérée de la défaite, car il croit l'armée de Grouchi perdue. De violens murmures se mêlent bientôt à la consternation. Les ennemis de la révolution nouvelle (et combien ne sont-ils pas nombreux à Paris!) mêlent leur frémissement à celui des hommes qui se sont aveuglément engagés dans cette cause. Bientôt on entend les constitutionnels s'écrier de toute part : « C'est la cause de la » liberté que nous défendons, et non celle » de Bonaparte. Que veut-il en répétant le » scandale qu'a donnée sa subite apparition » après Moscou, après Leipsick? Le gou-

levée en masse qui s'organisait dans tous les départemens sous le nom de *fédérés*. Paris en fournirait un nombre indéterminé, si on remettait des armes à la multitude, et si l'on ranimait le vieux zèle patriotique des faubourgs. Cette ville pourrait être couverte par des fortifications imposantes, qui déjà étaient commencées. Si le duc de Wellington et Blücher, enflés de leurs succès, se portaient rapidement sur Paris, on pourrait punir leur témérité par une victoire qui ferait oublier Waterloo; s'ils s'avançaient avec circonspection, la défense de Paris serait bientôt complète. Mais plus de mesures militaires possibles, si le pouvoir dictatorial ne renaissait dans toute son énergie. Le gouvernement constitutionnel, qui ne convenait qu'à un état paisible et florissant, devait être ajourné. Voilà les pensées dont Bonaparte était agité, en prenant pour la troisième fois, depuis trois ans, le parti de se séparer d'une armée frappée des plus grands désastres. Voici l'effet qu'il produisit.

Le bulletin de la bataille de Ligny ou de Fleurus avait exalté les espérances des partisans de Bonaparte. La défaite des Anglais, l'entrée à Bruxelles, la conquête des Pays-Bas, paraissaient devoir en être la consé-

» res dont j'espère que vous apprécierez la
» nécessité.

» Art. 1er. La chambre des représentans
» déclare que l'indépendance de la nation
» est menacée.

» 2. La chambre se déclare en permanen-
» ce; toute tentative faite pour la dissoudre
» est un crime de haute trahison; quiconque
» se montrera coupable de cette tentative
» sera regardé comme traître à la patrie,
» et jugé comme tel.

» 3. L'armée de ligne et la garde natio-
» nale, qui se sont battues et qui se battent
» encore pour défendre la liberté, l'indépen-
» dance et le territoire de la France, ont
» bien mérité de la patrie.

» 4. Le ministre de l'intérieur est in-
» vité à réunir l'état major général, les com-
» mandans et les majors légionnaires de la
» garde nationale de Paris, pour aviser aux
» moyens d'armer et compléter cette garde
» urbaine, dont le patriotisme et le zèle
» éprouvés pendant dix-huit ans offrent une
» garantie sûre à la liberté, à la prospé-
» rité, à la tranquillité de la capitale, et
» à l'inviolabilité des représentans de la na-
» tion.

» 5. Les ministres de la guerre, des affaires

» étrangères, de la police et de l'intérieur ;
» sont invités à se rendre sans délai à l'as-
» semblée. »

L'assemblée garde un silence profond, c'est celui de la douleur ; c'est aussi celui d'une résolution ferme ; en accueillant les diverses propositions de M. de La Fayette, elle se constitue en état de guerre contre Napoléon. Pendant la permanence de l'assemblée, les gardes nationaux montrent le plus grand zèle à se réunir sous ses lois, ils entourent son palais ; mais les soldats de la garnison de Paris et les fédérés témoignent, par leurs cris de *vive l'empereur !* qu'ils sont prêts à obéir encore à ses ordres les plus violens. Il peut, d'un mot, donner le signal de la guerre civile, ou du moins d'un choc qui rappellera les journées les plus sanglantes de la révolution. Son frère Lucien, ramené auprès de lui, après onze ans d'un exil imposé par l'empereur lui-même, le presse de monter à cheval et s'offre à le seconder encore une fois pour un nouveau 18 brumaire, pour une nouvelle expulsion d'un corps législatif, pour une nouvelle dictature. Bonaparte tient conseil dans son palais de l'Élysée. Il parcourt des yeux ceux qui viennent se rassembler autour de lui. Des gémisse-

mens, un regard incertain, des paroles faibles, ne lui promettent point l'audace et la fureur qui pourraient seules appuyer le coup d'état le plus violent et le plus désespéré de son règne. Lui-même craint de s'engager dans les voies d'une tyrannie atroce. Quelque affection que montre pour lui la multitude et surtout la multitude armée, il se sent une répugnance invincible pour salir sa pourpre impériale dans la fange des mouvemens populaires. Celui qui a été si longtemps l'arbitre de l'Europe, souffrira-t-il qu'on le compare à un Mazaniello, ou plutôt aux tyrans les plus abhorrés de l'histoire? Il a régné contre l'anarchie, règnera-t-il par elle? L'ennemi est aux portes; l'ennemi, c'est un million d'hommes. Il s'avance sous les auspices de la victoire, et Napoléon porte le poids tout nouveau de l'une de ces défaites qui proclament la chute d'un empire. Dans une heure peut-être les chambres vont prononcer contre lui un nouveau décret de déchéance; peut-être, s'il résiste, *il sera mis hors la loi.* Cette formule terrible restera-t-elle sans effet? Ne fournira-t-elle pas mille prétextes à des défections nouvelles? Paris, s'il s'obstine à y rester, est un poste brillant, mais sans issue. La mort, qu'il a vainement

demandée aux boulets ennemis, lui sera-t-elle douce au milieu des horreurs d'une capitale embrasée ? Tandis que Bonaparte délibère et se sent porté vers tout ce qui peut sauver sa mémoire du reproche le plus odieux, les esprits s'échauffent contre lui dans la chambre des représentans. Le prince Lucien a excité des murmures d'indignation lorsqu'il est venu insinuer que la dictature est le seul moyen de salut. « Si la France, a-t-il dit, » abandonnait son empereur, elle s'expose- » rait devant le tribunal des peuples au ju- » gement le plus sévère sur son inconstance » et sa légèreté. » M. de La Fayette s'est écrié : « Quelle expression vient-on faire en- » tendre ? ose-t-on accuser la nation de légè- » reté et d'inconstance à l'égard de Napo- » léon ? Ne l'a-t-elle pas suivi dans les sables » de l'Égypte, dans les déserts de la Russie, » sur cinquante champs de bataille, après » ses désastres aussi-bien qu'au milieu de ses » victoires ? C'est pour l'avoir suivi que nous » avons à regretter le sang de trois millions » de Français. » D'autres députés résument déjà les chefs d'accusation contre l'empereur, proclamé de nouveau au *champ de mai*. Il apprend ces nouvelles, sa constance est vaincue, sa volonté se brise, ou plutôt son âme se

dégage sans retour de pensées qui eussent porté au comble les malheurs de la patrie.
22 juin 1815. Il signe une abdication nouvelle ; elle était conçue en ces termes :

« DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS.

» Français ! au commencement de la guerre » pour maintenir l'indépendance nationale, » je comptai sur tous les efforts, sur toutes les » inclinations et sur le concours de toutes » les autorités nationales ; j'avais des raisons » suffisantes pour espérer de réussir, et je » bravai toutes les déclarations des poten- » tats contre moi. Il me paraît que les cir- » constances ont changé : je m'offre en sa- » crifice à la haine des ennemis de la France. » Je souhaite que leurs déclarations soient » sincères, et que le seul but de leur attaque » n'ait été que moi seul. Ma carrière poli- » tique est finie, et je proclame mon fils, » sous le nom de Napoléon II, *empereur* » *des Français*. Les ministres actuels for- » meront provisoirement un conseil de gou- » vernement. L'intérêt que je porte à mon » fils m'engage à inviter les chambres à or- » ganiser une régence par une loi, et sans » délai. Unissez-vous tous, si vous voulez con-

» sulter la sûreté publique, et si vous voulez » rester une nation indépendante. »

Après cette lecture, l'assemblée montra quelque sentiment de commisération pour le héros vaincu. Des remercîmens lui furent votés pour ce nouveau sacrifice. On s'occupa de former un gouvernement provisoire, sans parler de la dynastie qui serait appelée. Cette commission fut formée des ministres Carnot et Fouché, du général Caulaincourt, du général Grenier, et de l'ancien conventionnel Quinette.

Fouché, duc d'Otrante, passait pour avoir eu la plus grande part au mouvement législatif qui venait d'expulser l'empereur. Bonaparte, avant son départ pour l'armée, avait accusé ce ministre d'intelligence avec les Bourbons, et lui avait dit : *Vous mériteriez que je vous fisse fusiller dans ma cour*. Une parole si violente était restée sans effet. Elle n'était pas de nature à être oubliée. Ce même duc d'Otrante fut nommé président du gouvernement provisoire.

Bientôt une commotion nouvelle s'annonça. L'abdication de Napoléon était en faveur de son fils, et les chambres n'avaient point encore prononcé le nom de Napoléon II. Plusieurs des généraux dévoués à

Bonaparte, et qui pour la plupart revenaient de l'armée fugitive, insistaient sur cette proclamation, et prétendaient que, si cette condition n'était remplie, l'abdication de l'empereur était nulle.

Cette question fut l'objet d'un violent débat à la chambre des pairs. Le prince Lucien prétendit que le chef d'une monarchie ne meurt jamais, et fit cette exclamation : *L'empereur est mort, vive l'empereur! L'empereur a abdiqué, vive l'empereur!* Puis il prêta le serment de fidélité à Napoléon II. Ce mouvement n'entraîna qu'une partie de l'assemblée. Le général Labédoyère, celui qui avait donné la France à l'exilé de l'île d'Elbe, s'écrie que, *puisque Napoléon II n'était point encore proclamé, l'abdication de l'empereur était nulle et serait prouvée telle par cette épée que Napoléon, entouré de ses fidèles soldats, se résoudrait encore à tirer.* Puis il ajouta : *Que l'empereur soit abandonné par les vils généraux qui l'ont déjà trompé, il se doit à la nation. Abandonné dès la première fois, le laisserons-nous seul dans ce second désastre, nous qui avons juré de le défendre après son malheur? Si cependant on déclarait que tout Français qui abandonne*

ses drapeaux sera couvert d'infamie, sa maison rasée, sa famille proscrite, nous n'entendrions plus parler de traîtres, ni de ces manœuvres qui ont occasioné nos dernières catastrophes, et dont quelques-uns des auteurs siégent peut-être dans cette enceinte. Le maréchal Masséna interrompit le fougueux orateur par ces mots: *Jeune homme, vous vous emportez.*

Le maréchal Ney déclara, dans la même chambre, que l'on se faisait encore beaucoup d'illusions sur le sort de l'armée, et que le plus sûr parti était de tenter la voie des négociations. « Pour moi, ajouta-t-il, je vais me » retirer dans les États-Unis d'Amérique. » Combien n'eût-il pas été à désirer que le héros de la Bérésina eût effectué sans délai cette résolution! La chambre des pairs continua de différer la proclamation de Napoléon II. On sentait qu'elle pourrait rendre les négociations impossibles. Dans la chambre des députés, M. Dupin, et peut-être la plus grande partie de l'assemblée, inclinaient à prendre le même parti, et à réserver les droits de la nation. Mais on craignait d'irriter l'armée, dont les débris inondaient déjà la capitale. Les clameurs du dehors étaient vives et faisaient craindre un soulèvement.

M. Manuel, à la suite d'un discours qui éleva très-haut la réputation de cet orateur, proposa *l'ordre du jour sur les diverses propositions faites en faveur du fils de Bonaparte, attendu que Napoléon II était devenu empereur des Français, par le fait de l'abdication de Napoléon Ier*. Voilà donc un empereur proclamé par un ordre du jour! Tout respirait le désir de ne pas prendre un engagement sérieux; aussi, trois jours après une si froide proclamation, le gouvernement provisoire ne craignit pas de rendre ses actes *au nom du peuple français*.

Cependant Wellington et Blücher s'avançaient à marches forcées sur Paris, sans trouver d'obstacle sur leur route; ils s'étaient emparés de Cambrai, et le roi avait fait son entrée à Cateau-Cambresis. Les deux chambres nommèrent des commissaires pour traiter avec les puissances alliées. Leur mission n'obtint aucun succès. La chambre des représentans, suivant l'impulsion qui l'avait dominée dans une session si courte, si orageuse, s'occupa d'établir des garanties pour les droits de la nation, et posa des principes qui depuis ce temps, plus ou moins modifiés, ont servi de ralliement au parti libéral. Elle continua,

non sans dignité, un tel travail au milieu des apprêts du siége de Paris, et même en présence des troupes alliées. Beaucoup de malheurs eussent peut-être été prévenus, si cette assemblée, en veillant sur nos libertés menacées par la bataille de Waterloo, eût proclamé un salutaire retour au principe de la légitimité.

La France du moins était délivrée du fléau de la guerre civile, je veux parler de celle de la Vendée. Les royalistes avaient recueilli peu de fruits de leur intrépidité accoutumée. Des deux Laroche-Jacquelin qui avaient provoqué cette nouvelle prise d'armes, l'un avait été tué dans un combat et l'autre blessé grièvement. Après plusieurs actions peu favorables aux Vendéens, le général Lamarque 21 juin 1815. avait eu la sagesse et le bonheur de conclure avec le général vendéen Sapinaud, une convention qui mettait fin à cette guerre. Voilà ce qui sauva l'Ouest des fureurs qui malheureusement souillèrent le Midi.

CHAPITRE II.

APPENDICE A L'INTRODUCTION.

CONGRÈS DE VIENNE.

JE n'ai point voulu interrompre le récit de plusieurs catastrophes qui s'enchaînent, pour parler du congrès de Vienne. Comme dans cette histoire j'aurai beaucoup à m'occuper du mouvement général de l'Europe, je ne puis passer sous silence des opérations diplomatiques qui donnèrent une nouvelle démarcation à un si grand nombre d'États.

Après une guerre de vingt-trois ans, la plus fertile en batailles, en révolutions, en détrônemens, qu'on ait vue depuis la chute de l'empire d'Occident, faire rentrer tous les États à la fois dans leurs premières limites, relever ceux même que la tempête avait détruits, c'eût été un acte d'équité sublime qui aurait paru reproduire quelque chose de la justice et de la sagesse divine. Le traité de Paris, de 1814, quoique si douloureux pour les Français, tout à l'heure surchargés de

victoires et de conquêtes, semblait un prélude du principe de cette restitution universelle annoncée par les souverains alliés dans leur déclaration de 1815. Toutes les injustices, y est-il dit, seront réparées, tout sera rendu à l'ancien possesseur du territoire. L'auguste exilé d'Hartwell y avait été traité comme si une nombreuse armée de royalistes français eût figuré dans les lignes européennes. Quelques esprits, encore frappés de la magnanime philanthropie de l'empereur Alexandre, attendaient du congrès de Vienne un effort généreux pour se rapprocher du *statu quo ante bellum*. Je ne sais si ce souverain en eût été capable; mais les cabinets n'avaient garde de se laisser séduire par des principes qui font peu fortune dans la diplomatie, et qu'on réserve ordinairement pour les manifestes. D'ailleurs, un grand danger eût suivi le principe du *statu quo*. Le premier soin des souverains eût été de l'appliquer aux institutions de la France et à celles de tous les pays qui avaient ressenti les chocs de notre révolution, moyen infaillible de faire renaître la révolution et la guerre. 1815.

L'Angleterre, enrichie des colonies nouvelles qu'il lui avait plu de dérober à des

Partage de l'Angleterre.

1815. neutres ou à des alliés, montrait une mortelle antipathie pour le mot de restitution, et les grands états, dont elle avait fait ses stipendiaires, n'eussent osé importuner de ce mot les oreilles de ses superbes ministres. Ses nouvelles conquêtes dans l'Inde, et un empire de cent dix ou cent vingt millions d'âmes furent docilement regardés comme un point hors de litige.

Héligoland même ne fut pas réclamée, malgré l'insulte que faisait une telle possession aux puissances du Nord. Il fallut souffrir en silence que l'Angleterre se rendît l'héritière forcée de cet ordre de Malthe, dernier monument des croisades. L'empire ottoman et les pirates de l'Afrique tressaillirent de joie en voyant cette grande destruction consommée. Le cap de Bonne-Espérance et l'Ile-de-France ne parurent plus que des annexes naturelles de l'empire des Anglais dans les Indes.

Sur les dépouilles de Venise, le gouvernement britannique s'adjugea le beau port de Corfou, les autres îles Ioniennes, et quelques villes de l'Épire. C'est ce qui donna lieu depuis au marché de Parga, objet d'horreur et de mépris pour toute la chrétienté. Quand l'Angleterre eut ainsi produit ses maximes

politiques, chacun aurait eu honte de se piquer de scrupules. Ce fut à qui déploierait les ressources d'une diplomatie conquérante. La dextérité des hommes d'état répara en quelques traits de plume les longues bévues des généraux. Dans cette loterie de royaumes et de provinces, la roue de fortune tourna toujours au profit des trois grandes monarchies du Nord. On oublia d'un commun accord les promesses qu'on avait faites aux peuples dans le temps où les landwerh, les landsturm, les universités allemandes, *les amis de la vertu*, épuisaient leur sang pour relever des trônes presque réduits en poudre. On ne se gêna point pour donner aux peuples de nouveaux maîtres, pour faire passer ces troupeaux sous de nouveaux pasteurs, sans consulter qui gagnait, qui perdait au changement. Mœurs, coutumes, lois, impôts, habitudes, tout fut bouleversé. Le catholique s'éveilla sujet d'un prince luthérien; l'habitant d'une ville libre, s'éveilla sujet d'un gouvernement absolu. Anciens souvenirs ou vieilles antipathies, tout fut méconnu. La plume du diplomate opérait autant de bouleversemens qu'en avait pu faire l'épée de Napoléon. Le plus rusé usait des droits du plus fort, le plus battu pre- 1815.

1815. nait la part du lion. Durant tout le cours de l'histoire moderne, on voit les peuples, les provinces, lorsqu'ils passent sous d'autres lois, soit par la conquête, soit par droit de succession, signer des capitulations, se réserver des priviléges, souvent des états particuliers. Ici les cabinets avaient trop à faire pour s'occuper de telles minuties. La loi du bon plaisir était d'ailleurs la plus commode, et M. de Metternich la considera comme le meilleur moyen de reconstituer l'Europe et l'ordre social.

Rivalité de l'Angleterre et de la Russie, au congrès.

Le congrès de Vienne s'éloigna complétement de l'esprit de ce traité de Westphalie, qui fut pendant un siècle et demi la base du droit public de l'Europe. Providence des petits états, ce traité les avait considérés comme d'utiles barrières faites pour prévenir ou du moins pour amollir le choc des plus puissantes masses. Ils pouvaient se défendre par la versatilité de leurs alliances, et ils avaient suivi, non sans habileté, cette politique des faibles. Les foudres de la révolution et les foudres plus terribles encore de Bonaparte étaient tombés sur ces états intermédiaires. Les uns avaient expié une neutralité constante, les autres avaient été punis de leurs alliances mobiles. Le principe des souverains avait été

ou avait paru être de rétablir une certaine compensation de leurs forces respectives; mais ce principe, ils ne l'appliquaient guère qu'à ceux qui, dans la terrible lutte, étaient restés les armes à la main. Il était aisé de trouver mille torts aux petites principautés, et surtout aux républiques que le souffle de Bonaparte avait fait disparaître. 1815.

La compensation qu'on avait l'air de chercher offrait un problème insoluble depuis les vastes accroissemens de la Russie et la puissance non moins formidable de l'Angleterre. Placées entre ces deux colosses, la France, l'Autriche, la Prusse et l'Espagne semblaient elles-mêmes être tombées au rang des états secondaires. L'Angleterre du moins ne pouvait menacer le continent, ni d'invasion, ni de conquête; mais on était forcé de juger la Russie d'après ses forces et non d'après les dispositions pacifiques de son maître. Une suite de victoires et de conquêtes qui dataient de Pultawa, que Frédéric II, Masséna et Bonaparte avaient seuls pu interrompre, mais qui avaient reçu un incroyable complément par l'occupation de Paris; un pays qui se défend par les rigueurs de son ciel contre les représailles de ses ennemis; un fanatisme militaire sans cesse entretenu par la su-

1815. perstition religieuse, par l'obéissance passive du régime civil et par le besoin de se consoler à l'aide de la gloire de l'esclavage domestique; une armée de huit cent mille hommes, par laquelle Alexandre protégeait avec un faste formidable la paix universelle; un esprit de ménagement pour les peuples vaincus ou réunis à son empire; de nouvelles portes ouvertes sur l'Europe, tout rendait la Russie formidable aux alliés mêmes qu'elle venait de relever de l'oppression. Les craintes qu'elle inspirait à l'Angleterre étaient encore d'une nature plus directe, plus pressante. Si la Russie se portait contre Constantinople, quel danger pour l'empire maritime de la Grande-Bretagne! Si elle faisait de nouveaux progrès dans la Perse, quel danger pour l'empire des Indes! L'Angleterre n'envisageait plus qu'avec terreur les énormes proportions de ce géant du Nord. Dans sa politique inquiète elle secondait l'ambition vigilante et insatiable de l'Autriche. La France elle-même, malgré un bienfait récent, avait secondé au congrès de Vienne les ombrages de l'Angleterre.

Partage de la Russie.

Pour expliquer les fâcheuses bizarreries de ce congrès, il faut se souvenir que durant les guerres de Napoléon, et qu'à la faveur

même des traités presque toujours insidieux qui avaient amené de courts intervalles de paix, les grandes monarchies séduites par son exemple s'étaient rendues coupables de diverses invasions pour lesquelles la morale politique ne trouvera jamais d'excuses. Ainsi l'Autriche s'était emparée, par le traité de Campo-Formio, de Venise, coupable de l'avoir secrètement servie; ainsi, le roi de Prusse, pour complaire à Napoléon, avait mis un moment la main sur le Hanovre, après avoir été long-temps l'allié du roi de la Grande-Bretagne; ainsi la Russie s'était précipitée sur la Finlande comme pour punir l'infortuné Gustave IV, roi de Suède, d'avoir gardé le dernier les armes qu'elle avait mises entre ses mains; depuis l'heureux Bernadotte, appelé au trône de Suède, s'était dédommagé de la cruelle perte de la Finlande, en dérobant la Norwége aux lois du Danemarck. 1815.

Alliance secrète de l'Angleterre, l'Autriche, la France et la Bavière.

Il était difficile de réparer cette cascade d'injustices, les diplomates trouvèrent plus simple d'en conserver la plus grande partie par un traité. La Russie garda la Finlande et acquit le grand-duché de Warsovie, auparavant le partage de la Prusse. Voici ce qui flattait Alexandre dans cette dernière possession. Il lui plaisait d'ajouter, au titre d'em-

1815. pereur de toutes les Russies, celui de roi de Pologne. Dans ses dispositions toujours bienveillantes et alors libérales, il se réjouissait d'être le consolateur et le législateur d'un peuple si long-temps déchiré par l'anarchie et par ses voisins. Enfin, une autre considération chatouillait l'orgueil du czar. La Russie passait ainsi la Vistule, et, touchant à la Silésie, se plaçait à un poste d'inspection sur toute l'Allemagne et sur toute l'Europe.

On avait vu avec étonnement la maison de Bourbon refuser l'union de M. le duc de Berry avec une sœur de l'empereur de Russie, qui depuis épousa l'héritier du trône des Pays-Bas. Au milieu du congrès il se fit une ligue diplomatique entre l'Angleterre, l'Autriche, la France et la Bavière. Il y eut un traité signé et ratifié; mais il faut dire que les dispositions en étaient éventuelles, et qu'il ne devait avoir son exécution que dans le cas où la Russie et la Prusse manifesteraient des prétentions excessives. Ainsi la foi se garde dans les amitiés politiques!

Ce bizarre et mystérieux traité conclu, pendant la paix, entre quatre alliés, contre leurs deux autres alliés, eut des conséquences funestes que le temps développa. Il mit l'Europe aux pieds du ministre autrichien qui

avait, avec tant de grâce, uni la fille des 1815.
Césars avec l'empereur Napoléon, et les puissances qui à la fin avaient vaincu, furent sacrifiées à celle dont le suprême mérite était de s'être laissé battre avec longanimité. Le gouvernement anglais perdit un sceptre politique qui lui avait coûté des milliards répandus sur ses stipendiaires. Créancier de l'Autriche, il reçut la loi d'un débiteur insolvable. Le plus ancien et le plus beau des gouvernemens représentatifs renonça bientôt à tout droit de protection pour les états qui voulaient se rapprocher de ses formes. La France se souvint mal des suites déplorables qu'avait eues pour elle l'alliance contractée par madame de Pompadour avec l'Autriche. Elle s'éloigna d'un allié naturel, la Russie; car, dans les étranges sympathies que forme la politique, l'allié le plus naturel est souvent le plus éloigné. Mais il y avait ici une considération plus puissante à écouter. Valait-il mieux, pour la France souffrante, s'appuyer sur le caractère élevé de l'empereur Alexandre et sur ses vues philanthropiques que sur l'esprit artificieux et les conceptions sèchement absolutistes de M. de Metternich? Je crois la réponse facile.

Toutefois il faut convenir qu'une injuste

1815. prétention de la Prusse fournit à cette alliance un prétexte dont M. de Metternich sut trop habilement se prévaloir.

Partage de la Prusse.

Une amitié, formée pendant des communes disgrâces, et cimentée par des secours communs, unissait l'empereur Alexandre au roi de Prusse. Celui-ci, fatigué de l'irrégularité topographique de ses états, désirait à la fois une domination plus compacte et plus étendue. On vint à parler de l'électorat de Saxe, récemment élevé en royaume et déjà dépouillé du grand-duché de Varsovie, comme d'un état fort à la convenance de la Prusse, et qui suffirait à son ambition. Mais il s'agissait de détrôner un souverain qui, par ses vertus, son grand âge et son habile administration, était un commun objet de vénération pour les rois et pour les peuples. Il y avait un prétexte à invoquer contre lui, c'est qu'il était resté seul l'allié fidèle de Napoléon. Cependant les troupes saxonnes, loin d'avoir nui à la cause des rois, ne l'avaient que trop secondée en lui procurant par leur défection cette grande victoire de Leipsick, qui changea seule les arrêts de la fortune. Leur roi n'avait point commandé cette trahison qui le navra de chagrin. Que restait-il à punir en lui? Sa

douleur et sa loyauté. La morale politique 1815.
souffrait trop du projet de cette spoliation pour que l'empereur Alexandre et le roi de Prusse son protégé n'y cherchassent point un dédommagement. On imagina de former pour le roi de Saxe un état composé des pays situés entre le Rhin et les anciennes frontières des Pays-Bas. Cette combinaison semblait favorable à la France, qui n'eût trouvé ainsi que deux états peu puissans pour l'empêcher de rentrer un jour dans des limites naturelles. Il était plus beau de réclamer pour le roi de Saxe, étroitement allié par le sang à Louis XVIII, les principes de la morale politique et de protester contre l'engloutissement arbitraire d'une souveraineté sage et florissante. C'est le parti que prirent et la cour de France et le plénipotentiaire français. La question fut débattue avec une extrême chaleur. M. de Metternich appuyait la France en songeant à ce que l'Autriche pourrait gagner par une transaction. On en vint à un moyen terme, peu honorable pour la politique européenne. Au lieu d'envahir la Saxe toute entière, on en confisqua à peu près la moitié au profit de la Prusse; puis il fallut chercher pour cette dernière puissance une autre espèce de dédommagement,

1815. car elle voulait onze millions d'âmes, sans savoir bien sur quel point elle les prendrait. Il fallut lui trouver diverses portions d'états et l'Autriche sembla se faire une joie maligne de les éparpiller de telle sorte, que la Prusse s'étendît du Niémen et de la Vistule jusqu'à la Meuse, la Moselle et la Sarre, sans montrer nulle part une force centrale. Ce fut ainsi qu'elle acquit la Poméranie suédoise, dernier et faible gage de la reconnaissance des Allemands pour l'immortel Gustave-Adolphe; la Franconie et une partie des dépouilles du royaume de Westphalie, formé par Bonaparte; enfin une grande partie du pays entre Rhin et Meuse.

Partage des états secondaires.

Avant de passer au partage de l'Autriche, disons un mot des souverains de l'Allemagne. Ceux qu'on traita le plus favorablement furent les nouveaux rois de Bavière et de Wurtemberg. Le premier vint s'établir sur la rive gauche du Rhin à côté de la Prusse, et l'importante place de Maïence lui fut déléguée. Le grand-duc de Bade n'acquit et ne perdit rien. Les deux Hesses rentrèrent sous les lois de leurs princes.

Il plut au prince régent d'Angleterre de décorer du titre de royaume son électorat de Hanovre. *Les distributions d'âmes* se fi-

rent par millions pour les hautes puissances, par milliers pour les puissances secondaires, par centaines pour les puissances du dernier ordre. Ce jargon diplomatique, assez choquant pour les peuples et pour la dignité humaine, fut poussé jusqu'à une sorte de cynisme, et prêtait souvent matière aux quolibets des hommes d'état [1]. 1815.

Les ducs de Mecklembourg, d'Oldembourg, de Weimar, reçurent le titre de grands-ducs.

On conserva quatorze petits princes dont la souveraineté pouvait s'étendre de deux mille à vingt mille âmes. Une foule d'autres avaient disparu sans retour.

[1] Voici une anecdote sur ce sujet : Le roi de Danemarck, à qui on avait promis des indemnités pour la Norwége qui lui était enlevée et à qui l'Angleterre, en toute justice, en aurait dû pour le barbare bombardement de Copenhague, n'avait pu obtenir d'accroissement pour son duché de Holstein. Ce monarque s'était rendu au congrès de Vienne. Tous les souverains, résolus de ne lui rien accorder, le dédommageaient de leur mieux en égards et en complimens. Quand il annonça le dessein de partir, l'empereur Alexandre lui dit : « Vous » emportez tous les cœurs. » — « Je ne sais, » répondit le roi; « mais ce qu'il y a de certain, c'est » que je n'emporte pas une âme. »

1815. De cinquante villes libres que comptait l'Allemagne, on n'en conserva que quatre, Francfort, Brême, Hambourg et Lubeck. Ces villes avaient quelque puissance dans la diète germanique par leur union et leur nombre. Celles qui survécurent ne firent plus un collége. Le congrès continua d'user de la faux que Bonaparte avait portée sur les petites républiques.

Partage de l'Autriche.

L'empereur d'Autriche ne réclama point le titre d'empereur d'Allemagne, qui rappelait la succession de Charlemagne et fictivement celle des Césars; mais il n'en devint que plus puissant sur les délibérations du nouveau corps germanique. Il obtint une double inspection sur la France et sur l'Allemagne. Le Tyrol bavarois et la Valteline appuyaient sa domination en Italie. Cette magnifique contrée fut dévolue à la puissance qui sait le moins la régir. Si on y laissa subsister trois autres états de quelqu'apparence, ce fut en les plaçant dans une situation de satellites. Jamais un arrêt de la fortune ou de la politique ne dut paraître plus bizarre aux peuples, et surtout à ceux de l'Italie, témoins des innombrables défaites de l'Autriche. Je parlerai plus tard du morne système d'oppression que l'Autriche fit peser sur des

peuples si vifs, et qui tout à l'heure croyaient avoir touché au moment du réveil de leur gloire et de leur liberté. 1815.

C'était en servant l'Autriche par des secours tardifs et clandestins que Venise avait disparu. L'Europe s'était indignée en voyant le cabinet de Vienne s'emparer, par le traité de Campo-Formio, de la plus grande partie des dépouilles de son alliée, que lui cédait un vainqueur artificieux. Le congrès de Vienne n'hésita point à lui restituer et à compléter son larcin. Ainsi elle posséda l'Istrie, la Dalmatie, Raguse, enfin tous les états vénitiens sur les deux rives de l'Adriatique et sur la Terre-Ferme; la Lombardie recouvrée s'appuya sur la grande forteresse de Mantoue et fut accrue par les états du Saint-Père, situés sur la rive gauche du Pô. Où trouver dans le reste de l'Italie un point qui pût résister à une masse si puissante?

Malgré les vives réclamations du plénipotentiaire français, les duchés de Parme et de Plaisance furent ravis à une branche de la maison de Bourbon pour être donnés à une princesse autrichienne, à Marie-Louise, qui portait tout à l'heure le titre d'impératrice des Français. Que trouva-t-on pour dédommager l'héritière de ces duchés, qui avait

1815. porté le nom de reine d'Étrurie ? La république de Lucques, dont Bonaparte avait fait une principauté, l'apanage momentané de l'une de ses sœurs.

La Toscane, et ce fut pour son bonheur, rentra sous les lois de l'archiduc Ferdinand avec plusieurs acquisitions nouvelles, telles que la principauté de Piombino, les fiefs impériaux, etc.

Le duché de Modène fut donné par succession à une autre branche de la maison d'Autriche. Tel fut le partage de cette puissance. Tel fut le prix de ses défaites, de ses concessions et de son imperturbale égoïsme. Il est vrai qu'elle abandonnait les provinces belgiques; mais dans une vaste et riche partie de la Pologne n'avait-elle pas déjà reçu depuis long-temps l'indemnité d'une possession à la fois précaire et onéreuse, parce qu'elle était trop séparée du reste de son empire? Le bonheur de l'Autriche fut de n'avoir qu'un étroit littoral et une marine imperceptible. Voilà ce qui lui valut la faveur de l'Angleterre. Le lord Castlereagh ne crut pouvoir trop prodiguer ses largesses à une puissance qu'il se promettait d'opposer à la Russie.

La France avait vivement intercédé pour

le saint-père; il recouvra ses états, à l'exception de ce qui fut à la convenance de l'Autriche. Deux monarques de communions dissidentes, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, concoururent à cet acte d'équité. 1815.

J'ai parlé plus haut de ce qui concernait le roi de Naples Joachim Murat.

Partage du roi de Sardaigne.

Le roi de Sardaigne fut traité avec toute la faveur qu'inspiraient pour lui la crainte des Français et le souvenir de leurs exploits en Italie. Ce gardien des Alpes, qui pouvait beaucoup pour arrêter la France et rien pour arrêter l'Autriche, inspira de l'intérêt à cette dernière puissance, quoique ses armes se fussent montrées sans éclat dans une guerre de vingt-deux ans; il reçut en présent la république de Gênes; il fallut un pendant à la ruine de Venise, et Gênes fut choisie en holocauste. Le néant confondit ces deux républiques rivales, autrefois si superbes. Bonaparte leur avait ôté la liberté; mais Venise, en rentrant sous les lois de la France, et Gênes, en s'illustrant de nouveau par la grande défense que conduisit Masséna, conservaient quelques principes de vie. L'empereur d'Autriche et le roi de Sardaigne travaillèrent de leur mieux à en éteindre le dernier souffle. Vingt ans auparavant, l'Italie avait pour avant-

1815. garde sur les deux chaînes des Alpes, la patrie de Christophe Colomb et d'André Doria, et celle de Dandolo et de Morosini. Après le congrès de Vienne, l'Italie fut obstruée et dégradée par les cadavres de ces deux républiques. Je ne parle ici que de leur existence politique également anéantie. Leur sort fut différent à d'autres égards. La reine de l'Adriatique a été indignement sacrifiée à Trieste par l'Autriche, tandis que Gênes, même dans son assujettissement, a recouvré une partie de sa prospérité commerciale.

On ne fit nulle mention au congrès de Vienne de deux rois dépossédés, l'un par ses sujets, l'autre par son fils. On voulait que tous les publicistes de l'Europe fissent grand bruit de la légitimité; mais, dès que les applications en étaient gênantes, on la traitait d'après les principes de Napoléon. On ne sut pas même compatir à l'indigence d'un roi; l'empereur Alexandre lui-même, et l'histoire s'en étonne, ne fit rien pour le dernier Gustave.

La Suisse fut respectée des souverains, qui l'avaient trouvée complaisante pour leur invasion. La ligue de ses républiques fut rendue plus compacte et plus puissante par l'adjonction du Valais, de Genève et de

Neuchâtel, qui formèrent trois nouveaux 1815 cantons. Antérieurement à ces actes du congrès de Vienne, que nous venons d'énumérer, il avait été statué sur les provinces belgiques et la Hollande. Le parti de les réunir en un seul royaume et sous les lois du prince d'Orange, devenu roi des Pays-Bas, était une des combinaisons les plus audacieuses de la politique; opposition évidente d'intérêts, différence de culte, de mœurs et de langage, tout semblait rendre insoluble le problème de cette union. La sagesse d'un habile souverain et l'excellence du gouvernement représentatif triomphèrent de toutes ces difficultés.

Il semblait que le nom *de paix boîteuse et mal assise* n'eût jamais mieux convenu qu'aux actes du congrès de Vienne. On voyait qu'une île formidable et jalouse s'était mêlée des affaires du continent; vaines précautions! vains artifices! Si jamais la Russie et la France venaient à s'entendre, avec quelle promptitude ne verrait-on pas s'écrouler l'irrégulier et mesquin édifice de la diplomatie du dix-neuvième siècle!

1815.

CHAPITRE III.

ÉTAT DÉPLORABLE DE LA FRANCE APRÈS LES CENT JOURS.

Napoléon conduit à Sainte-Hélène.

L'HOMME des destins, qui n'était plus que l'homme des cent jours, avait tourné ses regards vers les États-Unis d'Amérique, seul asile qu'il eût dû chercher après le premier écroulement de sa fortune. Puisqu'il avait eu, après la première entrée des alliés à Paris, assez de force d'âme pour supporter la vie; comment n'avait-il pas désiré et obtenu la vie privée? N'avait-il pas assez de gloire pour décorer l'asile le plus modeste? Les loisirs du sage déparent-ils la vie du grand homme? La charrue de Washington pouvait-elle déshonorer celui qui devait regretter au fond du cœur de n'avoir pas su imiter le désintéressement patriotique du fondateur des États-Unis? Maintenant il fuyait sous la garde du général Becker et comme sous un mandat décerné par Fouché.

Souvent de vieux soldats reconnaissaient leur chef et saluaient encore de leurs cris

Napoléon le Grand; mais le moment était 1815.
venu où ces témoignages étaient épiés comme des crimes. Cette pensée corrompait pour lui la douceur d'une popularité trouvée fidèle au sein des plus affreuses disgrâces.

Il voyait un million d'ennemis se précipiter à sa poursuite sur cette France, qui, témoin et théâtre d'une rébellion militaire, allait être traitée comme un camp de rebelles. Les croisières anglaises, dont il avait pu se jouer deux fois pour débarquer à Fréjus et à Cannes, l'attendaient près de Rochefort. Arrivé dans cette ville, il voit le cortége peu nombreux, mais touchant et respectable de ceux des compagnons de sa fortune qui viennent partager les chances de son exil. Le général Bertrand est encore là et sa jeune femme le suit. M. de Montholon est également accompagné de la sienne. M. de Las-Cases l'est de son jeune fils. Les généraux Gourgaud, Lallemand, Savary viennent aussi s'offrir. Dix-sept de ses familiers ou domestiques lui ont donné le même gage de fidélité. Les dangers qu'offrent la terre s'accroissent de jour en jour, car la seconde invasion se développe avec une rapidité effrayante. Les dangers de la mer paraissent encore plus inévitables, car un vaisseau an-

1815. glais, *le Bellérophon*, mouille devant la rade; mais Bonaparte s'était flatté que le gouvernement provisoire de la France obtiendrait pour lui un sauf-conduit de l'Angleterre. Il en avait reçu l'espérance en partant; mais comment s'était-il persuadé que la régence éphémère, créée au nom de Napoléon II, pût rien obtenir des souverains alliés pour le formidable exilé qui avait rompu son ban? Toutefois il monte à bord d'une frégate, et ses amis le suivent. Il négocie, par leur entremise, avec le capitaine Maitland, et s'arrête plusieurs jours à l'île d'Aix. Point de sauf-conduit, on n'obtient que des paroles vagues d'un marin qui doit attendre les ordres de son gouvernement. Il voudrait forcer le passage à l'aide des vaisseaux français qui mouillent dans la rade; mais les capitaines n'osent prendre sur eux une telle entreprise. Un moyen de salut plus facile vient s'offrir à lui. Le capitaine d'un bâtiment danois offre de le prendre à bord et se flatte de le faire échapper à la croisière anglaise. Ses amis le pressent de saisir cette voie. Il se montre indécis, puis l'offre est éconduite. On reprend des négociations avec le capitaine Maitland; celui-ci paraît s'intéresser au sort de l'illustre fugitif; il gémit de ne pouvoir

donner des promesses positives; mais il croit 1815.
que l'on n'a rien à craindre en se confiant à la générosité britannique. Bonaparte l'avait peu mise en crédit dans ses âcres philippiques du *Moniteur*. Cependant il cède à je ne sais quel vertige de crédulité, tout nouveau dans l'histoire de sa vie. Il se confie *à cette générosité britannique*, se rend à bord du *Bellérophon*, et écrit au prince régent cette lettre mémorable :

« Altesse royale, en butte aux factions qui » divisent mon pays, et à l'inimitié des plus » grandes puissances de l'Europe, j'ai con- » sommé ma carrière politique; je viens, » comme Thémistocle, m'asseoir sur le foyer » du peuple britannique. Je me mets sous » la protection de ses lois que je réclame de » votre altesse royale, comme celle du plus » puissant, du plus constant, du plus géné- » reux de mes ennemis. »

Pour attendre la réponse du prince régent, *le Bellérophon* se rend avec l'illustre voyageur et sa suite dans la baie de Torbay, puis dans celle de Plymouth. Là il fut donné à l'homme qui avait tant occupé les regards de l'univers, de jouir pendant quelques jours de l'admiration qu'il inspirait à ses plus fiers ennemis. La rade de Plymouth se couvrit

1815. d'une multitude de petits bâtimens où l'élite de l'Angleterre se rendait à grands frais pour épier le moment où Napoléon paraîtrait sur le pont du vaisseau; la mer disparaissait sous le nombre de bateaux qui passaient et repassaient devant *le Bellérophon*. On s'inclinait devant le héros avec respect et souvent avec les signes d'un intérêt douloureux. Son malheur obtenait des hommages auxquels la fierté se serait refusée dans le cours le plus brillant de ses destins. Nombre d'Anglais et surtout de dames anglaises allèrent jusqu'à se parer des couleurs ou des fleurs symboliques qu'avaient adoptées ses partisans. Le parti wigh concevait un secret effroi des suites que pourrait avoir la bataille de Waterloo pour la liberté du monde et même pour la liberté anglaise. Quant aux torys, ils venaient savourer l'orgueil de la victoire. Instruits du sort qui lui était réservé, ils saluaient avec une pitié involontaire le Prométhée de l'histoire. Son sort lui fut enfin annoncé par l'amiral Keit, qui vint apporter l'ordre de conduire le suppliant à Sainte-Hélène. Un cri d'horreur éclata autour de lui quand on apprit cette affreuse destination. Pour lui il accepta cet arrêt *de la générosité britannique*, avec un

frémissement intérieur, mais sans fureur, 1815.
sans éclat; son attitude fut la même que lorsqu'il contemplait l'incendie de Moscou, terme de ses longues prospérités. Les souvenirs d'une ombre allaient être toute sa vie, et encore fallait-il faire un choix entre ces souvenirs. Le gouvernement anglais avait permis aux généraux Bertrand, Gourgaud, à MM. de Montholon, de Las-Cases, à dix-sept serviteurs de Bonaparte, de continuer un dévouement qui acquérait un nouveau lustre par l'horreur de l'exil et de la prison qu'ils allaient partager; mesdames Bertrand et de Montholon n'hésitèrent point à suivre leurs époux. La même permission ne fut point accordée aux généraux Lallemand et Savary. Sur le vaisseau *le Northumberland*, qui cinglait vers l'île Sainte-Hélène pour le repos de l'Europe, l'ombre du conquérant était encore saluée des titres d'*empereur* et de *votre majesté* : les premiers mots que devrait désapprendre tout souverain déchu.

Avant de parler de l'entrée du roi, le 8 juillet 1815, il convient de rappeler quelques faits qui avaient préparé cet événement.

Paris n'avait rien à se reprocher dans les cent jours. On ne l'avait point appelé à soutenir un combat, un siége contre Na-

1815. poléon. Des témoignages de douleur et d'amour avaient été donnés au roi législateur qui allait reprendre la route de l'exil. La multitude elle-même s'était comme divisée en deux parts, l'une qui pleurait Louis XVIII, l'autre qui attendait Bonaparte. Peut-être aussi n'était-ce qu'une même multitude qui changeait alternativement d'affection, de rôle et de solde. Quant à la partie plus indépendante et plus éclairée du public, j'ai suffisamment montré ses dispositions pendant les cent jours.

Déclaration de Cambrai.

La déclaration donnée par Louis XVIII à Cambrai, le 28 juin, prouve combien ce sage monarque avait habilement saisi cette disposition des esprits. Elle est importante à l'histoire.

« LE ROI AUX FRANÇAIS.

» Les portes de mon royaume viennent
» enfin de s'ouvrir devant moi ; j'accours
» pour ramener mes sujets égarés, pour
» adoucir les maux que j'avais voulu préve-
» nir, pour me placer une seconde fois entre
» les armées alliées et les Français, dans l'es-
» poir que les égards dont je pense être l'ob-
» jet tourneront à leur salut : c'est la seule

» manière dont j'ai voulu prendre part à la » guerre. Je n'ai pas permis qu'aucun prince » de ma famille parût dans les corps étran- » gers, et j'ai enchaîné le courage de ceux » de mes serviteurs qui avaient pu se ranger » autour de moi. 1815.

» Revenu sur le sol de la patrie, je me plais » à parler de confiance à mes peuples. Lorsque » je reparus au milieu d'eux, je trouvai les » esprits agités et emportés par des passions, » des difficultés et des obstacles. Mon gou- » vernement devait faire des fautes; peut- » être en a-t-il fait. Il est des temps où les » intentions les plus pures ne suffisent pas » pour diriger, où quelquefois même elles » égarent; l'expérience seule pouvait avertir; » elle ne sera pas perdue, je veux tout ce » qui sauvera la France.

» Mes sujets ont appris, par de cruelles » épreuves, que le principe de la légitimité » des souverains est une des bases fonda- » mentales de l'ordre social, la seule sur la- » quelle puisse s'établir, au milieu d'un » grand peuple, une liberté sage et bien » ordonnée. Cette doctrine vient d'être pu- » bliée comme celle de l'Europe entière. Je » l'avais consacrée d'avance par ma Charte, » et je prétends ajouter à cette Charte toutes

1815. » les garanties qui peuvent en assurer le » bienfait.

» L'unité du ministère est la plus forte » que je puisse offrir; j'entends qu'elle existe, » et que la marche franche et assurée de » mon conseil garantisse tous les intérêts et » calme toutes les inquiétudes.

» On a parlé, dans les derniers temps, » du rétablissement de la dîme et des droits » féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi » commun, n'a pas besoin d'être réfutée. » On ne s'attendra pas que le roi de France » s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies » et des mensonges. Si les acquéreurs de » domaines nationaux ont conçu des inquié- » tudes, la Charte aurait dû suffire pour les » rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé » aux chambres, et fait exécuter des ventes » de ces biens? cette preuve de ma sincérité » est sans réplique.

» Dans ces derniers temps, mes sujets de » toutes les classes m'ont donné des preuves » égales d'amour et de fidélité. Je veux qu'ils » sachent combien j'y ai été sensible, et c'est » parmi tous les Français que j'aimerai à » choisir ceux qui doivent approcher de ma » personne et de ma famille.

» Je ne veux exclure de ma présence que

» ces hommes dont la renommée est un 1815.
» sujet de douleur pour la France et d'effroi
» pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont
» ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets
» égarés et quelques coupables.

» Je promets, moi, qui n'ai jamais promis
» en vain (l'Europe entière le sait), de par-
» donner aux Français égarés tout ce qui
» s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille
» au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour
» où je suis rentré dans Cambrai au milieu
» de tant d'acclamations.

» Mais le sang de mes enfans a coulé par
» une trahison dont les annales du monde
» n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a
» appelé l'étranger dans le cœur de la France;
» chaque jour me révèle un désastre nou-
» veau : je dois donc, pour la dignité de
» mon trône, pour l'intérêt de mes peuples,
» pour le repos de l'Europe, excepter du
» pardon les instigateurs et les auteurs de
» cette trame horrible. Ils seront désignés à
» la vengeance des lois par les deux cham-
» bres, que je me propose d'assembler in-
» cessamment.

» Français, tels sont les sentimens que
» rapporte au milieu de vous celui que le
» temps n'a pu changer, que le malheur

1815. » n'a pu fatiguer, et que l'injustice n'a pu » abattre. Le roi, dont les pères règnent » depuis huit siècles sur les vôtres, revient » pour consacrer le reste de ses jours à vous » défendre et à vous consoler.

» Donné à Cambrai, ce vingt-huitième » jour du mois de juin de l'an de grâce » 1815, et de notre règne le vingt-unième. » *Signé*, LOUIS; et plus bas, par le roi, » *le ministre secrétaire d'état des affaires* » *étrangères*, *signé*, le prince DE TALLEY- » RAND. »

Marche de Wellington et de Blücher sur Paris.

La marche de Wellington et de Blücher sur Paris n'avait été que trop indiquée, par la promptitude avec laquelle le fugitif de Waterloo avait rejoint cette capitale. Comme il s'était exagéré sa défaite, ces deux généraux s'étaient exagéré leur victoire. On croyait perdus l'armée du général Grouchy, et le corps du général Vandamme, qui se retrouvèrent bientôt sous les murs de Paris. Leur jonction avec l'armée ralliée par le maréchal Davoust, rendait encore le combat possible, et présentait même les chances les plus favorables; l'armée offrait un ensemble de quatre-vingt-dix mille hommes. Une ville abondante en ressources offrait un point d'appui à des opérations militaires dont nos géné-

raux avaient le secret. Quelle sûreté y avait-il pour cette armée anglo-prussienne, qui avait osé laisser sur ses derrières la triple ligne des forteresses de Vauban? Un plan avait été conçu par le maréchal Davoust pour séparer l'armée prussienne de l'armée anglaise[1]. Le génie guerrier fermentait, l'armée était prête à tout tenter dans son désespoir; déjà le général Excelmans, par une irruption subite sur la ville de Versailles, occupée par les Prussiens, avait taillé en pièces deux de leurs régimens. Le général Blücher s'était imprudemment obstiné à ressaisir cette conquête; et, par un tel mouvement, il offrait aux Français le point le plus favorable pour le couper et l'écraser avant que Wellington pût marcher à son secours. Mais quelques bandes, qu'on appelait fédérés, quelques turbulentes milices des faubourgs, appuyaient seules dans Paris ces apprêts de 1815.

[1] Napoléon était déjà en route pour Rochefort lorsqu'il apprit la position des alliés autour de Paris. Il écrivit au gouvernement provisoire qu'il avait conçu un moyen sûr de séparer les Anglais des Prussiens et de les battre tour à tour. Il demandait à l'exécuter sous le seul titre de général, et engageait sa parole de rentrer après dans la vie privée; cette parole n'inspira point de confiance.

1815. défense. Si cette ville craignait les étrangers, elle attendait un médiateur dans son roi. Une assemblée incertaine, expirante, éteignait tout enthousiasme. Les jeux, les spectacles n'étaient point interrompus quand on se battait dans toute la banlieue, et plusieurs personnes témoignaient de la manière la plus commode leur fidélité au roi par cette indifférence pour la cause de ses adversaires. Il existe dans toutes les grandes capitales un frivole public qui se ferait un reproche de sacrifier un plaisir lorsqu'on touche à des momens sinistres; l'égoïsme contrefait la légèreté, et la légèreté prétend aux honneurs du courage.

Que si l'armée, quoique faiblement secondée par une population immense, sortait victorieuse du grand effort qu'elle allait tenter contre les Anglais et les Prussiens, il fallait, au bout de quelques jours, renouveler cet effort contre neuf cent mille autres ennemis qui débouchaient de toutes nos frontières, et déjà écrasaient de leur poids cette Champagne, toute fumante encore des incendies que, l'année précédente, ils avaient allumés. Que si l'on était vaincu dans un choc décisif, Paris, c'est-à-dire sept cent mille âmes, l'élite de la France renfer-

mée dans son sein, et les monumens qui font la première splendeur du monde, pouvaient subir la furie des vainqueurs. Déjà la colline tutélaire de Montmartre avait été tournée; si elle tombait au pouvoir des ennemis, que d'effroyables bombes pouvaient pleuvoir de cette hauteur! Qu'il était facile de leur donner une direction dont les arts n'eussent jamais pu réparer les désastres! Que devenait-on, si on eût vu entrer, à la poursuite des soldats vaincus, des Anglais nourris d'une vieille haine qu'ils appellent nationale, et surtout des Prussiens, altérés de vengeance, et qui répétaient les anathèmes, et les imprécations de leurs généraux contre *la nouvelle Babylone*? 1815.

Ce fut le chef même du gouvernement provisoire, le duc d'Otrante, qui conçut le premier la pensée de sauver Paris de ces chances d'extermination. Fallait-il, après tout, que la révolte militaire des cent jours, causée par l'instinct aveugle des soldats trop fidèles à leurs souvenirs, et par un frénétique désir d'avancement chez de jeunes officiers, emportât d'aussi horribles conséquences? Le maréchal Davoust, tous les autres généraux qui formaient son conseil de guerre, sacrifièrent à la conservation d'une si belle et si grande

1815. capitale un plan de campagne dont ils se croyaient assurés.

Capitulation de Paris.

On résolut de négocier. Le duc de Wellington, avancé dans une position militaire fort peu sûre, reçut les ouvertures avec joie. Les Prussiens s'y prêtaient mal. Comment les obstacles furent-ils aplanis? Ce sont des détails difficiles à connaître, plus difficiles à expliquer. Je sais seulement que deux millions prêtés au gouvernement par M. Lafitte, assurèrent le salut de Paris. Le 3 juillet, une convention militaire fut conclue à Saint-Cloud. Il suffit d'en faire connaître les articles suivans :

« Aujourd'hui, 3 juillet 1815, les com- » missaires nommés par les commandans » en chef des armées respectives, savoir : » M. le baron Bignon, chargé du porte- » feuille des affaires étrangères; M. le » comte Guilleminot, chef de l'état-major » général de l'armée française; M. le comte » de Bondy, préfet du département de la » Seine, munis des pleins pouvoirs de S. » Exc. le maréchal prince d'Eckmülh, com- » mandant en chef l'armée française, d'une » part : et M. le général major baron Mu- » fling, munis des pleins pouvoirs de S. A. le » feld-maréchal prince Blücher, comman-

» dant en chef de l'armée prussienne; M. le 1815.
» colonel Hervey, muni des pleins pouvoirs
» de S. Exc. le duc de Wellington, com-
» mandant en chef de l'armée anglaise, de
» l'autre; sont convenus des articles suivans :

» Art. 1er. Il y aura une suspension d'armes
» entre les armées alliées commandées par
» S. A. le feld-maréchal prince Blücher et
» S. Exc. le duc de Wellington, et l'armée
» française sous les murs de Paris.

» 2. Demain, l'armée française commen-
» cera à se mettre en marche pour se porter
» derrière la Loire. L'évacuation totale de
» Paris sera effectuée en trois jours, et son
» mouvement pour se porter derrière la
» Loire sera terminé en huit.

» 11. Les propriétés publiques, à l'excep-
» tion de celles qui ont rapport à la guerre,
» soit qu'elles appartiennent au gouverne-
» ment, soit qu'elles dépendent de l'autorité
» municipale, seront respectées, et les puis-
» sances alliées n'interviendront en aucune
» manière dans leur administration et dans
» leur gestion.

» 12. Seront pareillement respectées les
» personnes et les propriétés particulières,
» les habitans de Paris; et en général tous
» les individus qui se trouvent dans la capi-

1815. » tale, continueront à jouir de leurs droits » et libertés, sans pouvoir être inquiétés ni » recherchés en rien, relativement aux fonc- » tions qu'ils occupent ou auraient occupées, » à leur conduite et à leurs opinions politi- » ques. »

Entrée des Anglais et des Prussiens à Paris.

L'entrée des Anglais et des Prussiens à Paris fut bien différente de celle des alliés en 1814. Des royalistes et surtout des femmes, comme l'année précédente, avaient voulu saluer en eux les précurseurs de leur roi. Ce genre d'hommages dont les alliés avaient joui avec ivresse l'année précédente, leur paraissait maintenant importun et servile. Ils écartaient à coups de crosse ceux qui approchaient de leurs rangs. Peu de curieux purent soutenir le regard dédaigneux des Anglais et le regard bien plus sombre et bien plus irrité des Prussiens. On eût dit que ces derniers prenaient possession d'une ville condamnée. Leurs projets de vengeance semblaient plutôt suspendus qu'étouffés par la convention de Saint-Cloud. Jamais les images de la longue désolation à laquelle leur pays avait été en proie sous la conquête française, n'avaient été plus présentes à leur esprit. Iéna était pour eux ce qu'avait été pour nous le souvenir de

Rosback. A la manière dont ils contemplaient nos monumens, on eût dit que toute la splendeur de Paris s'était formée de leurs dépouilles. Ils roulaient leurs canons en triomphe, prenaient plaisir à les braquer autour du château des Tuileries, du Louvre et du Luxembourg, et les mèches fumantes qu'ils tenaient à la main semblaient tout menacer d'une explosion prochaine. Le général Blücher se piquait de répéter sur sa figure, naturellement sombre, toutes les fureurs de sa nation. Le duc de Wellington se montrait flegmatique. Ce n'était point un ennemi fougueux, ce n'était point un protecteur. Il tardait aux Parisiens de se voir défendus par leur roi contre des ennemis qui se souvenaient si peu du traité de la veille. 1815.

Le duc d'Otrante, président du gouvernement provisoire, comptait sur le succès des premières intelligences qu'il avait entretenues pendant les cent jours, soit avec le roi, soit avec son auguste frère, et sur la grandeur du service qu'il venait de rendre à la monarchie et à la capitale. Il avait demandé que le roi entrât à Paris avec la cocarde tricolore, en assurant que l'armée, tout à l'heure rebelle, reviendrait avec enthousiasme à un roi qui lui donnerait ce gage de ralliement, et

1815. qu'elle pourrait former encore une barrière contre l'insolente domination des étrangers. Mais c'était-là une concession qui répugnait à la dignité royale comme à toute saine politique. En changeant de couleurs, le roi semblait se déclarer vaincu par la rébellion, il excitait la colère des monarques étrangers et leur dangereux mépris.

Entrée du roi à Paris.

Pendant deux jours le roi attendit à Saint-Denis le moment de faire son entrée dans sa capitale, déjà occupée par les Anglais et les Prussiens, mais où le duc d'Otrante conservait encore le pouvoir civil. La puissance éphémère de Fouché fut assez forte pour empêcher de nombreux habitans de se porter au-devant du roi. Quelques volontaires royaux l'avaient fait, mais il leur fut défendu de repasser la barrière. Fouché agissait de concert avec les députés et les généraux qui avaient consenti à une capitulation. Enfin il leva tout obstacle. Le roi exigea que les étrangers ne fissent point partie de son cortége; ils lui donnèrent encore une fois ce gage de déférence. Le 8 juillet, dès le matin, quelques compagnies royalistes de la garde nationale fermèrent les deux chambres, d'après un ordre du roi. Quelques membres signèrent une protestation

qui resta déposée entre les mains de M. Lanjuinais, président de cette chambre. Les armées étrangères paraissaient garder une stricte neutralité. Cependant le même jour le roi était en marche. Le faubourg Saint-Denis, par lequel il faisait son entrée, avait fourni beaucoup de fédérés bonapartistes. On craignait que, des fenêtres, la décharge d'une arme ou des pierres lancées sur une calèche découverte ne portassent le coup le plus exécrable et le plus fatal à la France. Le roi, à qui on représentait ce danger, répondit: *Il y a un malheur que je ne connaîtrai jamais, c'est celui de craindre mon peuple.* En s'offrant à tous les regards, il ne vit partout que des témoignages d'amour. Son aspect noble et serein épanouissait pour un moment des âmes comprimées. Les grenadiers de la garde nationale formaient la marche en dansant, plusieurs portaient des bouquets de fleurs au bout de leur fusil. Les lis reparaissaient de toutes parts. Un esprit de parti ou de légèreté s'efforça de continuer cette joie du moment, et, quand le joug étranger pesait sur nous avec une rudesse qui tendait chaque jour à s'accroître, on venait tous les soirs saluer le roi au château des Tuileries, l'appeler sur son balcon et

1815.

1815. fouler les gazons par des danses et des jeux qui formaient un déplorable contraste avec les misères du jour, avec l'humiliation présente.

Formation du ministère.

Le roi avait renouvelé en partie son ministère. Ce n'était pas sans un amer regret qu'il s'était séparé de M. de Blacas, qui avait la plus haute part à sa faveur. M. de Talleyrand fut nommé président du conseil et garda le département des affaires étrangères. Il y avait un autre genre de dettes à acquitter envers le duc d'Otrante, auteur de la capitulation de Paris. Le roi éprouvait une mortelle répugnance à voir siéger dans son conseil un homme qui avait prononcé le vote régicide, et qui tout à l'heure encore voulait lui imposer des conditions peu honorables. Le duc de Wellington appuya fortement l'ambition d'un ministre qui se précipitait dans une situation fausse et révoltante. Obsédé des souvenirs de sa première vie politique, le duc d'Otrante regardait peut-être le pouvoir comme sa seule égide; mais au nom de qui allait-il l'exercer et contre qui allait-il en diriger les armes? Il avait demandé le ministère de l'intérieur, il n'obtint que celui de la police. Le premier resta vacant; on dit qu'il fut

offert à M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, mais qui, né dans la Corse, avait siégé à l'assemblée législative parmi les derniers défenseurs de la cause royale. M. le baron Louis reprit le ministère des finances, où, par des actes d'une équité courageuse, il avait donné la plus heureuse impulsion au crédit public. M. Pasquier fut nommé garde des sceaux; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr fut appelé à la guerre; M. de Jaucourt à la marine; le duc de Richelieu à la maison du roi, mais celui-ci ne voulut point s'asseoir dans un conseil où siégeait le duc d'Otrante; M. Decazes fut nommé préfet de police. Jamais un ministère, si ce n'est dans les jours qui précédèrent la catastrophe du 10 août, n'eut une existence plus courte, n'eut moins d'empire sur la France. Le but de ces hommes d'état fut évidemment conforme aux intentions que le roi avait manifestées dans la déclaration de Cambrai; mais leur modération se trouvait aux prises avec les passions fougueuses d'un parti qui ressaisissait la victoire. Une pensée les préoccupait; c'était celle de donner plus de force au sentiment de la légitimité. Plusieurs de ceux qu'ils appelèrent pour la défendre partagèrent trop peu leurs principes constitutionnels. D'ailleurs, un 1815.

1815. million d'étrangers, qui agissaient en vainqueurs, ne laissaient qu'une action fort précaire à l'autorité royale.

Cependant quelques-uns des actes de ce ministère eurent un caractère prononcé.

Des exceptions à l'acte d'amnistie avaient été annoncées par la déclaration de Cambrai; elles furent précisées et promulguées par une ordonnance du 24 juillet. La voici :

Ordonnance d'amnistie avec exceptions.

« Louis, etc., voulant, par la punition » d'un attentat sans exemple, mais en gra- » duant la peine et limitant le nombre des » coupables, concilier l'intérêt de nos peu- » ples, la dignité de notre couronne et la » tranquillité de l'Europe, avec ce que nous » devons à la justice et à l'entière sécurité de » tous lès autres citoyens sans distinction, » avons déclaré et déclarons, ordonné et or- » donnons ce qui suit :

» Art 1er. Les généraux et officiers qui » ont trahi le roi avant le 23 mars, ou qui » ont attaqué la France et le gouvernement » à main armée, et ceux qui, par violence, » se sont emparés du pouvoir, seront traduits » devant les conseils, savoir :

» Ney, Labédoyère, les deux frères Lalle- » mant, Drouet-d'Erlon, Lefèvre-Desnouet- » tes, Ameilh, Brayer, Gilly, Mouton-Du-

» vernet, Grouchi, Clausel, Laborde, Debelle, 1815.
» Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette,
» Rovigo.

» 2. Les individus dont les noms suivent, » savoir : Soult, Alix, Excelmans, Bassano, » Marbot, Félix Lepelletier, Boulay (de la » Meurthe), Méhée, Fressinet, Thibaudeau, » Carnot, Vandamme, Lamarque (général), » Lobau, Harel, Piré, Barrère, Arnault, Po- » mereul, Regnault (de Saint-Jean-d'An- » gély), Arrighi (de Padoue), Dejean fils, » Garrau, Réal, Bouvier-Dumolard, Merlin » (de Douai), Durbach, Dirat, Defermont, » Bory-Saint-Vincent, Félix Desportes, » Garnier (de Saintes), Mellinet, Hullin, » Cluys, Courtin, Forbin-Janson fils aîné, » Lelorgne-Dideville, sortiront dans trois » jours de la ville de Paris, et se retireront » dans l'intérieur de la France, dans les lieux » que notre ministre de la police générale » leur indiquera, et où ils resteront sous sa » surveillance, en attendant que les chambres » statuent sur ceux d'entre eux qui devront » ou sortir du royaume, ou être livrés à la » poursuite des tribunaux.

» Seront sur-le-champ arrêtés ceux qui ne se » rendraient pas au lieu qui leur sera assigné » par notre ministre de la police générale.

1815. » 3. Les individus qui seront condamnés » à sortir du royaume auront la faculté de » vendre leurs biens et propriétés dans le » délai d'un an, d'en disposer et d'en trans- » porter le produit hors de France, et d'en » recevoir pendant ce temps le revenu dans » les pays étrangers, en fournissant néan- » moins la preuve de leur obéissance à la » présente ordonnance.

» 4. Les listes de tous les individus aux- » quels les articles 1 et 2 pourraient être » applicables, sont et demeurent closes par » les désignations nominales contenues dans » ces articles, et ne pourront jamais être » étendues à d'autres, pour quelque cause » et sous quelque prétexte que ce puisse » être, autrement que dans les formes, et » suivant les lois constitutionnelles aux- » quelles il n'est expressément dérogé que » pour ce cas seulement. » — « *Signé* Louis. »

Huit jours avant cette ordonnance, au lieu de trente-neuf membres portés sur cette seconde liste, on en comptait soixante, et parmi eux étaient deux femmes. Le roi en effaça plusieurs de sa main. Les intercessions de quelques ministres et surtout celles de M. Decazes, préfet de police, furent écoutées.

Ce qui étonnait le plus dans cette ordonnance, c'était le nom du ministre qui avait osé la contre-signer. De quel droit le ministre de la police, pendant les cent jours, avait-il fait ce choix entre des hommes qui croyaient marcher d'intelligence avec lui, et souvent avaient reçu ses ordres? S'il ne les avait pas trompés, ils étaient donc jugés par leur complice, et, s'il avait abusé de leur confiance, ils étaient donc jugés par celui qui les avait trahis. C'était se perdre que de signer un tel acte. Le duc d'Otrante déchirait par ces exceptions la convention de Saint-Cloud, qui était son égide à lui-même. Se récuser était sa loi, s'éloigner du ministère son devoir; c'est à ce prix qu'il eût pu jouir pleinement de la pensée d'avoir sauvé Paris d'un grand désastre, et qu'un si éclatant service, joint à plusieurs actes de modération, sous le consulat et l'empire, le réconciliait avec l'histoire. 1815.

L'empereur de Russie, l'empereur d'Allemagne, le roi de Prusse, et la foule des rois et des princes qui marchaient à leur suite avaient fait leur entrée à Paris. Ce n'était plus ce front paisible et radieux qu'ils avaient montré en 1814. Ils semblaient, après les cent jours, se défier du prestige qui les avait en quelque sorte sub-

1815. jugués dans la ville des arts, des plaisirs et de la gloire. On ne les voyait plus chercher les entretiens des savans, des gens de lettres, des artistes. Leurs égards pour le roi tenaient de la froideur de l'étiquette. Leurs habitudes étaient simples et frugales. Une escorte de deux ou trois officiers, ou même de quelques domestiques, leur suffisait dans leurs courses, et cependant leur sécurité, au milieu des Parisiens, n'avait plus ce charme de confiance que l'empereur Alexandre avait exprimé à sa première visite en mots heureux et dignes de nos princes. La faute était réparée, mais le châtiment se prolongeait. Paris était sous les lois d'un gouverneur prussien, d'une police prussienne. Alexandre n'oubliait pas de récens griefs contre le gouvernement français, que, dans le congrès de Vienne, il avait trouvé indocile à ses vœux. Il relevait d'un ton piquant les fautes de la cour, des grands et du clergé qui avaient fait naître des alarmes sur la durée de la Charte, il accusait la légèreté française; toutefois sa gloire acquise le réconciliait par degrés avec le peuple qui sait le mieux la dispenser et qui en a le plus recueilli.

Blücher veut faire sauter le pont d'Iéna.

Mais les Prussiens gémissaient tout haut d'une capitulation qui avait arrêté leur ven-

geance. Le maréchal Blücher cherchait tous les moyens de satisfaire aux ressentimens et à l'orgueil de ses compatriotes. Leur colère se portait sur un pont nouveau auquel Bonaparte avait attaché le souvenir de sa victoire d'Iéna. Le général prussien, au mépris d'une convention qui mettait à l'abri tous nos monumens sous le nom de propriétés publiques, résolut de faire sauter ce beau pont. Il dispose tout pour cet exploit de Vandale. Les arches sont percées de trous qui doivent recevoir la matière inflammable. Trois fois on y met le feu et trois fois la poudre est trouvée impuissante contre ce solide et récent ouvrage; on reprend les indignes apprêts; Paris frémissait d'horreur. Cette nouvelle est apportée à Louis XVIII, il ressent en roi l'injure faite à son peuple. « Je veux, » dit-il, qu'on me transporte à l'instant sur » le pont menacé, qu'on me place au mi- » lieu; nous verrons si les Prussiens oseront » consommer leur indigne entreprise. » Ce beau mouvement eut son effet et fit cesser le travail destructeur.

1815.

Peu de jours après, le général Mufling, nommé gouverneur de Paris, rendit un ordre du jour dans lequel il se plaignait de prétendues bravades ou menaces faites par

1815. des Français à des soldats alliés sous les armes, et dans lequel il ordonnait aux sentinelles de faire feu sur quiconque les braverait de la parole, du geste ou du regard. C'était leur conférer un droit de vie ou de mort sur tous les Parisiens. Le général envoya cet ordre à tous les journaux de la capitale, pour être publié le lendemain. M. Decazes, instruit de cette injonction, en prévit les épouvantables suites, fit défense aux journaux d'insérer l'ordre, et ne craignit pas de faire arracher les affiches. Le Prussien s'irrita de cette résistance, et parla d'arrêter le magistrat français. M. Decazes crut ne pouvoir rendre sa protestation trop solennelle et trop énergique. Il fit publiquement des apprêts de défense dans l'hôtel de la préfecture. Pendant ce temps, les généraux et les souverains réfléchirent; l'ordre du gouverneur leur parut barbare. Ils craignirent d'avoir à recommencer la guerre, non plus contre les partisans de Bonaparte, mais contre les sujets de Louis XVIII. Une visite amicale du gouverneur Mufling, au préfet de police, termina toute cette affaire, qui avait pu faire craindre un vaste embrasement. Cet acte de fermeté charma le roi, et fût pour M. Decazes le principe d'une haute faveur.

Le maréchal Blücher vit bien qu'il fallait renoncer à ce système d'hostilités au milieu de la paix. La passion du jeu fit trêve pour lui à celle de la vengeance. Tous les soirs il venait, couvert d'or, donner un assaut aux banques des maisons de jeu, forteresses toujours redoutables à qui les assiége. 1815.

Enlèvement de plusieurs objets d'art.

Voici bientôt un autre affront, que malheureusement on ne sut point conjurer. Nos monumens étaient protégés par la convention de Saint-Cloud. Le désir de ne point les exposer à des chances de destruction avait été l'un des principaux mobiles des négociateurs français, généraux ou ministres; outre une stipulation expresse, ils avaient obtenu toutes sortes de garanties verbales. Plusieurs des objets d'arts ou de science, renfermés dans nos monumens, étaient le produit de nos conquêtes. Les généraux tenaient à ce gage de leurs victoires. On obtenait, en les conservant, une faible indemnité pour tant de forteresses et d'états rendus en 1814. Il faut d'ailleurs observer que souvent en Italie les chefs-d'œuvre des arts avaient été comptés en diminution des contributions de guerre. Notre possession se trouvait confirmée par la conduite et les promesses des alliés en 1814. En un mot, les pro-

1815. priétés publiques étaient mis à l'abri de toutes recherches, car les souverains avaient ratifié pleinement la convention de Saint-Cloud. Si la foi politique et militaire était violée sur un point, elle pouvait bientôt l'être sur plusieurs autres.

Quelques villes de la Belgique, telles qu'Anvers et Gand, furent les premières à réclamer des tableaux dont leurs églises avaient été décorées. Peut-être eût-il convenu de les satisfaire sans bruit pour éviter le choc de réclamations portées devant les vainqueurs exigeans. On ne le fit pas; les Prussiens, ardens encore à se venger, les Autrichiens, non moins ardens à saisir les occasions d'un profit, ne parlèrent plus que de reprendre les objets d'arts enlevés en différens pays. Le duc de Wellington accueillit tout, et parut se faire un point d'honneur de détruire les derniers vestiges des exploits de Bonaparte. Le véritable point d'honneur était de respecter une capitulation.

Bientôt le Musée des Beaux-Arts, le Musée d'Histoire naturelle, les bibliothéques publiques, quelques-unes de nos places sont envahis. Les chevaux de Corinthe, éternels voyageurs au gré de la conquête, sont rendus à Venise; heureuse cette ville, si l'Autriche eût

pris plus de soins à rétablir ses lois qu'à lui rendre ces chevaux trop vantés, ou même ce lion de Saint-Marc, qui représente si mal aujourd'hui une république asservie! Le siége de nos musées dura plusieurs jours. A la douleur, à la morne indignation des Parisiens, on eût cru que cette ville n'était peuplée que d'artistes. C'était surtout l'enlèvement des statues antiques, dont nous avions dépouillé Rome et l'Italie, qui excitait les regrets les plus amers. L'Apollon du Belvédère était pour nous comme un Capitole tout entier. C'était un signe de la manière dont nous venions tout à l'heure de succéder aux vieux Romains. Les Français tiennent moins au plaisir de dominer qu'à l'orgueil de vaincre. Ils font des conquêtes avec furie, et les cèdent avec une sorte d'indifférence. Ce qui leur est le plus cher, c'est d'en garder les trophées. Il fallut voir partir le Laocoon, la Vénus de Médicis, tant d'autres ouvrages antiques qui semblaient nous donner les Grecs pour aïeux, puis les chefs-d'œuvre de Raphaël, de Titien, de Paul Véronèse, de Rubens et tant de tableaux précieux où la naïveté flamande est embellie par un coloris enchanteur. Les étrangers n'exemptèrent pas même les appartemens du roi de leurs re-

1815.

1815. cherches. Mais puisque la restauration des Bourbons était si nécessaire à l'affermissement de leurs trônes, pourquoi travaillaient-ils à la rendre moins agréable aux Français?

Un jeune poëte, M. Casimir Delavigne, vengea sa patrie de cet outrage par des vers que toutes les nations ont lus et que les Anglais eux-mêmes ont admirés.

Cependant le roi pouvait encore contempler de ses fenêtres un camp de Cosaques dans la promenade des Champs-Élysées, et un camp d'Anglais beaucoup plus dévastateur dans ce bois de Boulogne, où l'opulence vient étaler le faste des équipages et la beauté des coursiers, et où d'humbles familles viennent un jour oublier les travaux de la semaine. Un long désert paraissait à la place de rians et majestueux ombrages. Plus loin encore, et dans toute la circonférence de la capitale, s'étendaient d'autres camps dont le farouche aspect faisait repentir les Parisiens d'être sortis de leurs murs; partout des images de la guerre et de la conquête, lorsque la guerre était finie depuis plusieurs mois, lorsque la conquête était impossible.

La propriété d'une maison de campagne devenait un fléau. Il fallut, pendant plusieurs mois, y défrayer, suivant les propor-

tions du local, vingt, trente, cent ou deux cents soldats qui ne manquaient pas d'exercer sur la maison, sur le jardin, leurs caprices dévastateurs, et brisaient scrupuleusement les glaces, pour s'assurer si des trésors n'étaient pas cachés par derrière. Long-temps enflés de nos bulletins victorieux, nous apprenions avec quel sauvage délire on use de la victoire. 1815.

Cependant, à travers cette nuée de Cosaques, de Croates et de Pandours qui obstruaient nos places publiques, on voyait circuler, avec un maintien calme et délibéré, les grenadiers et les chasseurs de la garde nationale. Ils avaient salué le retour du roi avec des acclamations passionnées. La légitimité et la Charte n'étaient, pour ces soldats citoyens, qu'un même objet de culte. Si on venait à les disjoindre, ils tombaient dans un sombre mécontentement que la prévoyance politique ne pouvait dédaigner. La garde de leurs foyers était maintenant leur mission. Aussi ne craignaient-ils pas d'arrêter des soldats anglais, russes ou allemands qui s'emportaient à quelque genre de violence. Des officiers, des généraux français, vêtus d'un habit noir sur lequel brillait le ruban, indice de leurs travaux belliqueux,

1815. semblaient porter un continuel défi à ceux qu'ils avaient rencontrés dans les champs d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram, et leur dire : Un jour a pu nous ravir la victoire; rien ne pourra nous ravir ni l'indépendance nationale ni la liberté.

Licenciement de l'armée de la Loire.

L'armée qui avait combattu à Waterloo, retirée sur les bords de la Loire, était déjà reconquise au roi. On peut juger de l'esprit qui l'animait par quelques fragmens d'une proclamation du maréchal Davoust, datée du 11 juillet.

« ..... Les sentimens de l'armée sont » bien connus. Elle a combattu vingt-cinq » ans, toujours pour la France, souvent pour » des opinions contestées..... L'intérêt na- » tional doit réunir franchement l'armée du » roi. Cet intérêt exige des sacrifices, ils doi- » vent être faits de bonne grâce, avec une » énergie modeste. L'armée subsistante, l'ar- » mée unie, deviendra, si nos malheurs s'ag- » gravent, le centre et le point de ralliement » de tous les Français, et des royalistes même » les plus exagérés. Tous ne tarderont pas à » sentir que l'union et l'oubli de tous les dis- » sentimens pourront seuls opérer le salut » de la France... Unissons-nous donc, ser- » rons-nous, ne nous séparons jamais. Les

» Vendéens nous donnent un touchant exem- 1815.
» ple; ils nous ont écrit pour nous offrir de
» déposer tous nos ressentimens, et de s'unir
» à nous, dans la vue patriotique de pré-
» venir tous déchiremens, tous démembre-
» mens de la patrie. Soyons Français... »

Il fut jugé que le licenciement de cette armée était une condition indispensable de la paix. Tant que les étrangers auraient sous les yeux un tel objet de crainte, ils achèveraient de dévaster la France. Le maréchal Macdonald fut chargé d'opérer ce licenciement. L'armée abaissa devant ce mandataire du roi ses aigles irritées. Des chefs, sur la tête desquels était suspendu le glaive de la proscription, n'avaient pas voulu prolonger les déchiremens de leur patrie.

« Laissez-nous, avaient-ils dit à leurs sol-
» dats, nous ne pouvons plus rien pour vous,
» ni pour notre patrie. Si le roi avait voulu
» nous opposer à ces cruels étrangers, qui dé-
» vastent le royaume lorsqu'on ne leur pré-
» sente plus le combat, nous aurions volé,
» malgré notre petit nombre, au secours de
» nos places fortes, de Paris et du roi lui-
» même. Le roi juge sans doute aujourd'hui
» qu'à lui seul il peut plus, pour les contenir
» et les renvoyer, qu'une armée dont il se

1815 » défie. Il veut notre licenciement, obéissons, puisqu'il s'agit d'ôter un prétexte au » séjour, aux fureurs, au pillage d'un million » d'ennemis. S'il y a pour plusieurs de vos » chefs des périls personnels à courir, il se» rait lâche à nous de nous aider de votre » courage pour nous y soustraire. Réservez» vous pour la patrie et pour répondre à » l'appel du roi, si notre dévouement, si » notre soumission peuvent être utiles au » salut du pays. »

Parmi les chefs qui tenaient un si noble langage, on remarquait avec attendrissement le général Drouot, compagnon volontaire de l'exil de Napoléon à l'île d'Elbe. L'armée, convaincue que sa présence sous les drapeaux prolongerait les malheurs de la France, ne voulut pas lui être deux fois fatale, elle rendit ses armes à son roi, et l'histoire, en rappelant ce jour, peut encore la nommer *la grande armée*.

Tandis que les soldats regagnaient silencieusement leurs foyers, nombre de généraux, de maréchaux même, cherchaient des retraites dans les montagnes de l'Auvergne ou des Cévennes, et, en se dépouillant de leurs insignes, avaient toujours à craindre d'être trahis par leur gloire.

Cependant de nouveaux flots de Russes, d'Autrichiens, d'Allemands de tous les cercles, débordaient tous les jours sur notre territoire, bloquaient nos forteresses, infestaient nos campagnes et se montraient parés des palmes de la victoire sans avoir combattu. Ceux mêmes qui débouchaient par la Suisse avaient tout l'orgueil de Waterloo. Ce n'était plus une armée, c'étaient des hordes pillardes qui s'étendaient au gré de leur avidité pour lever des contributions et rançonner un peuple qu'il fallait désespérer de conquérir. Des colonnes prussiennes, en s'avançant dans l'Ouest, traversaient ces champs de bataille où la Vendée, à elle seule, avait plus fait contre la république que la ligue des rois. Une déclaration des généraux vendéens, à Beaupréau, fait connaître combien ils voyaient avec horreur les Prussiens menacer de leur visite l'inviolable Bocage. Nos libres et robustes paysans subissaient, sous le bâton allemand, des outrages qu'on n'avait plus connus en France depuis l'abolition de la servitude. De quelle fureur n'étaient point animés les vétérans d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, en retrouvant leurs familles livrées à cette oppression brutale! Ils savaient la faire cesser; mais 1815.

1815. malheur aux fermes, aux cabanes qui n'étaient point défendues par la croix d'honneur ou le sabre du grenadier. Au reste, nos guerriers fournissaient une déplorable consolation à leurs familles, en rappelant qu'eux-mêmes avaient, pendant quinze ou vingt ans, fait subir à peu près pareil sort à des peuples vaincus. Ils avaient grand soin d'ajouter : « Nous n'étions pas nous dix contre » un, il fallait remporter chacun de nos » gîtes à la pointe de l'épée. » Ce souvenir d'un passé glorieux, mais terrible, faisait diversion à leur rage.

Invasion des Espagnols ; le duc d'Angoulême la fait cesser.

Pour comble de calamités, une armée espagnole passait les Pyrénées pour prendre part, non à un combat terminé depuis longtemps, mais au butin et à la vengeance. Quel peuple en pouvait alléguer de plus justes motifs? Quel peuple en éprouva plus le besoin? Ce dernier péril ne dura qu'un moment. Il fut conjuré par la courageuse activité de M. le duc d'Angoulême. Ce prince, qui avait à peine pu réunir sous ses lois quelques bataillons de gardes nationales, se porta au devant d'une armée de quarante mille hommes, entra en conférence avec le général Castanos, célèbre par sa victoire de Baylen, et lui signifia que, pour repousser

une attaque sans objet, il saurait armer tous les Français du Midi; en même temps, il écrivait une lettre pleine de noblesse et de feu à un roi, comme lui petit-fils de Louis XIV; la voix du sang et de l'honneur se fit entendre. L'armée espagnole abandonna notre territoire. 1815.

Massacre commis à Marseille.

La vengeance vint mêler ses fléaux à ceux dont nous accablait la colère des rois et des peuples. Il est vrai que dans les départemens du nord, de l'est et du centre, les passions haineuses produites par les cent jours ne firent explosion nulle part. Il est encore vrai que l'ouest même, où la guerre civile venait de se rallumer, se contint, et sentit assez généralement la nécessité d'opposer la barrière du sentiment national à ce débordement de funestes auxiliaires de la royauté. Mais pluieurs villes du midi n'imitèrent point cette sagesse. Les massacres y tinrent lieu de la guerre civile, et, pour comble d'horreur, la plupart de ces massacres y furent couverts du nom de la religion. Marseille, la première, fut livrée à des fureurs, où du moins la religion n'était pas invoquée. Cette ville avait détesté depuis long-temps le joug impérial. Napoléon semblait l'avoir vue avec défiance, et

1815 traitée avec défaveur. Son commerce maritime était presque anéanti. La multitude, qui ne trouvait plus qu'une subsistance rare et précaire dans les travaux du port, passait à des sentimens fort différens de ceux que, pour notre malheur, elle avait signalés durant la révolution. Peu de villes s'étaient montrées plus attachées de cœur aux Bourbons en 1814. Lorsque, au mois de mars 1815, on apprit à Marseille le débarquement de Bonaparte à Cannes, elle poussa le cri *aux armes!* Le maréchal Masséna, commandant de la division militaire, se montra irrésolu ou perdit quelques jours, et la garde nationale, qui s'était mise en marche sous le nom de compagnies franches, revint désespérée, lorsqu'elle apprit que le redoutable exilé, reconnu et proclamé par les soldats à Grenoble, se dirigeait sur Lyon. Le général Brune, cet heureux et habile vainqueur du duc d'Yorck dans la Hollande, fut chargé, par le nouveau maître de la France, de contenir cette ville inquiète. Ce général avait vécu dans une perpétuelle disgrâce sous l'empire. On lui attribuait des sentimens républicains, et on lui imputait, quoique sans fondement et sans vraisemblance, des délits révolutionnaires d'une nature hideuse. Sa

conduite à Marseille pendant les cent jours fut modérée, mais son nom y était odieux. On signalait comme des ennemis de l'état ceux qu'il admettait dans son intimité. Un malheureux corps, formé sous le titre de Mameloucks, et composé de divers aventuriers, soit de l'Orient, soit de l'Italie et du midi de la France, augmenta l'exaspération des esprits. Entre autres excès, on vit cette troupe casser les vitres des habitans qui n'avaient point illuminé à la nouvelle de la bataille de Fleurus. Le peuple prit en horreur cette troupe, et n'eut que trop tôt l'occasion de s'en venger. 1815.

Le dimanche, 25 juin, on apprit à Marseille la nouvelle de la défaite de Bonaparte à Waterloo. Le maréchal Brune était parti pour commander un corps d'armée d'observation. La nouvelle circula rapidement. La joie des Marseillais contrastait avec le chagrin concentré des militaires. Un garde national, sur la place publique, arracha et déchira sa cocarde tricolore. Ce fut le signal d'une rixe; le massacre suivit bientôt. Les Mameloucks saisissent le volontaire et l'emmènent au corps-de-garde. Les gardes nationaux prennent feu pour leur camarade; la multitude les seconde; un combat s'en-

1815. gage. La victoire se décide pour le peuple; point de droit des gens dans les victoires remportées par le peuple. Les campagnes, averties par le tocsin et par la générale, amènent aux vainqueurs des auxiliaires, armés les uns de fourches, les autres de fusils. La multitude accable des militaires dispersés. Les Mameloucks, officiers et soldats, sont poursuivis dans les rues, sur les places, et jusque dans les maisons où ils cherchent un asile. Beaucoup d'autres militaires sont tués avec eux. Puis la rage se porte sur des citoyens accusés d'affection pour Bonaparte ou d'intimité avec le général Brune. Plusieurs maisons sont pillées. Le lendemain le massacre et le pillage recommencent et s'étendent dans les campagnes voisines. Le nombre des victimes pour les deux journées n'est point évalué avec certitude. Il y a lieu de penser qu'il ne fut pas au-dessous de cent personnes. Du moins ici une sorte de combat avait précédé tant de meurtres; l'ordre se rétablit après deux journées de sang. Il n'en fut pas ainsi à Nîmes, où le massacre s'organisa pendant plusieurs mois, et s'enflamma de fureurs contre-révolutionnaires qui contrefaisaient les fureurs religieuses; mais c'est un long ta-

bleau dont j'ai cru devoir faire un chapitre séparé. 1815.

Assassinat du maréchal Brune.

Le maréchal Brune avait appris à Toulon le fatal événement de Marseille. On lui reprocha d'avoir hésité à reconnaître le gouvernement du roi. Il le fit cependant malgré la vive effervescence des troupes qui paraissaient s'obstiner dans la rébellion. Par ses ordres, le drapeau blanc fut arboré à Toulon; puis il se démit du commandement; et, sûr de n'être point compris parmi ceux qui avaient pu exciter l'exilé de l'île d'Elbe à rompre son ban, il partit pour Paris, et ne sut point éviter la ville d'Avignon. Cette ville avait reçu les préventions de Marseille contre l'infortuné et illustre guerrier. Le bruit de son arrivée y est à peine répandu, qu'un horrible attroupement se forme; le maire et le préfet de Vaucluse, M. de Saint-Chamand, craignent tout d'un peuple furieux; ils se rendent dans l'hôtel garni où logeait le maréchal. Aidés de dix à douze gendarmes, ils se consument en efforts pour calmer ou dissiper des hommes qui ne respirent que l'assassinat. Ils ne reçoivent aucun secours des citoyens paisibles enchaînés par la peur. La porte de l'auberge où le maréchal Brune s'est bar-

1815. ricadé est enfoncée : un scélérat frappe un héros; les coups se succèdent et percent encore long-temps des restes inanimés; les cris de la calomnie insultent à une mémoire glorieuse. Des assassins l'appellent buveur de sang. Son corps est jeté dans le Rhône et repoussé par le courant sur la grève; il reste deux jours privé de sépulture. Le grand titre de maréchal de France, le premier de tous chez une nation belliqueuse, aggravait l'horreur d'un attentat si atroce et si prolongé, et ce nouveau crime venait se joindre dans la pensée aux horreurs dont cette ville avait été auparavant le théâtre, à la fatale glacière d'Avignon. Les magistrats voulurent le pallier, et publièrent, dans une relation officielle, que le maréchal s'était tué d'un coup de pistolet pour ne point tomber victime de l'émeute. Il fut même dressé un procès verbal qui constatait le suicide. Pas un homme en France n'y fut trompé, s'il ne voulut l'être. Trois ans après, la veuve de l'infortuné et illustre guerrier, aidée de M. Dupin l'aîné, sollicita et obtint du roi vengeance de ce meurtre. Il fut judiciairement reconnu. Un des assassins fut condamné à mort, mais par contumace.

Assassinat du général Ramel.

Quinze jours après (le 17 août), ce n'était

plus un lieutenant de Bonaparte, c'était un lieutenant du roi lui-même, qui, dans une autre ville du Midi, expirait sous les coups d'une horde assassine. Les sinistres agitations de Marseille et de Nîmes commençaient à se faire sentir à Toulouse. Elles étaient exaltées par des sociétés prétendues royalistes qui, secrètes pendant les cent jours, se déclaraient après la victoire. Ces sociétés poursuivaient le général Ramel qui, déporté par le directoire à Synnamari, s'était enfui avec le plus illustre des compagnons de son malheur, Pichegru, et avait publié une relation pleine d'intérêt de sa captivité. Ce général avait contenu avec une juste sévérité les excès qui menaçaient Toulouse d'une sanguinaire anarchie. Mais la fureur populaire s'est portée contre lui; on a juré sa mort. Au milieu d'une émeute, on le cerne, on le sépare de sa troupe. Un seul factionnaire reste pour le défendre; ce factionnaire est tué en le couvrant de son corps. Les meurtriers osent imputer au général la mort de son brave défenseur; bientôt lui-même tombe percé de coups. Il est porté dans un galetas voisin, où la foule homicide l'assiége encore. Le chirurgien qui le panse s'écrie en vain de la fenêtre que le

1815.

1815. général est frappé à mort. La porte est bientôt enfoncée, et l'on achève la victime. On verra plus tard les inconcevables motifs de l'atroce absolution qui fut prononcée par un jugement en faveur des assassins du général Ramel.

Convocation d'une chambre nouvelle.

Tandis que la France était frappée d'une morne consternation, une chambre nouvelle était convoquée. Les électeurs, pour se rendre à leur poste, avaient à traverser une voûte de glaives étrangers. Nous avons vu quel avait été l'esprit du Corps législatif créé par Bonaparte et maintenu par le roi en 1814. Le gouvernement était sûr de trouver ce corps docile à ses vues de conciliation; mais on croyait que le royalisme avait besoin de recevoir une flamme plus vive. On regardait cette chambre comme usée, et rien ne résiste en France à ce mot fatal. Le premier ministre, M. de Talleyrand, se détermina à la dangereuse expérience d'une chambre nouvelle. Pour la former on recourut à de vieilles listes électorales qui n'étaient plus guère qu'un cadre que les préfets remplissaient à volonté. On leur permettait de créer de leur chef de nouveaux électeurs, dans un nombre très-vaguement déterminé. Celui des députés était presque doublé, on ne leur de-

mandait plus que l'âge de vingt-cinq ans au lieu de celui de quarante, prescrit par la Charte. Je parlerai plus tard de tous les vices du régime électoral qui était alors en usage. 1815.

Le roi avait annoncé que treize articles de la Charte pouvaient être soumis à une révision, déclaration qui n'encouragea que trop l'audace des nouveaux législateurs.

Quant à la chambre des pairs, elle reçut une constitution nouvelle. Le roi avait éloigné plusieurs membres qui avaient siégé dans la chambre haute de Napoléon. Le 17 août S. M. nomma quatre-vingt-treize nouveaux pairs, presque tous choisis dans les familles les plus illustres. Une ordonnance du 19 rendit la dignité de pair héréditaire dans la même famille, par ordre de primogéniture. Mais suivons la fortune des élections nouvelles.

Un fait difficile à concevoir, mais qu'affirment plusieurs personnes, c'est que le duc d'Otrante, Fouché, dirigea en faveur des nobles l'esprit des adjonctions faites par les préfets. Comme il avait rendu plus d'un service signalé au parti de la noblesse sous le premier règne de Bonaparte, et surtout pendant le second, sa faiblesse était de

1815. se croire l'idole du faubourg Saint-Germain. Un mariage qu'il venait de contracter avec une demoiselle d'une grande naissance entretenait son illusion. Il craignait moins les marquis que les plébéiens royalistes. « Ceux-» ci, disait-il, sont plus dangereux, parce » qu'une fois sortis de leur classe, ils croient » ne pouvoir plus s'en trop éloigner, ils jus-» tifient tous leurs excès par des systèmes. » Les émigrés et leurs parens sacrifient peu » à cet esprit systématique, qui va toujours » plus loin que la passion même. »

Changement de ministère.

Tout dans cette opération se ressentit de la stupeur où les esprits étaient encore plongés; jamais les élections n'avaient été plus soumises à la dictature des préfets. On voyait sortir de l'urne une foule de noms qui, pour être recommandables, n'en étaient pas moins restés complètement étrangers au mouvement législatif. La France avait à subir les frais d'une nouvelle éducation de ses mandataires. A mesure que les notes étaient recueillies sur les nouveaux députés, les ministres commençaient à trembler devant leur ouvrage. On avait laissé un trop grand intervalle entre les élections et la convocation de la nouvelle chambre. Cet intervalle fut rempli par des pamphlets sanglans contre le ministre de la

police, et qui partaient de ceux mêmes sur 1815.
lesquels il avait placé son principal espoir. M. de Talleyrand n'y était point épargné, malgré l'immensité des services qu'il avait rendus à deux restaurations successives. Ce chef du ministère éprouvait des dégoûts de diverses natures ; la paix qu'il aurait à signer avec des puissances irritées était le principal sujet de ses alarmes. L'empereur Alexandre ne le voyait plus qu'avec froideur, qu'avec ombrage. M. de Talleyrand recula devant la rigueur des conditions de paix proposées ; il donna sa démission, qui fut suivie de celle de MM. Louis, Pasquier, Jaucourt, Gouvion-Saint-Cyr. Le duc d'Otrante fut nommé ambassadeur à Dresde. Un nouveau ministère se forma sous les auspices de M. le duc de Richelieu. Chacun apprécia le dévouement civique du loyal ami de l'empereur Alexandre. Longtemps ministre de ses vues bienfaisantes, dans cette antique Tauride, qu'il fallait rendre ou plutôt faire naître à la civilisation, il n'avait point eu avec l'empereur de Russie ces communications intimes et fréquentes qui font la fortune des favoris. Mais, à une longue distance, ces deux âmes également bienveillantes savaient s'entendre.

Le ministère de la police, qui dans les

1815. temps de troubles acquiert une redoutable importance, était donné à M. Decazes, tout à l'heure préfet de police de la ville de Paris; les sceaux étaient confiés à M. Barbé-Marbois; le duc de Feltre remplissait le ministère de la guerre, M. du Bouchage celui de la marine, M. de Vaublanc celui de l'intérieur; le duc de Richelieu joignait les affaires étrangères à la présidence du conseil. Tous ces ministres avaient donné l'exemple de la fidélité pendant les cent jours, aucun ne l'avait fait avec plus d'éclat et de courage que MM. Decazes et Barbé-Marbois: l'un comme conseiller à la cour royale, l'autre comme premier président de la cour des comptes.

Ce que les alliés avaient fait ou tenté au mépris de la capitulation militaire de Saint-Cloud, n'annonçait que trop leurs sinistres exigences dans les négociations de la paix. Ils oubliaient, après la victoire, les proclamations faites avant l'ouverture de la campagne, et dans lesquelles ils s'annonçaient encore une fois comme des libérateurs désintéressés, comme les auxiliaires du peuple français contre la nouvelle usurpation. Toutefois il semblait équitable qu'ils fussent indemnisés par des contributions, d'un armement dis-

pendieux, et M. de Talleyrand avait admis cette base. 1815.

Mais l'Autriche n'était pas satisfaite. Gonflée des dépouilles que le congrès de Vienne avait fait tomber entre ses mains, elle aspirait encore à nous arracher l'Alsace, et à recouvrer dans la Lorraine le premier héritage des princes de la maison régnante. Pour intéresser d'autres princes, et surtout le roi de Prusse à cette spoliation nouvelle, elle leur offrait des points à choisir sur toute notre frontière, depuis les places de Condé, de Philippeville, jusqu'aux forts de Joux et de l'Écluse. Toutefois l'Autriche n'en vint pas jusqu'à réclamer directement la Lorraine et l'Alsace; ni la Russie, ni la Prusse, ni même l'Angleterre, ne voulaient lui complaire à ce point. Le duc de Richelieu trouva un puissant auxiliaire dans le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, qui, au nom de la saine et loyale politique, entretenait son maître dans les dispositions les plus favorables à la France. L'Autriche crut alors devoir s'adresser aux puissances secondaires. Par leurs soins communs, il fut tracé une carte qui écornait la France sur presque tous les points de sa frontière du nord et de l'est. Il s'agissait en outre de raser les fortifi-

Négociations pour la paix. Exigences cruelles des alliés.

1815. cations de Huningue et même de Strasbourg. Elle fut remise à l'empereur Alexandre qui, peu porté à favoriser des prétentions égoïstes et cruelles, en fit part au duc de Richelieu; celui-ci s'écria, dans son indignation, « qu'on » voulait une nouvelle guerre de vingt-cinq » ans, qu'on l'aurait; que l'armée de la Loire » pouvait être en peu de jours recréée et dou» blée, que l'armée vendéenne se joindrait à » ses rangs, et que la France monarchique ne » se montrerait pas moins redoutable que la » France républicaine. » Louis XVIII déclara qu'il n'était aucune chance terrible ou désastreuse qu'il ne préférât à l'ignominie de sa couronne, au démembrement de ses états. Alexandre, qui ne respirait que pour la paix universelle, fit sentir à ses alliés combien serait peu durable et peu sûre une paix établie sur des bases iniques. Le gouvernement britannique désirait également une longue paix pour ne pas succomber au fardeau d'une dette de vingt-deux milliards, à des gênes qui se déclaraient, et à un esprit général de mécontentement, dont l'explosion pouvait être terrible. Le lord Castlereagh et le duc de Wellington secondèrent en partie les vœux d'Alexandre. Le roi de Prusse ne savait rien refuser au plus puissant de ses alliés,

de ses voisins, au plus magnanime et au plus sincère de ses amis. L'Autriche fut obligée de se modérer. On fit taire les petites puissances inférieures, au nom desquelles la carte ignominieuse avait été présentée. Toutefois il en restait encore de fâcheux vestiges dans les propositions nouvelles. L'empereur Alexandre voulut que le duc de Richelieu conservât cette carte, comme un témoignage des difficultés qu'il avait eu à vaincre dans la plus difficile des négociations. 1815.

Conclusion du traité de Paris.

Les demandes furent réduites à cinq points : 1°. une cession du territoire comprenant les places de Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet et Charlemont, Sarre-Louis, Landau, et les forts de Joux et de l'Écluse, la cession d'une partie du pays de Gex à la Suisse; 2°. la démolition des fortifications d'Huningue; 3°. le paiement d'une indemnité de huit cents millions; 4°. le département du Mont-Blanc restitué au roi de Sardaigne; 5°. l'occupation pendant sept ans d'une ligne le long des frontières par une armée de cent cinquante mille hommes aux frais de la France.

Ou se soumettre à une partie de ces durs sacrifices, ou faire nager la France dans des torrens de sang, en courant le risque

1815. d'entraîner la dynastie; telle était l'alternative laissée au ministre du roi. Toujours soutenu par les sentimens d'un auguste ami, il réussit à diminuer ces sacrifices, et surtout à sauver une partie des affronts. Cent millions furent retranchés sur la contribution imposée à la France. Strasbourg, mais non Huningue, fut sauvé de l'injurieuse démolition. Les places importantes de Condé, de Givet et de Charlemont ne furent point comprises dans les cessions territoriales. Ce qui restait de la Savoie à la France fut rendu au roi de Sardaigne. L'occupation des places frontières fut réduite à cinq ans, avec la clause qu'elle pourrait finir au bout de trois. De plus, il fallut reconnaître les dettes contractées par le gouvernement français envers des particuliers dans les vastes conquêtes qui nous étaient ravies, et supporter toutes les exigences d'une liquidation confiée à la victoire. Ce douloureux traité fut enfin signé le 20 novembre de cette année à jamais désastreuse, 1815. Les chambres en supportèrent la lecture avec une douleur taciturne. Ainsi, la France avait passé en trois ans du temps de Charlemagne aux temps déplorables de la paix de Bretigny. Ici l'affront était encore plus douloureux

que le sacrifice. La France, envahie dans 1815.
les deux tiers de son étendue et dans la capitale, ne perdait que vingt lieues carrées. Elle en avait gagné près de quarante par l'acquisition d'Avignon, des comtats du Venaissin et de Mulhausen. Les souverains allaient encourir le danger d'irriter le peuple le plus belliqueux de la terre. Mais la France avait dans son roi un autre Charles le Sage; il était aidé d'un premier ministre honoré de toute l'Europe, et d'hommes d'état courageux et modérés. Notre force principale était dans nos institutions nouvelles et dans une Charte qui devait nous donner les moyens de déployer les vastes ressources du crédit au sein de la plus déplorable détresse.

Un fait remarquable, c'est que des souverains, pour la plupart absolus, désiraient alors très-vivement le maintien de cette Charte donnée à la France, et ne voyaient pas sans de profondes alarmes s'annoncer un parti aristocratique, tuteur impérieux et turbulent de la royauté, et qui, par son ardeur même à effacer les vestiges de la révolution, pouvait en rappeler la fureur et les désastres. On trouve un témoignage irrécusable de cette disposition dans une note adressée au duc de Richelieu par les mi-

1815. nistres des quatre grandes puissances. En voici un fragment :

« Loin de craindre que S. M. T. C. ne » prêtât jamais l'oreille à des conseils im» prudens ou passionnés, tendant à nour» rir les mécontentemens, à renouveler les » alarmes, à ranimer les haines et les divi» sions, les cabinets alliés sont complètement » rassurés par les dispositions aussi sages » que généreuses que le roi a annoncées » dans toutes les époques de son règne, et » notamment à celles de son retour après » le dernier attentat criminel. Ils savent que » sa majesté opposera à tous les ennemis du » bien public et de la tranquillité de son » royaume, sous quelque forme qu'ils puis» sent se présenter, son attachement aux » lois constitutionnelles promulguées sous » ses propres auspices, sa volonté bien pro» noncée d'être le père de tous ses sujets, » sans distinction de classe ni de religion ; » d'effacer jusqu'au souvenir des maux qu'ils » ont souffert, et de ne conserver des temps » passés que le bien que la Providence a » fait sortir du sein même des calamités pu» bliques. Ce n'est qu'ainsi que les vœux » formés par les cabinets alliés pour la con» servation de l'autorité constitutionnelle de

» S. M. T. C., pour le bonheur de son pays » et pour le maintien de la paix du monde, » seront couronnés d'un succès complet, et » que la France, rétablie sur ses anciennes » bases, reprendra la place éminente à la» quelle elle est appelée dans le système » européen. 1815.

» Les soussignés ont l'honneur de réitérer, » à S. Exc. M. le duc de Richelieu, les assu» rances de leur haute considération.

» Paris, ce 20 novembre 1815.

» *Signé* METTERNICH, CASTLEREAGH,
» HARDENBERG, CAPO-D'ISTRIA. »

La Sainte Alliance.

Les souverains étaient encore assemblés à Paris, lorsque l'un d'eux, l'empereur Alexandre, conçut le projet d'un acte qui semblait devoir donner à la diplomatie une direction toute nouvelle; ce fut le fameux traité de la Sainte Alliance. Ceux qui avaient pu observer ce prince durant son second séjour à Paris, l'avaient trouvé enclin à une exaltation mystique. Il sentait le besoin de s'humilier dans les prospérités que le ciel lui envoyait. Après avoir vu tout ce qu'avait coûté à Napoléon le vertige de l'orgueil, il mettait tous ses soins à s'en défendre. De là je ne sais quelle mélancolie que tous ses entretiens trahissaient. On

1815. s'étonnait de le voir rechercher avec assiduité la conversation de madame la baronne de Krudener, qui, née allemande, n'avait paru d'abord que vouloir reproduire les grâces et la légèreté françaises. D'agréables romans l'avaient en quelque sorte naturalisée parmi nous. Depuis quelques années un autre sentiment s'était emparé de son âme; sa dévotion s'était complue aux rêveries de l'*illuminisme*. Disciple de cette secte, elle aspirait à en devenir le chef; son ambition et son zèle s'exaltèrent jusqu'à vouloir diriger la politique des souverains. La faveur dont elle jouit auprès de l'empereur Alexandre fut passagère. Quand elle le suivit à Saint-Pétersbourg, ce prince ne tarda point à sentir l'importunité de cette direction spirituelle. Il serait possible, cependant, que ses conseils eussent eu quelque part, sinon à la conception première, du moins à la rédaction assez obscure, assez bizarre du traité de la Sainte Alliance. La voici :

« Au nom de la très-sainte et indivisible » Trinité,

» LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi » de Prusse et l'empereur de Russie, par » suite des grands événemens qui ont signalé

» en Europe le cours des trois dernières an- 1815.
» nées, et principalement des bienfaits qu'il
» a plu à la divine Providence de répandre sur
» les états dont les gouvernemens ont placé
» leur confiance et leur espoir en elle seule,
» ayant acquis la conviction intime qu'il est
» nécessaire d'asseoir la marche à adopter par
» les puissances dans leurs rapports mutuels
» sur les vérités sublimes que nous enseigne
» l'éternelle religion du Dieu sauveur;

» Déclarons solennellement que le pré-
» sent acte n'a pour objet que de manifester
» à la face de l'univers leur détermination
» inébranlable, de ne prendre pour règle de
» leur conduite, soit dans l'administration
» de leurs états respectifs, soit dans leurs
» relations politiques avec tout autre gou-
» vernement, que les préceptes de cette
» religion sainte, préceptes de justice, de
» charité et de paix, qui, loin d'être unique-
» ment applicables à la vie privée, doivent
» au contraire influer directement sur les ré-
» solutions des princes, et guider toutes leurs
» démarches, comme étant le seul moyen
» de consolider les institutions humaines et
» de remédier à leurs imperfections.

» En conséquence, LL. MM. sont conve-
» nues des articles suivans:

1815. « Art. 1er. Conformément aux paroles des » Saintes Écritures, qui ordonnent à tous les » hommes de se regarder comme frères, les » trois monarques contractans demeureront » unis par les liens d'une fraternité véritable » et indissoluble; et, se considérant comme » compatriotes, ils se prêteront, en toute » occasion et en tout lieu, assistance, aide et » secours; se regardant envers leurs sujets et » armées comme pères de famille, ils les dirigeront dans le même esprit de fraternité » dont ils sont animés, pour protéger la religion, la paix et la justice.

» 2. En conséquence, le seul principe en » vigueur, soit entre lesdits gouvernemens, » soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service, de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, » l'affection mutuelle dont ils doivent être » animés, de ne se considérer tous que comme » membres d'une même nation chrétienne, » les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une » même famille, savoir, l'Autriche, la Prusse » et la Russie; confessant ainsi, que la nation » chrétienne, dont eux et leurs peuples font » partie, n'a réellement d'autre souverain que

» celui à qui seul appartient en propriété la » puissance, parce qu'en lui seul se trouvent » tous les trésors de l'amour, de la science » et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, » notre divin Sauveur Jésus-Christ, le Verbe » du Très-Haut, la parole de vie. LL. MM. re- » commandent en conséquence, avec la plus » tendre sollicitude, à leurs peuples, comme » unique moyen de jouir de cette paix qui » naît de la bonne conscience, et qui seule est » durable, de se fortifier chaque jour davan- » tage dans les principes et l'exercice des de- » voirs que le divin Sauveur a enseignés aux » hommes.

» 3. Toutes les puissances qui voudront so- » lennellement avouer les principes sacrés qui » ont dicté le présent acte, et reconnaîtront » combien il est important au bonheur des na- » tions trop long-temps agitées, que ces vérités » exercent désormais sur les destinées humai- » nes toute l'influence qui leur appartient, » seront reçues avec autant d'empressement » que d'affection dans cette Sainte Alliance.

» Fait triple, et signé à Paris, l'an de » grâce 1815 (26 septembre).

» *Signé* François, Frédéric-Guillaume,
» Alexandre. »

1815. Le traité de la Sainte Alliance, quoique signé à Paris le 26 septembre 1815, ne fut connu et publié que trois mois après en Europe. Les conjectures politiques ne cessèrent de s'exercer sur ce pacte mystérieux. De toutes ces conjectures, celle qui eut le plus de crédit, et que l'événement confirma le mieux, c'est que les souverains avaient voulu se donner une garantie mutuelle contre l'esprit de révolte qui pourrait s'emparer de leurs peuples ou de leurs armées. La catastrophe des cent jours avait dû les frapper vivement. L'esprit révolutionnaire s'était réveillé à la voix d'un homme qui, pendant quinze ans, l'avait comprimé, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Malgré l'ardent concours des peuples à venir combattre encore une fois Napoléon, les souverains ne pouvaient douter que les actes du congrès de Vienne n'eussent blessé leur fierté, leur indépendance nationale. Plusieurs de ces peuples avaient attaché des conditions à ces deux grandes prises d'armes, qui rappelaient le mouvement des croisades. Plusieurs princes avaient ou reconnu ou stimulé ce zèle par des promesses plus ou moins directes et positives de constitutions libérales; elles pouvaient être réclamées tumultueusement, et

les armées, qui avaient fait cause commune avec les peuples, pouvaient être entraînées par leur enthousiasme. Les universités avaient obtenu un ascendant et professaient des doctrines qui semblaient devoir donner une nouvelle forme, une nouvelle assiette à l'empire germanique. M. de Metternich, implacable ennemi de toute innovation, et même de toute amélioration politique, dut concourir avec joie aux vues de l'empereur Alexandre. Quant à ce monarque, son plus grand désir était encore de favoriser tous les perfectionnemens de l'ordre social; mais il voulait les séparer avec soin du tumulte révolutionnaire. Son âme avait conçu un saint enthousiasme pour la paix du monde, et il se déclarait également l'adversaire des princes qui la troubleraient par des vues ambitieuses, et des peuples qui la mettraient en péril par des séditions. 1815.

Ce fut avec moins de justesse (si l'on en juge par les événemens ultérieurs) qu'on supposa la Sainte Alliance secrètement dirigée contre la Turquie. La sincérité était la loi d'Alexandre. Il ne pouvait se flatter de faire concourir l'Autriche à une occupation de Constantinople, à un rétablissement de l'empire grec, qui augmenteraient

1815. encore les énormes proportions du colosse dont elle craignait le poids. Il est vrai cependant que l'Angleterre, dans sa jalouse inquiétude, parut prendre ombrage du traité de la Sainte Alliance, et qu'elle refusa toujours d'y adhérer; il est vrai encore que les Grecs asservis se flattèrent que l'empereur de Russie avait voulu par la Sainte Alliance s'assurer du concours des puissances chrétiennes pour les délivrer du joug ottoman. De grands malheurs, mais une gloire nouvelle et la liberté, furent le résultat de leur illusion.

Tandis que les souverains formaient entre eux, à Paris, cet acte d'assurance contre les mouvemens révolutionnaires, les peuples armés semblaient de leur côté ouvrir une autre sorte de congrès dans cette même capitale. L'animosité des Prussiens contre les Français s'était convertie en admiration pour leur fierté, en respect pour leurs malheurs, en émulation pour leur liberté politique. Le massacre des protestans dans le Midi avait réveillé en eux la ferveur *de la réforme*. Des professeurs armés recherchaient l'entretien des hommes les plus distingués par leurs lumières, et ne s'informaient plus s'ils avaient défendu la cause de Bonaparte ou celle

des Bourbons. Plusieurs Anglais eux-mêmes s'intéressaient vivement aux malheurs de tous les Français menacés d'être les victimes de la journée de Waterloo ; ceux d'entre eux qui aspiraient à une réforme dans le parlement britannique, réveillaient partout le zèle de la liberté. Les Russes eux-mêmes ne se montraient point insensibles à ce mobile si nouveau pour eux, et on les entendait souvent dire : « C'est la liberté qui fait seule la » gloire et le bonheur des peuples. » Les souverains ne purent connaître exactement jusqu'où allaient ces dispositions libérales ; mais chacun d'eux s'aperçut que l'éducation politique de ses sujets s'avançait beaucoup trop à Paris. Bientôt leurs troupes abandonnèrent la capitale, mais pour s'établir dans nos places fortes. 1815.

1815.

CHAPITRE IV.

MASSACRES DES PROTESTANS DANS LE MIDI.

Causes de l'animosité des partis à Nîmes.

Les protestans forment à peu près le tiers de la population de Nîmes; c'est dans une proportion à peu près semblable qu'ils sont répandus dans le département du Gard. Le bienfaisant édit de Louis XVI, qui rendit aux protestans la liberté civile et politique, excita vivement leur reconnaissance. Ce fut avec une joie plus vive encore qu'ils virent la liberté des cultes consacrée par l'assemblée constituante; de sombres alarmes succédèrent bientôt à leur allégresse. Un parti qui méditait la ruine de la révolution naissante fut organisé dans la ville de Nîmes, en 1790. Ce parti réveilla des haines assoupies depuis plus d'un siècle entre les catholiques et les calvinistes. Il éclata, en proférant le cri : *Meurent les protestans !* Le combat fut très-meurtrier; il y périt trois ou quatre cents hommes. Des massacres l'avaient précédé, des massacres le suivirent. Nombre

de catholiques, amis ardens de la révolution, se joignirent aux vainqueurs; leur victoire fut complète, mais souillée par des traits de férocité. Quelques traits de générosité brillèrent pourtant à travers ces sanglantes représailles; quelques-uns des chefs mêmes du parti catholique furent sauvés par leurs adversaires. 1815.

Les protestans étaient voués presque exclusivement au commerce et aux arts de l'industrie. Nîmes leur devait sa splendeur. Le régime révolutionnaire pesa sur eux, ils le prirent en horreur, et firent de courageux efforts contre la sanguinaire anarchie de 1793. Comme ils étaient les citoyens les plus riches et les plus considérés de Nîmes et du département, ils fournirent le plus grand nombre de victimes à des barbares qui poursuivaient d'une haine égale la richesse et la probité. Ils saluèrent dans Bonaparte un pacificateur; mais, enclins aux principes de la liberté, ils haïrent en lui le despote. La restauration, appuyée sur une Charte, parut plus conforme à leurs vœux.

Cependant, en 1814, quelques sermons prononcés dans les chaires catholiques commencèrent à leur inspirer de vives alarmes. De dangereux émissaires exaltaient sans me-

1815. sure le zèle catholique. On vit éclater de fatales discordes dans des ménages où les deux époux proffessaient deux cultes différens. Les calvinistes s'inquiétaient d'une devise qu'on cherchait à mettre à la mode : *Un dieu, un roi, une loi, une foi.* Le petit peuple de Nîmes, presque entièrement composé de catholiques, s'échappait en menaces et en imprécations. On entendait chanter dans les rues et dans les campagnes d'effroyables chansons en patois languedocien. Le refrain de l'une de ces chansons se traduit ainsi : *Nous laverons nos mains dans le sang des protestans.* Les ouvriers ne respectaient pas même les riches manufacturiers, dont ils tenaient leur existence. On signa une pétition pour demander le renvoi du secrétaire général du ministère de l'intérieur, parce qu'il était protestant : c'était M. Guizot. Voici un fait bien digne d'être médité : on distribua dans toutes les églises catholiques des billets à la main, portant ces mots : *Les fidèles sont priés de dire tous les jours* CINQ PATER *et* CINQ AVE *pour la prospérité du royaume et* LE RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES.

Un des protestans les plus respectés disait à cette époque : « On se conduit envers nous » comme on le fait envers les taureaux qu'on

» lance dans nos arènes : on nous provoque 1815.
» de mille manières pour exciter notre furie.»
L'arrivée de Monsieur, frère du Roi, dans cette ville, au mois d'octobre 1814, les paroles bienveillantes qu'il adressa aux protestans et à leurs pasteurs, calmèrent leurs alarmes renaissantes.

Pendant les cent jours, M. le duc d'Angoulême s'appuya principalement sur la ville de Nîmes, pour les opérations hardies qu'il allait tenter contre l'usurpateur. Les catholiques répondirent à son appel avec un zèle beaucoup plus vif que les protestans De là une funeste scission entre ces deux partis religieux. Quatorze protestans seulement avaient suivi l'armée du prince; mais les chefs des maisons opulentes avaient secondé son expédition par quelques secours. Vengeur des droits de sa famille et du repos de l'Europe, le prince, accablé par un trop grand nombre d'ennemis, ne put recueillir les résultats d'une victoire qui avait d'abord signalé ses armes. Il capitula, s'embarqua au port de Cette sur un brick suédois, et licencia son armée. Le retour de ses malheureux compagnons ne fut point exempt d'alarmes.

Ils avaient voulu éviter la ville d'Uzès. Le bourg d'Arpaillargues leur fut fatal. Sa popu-

1815. lation se composait de protestans; on leur avait rendu suspecte l'arrivée de ces troupes; ils se tenaient sous les armes. Les volontaires royalistes, au nombre de trente ou quarante, ne demandaient que le libre passage. On voulut y mettre pour condition qu'ils déposassent leurs armes; ils s'y refusèrent. Quatre d'entre eux furent blessés; deux de ceux-ci expirèrent bientôt; les deux autres n'avaient reçu que des blessures légères. On poursuivit leurs compagnons, qui fuyaient à travers les champs. On ne sait si cette poursuite donna lieu à de nouveaux meurtres, comme le disent les catholiques; ou seulement à des coups et à des outrages, comme le disent les protestans.

Massacre des troupes qui sortent de Nîmes.

Les volontaires royaux éprouvèrent sans doute différentes sortes de persécutions, car il s'était formé des fédérés bonapartistes dans le département du Gard. Je ne vois cependant de constaté que les meurtres d'Arpaillargues. Tout autre assassinat eût donné lieu depuis à des poursuites judiciaires que je ne vois mentionnées nulle part. La bataille de Waterloo changea la face des événemens. Le général Gilly s'efforça de retenir encore la ville de Nîmes sous les lois du gouvernement provisoire; mais les volontaires royalistes

avaient repris leurs armes dans les villes 1815
voisines, et surtout dans celles d'Arles et de Beaucaire. Il s'y joignit une foule d'hommes attirés par l'espoir du meurtre et du pillage. Des commissaires du roi, à la tête desquels était le comte René de Bernis, s'étaient déjà rendus maîtres d'une grande partie du département de la Lozère. Ces bandes, peu dignes de suivre les lois des chevaliers français, cernaient la ville de Nîmes. Quelques rencontres légères irritaient la fureur des partis. Le général Gilly eût soutenu plus long-temps le combat; mais, quand l'entrée du roi à Paris lui fut connue, il ne crut pas devoir prolonger sa résistance; il capitula le 15 juillet, et s'engagea à quitter Nîmes le jour suivant. Les bandes indisciplinées de Beaucaire entrèrent dans la ville pendant la nuit, et au bruit du tocsin. La populace des faubourgs se joignit bientôt à leur joie, à leur furie. La ville fut mise au pillage. Le lendemain, les soldats sortirent de leur caserne désarmés : ainsi le voulait une capitulation dont on ne peut trop déplorer la rigueur imprévoyante. Des brigands parés des couleurs blanches viennent former une haie autour de ces soldats: ils font une décharge sur ces hommes désarmés. Au-delà

1815. de la ville, et sur le chemin d'Uzès, d'autres brigands cachés en embuscade les attendaient encore. Ce n'était là que le prélude des horreurs dont la ville de Nîmes, le département du Gard, et même quelques départemens voisins, allaient être le théâtre pendant plusieurs mois.

Une capitulation impudemment violée par le meurtre, encourageait à tous les attentats que pouvaient suggérer la haine et la cupidité. On ne sut ni prévenir ni punir un premier délit; il fallut en tolérer mille autres. Nul commandant, nul magistrat ne fut assez courageux pour délivrer la cause royale de ces infâmes auxiliaires. Les commissaires royaux, préoccupés des craintes d'une guerre civile dans le Midi, n'osèrent chasser ces bandes homicides; c'était tomber sous leur joug. Voici en quels termes M. de Bernis rendit compte de cet événement : « La garnison de » Nîmes a capitulé, et quelques soldats ont » péri : malheur qu'on ne pouvait ni préve» nir, ni prévoir. » Je lis dans une pétition adressée au roi par les protestans, que presque toute cette garnison fut massacrée : il est permis de croire que ce dernier fait est exagéré.

Longues scènes d'horreur. L'instinct du peuple est violent, et peu de

crimes étonnent sa première furie ; après 1815.
le meurtre commis, il cherche à s'en faire une fête, comme pour détourner un sentiment importun qui ressemble au remords; mais la nature lui permet peu de s'arrêter dans ces sentimens féroces; on le voit bientôt morne, incertain; il peut pendant un jour, peut-être pendant deux ou trois, remplir l'office des bourreaux; mais il ne veut pas en exercer la profession. Ici nous allons voir le crime répété de jour en jour avec une frénésie tranquille, et savouré goutte à goutte; ces brigands, ces assassins se gardent bien d'épuiser les plaisirs du meurtre. C'est un divertissement qui semble promis à chacune de leurs journées. Le pillage leur sert d'intermède pour les jours où leur fureur est le moins allumée. Ils racontent sur la place publique leurs exploits de la veille, se disputent à qui a porté les plus beaux coups, exagèrent leur férocité dans leurs récits, et se calomnient pour se faire valoir. Les magistrats semblent n'avoir plus qu'un titre nominal. On se rit de leur colère bénigne, de leur indulgente indignation, de leurs paternelles réprimandes, où le meurtre est appelé désordre. Si les brigands lisent le journal officiel du Gard, ils s'aperçoivent d'un voile officieux

1815. jeté sur leurs plus exécrables attentats. On les traite comme des royalistes éprouvés, comme des chrétiens fidèles, qui n'ont d'autre tort que d'être trop fougueux et trop indisciplinés. Quelques jours sont marqués par des massacres plus abondans; mais ils peuvent se contenter parfois d'un seul homicide, pourvu que les circonstances en soient bien atroces, et que le supplice ait été bien prolongé.

C'est sans fanatisme, et pour être fidèles à une consigne qu'ils répètent à chaque heure : « *A bas les protestans! meurent les protes-* » *tans!* » Le fanatisme ne vole pas, il rejette superbement les dépouilles de celui qu'il égorge. Les lieux de débauche ont vomi ces brigands, qui vont emporter et perdre leur butin dans ces maisons infâmes. Ils n'ont point de haine, ils servent les haines d'autrui; mais ils font trembler jusqu'à ceux qui les emploient. *Le peuple est tout dans les révolutions*, disent-ils d'après leurs devanciers; et des magistrats effarés répètent ce honteux adage. Voici une règle de discipline qu'ils se sont prescrite ou qu'on leur a enseignée. Pour les riches, le pillage; pour ceux qui le sont moins, la mort. Rarement ils se contentent d'une seule rançon ; ce qu'ils ont-

pu laisser dans un appartement les tourmente; ils rêvent à des trésors cachés, et, pour les découvrir, ils violent le sépulcre. Ils ne respectent pas les familles que la faux de Roberspierre a décimées; aux cris de *vive le roi*, ils vouent à la pauvreté la veuve et les filles d'un homme condamné à la mort pour avoir pleuré le roi martyr. Ils poursuivent le protestant de sa maison de ville dans sa maison de campagne; ils démolissent la première, ils brûlent la seconde. Des ouvriers en délire entrent chez le manufacturier qui les fait vivre depuis trente ans, et joignent au cri féroce *à bas les protestans!* le cri stupide *à bas le commerce!* Malheur aux calvinistes fugitifs qui ont pu se rencontrer dans un même asile, sur les flancs d'une même montagne. Quelle que soit leur terreur, on les transforme en audacieux rebelles. On ne manquera pas de héros pour se porter sur ce rassemblement, le dissoudre et ramener des prisonniers, qui rarement peuvent atteindre l'abri de la prison. Souvent des femmes seules ont voulu garder la maison menacée : par combien d'outrages et de violences expieront-elles leur courage!

18.5.

Divers détails sur les meurtres commis.

Plusieurs de ces brigands se souviennent d'une ancienne vocation, et n'ont fait que

1815. troquer le bonnet rouge contre des couleurs blanches où le sang se marque mieux. Ils sont prêts à répondre en tout temps à quiconque leur dit : « Tue ou vole. » Un ouvrier nommé Dupont, et surnommé *Trestaillons*, était le chef de ces volontaires du crime, Truphémi son second. Leur pouvoir survécut à leurs assassinats. Jusque dans l'année 1816 ils pouvaient encore peupler à leur gré les prisons, et la justice recevait le témoignage d'hommes devant lesquels les assassins vulgaires pouvaient être capables d'un frémissement d'indignation. Ils avaient adopté le costume des brigands de la Calabre; leur ceinture montrait un poignard entre deux pistolets. Le jour et la nuit leur sont indifférens pour le meurtre. Ont-ils des précautions à prendre? Un des proscrits leur échappe par la fuite. Son valet, étourdi par la peur, se cache dans une cheminée; ils l'aperçoivent et le consument vif. Ils n'aiment point à donner une mort prompte. Tel calviniste, qui ne s'est point mépris sur l'atroce objet de leurs visites, les conjure de le tuer dans sa propre maison; il évitera ainsi que ses restes soient déchirés par la multitude. « Rassure-toi, lui disent-ils, on n'en veut » point à tes jours. Viens seulement paraître

» à la mairie. » Il sort, il est massacré dans 1815.
la rue; un feu de joie s'allume autour de son cadavre mutilé. D'autres sont frappés au milieu des champs. Ils ont eu tort de se croire obscurs ou chéris de leurs concitoyens. Quelquefois les meurtres s'étendaient sur plusieurs personnes d'une même famille. Un assassin, en rencontrant la femme d'un calviniste, la conjurait d'être sans défiance et lui faisait offrir sa maison comme l'asile le plus sûr. A peine le proscrit entra-t-il sous le toit du perfide, qu'il fut égorgé. Un autre calviniste s'échappait sous des habits de femme, il est arrêté, massacré par celui même qui lui a conseillé ce déguisement. Quelquefois on ordonnait à un malheureux fédéré de crier : *Vive l'empereur!* Il n'avait garde de proférer ainsi l'arrêt de sa mort, et sa désobéissance lui coûtait la vie.

Deux Chivas, deux Clot, Bourillon, Saussine, Combe, Imbert, Leblanc, Mmes. Blot et Rigot, Cambon, un Prussien nommé Sandos, Rant, Calandre, Rambert, Semelin, Gébetin, Lambert, Loriol et Bigonnet, voilà les premiers noms que je rencontre sur ce trop long martyrologe. Parmi ceux-ci il y avait plusieurs officiers en retraite. Le jour de l'Assomption on s'était com-

1815. mandé abstinence de meurtre ; mais voici comment on s'en dédommagea. Les assassins s'adjoignirent leurs femmes pour tomber sur les femmes calvinistes et leur faire subir en public un supplice auquel elles eussent préféré la mort. Le jour où nous honorons le modèle et le symbole de toute pureté, ces femmes reçurent le fouet, plusieurs furent frappées d'un battoir garni de clous, marqué de fleurs de lis, et que les infâmes appelaient le battoir royal. Dans diverses relations, je vois nommer des femmes qui expirèrent des suites de ce traitement.

Massacres d'Uzès. Durant cette longue agonie de terreur, deux crimes furent reprochés à des protestans. L'abbé d'Égrigni, ecclésiastique qui n'avait signalé aucune intolérance, fut trouvé percé de coups mortels; le meurtrier était un calviniste qui, traduit devant un tribunal et avouant son crime, fut condamné à mort. Un autre catholique de la ville d'Uzès, nommé Pascal, fut également assassiné. Ici commencent les scènes atroces qui ont donné à cette ville une fatale célébrité. Le meurtre fut imputé, quoique sans fondement, à un jeune protestant nommé Meynier. Bientôt il se forme une bande d'assassins pour venger

un assassinat. On se transporte chez celui qu'on accuse. On ne le trouve point, mais il faut des victimes ; son père et son frère sont égorgés. Toutes les maisons des protestans sont livrées au pillage. On tue Mme. Roche, femme d'un vieillard aveugle, on jette par les fenêtres madame Julien, et son cadavre reste long-temps en proie aux fureurs de la populace. Un plus grand crime est conçu. 1815.

Un monstre, nommé Graffan, qui avait présidé à ces premiers meurtres, veut un massacre des prisons, pour n'avoir rien à envier aux assassins du 2 septembre. Six protestans, accusés de bonapartisme, ont été conduits dans la prison d'Uzès. Graffan boit déjà leur sang dans sa pensée. Ses premiers attentats lui ont donné l'autorité d'un dictateur. Il commande au concierge de livrer les prisonniers à lui et à sa bande. L'humanité et le sentiment du devoir se sont réfugiés dans le cœur de cet homme. Il défend ses prisonniers au péril de sa vie ; puis il va trouver le commandant pour recevoir ses ordres Le commandant donne un ordre verbal, conforme aux vœux du féroce Graffan. Celui-ci se contente d'extraire d'abord deux prisonniers, il les conduit sur la place de l'esplanade, et, sous les fenêtres de la maison

1815. du sous-préfet, qui n'était point absent, les prisonniers sont massacrés. Seconde visite à la prison, second massacre sur le même lieu. Après une troisième visite les six prisonniers ont cessé de vivre; mais il en restait deux que Graffan n'avait point aperçus d'abord, il réclame cette nouvelle proie. Le geôlier, désespéré, soutient que l'ordre verbal du commandant n'a été donné que pour six. Rien ne pourra lui arracher ceux qui restent sous sa garde. Graffan a pu triompher du commandant, du sous-préfet lui-même, et le geôlier seul se met en devoir de soutenir un combat. Graffan cède par lassitude, non par pitié. Sa vigueur dans les assassinats lui a mérité le surnom de *Quatre-Taillons*, et ce titre, qui lui est décerné par ses complices, indique qu'il a surpassé les exploits de Trestaillons lui-même.

Ce massacre s'était commis le 4 août. Le 25 du même mois, Graffan reçoit du sous-préfet d'Uzès l'ordre de marcher contre des prétendus rebelles qui se rassemblaient à Saint-Maurice, c'est-à-dire contre de pauvres paysans qui voulaient fermer l'entrée de leur village aux bandes d'assassins. Le sous-préfet d'Alais les y avait autorisés et invités. Ils avaient arboré le drapeau blanc,

ils portaient la cocarde blanche. Graffan, fier de sa mission, marche dans la nuit, avec trente hommes de sa bande. Un garde national de Saint-Maurice, placé en sentinelle, a fait à peine entendre le *qui vive !* qu'il expire sous une décharge de mousqueterie. Graffan poursuit sa victoire, fait six gardes nationaux prisonniers, rentre avec eux dans la ville, et arrive sur la place de l'esplanade; sa cruauté se réveille au souvenir du premier massacre dont il l'a ensanglantée; il amène précisément un même nombre de victimes. En vain ces gardes nationaux montrent leur cocarde blanche comme un signe évident qui dément leur prétendue rébellion. Ils sont tous égorgés en plein jour. Le sous-préfet, M. Vallabrix, est resté immobile. 1815.

Ces brigandages et ces assassinats eurent pour effet d'appeler à Nîmes, et dans le département du Gard, des Autrichiens qui descendaient des Alpes. Les magistrats déconcertés n'avaient plus d'autre ressource, et je ne puis blâmer le préfet, M. d'Arbaud-Jougues, qui succédait à un préfet provisoire, M. de Calvières, sous l'administration duquel s'étaient passés les plus grands attentats; je ne puis le blâmer d'avoir eu recours

Arrivée des Autrichiens, les meurtres continuent.

1815. à un moyen si sévère de rétablir l'ordre; mais ses vues furent trompées en grande partie. On se pressa de piller et de massacrer; avant leur arrivée, ils complétèrent l'oppression des communes calvinistes qui furent inondées de ces hôtes fâcheux. On n'osait point encore désarmer les assassins, on s'occupa de désarmer les victimes. Sur un seul point les volontaires royaux, secondés par les Autrichiens, éprouvèrent de la résistance, ce fut au village de Ners, au pied des Cévennes. Les relations sur ce fait sont tellement contradictoires, qu'il m'est impossible de discerner la vérité. Dans une action peu sérieuse, les paysans furent vaincus. On ne se battait plus, lorsqu'un maire protestant, M. Perrier, fut tué. On avait fait trois prisonniers; ils furent fusillés, et l'on ne sait pas bien encore par qui, ni par quel ordre. Le bruit de cette fusillade accompagna le *Te Deum* que l'on chantait dans une église voisine.

Élections du Gard.

Ce fut le 22 août que s'ouvrit à Nîmes l'assemblée électorale pour le choix des députés à la nouvelle chambre. On y jouit de toute la paix qu'assure la terreur. Les députés élus furent M. de Calvières, dont je viens de parler tout à l'heure, M. de Bernis,

M. de Vogué, et M. Trinquelague, avocat général à la cour royale de Nîmes. Un jour avait suffi pour toutes les opérations électorales. Quoique je ne sois point arrivé à la clôture des massacres, je ne me sens plus le courage de continuer des détails. Suivant un mémoire de M. le comte René de Bernis, le nombre total des meurtres commis dans le département du Gard, ceux de Nîmes exceptés, n'excède pas quatre-vingts; M. d'Arbaud-Jougues ne le porte pas à plus de soixante-dix. On croit savoir avec certitude qu'il fut de cent huit. On ne fait point entrer dans ce calcul les nombreux soldats massacrés après la capitulation. Sept ou huit catholiques furent au nombre des victimes. Celui des maisons pillées est immense. On en compte plusieurs brûlées ou démolies; quelques temples protestans furent livrés les uns à la dévastation, les autres à l'incendie. La peur tenait tous les autres fermés, et, quand les protestans entraient dans une église catholique, pour se joindre aux cantiques d'actions de grâces pour le retour du roi, on criait au sacrilége, à la profanation. 1815.

Qui calculera maintenant le nombre des hommes, des femmes, des jeunes filles, des vieillards qui succombèrent soit à des coups,

1815. des blessures, soit au saisissement causé par une terreur si atroce, si prolongée, soit à la douleur de survivre à leurs parens, soit à celui de se voir dépouillés du fruit de leurs travaux, soit aux accidens divers d'une fuite précipitée, soit à une longue retraite dans les bois, dans les cavernes, soit à une subite indigence, soit à des outrages dont le souvenir est mortel pour la femme pudique?

L'étranger fuyait avec horreur cette ville sinistre, malgré tous les attraits que les monumens romains offrent à une savante et noble curiosité. Que s'il était obligé d'y entrer, son désespoir n'était pas seulement de rencontrer les Trestaillons, les Truphémi, mais de les voir accueillis et fêtés. Sur une maison où se rassemblaient les chefs du massacre, on lisait cette inscription où un royalisme sacrilége avait parodié le style de la terreur : *les Bourbons ou la mort.*

Plusieurs fois les magistrats prirent une aveugle confiance dans de faibles apparences du retour de l'ordre. J'ai sous les yeux une proclamation du commissaire de police Vidal, dans laquelle il invite les Nimois fugitifs à rentrer dans la ville, et le 1er. août fut marqué par sept massacres. Même après le 4 septembre, époque où les meurtres s'étaient

ralentis, quelques calvinistes qui avaient osé revoir leurs foyers, furent victimes de leur confiance. Plusieurs manufacturiers, ou négocians, ou capitalistes, se fixèrent dans la ville de Lyon. 1815.

Réclamation à la chambre des députés, comment elle est accueillie.

La presse n'était pas libre. Ces attentats n'étaient connus que par le journal officiel du Gard, qui le plus souvent en atténuait l'horreur ou les présentait comme des combats engagés entre les royalistes et les bonapartistes. Les meurtres se traduisaient le plus souvent en victoires. Quelque danger que pût offrir alors la liberté de la presse en présence de tant de souverains irrités, son effet certain eût été d'abréger la durée de ces scènes d'horreur. Mais déjà des récits, qui excédaient la vérité, circulaient à Londres, à Dresde, à Berlin. Les calvinistes français poussaient le cri de détresse et dénonçaient à tous les chrétiens des communions dissidentes une Saint-Barthélemy renaissante en détails. La chambre des députés était assemblée depuis quinze jours, et nulle allusion n'avait été faite aux assassinats du Gard et à leur impunité. On discutait un projet de loi qui suspendait la liberté individuelle. M. d'Argenson demandait qu'avant de prendre une mesure si rigoureuse, on fît, suivant

1815. l'usage de l'Angleterre, une enquête sur l'état de la nation. « Nous ne sommes éclairés, » ajouta-t-il, que par la connaissance que » chacun de nous peut avoir de quelques » faits isolés. Les uns ont été frappés de » bruits alarmans, de cris insensés ou sé- » ditieux, les autres ont l'âme déchirée du » massacre de quelques protestans dans le » Midi. »

S'attend-on au mouvement que va produire cette réclamation imparfaite? Des cris furieux *à l'ordre! à l'ordre!* s'élèvent de la majorité; plusieurs s'écrient avec une confiance impossible à concevoir : *C'est faux! c'est faux!* Un autre adresse à l'orateur cette apostrophe hors de saison. « Vous croyez » être ici au *Champ de Mai.* » « Je ne puis, » dit un autre, contenir mon indignation à » de telles paroles. » Une majorité considérable décide que M. d'Argenson serait rappelé *à l'ordre.* — A l'ordre pour le cri de l'humanité! à l'ordre pour avoir demandé compte d'une longue série de crimes qui n'étaient pas encore interrompus! à l'ordre pour avoir voulu rappeler une loi tutélaire de la restauration, la liberté des cultes! Ah! c'est l'histoire qui doit prononcer ici un terrible rappel à l'ordre pour une assemblée que les passions

du moment emportèrent à un tel oubli de tout sentiment vraiment religieux. L'assemblée constituante a été traduite à ce même tribunal de l'histoire pour n'avoir pas écouté une réclamation contre les meurtres de MM. Berthier et Foulon, dans le moment où leurs têtes coupées servaient de trophées à des bandes cannibales. Mais M. de Lally, qui élevait cette réclamation, ne fut pas rappelé à l'ordre. Combien de fois, en quels termes sanglans, les royalistes n'avaient-ils pas reproché à cette assemblée une coupable inertie, à Barnave de fatales expressions dont on se souvient encore, même après le dévouement et la mort de ce jeune et brillant orateur! et voilà que, portés à leur tour en majorité sur les bancs législatifs, ils prennent le parti de se taire sur tant d'assassinats commis à la face du jour et dans le cours de deux mois! S'ils s'indignent, c'est contre celui qui rompt le silence. Ils se débarrassent par la fureur, du remords qui peut-être commence à les agiter.

1815.

Assassinat du général Lagarde.

On ne tarda point à subir les effets d'un silence meurtrier. Le 5 novembre, M. le duc d'Angoulême fit son entrée dans Nîmes; c'était le premier rayon de salut qui luisait sur cette malheureuse ville. Le prince s'in-

1815. forma de tout, fit asseoir à sa table les pasteurs protestans, connut par eux la vérité, et voulut savoir quel genre de provocation avait été exercé, dès l'année 1814, pour réveiller des haines religieuses. Il frémit lorsqu'on lui rapporta de barbares chansons composées à cette époque dans le patois du pays. Il voulut que les temples protestans fussent rouverts, et donna l'ordre au général Lagarde de les protéger. Ce même général avait, dès le 16 octobre, fait arrêter Trestaillons et quelques-uns de ses complices, dans le moment où ces lâches furieux venaient de commettre de nouveaux assassinats. Des ecclésiastiques, accompagnés de plusieurs dames, osèrent s'adresser au prince pour lui demander la liberté de ces scélérats. « Il faut, répondit le prince avec sévérité, » il faut laisser agir les lois contre les assas- » sins et les incendiaires. » Il quitta Nîmes le 7 pour se rendre à Montpellier.

Le général Lagarde n'hésite pas à remplir les intentions du prince. Les protestans sont avertis qu'ils peuvent rouvrir leurs temples fermés depuis le long cours des assassinats; une horrible fermentation se déclare parmi le peuple. Les volontaires royaux profèrent d'atroces imprécations. Les rues et les places

publiques retentisssent du cri : « Mort au 1815.
» protestans ! » Le général se porte vers ces groupes furieux, et leur déclare qu'il emploiera toutes ses forces à protéger la liberté des cultes et à faire respecter la volonté du roi. Les brigands se retirent ; mais si la menace n'est plus dans leur bouche, elle éclate dans leurs regards, dans leurs gestes. Les protestans sentent combien va être périlleux le jour où ils reprendront leurs pieux exercices ; mais c'est pour la première fois qu'ils se sentent protégés contre leurs assassins. Le 12 novembre, à dix heures du matin, leur pasteur, M. Guillerat, a commencé le service. Les calvinistes sont venus en foule remercier Dieu, qui met un terme à leur martyre ; mais bientôt un affreux tumulte leur annonce que le temps des persécutions n'a point encore cessé. Une multitude furieuse est venue les assaillir jusque dans le temple. Des hommes armés saisissent un pasteur presque octogénaire, en criant : « Tuons le chef des brigands ! » mais les protestans les plus intrépides, parmi lesquels ce pasteur voit son fils, lui font un rempart de leurs corps. Plusieurs vieillards sont foulés aux pieds, des femmes sont blessées, et deux jeunes filles ne survécurent

1815. que peu de jours à d'atroces outrages reçus dans la maison du Seigneur. Le nombre des protestans blessés, meurtris ou maltraités, fut de soixante-dix-huit. Le comte de Lagarde frémit d'horreur en apprenant ces nouveaux attentats. Il monte à cheval, et, pour pénétrer jusqu'au temple, il est obligé d'entrer dans une rue étroite où le peuple était attroupé. Il espère, par la force de son autorité ou de la persuasion, prévenir l'effusion du sang. Seul il s'avance contre le groupe le plus furieux; mais à peine a-t-il dit quelques mots, qu'un scélérat saisit la bride de son cheval, tandis qu'un autre le menace de son pistolet, l'ajuste et tire. Quoique l'intrépide général ait reçu une dangereuse blessure, il restait encore ferme sur son cheval, et on entendit l'assassin s'écrier: « Que je » suis malheureux de n'avoir pu tuer ce bri- » gand! » Ce crime plaît à la multitude, elle ouvre un libre passage au meurtrier, nommé Boissin, sergent de la garde nationale. Le général parvint à regagner son hôtel; mais, tandis que son sang coulait en abondance, il veillait sur les protestans, et les troupes, fidèles à ses ordres, surent se faire respecter d'une multitude en délire, et préserver la ville du massacre général annoncé

par cet horrible prélude. La furie du peuple 1815.
se signala pourtant encore par la dévastation complète du temple.

M. le duc d'Angoulême était à Toulouse lorsqu'il apprit cette nouvelle catastrophe; le 17 novembre il était à Nîmes. A dater de ce jour seulement, les meurtres s'arrêtèrent dans cette ville; mais après le départ du prince, quelques assassinats eurent encore lieu dans le département. Le jour de Noël, les calvinistes purent célébrer leur culte dans deux temples. Les conseils de guerre et les cours d'assises continuèrent à sévir contre des protestans accusés de bonapartisme. Plusieurs condamnations à mort furent prononcées. D'un autre côté, la cour d'assises avait acquitté Trestaillons, et ce chef d'assassins était rentré en triomphe dans une ville qu'il avait livrée au deuil et aux furies. Cet homme, ainsi que Truphemi, Quatretaillons et plusieurs autres de leurs semblables venaient témoigner en justice quand il s'agissait de punir par la loi des hommes échappés à leur sabre. Plus d'une fois des juges épouvantés quittèrent leur siège à l'aspect de ces monstres auxquels on conservait encore ce moyen de faire de nouvelles victimes. L'acquittement de Boissin, assassin du général

1815. Lagarde, surpassa les horreurs de ces monstrueuses impunités. Il avouait son attentat, et une cour d'assises osa prononcer qu'il avait assassiné un lieutenant du roi, *dans un cas de légitime défense*.

Le général Lagarde avait survécu à sa blessure, quoique la balle fût entrée à une grande profondeur dans la poitrine. Son sort fut glorieux, je dirais presque heureux entre tous, puisqu'il put montrer un martyr de la loi, dans une ville où la loi, après avoir été violée par tant d'assassinats, de rapines, d'incendies, était encore foulée aux pieds jusque dans des cours de justice. Les protestans parlent aussi avec un accent de reconnaissance de M. de Valognes, maire de Nîmes.

Le roi, M. le duc d'Angoulême, M. Decazes, ministre de la police, et M. Lainé quand il arriva au ministère de l'intérieur, firent de continuels efforts pour dompter l'esprit forcené qui s'était emparé de tant de catholiques ardens à prouver leur foi par le crime.

Je parlerai, dans un autre chapitre, du bonheur qu'eurent les ministres du roi et de courageux orateurs, d'écarter la proposition faite dans la chambre des députés d'é-

tendre l'amnistie royale aux meurtres commis dans le département du Gard. 1815.

Réclamation pour les protestans du Midi au parlement d'Angleterre.

Une autre assemblée législative s'occupait en même temps du sort de nos concitoyens égorgés. L'un des orateurs les plus distingués du parlement d'Angleterre, sir Samuel Romilli, descendant d'un réfugié français, sut introduire dans les débats de la chambre des communes une cause qu'il présentait comme intéressant la chrétienté toute entière et tout l'ordre social. Elle lui paraissait moins que jamais étrangère au gouvernement britannique, puisqu'une partie de la France était occupée par des troupes anglaises. « Quand » on a le pouvoir de réprimer d'atroces at» tentats, les tolérer, n'est-ce pas s'en rendre » complice! Est-ce à nous de servir ou de » voir d'un œil immobile des persécutions » renouvelées de l'époque la plus désastreuse » de l'histoire, et dirigées contre ceux dont » le crime est d'avoir secoué comme nous » le joug des superstitions et de l'intolérance » papiste? » Ici M. Romilli traçait un tableau historique, inutile à mentionner après ce que nous avons lu. Il demandait au ministre communication des pièces relatives aux troubles du midi de la France. M. Brougham seconda son ami avec sa véhémence accoutumée. Le

1815. lord Castlereagh ne pouvait s'empêcher de montrer quelque sensibilité pour le sort de ces nombreuses victimes. Après une faible déploration de ces malheurs, il s'appuya sur une lettre du duc de Wellington pour prouver qu'ils ne devaient point être attribués à des fureurs religieuses, mais à des dissensions politiques excitées par le fatal débarquement de Bonaparte à Cannes. M. Romilli confondit cette assertion par des faits divers, et surtout par les circonstances de l'assassinat du général Lagarde. « Quoi qu'il arrive de cette » réclamation, dit-il en finissant, le monde » saura qu'il est une tribune où tous les op» primés peuvent porter leurs plaintes; où » les hommes atroces et les lâches partis qui » se servent de leurs fureurs sont punis, lors » même qu'ils ont pu obtenir des lois cap» tives une scandaleuse impunité; où les » actes des uns, la perfide condescendance » des autres, sont visités par la détestation » publique. »

Cette réclamation inusitée, quoiqu'elle n'amenât aucune mesure, retentit en Allemagne, en Russie. Les étrangers qui campaient dans la France eurent horreur d'un sang versé dans les massacres. Le Prussien pleura des protestans dans les victimes.

Le libéralisme européen s'enflamma par la haine des persécutions religieuses et de la faction qui voulait forcer un roi tel que Louis XVIII, à régner par les moyens de Charles IX. 1815.

Qu'avait-on vu dans le malheureux département du Gard? Une politique atroce tâchant d'imiter par des meurtres le fanatisme d'un autre siècle. Elle avait rencontré à Nîmes des matières inflammables, que la Rochelle, Montauban et l'Alsace ne lui offraient pas : c'étaient de la jalousie et de la haine, plutôt qu'une ferveur même superstitieuse. Elle en fit l'essai avec une lenteur combinée qui ne permit pas à l'horreur publique de s'attiédir.

J'ai vu, dans quelques discours ou mémoires apologétiques, qu'il n'avait péri à Nîmes que des bonapartistes effrénés : c'est proclamer l'infaillibilité des bourreaux qui se font juges.

Le département du Gard ne respira que lorsque M. Lainé, ministre de l'intérieur, prit le parti de licencier la garde nationale. M. d'Argout, nommé préfet de ce département, y ramena le calme par des soins à la fois modérateurs et courageux. Fin des troubles.

1815.

CHAPITRE V.

SESSION DES DEUX CHAMBRES DE 1815.

Discours du Roi.

Le 7 octobre, le roi fit l'ouverture de la nouvelle session du parlement français par le discours suivant :

« Messieurs, lorsque l'année dernière je » convoquai pour la première fois les cham- » bres, je me félicitai d'avoir, par un traité » honorable, rendu la paix à la France.

» Elle commençait à en goûter les fruits; » toutes les sources de la prospérité publique » se rouvraient.

» Une entreprise criminelle, secondée par » la plus inconcevable défection, est venue » en arrêter le cours.

» Les maux que cette usurpation éphémère » a causés à notre patrie m'affligent profon- » dément; cependant, je dois déclarer ici » que s'il eût été possible qu'ils n'atteignissent » que moi, j'en bénirais la Providence.

» Les marques d'amour que mon peuple » m'a données dans les momens même les

» plus critiques, m'ont soulagé dans mes 1815.
» peines personnelles; mais celles de mes
» sujets, de mes enfans, pèsent sur mon
» cœur.

» C'est pour mettre un terme à cet état
» d'incertitude, plus accablant que la guerre
» même, que j'ai dû conclure avec les puissances,
» qui, après avoir renversé l'usurpateur,
» occupent aujourd'hui une grande partie
» de notre territoire, une convention qui
» règle nos rapports présens et futurs avec
» elles.

» Elle vous sera communiquée sans aucune
» restriction, aussitôt qu'elle aura reçu
» sa dernière forme.

» Vous connaîtrez, messieurs, et la France
» entière connaîtra la profonde peine que
» j'ai dû ressentir; mais le salut même de mon
» royaume rendait cette grande détermination
» nécessaire; et, quand je l'ai prise, j'ai
» senti les devoirs qu'elle m'imposait.

» J'ai ordonné que cette année il fût versé,
» du trésor de ma liste civile dans celui de
» l'état, une portion considérable de mon
» revenu. Ma famille, à peine instruite de
» ma résolution, m'a offert un don proportionné.

» J'ordonne de semblables diminutions sur

1815. » les traitemens et dépenses de tous mes serviteurs sans exception. Je serai toujours » prêt à m'associer aux sacrifices que d'impérieuses circonstances imposent à mon » peuple.

» Les états vous seront remis, et vous connaîtrez l'importance de l'économie que j'ai » commandée dans les départemens de mes » ministres, et dans toutes les parties de » l'administration.

» Heureux si ces mesures pouvaient suffire » aux charges de l'état! Dans tous les cas, je » compte sur le dévouement de la nation et » sur le zèle des deux chambres.

» Mais, messieurs, d'autres soins plus doux » et non moins importans se réunissent aujourd'hui. C'est pour donner plus de poids » à vos délibérations, c'est pour en recueillir » moi-même plus de lumières, que j'ai créé » de nouveaux pairs, et que le nombre des » députés des départemens a été augmenté.

» J'espère avoir réussi dans mon choix, et » l'empressement des députés, dans des conjonctures difficiles, est aussi une preuve » qu'ils sont animés d'une sincère affection » pour ma personne et d'un ardent amour » de la patrie.

» C'est donc avec une douce joie et une

» pleine confiance que je vous vois rassem- 1815.
» blés autour de moi, certain que vous ne
» perdrez jamais de vue les bases fondamen-
» tales de la félicité de l'état, union franche
» et loyale des chambres avec le roi et le
» respect pour la Charte constitutionnelle.

» Cette Charte, que j'ai méditée avec soin
» avant de la donner, à laquelle la réflexion
» m'attache tous les jours davantage, que
» j'ai juré de maintenir, et à laquelle vous
» tous, à commencer par ma famille, allez
» jurer d'obéir, est sans doute, comme tou-
» tes les institutions humaines, susceptible
» de perfectionnement; mais aucun de nous
» ne doit oublier qu'auprès de l'avantage d'a-
» méliorer est le danger d'innover.

» Assez d'autres objets importans s'offrent
» à nos travaux.

» Faire refleurir la religion, épurer les
» mœurs, fonder la liberté sur le respect des
» lois, les rendre de plus en plus analogues
» à ces grandes vues, donner de la stabilité
» au crédit, recomposer l'armée, guérir des
» blessures qui n'ont que trop déchiré le sein
» de notre patrie, assurer enfin la tranquil-
» lité intérieure, et par-là faire respecter la
» France au dehors : voilà où doivent tendre
» tous nos efforts.

1815 » Je ne me flatte point que tant de bien » puisse être l'ouvrage d'une session ; mais, si, » à la fin de la présente législature, on s'aper- » çoit que nous en ayons approché, nous de- » vrons être satisfaits de nous; je n'y épargne- » rai rien, et, pour y parvenir, je compte, mes- » sieurs, sur votre coopération la plus active. »

Monsieur, comte d'Artois, et tous les princes; prononcèrent le serment de fidélité au roi et à la Charte, que tous les pairs et les députés répétèrent à leur tour. Le premier acte de la chambre des députés parut indiquer un esprit de modération et de sagesse. En formant la liste des candidats pour la présidence, elle désigna au choix du roi M. Lainé, qui, à la gloire d'avoir le premier élevé la voix contre la frénésie conquérante de Bonaparte, joignait celle d'avoir fait une protestation courageuse contre son retour. A ses yeux la cause de la monarchie se confondait avec celle de la liberté; mais, sous un régulateur modéré et fort habile, la chambre se montra bientôt animée de passions violentes. Il y avait quelque chose de tumultueux dans son amour de l'ordre religieux et monarchique.

Dispositions de la chambre de 1815.

Quelques-uns de ses membres revenaient fiers et indignés d'un nouvel exil; d'autres

sortaient d'une retraite qui leur avait paru 1815.
une solennelle protestation contre le règne transitoire de l'usurpateur. Quelques-uns avaient repris les armes dans la Vendée, et d'autres dans le Midi. Quoique froissés dans ces essais périlleux de guerre civile, ils en respiraient encore l'ardeur, et leur cœur ne s'en faisait point de reproche, parce qu'ils avaient soutenu, non sans courage, la cause légitime. Les cent jours rendaient plus présens à leur pensée les crimes de la révolution. Quinze ans d'un intervalle d'ordre et de gloire disparaissaient de leur souvenir. La France leur paraissait sortir de 1793. Au lieu de se reprocher les alarmes qu'eux-mêmes avaient imprudemment réveillées depuis la restauration, ils accusaient des derniers fléaux la mansuétude de Louis XVIII, et les concessions faites par ce monarque à l'esprit de liberté. Sans être les partisans d'une rigueur atroce, ils croyaient que l'autorité devait toujours se montrer sévère à d'incorrigibles rebelles, et frapper sans crainte sur leurs chefs. Ils se voyaient encore condamnés à prononcer le mot de Charte; mais ils savaient quel usage ils devaient faire de ce dépôt qui tombait dans leurs mains. Ils se réservaient de disposer fort librement d'un tel cadre, et

1815. cheux du passage des cent jours. Ceux qui la composaient, séparés par des souvenirs de cette époque, se voyaient d'abord avec froideur, avec ombrage; mais la cause commune des lois et de l'humanité opéra entre eux un ralliement plein de force. J'ai ouï quelques-uns de ceux qui marchaient au premier rang de cette opposition, avouer qu'eux-mêmes auraient été disposés à quelque irritation, si les principes de la majorité ne les eussent frappés d'une salutaire épouvante. Plusieurs membres de cette même majorité furent avertis plus tard de ne pas la suivre dans ses emportemens, et en vinrent, dans le cours de leur carrière parlementaire, à rentrer par dégrés dans les principes qu'ils avaient combattus dans les premiers mois de 1815. Je nommerai parmi ceux-ci M. Hyde de Neuville. Heureux, dans nos assemblées politiques, ceux dont l'âme peut admettre plus d'une passion noble, et tour à tour tempérer ou échauffer l'une par l'autre!

La majorité n'engagea point d'abord de vives hostilités contre le ministère. Il était évident qu'après avoir fait tomber des ministres à son approche, elle eût fort desiré indiquer leurs successeurs. Elle faisait quelque secret reproche au roi de s'être trop

discussion pouvait souvent les éclairer et les calmer. Plusieurs fois la majorité se rompit ou se laissa entamer dans des questions solennelles. L'histoire, en relevant ses fautes, doit lui tenir compte de fautes plus énormes qu'elle sut éviter. La partie la plus franche et la plus impétueuse de cette majorité se ralliait à M. de la Bourdonnaye, orateur véhément, qui mêlait trop souvent au langage de l'honneur celui d'une passion emportée. Les plus habiles et les plus fins se ralliaient à un homme qui nous occupera beaucoup dans cette histoire, à M. de Villèle, dont il n'est pas encore temps d'esquisser le portrait. 1815.

La minorité habituelle s'élevait à peine à quarante-cinq membres. Rarement, dans les scrutins d'élection, elle dépassa ce nombre. Quoiqu'elle eût à combattre quelquefois le ministère, le plus souvent elle lui servait d'appui, et alors ses forces s'accroissaient. Son principal avantage fut d'être rangée sous des chefs éloquens et courageux, tels que MM. de Serre, Royer-Collard et Pasquier. De toutes les minorités connues dans nos assemblées délibérantes, ce fut celle qui fit le plus de conquêtes par la parole, et surtout par la sagesse. Jusqu'au sein de cette minorité, vous auriez trouvé des vestiges fâ-

1815. C'était, disait-on, un supplément aux lacunes du code pénal; mais ce code n'avait point été fait pour telle époque, telle révolution, et la loi présentée ne pouvait que se ressentir de la colère et des alarmes qui agitaient les esprits. La majorité la reçut avec une improbation hautaine, elle la voulait *plus forte, plus énergique*. Elle se remit bientôt à remanier le projet pour en faire son propre ouvrage, et personne aujourd'hui ne revendiquera sur elle le triste honneur de l'avoir composé. La loi fut adoptée à la chambre des pairs. Dans son exécution, elle provoqua un fréquent exercice du droit de faire grâce, car il se trouva que les cris séditieux avaient été presque toujours proférés dans l'ivresse, ou avaient échappé tantôt à un désespoir frénétique, tantôt à la stupidité.

Suspension de la liberté individuelle. 28 octobre.

Bientôt à cette loi succéda celle qui portait la suspension de la liberté individuelle. La majorité l'accueillit avec plus de faveur. Le droit d'arrêter sans jugement était confié, non-seulement aux ministres du roi, mais à tous ceux qui, dans l'ordre habituel, sont autorisés à lancer des mandats; ce qui comprenait un grand nombre de fonctionnaires. L'événement montra bientôt au ministère le

danger d'une telle extension, et l'année suivante il le fit disparaître dans une nouvelle loi restrictive d'une liberté si chère. L'autorité royale se réservait, en outre, le droit de mettre en surveillance, et de transférer des Français d'un département dans un autre. Les deux chambres adoptèrent cette loi; mais, dans celle des pairs, le maréchal Marmont combattit, avec un talent remarquable, l'extension dont je viens de parler; elle fut, pour cette année, fatale à plus de deux cents individus. Il est à présumer que les ministres eussent respecté la liberté du plus grand nombre, s'ils avaient été seuls arbitres de leur sort. 1815.

Suspension de la liberté de la presse périodique.

Une ordonnance du roi, rendue sous le ministère précédent, avait rapporté la loi qui rétablissait la censure pour tout écrit au-dessus de vingt feuilles d'impression; mais, par cette même ordonnance, la liberté de la presse continuait à être suspendue pour les écrits périodiques. Alors la majorité ne voyait qu'avec alarme, qu'avec une sorte d'horreur, la liberté de tout genre d'écrits et surtout des journaux. Aussi elle ne réclama point contre cette suspension, peut-être même regrettait-elle de ne pouvoir l'étendre plus loin. Mais lorsqu'elle vit les jour-

1815. naux sous l'empire du ministère, elle imputa à la censure qui pesait sur eux, le discrédit où des actes immodérés la précipitèrent bientôt. Elle prétendit que ses défenseurs seuls étaient bâillonnés, et parut soupirer pour une liberté fort incompatible avec sa marche violente et ses principes théocratiques.

Etablissement des cours prévôtales. 5 décembre.

Vint ensuite l'établissement des cours prévôtales, sinistre cortége de ces lois rigoureuses. La majorité montrait de l'affection et presque de l'enthousiasme pour ce débris honteux et décrié de l'ancien régime. Dans toutes les discussions on appelait les cours prévôtales au soutien de la monarchie, comme s'il se fût encore agi de la monarchie de Louis XI. Le ministère se crut obligé de condescendre à un vœu exprimé avec une chaleur toujours croissante; mais il se flatta de les modifier de manière à ne plus rappeler d'affreux souvenirs. Le grand prévôt, choisi parmi les militaires, devait être assisté de cinq juges civils. Mais ces magistrats conservaient l'odieux privilége de juger sur l'heure et sans appel les séditions flagrantes. Nous verrons que cet établissement surpassa, dans ses rigueurs, tout ce qu'une juste défiance en avait pu craindre.

Débats sur l'inamovibilité des juges.

Les cours royales et les tribunaux, qui s'é-

taient ressentis de la secousse de l'interrègne, furent soumis à des épurations sévères. La chambre des députés voulait plus. Même après cette reconstruction des cours et des tribunaux, elle craignait de leur accorder, du moins immédiatement, le privilége de l'inamovibilité. C'était déclarer que l'on mettait à prix leur docilité à entrer dans un système absolutiste ou privilégiaire. Il s'agissait d'un grand danger pour la monarchie et pour la liberté : MM. Royer-Collard, de Serre, Pasquier, le comprirent dans toute sa force. Sans heurter de front des esprits ombrageux, ils recoururent à la sévérité des principes. M. Royer-Collard prononça à cette occasion un des plus beaux discours dont s'honore la tribune française. La marche que je suis me condamne à n'en citer qu'un fragment : 1815.

« Considérez, messieurs, la société en elle-
» même, le but pour lequel elle existe, la
» nature et la diversité des pouvoirs qu'elle
» institue pour l'atteindre ; vous reconnaîtrez
» que l'action de tous ces pouvoirs vient se
» résoudre et se confondre dans l'action du
» pouvoir judiciaire. Les lois civiles et crimi-
» nelles ne sont que la règle des jugemens.
» Le pouvoir, qui veille sans cesse à la sûreté

1815. » de tous et de chacun, ne déploie la force » de la société, dont il est dépositaire, que » pour amener ceux qui la troublent devant » les tribunaux; et dans ce combat de la so- » ciété tout entière contre quelques-uns de » ses membres, les victoires de la société sont » des jugemens. Ce sont encore des jugemens » qui règlent les droits incertains, qui com- » mandent l'exécution des promesses, qui » répriment les aggressions de la cupidité et » de la mauvaise foi. En un mot, tous les » droits naturels et civils de l'homme en so- » ciété sont sous la sauve-garde des tribu- » naux, et reposent uniquement sur l'inté- » grité des juges qui les composent. En vain » le pouvoir législatif promulguerait des lois, » si les lois ne dictaient pas les jugemens; » en vain le pouvoir exécutif instituerait des » tribunaux, en vain il les armerait du glaive, » s'ils n'en faisaient pas l'usage indiqué par » les lois, ou s'ils le tournaient contre l'in- » nocence.

» Puisqu'on peut dire avec vérité que la » société existe ou n'existe pas, selon que la » justice est bien ou mal administrée, il n'y » a pour elle aucun intérêt aussi grand que » l'équité et l'impartialité des jugemens; et, » par cette raison, il n'y a pas de ministère

» aussi important que celui du juge. Lorsque 1815.
» le pouvoir, chargé d'instituer le juge au
» nom de la société, appelle un citoyen à
» cette éminente fonction, il lui dit : Organe
» de la loi, soyez impassible comme elle.
» Toutes les passions frémiront autour de
» vous : qu'elles ne troublent jamais votre
» âme. Si mes propres erreurs, si les influen-
» ces qui m'assiégent, et dont il m'est si mal
» aisé de me garantir entièrement, m'arra-
» chent des commandemens injustes, déso-
» béissez à ces commandemens; résistez à
» mes séductions, résistez à mes menaces.
» Quand vous monterez au tribunal, qu'au
» fond de votre cœur il ne reste ni une crainte
» ni une espérance; soyez impassible comme
» la loi. Le citoyen répond : Je ne suis qu'un
» homme, et ce que vous me demandez est
» au-dessus de l'humanité. Vous êtes trop
» fort et je suis trop faible : je succomberai
» dans cette lutte inégale. Vous méconnaî-
» trez les motifs de la résistance que vous
» me prescrivez aujourd'hui, et vous la pu-
» nirez. Je ne puis m'élever toujours au-des-
» sus de moi-même, si vous ne me protégez à
» la fois et contre moi et contre vous. Secou-
» rez donc ma faiblesse; affranchissez-moi
» de la crainte et de l'espérance; promettez

1815. » que je ne descendrai point du tribunal, à » moins que je ne sois convaincu d'avoir » trahi les devoirs que vous m'imposez. — » Le pouvoir hésite : c'est la nature du pou- » voir de se dessaisir lentement de sa volonté. » Éclairé enfin par l'expérience sur ses véri- » tables intérêts, subjugué par la force tou- » jours croissante des choses, il dit au juge : » Vous serez inamovible. »

Ce discours produisit un effet dont nous ne pouvons trop aujourd'hui bénir les suites. La proposition de réduire les tribunaux, et celle d'ôter pour un certain temps l'inamovibilité des juges, furent rejetées à une majorité de cent soixante-treize voix contre cent cinquante-quatre. Quelques jours après, une autre proposition, qui se rapprochait du même but, fut adoptée par la chambre des députés, et rejetée par la chambre des pairs.

Dispositions du ministère.

Les débats élevés par ces lois d'exception avaient déjà convaincu la majorité que le ministère servirait mal ses projets de rigueur, quoiqu'il parût les seconder par l'appareil de ces mêmes lois. Surtout elle s'apercevait qu'elle trouverait en lui un constant adversaire de ses plans ambitieusement rétrogrades, et des signes de défiance succédèrent bientôt à des mots qui dévoilaient de l'animo-

sité. M. Barbé-Marbois, cet illustre déporté de Synnamari, y fut le premier en butte. On prit un plaisir manifeste à rejeter une loi qu'il présentait sur une nouvelle organisation de la cour des comptes, dont il restait le premier président. Des hostilités plus directes, plus violentes, s'annonçaient. Le ministère se décidait à les braver et à soutenir un choc qui semble contraire à la marche du gouvernement représentatif. Cette longanimité, qui fit le salut de la France, ne pouvait obtenir de succès que par des concessions propres à rompre quelquefois la majorité, à la rendre incertaine. C'est sous cet aspect politique que ces concessions doivent être envisagées aujourd'hui. Figurez-vous le ministère succombant aux dégoûts de cette lutte inégale, à l'horreur de sa position, et cédant la place à une administration nouvelle. Ne voyez-vous pas le règne de M. de Villèle et de M. Corbière rapporteur des catégories, anticipé de six ans, la chambre de 1815 qui devient la chambre septennale, les jésuites tout prêts à tenir sous leur joug une administration violente par faiblesse, anarchique au nom de l'ordre? N'entendez-vous pas les cris de la guerre civile dans l'intérieur? Ne voyez-vous pas le joug étranger qui se pro- 1815.

1815. longe, et la politique des cours qui attise nos discordes pour nous réserver le sort de la Pologne?

La chambre des pairs était loin de céder à l'esprit de violence qui se manifestait dans celle des députés; elle n'admettait qu'à regret, et quelquefois qu'avec restriction, les projets de loi qui lui étaient envoyés. Surtout elle montrait une salutaire défiance de l'aristocratie surabondante et non constituée qui ruinait l'élément démocratique dans la chambre même appelée à le défendre. Le *veto* de la chambre des pairs devenait un heureux supplément du *veto* royal. Le roi et le ministère faisaient mouvoir avec habileté, mais avec discrétion, un ressort qu'il ne fallait pas fatiguer.

Heureusement le roi entrait de cœur dans les principes d'où dépendaient le salut du pays et l'honneur de sa couronne. Rien ne pouvait ébranler sa confiance dans le duc de Richelieu, ni sa vive affection pour M. Decazes. Si le zèle royaliste de la chambre nouvelle parut l'éblouir, et même l'étonner un moment, bientôt cette ardeur, qui portait les députés à prendre sous la forme d'amendement l'initiative sur tous les actes de l'autorité royale, lui devint aussi suspecte qu'im-

portune. « Il ne faut pas, disait-il, qu'on soit 1815.
» plus royaliste que le roi. »

Du reste, le ministère n'avait point l'unité d'action que pouvait faire supposer l'ascendant du duc de Richelieu ; les deux ministres qui le suivaient avec le plus d'intrépidité dans un plan modérateur, étaient le garde des sceaux M. Barbé-Marbois, et le ministre de la police M. Decazes. M. Corvetto, ministre des finances, né génois, et conseiller d'état sous l'empire, était doué d'une éloquence accorte assez familière aux Italiens ; il était presque pathétique en parlant de finances, et se faisait une étude de répondre modestement et sans humeur aux plus amers reproches des orateurs de la majorité : malgré les apparences d'un caractère souple et peu décidé, il restait l'invariable ami du duc de Richelieu, et sa voix lui donnait une majorité dans le conseil. Le ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, voulait tenir je ne sais quelle balance entre la majorité de la chambre et le ministère dont il faisait partie ; un peu porté à s'exagérer le pouvoir de sa renommée et de son éloquence, il comptait trop sur des effets subits d'enthousiasme qu'il n'avait point le bonheur de produire. Quant au duc de Feltre, ministre de la guerre, et au vicomte Dubouchage,

1816. ministre de la marine, ils plaisaient à la majorité, sans se ranger tout-à-fait sous ses lois.

Débats sur la loi d'amnistie; les catégories. 12 janvier 1816.

Maintenant assistons au débat le plus vif et le plus périlleux qui s'éleva dans la chambre de 1815.

Il s'agissait d'un système de vengeance qui pouvait altérer tout le fond de nos mœurs, et changer la nature de notre gouvernement. Ce système fut produit à l'occasion d'une loi d'amnistie.

Le roi avait éprouvé des scrupules constitutionnels sur l'ordonnance du 24 juillet, qui portait des exceptions à la loi d'amnistie. D'ailleurs, il s'agissait de prononcer sur le sort des individus qu'on avait envoyés en surveillance dans diverses communes. Le roi prenait le parti de les bannir du royaume. Il lui parut que le concours des deux chambres était nécessaire pour légitimer un acte qui d'une part annonçait la clémence royale, et de l'autre portait le caractère d'un coup d'état. Toutefois, que pouvaient ici les deux chambres? En prononçant des exils sans jugement, elles ne faisaient que prendre part à l'arbitraire sans le légitimer, et le résultat était seulement que les trois branches du pouvoir législatif se réunissaient pour

faire une usurpation manifeste sur le pouvoir judiciaire. C'était d'ailleurs offrir une fatale tentation à des hommes qui, fiers de leur loyauté, ou s'exagérant un peu la fermeté de leur conduite, ne croyaient pouvoir trop punir le crime des cent jours. N'était-il pas à craindre qu'appelés par le roi à confirmer une amnistie, ils ne saisissent des moyens de la restreindre encore et d'en atténuer les bienfaits? Le duc de Richelieu vint présenter à la chambre des députés cette ordonnance rendue par le ministère précédent. 1816.

Ce fut d'abord au nom de la légalité que la passion s'arma contre l'amnistie royale. La majorité ne se reconnaissait pas le pouvoir de confirmer des exils arbitraires. Que pouvait-elle autre chose que traduire des accusés devant les tribunaux? La liste des exilés était l'ouvrage du duc d'Otrante. Tout y annonçait la précipitation, le caprice, et peut-être des vengeances particulières. On y voyait des noms complétement obscurs, qui semblaient placés là comme au hasard. Mais le remède qu'on voulut apporter alla bien au-delà du mal même. On fut tout près de détruire l'amnistie pour la rendre plus régulière. Les nombreuses et formidables exceptions qu'on voulut y porter furent rangées sous le nom

1816. de *catégories*, mot qui, pour la première fois, sortit du langage scholastique pour être appliqué à une vaste proscription. Il s'agissait de former des classes de coupables, non pour un crime à commettre, mais pour un délit commis; or, ce délit était de telle nature, qu'avec une interprétation rigoureuse on pouvait y comprendre un septième ou un huitième de la nation. Jusqu'où n'arrivait-on pas en poursuivant les signataires de l'acte additionnel? Les catégories proposées étaient loin d'arriver à ce comble d'absurdité et d'horreur [1]. Je me plais à croire que les inventeurs de ce mode de punition n'en avaient pas vu, et même en auraient rejeté les extrêmes conséquences. Mais qui pouvait déterminer le nombre des coupables à leurs yeux? Vit-on jamais des listes de proscription qui ne reçussent des additions, des

[1] Il n'en est pas moins vrai que, même après la chute du système des catégories, la liste des signataires de l'acte additionnel, avidement compulsée dans les sociétés secrètes, multiplia les détentions arbitraires, les mises en surveillance, les épurations et les exils d'un département dans un autre; et cependant l'action du gouvernement était modérée, et il était perpétuellement accusé d'une coupable indulgence.

supplémens? Il est vrai qu'on empruntait ici les apparences légales, et que les droits des tribunaux étaient respectés. Mais, en classant des délits effectués, on pouvait en faire des applications si précises, que l'identité des personnes restait seule à constater. Les catégories plus ou moins sévères proposées par MM. de la Bourdonnaye, Duplessis de Grenedan et d'autres orateurs, furent assez longtemps discutées dans les bureaux, et le bruit qui s'en répandait au dehors jetait une épouvante universelle. Une commission fut chargée de les examiner. Chacun se croyait atteint dans ses proches, dans ses amis, dans ses bienfaiteurs. Cet examen fut renvoyé à une commission. M. Corbière en fut nommé rapporteur. On appelait un jurisconsulte pour colorer d'un vernis de législation un attentat formel contre la prérogative et la clémence royales. 1816.

Une autre proposition avait pris faveur dans l'assemblée. La France allait payer à l'étranger, pour le délit des cent jours, une contribution qui, jointe à des indemnités réclamées par la victoire, pouvaient s'élever à quinze cents millions ou à deux milliards : « Pourquoi, disait-on, faut-il que la » nation porte tout entière la peine d'un

1816. » délit qui ne fut pas le sien? Une forte
» partie de cette contribution pourrait être
» acquittée par de fortunés coupables, qui,
» gorgés de richesses sous le premier règne
» de Bonaparte, ont voulu lui en ouvrir un
» second pour affermir et pour accroître
» leur insolente opulence. Ne convient-il
» pas d'ajouter des peines pécuniaires à
» celles dont ils seront frappés par la loi?
» Ces amendes seront insuffisantes pour le
» soulagement des Français; mais du moins
» elles satisferont aux besoins de la justice
» publique, et porteront l'épouvante chez
» ceux qui, protégés par la monarchie dans
» leurs biens immenses et dans leurs hon-
» neurs mêmes, nourrissent les sentimens
» invétérés de la rébellion. »

C'était la confiscation qu'il s'agissait de rappeler, au mépris de la Charte; la confiscation, fondement de toute tyrannie; la confiscation, qui veille quand la cruauté se repose; la confiscation, trésor des délateurs, châtiment des orphelins. Si l'on voulait lui faire rapporter une somme un peu proportionnée à l'épouvantable fardeau qui pesait sur nous, jusqu'où fallait-il l'étendre? Que de crimes auraient été subitement créés pour tous ceux qui avaient porté la gloire

de nos drapeaux au-delà du Guadalquivir, au-delà de la Moscowa! Voulait-on la restreindre dans des limites un peu rapprochées de celles de l'amnistie royale? Alors, quel vain soulagement! quel prétexte dérisoire! La Charte n'était plus immolée qu'à la perspective de deux ou trois millions, dont la justice et les délateurs eussent absorbé la moitié. On se jetait dans les moyens de la tyrannie pour être rangés parmi les tyrans imbéciles. 1816.

Mais tandis qu'on restreignait l'amnistie de manière à faire rouler dans le sang le berceau de la restauration, on proposait pour cette même amnistie un genre d'extension qui n'était pas moins propre à ensanglanter et surtout à déshonorer la France. On voulait mettre à l'abri de toute recherche judiciaire les assassins des protestans du Midi, les assassins du maréchal Brune, ceux du général Ramel, ceux du général Lagarde. Tranquilliser les meurtriers, n'était-ce pas leur remettre entre les mains le sabre, le poignard, encore teints du sang de leurs concitoyens, et peut-être de leurs parens? C'était appeler au combat des victimes lassées de tendre la gorge au couteau. C'était peupler les Cévennes de révoltés qu'on n'aurait pas

1816. même eu le droit de punir. Car à qui les lois peuvent-elles interdire la faculté de se défendre des coups de l'homicide?

Une quatrième proposition tendait à exclure de l'amnistie ceux des conventionnels régicides qui avaient accepté des emplois pendant les cent jours.

Trois de ces propositions furent accueillies par la commission dont M. de Corbière était l'organe. Elle rejeta seulement la proposition de l'amnistie pour les assassins, mais on la fit revivre.

Nombre de jours furent consacrés à cette discussion. L'effroi de Paris se répandait dans toute la France. En vain le rapporteur de cette commission avait-il annoncé que les catégories, substituées à l'amnistie royale et à l'exil arbitraire de trente-huit personnes, ne comprendraient pas plus de cinquante individus; deux ou trois mille hommes, puissans sous le dernier règne, se croyaient menacés dans leur fortune et dans leur vie. Tous craignaient ces rigueurs progressives auxquelles les corps délibérans se laissent si facilement entraîner, et dont les assemblées précédentes avaient montré d'épouvantables exemples. L'intention même, ici, ne rassurait pas. Sait-on jusqu'où l'on s'engage

dans la punition des délits politiques? 1816.

Les supplices appellent les supplices. Les rigueurs qu'on a commencées avec le sentiment du devoir, on les achève avec l'unique sentiment de la peur. On a cru se procurer le repos; le repos ne naît pas; les fureurs se réveillent, les plus violens s'accusent eux-mêmes de faiblesse. Tout sert de prétexte aux persécutions qui demandent à reparaître; une émeute, un complot ou réel ou fabriqué, sont vus, sont calculés avec une frayeur savante, avec une perspicacité inexorable; et si la société est tout à coup épouvantée par le crime d'un obscur scélérat, d'un atroce fanatique, on lui donne des milliers de complices. Ainsi les jours des meilleurs citoyens peuvent être à la merci d'un cerveau frappé de frénésie, d'une âme qui s'est délectée à vivre avec la pensée d'un grand crime.

Mais quand nous supposerions que les catégories eussent pu être définitivement arrêtées, et qu'elles n'eussent atteint que cinquante personnes, quels hommes s'agissait-il de frapper? Les catégories n'eussent-elles pas associé au sort funeste des Ney, Brune et Murat, un maréchal Masséna, un maréchal Soult, un maréchal Suchet, un

1816. maréchal Davoust[1], ces hommes dont les admirables trophées n'avaient pu se perdre dans la gloire terrassante de Napoléon, ces hommes dont chacun eût suffi pour la gloire et le salut d'un empire? Les catégories n'eussent-elles pas joint à ces noms illustres ceux de vingt ou trente autres généraux qui ne marchaient pas encore tout-à-fait leurs émules, mais auxquels il ne fallait peut-être qu'un petit nombre de nouveaux combats pour les atteindre? Ainsi, ces Bourbons, dont l'âme toute française s'était enorgueillie de nos succès, alors même que cet éclat de gloire semblait fermer la voie à leur retour, auraient paru venger dans le sang de nos maréchaux et de leurs jeunes émules, Zurich, Jéna, Marengo, Austerlitz, Wagram, Friedland et tous les affronts de l'Europe; quel souvenir n'eût pas gardé le peuple français de supplices infligés à des victimes d'un tel ordre, de cette immolation des plus illustres représentans d'une gloire militaire qui lui était devenue plus chère et plus sacrée depuis qu'il avait été humilié, écrasé dans ses murs? C'était perdre la restaura-

[1] Deux de ces maréchaux avaient été violemment attaqués, soit à la tribune, soit dans des brochures fort emportées. Ils publièrent leurs apologies.

tion que de lui donner la tache d'un tel sang. 1816.

Quel frémissement, lorsque, dans la plaine de Grenelle, on aurait vu, vingt ou trente jours de suite, de tels guerriers commander l'exercice du feu qui allait les réduire en poudre, à des soldats auxquels ils avaient tant de fois commandé la victoire! Ceux même qui avaient le plus blâmé leur défection, et leur fatal retour vers un de leurs compagnons qui avait mérité d'être leur chef, se seraient dit que leurs soldats ne les avaient pas laissés libres, que l'honneur militaire, mal interprété sans doute, les avait arrachés à leurs nouvelles affections, à leurs nouveaux sermens, que la passion de toute leur vie avait été l'horreur de l'invasion étrangère, qu'à ce cri : *L'Europe nous menace!* ils étaient toujours prêts à répondre : *Marchons contre l'Europe!* qu'après Waterloo ils avaient sacrifié, sous les murs de Paris, les probabilités et peut-être la certitude d'une victoire, au désir de rendre la capitale à son roi, la paix à leur patrie; enfin que, retirés sur les bords de la Loire avec une armée de cent mille hommes qui devait être à chaque instant grossie par des milliers de Français désespérés, et pouvant s'adosser aux monta-

1816. gnes de l'Auvergne, ils avaient prescrit le licenciement à leurs soldats, sans être arrêtés par leur ambition, ni même par leur salut personnel.

Quant aux personnages de l'ordre civil, on n'aurait pas vu immoler sans regrets des hommes qui, dans un haut pouvoir, s'étaient montrés étrangers à tout esprit de persécution, exorables à toutes les plaintes des victimes de la tyrannie populaire, qui avaient aidé Napoléon à reconstruire l'ordre social sur lequel la monarchie avait pu se rasseoir.

C'est ainsi qu'on envisageait les catégories. Il n'était personne qui ne préférât l'ordonnance du roi à cette proscription légale, principe nécessaire de beaucoup d'autres proscriptions. L'humanité cette fois se réfugiait sous l'arbitraire, et l'on imputait à rébellion le combat qui s'engageait dans une chambre royaliste contre la clémence royale. On sentait combien le droit de faire grâce fortifie le trône en le décorant, et de toutes parts on criait aux ministres : « Ne fléchissez pas. »

La discussion générale était close. Le rapporteur de la commission persistait dans des amendemens que le ministère n'acceptait pas. MM. de Serre, Pasquier, Royer-Collard,

de Barante, Tri, Bellard, Becquey, retrouvaient de nouvelles forces pour la discussion des articles. Le duc de Richelieu et M. Decazes leur prêtaient l'appui le plus énergique. 1816.

« Pouvez-vous, disait le premier, vous méprendre au mot d'indemnités ?

» Depuis Tibère jusqu'à Bonaparte, les » confiscations ont été prononcées sous le » nom d'*indemnités*, et ce mot se trouve lit» téralement dans les discours des orateurs » qui, en présentant le Code pénal, l'avaient » rempli d'articles de confiscation, que S. M. » en a fait disparaître.

» Plus de confiscation, a dit la Charte que » nous avons jurée. Il a fallu puiser dans nos » malheurs une grande leçon pour tous les » peuples. Ce sont les confiscations qui ren» dent irréparables les maux des révolu» tions; voyez-en parmi nous les lamenta» bles effets. En punissant les enfans, elles » lèguent aux générations les haines et la » vengeance; elles désolent la terre comme » les conquérans, à la suite desquels elles » marchent.

» Laissons à l'auguste famille des Bour» bons la gloire céleste de les avoir abolies; » et si d'autres peuples se vantent d'avoir

1816. » commandé de grands actes d'humanité, » donnons-leur l'exemple de faire cesser cet » horrible héritage de peines qui déshonore » leurs lois.

» Comment osez-vous parler de ces indi- » vidus que la commission propose d'expul- » ser à jamais du sol français? Ce n'est pas » parmi les hommes, ce n'est pas sur la » terre qu'il faut chercher des raisons pour y » répondre. Le prince, dont elle a elle-même » publié la volonté en disant qu'il ne veut se » rappeler que son premier pardon, a sans » doute puisé ses motifs dans le ciel même.

» Comme la plupart d'entre vous, nous » nous prosternons devant une clémence au- » dessus de toutes considérations humaines.

» Est-elle inspirée par le Roi martyr, qui » sera consolé dans sa tombe par le pardon » que vous accordez en son nom? Est-elle » commandée par ce Dieu qui en avait tant » donné d'autres exemples au monde? C'est » ce que nous ne pouvons nous permettre de » décider. »

La commission n'avait point accueilli la proposition faite d'étendre l'amnistie aux crimes et délits commis envers les particuliers. Il s'agissait de choisir entre la sécurité des Trestaillons, des Graffan, des Boivin, et

celle des protestans du Gard et des habitans de tout le Midi. M. Trinquelague, député de ce département, plaida pour les premiers, qu'il honorait du nom de royalistes. « Faudra-t-il, disait cet orateur, que des hommes » exaspérés par les attentats de leurs enne- » mis, et que la vengeance a pu conduire à » quelques excès, soient livrés à des persé- » cutions nouvelles? Faudra-t-il que, dans » ces départemens fidèles, les cachots restent » encore ouverts pour recevoir de nouvelles » victimes? » M. Decazes, dans la réplique la plus vive, s'indigna qu'on pût ranger des brigands et des assassins parmi les défenseurs de la cause royale. « L'honneur français, » ajouta-t-il, l'honneur d'une cause aussi belle » s'élève contre ces profanateurs du roya- » lisme, contre ces bourreaux enrôlés; l'hon- » neur joint sa voix indignée à celle de la re- » ligion et de l'humanité qui frémissent. » On alla aux voix, et l'article proposé par M. Trinquelague fut rejeté à une majorité assez forte. 1816.

Quand on en vint aux fatales catégories proposées par la commission, un long frémissement régna dans l'assemblée et les tribunes. La chambre avait à délibérer non-seulement sur le sort de plusieurs milliers d'in-

1816 dividus, mais sur son propre destin. Commencerait-elle ou non un règne de vengeance ou de terreur? C'était là la question. Le résultat de l'épreuve est douteux. On procède au scrutin, et les catégories sont rejetées à une majorité de *neuf voix*, c'est-à-dire par cent quatre-vingt-quatre contre cent soixante-quinze.

Vient ensuite cet amendement qui, sous le nom d'indemnité, fait revivre la confiscation que M. Chifflet réclamait comme une précieuse partie de notre ancien droit public. Une faible majorité la rejette. Les cris de *vive le roi!* annoncent au dehors que la clémence royale et que la Charte restent victorieuses.

On passe au dernier amendement de la commission, relatif aux régicides. Ici les dispositions de l'assemblée changent. Après une sévère discussion, elle est entraînée par un mouvement chevaleresque. M. de Bétizy prit la parole en ces termes :

« Je ne répondrai qu'à une seule des pen-
» sées exprimées dans cette tribune : *Peut-
» on être plus sévère que le roi?* Oui, mes-
» sieurs, on le peut; et il est des circon-
» stances où on le doit. Laissons au roi,
» messieurs, ce besoin de pardonner, qu'on

» ne peut comparer qu'au besoin qu'ont les 1816.
» factieux d'en abuser. Pouvons-nous, voudrions-nous l'empêcher d'être clément jusqu'à la magnanimité? Non, certes; car il ne serait plus lui; le doux sang des Bourbons coule dans ses veines, et, fils aîné de l'église, il pardonne.

» Mais nous, messieurs, qui devons à la France, comme ses représentans, de rejeter sur les vrais, sur les seuls coupables, l'horreur du grand crime, chargeons-nous du poids de la sévérité, de la justice.

» Reportons-nous, messieurs, au jour de cet exécrable forfait. Quel est celui de nous qui, il y a vingt-trois ans, devant des Français, en présence de toutes les nations, eût osé se lever pour les régicides, et prononcer que la France leur pardonne? Quel est celui qui l'osera encore aujourd'hui?

» Nous avons relevé l'antique boulevart de la monarchie; ils travaillent sans relâche à le renverser. C'est à nous, représentans de la France, à monter sur la brèche, car non-seulement nous devons parer, mais nous devons repousser les coups que l'on voudrait porter au roi. Songez, messieurs, que nous répondons de lui à la France, à

1816. » l'Europe, au monde; car il est le gage de
» la paix générale.

» Je vous le demande, messieurs, si un » scélérat levait la main sur le meilleur des » rois; si, à l'exemple de son aïeul, de ce » Diable à Quatre d'adorable mémoire, le » roi s'écriait : *Grâce à celui que le gibet » épargne!* craindriez-vous d'être plus sé- » vères que le roi, et feriez-vous grâce au » parricide? Eux aussi ils ont porté la main » sur votre roi; ils l'ont assassiné!

» Certes, messieurs, il doit nous en coûter » beaucoup d'être un moment en contradic- » tion avec les désirs du roi, nous qui lui » avons donné tant de preuves d'amour, de » dévouement, de fidélité; nous qui avons » tout sacrifié pour lui; nous dont le sang a » coulé pour lui; nous qui, fidèles à nos ser- » mens, avons depuis vingt-cinq ans pour » cri de ralliement : *Vivre pour le roi, mou- » rir pour le roi!*

» Mais, messieurs, n'oublions jamais que » la devise de nos pères est : *Dieu, l'hon- » neur et le roi;* et si l'inflexible honneur » vous force un instant à dépasser ses vo- » lontés, si mécontent de voir ses anciens » serviteurs contrarier sa royale et pieuse » clémence, il détourne un moment de nous

» ce regard de bonté, notre plus belle ré- 1816.
» compense; nous dirons, comme les habi-
» tans de l'Ouest, comme les nobles soldats
» du trône et de l'autel, dont rien ne put
» altérer l'amour pour les Bourbons : *Vive
» le roi, quand même....* »

L'effet de ce discours avait été préparé par une sorte de transaction tacite entre plusieurs membres de partis opposés. Ceux mêmes qui avaient défendu les conventionnels coupables du vote odieux, le testament de Louis XVI, et deux actes d'amnistie à la main, eussent frémi de les rencontrer dans des fonctions publiques. On eût pu se borner à prononcer législativement cette interdiction politique qui n'offensait pas directement l'amnistié; mais on jugea que leur exil était une garantie plus sûre pour le trône. Les ministres en paraissaient eux-mêmes convaincus, malgré la résistance qu'ils avaient eux-mêmes opposée à cette proposition. Le bannissement parut prononcé à l'unanimité des voix, personne ne s'étant levé à la contre-épreuve : les modérés, après trois victoires dans une même journée, n'avaient pas voulu s'exposer à une défaite.

La majorité habituelle se composait de près de trois cents voix, nombre qui se re-

1816. trouva depuis dans la chambre septennale; elle en perdit plus de cent vingt dans cette occasion. Quand on désigne encore la chambre de 1815 sous le nom de la chambre *aux catégories*, on oublie que cent vingt de ses membres les plus prévenus, les plus passionnés, cédant à la voix de la raison, de l'humanité et à celle du monarque, firent le triomphe d'une minorité courageuse, et que cet heureux concours, même en ne produisant qu'une majorité de neuf voix, empêcha notre belle et noble France de tomber dans l'état horrible et honteux où l'application du système des catégories et des confiscations a plongé l'Espagne et le Portugal.

La chambre des pairs adopta ce projet de loi avec l'amendement relatif aux conventionnels régicides. Le duc de Richelieu appuya cet amendement, que d'abord il avait combattu dans l'autre chambre.

Sort des conventionnels régicides.

Le duc d'Otrante (Fouché) perdit le titre d'ambassadeur du roi auprès de la cour de Saxe, pour être confondu parmi les exilés qui portaient un titre affreux de réprobation. On l'avait trop récompensé, et surtout maladroitement récompensé après la capitulation de Paris. On le punit comme s'il avait été étranger à un événement si nécessaire à la

seconde restauration. Bruxelles devint le sé- 1816.
jour et la retraite presque toujours tranquille de la plupart de ces conventionnels. Un prince de l'empire, Cambacérès, dont la cour avait long-temps ressemblé à celle d'un monarque, et qui avait vu dans une modeste attitude plusieurs de ceux qui prononcèrent sur son sort, partagea cet exil dont ses richesses ne pouvaient adoucir l'amertume. Depuis, soit par clémence, soit par justice, on donna une interprétation moins sévère à son vote, où se mêlait quelque ambiguïté. Rappelé à Paris, on le vit éviter avec un soin inquiet toute occasion de donner le moindre sujet d'ombrage à l'autorité royale. De tous les titres qu'il porta, et dont il jouit avec une vanité puérile, un seul restera gravé sur sa tombe : ce fut un jurisconsulte distingué, et il contribua, par son savoir et l'éminente clarté de son esprit, à la confection du Code civil. Parmi les autres exilés de cette catégorie, on remarquait Syeyes, dont le rôle fut si remarquable au commencement et à la clôture de la révolution, c'est-à-dire en 1789 et en 1799, et qui, pendant les neuf années d'intervalle, ne sut occuper les esprits que par une orgueilleuse taciturnité; Merlin de Douai, revêtu comme lui de la pourpre

1816. directoriale; Carnot, membre du comité de salut public, proscrit comme royaliste par les directeurs ses collègues, tout à l'heure ministre de la guerre pendant les cent jours, et républicain très-persévérant; Thibaudeau, qui avait été sur le point d'être déporté au 18 fructidor; le peintre David, qui couvrait la sombre ignominie de sa vie politique par la gloire de ses pinceaux; et enfin Barrère de Vieussac, ce bel-esprit du règne de la terreur. Tallien et Barras, les deux principaux auteurs de cette journée du 9 thermidor, qui fut un si éclatant, un si urgent service rendu au genre humain, n'avaient point signé l'acte additionnel; ils restèrent à Paris. Le premier, réduit à l'indigence, reçut de généreux secours du roi, et mourut peu de temps après[1].

[1] Drouet, ce maître de poste qui avait arrêté le roi à Varennes, s'ennuya bientôt de l'exil. Il osa revenir en France, caché sous un faux nom et muni d'un faux passe-port. Il vivait à Mâcon, dans une obscurité inquiète, et ne communiquant avec personne. Seulement il osa solliciter un brevet d'invention pour quelques procédés mécaniques qu'il avait imaginés, et je crois qu'il l'obtint. Il mourut en 1825. Une femme allemande, avec laquelle il vivait, dévoila son nom aux magistrats.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES MATIÈRES DE CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LA RESTAURATION.

II

IMPRIMERIE DE MAULDE ET RENOU,
RUE BAILLEUL, 9 ET 11.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS
LA RESTAURATION

PAR

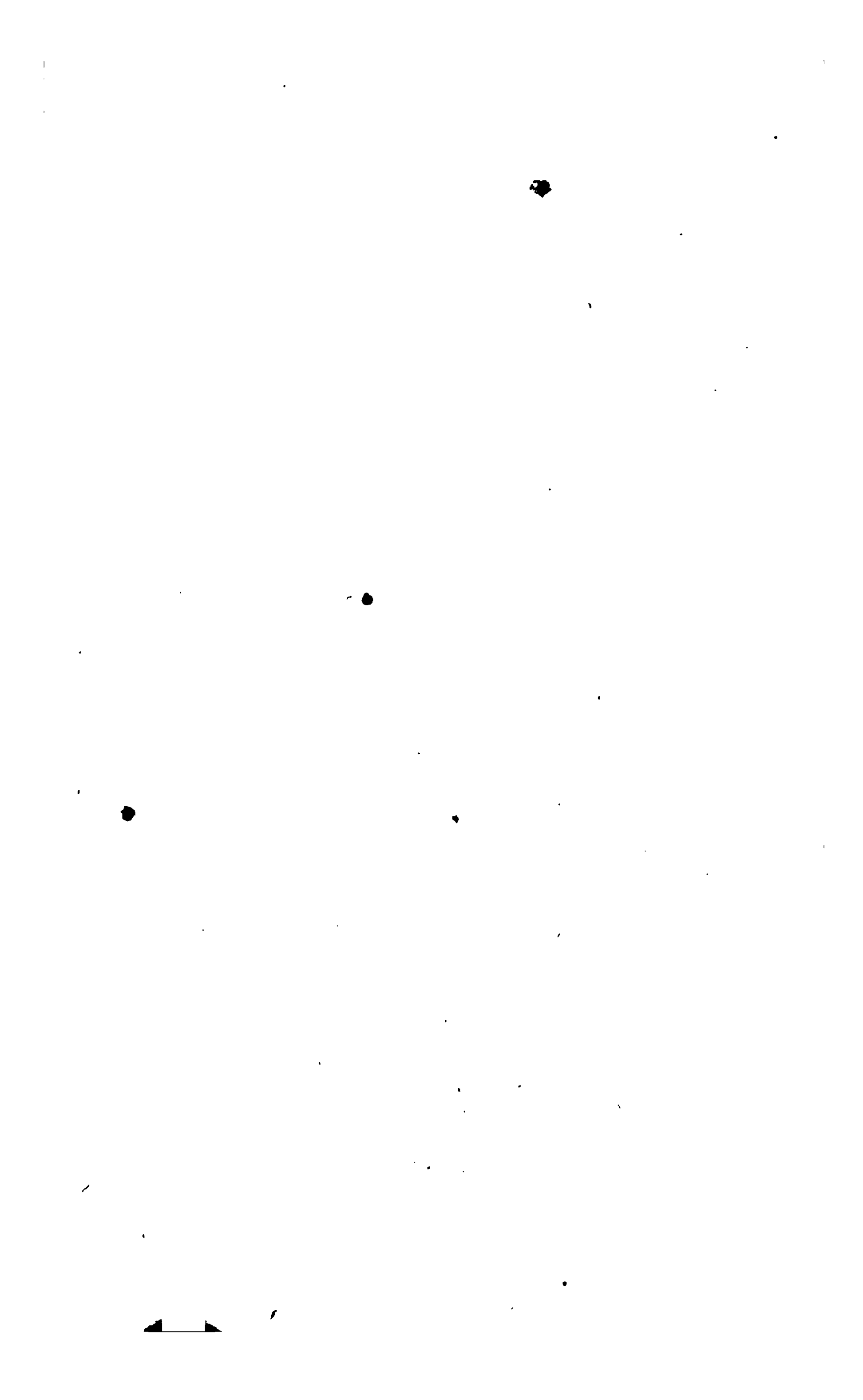
CHARLES LACRETELLE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES,
CHEVALIER DES ORDRES DE SAINT-MICHEL ET DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

DEUXIÈME EDITION.

II

PARIS
MARESCQ, ÉDITEUR-LIBRAIRE,
RUE GÎT-LE-COEUR, 11.

1844



HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION.

CHAPITRE VI.

DIVERSES CONDAMNATIONS.

Avant de suivre d'autres actes législatifs, il convient que je parle ici des condamnations qui furent prononcées sur les délits des cent jours; je ne ferai que les rapporter succinctement. Quelle témérité ne serait-ce pas à l'historien d'entrer dans une révision de ces procès, et de substituer ses conjectures à la conscience de juges éclairés par de longs débats! 1816.

Le roi (je déclare avoir lu ce fait important dans un écrit de la main de ce monarque) n'avait consenti, ni sans regret, ni sans résistance, aux exceptions portées dans

1816. l'acte d'amnistie. Son vœu eût été que ceux dont les noms y figuraient échappassent par la fuite aux rigueurs du jugement. Je sais aussi que des avis furent donnés, que des facilités furent offertes à plusieurs d'entre eux. Quelques-uns n'en profitèrent point, soit qu'ils se crussent protégés par la convention de Saint-Cloud, soit qu'ils eussent horreur de vivre sur la terre étrangère.

Procès du colonel Labédoyère.

Le colonel Labédoyère, qui, en volant dans les bras de l'empereur sous les murs de Grenoble, avait entraîné toute l'armée et consommé presque à lui seul l'événement des cent jours, prit le parti audacieux, après la dissolution de l'armée de la Loire, de rentrer dans Paris; il monta dans une diligence, fut reconnu par un de ses compagnons de voyage, peut-être par un espion voyageur, arrêté à son arrivée, jugé et condamné à mort par une commission militaire.

Procès du maréchal Ney.

De toutes les défections, celle qui avait le plus soulevé l'esprit des royalistes, c'était celle du maréchal Ney. Il était parti pour combattre Napoléon débarqué à Cannes, avec une confiance que sans doute il n'avait pu feindre. D'ailleurs, elle n'était point suspecte dans la bouche d'un maréchal qui,

cédant à l'horreur d'une guerre civile, avait osé, à Fontainebleau, dicter une abdication à l'empereur élevé sur le pavois. Cette confiance, il l'avait exprimée devant le roi en des termes fort durs pour l'exilé de l'île d'Elbe [1]. Les grands faits historiques qu'on se rappelait augmentèrent la stupéfaction gé- 1816.

[1] On lit, dans le procès du maréchal Ney, la déposition suivante de M. le duc de Duras; il déclare avoir introduit le maréchal Ney, le 7 mars, dans le cabinet du roi, et lui avoir entendu dire à S. M. que, s'il pouvait prendre Bonaparte, il le ramènerait dans une cage de fer. Le maréchal déclare n'avoir pas tenu ce propos; il croit avoir dit au contraire que l'entreprise de Bonaparte était si extravagante, que, si on le prenait, il mériterait d'être ramené dans une cage de fer. Le second témoin, M. le prince de Poix, fait une déposition conforme à la précédente.

De telles expressions tiennent de l'emportement d'un homme habitué à vivre dans les camps, mais il me paraît impossible qu'elles aient pu servir à masquer une trahison préméditée. Ce n'était pas le maréchal Ney qui avait sollicité le commandement. Il n'avait pas besoin de cette déplorable hyperbole pour obtenir ou pour confirmer la confiance du roi. Le maréchal devait sentir combien ces expressions souilleraient sa gloire après une défection. Son bouillant caractère ne pouvait se prêter aux artifices de la plus basse félonie.

1816. nérale, quand on apprit que le maréchal Ney et son armée, de dix mille hommes, s'étaient déclarés pour Napoléon.

Après la défaite de Waterloo, le maréchal Ney parut à la chambre des pairs, et nous avons vu qu'il n'y donna d'autre conseil que celui de se soumettre à la victoire et à la nécessité. « Un tel conseil, ajouta-t-il, » n'est pas suspect dans ma bouche, puisque » j'ai tout à craindre de la colère des royalistes. Au reste, je pars pour les États-» Unis de l'Amérique. » La capitulation de Paris lui inspira une sécurité funeste. Il se rendit à Lyon sous un nom supposé, et s'arrêta au château de Bessonis, près d'Aurillac. L'avis de quitter la France lui fut donné par ceux mêmes qu'il pouvait craindre ; ce parti semblait lui répugner. Un jour il eut l'imprudence de laisser sur un canapé, dans le château, un sabre magnifiquement monté, qu'il avait reçu en présent de l'empereur. Ce sabre fut vu par des personnes qui venaient visiter le maître du château. Leurs conjectures amenèrent l'arrestation du maréchal. D'Aurillac il fut conduit à Paris, et traduit d'abord devant un conseil de guerre. Le maréchal Moncey en avait été nommé président. Ce guerrier refusa de juger l'un

de ses plus illustres compagnons d'armes. 1816.
On punit sa résistance par un emprisonnement de trois mois. Le maréchal Ney récusa cette juridiction, et invoqua les priviléges de la pairie et de son rang. Le conseil de guerre se déclara incompétent; le roi donna au maréchal la cour des pairs pour juge. Ses deux défenseurs, MM. Berryer père et Dupin l'aîné, s'attachèrent à prouver que la défection du maréchal n'avait été ni préméditée, ni entièrement volontaire, puisque son armée demandait à grands cris de se joindre à Napoléon, et que nulle résistance du chef, suivant toute probabilité, n'eût pu vaincre une si aveugle et si fatale résolution; mais enfin il avait suivi cette armée infidèle, et semblait même avoir ouvert la marche par une proclamation que lui-même avait lue à la tête de son armée et qu'il venait de recevoir de Napoléon [1].

[1] J'ai déclaré qu'il serait imprudent, pour l'histoire contemporaine, d'entrer en révision des différens jugemens prononcés à la suite des cent jours; je m'abstiens d'entrer dans le fond de ces procès, mais la déposition du général Bourmont, et la réponse du maréchal Ney, offrent des renseignemens historiques trop importans pour ne pas les mentionner. Voici cette déposition et la réplique :

1816. Il restait ici au maréchal et à ses défenseurs à invoquer l'article de la capitulation de Paris ou de la convention de Saint-Cloud.

« Jusqu'au 14 mars, dit M. de Bourmont, les » ordres du maréchal me parurent conformes aux » intérêts du roi; mais le matin de ce jour, après » m'avoir invité à réunir les troupes sur la place, » il me dit : Vous avez vu les proclamations de » l'empereur, elles sont bien faites; ces mots, *La* » *victoire marche au pas de charge*, feront certes » un grand effet sur le soldat; il faut bien se » garder de les laisser lire aux troupes. » — » Sans doute, » lui dis-je. — « Mais ça va mal, » ajouta-t-il.

Ici M. de Bourmont ajoute quelques autres phrases qui tendent à prouver que le maréchal lui aurait insinué que les mesures prises contre Bonaparte avaient été mal combinées.

« Je n'avais pas compris le maréchal, » continue le témoin. Alors entra le général Lecourbe. (Le général Lecourbe est mort pendant l'instruction du procès, on s'est borné à lire la déposition qu'il a faite.) « Je lui disais que tout était fini, dit Ney » au général. Celui-ci parut étonné. Oui, ajoute » le maréchal, c'est une affaire arrangée, il y a » troismois que nous sommes tous d'accord. Si vous » aviez été à Paris, vous l'auriez su comme moi... » Le roi doit avoir quitté Paris, ou il sera enlevé; » mais on ne lui fera pas de mal; malheur à qui » ferait du mal au roi! On n'avait l'intention que » de le detrôner, de l'embarquer sur un vaisseau » et de le faire conduire en Angleterre. Nous n'avons

Trois des personnages qui avaient concouru 1816.
à cette négociation, le maréchal Davoust, le général Guilleminot et M. de Bondy, avaient

» plus maintenant qu'à rejoindre l'empereur. Je ré-» pondis au maréchal qu'il était très-extraordinaire » qu'il proposât d'aller rejoindre celui contre lequel » il devait combattre. Il me répondit que j'étais » libre, mais qu'il m'engageait à le faire. »

Le général Bourmont raconte ici la discussion qui se serait élevée entre Ney et Lecourbe, discussion après laquelle le maréchal lut la proclamation.

« Sachant, ajoute le témoin, que les troupes déjà » fort ébranlées par les émissaires de Bonaparte » avaient en lui une grande confiance, nous résolû-» mes d'aller sur la place ; nous étions affligés et » tristes. Après la lecture, les troupes défilèrent » aux cris de *Vive l'empereur !* et se répandaient en » désordre dans la ville. Le maréchal était si bien » déterminé d'avance à prendre son parti, qu'une » demi-heure après il portait la décoration de la » Légion-d'Honneur avec l'aigle, et à son grand cor-» don la décoration à l'effigie de Bonaparte. »

Après cette déposition, l'accusé prend la parole et s'exprime en ces termes : « Depuis huit mois que » le témoin prépare son thème, il a eu le temps de le » bien faire, il a cru impossible que nous nous trou-» vassions jamais en face, il a pensé que je serais » traité comme le colonel Labédoyère, et fusillé par » jugement d'une commission militaire ; mais il en » est autrement ; je vais au but. Le fait est que le 14 » je l'ai fait demander avec le général Lecourbe ; ils

1816. été entendus dans la procédure, et tous trois avaient déclaré que l'article 12 avait été conclu entre les négociateurs comme em-

» sont venus ensemble. Je suis fâché que Lecourbe » ne soit plus, mais je l'invoque dans un autre lieu, » je l'interpelle contre tous ces témoignages devant » un tribunal plus élevé, devant Dieu qui nous » entend tous; c'est par lui que seront jugés l'un et » l'autre. J'étais la tête baissée sur la fatale procla- » mation, et vis-à-vis d'eux, qui étaient adossés à » la cheminée; je sommai le général Bourmont, au » nom de l'honneur, de me dire ce qui se passait. » Bourmont, sans ajouter aucun discours prélimi- » naire, prend la proclamation, la lit, et dit qu'il » est absolument de cet avis; il la passe ensuite à » Lecourbe, qui la lit, ne dit rien, et la rend à » Bourmont. Lecourbe dit ensuite : Cela vous a été » envoyé; il y a quelque rumeur; il y a long-temps » qu'on prévoit tout cela. Le général Bourmont fit » rassembler les troupes; ET IL A EU DEUX HEURES » POUR RÉFLÉCHIR! Quant à moi, quelqu'un m'a- » t-il dit : Où allez-vous? Vous allez risquer votre » honneur, votre réputation pour une cause fu- » neste!....

» Je n'avais pas besoin, monsieur de Bourmont, de » votre avis quant à la responsabilité dont j'étais » chargé seul; je demandais les lumières et les » conseils d'hommes à qui je croyais une ancienne » affection et assez d'énergie pour me dire : *Vous » avez tort*. Au lieu de cela, vous m'avez entraîné, » jeté dans le précipice.

» Bourmont rassembla les troupes sur une place

portant une amnistie complète et sans exceptions. « *J'avais*, dit le maréchal Davoust, *soixante-dix mille fantassins*, *vingt-* 1816.

» que je ne connaissais même pas ; il pouvait, s'il » jugeait ma conduite mauvaise, faire garder ma » porte. J'étais seul, sans cheval, sans officiers ; » mais il a beaucoup d'esprit, sa conduite a été » très-sensée. Je l'avais vivement prié de loger chez » moi, il ne l'a pas voulu ; il s'éloigna, se réfugia » chez le marquis de Vaulchier, formant ensemble des » coteries pour être en garde contre les événemens, » et s'ouvrir, dans tous les cas, une porte de » derrière.

» Ensuite Bourmont et Lecourbe sont venus me » prendre avec les officiers, et m'ont conduit au » milieu du carré où j'ai lu la proclamation. Après » cette lecture nous avons été arrachés, étouffés, » embrassés par les troupes qui se sont retirées en » bon ordre. »

Après quelques questions de peu d'importance, eu égard aux déclarations précédentes faites au témoin ou à l'accusé, le maréchal ajoute : « M. de » Bourmont prétend que je portais une décoration » de Bonaparte ! et jusqu'à Paris, où mon bijoutier » m'en a fourni de nouvelles.... On peut le faire » entendre. » (M. Cailloué, bijoutier au Palais-Royal, appelé pour constater ce fait, a déposé que le maréchal lui avait envoyé le 25 mars, par son valet de chambre, ses décorations à changer. « Comment pouvez-vous faire une pareille suppo- » sition ? C'est une infamie, général, de dire que » j'avais l'intention de trahir !..... »

1816. *cinq mille hommes de cavalerie et quatre ou cinq cents pièces de canon. Si la convention n'eût point été conclue comme on la demandait, j'aurais livré bataille.* » Les défenseurs entreprirent de prouver que cet article devait être commun au roi de France, dont les souverains alliés vengeaient la cause; que des généraux français n'auraient jamais ouvert les portes de Paris aux troupes alliées qu'avec la certitude de rendre Paris au roi; que le roi par conséquent devait y apparaître partie contractante; qu'il ne s'agissait point ici de la reddition d'une place telle que Maubeuge ou Lequesnoi, mais de Paris, c'est-à-dire de toute la France; enfin, que la soumission de l'armée de la Loire avait été la conséquence d'une convention militaire qui réunissait tous les caractères d'un acte politique, et même du traité de paix le plus solennel.

Les défenseurs se virent arrêtés par un mouvement de la cour des pairs, qui voulut délibérer sur ce moyen de défense; et une heure après, M. le chancelier Dambray, se déclarant l'organe de la majorité de la cour, prononça ces paroles : « J'interdis aux défen- » seurs de discuter d'après une convention

» militaire à laquelle le roi n'a eu aucune » participation, et qui lui est tellement » étrangère, que vingt-un jours plus tard, » et en présence même des souverains al- » liés, S. M. a rendu ses ordonnances du » 24 juillet. » 1816.

Alors la cause parut désespérée; il ne restait plus à la cour des pairs qu'à constater, comme jury, un fait public et avoué. Un des défenseurs, M. Dupin, imagina pour le maréchal un autre moyen de salut. Ce fut au dernier traité de Paris qu'il eut recours. Par ce traité douloureux à rappeler, Sarrelouis, patrie du maréchal, cessait d'appartenir à la France : « Vous ne pouvez donc, » disait le défenseur, le condamner comme » Français. » Le maréchal Ney fut saisi, à ces mots, du plus noble transport; il protesta contre ce moyen de défense :

« Je suis Français, s'écria-t-il, et je mour- » rai Français. Jusqu'à présent, ajouta-t-il, » ma défense a paru libre; elle ne l'est plus, » puisqu'on interdit à mon défenseur de » parler d'une convention en vertu de la- » quelle Paris a rouvert ses portes au roi. » J'aime mieux n'être pas défendu que de » l'être imparfaitement. »

La cour des pairs le condamna à la peine

1816. capitale, à la majorité de cent trente-six voix sur cent soixante-une.

Pendant que ce procès se discutait encore, mais sans laisser d'espérance aux amis du maréchal, un Anglais, un guerrier qui s'était mesuré contre les nôtres dans les champs glacés de la Russie, sir Robert Wilson, qui tout à l'heure va reparaître dans cette histoire, osa concevoir le projet de rompre les fers du maréchal, et de l'enlever du Luxembourg. On n'a pas connu quels moyens il avait imaginés pour cette évasion; mais on a su par lui que son projet n'échoua que parce que, la veille de l'exécution, la garde fut tout à coup triplée autour du prisonnier. Si ce complot eût réussi, un parti nombreux, parmi deux nations rivales, eût comparé la délivrance du héros de la Bérésina, par un homme qui l'avait admiré en le combattant, à tout ce que la chevalerie offre de plus brillant et de plus généreux. Peut-on douter que dès le moment où la sécurité nous fut rendue, la clémence du roi n'eût tiré de l'exil un homme doué, au degré le plus rare, de toutes les qualités martiales, et qui, dans la campagne de Moscou, se montra supérieur aux rigueurs continues et progressives

d'un hiver de Russie, à l'obstacle des fleuves 1816.
chariant des glaçons, à des forces décuples, et pour tout dire, enfin, à qui il fut donné de surpasser, pendant six mois, Napoléon en force d'âme et en génie.

Le maréchal entendit avec beaucoup de flegme la lecture de l'arrêt qui le condamnait, seulement il interrompit l'énumération de ses titres par ces mots : « Dites Michel » Ney, et bientôt un peu de poussière. » Il se jeta tout habillé sur son lit, et dormit d'un sommeil calme jusqu'à cinq heures du matin. Une heure après, il lui fut permis de voir encore une fois sa femme et ses enfans; il soutint avec fermeté une épreuve si déchirante, reçut les secours de la religion; il avait fait appeler le curé de Saint-Sulpice; à neuf heures, on le conduisit, à travers deux lignes de militaires, jusqu'à la grille de l'Observatoire; en montant en voiture, il dit au curé : « Montez le premier, monsieur le curé, » je serai plus tôt que vous là-haut. » On lui proposa de lui bander les yeux : « Ignorez- » vous que depuis vingt-cinq ans je sais » regarder en face les balles et les boulets? » Puis il s'écria d'une voix assurée : « Je pro- » teste contre le jugement qui me con- » damne; j'eusse mieux aimé mourir pour

1816. » ma patrie dans les combats; mais c'est » encore ici le champ d'honneur, *vive la* » *France!* » Il tomba percé de six balles. Ce guerrier, dont le nom avait rempli les pages de nos bulletins, ne comptait que quarante-six ans.

Procès des frères Faucher.

D'autres généraux subirent le même sort dans d'autres villes du royaume. L'esprit de parti, et même l'exaltation de la fidélité, ne purent refuser des larmes au sort des deux généraux César et Constantin Faucher, qui, nés jumeaux, avaient reproduit sous nos yeux ce que l'amitié fraternelle offre de plus touchant dans les annales de l'antiquité. Jamais ils ne s'étaient quittés, ni dans leurs jeux, ni dans leurs études, ni dans leurs combats. Leur carrière militaire, à l'un et l'autre, avait été arrêtée de bonne heure par de graves blessures. Ils aimaient les lettres; leur conversation était pleine d'agrémens. Déjà ils avaient failli périr ensemble sous l'accusation de fédéralisme. Ils étaient conduits aux pieds de l'échafaud, lorsqu'un proconsul osa leur faire grâce. On les regardait sous Bonaparte comme persévérant dans des principes républicains; mais ils étaient loin de la rudesse que de tels principes auraient pu faire supposer. Tous deux se prirent

d'un aveugle enthousiasme pour l'époque des cent jours. L'un d'eux, César, avait été nommé membre de la chambre des représentans. On s'était si bien habitué à ne les voir jamais désunis, que Constantin obtint la permission de venir s'asseoir à côté de son frère. Après la dissolution de cette chambre, un transport inconsidéré, ou un funeste destin, les conduisit à la Réole, leur patrie, où ils jouissaient d'une grande faveur. Bientôt ils furent accusés d'avoir préparé un mouvement contre l'autorité du roi. Une lettre que César avait écrite au général Clausel fut interceptée. Il s'y plaignait d'être en butte aux persécutions des compagnies royalistes, et annonçait l'intention de se défendre de leur aggression. Quelques phrases pouvaient être interprétées comme tendant à prolonger la résistance au gouvernement du roi. On visita le château, lieu de leur résidence; on y trouva un nombre d'armes peu ordinaire chez des particuliers, mais qui consistait surtout en fusils de chasse et en pistolets. Tous deux furent arrêtés et conduits à Bordeaux. La fureur publique était alors si vivement allumée contre eux, que sur leur route ils furent assaillis d'outrages et d'impréca- 1816.

1816. tions. On traitait de terroristes des hommes qui, sous la terreur, avaient vu l'échafaud de si près. Privés du secours des avocats les plus renommés, ils se défendirent avec un talent d'élocution remarquable. Cependant ils furent condamnés à mort. Le conseil de révision, devant lequel ils purent être assistés d'un avocat, ne leur fut pas plus favorable. Ceux mêmes qui avaient été le plus animés contre eux ne purent retenir leurs larmes, en voyant que la mort leur devenait douce, par la pensée que l'un ne survivrait point à l'autre. Ils commandèrent le feu. Les publicistes qui rejettent la peine de mort, peuvent s'autoriser de l'exemple des frères Faucher, entre mille autres; pour moi, l'histoire me démontre qu'elle a toujours été beaucoup trop prodiguée pour les délits politiques.

Autres condamnations.

Le général Mouton Duvernet.

Le général Mouton-Duvernet vivait caché dans les environs de Lyon, où il avait commandé pendant les cent jours. Ce fut un royaliste qui lui donna une noble hospitalité; mais enfin le général craignit d'être inquiété dans cet asile, et soit par le désespoir d'échapper aux recherches, soit par une confiance imprudente dans ses moyens de défense, il vint de lui-même se constituer prisonnier à

Montbrisson. L'arrêt de mort fut prononcé contre lui. 1816.

Le général Chartrand, qui avait commandé dans une autre partie du Midi, n'était point compris dans les exceptions de l'amnistie. Il vivait à Paris, lorsqu'il reçut de l'autorité militaire l'ordre de se rendre à Lille pour y demeurer en surveillance. Il ignorait qu'une procédure avait été commencée contre lui dans le département qu'il avait quitté. Rien ne troublait sa sécurité, lorsqu'il fut traduit devant un conseil de guerre à Lille. L'avis le plus sévère prévalut, et le général Chartrand subit la mort.

Le général Chartrand.

M. le duc et madame la duchesse d'Angoulême s'imposèrent le soin généreux de sauver, soit des dangers d'un jugement, soit de la peine capitale déjà prononcée, des généraux qui avaient été opposés à l'un et à l'autre, dans les efforts courageux que le prince et la princesse avaient faits pour maintenir ou pour faire rentrer le Midi dans le devoir. Ainsi le prince obtint la grâce du général de Belle, condamné à mort par un conseil de guerre tenu à Paris. A peine avait-il intercédé pour lui, que le roi dit : « Mon fils, » il n'est pas besoin d'un rapport, je me hâte » de céder à votre généreuse intercession. »

Plusieurs grâces accordées.

1816. Le même prince couvrit de sa protection le général Gilly [1], dont il avait été le prisonnier. Madame, duchesse d'Angoulême, accorda la sienne aux généraux Decaen et Clausel, qui l'avaient tenue assiégée à Bordeaux. Ces militaires avaient montré des égards pour ces augustes personnes et des soins pour leur salut.

Un de nos plus habiles marins, le contre-amiral Linois, fut mis en jugement pour avoir reconnu, dans la Guadeloupe, dont Louis XVIII l'avait nommé gouverneur, l'autorité de Napoléon. Il se justifiait en disant que c'était le seul moyen d'empêcher cette colonie de tomber sous la protection, et bientôt sous la domination anglaise. Il fut acquitté. Le colonel Boyer, accusé du même délit, fut condamné à mort, mais le roi lui sauva la peine capitale.

[1] Le général Gilly, pendant les désastres de Nîmes, vivait caché chez un cultivateur protestant assez pauvre. Un jour cet homme, rentrant chez lui, apprit à sa femme que l'on avait mis à prix, pour une somme considérable, la tête du général Gilly. Eh bien ! dit le général, je viens vous offrir un moyen de faire votre fortune ; je suis le général Gilly. Le protestant et sa femme rejetèrent une telle offre avec horreur, et redoublèrent de soins pour cacher le proscrit.

1816.

Le général Drouot acquitté.

Au nombre des accusés traduits devant un conseil de guerre, on vit paraître le général Drouot. On ne pouvait lui reprocher de parjure, puisque, par son dévouement, Napoléon était resté son seul souverain. Il l'avait suivi dans son fatal retour, sans approuver son entreprise. Son apologie eut un caractère particulier de noblesse, de franchise et de fermeté. Les juges, le public, et surtout l'accusé, furent vivement émus, lorsqu'on entendit un des témoins, le maréchal Macdonald, rapporter, avec une chaleur entraînante, tout ce qu'avait fait, tout ce qu'avait dit le général Drouot, pour faire consentir l'armée de la Loire à sa dissolution; chacun comprit qu'un ami de Napoléon, en appuyant avec tant de force une mesure qui le livrait au plus affreux péril, avait voulu se dévouer pour la paix de sa patrie, après s'être dévoué pour son bienfaiteur. « Quelle que soit la décision de mes juges, » s'écria le général, j'éprouve en ce moment » une satisfaction bien vive, puisque ma » conduite a mérité l'estime de l'un des plus » illustres et des plus loyaux guerriers de » notre temps. » Chacun attendait avec angoisse le jugement. Cinq voix étaient nécessaires pour prononcer la condamnation.

1816. Quatre voix avaient conclu à la mort, trois conclurent à l'absolution; le général Drouot fut acquitté. Ce guerrier, modèle de désintéressement, s'enfonça depuis dans une retraite philosophique à Nancy, sa ville natale; objet de vénération pour tous ceux qui le visitent, il reproduit à leurs yeux une simplicité de vertus antiques mêlée à un esprit versé dans les plus hautes connaissances de l'art militaire.

Le général Cambronne.

Cet acquittement, quoique arraché avec peine, était d'un heureux augure pour le général Cambronne, autre compagnon de l'exil de Napoléon à l'île d'Elbe. Ce général, grièvement blessé à Waterloo, et fait prisonnier des Anglais, avait eu la confiance intrépide de rentrer dans sa patrie après sa captivité, et de venir se constituer prisonnier. Il porta très-loin la franchise militaire dans ses interrogatoires et dans sa défense, et par-là même il produisit une impression favorable sur ses juges. Il fut acquitté, et les Bourbons l'ont toujours trouvé fidèle à ses nouveaux sermens, c'est-à-dire aux premiers qu'il leur prêta.

Jugement du général Bonnaire.

Un officier hollandais au service de France, le colonel Gordon, avait été tué dans la place de Condé, lorsqu'il se présentait en parle-

mentaire quelques jours après la bataille de Waterloo, pour sommer cette place d'ouvrir ses portes à Louis XVIII. A la vérité il avait commis l'imprudence de ne se présenter ni avec l'escorte, ni avec le trompette qui ordinairement désignent le parlementaire. Le général Bonnaire, commandant de la place, et son aide de camp le lieutenant Mietton, furent traduits devant un conseil de guerre pour être jugés sur cet attentat contre le droit des gens. M. Chauveau-Lagarde, défenseur du général Bonnaire, remplit son ministère malgré les accès d'une fièvre aiguë, et eut plusieurs mouvemens d'une haute éloquence. Le conseil de guerre jugea pourtant que le général, sans avoir ordonné le meurtre, n'avait pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour le prévenir ou le punir. Il fut condamné à la peine de la déportation et à la dégradation, son aide de camp à la mort. On ne peut exprimer quel fut le supplice des spectateurs, lorsque sur la place Vendôme, et dans le plus terrible appareil, ils virent dégrader un brave militaire qui paraissait souffrir plus que la mort. Dans l'instruction de son procès il s'était écrié : « Qu'on me fusille et qu'on ne me dégrade » pas. » Son aide de camp déclara, avant de

1816. mourir, que le général n'avait eu aucune part au supplice du malheureux colonel Gordon. Le général Bonnaire survécut peu à la déplorable scène de la place Vendôme. Durant sa prison, le chagrin fit rouvrir ses blessures; il mourut en protestant de son innocence.

Le général Bertrand, une seconde fois compagnon de Bonaparte dans un exil beaucoup plus dur que le premier, fut condamné à mort par contumace, ainsi que les généraux Lefebvre-Desnouettes, les deux frères Lallemant, Rigaud, le duc de Rovigo, qui depuis purgea sa contumace, et quelques autres.

Procès de M. de Lavalette.

L'un de ces procès mérite un rapport détaillé par les incidens qu'il fit naître. M. de Lavalette, directeur général des postes sous le consulat et l'empire, était un homme de mœurs douces et recommandables. Il n'avait point d'ennemis, quoiqu'il eût été puissant. Les proscrits du 18 fructidor se souvenaient avec reconnaissance que M. de Lavalette, aide de camp du général Bonaparte pendant les immortelles campagnes d'Italie, avait été chargé par lui d'une mission pour prévenir ce terrible coup d'état, dont les auteurs préparèrent les funérailles de la ré-

publique en voulant la sauver. Il avait rempli cette mission avec un grand zèle, quoique sans succès. Son délit était de s'être emparé de la direction des postes le 20 mars 1815, au matin, plusieurs heures avant l'entrée de Napoléon. Il était compris dans les exceptions de l'amnistie. Cependant il ne s'était pas éloigné de Paris, il se cachait avec peu de précaution, et négligeait les avis qui lui étaient donnés. Les griefs qui lui étaient imputés parurent prouvés à la cour d'assises, devant laquelle il fut traduit. Les jurés le déclarèrent coupable. Le jugement à mort fut prononcé. Le pourvoi en cassation laissait un intervalle dont on pouvait profiter pour obtenir grâce du roi. Mais la chambre des députés entretenait l'irritation des esprits; le roi craignait de paraître trahir sa propre cause en cédant à son cœur. M. Decazes insistait sur la grâce. Madame de Lavalette épiait tous les moyens de pénétrer jusqu'à S. M. et de tomber à ses pieds. Le maréchal duc de Raguse n'hésita point à seconder son dessein. En lui donnant le bras, il la fit pénétrer dans l'intérieur du château. Le roi fut vivement ému à l'aspect de la suppliante; cependant le mot de grâce ne fut pas prononcé. 1816.

1816. Mme. de Lavalette, pour sauver son mari, ne se confia plus qu'à la force de son âme. Elle avait obtenu la permission de le voir à la Conciergerie. Le 21 décembre, veille du jour où son mari devait être exécuté, elle se rendit à la prison avec sa jeune fille, âgée de quatorze ans, et une vieille gouvernante. Elle s'y était fait transporter dans une chaise à porteurs. Peu s'en fallut que son héroïque dessein ne fût trahi. Un fidèle domestique qui la suivait mena boire les deux porteurs de la chaise, et leur dit : « Il y a vingt-cinq » louis à gagner. Vous serez plus chargés au » retour, mais vous n'irez pas loin. » Ces mots donnèrent de violens soupçons à l'un des deux porteurs, qui s'écria : « C'est donc » M. de Lavalette que nous allons ramener. » Cet homme se retira, mais cependant ne voulut pas trahir le secret qu'il avait deviné. Il fut remplacé par un charbonnier qui se trouvait près de là.

La malheureuse famille est réunie. On dîne ensemble dans un appartement séparé. M. de Lavalette a pris les habits de sa femme; sa femme a revêtu d'autres habits de son sexe. Bientôt le concierge voit arriver au greffe les trois femmes qui ont été introduites. L'une d'elles semble abîmée dans la douleur, se

cache le visage et pousse des sanglots. Le concierge attendri lui donne la main et n'ose soulever son voile. Peu de temps après, il entre dans l'appartement du prisonnier, et madame de Lavalette s'offre seule à ses regards. « Ah! madame, s'écrie-t-il, vous » m'avez trompé, vous m'avez perdu. » L'héroïne de l'amour conjugal lutte contre lui pour le retenir, car elle craint que son mari ne soit point encore en sûreté. Le concierge sort, fait courir après le condamné. Les perquisitions sont vaines. Il vient éperdu raconter à M. Decazes la manière dont il a été trompé. Le ministre en informe le roi. « Vous verrez, dit Louis XVIII, qu'on dira » que c'est nous. » Cependant ce ministre ne donnait point des ordres à la Conciergerie; ce soin ne regardait que M. Bellart, procureur-général. Ce magistrat, quoique d'un naturel humain, montrait de la rigidité dans ses devoirs. Dès que le bruit de cette évasion est répandu, on tonne à la chambre des députés; M. de Sesmaisons accuse le ministre de l'avoir favorisée. Peu s'en fallut qu'on ne proposât de le mettre en accusation. Les femmes furent charmées d'avoir à inscrire une héroïne de plus parmi celles qui, dans les temps malheureux, avaient porté si haut

1816.

1816. la gloire de leur sexe. L'admiration générale lui fut une égide. Elle resta quelques jours en prison et ne fut pas comprise dans l'acte d'accusation.

Les jours s'écoulaient sans donner de renseignemens sur la retraite de Lavalette. Trois Anglais du parti de l'opposition veillaient sur lui, et l'un d'eux, le célèbre Robert Wilson, major général, l'avait mis en sûreté, en le conduisant lui-même sur le territoire de la Belgique. Revenu à Paris, cet Anglais voulut informer l'un des chefs de l'opposition, le lord Grey, du succès qu'il avait obtenu. Sa lettre fut interceptée par la trahison d'un de ses domestiques. Ses deux amis, M. Bruce et M. Hutchinson, furent compromis par les détails qu'il donnait. Tous trois furent arrêtés, et implorèrent en vain l'intervention de l'ambassade anglaise et du duc de Wellington. Leur procès s'instruisit assez tard, mais avec un éclat qui rendait toute l'Europe attentive, et pouvait exciter la sollicitude des cabinets. On ne tarda point à découvrir que les trois Anglais accusés avaient précédemment ourdi un complot pour favoriser l'évasion du maréchal Ney, et qu'un redoublement de surveillance l'avait seul fait échouer. Il était difficile d'expliquer

ce zèle pour des lieutenans ou des amis de 1816.
Bonaparte chez sir Robert Wilson, l'un des hommes qui avaient le plus signalé une haine furieuse contre ce conquérant. Doué d'un esprit ardent et même aventurier, il avait couru partout où il pouvait se mesurer avec les troupes de ce dominateur de l'Europe: en Égypte d'abord, en Portugal ensuite, et enfin en Russie. Engagé au service de cette puissance, il avait figuré, non sans honneur, dans la campagne qui fut le terme de nos gigantesques exploits. De plus, il avait publié contre Napoléon des écrits foudroyans. Mais il tenait à l'opposition, et ce parti n'avait vu la victoire de Waterloo qu'avec chagrin et de sombres pressentimens. L'alliance des rois lui paraissait désormais trop puissante; et l'Angleterre, en se subordonnant à cette alliance, pouvait être menacée dans ses libertés. Le nom du lord Grey, auquel était adressé le récit de Wilson, semblait représenter ici le parti de l'opposition anglaise tout entier. MM. Hutchinson et Bruce, sans avoir la célébrité de sir Robert Wilson, portaient des noms recommandables. Le dernier, neveu de l'auteur d'un voyage vanté dans la Nubie et l'Abyssinie, avait lui-même pénétré dans l'Orient sous les auspices et

1816. dans l'étroite intimité de cette bizarre amazone, lady Stanhope, qui s'est formé un petit empire dans la Syrie. Il joignait aux traits les plus heureux des grâces chevaleresques, une élocution facile et pleine de grâces.

L'acte d'accusation les présentait comme les envoyés d'un parti factieux qui étendait ses ramifications dans toute l'Europe, et qui avait osé prendre Paris pour le centre de ses opérations révolutionnaires, dans le temps même où les souverains y venaient châtier le réveil d'une révolution. La correspondance saisie chez sir Robert Wilson indiquait un esprit de haine contre les Bourbons, qui avait succédé en lui à sa vieille haine contre Bonaparte; mais ses correspondans paraissaient beaucoup plus réservés, soit dans leurs ressentimens, soit dans leurs espérances. Cet Anglais, dans les débats, se montrait fier du secours qu'il avait prêté à un Français condamné à mort, mais embarrassé de l'expression inconsidérée de ses sentimens politiques. M. Bruce inspira un intérêt plus vif; il fit valoir la cause de l'hospitalité en termes à la fois naïfs et pathétiques. « Quant » à l'affaire de M. Lavalette, la politique » n'y est entrée pour rien; je n'ai été mu que

» par le sentiment de l'humanité. Vous avez 1816.
» vu dans mon interrogatoire que je le con-
» naissais à peine. Il est vrai que la bonté de
» son caractère, l'amabilité de son esprit et
» la douceur de ses manières, m'avaient
» inspiré plus d'intérêt qu'on n'en ressent en
» général pour un homme qu'on a si peu
» vu. Je n'ai jamais été chez lui, ni lui
» chez moi; je n'ai pas encore eu l'honneur
» de voir sa femme, et je n'ai eu aucune
» communication directe ni indirecte avec
» lui depuis le moment de son arrestation.
» Il vous a été aussi démontré qu'il n'existe
» aucune complicité entre nous et les autres
» prévenus. J'ai respecté les fers et les portes
» d'une maison de justice. Je n'ai pas été,
» comme don Quichotte, à la recherche des
» aventures. Un homme malheureux, frappé
» par la rigueur des lois, demande ma pro-
» tection; il montre de la confiance dans
» mon caractère; il met sa vie entre mes
» mains; il réclame mon humanité. Qu'au-
» rait-on dit de moi si j'avais été le dénoncer
» à la police? J'aurais alors bien mérité la
» mort, dont j'ai été depuis menacé. Que
» dis-je! qu'aurait-on pensé de moi si j'avais
» refusé de le protéger? On m'aurait regardé
» comme un lâche, comme un homme sans

1816. » principes, sans honneur, sans courage, » sans générosité : j'aurais mérité le mépris » de tous les gens de bien. » Le séjour que M. Bruce avait fait chez les Arabes lui fournissait les exemples les plus touchans d'une hospitalité généreuse.

On vit paraître dans ce procès madame de Lavalette, non en accusée, mais en témoin. La timidité qu'elle montrait devant un auditoire imposant, faisait encore plus ressortir le courage avec lequel elle s'était présentée au lieu de son époux. Mais pourquoi l'appeler en témoignage? S'attendait-on qu'elle compromettrait des hommes auxquels elle devait le salut de son mari, si bien commencé par elle-même? Elle déclara ne pas avoir l'honneur de les connaître. La cour d'assises, d'après la déclaration des jurés, condamna les trois Anglais à trois mois d'emprisonnement, c'était le *minimum* de la peine. Un porte-clefs de la Conciergerie, accusé d'avoir favorisé l'évasion de Lavalette, fut condamné à deux ans de prison.

Cependant la chambre des députés n'avait pas cessé de faire un grand bruit de l'évasion de M. de Lavalette. C'était un grief sous lequel elle voulait accabler M. Decazes, dont l'influence mettait un frein à sa turbulente

activité et gênait le long règne qu'elle voulait se préparer. On voulait que M. Decazes eût tout conduit dans cet événement, et que l'héroïsme de madame de Lavalette ne fût qu'un jeu convenu. Cependant la surveillance d'un accusé condamné à mort par un jugement de cour d'assises, était uniquement du ressort judiciaire. On n'accusait pas, et certes on ne pouvait accuser le procureur général de connivence. Sur quoi bâtir un acte d'accusation contre le ministre de la police? La chaleur des esprits était telle, qu'on se déterminait à provoquer cette mesure sans aucun moyen de la justifier. Ces menaces blessaient le roi dans sa politique, dans son équité, dans ses affections. Il prit le parti de s'expliquer avec quelques-uns des députés les plus prononcés qui approchaient de sa personne. « Proposer, dit-il, cet acte d'accusation » contre un de mes ministres, sous le plus déplorable prétexte, c'est un acte de passion » qui doit appeler toute ma sollicitude; si » on en vient là, j'aviserai moi-même à une » mesure qui peut-être tempèrera cet excès » d'ardeur qui vous emporte, et je n'en vois » pas d'autre que la dissolution de la chambre. » Cette menace eut son effet; l'acte d'accusation avorta.

1816.

1816. On voit, par ce triste tableau des condamnations prononcées par l'effet des cent jours, qu'elles avaient porté sur plusieurs hommes qui n'étaient point nominativement exceptés de la loi d'amnistie. Je dois avertir que ce tableau est incomplet, et que j'aurais pu mentionner beaucoup d'autres jugemens prononcés par des conseils de guerre, contre d'autres militaires auxquels on ne pouvait guère imputer que des délits communs à toute l'armée. Quand le souverain a prononcé une amnistie avec certaines exceptions, c'est l'amnistie et non les exceptions qu'il convient d'étendre.

Supplice du roi de Naples, Murat.

Il convient de mentionner ici la catastrophe qui termina les jours de l'un des plus illustres compagnons des exploits de Bonaparte. Nous avons vu que le roi Joachim Murat était réfugié en France, pendant les cent jours, et après le mauvais succès de sa levée d'armes contre l'Autriche; il n'était point encore sorti de la Provence, lorsque la bataille de Waterloo le livra aux horreurs de la vie d'un proscrit. Après avoir été vingt fois sur le point d'être arrêté, il parvint enfin à s'embarquer pour la Corse. L'accueil qu'il reçut dans cette île, ne ranima que trop sa confiance. Il osa concevoir le

projet de remonter sur le trône de Naples. 1816.
C'est avec deux cent cinquante hommes et six barques, qu'il se livre à cette entreprise. Dans sa route, vers Naples, il éprouve plusieurs défections et reçoit des avertissemens sinistres. Sa résolution chancelle, il voudrait débarquer à Trieste et se mettre sous la protection de l'Autriche, qui lui a fait offrir l'hospitalité; mais les vents contraires, et peut-être aussi de perfides conseils l'empêchent de s'arrêter à ce parti. Le 8 octobre 1815, il débarque à Pizzo, dans la Calabre, avec quarante compagnons, saute à terre le premier, se fait reconnaître des paysans et obtient d'abord quelques signes d'intérêt. Comme il demande un guide pour le conduire à Monteleone, un militaire vient s'offrir; mais le prétendu guide n'est autre chose qu'un colonel de gendarmerie qui a résolu de le livrer au roi. A une certaine distance, ce colonel donne le signal à une troupe de paysans qui fondent sur Murat et ses compagnons. Murat, après quelque résistance, se dévoue et se livre pour arracher ses amis à la fureur de la multitude. Bientôt une commission militaire condamne à être fusillé ce capitaine si merveilleusement intrépide, et il subit le supplice dans les

1816. mêmes lieux où il a exercé long-temps le pouvoir royal.

Sociétés secrètes. Outre la congrégation, devenue depuis si fameuse et si puissante, il existait des sociétés secrètes connues sous le nom bizarre de *Francs-régénérés*. On y reconnaissait une hiérarchie toute féodale. Tel préfet en était le chef sous le nom de sénéchal ou de vidame, et souvent ses commis les plus minces, ou ses familiers les plus obscurs, se partageaient les titres de chevaliers, de bannerets, de damoiseaux. Le vieux gentilhomme y redevenait seigneur châtelain. Ce passe-temps féodal eût été sans conséquence s'il n'eût fallu occuper les loisirs des *francs-régénérés*. Ils s'épouvantaient entre eux des complots qu'ils croyaient découvrir. De là des dénonciations multipliées; des hommes pleins de loyauté répugnèrent bientôt à ce triste emploi de leurs momens, l'honneur parla chez eux plus haut que la passion. Ils se retirèrent, et ces plaids féodaux furent bientôt assez généralement désertés.

Il existait encore d'autres sociétés secrètes anonymes, ou du moins dont on n'a pas bien connu le nom. Quoique ennemies mortelles de la franc-maçonnerie, elles en empruntaient sans scrupule les effrayantes épreuves,

et même en perfectionnaient la rigueur par des inventions qui cessaient d'être un jeu. 1816.

Le secret de l'une de ces sociétés qui se tenait à Amiens, et à laquelle appartenaient les principaux fonctionnaires du département, fut éventé par un incident qui, devenu public, amusa tristement les esprits. Un magistrat avait témoigné le désir indiscret de se faire recevoir d'une société à laquelle il supposait le plus haut crédit ou les plus nobles intentions. Il paraît qu'on avait douté de la fermeté de ses principes, et voici ce qu'on imagina pour s'en assurer. Il fut conduit les yeux bandés dans un lieu où tout avait été disposé pour le glacer d'effroi, et là il lui fut déclaré que l'engagement de la société était d'élever le duc d'Orléans sur le trône; le magistrat, intimidé par des glaives levés sur sa poitrine, prêta un serment que désavouait sa conscience; mais, rentré chez lui, son premier soin fut d'avertir le ministre de la police d'une trame si redoutable. On alla aux recherches, la vérité fut découverte, l'autorité sévit contre ce jeu calomniateur, et plusieurs fonctionnaires furent momentanément destitués pour avoir appartenu à une société où l'on pouvait imaginer de si inconvenantes épreuves du royalisme

1816. Les sociétés secrètes furent alors défendues; quelques-unes continuèrent d'exister; mais leurs agens les plus actifs et les plus habiles vinrent se réfugier dans la congrégation qui, occupée de pieux exercices et parée de plusieurs noms aussi recommandables qu'illustres, leur prêtait un appui d'autant plus puissant, qu'il était encore mystérieux. L'existence des sociétés secrètes avait cruellement aggravé la loi rigoureuse qui suspendait alors la liberté individuelle. Les préfets et même les députés n'étaient que trop portés à prêter l'oreille aux plaintes de ces réunions, où fermentait l'esprit de haine, où se montrait avec plus ou moins de sincérité le vertige de la peur. Le ministre, embarrassé d'une loi qui lui avait paru nécessaire ou qu'on lui aurait reproché de ne pas demander, avait toujours à se défendre contre l'opiniâtre sollicitation des mandats d'arrêt. Nous avons vu, d'ailleurs, que les autorités locales avaient reçu le fatal pouvoir d'en décerner.

Epurations. Les épurations se poursuivaient pour les fonctions publiques avec des rigueurs inégales, suivant le penchant plus ou moins sévère des ministres. Celui de la guerre crut devoir appliquer aux épurations de l'armée

le système des catégories. Les militaires se trouvèrent classés par une ordonnance en quatorze degrés de suspicion. L'épuration fut portée par M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, jusque dans l'Institut. Il en sépara les quatre classes en quatre académies, et, sous le prétexte de cette organisation nouvelle, il en élimina quatorze membres. L'arbitraire fut poussé à tel point dans cette opération, que le cardinal Maury, cet éloquent et fougueux adversaire de la révolution, fut compris dans l'élimination. Au moment où je publie cet ouvrage, MM. Arnault et Étienne viennent d'être rappelés au sein de l'Académie française par les suffrages unanimes de cette compagnie. 1816.

CHAPITRE VII.

DIFFÉRENS ACTES LÉGISLATIFS DE LA SESSION DE 1815.

1816. Le problème qu'avait à résoudre la chambre de 1815 était de savoir comment la France paierait à l'étranger quinze cents millions, et peut-être deux milliards, pour obtenir la libération de son territoire. Comme il dépendait des vainqueurs de fixer le terme de la liquidation, elle s'offrait d'une manière indéfinie!... La chambre négligea la solution de ce problème pour s'occuper d'un objet qui lui parut plus important; c'était celui de reconstruire l'ordre social d'après le droit divin, d'après l'état de famille, d'après un modèle puisé dans le temps des patriarches. Les chiffres furent sacrifiés à la théologie. Après avoir beaucoup rêvé avec M. de Bonald, père de cette doctrine, on ne trouva rien de mieux, pour se rapprocher de la constitution établie sous la tente d'Abraham que d'avoir un clergé riche, nombreux, propriétaire et puissant; et

l'on prit patience sur l'affranchissement du territoire. 1816.

Le ministère avait proposé de vendre une partie des forêts de la couronne; mais dans ces forêts se trouvaient compris des bois autrefois possédés par le clergé, on criait au sacrilége. Déjà ce cri s'était élevé en 1814, lorsque le baron Louis, alors ministre des finances, ne craignit pas de toucher à ces bois du clergé, et de les hypothéquer pour acquitter les dettes laissées par le gouvernement impérial. La majorité frémissait et se croyait complice de tous les méfaits révolutionnaires, si elle consentait à cette aliénation. Les propositions se succédaient en faveur du clergé, comme si la France se fût trouvée dans l'état le plus florissant. Chacun rivalisait de munificence dans ses vœux, dans ses offres.

Nombreuses propositions faites en l'honneur du clergé.

Le 21 décembre, M. de Castelbajac fit la proposition d'accorder légalement aux ecclésiastiques la faculté de recevoir toutes donations, et de décider que le clergé aurait l'administration des biens qui lui adviendraient. Le lendemain, M. de Blangi demanda la suppression de toutes les pensions ecclésiastiques dont jouiraient les prêtres mariés. Le 8 janvier, M. La Chèze Murel demanda

1816. que la tenue des registres civils de l'état fût rendue aux curés et desservans, et M. Piet, qu'on restituât à la religion les biens du clergé non vendus. Outre ces propositions formelles, qui toutes furent prises en considération et accueillies avec le plus vif enthousiasme, il en fut fait beaucoup d'autres moins directes, et surtout il fut prononcé des discours où l'on s'approchait le plus près possible du but de rendre au clergé tout ce qu'il avait perdu en biens, en honneurs, en prépondérance.

On convenait avec peine qu'une si grande opération ne pouvait être l'ouvrage d'un jour, ni d'une année, mais on voulait poser les premières bases d'une réédification complète, et l'on s'engageait à ne la jamais perdre de vue; on ne pouvait supporter la pensée d'un clergé salarié, et quand le ministère proposait d'améliorer son sort, en lui réservant ce qui revenait à l'état par l'extinction des pensions ecclésiastiques, on s'écriait avec indignation : « Quoi! toujours » des pensions, des salaires, jamais de terres, » de domaines! Est-il une situation plus abjecte que celle d'un clergé qui vit des au» mônes de l'état, qui dépend d'un budget, » qui porte tout le poids des nécessités pu-

» bliques, et dont le misérable salaire, ré- 1816.
» duit déjà presque à rien, par les lâches » infidélités des assemblées successives, peut » être supprimé par une assemblée imbue » de l'esprit philosophique? » Toutefois une commission, dont M. Laborie était l'organe, demandait une augmentation de vingt millions pour la dotation annuelle du clergé. On affectait de laisser le sens le plus indéterminé au mot de *restitution*. « Il faut rendre, di- » sait M. de Puymaurin, tout le bien mal » acquis. La plus grande gloire de cette as- » semblée, disait le rapporteur de la com- » mission, sera d'avoir relevé tout ce que » l'assemblée constituante avait abattu. » Je ne crains pas d'avancer que si la chambre de 1815 avait pu remplir dans toute leur étendue les plans annoncés par le zèle fougueux de quelques-uns de ses orateurs, elle eût porté à la religion un coup plus cruel que ne l'avait fait l'assemblée constituante elle-même. En couvrant le clergé de faveurs intempestives, on eût flétri les palmes de ses nombreux martyrs.

Parmi les orateurs qui plaidèrent la cause du clergé, dans un grand nombre de séances, plusieurs étaient froids dans leurs raisonnemens, et tranchans dans leurs conclusions.

1816. Ils ne savaient pas combien c'était mal servir la religion, que de la présenter comme la plus habile des combinaisons politiques. D'autres orateurs, emportés par une foi plus sincère et plus ardente, cherchaient trop à la tribune les effets de l'éloquence apostolique. Le plus ingénieux et le plus brillant de ces orateurs fut M. Laborie; mais comme le caractère sacré manquait à ce député, la tribune s'étonnait d'un langage qui eût honoré la chaire. M. de Bonald, appelé au secours de ses doctrines, les développait sans jamais reculer devant les conséquences extrêmes de son argumentation; mais il leur prêtait le secours d'un style élégant, et se montrait un apôtre spirituel. M. de Marcellus, homme plein de candeur, et doué des vertus les plus pures, eut le malheur de fatiguer les esprits par une répétition trop fréquente de ces mots : *L'autel et le trône.* Un jour, comme M. Laborie descendait de la tribune au bruit des acclamations de son parti, M. Beugnot s'approcha de lui et lui dit, avec un enthousiasme ironique : *Tu Marcellus eris !*

Ceux qui combattaient ces hautes prétentions des défenseurs du clergé présentaient la religion sous un rapport plus élevé, en la faisant moins dépendre des biens temporels;

mais ils se gardaient bien d'opprimer et d'insulter le clergé en lui opposant la simplicité évangélique. Ils parlaient avec respect de ses longues souffrances, si dignement supportées, et déploraient la cruelle nécessité des temps qui ne permettait qu'une réparation partielle et graduelle des mesures iniques et des infidélités toujours croissantes de plusieurs assemblées successives ; mais ils condamnaient un système de réparation hostile contre les intérêts de l'état, les engagemens du roi, la foi jurée, et contre les libertés publiques. Ils savaient démêler, dans l'exposition métaphysique de ce système, un fond de principes ultramontains, théocratiques, contraires à l'indépendance de la couronne, aux anciennes lois du royaume, à ces libertés de l'église gallicane, constamment défendues par la magistrature. Ils prévoyaient les développemens que l'on voudrait bientôt donner à ce système anti-français ; si on identifiait la religion avec le clergé, c'était pour identifier ensuite le pouvoir politique de l'état avec le clergé, et le subordonner au chef de l'église. Un tel système était annoncé par la proposition de retirer les pensions ecclésiastiques aux prêtres mariés. L'état se chargeait donc de juger et de punir les infractions 1816.

1816. à la discipline ecclésiastique. En épousant ainsi la cause de Rome, l'état ne montrait-il pas une dangereuse tendance à subir toutes les lois de la cour apostolique ? Pourquoi créer une injustice d'un genre nouveau, dans un moment où l'on était emporté si loin par la réparation de criantes injustices? En faisant un relevé de toutes les charges nouvelles qu'on voulait imposer à la France en faveur du clergé, en consultant l'énorme rançon dont elle restait chargée par le traité de Paris, l'incertitude de tous les revenus, la nullité du crédit ; que voyait-on pour résultat de ces désastreuses largesses ? Une seconde banqueroute, une banqueroute sous des Bourbons, la banqueroute d'un dernier tiers faite à des hommes auxquels on avait déjà ravi les deux tiers de leur capital, une banqueroute quand on était forcé d'ouvrir un emprunt d'un ou deux milliards. Les mots de religion et de banqueroute allaient-ils subir une infâme et sacrilége association ?

Tel est l'aperçu rapide des considérations que présentèrent MM. Siméon, Barante, Roi, de Serre, Saint-Aulaire, Royer-Collard, Pasquier, Beugnot et Becquey. Ils réussirent à modérer sur quelques points cet emportement religieux, mais la majorité

resta inébranlable sur d'autres. La chambre 1816.
des pairs contribua surtout à modifier un système dont les conséquences devenaient effrayantes; la proposition adoptée par la chambre des députés, d'autoriser les corps ecclésiastiques à recevoir des donations, lui fut apportée. M. l'abbé de Montesquiou, qui en fut le rapporteur, en adopta le principe, mais signala plusieurs sortes de dangers dans des articles subséquens. Son discours était un éloquent hommage rendu à la religion; mais il était aisé d'y apercevoir qu'une éminente partie du clergé même craignait de se rendre défavorable à la nation, en secondant avec trop d'ardeur ce qu'on faisait pour lui. M. le cardinal de la Luzerne se montra animé du même esprit, en faisant une proposition remplie de l'esprit de tolérance, celle d'étendre aux consistoires et pasteurs des églises protestantes la faculté de recevoir des donations. Cet amendement fut adopté, et, des douze articles de la loi, la chambre haute n'en admit qu'un seul qui en consacrait le principe. Elle se montra plus favorable à la proposition relative à la suppression de la pension des prêtres mariés. Elle l'agréa; mais le gouvernement ne répondit point à l'appel des deux chambres,

1816. et ne proposa point la loi qu'on lui demandait. Ainsi cette résolution resta sans effet.

Abolition du divorce.

Bientôt la question du divorce fut amenée par M. de Bonald, auteur d'un éloquent écrit sur ce sujet; mais il eut le malheur de la traiter à la tribune avec un trop grand appareil de théologie. Les autres orateurs l'imitèrent. Si l'on eût suivi plus long-temps cette voie, la première condition, pour être élu député, eût été d'être docteur de Sorbonne. Le divorce, lorsque la loi n'en limitait point la faculté, avait produit d'horribles scandales; mais le Code civil l'avait beaucoup restreint. Les deux chambres se réunirent pour demander une loi qui en prononçât l'abolition. Le ministère ne la présenta que dans la session suivante. Elle fut adoptée; mais la licence des mœurs sut éluder la sévérité du législateur, et dans les grandes villes, à Paris surtout, elle évita trop souvent le nœud indissoluble.

Budget.

On ne restitua point au clergé ses bois non vendus, mais la chambre des députés ne permit pas qu'ils fussent mis en vente. Par cette résolution fortement arrêtée de ne point laisser vendre les bois de l'état, la chambre renversait de fond en comble le budget proposé par M. Corvetto, ministre

des finances, et dont la ressource principale, 1816.
pour faire face à tant de charges nouvelles, était la vente des trois mille hectares de bois. Pour signaler sa victoire, la chambre s'imposa le soin de composer elle-même le budget. Habituée à prendre l'initiative que la Charte réservait exclusivement à l'autorité royale, elle passait toutes les bornes, et empiétait même sur le pouvoir exécutif, en formant elle-même la loi des finances. D'un autre côté, comment rendre les ministres responsables de mesures qu'ils n'avaient pas proposées et auxquelles ils s'étaient souvent opposés? Ce n'était pas tout, par le refus de laisser vendre les bois, elle abrogeait de sa pleine autorité, sans le concours de la chambre des pairs et de l'autorité royale, la loi de 1814, qui affectait une partie de ces bois au paiement de l'arriéré laissé par le gouvernement impérial. En vain M. Royer-Collard fit-il ressortir tous ces empiétemens de pouvoir, avec la puissance de sa logique; les royalistes se rirent des scrupules monarchiques de cet orateur, et passèrent lestement par-dessus toutes les objections financières, tous les calculs positifs de MM. de Corvetto, Roi, Ganilh, de Barante, et plusieurs autres orateurs.

1816. On refusa également au ministère une augmentation sur les contributions directes. La ressource d'un emprunt fut indiquée; mais on ne s'occupa point de l'impôt, ni du genre d'aliénation qui pourrait lui servir d'hypothèque. Quant aux contributions indirectes, on rejeta celles que le ministère proposait, pour en aggraver d'autres. Malgré les souffrances du commerce après une si effroyable crise, on augmentait beaucoup le droit des patentes. Les traitemens des fonctionnaires publics furent réduits de treize millions. Le roi abandonna dix millions sur la liste civile. Il faut rendre justice à cette chambre; elle fit, malgré ses préjugés, un acte d'équité financière, en reconnaissant le nouvel arriéré laissé par Bonaparte après les cent jours. Un emprunt nouveau devait y subvenir, et comme on était loin d'avoir égalé pour l'année 1816 les recettes aux dépenses, c'était encore par un emprunt que le déficit serait couvert.

Le chiffre du budget ne se trouva point très-élevé pour cette année; la dépense ordinaire ne fut portée qu'à cinq cent quarante-huit millions, la dépense extraordinaire à deux cent soixante-neuf; mais l'on n'avait pourvu à aucun moyen réel pour couvrir

cette dépense extraordinaire : seulement le ministère avait été autorisé à créer six millions de rente, inscrits sur le grand-livre. 1816.

Discussion du budget.

Une occasion s'offrit à la majorité de montrer enfin quelque zèle pour cette cause du peuple, que tant de prétentions aristocratiques semblaient leur avoir fait oublier. L'empereur, en 1813, avait très-violemment disposé des biens des communes : c'était une loi qu'il avait arrachée à son corps législatif. La vente des bois communaux était comprise dans la loi de 1814, relative au paiement de l'arriéré. Les royalistes prétendirent qu'aucune loi ne pouvait consacrer une spoliation si évidente, et que ce n'était pas au vol qu'il fallait recourir pour satisfaire aux créanciers de l'état. Ce texte les conduisit à un système d'attaque contre la centralisation despotique qu'avait introduite le gouvernement impérial, et que la restauration n'avait point encore répudiée. MM. de la Bourdonnaye, de Villèle, et Brennet, tonnaient contre la centralité, qui retirait le moindre souffle à l'action municipale, et qui faisait juger à Paris, par des commis ignorans ou prévenus, des intérêts qui ne pouvaient être débattus avec sagesse, économie et connaissance de cause, que sur les lieux et par les

1816. intéressés eux-mêmes. Durant presque toute la session, on ne parla que de rendre la vie aux administrations municipales, aux conseils généraux. Un publiciste distingué, M. Fiévée, dans une suite d'écrits qu'il nommait *Correspondance administrative*, venait d'attaquer avec autant de force que d'esprit un système, qui enlevait aux Français jusqu'à leurs franchises primitives. M. de Villèle fut si fidèle à reproduire cette doctrine à la tribune, qu'on l'aurait cru le disciple le plus fervent de ce publiciste, et l'ennemi le plus indomptable de cette même centralisation, qu'il lui était réservé de porter bien au delà des limites où s'était arrêté l'absolu Napoléon.

Ce point d'attaque laissait à la majorité de la chambre une apparence libérale qui faisait peu d'illusion. Les partisans de ce système semblaient animés d'une haine assez vive pour la division départementale; ils regrettaient les anciennes corporations, et même les corps d'arts et métiers si funestes à l'industrie : les priviléges leur paraissaient préférables à la liberté.

Tandis que le budget, remanié tout à neuf, tirait à sa fin, le ministère restait muet, tant il craignait que le moindre retard ne pro-

longeât le règne d'une chambre qui répandait tant d'alarmes, et favorisait si peu les moyens de libérer la France du joug étranger. Le budget fut porté par M. le duc de Richelieu à la chambre des pairs. Le ministère l'acceptait avec résignation. M. le comte Garnier, nommé rapporteur, conclut également à l'adoption pure et simple; mais, partisan éclairé des doctrines de Turgot et de Smith, il releva sévèrement les erreurs fondamentales qui avaient régné dans la discussion de la chambre des députés. Celle des pairs adopta. Le ministère consentait à beaucoup de sacrifices pour arriver à l'affranchissement de l'autorité royale, à celui de la France. 1816.

Loi d'élections rejetée par la chambre des pairs.

Cependant la majorité des députés avait épuisé toutes les combinaisons pour se mettre à l'abri de la colère ministérielle qui grondait sourdement. C'était par une loi d'élections qu'elle avait voulu s'établir d'abord dans un règne quinquennal, et s'assurer ensuite toutes les chances pour des réélections combinées dans le système le plus hiérarchique. Le ministère lui avait fourni l'occasion de s'occuper d'un objet si important à son existence. M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, avait apporté un projet de loi qui

1816 lui semblait fait pour obtenir un assentiment d'enthousiasme des deux côtés de la chambre, et qui les souleva tous deux également. Il y admettait avec profusion des électeurs de droit parmi les fonctionnaires publics, et leur donnait une influence directe et prépondérante sur les élections; c'était changer la chambre des députés en une assemblée des notables. D'un autre côté, la majorité des députés, leurs amis et leurs adhérens, ne figuraient point encore assez parmi les fonctionnaires publics, et ils s'étaient rendus trop peu agréables aux ministres pour n'avoir rien à craindre d'un tel système d'élection. Enfin trois des ministres, et c'étaient ceux qui avaient le plus d'ascendant, MM. de Richelieu, Barbé-Marbois et Decazes, goûtaient peu un projet aussi inconstitutionnel, et en désiraient la chute, aussi-bien que celle d'un collègue qu'ils trouvaient tantôt timide et tantôt présomptueux. Dès la première lecture, ce projet fut condamné. Mais la majorité se réjouissait de l'occasion qui lui était donnée de régler le système électif suivant ses convenances. Rien n'était plus commode que de former une loi nouvelle sous le nom d'amendement, ainsi qu'on le faisait pour le budget même. Une commission fut

nommée. M. de Villèle, qui en fut le rapporteur, signala toute la subtilité de son esprit, et enfanta la combinaison la plus propre à perpétuer, sans trop de scandale, le règne d'une chambre dont il attendait son élévation. 1816.

Le premier point était de soustraire la chambre actuelle au renouvellement par cinquième prescrit par la Charte. On n'était pas au temps des scrupules. Au lieu du renouvellement par cinquième, il proposa, au grand applaudissement de ses collègues, le renouvellement intégral au bout de cinq ans. C'était beaucoup que d'obtenir quatre ans encore pour le développement complet d'un système où la royauté n'était parée des formes de l'absolutisme que pour être sacrifiée, d'une part aux priviléges, et de l'autre à la théocratie.

Quant aux élections futures, M. de Villèle prétendait montrer un zèle tout démocratique; il proposait des assemblées cantonnales, où l'on pouvait entrer avec une contribution de vingt-cinq francs. Ces assemblées, divisées en plusieurs petites sections, nommaient des électeurs. Le collége électoral qui nommait les députés se formait en outre d'un tiers d'électeurs de droit parmi les plus im-

1816. posés, avec un dixième d'adjonctions faites par le roi. Ce collége électoral, pour les départemens les moins populeux, était de cent cinquante, et ne pouvait excéder celui de trois cents pour les départemens d'une forte population, tels que celui du Nord et celui de la Seine. On voit combien un collége électoral ainsi composé devait tomber sous la main des grands propriétaires. En outre, les assemblées primaires, qui élisaient non des députés, mais des électeurs, et qui se divisaient en sections peu nombreuses, restaient nécessairement soumises à des influences locales, et si on y admettait des hommes payant une contribution de vingt-cinq ou de cinquante francs, c'était pour que les grands propriétaires, et surtout les nobles, pussent mieux disposer des suffrages de leurs gens d'affaires, de leurs fermiers, métayers, vignerons, de leur garde-chasse et de tous les hommes de leur dépendance. Cette comédie démocratique, jouée aux dépens de la Charte, ne pouvait faire illusion à personne. On juge avec quelle facilité MM. Royer-Collard, Saint-Aulaire, Barante, de Serre, démêlèrent tous ces artifices. Leur opposition fut impuissante; le projet, un peu modifié à la suite d'une longue discussion, fut adopté à une

majorité de cent quatre-vingts voix contre cent trente-deux. Son destin fut moins heureux à la chambre des pairs. 1816.

Les ministres avaient pris le parti de lui présenter concurremment le projet de M. de Vaublanc et celui de la commission adopté par la chambre des députés. La commission, dont M. Pastoret fut l'organe, ne put supporter des violations si ouvertes de la Charte. Il est probable que l'aristocratie constituée voyait avec ombrage une aristocratie factice et d'usurpation. Le pouvoir ministériel redoublait d'efforts pour échapper au joug de tyrans quinquennaux.

Le projet trouva d'éloquens apologistes à la chambre des pairs, et cependant il finit par être rejeté le 3 avril 1816, à une majorité de quatre-vingt-neuf voix contre cinquante-sept. C'était renverser tout l'espoir de la chambre ambitieuse. M. de Villèle vit bien qu'il fallait composer avec un ministère encore assez puissant pour avoir fait tomber l'échafaudage de sa politique. Les ministres, de leur côté, ne tenaient point encore le budget, qui, tout en bouleversant leur plan de finances, les laissait respirer plus à l'aise. On entra en conférence; M. de Villèle se rapprocha de M. Decazes. Les prétentions

1816 de ce député, qui stipulait au nom de son parti, parurent d'abord assez modestes. Il se bornait à demander que, pour le renouvellement par cinquième qui devait avoir lieu cette même année, les listes électorales fussent les mêmes que celles qui avaient amené la chambre de 1815, et que le gouvernement n'eût point recours à de nouvelles adjonctions d'électeurs.

Une conférence eut lieu dans une salle particulière de la chambre des députés, entre quelques ministres et M. de Villèle. Sa proposition fut agréée, et le ministère promit de la convertir en projet de loi. M. de Villèle dicta, et M. de Vaublanc écrivit. Le projet de loi fut apporté le 5 avril et reçu fort mal des deux côtés; c'était une fatalité qui s'attachait aux actes et aux discours de M. de Vaublanc. Le côté droit ne trouvait là qu'une faible garantie de sa domination; le côté gauche craignait de voir reparaître, à l'aide des listes électorales intégralement conservées, le cinquième dont le sort l'eût délivré. La majorité savait mauvais gré à M. de Villèle de s'être prêté à une négociation trop complaisante, et déjà l'accusait d'un secret désir de composer avec le ministère pour en faire partie. Il tint à honneur, non de remplir ses enga-

gemens, mais de se laver de ce reproche. Il promit de culbuter un projet dont il était le véritable auteur. Il fut nommé rapporteur de la commission chargée de l'examiner, et fit son rapport lestement, car on craignait de livrer au ministère le budget avant de s'être mis à l'abri de la chance du renouvellement par cinquième. Sa prestesse fut telle, qu'il devança le jour assigné pour l'entendre. En se présentant, le 8 avril, il étonna le président, M. Lainé, qui voyait intervertir l'ordre des délibérations; celui-ci réclama la discussion du budget. Grands cris, effroyable orage; il s'agit d'un règne à conserver, à perpétuer. M. Forbin des Issarts ose soutenir que M. le président a été prévenu que le rapport devait se faire dans cette séance; choqué d'une assertion contraire à la sienne, M. Lainé interpelle M. de Villèle en ces mots. « M'a- » viez-vous prévenu, monsieur? » M. de Villèle répond qu'il n'en est pas certain; puis il avance un autre fait sur lequel il est contredit par le président. M. Forbin répète son assertion. « Je vous rappelle à l'ordre, » dit M. Lainé. « Vous n'en avez pas le droit, » réplique M. Forbin, « c'est à la chambre à » décider si je dois être rappelé à l'ordre. » La chambre décide que M. de Villèle sera

1816.

1816. entendu. Le cœur ulcéré, M. Lainé quitte le fauteuil, où M. de Bouville le remplace. Déjà sûr de son triomphe, M. de Villèle prononce son rapport, et propose, par forme d'amendement au projet des ministres, cet article succinct : « Les colléges électoraux ne » pourront être appelés à aucune autre élec- » tion qu'à celles qui seront nécessitées par » une dissolution de la chambre. » C'était sortir victorieux du renouvellement par cinquième et de la Charte. Dans la discussion qui s'ouvrit, M. Decazes combattit avec force cette violation de la loi constitutionnelle. Il attendait quelque secours de son collègue, le ministre de l'intérieur; mais celui-ci avait encore une fois rêvé d'un grand effet à produire. L'empire de son éloquence allait pour cette fois soumettre tous les esprits. Qu'imagine-t-il pour arriver à ce but? C'est d'abandonner la proposition ministérielle, en sorte qu'elle se trouvait à la fois repoussée par M. de Villèle qui l'avait dictée, et M. de Vaublanc qui l'avait écrite. Le ministre déclare qu'il a toujours été pour le renouvellement intégral et pour les électeurs de droit. Il conclut pour l'avis de la commission. Cette péripétie manque son effet. Les ministres et leurs partisans se plaignent

de la désertion de M. de Vaublanc, et la majorité se félicite peu de cette conquête. L'article proposé par la commission, et qui exclut le renouvellement quinquennal, est adopté à la majorité de deux cent cinq voix contre cent seize. 1816.

Clôture de la session.

Le 25 avril, après l'adoption du budget à la chambre des pairs, la session fut close par le roi.

Cette chambre de 1815 mérite une grande attention de l'histoire, parce qu'elle conçut le projet de faire une révolution inverse de celle de 1789, et qu'elle fut réduite par la force des choses à n'en tracer que le plan. Elle indiqua les proportions d'un édifice gothique que les mêmes architectes essayèrent de bâtir depuis 1824 jusqu'à la fin de 1827. Rien de plus évident que sa consanguinité avec la chambre qui conquit la septennalité. Même impulsion théocratique, même effort pour déraciner les nouvelles institutions, même esprit de haine et de mépris pour le temps présent, même ardeur à se plonger dans le chaos du passé. Pour son bonheur et pour le nôtre, elle n'offrit pas une majorité constante, neuf voix la sauvèrent des plus cruels reproches qu'elle eût pu recevoir de l'histoire. Elle naquit dans des circonstances

1816. violentes, et fut loin de les modérer et de les maîtriser. Des vertus privées, un sentiment de conscience et d'honneur, une inexpérience orgueilleuse, des préjugés ou factices ou naturels, plus de talent ou d'habileté qu'on n'en avait attendu d'elle, des passions mal surveillées et plus amères qu'impétueuses; voilà le caractère général de cette assemblée. L'indignation des cent jours avait donné à cette majorité des partisans qui surent se détacher de ses principes, et qui en furent de courageux adversaires sous le ministère de M. de Villèle et le règne ultramontain.

Quant à la minorité de cette chambre, je ne sais s'il peut exister pour l'homme de bien un plus beau souvenir que celui d'en avoir fait partie. Comme elle ne flattait aucune passion, elle n'obtint presque aucune popularité, et c'est ce qui double le mérite de ses efforts. Patiente, réservée, mais ferme et inébranlable, monarchique avec zèle et sans faste, religieuse en combattant un système théocratique, elle veilla sur la prérogative royale comme sur les libertés publiques. Ses victoires furent rares, mais éclatantes; elle sauva le sang des Français, le sang des guerriers honneur de leur patrie.

CHAPITRE VIII.

ORDONNANCE DU 5 SEPTEMBRE.

1816.

Qui l'eût cru qu'il pût y avoir des ovations pour les orateurs d'une majorité aussi peu populaire? Mais les sociétés secrètes pouvaient, à peu de frais, procurer facilement à leurs héros ce genre de jouissance auquel les souvenirs de la révolution laissent un faible prix. Ces sociétés étaient puissamment organisées dans le Midi.

Fêtes données aux membres de la majorité.

A l'arrivée de M. de Villèle à Toulouse, dont il était maire, les drapeaux blancs furent suspendus aux fenêtres, comme si un Bourbon eût fait son entrée dans cette ville. On jeta des fleurs sur son passage. Quand on eut le bonheur de contempler dans sa voiture le fidèle député, tout retentit des cris de *vive le roi! vive M. de Villèle!* puis vinrent les sérénades, les bals et les banquets. Pour tromper le regret de ne pas voir encore M. de Puymaurin, et d'autres députés du département, on suspendit des cou-

1816. ronnes à leur porte. Dans des villes voisines, MM. de Castelbajac et de Saint-Géri furent les objets d'un même enthousiasme. A Nîmes il y eut une fête pour célébrer le retour de MM. de Calvière et de Bernis. Leur joie dut être bien troublée, s'ils y rencontrèrent les Trestaillons et d'autres assassins.

Troubles de Grenoble. 4 mai.

Pendant qu'on témoignait dans ces villes ce genre d'allégresse qui tient au plaisir d'humilier ses ennemis, on se battait aux portes de Grenoble. Les vives alarmes causées par la chambre de 1815 avaient servi, sinon de cause, du moins de prétexte à un mouvement qui eût pu ramener, au dix-neuvième siècle, une guerre de *la Jacquerie*. Un homme d'intrigue, nommé Didier, après s'être montré royaliste fougueux, piqué de quelques refus opposés à son ambition et à celle de son fils, avait embrassé la cause de Bonaparte, alors même qu'elle était désespérée. Après la seconde entrée du roi à Paris il avait rêvé le plan d'une Vendée patriotique; il vint le communiquer au général Excelmans, qui commandait un corps de troupes à Clermont. Celui-ci, quoique déjà inscrit sur la liste des fatales exceptions à l'amnistie, ne voulut point prolonger les déchiremens de sa patrie. Didier se retira près de Greno-

ble, sa ville natale, fascina les esprits de malheureux paysans, et leur annonça qu'on allait annuler les ventes de biens nationaux, et rétablir la dîme, la corvée et les droits féodaux. L'agitation qu'il excitait se trahit par quelques signes. Le ministre de la police en fut informé, et se hâta d'envoyer à Grenoble une légion fidèle. Didier, pour hâter l'exécution de son dessein, forgea des nouvelles qu'accueillit avidement la crédulité du peuple des campagnes. Il annonça qu'une révolution avait éclaté à Paris, que le roi était en fuite. Les habitans de Vizille et de Mûre se décidèrent à marcher sur Grenoble, plusieurs sans doute avec des projets séditieux, mais quelques-uns n'étaient entraînés que par le crédule espoir d'assister à une fête où l'on proclamerait Napoléon Ier. ou Napoléon II. M. Decazes a depuis déclaré que, d'après les informations, sur trois cents paysans, en apparence ameutés, un tiers ne se composait que de simples curieux. Mais Didier avait résolu une attaque nocturne, et comptait sur des intelligences qu'il s'était ménagées dans Grenoble. Déjà il était arrivé avec une partie de sa troupe jusqu'aux glacis de cette ville; mais le général Donnadieu faisait depuis quelques

1816.

1816. jours des rondes sévères. Au commencement de la nuit il avait rencontré un officier en retraite qui s'efforçait de lui cacher des armes. Il l'avait arrêté de ses mains; sur quelques autres indices, il donna l'éveil à la légion de l'Héraut, et arriva sur les glacis au moment où la troupe de Saint-Didier s'y présentait. Le combat fut bientôt engagé et bientôt décidé. Une première décharge tua ou blessa une partie des rebelles. Ils furent poursuivis dans leur fuite. De nombreux prisonniers furent amenés à Grenoble.

Bientôt il fallut maudire la funeste activité des cours prévôtales. Celle de l'Isère prononça des jugemens impitoyables et très-multipliés. L'ignorance de ces malheureux paysans, la folie de leur entreprise, et le désastre complet qu'ils avaient éprouvé dans le combat, enfin, l'erreur de ceux qui n'avaient cédé qu'à une déplorable curiosité, tout devait appeler plus d'indulgence pour les restes échappés au glaive du soldat. Leur coupable chef, Didier, avait réussi à se réfugier dans la Savoie; mais, trahi par deux de ses complices qui espéraient leur grâce et un salaire, il fut conduit à Grenoble, jugé et fusillé.

Dans toutes les villes, la société était tra-

vaillée par des haines profondes. La première restauration n'avait trouvé les Français que faiblement divisés. La douce alliance de la liberté et de la légitimité faisait oublier un passé effroyable, et ouvrait la perspective d'un paisible avenir. Les cent jours replacèrent de nouveau les Français dans deux camps ennemis. La chambre de 1815 par ses discours emportés et ses mesures sévères, envenima cette funeste aigreur des esprits. Les liens de famille ou d'une vieille amitié étaient rompus. D'un côté on ne voulait voir dans les partisans des Bourbons que des ennemis plus ou moins déclarés de la liberté et même de la Charte. De l'autre, on ne voulait voir dans les partisans de la liberté que des ennemis de la dynastie légitime. Ces deux partis conspiraient pour décrier la modération. On répétait, comme dans des jours d'horreur, ces mots, effroi des gens de bien : *Infâme modération! perfides modérés!* Mais la modération allait montrer une vigueur salutaire.

1816.

Changemens dans le ministère.

Le conseil des ministres avait subi deux changemens en sens divers; d'un côté il s'était affaibli par la démission du garde des sceaux, M. Barbé-Marbois, qui avait opposé aux emportemens des royalistes de

1816. 1815 la même fermeté, le même calme de courage dont il s'était armé contre les emportemens despotiques du directoire. J'ignore pourquoi il fut sacrifié aux clameurs de ses ennemis, dans un moment où l'on s'apprêtait à les confondre. M. le chancelier Dambrai, dont les dispositions étaient beaucoup plus favorables à la chambre de 1815, reprit les sceaux. Mais, d'un autre côté, M. de Vaublanc sortit du ministère et M. Lainé le remplaça. Il est de belles âmes chez lesquelles l'amour du bien public n'a pas besoin d'être aiguillonné par la passion des grands emplois, et qui les regardent même avec une sorte d'épouvante. M. Lainé s'était obstinément refusé au désir des ministres qui désiraient l'avoir pour collègue. Ce refus lui avait coûté, car déjà une étroite sympathie l'unissait au duc de Richelieu. Il fallut que le roi, dans une lettre éloquente, réclamât ses services comme le plus sûr moyen d'affermir son autorité. Quant à M. de Vaublanc, si la manière dont il avait abandonné un projet de loi qu'il était chargé de défendre avait choqué ses collègues, la majorité de la chambre, qui n'avait d'abord accepté qu'avec froideur cette preuve de dévouement, en avait mieux ensuite senti

tout le prix ; et, quand elle entrait en négociation avec les ministres, une clause sur laquelle elle insistait était le maintien de M. de Vaublanc. Ce ministre venait d'éprouver un léger échec. Après avoir fait une opération tranchante sur l'Institut, il se présenta pour remplir une des places qu'il avait laissées vacantes à l'Académie française. Cette compagnie n'accorda point la majorité de ses suffrages au ministre qui l'avait décimée. Durant la seconde et la plus terrible crise de la révolution, le parti modéré avait compté M. de Vaublanc parmi ses chefs les plus courageux et les plus considérés. Il n'avait pu remplir ce rôle sans faire quelques concessions à l'esprit ombrageux de l'assemblée législative ; mais elles n'avaient pour objet que d'empêcher le terrible complément que l'on voulait donner à la révolution par la journée du 10 août. Ministre de Louis XVIII, il eut la faiblesse de craindre que ces concessions ne lui fussent reprochées. En flattant quelquefois un parti qui concordait peu avec la modération de ses principes, il affaiblit l'autorité de son caractère et celle de son talent. L'équilibre qu'il avait perdu, il ne put depuis le recouvrer. 1816.

1816.

Dispositions du roi et de ses ministres.

Suivons maintenant les dispositions du roi. D'abord il avait été touché des sentimens royalistes de la chambre, et il avait dit sur elle quelques mots flatteurs. On prétend qu'il l'avait qualifiée d'*introuvable*, et ce mot depuis fut répété d'un côté comme le plus grand titre d'honneur, et de l'autre comme un trait d'ironie. Un fait certain, c'est que Louis XVIII doutait fort que ce mot lui fût échappé. Dès qu'on voulut enchaîner sa clémence, il ressentit une triple atteinte portée à sa dignité, à sa politique, et aux nobles sentimens de son cœur. La fermeté avec laquelle il soutenait ses ministres irrita vivement le parti qui voulait les abattre. De là des épigrammes qui circulaient fort près de lui, et l'on sait que les traits satiriques restent rarement inconnus à un prince qu'ils blessent. La devise adoptée assez publiquement par plusieurs royalistes, *vive le roi, quand même !* ne lui paraissait qu'une continuelle protestation contre ses actes. « Pourquoi, disait-il, » joindre à un cri d'amour une expression de » mécontentement ? » Il trouvait très-mauvais qu'un esprit de contradiction se couvrît des mots simples et naïfs que des paysans vendéens prononçaient en marchant au supplice. « Quoi qu'on fasse, disait-il, je serai le

» roi de tout mon peuple, et non pas seule- 1816.
» ment le roi ou plutôt l'instrument d'une
» classe de mes sujets. » Son instruction solide et sage lui fournissait des exemples de tous les monarques ou princes qui se sont faits chefs de parti; il rappelait le déplorable Henri III, qui, après s'être fait chef de la ligue, fut percé d'un poignard aiguisé par la ligue. Plusieurs de ses vieux serviteurs, des fidèles compagnons de son exil, partageaient plus ou moins ouvertement les opinions qui dominaient à la chambre des députés. Louis XVIII, résolu d'ignorer toujours ce qu'il ne pouvait punir sans ingratitude, ne communiquait plus avec eux que par ses bienfaits et par un fin badinage. Il s'isola dans son palais, parut toujours serein, et devint exclusif dans sa confiance et son intimité. Quand on lui proposait de souscrire à quelques mesures de la chambre dont il se sentait blessé, il répondait par ce vers de Nicomède :

Attale, est-ce régner comme régnaient nos pères ?

Ce n'était pas la première fois que ce prince, dans son penchant pour quelques-uns des principes que nous nommons libéraux, avait enduré, soit les sévères reproches, soit les traits épigrammatiques d'un parti do-

1816. miné par l'ancien esprit des priviléges. Il s'y était franchement exposé dès les deux assemblées des notables. Dans l'exil, il avait toujours parlé de moyens de conciliation avec les besoins nouveaux du siècle et de la nation. Les Français qui couraient les risques d'une correspondance avec leur roi proscrit, étaient des hommes qui, pour la plupart, ont signalé depuis un inébranlable attachement à nos institutions nouvelles. La constitution anglaise avait été un profond sujet d'étude pour l'exilé d'Hartwell. Quelle nécessité n'était-ce pas pour lui de suivre des principes nettement conçus et fermement arrêtés, pour rentrer sans péril dans une route où l'imprévoyance et la faiblesse lui eussent fait rencontrer l'échafaud de son frère! Le roi se reprocha d'avoir, en 1814, un peu trop cédé à l'esprit de la cour. Il lui paraissait beau de reconnaître ce qu'il avait reçu des monarques de l'Europe, en leur montrant comment il convient de régner au dix-neuvième siècle.

Louis XVIII était éminemment doué de cette sagacité qui avait manqué à l'esprit plus juste que fin de Louis XVI. La bonté chez celui-ci avait peut-être des racines plus religieuses; chez Louis XVIII elle était plus mesurée et plus auguste. Peu accessible aux

préjugés, il l'était encore moins aux préventions dont les princes sont assaillis, même dans leurs malheurs. Son regard avait quelque chose de pénétrant jusque dans son expression la plus bienveillante. Les réponses qu'il adressait aux longs complimens des députations, joignaient l'élégance d'un esprit cultivé à ce don de l'à-propos si cher aux Français : il s'en servait habilement pour diriger l'opinion publique. Les infirmités, qui l'empêchaient de monter à cheval, et le tenaient souvent captif sur un fauteuil, le privaient d'un moyen plus intime de communiquer avec son peuple; mais je crois que plus agile et plus jeune il en eût sobrement usé. La familiarité lui était peu naturelle, ou du moins il ne la réservait que pour le commerce le plus intime : il se ressentait encore un peu de l'éducation de Versailles. 1816.

Ainsi qu'il arrive aux esprits fins, la volonté de Louis XVIII avait plus de constance et de suite que d'énergie. Il ne cédait point à l'obstacle, mais il aimait mieux tourner que franchir le poste difficile. Il trouvait une sorte d'appui dans le caractère vif et décidé du plus jeune de ses ministres, M. Decazes. On crut voir les faiblesses du *favoritisme* dans la vive affection qu'il conçut pour lui. Le sort

1816. des rois est malheureux : en général on leur refuse la faculté de connaître l'amitié, et s'ils donnent des signes qu'ils cèdent à tout l'attrait de ce sentiment, on n'y veut voir que molle complaisance, que vain caprice, que besoin d'être dominé. On dénigra sans relâche l'affection en quelque sorte paternelle du roi pour un confident que la cour ne lui avait pas donné; mais c'était avec lui qu'il poursuivait, à tous les momens et à travers tous les obstacles, un plan digne de ses aïeux les plus habiles et les plus bienfaisans. La préoccupation du roi était telle, que dans des momens où la chambre se montrait le plus agitée, le plus menaçante, où l'on craignait quelques troubles, il demandait à M. Decazes un bulletin détaillé d'heure en heure, et il y répondait par des instructions vives et précises. Il mettait ainsi autant d'activité dans son métier de roi constitutionnel, que Louis XIV en avait pu mettre dans son métier de roi absolu. Le public recevra un jour des preuves manifestes d'une si louable vigilance, dont la gloire n'était pas le but, et qu'inspirait seul le bonheur d'une nation encore trop agitée pour être parfaitement juste. M. Decazes se montrait digne d'une si haute et si intime confiance; son dévouement

était plein d'ardeur et de franchise. A des dehors heureux il joignait une élocution prompte, ferme et ingénieuse; et ce don si important à la cour, plus important encore dans une assemblée délibérante, de discerner les mobiles secrets des actions et des discours, sans illusion et sans humeur. On l'avait vu souvent répondre avec une dignité facile, ou avec une légèreté ironique, aux plus vives objurgations de ses adversaires. 1816.

L'attachement du roi pour le duc de Richelieu avait moins d'épanchement et de familiarité, mais non moins de profondeur. Le nom de grand seigneur, presque perdu dans notre langue, se retrouvait pour ce ministre ennemi du faste en tout genre, et qui, sans aucun amour de la popularité, défendait la cause populaire. La noblesse de son âme se réfléchissait sur ses traits et dans ses paroles. Louis entra en tiers dans l'amitié qui unissait le duc de Richelieu à l'empereur Alexandre, et ce ministre rapprochait ainsi deux monarques bienveillans qui vivaient à de si longues distances.

Louis éprouvait le même genre d'attachement pour M. Lainé. « Je me sens, disait-il, » calmé par sa présence, élevé par ses dis» cours. »

1816. Ces trois ministres, intimement unis, s'étaient prononcés de toutes les forces de leur âme et de leur raison contre la chambre de 1815, tout en convenant que de généreux mobiles pouvaient présider à ses plus fatales erreurs. Le comte de Corvetto, ministre des finances, qui, par le désastre et le remplacement de son budget, se voyait enchaîné à des plans vicieux, se joignait à ces trois hommes d'état Ils formaient ainsi la majorité dans le conseil.

Les trois autres ministres s'accommodaient mieux de l'impérieuse chambre. Le chancelier en approuvait assez hautement les principes. Le duc de Feltre avait fait de ces principes une docile application, en soumettant les épurations de l'armée au régime des catégories. M. Dubouchage, ministre de la marine, était flatté des éloges assez fréquens qui lui avaient été donnés dans la chambre.

Délibération sur la dissolution de la chambre.

Le roi avait dit, dans une circonstance où son autorité venait d'être peu ménagée, *je dissoudrai la chambre;* mais il était retenu par la crainte de rendre de l'espoir et de la vie au *bonapartisme*. L'avis qu'il émettait le plus souvent au conseil, c'était d'attendre une nouvelle session, et si la chambre paraissait persister dans le même

système, de la dissoudre immédiatement : de nouveaux griefs lui paraissaient devoir donner plus de force à ceux dont avait à se plaindre l'autorité royale. C'était déjà beaucoup qu'une telle résolution; mais ce n'était point assez. M. Decazes calculait tous les inconvéniens du délai, et amenait par degrés ses collègues à une résolution plus prompte et plus forte. Un fait remarquable, c'est que la mesure de la dissolution de la chambre fut agitée pendant plus de six semaines dans le conseil des ministres, et, quoiqu'il y en eût trois peu portés à un coup si hardi, le secret fut parfaitement gardé. Ce grand dessein se mûrissait. On cherchait les combinaisons les plus favorables au triomphe du parti modéré. On approchait du but. L'opposition allait s'affaiblissant. M. Dubouchage paraissait moins frappé des inconvéniens qu'il avait craints; le duc de Feltre voyait, dit-on, briller devant lui le bâton de maréchal de France; quant à M. Dambray, il espérait qu'au moins l'autorité royale deviendrait moins sujette au contrôle des chambres. Un entretien particulier qu'eut le roi avec M. Decazes, exalta la confiance de ce ministre. 1816.

Le conseil des ministres s'assembla le len- Discours de M. Decazes.

1816 demain. « Sire, dit M. Decazes, il est néces-
» saire de dissoudre la chambre, car elle
» entrave le gouvernement du roi, elle affai-
» blit son autorité, usurpe son pouvoir. Tan-
» tôt elle met en péril, tantôt elle attaque
» ouvertement les actes émanés de sa pro-
» fonde sagesse, fomente toutes les passions
» haineuses que votre majesté a voulu cal-
» mer, perpétue après la victoire la crise des
» cent jours, retarde jusqu'à un terme indé-
» fini le jour de l'affranchissement de notre
» territoire, ce jour qui peut seul faire respi-
» rer votre âme royale, votre cœur tout
» français.

» Il est nécessaire de la dissoudre sans délai;
» oui, dans ce moment même où MM. de
» Villèle, de Castelbajac et Calvières, s'ap-
» plaudissent encore du triomphe que Tou-
» louse et Nîmes leur ont décerné. On les
» retrouverait à une session prochaine en-
» couragés à tout oser, par les éloges intéressés
» que leur donnent des hommes qui atten-
» dent d'eux le recouvrement de leurs biens
» et de leurs priviléges.

» Il est nécessaire de dissoudre la chambre
» sans délai. Par l'effet de ses combinaisons
» turbulentes, une année est perdue pour
» notre libération envers l'étranger. En refu-

» sant la vente d'une partie des bois de 1816.
» l'état, dans la seule vue de sauver les bois
» du clergé, elle nous prive de toute ressource
» effective, de toute hypothèque pour un em-
» prunt. De sa pleine autorité elle a rompu
» un engagement pris envers les créanciers
» de l'état et prononcé par une loi. La dette
» publique ne semble qu'un fardeau dont elle
» aspire à se dégager aux dépens de l'hon-
» neur, de la morale et de la religion.
» Quand nous n'avons d'autre moyen de sa-
» lut que le crédit, quand nous n'avons pour
» l'établir qu'une bonne foi scrupuleuse, elle
» a laissé murmurer les mots de banque-
» route, ou n'a fait que des propositions qui
» en sont synonymes. Maîtresse du budget,
» dont elle a usurpé l'initiative, elle l'a rem-
» pli de toutes ses passions, de tous ses pré-
» jugés. En présence de cent cinquante mille
» hommes répandus dans nos places fortes,
» elle nous laisse sans armée, sans énergie
» nationale; mais en même temps elle nous
» fait craindre un moment où cette énergie
» se réveillerait par le désespoir et par un
» retour de ces fureurs dont l'univers entier
» a frémi. Si ce moment n'est pas venu, à
» quoi le devons-nous, sire? C'est au système
» de modération, de force et de sagesse que

1816. » votre majesté a suivi en présence d'une as-
» semblée vindicative. Dans une si belle lutte,
» le trône a pour auxiliaire toute la nation,
» dont se séparent d'orgueilleux et aveugles
» privilégiés. Sire, cette nation vous crie :
» Maintenez votre bienfait, votre ouvrage,
» maintenez la Charte; et nous, ministres de
» votre majesté, nous ne pouvons qu'appuyer,
» par des faits trop certains, des alarmes si
» générales. Oui, le mépris, la haine de la
» Charte, sont partout professés par les mem-
» bres ou par les partisans de cette majorité.
» Votre majesté sait avec quels emportemens
» et quelle publicité l'on a parlé de renver-
» ser la Charte, fût-ce au prix d'une guerre
» civile. Une foule d'écrits renferment des
» menaces du même genre. Pourquoi atten-
» dre cette majorité à une nouvelle épreuve,
» quand elle manifeste un esprit si dange-
» reux? Mais il sera plus sûr, dit-on, de
» dissoudre la chambre après des torts plus
» éclatans. Eh! sait-on jusqu'où la nation
» pourra supporter ces nouveaux torts; quelle
» nouvelle plaie ils auront faite aux finances
» de l'état? Trois mois perdus pour notre
» libération, trois mois passés dans les dis-
» cordes civiles, trois mois où votre majesté
» se verra contrôlée dans les actes de sa clé-

» mence, dans tous les ménagemens de sa 1816.
» bonté paternelle, trois mois d'irrésolution,
» d'anarchie; voilà ce que les fidèles ministres
» de votre majesté ne peuvent plus envisager
» sans horreur. Au-delà des concessions que
» le salut de l'état nous a suggérées, nous n'en
» pouvons plus faire aucune. Votre majesté
» nous a su gré de notre constance à suppor-
» porter de longues défaites, sans ressenti-
» ment, sans éclat, et avec une patience dont
» elle connaissait le but; mais le public, à
» qui ce but reste voilé, peut n'y voir que de
» la faiblesse. Nous ne pouvons continuer
» plus long-temps un rôle qui compromet-
» trait la dignité de la couronne. Une disso-
» lution immédiate relèvera cette dignité
» dont nous devons être les jaloux déposi-
» taires, et montrera la royauté dans toute
» sa force. Ce sera en quelque sorte un nou-
» veau don de la Charte, un nouveau contrat
» d'amour et de paix. Il importe d'attacher
» à cette Charte un caractère d'immutabi-
» lité que les ordonnances des 13 et 14 juil-
» let 1815 lui ont malheureusement fait
» perdre, en désignant quatorze articles à la
» révision. Aussi je désirerais que l'ordon-
» nance de dissolution fût précédée d'une
» déclaration qu'aucun article de la Charte

1816. » ne pourrait être révisé. Il importerait aussi
» que la chambre des députés fût réduite au
» nombre déterminé par la Charte, à deux
» cent soixante membres. Stabilité, c'est le
» vœu d'un peuple épuisé de souffrances; sta-
» bilité, c'est le frein qu'il faut imposer à des
» hommes que dévore la fureur des change-
» mens rétrogrades; stabilité; voilà ce que
» nous demandent l'Europe et ses souverains.
» C'est à nous, ou plutôt c'est au roi, de
» montrer l'exemple d'un ordre immuable
» dans un pays qui a subi des tempêtes si
» désastreuses et les a lancées au dehors. »

M. Decazes présentait ensuite les combinaisons qui lui paraissaient devoir présider à l'élection d'une chambre nouvelle, et la mettre à l'abri de l'influence de deux factions, dont l'une voulait la légitimité sans la Charte, et l'autre un gouvernement représentatif sans la légitimité.

L'avis de M. Decazes, fortement appuyé par M. Lainé, par M. de Richelieu, ne souffrit plus que des contradictions légères.

Le roi parut rayonnant de joie et de fierté en prenant une résolution énergique. M. Dubouchage concourut lui-même à la rédaction. Quelques-unes des mesures proposées pour l'élection nouvelle furent affaiblies par divers

scrupules, soit dans cette délibération mémorable, soit dans celles qui suivirent; mais ce sont des détails plus faits pour des mémoires particuliers que pour l'histoire. 1816.

L'ordonnance parut en ces termes : Ordonnance du 5 septembre.

« Louis, etc.

» Depuis notre retour dans nos états, cha-
» que jour nous a démontré cette vérité, pro-
» clamée par nous dans une occasion solen-
» nelle, qu'à côté de l'avantage d'améliorer
» est le danger d'innover : nous nous sommes
» convaincu que les besoins et les vœux de
» nos sujets se réunissaient pour conserver in-
» tacte cette Charte constitutionnelle, base
» du droit public en France, et garantie du
» repos général; nous avons en conséquence
» jugé nécessaire de réduire la chambre des
» députés au nombre déterminé par la
» Charte, et de n'y appeler que des hommes
» de quarante ans. Mais, pour opérer légale-
» ment cette réduction, il est devenu in-
» dispensable de convoquer de nouveau les
» colléges électoraux, afin de procéder à l'é-
» lection d'une nouvelle chambre des dé-
» putés.

» A ces causes, nos ministres entendus,
» nous avons ordonné et ordonnons ce qui
» suit :

1816. » Art. Ier. Aucun des articles de la Charte » constitutionnelle ne sera révisé.

» II. La chambre des députés est dissoute.

» III. Le nombre des députés des départemens est fixé conformément à l'art. 33 » de la Charte, suivant le tableau ci-an» nexé. »

Ce fut pour la France une troisième époque de résurrection que cette ordonnance du 5 septembre. Les maux soufferts depuis la session de 1815 n'étaient encore rien auprès des maux prévus. Après une expérience funeste, chacun était habile à développer ses craintes par le raisonnement. On retrouvait à droite les abîmes qu'on avait si longtemps traversés à gauche. Si la pente était moins rapide, le gouffre n'était pas moins profond.

L'ordonnance du roi nous rendit un plus paisible et plus sûr avenir. La joie fut à la fois profonde, sage et même respectueuse. On ne voulut point tourner le bienfait du roi contre l'autorité royale.

Réclamation et disgrâce de M. de Châteaubriand.

Mais un puissant adversaire venait de s'élever contre les vues du ministre, c'était M. de Châteaubriand. On a vu ce que cet illustre écrivain avait fait pour la restauration; c'était sous le titre de ministre du roi

qu'il avait publié à Gand un rapport qui retentit dans toute l'Europe. Au retour du roi, on fut étonné de ne pas voir M. de Châteaubriand remplir des fonctions qu'il avait essayées dans l'exil, et qui paraissaient un prix légitime de son dévouement; mais il avait montré de la répugnance à partager la direction des affaires avec un homme coupable du vote régicide. 1816.

Le ministère fut bientôt renouvelé, et M. de Châteaubriand ne fit point partie du nouveau conseil. On affectait de craindre en lui un excès de véhémence et d'irritation. Mais les hommes les plus capables de modération sont ceux auxquels le courage n'a pas manqué dans les épreuves les plus difficiles. Le ministère était pour M. de Châteaubriand d'une conquête plus difficile que pour tout autre, parce qu'on n'aime pas à voir réunir sur un même homme la gloire littéraire et l'ascendant politique. On le tentait pour un rôle d'opposition; la majorité de la chambre des députés avait besoin de trouver un tel appui dans la chambre des pairs. Il crut pouvoir diriger, et par conséquent modérer un parti qu'il avait résolu de convertir à la Charte. Il défendit à la tribune de la chambre haute plusieurs des résolutions que l'autre

1816. chambre avait adoptées, et qui aujourd'hui, suivant toute apparence, ne trouveraient nulle faveur dans son esprit. Mais s'il accordait quelques résultats, il se gardait bien d'embrasser tout le système qui prévalait dans cette majorité pieusement turbulente. Plusieurs passages de ses écrits signalaient déjà les écueils où devaient conduire une direction théocratique et des regrets obstinés pour une forme de gouvernement usée, imparfaite et confuse, qu'on ne pouvait ni ne devait reproduire. Dans son opposition contre le ministère, il se montrait un surveillant jaloux des deux genres de liberté les plus précieux, les plus effectifs, la liberté individuelle et la liberté de la presse.

L'une était suspendue, l'autre sévèrement restreinte. M. de Châteaubriand voulait que ces deux colonnes du gouvernement représentatif ne restassent pas plus long-temps ensevelies sous les laves du volcan des cent jours. D'un autre côté, il tendait à fortifier ou plutôt à faire renaître un élément aristocratique, contre lequel tout avait conspiré depuis près de trente ans. Sans doute cet élément paraissait renaître depuis quelques mois avec un excès de force; mais, comme il n'avait son point d'appui ni dans les lois,

ni dans les mœurs, ni dans l'opinion, il s'annonçait à la fois avec la violence et l'instabilité de ces pouvoirs d'usurpation, qui ne sont dans leur durée qu'un désordre social, et ne peuvent tomber sans amener encore des désordres plus épouvantables. 1816.

M. de Châteaubriand voulait rendre plus faciles aux royalistes les avenues du pouvoir légal, pour les guérir de l'ignoble et frivole amour des priviléges surannés. Ce fut dans cet esprit, mais ce fut aussi avec un excès d'indulgence pour la chambre de 1815, et un excès de rigueur pour le ministère, qu'il écrivit *la Monarchie selon la Charte*, le seul ouvrage de notre temps qui ait balancé, mais par un genre de mérite tout différent, l'éclat et le succès du *Génie du Christianisme*. Ce n'était plus ce luxe ravissant d'une imagination jeune, tendre et passionnée, qui semblait dominer sur la raison, même lorsqu'elle obéissait en effet à une raison aussi ingénieuse que forte. C'était la marche d'un esprit à la fois étendu et positif, qui, en commentant la Charte, lui communiquait de nouveaux principes d'action et de durée. Il s'agissait de dégager l'arbre naissant des ronces et des broussailles de la législation révolutionnaire et *bonapar-*

1816. *tiste.* L'éloquent publiciste les écartait avec force et apprivoisait nos mœurs craintives, nos vanités délicates, nos souvenirs haineux, nos vieux et nos nouveaux préjugés avec le régime de la publicité.

Malgré le profond secret gardé dans le conseil sur la prochaine dissolution de la chambre de 1815, M. de Châteaubriand avait lu dans l'âme des ministres un impatient désir de se soustraire à un contrôle si arrogamment exercé et qui pesait sur le roi lui-même. Il craignait que cette mesure ne rendît la vie à un parti qui, dans les cent jours, avait asservi Bonaparte lui-même à l'ordre constitutionnel, et qui pouvait être ramené par le désespoir et la vengeance, soit aux vagues théories du républicanisme, soit au dangereux appui d'une nouvelle usurpation et de l'illégitimité, soit enfin aux frénésies révolutionnaires. Son imagination, vivement frappée de ce genre d'alarmes, le reproduisit avec des traits sombres et des mouvemens irrités qui dominent dans la seconde partie d'un si important écrit. L'ordonnance du 5 septembre parut le jour même où M. de Châteaubriand allait livrer cet ouvrage au public. Il la combattit dans un *postscriptum*, avec une colère éloquente.

Le ministère sentit tout l'effet qu'allait produire, au moment des élections, un ouvrage de cette sorte, armé d'une conclusion menaçante. L'urgence du péril fit choisir le plus mauvais moyen, celui de la prohibition. On se flatta d'étouffer l'ouvrage avant qu'un seul exemplaire fût répandu au dehors. La visite se fit chez le libraire Le Normant, avec une sévérité dont on avait vu peu d'exemples. Inutile rigueur! Quelques exemplaires avaient échappé à la recherche et au pilon. Reproduit subitement par des presses hardies, l'ouvrage s'introduisit, et circula dans la plupart des villes. Amis ou ennemis, tout se réunissait pour le lire. Les membres et les partisans de la chambre de 1815, heureux de recevoir un si puissant secours dans leur naufrage, affectèrent de reconnaître, dans un ouvrage si contraire à leurs doctrines réelles, la plus pure énonciation de leurs principes. 1816.

Bientôt le nom et l'ouvrage de M. de Châteaubriand reçurent encore un nouvel éclat d'une rigueur excessive du ministère. On reprochait à l'auteur d'avoir élevé des doutes sur la volonté réelle et sur la liberté du roi, au nom duquel avait paru l'ordonnance du 5 septembre; ce reproche parais-

1816. sait aggravé par la fonction, ou plutôt par le titre de ministre d'état dont M. de Châteaubriand était revêtu. La supposition qu'il avait énoncée semblait moins choquer la vraisemblance, en partant d'un homme qui n'était point tout-à-fait étranger au conseil du prince; pour discréditer une allégation trop favorable à un parti puissant et dangereux, qui espérait encore trouver dans les élections nouvelles et son triomphe et sa vengeance, le ministre de la police provoqua la destitution de M. de Châteaubriand, et une ordonnance royale raya de la liste des ministres d'état, celui de tous les Français qui, après M. de Talleyrand, avait rendu les services les plus importans, les plus répétés et les plus courageux, aux deux rétablissemens de la famille de nos rois. La sévérité est peu permise lorsqu'elle a une teinte d'ingratitude. C'était donner, à l'acte le plus judicieux et le plus ferme de la prévoyance royale, une apparence de coup d'état; le titre dont on dépouillait M. de Châteaubriand n'interdit nullement une opposition vive et formelle contre les actes du gouvernement, puisqu'il est constamment donné parmi nous à des ministres en retraite, censeurs assidus et souvent fort amers de

leurs successeurs. Personne ne croyait au fond que la volonté du roi eût été forcée. Quelques mots qu'il aurait dits, dans sa cour, et que tous les journaux eussent répétés, auraient paru une réfutation plus adroite qu'un acte de colère. J'insiste sur cette faute, parce qu'elle maintint et envenima de fatales discordes parmi le parti constitutionnel, auquel M. de Châteaubriand appartenait, sinon alors par ses relations, du moins par des principes qu'il venait de professer avec toute la puissance de la conviction. 1816.

Résultat des élections.

On juge avec quelle ardeur, mais aussi avec quel peu de sincérité, les membres de la chambre dissoute répétèrent que le roi était livré à la tyrannie de ses ministres. M. Decazes envoya de toutes parts des commissaires, qui portaient aux préfets une lettre signée de la main du roi, pour démentir cette imputation. La plupart des préfets ne servaient qu'en tremblant l'administration. Il fallait leur donner la certitude de la victoire pour les décider à combattre ouvertement en faveur de l'autorité. Un certain nombre de présidens de collége avait été choisi parmi des royalistes, ou qui sortaient de la chambre de 1815, ou qui en professaient assez ouvertement les principes. Les

1816. ministres s'étaient mis en garde contre l'influence du parti qui avait dominé pendant les cent jours. Au milieu de deux genres d'obstacles d'une nature également effrayante, la direction donnée par MM. Lainé et Decazes fut si vigilante, si habile et si ferme, et l'opinion publique était si bien disposée à la sagesse par la reconnaissance, que la chambre nouvelle, bornée à deux cent cinquante-six membres, offrit une combinaison aussi favorable au vœu prononcé du monarque et à la sécurité des ministres, qu'à l'affermissement de l'ordre constitutionnel. Les royalistes les plus disposés à des opinions tranchantes n'y figuraient plus qu'au nombre de cent. La plupart avaient obtenu leur réélection dans les départemens méridionaux, et l'on remarqua que celui du Gard, malgré l'effrayante oppression qu'il avait subie, ou plutôt par suite de cette même oppression, nomma les mêmes députés qui avaient reçu leur mission dans les murs ensanglantés de Nîmes. Les membres les plus distingués de la minorité précédente trouvèrent dans leur réélection l'honorable et légitime récompense d'une conduite faite pour servir de modèle à toute opposition parlementaire. Les actes de la fraude et de la violence ne

furent signalés nulle part. La France respira; elle entrevit enfin quelque chose de sérieux et de vrai dans cet ordre constitutionnel qu'elle se fatiguait à chercher depuis près de trente ans. 1816.

Situation de la France.

L'oppression cessait, mais la liberté restait encore incomplète. Ses jouissances les plus positives, le bienfait de la sécurité individuelle et celui de la liberté de la presse, subissaient un triste ajournement. On voyait encore un mélange adultère de l'institution par jury et des cours prévôtales. Les traces des cent jours n'étaient point effacées. Un exil prononcé sans jugement, et qui pesait au cœur du roi, privait la France de plusieurs hommes qui avaient ajouté à sa gloire. Le régime électif restait voué à l'arbitraire, et la liberté politique, gardienne de toutes les autres, manquait de garantie légale; car une loi d'élection restait à faire. L'état des partis rendait cette loi périlleuse, et pouvait renouveler la chaleur du combat entre une démocratie habituée à une longue domination, et une aristocratie dépouillée tout à l'heure d'un empire violent.

L'armée restait frappée du glaive des ordonnances, qui avaient puni son funeste retour à son premier chef. Les généraux et

1816. les officiers étaient notés par d'injurieuses catégories. Quelques troupes rares, novices, froidement obéissantes, ne rappelaient presque rien d'une armée si long-temps maîtresse de l'Europe. Encore nos nouvelles et faibles légions se voyaient-elles assiégées et cernées sur le territoire de la patrie, par cent cinquante mille délégués de la colère des rois. Du haut de nos citadelles, les Russes, les Anglais, les Autrichiens et les Prussiens, tenaient suspendues les balances de Brennus, et demandaient à un peuple, vainement décoré de deux cents victoires remportées en vingt-deux ans, une rançon telle qu'aucun empire ne l'avait subie après de longs désastres. Leur entretien ajoutait un poids intolérable à nos charges annuelles. Les commissaires étrangers poursuivaient à Paris une liquidation qui chaque jour se montrait plus effrayante, car on l'avait portée à plus d'un milliard, encore n'était-elle pas terminée. On parvint, il est vrai, à réduire une liquidation si horriblement usuraire; mais enfin, quand tout fut convenu, en réunissant ce genre de dette à la contribution exigée par le traité de Paris, la France se trouvait avoir à payer aux étrangers une somme à peu près de quinze cents millions. Eh! quelle eût été

la peine de l'insolvabilité? L'horreur du démembrement, ou la nécessité de recommencer la plus effroyable lutte contre un million d'ennemis, deux fois enrichis de nos dépouilles, maîtres d'un grand nombre de nos citadelles, et qui avaient deux fois vidé nos arsenaux. 1816.

Autre source d'alarmes: qu'allaient dire trois monarques absolus de l'ordonnance du 5 septembre? Les plaintes emportées des royalistes vaincus ne retentiraient-elles pas dans des cabinets où l'on affectait de professer leurs principes et d'honorer leurs personnes? Un acte qui affermissait l'autorité royale n'était-il pas dénoncé comme un acte qui livrait encore une fois et la France et l'Europe à l'horrible jeu des révolutions? Leurs terreurs ne seraient-elles pas accrues par la sourde effervescence qui régnait dans leurs propres états ou dans leur voisinage? Une politique artificieuse ne pourrait-elle pas s'emparer de ces terreurs réelles ou simulées? Notre sort ne dépendait-il pas de ces trois mêmes puissances, qui, sous de moindres prétextes, s'étaient trois fois partagé la Pologne? Était-ce l'Angleterre qui viendrait à notre secours? Mais elle-même avait à réprimer des violences démagogiques que

1816. fortifiait un état de malaise et de souffrance générale; car la paix appauvrissait une nation qui, pendant une guerre si longue et pour elle seule profitable, avait assujetti tout le globe à son monopole gigantesque. Cette puissance ne gardait-elle pas plus que toute autre une mémoire implacable de l'immense série de nos triomphes qu'elle avait payés par l'énorme accroissement de sa dette?

Combien n'importait-il pas, pour enlever tout prétexte aux amis des démembremens, d'étouffer ou de punir avec sévérité, soit les tentatives de quelques bonapartistes désespérés, encore tout remplis du démon des cent jours, soit les réactions anarchiques du peuple des campagnes contre un système qu'on lui avait dépeint comme la ruine de tous les biens nationaux, comme un retour direct aux dîmes, à la corvée, aux droits féodaux, et presque à la servitude de la glèbe! Ce peuple pouvait ne pas comprendre tout le bienfait de l'ordonnance du 5 septembre, ou le pervertir par ses fureurs.

Le ciel nous visitait par de nouvelles rigueurs. Nos champs, ravagés deux ans de suite par les invasions successives d'un million d'hommes, le furent, dans l'année 1816, par des pluies continuelles qui firent déborder

les rivières au temps même de nos plus précieuses récoltes. Nos campagnes submergées offraient le spectacle le plus lamentable. Les épis couchés à terre, tristement gonflés et menacés d'une prompte corruption, n'offraient plus qu'une substance molle et aqueuse. L'herbe fauchée, et rapidement enlevée au milieu des eaux, répandait dans le bétail le fléau des épizooties. La récolte des vins était nulle, excepté dans le Midi. Les calamités de 1709 paraissaient renaître, et même être surpassées. Quelles ressources tirer aujourd'hui de nos greniers épuisés par les consommateurs voraces que le Nord nous avait envoyés? Un seul genre de récolte qui se trouva assez abondant, celle des pommes-de-terre, empêcha cette disette de présenter les caractères les plus affreux de la famine. Jamais peut-être l'Europe n'eut plus à bénir la découverte de l'Amérique. La reconnaissance surtout dut se porter vers les agronomes qui avaient combattu les préjugés, les dégoûts du riche et la routine du laboureur, pour multiplier la culture de ce tubercule, et en faire un heureux, quoique imparfait, supplément de nos riches céréales. Le nom de Parmentier fut couvert de bénédictions. L'administration se montra partout ingé- 1816.

1816. nieuse et vigilante dans ses soins. Elle avait pour chef M. Lainé, ministre de l'intérieur. Les propriétaires à demi ruinés par les pillages et les réquisitions des années précédentes, se trouvèrent encore assez riches pour exercer la bienfaisance. L'on vit partout s'allumer des fourneaux pour les soupes économiques auxquelles le savant comte de Rumfort a donné son nom. La bienfaisance du roi, celle des princes et des princesses, se montra inépuisable. Ce délicieux attribut du caractère des Bourbons ne se manifesta jamais avec plus de continuité, et avec un zèle plus vigilant et plus habile que depuis la restauration. Nos princes avaient communiqué de près avec le pauvre, et savaient se rendre compte de ses souffrances et de tous les genres de soulagement qu'elles appellent. Dans des cantons arides et montagneux, l'indigence s'acharna sur des herbes disputées au bétail, et qu'on faisait bouillir pour en corriger l'insalubrité. On remarqua cependant que dans cette fatale année le nombre des crimes ne s'éleva pas au-dessus de la proportion ordinaire.

Que si je traçais par anticipation le tableau de la France dès l'année 1819, on aurait peine à croire qu'il s'agît du même état dont j'ai dépeint les profondes misères pendant

les années 1815 et 1816. La France seule est capable de si promptes résurrections. Louis XVIII avait à recommencer la tâche de Henri IV, avec quelques difficultés de plus dans sa position, mais aussi avec de meilleures institutions pour point d'appui. Henri IV, en reconquérant son royaume, en avait pour jamais chassé les Espagnols, et maintenant il s'agissait d'éconduire de notre territoire cent cinquante mille étrangers, auxquels la bataille de Waterloo semblait avoir livré un empire tout à l'heure égal à celui de Charlemagne. Henri IV trouvait un trésor vide, mais il n'avait pas quinze cents millions de contributions à verser au dehors. Finances, législation, police du royaume, organisation militaire, tout devait concourir à ce grand but de notre libération. C'était dans le pouvoir civil que nous avions à chercher nos du Gueselin et nos Dunois. Il fallait que la politique gagnât sans armée une bataille de Denain. Le roi devait être le centre et la source de toutes les pensées qui se dirigeaient vers cette résurrection politique. Rien ne se fût fait, ni avec à-propos, ni avec ensemble, si Louis eût été ou le faible instrument, ou le contradicteur secret de ses ministres. La finesse de son esprit n'eût été 1816.

1816. qu'un avantage et frivole et peu sûr, s'il n'avait reçu deux dons plus précieux, cet esprit de conduite et cette vigueur de patriotisme qui doivent être le génie des rois constitutionnels.

Pendant ce travail de notre libération envers l'étranger, notre liberté fit d'importantes acquisitions. Ici on signalera de nouveaux bienfaits du roi et de ses sages conseillers. Mais on remarquera aussi l'énergie puissante de notre esprit public.

Ma tâche va devenir de plus en plus difficile. Je ne rencontre que sujets épineux, que discussions compliquées, où la passion se cache quelquefois sous l'étalage solennel et fatigant de principes abstraits. Qu'un historien empressé de complaire à des lecteurs frivoles s'épargne à lui-même le labeur accablant de tracer des tableaux où l'imagination et la malignité n'ont presque rien à saisir, tout me fait une loi de m'ouvrir un champ où l'histoire ne porte que des pas embarrassés. Dira-t-on toujours, qu'amie des catastrophes violentes, elle se tait dès qu'elle voit luire un peu plus de bonheur et de sagesse, et qu'habile à décrire le mal, elle indique à peine le remède? L'histoire doit étendre sa sphère avec les sciences morales et politiques dont elle fournit la preuve et le

complément. Pourquoi craindrait-elle de parler leur langage sérieux devant une génération sérieuse? Pourquoi marcherait-elle d'un pas tardif, quand la morale politique ne souffre plus de retard? Il reste sans doute un grand fond d'instruction dans l'histoire des siècles écoulés, mais un esprit pénétrant peut seul le saisir. L'histoire contemporaine avertit de plus près, instruit plus directement, elle combat des passions toutes vivantes encore, elle arrache du cœur des préventions injustes et diminue leur violence, lorsqu'elle ne peut détruire leur pouvoir. 1816.

« Attendez ; le jour de l'histoire n'est pas » encore venu. » Voilà ce qu'on va répétant d'âge en âge, sans dire si ce jour peut venir à la troisième ou à la dixième génération. Cet adage est commode pour la sécurité du vice et du crime, ou pour le long règne de l'erreur. Il satisfait aussi l'ingratitude publique pour les bienfaiteurs de la patrie. On charge la postérité d'une dette que l'on n'acquitte pas. On alègue ainsi le fardeau, soit de l'admiration, soit de la reconnaissance, soit même de la pitié. Il est pourtant bien doux de faire respirer à l'homme qui a su courageusement se rendre utile à son pays un premier parfum des éloges qui suivront sa mémoire.

1816. Mais quoi, le scalpel de l'histoire contemporaine ne s'exerce-t-il pas sur le vif? Cette objection, à laquelle Voltaire a donné le poids de son autorité, n'aurait toute sa force que dans un pays, que dans un temps où la vie des hommes publics ne serait pas perpétuellement visitée, inspectée, présentée sous un jour ennemi, soit dans les combats de la tribune, soit dans les combats peu miséricordieux de la presse périodique, soit dans les mémoires où l'égoïsme se fait souvent pardonner à l'aide du scandale, soit dans les biographies où chacun vient par ordre alphabétique recevoir son arrêt. La gravité de l'historien est du moins un frein qu'il s'impose. Il déchire son titre, soit qu'il cède à un éclat de passion, soit qu'il élabore une satire raffinée. Nul n'est jugé plus sévèrement que le juge lui-même. Chacun le fait descendre du tribunal à la barre; heureux lorsqu'il peut dire, comme un grand magistrat: *Je n'ai rien senti en mon cœur qui m'avertît que je devais me récuser comme juge.*

Mais l'histoire contemporaine peut envenimer les débats du jour; en rappelant d'anciens débats, elle peut réveiller des discordes étouffées, des haines amorties, troubler l'u-

nion récente d'hommes qui n'ont pas toujours marché sous un même étendard. On ne pardonne pas, à un écrit qui s'annonce avec gravité, la plus légère des attaques qu'on laisse passer avec insouciance dans la feuille du jour. Je conviens de la force de cette objection. S'il m'est permis de prolonger cette sorte d'épanchement avec mes lecteurs, je dirai que ce scrupule a fait souvent tomber la plume de mes mains, ou qu'il m'aurait porté à retenir cet écrit dans mes cartons, si je n'avais senti qu'il est plus honorable de s'exposer vivant aux traits irrités de ses contemporains, que de lancer contre eux des traits posthumes. Sans me défier de mes sentimens, je me serais défié de mon adresse, si l'adresse m'eût été nécessaire. J'ai le bonheur d'être l'ami de plusieurs hommes qui, dévoués à la légitimité et à la Charte, se sont tantôt rencontrés, tantôt désunis, dans les moyens de défendre l'une et l'autre; je ne suis le client d'aucun. Ma franchise est un hommage à la dignité de leur caractère, en même temps qu'un hommage à nos institutions, à ce régime de publicité qui rend aujourd'hui tout transparent en France. Tout parti a besoin de se surveiller, de se contenir et d'écouter la leçon de ses fautes passées;

1816.

1816. car tout parti a un vulgaire dont l'ascendant impétueux peut se faire sentir aux chefs les plus habiles et les plus intègres. Ma seule précaution sera d'appliquer à l'histoire contemporaine les règles d'équité que je me suis prescrites en parlant de siècles antérieurs.

Un ordre de considérations plus important me fait attacher un certain prix à cette partie de mon ouvrage, que j'avais d'abord jugée la plus épineuse et la moins opportune.

Nous étions (et tout à l'heure les faits vont le démontrer), nous étions, dès l'année 1819, dans la même situation où nous avons le bonheur de nous retrouver dix ans après. Les lois exceptionnelles avaient cessé, le régime électoral était établi sur des bases démocratiques; et pourtant nous avons vu, depuis, le règne d'une autre chambre de 1815, ou plutôt de cette même chambre qui, après avoir conquis la septennalité, marcha vers un même but avec plus de patience et d'adresse. Nous avons vu le parti, qu'alors on nommait libéral, réduit à seize ou dix-huit organes, dans cette chambre *introuvable* et retrouvée en 1824. Nous avons vu au dix-neuvième siècle la sourde et despotique influence d'une faction *apostolique* qui semblait faire, dans une triste et désolée pénin-

sule, l'essai des fureurs et des inepties monacales pour les importer parmi nous. Croira-t-on qu'un si déplorable résultat fût arrivé sans des fautes nombreuses? N'importe-t-il pas de les dévoiler sans amertume et sans feinte? Point d'aveugle confiance; tout parti qui commence à régner est un parti qui tend à se diviser. 1816.

Toute notre force aujourd'hui est dans le nombre, le talent et l'union nouvelle des chefs arrivés de régions diverses pour la défense de nos libertés constitutionnelles. L'émigration elle-même a fourni son contingent. Les secours sont venus de camps jusque-là opposés. L'aristocratie sage et constituée a lutté dans la chambre des pairs contre une aristocratie folle et usurpatrice. Une nouvelle et généreuse minorité s'est formée, s'est accrue dans la chambre septennale; personne ne s'était donné le mot, tout s'entendait, car il s'agissait de l'honneur. La magistrature, par la noble indépendance de ses décisions; les corps littéraires, par une réclamation courageusement insolite, entretenaient dans l'opinion un mouvement vif et fier, une progression victorieuse. A l'aspect d'alliés inattendus, le parti libéral comprit qu'il avait été trop exclusif dans sa dénomi-

1816. nation, trop injuste dans ses défiances, et ne voulut plus être que le parti constitutionnel monarchique.

Le moment où je publierai cet ouvrage trouvera-t-il encore cette union bien établie? Je n'ai que trop lieu d'en douter; tout mon vœu est que mes récits contribuent, soit à la maintenir, soit à la faire renaître.

CHAPITRE IX.

ANALYSE DES PARTIS.

1816.

Je ne crois pas que l'on doive regarder comme un hors-d'œuvre historique l'espèce de revue que je vais tenter. Je commence par le parti libéral.

Analyse du parti libéral.

Protégés par l'ordonnance du 5 septembre, les libéraux ne voulaient point passer sous l'étendard ministériel. Soupçonneux, ils étaient soupçonnés. Comme ce parti s'était formé d'élémens divers presque fortuitement rassemblés, on lui prêtait des projets contradictoires de république, de changement de dynastie. Sévèrement retranché dans des principes généraux, il s'expliquait peu. D'après les progrès importans qu'on lui vit faire, on lui supposait une organisation forte et mystérieuse. La vérité est que ce parti se montra bientôt habile à former des comités pour préparer les élections, et que les acquéreurs des domaines nationaux, peu revenus de leurs premières alarmes, se prêtaient avec empressement à cette organisation. Tous ces

1816 comités eurent, suivant toute apparence, une direction centrale à Paris. Mais cette direction fut loin d'être absolue, car elle ne pouvait enchaîner ni des préférences, des affections locales, ni les passions et les préjugés du grand nombre. Depuis quarante ans j'ai vu, que dans tous les partis, les chefs sont plus menés qu'ils ne mènent. C'est le défaut de discipline qui retarde le plus nos progrès dans le gouvernement représentatif. Le secret le plus sûr du parti libéral consistait à s'être rallié aux intérêts les plus généraux, et quelquefois aux préventions des classes intermédiaires. Le mot magique de popularité avait remplacé deux autres mots magiques tant répétés sous Bonaparte, ceux de gloire et d'avancement. Un scrupule fâcheux pour la patrie, et cependant noble dans sa source, arrêtait des hommes auxquels l'empereur avait confié ses armées, ou les secrets de son administration, ou les clefs de son palais. Les uns se vouaient à la retraite et eussent craint, en signalant un dévouement d'une autre nature, de paraître insulter au captif de Sainte-Hélène. Leur fidélité leur paraissait ennoblie, parce qu'ils ne pouvaient plus en espérer aucun salaire. Les autres se vouaient à l'opposition. Ils revenaient aux

principes de la liberté, ou en faisaient l'apprentissage, pour prouver qu'en obéissant à un maître absolu, ils n'avaient cédé qu'à l'admiration et à la reconnaissance. Un esprit d'ordre, une discussion claire, et des connaissances administratives caractérisaient cette fraction considérable du parti libéral; de tels hommes ne pouvaient être dangereux pour l'ordre public. Ce qu'on avait le moins appris à la cour de Bonaparte, c'était le secret des conspirations, et l'on y concevait peu d'estime pour les conceptions d'une liberté idéale. L'ancienne armée apportait à ce parti les tributs de sa gloire; et plusieurs de ses chefs, à la tête desquels nous verrons bientôt figurer l'éloquent général Foy, devaient bientôt unir les palmes de la tribune à celles du champ de bataille. Quelques membres de l'assemblée constituante et de la minorité de la noblesse, en 1789, se réunissaient dans cette école nouvelle. La plupart des banquiers de la capitale, des négocians, des manufacturiers, lui appartenaient avec diverses nuances. C'était un motif de sécurité. On ne s'imaginait pas que des millionnaires pussent se réunir pour l'entreprise d'une révolution, ni que ce jeu pût être agréable à plusieurs hommes échappés aux glaives de la terreur. A Paris, le quartier 1816.

1816. de la Chaussée-d'Antin était la métropole du libéralisme. Les puissances industrielles communiquaient intimement avec des puissances littéraires ou politiques qui savaient agir sur l'opinion. Le régime anglais des souscriptions s'introduisait dans nos mœurs, l'autorité en prit quelquefois ombrage; mais c'est une liberté bien difficile à restreindre que celle du bienfait.

Les théories du gouvernement ne pouvaient être nettement arrêtées dans ce parti. Le libéralisme avait ses puritains qui croyaient ne devoir pas changer un mot à un symbole de foi politique autrefois adopté. Ils se faisaient un point d'honneur de leur immobilité. Plusieurs combattaient pour la gloire et les doctrines de l'assemblée constituante. Cette gloire sans doute était due à de grands talens et au patriotisme désintéressé qui fut l'éminent partage de cette assemblée; mais, comme il lui manquait l'expérience et une instruction positive, ces dons ne concluaient rien pour une constitution trop condamnée par nos malheurs. Quand le gouvernement représentatif est à son midi, il ne faut pas le ramener au crépuscule. Sans aucun orgueil pour la génération actuelle, il est naturel de penser que MM. Royer-Collard, Château-

briand et de Broglie, entendent mieux le gouvernement représentatif que ne pouvaient le faire MM. Thouret, Target et Chapelier. Je me suis servi quelquefois, et serai forcé de me servir encore du mot de libéraux exclusifs. Tout parti indique nécessairement quelque genre d'exclusion, car il forme une antithèse avec un autre parti; mais le libéralisme est inconséquent au titre même dont il se glorifie, lorsqu'il tend à se renfermer dans des limites trop étroites. La liberté chez les anciens pouvait être exclusive et jalouse, parce qu'elle avait la fierté pour principal mobile; le libéralisme moderne est d'une nature plus expansive, parce qu'il doit émaner de la bienveillance de l'âme. 1816.

Les jeunes gens se sentaient vivement attirés vers le parti libéral. Nous verrons que leur ardeur ne fut point exempte de fougue dans certaines circonstances heureusement éphémères. Ils semblaient quelquefois nous envier le triste bonheur d'avoir vu de grands événemens et de violentes secousses. Mais comme leur esprit était sérieux, leurs habitudes réfléchies, et qu'ils puisaient une instruction sûre et vaste dans des écoles dignes d'un siècle et d'un peuple éclairés, leur maturité a beaucoup contribué à nous conduire

1816. vers la situation calme et forte à laquelle nous sommes enfin rendus.

Cette analyse des forces et des élémens du parti libéral nous explique pourquoi, après l'ordonnance du 5 septembre et d'autres lois qui relevaient encore plus directement son espoir, il aima mieux rester indépendant, avec un peu d'orgueil et d'humeur, que d'accepter le titre de ministériel auquel notre esprit frondeur a bien de la peine à se façonner.

Quelques hommes violens, et presque tous de l'ordre le plus vulgaire, étaient un fléau pour le parti libéral dont ils prétendaient suivre les lois. La haine qu'ils portaient à l'ordre actuel, et surtout aux Bourbons, se décorait pour eux du nom d'amour de la liberté ; ils s'exaltaient dans des associations mystérieuses et sombres, où pénétraient bientôt les hommes chargés de les surveiller, et ceux-ci ne manquaient pas de leur donner les plus perfides promesses ou les plus atroces conseils. Ce fut à dater de l'année 1820, jusqu'en 1822, que les complots de ce genre éclatèrent le plus. Mais déjà l'on avait vu, en 1816, le procès de Pleigner et de Carbonneau, conspirateurs obscurs qui avaient médité, sans avoir aucun point

d'appui, le projet insensé de se porter sur le château des Tuileries. Ils furent condamnés, par jugement de la cour d'assises, à la mort, après avoir eu le poing coupé. Leurs complices, assez nombreux, avaient été condamnés, soit à la déportation, soit à une détention plus ou moins longue. Dans un autre procès, qui fut appelé celui de l'*Épingle noire*, il n'y eut point de preuve contre les accusés. 1816

A dater de l'ordonnance du 5 septembre, le parti libéral suivit un mouvement d'ascension, mais qui, dans les premières années, n'eut rien de tumultueux, d'indiscipliné. Les spectacles surtout déclaraient son influence toujours croissante. Ce que le public accueillait avec le plus d'enthousiasme, c'étaient des hommages rendus au souvenir de nos exploits militaires. Tant que dura l'occupation étrangère, on ne pouvait se lasser de tirades belliqueuses, de couplets en l'honneur de la vieille armée, malgré la fatigante monotonie des pensées et des rimes.

C'était une situation tout-à-fait fausse que celle d'un parti royaliste qui refusait de marcher avec le roi, et qui, après avoir combattu pour lui de sentiment, ne l'aimait plus que d'abstraction. Je distingue ce parti en Royalistes exclusifs.

1816. deux élémens divers, et je vais d'abord passer en revue l'arrière-ban. Ici je rencontre des hommes qui montrent les cicatrices d'une longue fidélité. Quelque jugement qui se porte sur l'émigration, il faut convenir que ce n'est pas dans des âmes sèches et communes que peut s'allumer cette exaltation de l'honneur qui fait sacrifier les douceurs du sol natal à l'aspérité du sol étranger, et qui voue à une pauvreté volontaire des hommes nourris dans l'aisance ou la richesse. L'indigence de nombre d'émigrés survivait au retour des Bourbons; d'autres, rentrés depuis longtemps, avaient obtenu un sort plus favorable. La plus grande masse des grandes propriétés appartenait encore à des nobles. Les royalistes sédentaires avaient eu plus de périls à courir que les émigrés; mais une longue retraite et l'économie avaient, par degrés, relevé leur fortune : leur titre d'honneur, et surtout leur prétention, était d'être immuables. La plupart étaient conduits par l'esprit de cette aristocratie routinière et privilégiée dont ils avaient goûté, avant la révolution, les dernières et mesquines faveurs. Leur haine pour la Charte était irréconciliable, quoiqu'elle n'éclatât pas toujours avec la même fureur. Ils y lisaient la sanction de

la vente de leurs biens. Ils ne comprenaient rien à une restauration qui ne restaurait rien pour eux. Leur imagination embellissait le passé, comme celle des jeunes gens embellit l'avenir. Ils avaient juré guerre à mort à toutes les innovations, même à celles qui dataient de leur temps. Quelques-uns d'entre eux n'avaient point encore pardonné à la pomme-de-terre. Dans l'enseignement mutuel, ils ne voulaient voir que l'enseignement prolongé des vices et des maximes révolutionnaires; ni les machines à vapeur, ni le télégraphe, ni la lithographie, n'étaient innocens à leurs yeux. Un roi de France qui ne régnait pas comme Louis XV était presque à leurs yeux un roi captif, ou du moins un roi qui dérogeait, un monarque bourgeois. Étaient-ils franchement absolutistes? Non, pas encore: ils voulaient simplement la France telle qu'ils l'avaient vue: Versailles pour les uns, et pour les autres leur vieux donjon, dans toute sa gloire. Une partie de la noblesse de province, et ses complaisans assez nombreux, étaient imbus de cet esprit d'obstination; ceux qui n'avaient point émigré tâchaient de remonter, par une opposition inflexible, au niveau de ceux qui avaient suivi les drapeaux de Condé. Ils 1816.

1816. montraient en général de l'austérité dans leurs mœurs, de la droiture dans leurs relations, et surtout, entre eux, de la politesse dans leurs manières; mais ils tiraient à perpétuité un cordon sanitaire contre les hommes et les choses de la révolution. Ils épuisaient leur esprit à réchauffer de vieilles épigrammes. Ils criaient au jacobinisme contre quiconque ne sacrifiait pas à leurs préjugés : c'était une consigne reçue à Coblentz, et qu'ils gardaient dans leurs châteaux. L'ordonnance du 5 novembre était presque aussi horrible à leurs yeux que les actes les plus réprouvés de la révolution. Ils rêvaient des malheurs sans fin, et se réservaient le triste orgueil de dire : *Je l'avais bien prédit.*

Une autre classe de royalistes exclusifs était celle des esprits systématiques, que les longs chagrins de l'exil, ou l'exaltation religieuse, ou l'horreur de l'anarchie, ou l'admiration pour le règne de Bonaparte, avaient amenés à une théorie assez complète d'absolutisme. Dans leurs rangs on pouvait compter jusqu'à des hommes que la révolution avait séduits, et qui, nés pour les opinions extrêmes, avaient passé du rêve d'une perfectibilité indéfinie, à une misanthropie acariâtre et dédaigneuse. Suivant eux le gouvernement représentatif

est antipathique avec le caractère français. 1816.
Ils aimaient à répéter qu'il faut gouverner les hommes avec une verge de fer, et ne craignaient pas de paraître cruels pour se rendre importans.

Parmi les royalistes un peu trop exclusifs, tous n'avaient pas l'aveugle ténacité des frondeurs provinciaux. Les uns ne marchaient que par la ligne oblique vers l'absolutisme, et les autres marchaient vers un autre but. Nous allons voir l'évolution très-habile qu'ils firent après être tombés en minorité. Ils étaient, en 1815, novices dans la tactique parlementaire, mais ils y firent de grands progrès. La noblesse de cour s'accommodait d'une existence aristocratique fortement constituée. Les vieux amis du roi souffraient de contrarier ses vœux, et tâchaient de modifier leurs opinions. Mais vit-on jamais la cour en paix avec un favori? La pensée première était de procéder à la chute de M. Decazes par la ruine de ses plans. On ne s'entend jamais mieux dans un parti que quand on prononce un nom propre avec le même accent de haine. Sans doute, à la cour, plusieurs vétérans de Coblentz se faisaient un scrupule de déroger aux principes absolus qui avaient charmé leur exil;

1816. mais leurs fils et leurs filles se piquaient beaucoup moins de cette immobilité. A mesure que la paix intérieure se développait et fournissait aux jeunes nobles des plaisirs variés et de brillans sujets d'émulation, ils ne pouvaient plus se forcer à répéter d'éternelles malédictions contre le temps présent et contre la liberté. Les jeunes dames de la cour prenaient un goût très-vif pour une instruction étendue qui fait fléchir beaucoup de préjugés. Les bals somptueux, où l'opulence et le plaisir ramènent le niveau, achevaient des conversions que l'étude avait commencées. La partie la plus vive et la plus brillante de l'émigration, ceux qui rappelaient assez bien, par leur courage et leur impétuosité, les *cavaliers* de la révolution d'Angleterre avec des mœurs plus polies, étaient très-peu dominés par la pensée du droit divin. Dans tout homme d'un esprit vif et franc, il y a toujours quelqu'étincelle de libéralisme.

Comme la noblesse entrait à grands flots dans la chambre démocratique, et qu'elle fit ensuite une pleine moisson des emplois civils, il était à présumer qu'elle ne dédaignerait pas toujours ce moyen de puissance et de fortune. Il est difficile de croire que des hommes de talent, tels que MM. de la

Bourdonnaie et le duc de Fitz-James, conspirent contre la tribune. Au fait, le gouvernement représentatif donnait même à ses détracteurs dix fois plus de pouvoir réel qu'ils n'en avaient sous l'ancien régime; objets de leurs dédains affectés, des préfectures ou sous-préfectures, des recettes générales ou particulières compensaient bien la perte des canonicats ou des abbayes. Cette partie des préjugés nobiliaires fut la première qui fléchit. 1816.

L'ambition assouplit les esprits les plus fiers. L'usage des affaires discrédite les systèmes absolus. Les royalistes les plus éclairés arrivaient à ne plus considérer la Charte comme une œuvre purement révolutionnaire. A une aristocratie décrépite et fondée sur des priviléges de peu de valeur, ils préféraient intérieurement une aristocratie plus forte, qu'ils espéraient introduire ou plutôt rappeler dans la chambre des députés, ainsi qu'elle existe en Angleterre dans la chambre des communes. Ils se rapprochaient ainsi de la direction indiquée par M. de Châteaubriand, dans la *Monarchie selon la Charte*; mais la congrégation et les jésuites contrarièrent bientôt cette impulsion nouvelle. Je parlerai de leur influence dans un autre chapitre.

1816.

Modérés.

Je passe à l'analyse du parti que l'on désignait sous le nom de modéré, de ministériel, et qu'il eût été plus simple de nommer le parti vraiment royaliste, puisqu'il s'unissait de cœur aux pensées les plus intimes du roi. Le titre de royaliste pouvait-il être sincèrement contesté à des hommes dont plusieurs, tels que MM. De Serre et Courvoisier, avaient servi dans l'armée de Condé; dont un grand nombre (le duc de Choiseul peut me servir ici d'exemple) avaient réuni sur leur tête les périls les plus fréquens et les plus épouvantables de l'émigration; à des amis, à des conseillers, à des correspondans du roi pendant son long exil, aux promoteurs les plus déclarés de la première restauration, aux plus intrépides adversaires du règne des cent jours? Ce parti semblait fort, parce qu'en défendant à la fois les principes de la Charte et ceux de l'ordre monarchique, il correspondait avec les vœux de la partie la plus éclairée et la plus pacifique de la nation; mais il manquait du ressort qui animait les deux autres, celui de la passion. Le devoir, il est vrai, peut en avoir la chaleur et le dévouement, mais seulement chez quelques âmes élevées. C'était beaucoup que de travailler à l'édifice de la liberté, lorsqu'on n'avait pas

encore recouvré l'indépendance nationale; mais comme les ministres ne pouvaient, en présence de mille dangers et des plus déplorables gênes, restituer qu'avec mesure, et une à une, les garanties de la Charte, ils excitaient l'impatience, et quelquefois le soupçon, chez ceux même dont ils défendaient les intérêts avec un zèle intrépide. Les modérés, en marchant toujours sous les feux croisés de deux partis, ne pouvaient s'abstenir de réponses emportées ou dédaigneuses. La modération, chez les Français, est encore très-irritable. Le parti libéral se recrutait chez les jeunes gens, et même chez les jeunes femmes. Le parti royaliste ultramontain faisait des conquêtes dans un autre âge. Le parti modéré seul restait stationnaire, sauf les auxiliaires mobiles et peu sûrs que lui amenait l'ambition, puisqu'il possédait le pouvoir. Comment se procurer des renforts en combattant à droite et à gauche? La Charte, menacée par la formidable propagande de l'absolutisme, ne pouvait réunir trop de défenseurs; elle avait encore plus besoin de ranger sous les mêmes lois des chefs d'un noble caractère pris dans les trois parti 1816.

Ces considérations, rapidement jetées sur

1816. l'état des partis, nous serviront pour l'intelligence des débats parlementaires dont il faut que je trace une esquisse. Après avoir écrit l'histoire des fougueuses assemblées de la révolution, et celle de 1815, qui en eut à quelques égards le caractère, je ne sais comment habituer mes lecteurs à un autre ordre de délibérations qu'on voit rouler presque toujours dans un même cercle. L'assemblée constituante et la convention jugeaient dans cinq ou six séances plus de causes de droit public que nous n'en verrons agitées dans le cours de cinq ou six sessions. Apprêtons-nous à revenir périodiquement de la loi de la presse à celle des élections, et de la loi des élections à celle de la presse. Que si j'entrais dans les détails du budget annuel, je ne verrais plus d'issue pour sortir d'un dédale de chiffres. Chaque session vient m'offrir le tribut, souvent stérile, de deux ou trois cents discours, sous lesquels gémissent les colonnes de l'atlas des journaux. Personne ne veut faire le sacrifice de ses prétentions au talent, et surtout de sa popularité : l'esprit suit, en France, un régime démocratique. Les trois quarts de ces discours sont des traités de droit public ou de finances, et, loin de servir au mouvement de la discussion, ils lui don-

nent une lenteur mortelle. La passion se 1816.
reproduit encore dans ces débats; mais elle s'offre rarement sous ces formes dramatiques dont l'histoire aime à s'emparer. Du milieu de ces oiseuses dissertations, qui défilent parallèlement, et ne se font la guerre que de loin, on voit surgir quelques discours médités avec force, écrits avec une précision élégante, et qui s'élèvent quelquefois jusqu'à une haute éloquence; mais leur marche serrée échappe à l'analyse. La discussion des articles vous frappe ensuite par une vivacité soudaine, et vous vous retrouvez en France; mais les saillies de l'esprit, les quolibets hasardés, les sarcasmes lancés à dessein pour provoquer une tempête, le brouhaha de la droite succédant au brouhaha de la gauche, trois ou quatre sonnettes cassées dans la main du président; les cris *à l'ordre!* les cris de *la clôture!* arrachés par l'impatience, par la faim, et poussés trop souvent par les courtisans et les convives du ministre; tous ces accessoires peuvent bien animer et rendre piquant le récit d'un journal, mais ne porteraient qu'une confusion intolérable, qu'un bruit assourdissant dans l'histoire. Après qu'une question a été traitée avec un excès de maturité, puis avec un excès de fougue, à la chambre des

1816. députés, nous la voyons passer à la chambre des pairs, sanctuaire fermé aux regards profanes, et dont les débats les plus imposans nous sont quelquefois retracés en sept ou huit lignes sèchement officielles. Il arrive ainsi que, dans la discussion de nos lois, c'est la passion qui se montre et la sagesse qui se cache. Cependant, comme en France nul ne veut perdre le mérite d'un discours prononcé, ceux de la chambre des pairs s'impriment, viennent braver la satiété du public, et souvent en triomphent à force de raison ou d'éloquence. Mais cette satiété existe bien plus pour les lecteurs d'un ouvrage historique auxquels une loi discutée il y a dix ans n'importe plus guère.

Cependant l'histoire perdrait toute gravité, et ne satisferait qu'une curiosité futile, si elle ne pénétrait pas dans l'esprit de nos lois les plus importantes; elles sont l'âme de la Charte, comme la Charte est l'âme de notre vie politique. Ce sont les œuvres de notre maturité. Elles forment un contraste, soit avec les fougueuses rêveries qui nous ont agités, soit avec les excès turbulens et malheureux que tentaient d'autres peuples au moment même où nous entrions dans le port: peut-être un jour serviront-elles aussi

d'asile à des peuples égarés, à des souverains 1816.
qui le sont encore plus. C'est dans des ouvrages d'une autre nature, et infiniment plus volumineux, tels que l'excellent Annuaire de M. Lesur, qu'on peut les étudier profondément. Malgré sa brièveté, l'histoire, par la liaison et la progression des faits, par des rapprochemens multipliés que les événemens viennent offrir d'eux-mêmes, dispose les esprits attentifs à de fortes méditations.

CHAPITRE X.

SESSION DE 1816 A 1817.

1816. Le roi fit, le 4 novembre 1816, l'ouverture de la session. Les bases de son discours étaient ordinairement arrêtées dans le conseil, mais il se réservait le soin de le rédiger, et il y portait cette précision, cette clarté et cette sobre élégance dont les lettres enseignent le secret; il se piquait surtout d'éviter cet air de contrainte officielle qu'on remarque souvent dans les discours des rois de la Grande-Bretagne. L'honneur du trône souffre, quand un roi paraît mal à son aise. Voici son discours:

Discours du Roi. « Messieurs, en ouvrant cette nouvelle » session, il m'est doux d'avoir à me féliciter » avec vous des bienfaits que la divine Pro- » vidence a daigné accorder à mon peuple » et à moi.

» La tranquillité règne dans le royaume. » Les dispositions amicales des souverains » étrangers et l'exacte observation des traités » nous garantissent la paix à l'extérieur, et

» si une entreprise insensée a pu causer un 1816.
» instant d'alarmes sur notre calme inté-
» rieur, elle n'a servi qu'à mieux faire éclater
» l'attachement de la nation et la fidélité de
» son armée.

» Mon bonheur personnel s'est accru par
» l'union d'un de mes enfans (car, vous le
» savez, ceux de mes frères sont les miens)
» avec une jeune princesse dont les qualités
» aimables, secondant les soins du reste de
» ma famille, me promettent que ma vieil-
» lesse sera heureuse, et qui, je l'espère,
» donnera à la France de nouveaux gages
» de prospérité, en affermissant l'ordre lé-
» gitime de succession, première base de
» cette monarchie, et sans laquelle aucun
» état ne peut être stable.

» A ces biens se joignent, il est vrai, des
» peines trop réelles : l'intempérie des sai-
» sons a retardé les moissons, mon peuple
» en souffre, et j'en souffre plus que lui;
» mais j'ai la consolation de vous dire que
» ce mal n'est que passager, et que les ré-
» coltes suffiront à la consommation.

» De grandes charges sont malheureuse-
» ment encore indispensables et nécessaires;
» je ferai mettre sous vos yeux le tableau
» fidèle des dépenses indispensables et celui

1816. » des moyens d'y subvenir. Le premier de » tous est l'économie ; j'en ai déjà opéré » dans toutes les parties de l'administration, » et je travaille sans relâche à en faire de » nouvelles. Toujours unis d'intention et de » sentimens, ma famille et moi, nous fe- » rons les mêmes sacrifices que l'année der- » nière ; et, pour le reste, je me repose sur » votre attachement et sur votre zèle pour » le bien de l'état et l'honneur du nom » français.

» Je continue plus activement que jamais » mes négociations avec le saint-siége, et » j'ai la confiance que bientôt leur heureuse » fin rendra une paix entière à l'église de » France. Mais ce n'est pas tout encore, et » vous penserez sans doute, ainsi que moi, » qu'il faut, non pas rendre au culte divin » cette splendeur que la piété de nos pères » lui avait donnée, cela serait malheureuse- » ment impossible, mais assurer aux mi- » nistres de notre sainte religion une aisance » indépendante qui les mette en état de » marcher sur les traces de celui dont il est » dit *qu'il fit du bien partout où il passa.*

» Attachés par notre conduite, comme » nous le sommes de cœur, aux divins pré- » ceptes de la religion, soyons-le aussi à

» cette Charte, qui, sans toucher au dogme, 1816.
» assure à la foi de nos pères la prééminence
» qui lui est due, et qui, dans l'ordre civil,
» garantit à tous une sage liberté, et à cha-
» cun la paisible jouissance de ses droits, de
» son état, de ses biens; je ne souffrirai ja-
» mais qu'il soit porté atteinte à cette loi
» fondamentale; mon ordonnance du 5 sep-
» tembre le dit assez.

» Enfin, messieurs, que les haines ces-
» sent; que les enfans d'une même patrie,
» j'ose ajouter d'un même père, soient vrai-
» ment un peuple de frères, et que de nos
» maux passés il ne nous reste qu'un sou-
» venir douloureux, mais utile. Tel est mon
» but, et, pour y parvenir, je compte sur
» votre coopération, mais surtout sur cette
» franche et cordiale confiance, seule base
» solide de l'union si nécessaire entre les
» trois branches de la législature; comptez
» aussi de ma part sur les mêmes disposi-
» tions, et que mon peuple soit bien assuré
» de mon inébranlable fermeté pour répri-
» mer les attentats de la malveillance, et
» pour contenir les écarts d'un zèle trop
» ardent. »

L'adresse des deux chambres répéta les sentimens exprimés par le monarque, et

1816. promit une adhésion fidèle à ses vœux. L'opposition se forma des débris encore imposans de la majorité de 1815. Vous eussiez pu la prendre assez souvent pour une opposition purement libérale, tant elle montrait d'ardeur à combattre l'arbitraire et les abus de la centralité administrative, tant elle invoquait le droit sacré de pétition, la liberté individuelle, la responsabilité des ministres, tant elle se passionnait pour la liberté de la presse et pour celle même des écrits périodiques. Il est vrai que ces réclamations généreuses fournissaient autant d'occasions d'attaquer le ministre dans lequel ce parti voyait le principal auteur de l'ordonnance du 5 septembre.

Pétition de mademoiselle Robert.

Un ancien avocat, nommé M. Robert, auteur d'un journal nommé *le Fidèle Ami du Roi*, avait été arrêté, ainsi que son frère, l'un et l'autre mis au secret, et non traduits en jugement. Leur feuille avait été saisie, supprimée; la fille du premier présenta une pétition rédigée avec une énergie remarquable, et qu'environnait toute la faveur due à la piété filiale. Cette pétition fit naître la discussion la plus tumultueuse qui eût été vue depuis que la parole avait été rendue aux députés. Le ministre pouvait exciper

de la loi du 29 octobre 1815, qui suspendait la liberté individuelle; mais on prétendait que cette loi, dirigée contre des hommes soupçonnés de former des complots contre l'autorité royale et la personne du roi, ne pouvait être appliquée à ceux qui avaient donné les preuves les plus courageuses et les plus récentes de leur dévouement à la monarchie. M. de Labourdonnaye prononça sur ce sujet un discours où sa véhémence s'appuyait sur le respect dû aux libertés publiques. Après lui, MM. Corbières et Piet entrèrent dans cette carrière, assez nouvelle pour eux. M. de Castelbajac fit le même apprentissage, et parla presque avec la chaleur d'un vieux tribun. M. Ravez, nouvellement entré dans la chambre, fit entendre ces paroles : « Respectez la justice » telle que vous l'avez faite. » Le ministère obtint l'ordre du jour sur cette pétition. 1816.

La loi des élections fut l'opération législative la plus importante de cette année. Elle demandait des conceptions toutes nouvelles. Les exemples des assemblées précédentes étaient précisément ceux qu'il fallait éviter, non-seulement pour affermir parmi nous la monarchie et l'ordre social, mais même pour y constituer la liberté politique

1816. dont nous avions paru si avides et que nous avions toujours si mal comprise.

On discute au conseil la loi des élections.

Après vingt-cinq ans d'essais législatifs aussi nombreux que discordans, le premier principe sur lequel se fonde la représentation nous était resté inconnu; je veux parler de l'élection directe. L'assemblée constituante, formée par deux degrés d'élection, avait adopté ce mode dans sa constitution éphémère. Elle avait jugé cette précaution si efficace, qu'elle avait en quelque sorte mis au rabais les conditions de propriété pour l'éligibilité et pour le droit de suffrage. Même sous la république, la convention fut entraînée vers un mode si peu favorable à la liberté; elle le consacra de nouveau dans sa constitution de 1795, car on ne peut parler sérieusement du fantôme constitutionnel de 1793. Les assemblées primaires devaient ainsi expirer devant des assemblées électorales chargées de tous leurs droits; mais elles s'accommodèrent mal d'une souveraineté si illusoire, elles s'établirent en permanence sous le nom de sections, et quoiqu'elles fussent encore moins formidables que les clubs pour l'autorité législative, elles étayèrent leur droit de pétition par un droit d'insurrection qu'on leur fit souvent

exercer en dépit d'elles-mêmes, ainsi qu'il arriva au 31 mai. 1816.

Lorsqu'il plut à Bonaparte de mêler, aux droits que venait de lui créer le sabre de ses grenadiers, quelques-unes des conceptions nébuleuses et bizarrement aristocratiques de l'abbé Syeyès, le droit des assemblées primaires se réduisit presque à rien. D'après des listes confuses que l'autorité municipale, et surtout l'autorité consulaire, arrangèrent comme elles le voulurent, on eut un collége électoral permanent. Bientôt le dictateur, encore sous le nom de premier consul, changea de pensée, et, pour porter le dernier coup à la révolution qui l'avait engendré, il voulut trois degrés d'élections. L'esprit démocratique paraissait surabonder dans le premier. C'étaient des assemblées cantonnales formées de tous les Français jouissant des droits civils. Celles-ci nommaient des électeurs d'arrondissement et de département. Les électeurs d'arrondissement pouvaient être élus dans toutes les classes sans condition d'impôt. Ceux de département devaient être pris parmi les six cents plus imposés. Les uns et les autres étaient à vie; ils proposaient des candidats entre lesquels le sénat choisissait. La dérision fut portée au comble pour ces tristes

1816. restes d'assemblées primaires, autrefois si bruyantes et si formidables. On affecta de craindre le plus léger dérangement pour les citoyens actifs; ils apportaient isolément leur vote au domicile ou du président ou du vice-président du canton, ou de chacun des scrutateurs désignés. Ces votes étaient jetés dans une boîte, et le recensement se faisait entre amis. Mille anecdotes roulèrent sur le peu de foi gardé au scrutin; on prétendit que dans une assemblée cantonnale, quoique personne n'eût voté, les boîtes se trouvèrent remplies de bulletins factices. Voilà les précautions qui furent imaginées pour choisir des candidats entre lesquels le sénat nommait des législateurs muets; et pourtant l'honneur est si vivace en France, que d'un corps législatif ainsi nommé partit le premier cri qui fit pressentir une résurrection de la liberté.

Les anciens nobles, ou du moins ceux d'entre eux qui faisaient profession de mépriser les libertés politiques, sentirent d'abord faiblement l'immense faveur qui leur était accordée par la création d'un collége départemental formé des plus imposés. Mais ils se souvinrent qu'ils étaient électeurs à vie, lorsqu'il s'agit de composer la chambre de 1815. Leur position s'y trouvait plus favorable,

car les anciens électeurs qui ne payaient pas 1816.
300 francs se trouvaient exclus par une disposition formelle de la Charte. Le succès qu'ils obtinrent les attacha toujours à ce mode d'élection, et MM. de Villèle et Corbières avaient fait d'un système si commode la base de ce projet de loi que la chambre des pairs repoussa; seulement ils y avaient fait une addition importante : le droit que possédait le sénat de Bonaparte, de choisir entre les candidats proposés, se trouvait transféré au collége des plus imposés, c'est-à-dire que toute la réalité de l'élection leur appartenait.

Ces mêmes électeurs à vie, créés par Bonaparte, se trouvèrent rassemblés pour former la chambre de 1816. La plupart s'étaient alarmés de la violence de leurs mandataires de l'année précédente, et avaient reçu avec enthousiasme l'ordonnance du 5 septembre. Cependant la victoire se trouva tellement balancée dans cette lutte électorale, que les membres de la chambre de 1815 formaient encore plus du tiers de l'assemblée nouvelle.

Combien n'eût-il pas été plus facile aux ministres, qui s'appuyaient enfin sur une majorité, de confier encore à ces mêmes listes électorales le renouvellement par cinquième

1816. de l'assemblée! par-là ils évitaient des crises annuelles, si dangereuses pour le pouvoir. L'autorité ne pouvait-elle remplir à son gré les nombreuses lacunes qui se trouvaient dans les listes? L'abus était manifeste, mais il datait déjà d'un certain nombre d'années, et tout abus emprunte quelque force de son ancienneté.

Les ministres, en suivant ce système stationnaire, pouvaient s'autoriser de l'exemple du plus vieux et du plus imposant des gouvernemens libres, de cette Angleterre, où le seul mot de réforme dans le mode électif paraît aux hommes d'état synonyme des plus affreux fléaux; de cette Angleterre qui maintient avec un respect intéressé une représentation qui choque effrontément la statistique du pays, et conserve un privilége à des bourgs ruinés aux dépens de ces villes manufacturières dont la merveilleuse industrie fait la gloire et la prospérité des Trois-Royaumes. Attendons, auraient dit les ministres, attendons le moment où notre indépendance nationale sera entièrement recouvrée. Ne tentons point un essai périlleux en présence des surveillans importuns qui occupent nos citadelles. Mais ni les ministres, ni les amis qui leur donnaient la majorité, n'étaient d'un

caractère à prolonger leur pouvoir par des subterfuges dont le gouvernement consulaire et impérial avait enseigné et décrié le secret. Ils ne croyaient pas qu'un peuple éclairé et mûri par ses malheurs pût se contenter plus long-temps d'un simulacre de gouvernement représentatif. Tous en voulaient la réalité. Il appartenait à l'autorité légitime d'être franche dans toutes ses promesses. 1816.

A l'octroi de la Charte, il était noble d'ajouter une loi d'élections qui, librement discutée et consentie par les trois branches du pouvoir législatif, posât une base pour la liberté politique, gardienne des libertés civiles. Toute liberté politique est restreinte de sa nature : où en serait le pouvoir si elle était commune à tous et au même degré? Elle ne vit, elle ne se consolide, elle n'est utile à tous que par les garanties qu'elle offre à la société : tout ne serait-il pas bouleversé si l'on confiait à des prolétaires un droit de vie et de mort sur la propriété? La Charte avait déterminé ces restrictions et ces garanties avec une sévère prudence : une contribution directe de trois cents francs pour l'électeur, une de mille francs pour l'éligible, l'âge de trente ans pour l'un, de quarante pour l'autre. Cependant, au lieu de deux

1817. ou trois millions d'électeurs, on n'en allait guère compter que cent mille. Le peuple ne perdrait qu'un droit de suffrage dont il avait compris toute l'illusion, et dont les sénatus-consultes avaient à peine respecté le vestige. La liberté politique, resserrée dans des classes où l'aisance suppose le besoin de l'ordre, prenait un corps, cessait d'être un fantôme, et le gouvernement représentatif cessait d'être une métaphore.

Ces bases, déterminées par la Charte, persuadèrent aux ministres et à leurs amis qu'une loi d'élections ne présentait point l'embarras et les dangers d'une théorie nouvelle. Aux conférences qui se tinrent, furent appelés MM. Royer-Collard, Ravez et plusieurs autres députés ou pairs.

Système du projet de loi sur les élections.

On se fit un devoir d'être vrai. Entre les gens de bien qui s'assemblaient, nulle conception machiavélique n'eût fait fortune. Personne ne pouvait plus supporter une rotation indéfinie d'élections arbitraires ou frauduleuses. Le système de M. Royer-Collard fut celui qui trouva le plus de faveur dans les esprits.

D'abord il fut convenu, dans ces conférences, que tous les Français âgés de trente ans, jouissant des droits civils, seraient

électeurs, quoique la Charte ne se fût servie que de ces mots : *Pourront concourir à l'élection des députés*. Les motifs de cette décision se puisaient dans un sentiment de justice. Cent ou cent vingt mille électeurs pour toute la France offraient-ils un nombre effrayant pour l'imagination? Après une élimination qui excluait les grandes masses du peuple, fallait-il recourir à une élimination nouvelle sur ceux qui pouvaient concourir à l'élection? Le suprême législateur avait-il voulu conférer tout à la fois et retirer un droit? Où la garantie existe, pourquoi craindre encore le danger et promener encore la défiance? Mais par qui s'exercerait cette élimination? Les électeurs seraient-ils chargés de se réduire entre eux? on ne pourrait dans ce cas leur supposer un vif empressement pour se rendre à des assemblées qui leur présenteraient les chances probables d'un affront à recevoir de leurs concitoyens, de leurs égaux, souvent de leurs inférieurs? Les délégués du roi seraient-ils chargés de cette élimination? à quel titre choisiraient-ils certains électeurs pour refuser ceux qui se présenteraient avec un droit égal? ne serait-ce pas conférer directement à des préfets, à des maires, toute la réalité du pouvoir électoral?

1817.

1817. On convint en second lieu, mais non sans de vifs débats, que l'élection serait directe. Ce mode d'élire est aussi ancien que le gouvernement représentatif lui-même. Il subsistait dans nos anciens états et dans les états provinciaux. L'Angleterre, malgré les vices nombreux de sa représentation, a conservé l'élection directe; elle est plus flatteuse à la fois, et pour ceux qui élisent et pour ceux qui sont élus. Elle établit entre eux une communication immédiate et des rapports plus intimes. Elle fait sentir la force de l'opinion publique, ressort nécessaire du gouvernement représentatif. Un choix judicieux n'est que l'ouvrage du bon sens. Il est humiliant et illusoire de ne l'exercer que par des intermédiaires à qui même on ne peut rien prescrire. La confiance va droit à une personne désignée, et s'altère en passant d'un mandataire à un autre.

Les électeurs donnés par la Charte présentent, par les conditions de leur âge, de leur aisance ou territoriale ou industrielle, beaucoup plus de sûretés que s'ils étaient le résultat d'assemblées primaires fort nombreuses. Faudra-t-il en réduire le plus grand nombre à ne former eux-mêmes qu'une assemblée primaire? N'auront-ils que des can-

didats à présenter? Ce sera sans doute sur la base d'un cens plus élevé, celui de mille francs de contributions par exemple, que l'on formera un collége supérieur. Eh bien, par le seul choix entre les candidats, il deviendra l'unique arbitre des élections. En effet, que sur trois, quatre ou cinq arrondissemens, un seul ait nommé ses candidats dans l'esprit du collége départemental, l'élection définitive n'offre plus de doute. La minorité la plus faible triomphe de la majorité la plus imposante. Nous aurons une représentation toute fondée sur l'imposture. La Charte dénaturée sera rendue coupable de ces fraudes. La moyenne propriété sera sacrifiée. Celle des biens nationaux garantie par la Charte sera menacée des plus cruelles violences. Partout l'humble cultivateur tremblera de se voir ravir le champ acheté par ses économies et fécondé par son labeur intelligent. Admettons qu'un esprit de modération gouverne d'abord cette nouvelle aristocratie, elle sera bientôt entraînée hors des voies de la prudence et de la justice, par l'excès même de son pouvoir. L'aristocratie seule héritera de la vaste centralisation que la révolution et Bonaparte ont créée. Le trône sera sans garantie contre 1817.

1817. une adroite et constante aggression. L'ombre la plus légère d'élément démocratique disparaîtra de notre constitution caduque et menteuse. Le règne de cette aristocratie sera sans doute éphémère. Mais qui peut prévoir et les fureurs et toute l'étendue de l'inévitable catastrophe où elle ira s'engloutir? D'un autre côté, la grande propriété a-t-elle droit de se plaindre? Mais n'est-ce pas elle qui, aux termes de la Charte, fournit les députés?

La troisième question, agitée dans les conférences, fut celle de savoir s'il y aurait par département un seul ou plusieurs points de réunion pour les électeurs. L'unité de collége prévalut. Par ce moyen, l'on rompait l'influence du patronage et de l'esprit étroit des localités.

On s'occupa ensuite des moyens de maintenir la police des assemblées électorales, d'en exclure les délibérations publiques, et de constater le recensement des votes. La formation des listes fut attribuée aux préfets. Les réclamations durent être portées devant les cours royales. On réserva à la prérogative royale le droit de nommer les présidens des colléges et d'indiquer par-là les candidats proposés par le ministère.

Tel fut l'esprit général de ce projet de loi.

Ni M. Lainé, ni M. le duc de Richelieu, membres du conseil, n'avaient d'abord épargné les objections. Elles portaient, non sur la justice et la loyauté du projet, non sur la manière habile et logique dont il était déduit de deux dispositions de la Charte, mais sur les dangers probables d'une expérience si vaste et si hardie. Les classes moyennes allaient rentrer dans cette influence prépondérante dont elles avaient fait leur conquête au début de la révolution. Comment en useraient-elles? Les alarmes des acquéreurs des domaines nationaux n'avaient-elles pas réveillé un certain esprit de turbulence et des dispositions vindicatives? Les classes moyennes manifestaient beaucoup de ferveur pour l'ordre constitutionnel; l'amour de la légitimité était plus ardent parmi les classes supérieures. Avait-on assez cherché les moyens de contrebalancer l'influence des unes par celle des autres, ou plutôt d'unir et de fondre les meilleurs sentimens dont elles étaient animées? L'autorité du roi, condamnée à prolonger encore des mesures excessivement rigoureuses, ne pouvait s'aider encore de ce charme de popularité nécessaire pour concilier aux candidats ministériels la faveur électorale. 1817.

1817. Ces objections étaient fortes : mais comme elles n'attaquaient aucun des principes du projet de loi, et qu'elles mettaient seulement en doute l'opportunité du moment où il serait mis en exécution ; comme enfin il ne s'agissait point d'un renouvellement intégral, mais d'un renouvellement annuel par cinquième, M. Lainé et le duc de Richelieu qui avait partagé ses alarmes, sentirent que le plus grand danger était de laisser la liberté politique sans aucun point d'appui. Le premier se déclara le défenseur du projet. M. Decazes l'avait adopté avec chaleur. Le roi l'avait étudié profondément ; en lui donnant son approbation, il crut sceller une alliance nouvelle avec les classes moyennes.

Présentation du projet de loi sur les élections.

Le projet de loi appela dans la chambre des députés une discussion solennelle et approfondie, dans laquelle M. Lainé, qui l'avait présenté au nom du gouvernement ; M. Bourdeau, rapporteur de la commission ; M. Cuvier, conseiller d'état, chargé de soutenir le projet ; MM. Royer-Collard, de Serre, Siméon, Camille Jordan et plusieurs autres orateurs défendirent avec feu et avec les ressources variées de leur talent, le principe de l'élection directe, âme de la loi, l'unité de collége et le droit de suffrage

commun à tous les Français âgés de trente ans, et payant trois cents francs de contribution directe. 1817.

Argumens de l'opposition.

La réfutation du projet fut vive, ardente et pleine de menaces sur notre avenir. L'élection directe surpassait, aux yeux des adversaires du projet, les plus funestes conceptions de l'assemblée constituante. On marchait plus hardiment vers le but d'une prépondérance démocratique. Pour y parvenir on violait le texte de la Charte; elle avait dit que les Français âgés de trente ans, et payant trois cents francs de contribution, *pourraient concourir à l'élection des députés*; le projet de loi disait qu'ils nommeraient les députés. On convertissait en un droit acquis et absolu ce qui n'était qu'un droit éventuel et possible. Les prétendus adorateurs de la Charte s'étaient donc réservé le privilége de la faire plier, de la tordre, de la briser, suivant les convenances de leur esprit systématique et leur désir effréné de popularité. L'unité de collége ajoutait encore un fléau à celui de l'élection directe. On verrait se réunir dans une même ville des armées de dix à douze mille électeurs, *des armées un peu plus nombreuses que celles avec lesquelles Gustave-Adolphe*

1817. *ébranla le sceptre de l'Autriche.* On défendait aux électeurs de délibérer, mais ils délibéreraient par le droit du plus fort. Et jusqu'où ne porteraient-ils pas leurs entreprises, si quelque passion soudaine les transportait ? Pour ajouter encore à leur masse, ils apprendraient à se liguer d'un département à un autre. En supprimant le collége des plus imposés, on renversait la digue la plus puissante que Bonaparte eût opposée à l'esprit révolutionnaire. Est-ce que la monarchie peut se passer aujourd'hui de l'appui que doivent lui prêter les grands propriétaires ? Leur secours est bien faible quand on le compare à celui des deux premiers ordres de l'état qui ont soutenu la monarchie pendant quatorze siècles, et que la révolution a supprimés. Mais ces grands propriétaires peuvent seuls, dans les institutions octroyées par le roi, arrêter encore le torrent démocratique. Si la grande propriété n'est représentée dans un collége, elle sera sacrifiée à la petite, comme elle le fut pendant nos longs désastres; bientôt des spoliations nouvelles seront ajoutées à celles que l'auteur de la Charte n'a pu sanctionner sans regret sans scrupule.

Le ministère se souvient-il qu'il présenta

l'année dernière un projet de loi conçu dans 1817.
un esprit tout différent? L'aristocratie d'une part, et l'arbitraire de l'autre, y dominaient jusqu'à un point scandaleux; et nous, qu'on accuse d'être à la fois fauteurs de projets aristocratiques et serviteurs complaisans de l'arbitraire, nous repoussâmes ce projet pour lui en substituer un auquel ces mêmes ministres reprochèrent bientôt un excès de démocratie, et que la chambre des pairs repoussa sous ce prétexte. Certes, nous ne voulions pas que la démocratie révolutionnaire tînt de nous de nouveaux principes de vie; mais nous trouvions injuste que la petite propriété fût complètement exclue de toute participation au pouvoir électoral. Ainsi, nous n'avons pas craint d'ouvrir les assemblées primaires à des Français payant un cens de cinquante francs. Mais la sécurité pour l'état restait entière avec le grand collége tel que nous l'avions conçu. De l'excès des exigences monarchiques, le même ministère passe aujourd'hui à un effrayant excès de concessions envers l'esprit révolutionnaire. Eh! qui le presse d'agir? Qui le sollicite pour des lois si brusquement improvisées? N'est-il pas satisfait de toutes les fraudes, de toutes les violences par les-

1817. quelles il a troublé et dominé les dernières élections? N'était-ce point assez pour affermir son pouvoir et son fatal ascendant? Faut-il qu'il justifie ainsi nos plus sévères prédictions sur les suites de cet odieux coup d'état, de ce crime ministériel que l'on appelle l'ordonnance du 5 septembre?

Tel fut l'esprit d'un discours véhément de M. de la Bourdonnaye, et des discours plus ou moins habiles de MM. de Villèle, Corbières et de Bonald, auxquels se joignirent d'autres orateurs de la dernière chambre, tels que MM. Clausel de Coussergues, Piet, Cardonnel, Dufougerais et Castelbajac.

L'opposition reçut, dans un débat si important, le secours de quelques membres qui ne manifestaient point habituellement des sentimens hostiles contre le ministère, et particulièrement de MM. de Moncalm, Coton, d'Hautefeuille, Doria. Dans la discussion des articles, il y en eut un où la majorité ministérielle ne fut que de onze voix.

M. Doria y proposa une addition importante. Depuis la session de 1815, les députés avaient cessé de recevoir un traitement; mais nulle disposition n'était prise à cet égard. M. Doria demanda que ce noble refus d'indemnité fût consacré par une disposition

législative : cette proposition, qui fut adoptée presque sans débat, était conçu dans l'esprit d'une sage aristocratie. 1817.

Le projet de loi, porté à la chambre des pairs, y rencontra une sévère opposition. La commission, dont M. de Lalli fut l'organe, l'avait adopté; mais aux pairs qui l'année précédente avaient vivement appuyé le projet présenté par la chambre de 1815, se joignirent plusieurs de ceux qui l'avaient fait rejeter. A leurs yeux, le juste équilibre était encore une fois rompu. Tout à l'heure on s'approchait trop d'une aristocratie qui serait également représentée dans les deux chambres; maintenant on s'exposait à voir l'esprit démocratique dominer avec peu de réserve et de prudence dans une chambre qui, par la publicité, la nature et l'ardeur de ses débats, imprime le mouvement à tout le corps politique. Le duc de Fitz-James attaqua la loi dans un discours plein d'éclat et de véhémence. J'en vais citer un fragment. Quoiqu'il soit étranger au fond même du débat, il peut servir d'ornement à cette histoire, dans le moment où je suis forcé de faire suivre à mes lecteurs une marche assez sévère. Un ministre, en défendant le projet, s'était servi de ces mots : *Ayez des vertus et vous aurez*

La loi des élections discutée à la chambre des pairs.

1817. *dc l'influenee*. Voici l'éloquente réplique de M. de Fitz-James :

« *Ayez des vertus et vous aurez de l'in-*
» *fluence*. Cette espérance est consolante, sans
» doute ; il faut être doué d'une belle âme
» pour douter ainsi de la possibilité du mal,
» et n'avoir en perspective que la récompense
» de la vertu ; mais si des espérances si flat-
» teuses ne sont que des erreurs, notre devoir
» à nous n'est-il pas de réveiller le ministre
» sur le bord de l'abîme où il s'endort, bercé
» sur ces vertueuses illusions ? *Ayez des*
» *vertus et vous aurez de l'influence*, nous
» dit-il ! Eh ! grands dieux ! quels sont donc
» les siècles, quels sont les peuples dont il a
» étudié l'histoire ? Chez qui a-t-il trouvé ces
» hommages rendus à la vertu ? Est-ce l'an-
» tiquité qui lui a présenté ce tableau enchan-
» teur ? Est-ce Athènes qui proscrivait son plus
» vertueux citoyen, parce que son peuple
» était importuné d'entendre toujours vanter
» le juste Aristide ? Athènes qui laissait
» périr le vainqueur de Marathon au fond
» d'un cachot, qui chassait Thémistocle,
» qui envoyait la mort au lieu de la couronne
» aux généraux vainqueurs aux Arginuses,
» qui tuait la vertu même en faisant boire la
» ciguë à Phocion et à Socrate ? Est-ce Rome,

» l'ingrate Rome, qui n'eut pas les os de 1817.
» Scipion? A qui, dans cette ville infâme,
» étaient réservées l'influence et les faveurs
» populaires? aux Gracques, à Marius, à
» Catilina, à Clodius, à César (César le
» plus vicieux des Romains avant d'en être
» le plus grand); Caton était réduit à
» se déchirer les entrailles, et Brutus tombait
» sur son épée en reniant la vertu. Et si de
» ces grands peuples je descends jusqu'à nous,
» trouverai-je des tableaux plus consolans?
» Et si j'ouvrais les annales de la révolution?...
» Le ministre a donc eu le bonheur de vivre
» loin du monde depuis vingt-sept ans? Il
» n'a donc pas connu les hommes qu'il était
» destiné à gouverner? Qui donc a-t-il vu
» monter au Capitole? Qui donc a-t-il vu
» monter à l'échafaud? Ah! j'aime à croire
» qu'au moment où dans la chambre des
» députés il prononçait ces inconcevables pa-
» roles, si tout à coup les portes de la salle
» se fussent ouvertes, et que, du haut de la
» tribune où il parlait, ses regards fussent
» tombés sur la place fatale, sur la place du
» crime, j'aime à croire que sa voix aurait
» expiré sur ses lèvres, la vérité lui serait
» apparue, et, à la lueur de son flambeau, il
» aurait lu sur les pavés, en traits sanglans et

1817. » ineffaçables : *Non, ce n'est point ici-bas,* » *c'est dans un séjour plus élevé que la* » *vertu doit s'attendre à recevoir sa récom-* » *pense.* »

Adoptée.

MM. de la Ferronnaïs, de Montmorency, de Brissac, de Polignac, se distinguèrent parmi les adversaires du projet; les ducs de Broglie, de Choiseul, de la Rochefoucaud, MM. Barbé-Marbois, Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, parmi ses défenseurs. La victoire paraissait incertaine, et les ministres étaient menacés d'une défaite éclatante, si le roi, qui entrait dans leurs vœux avec ardeur, n'eût usé de son influence personnelle, et de l'ascendant de son amitié sur de nobles pairs qui faisaient partie de sa cour, après avoir autrefois formé son humble cour de Mittaw et de Hartwell. Ce fut le 30 janvier 1817 que la chambre des pairs vota sur l'ensemble de la loi. Il fut adopté à la majorité de quatre-vingt-quinze voix contre soixante-dix-sept. La soumission, plutôt que la conviction, avait donné une majorité qui devait céder au premier choc, dès que deux épreuves peu favorables à l'espoir des ministres ramèneraient ce débat.

Loi suspensive de la liberté individuelle et de la liberté de la presse.

Je ne parlerai que succinctement de deux lois de circonstance et de rigueur qui contre-

balancèrent le bienfait récemment accordé. 1817.
Encore une suspension de la liberté individuelle, encore une suspension de la liberté de la presse périodique. Les ministres et leurs amis étaient également fatigués de ce genre de précautions ; mais le premier soin était de recouvrer l'indépendance nationale. Une série de complots ou d'écrits imprudemment provocateurs pouvait réveiller la susceptibilité ombrageuse de trois cours, chez lesquelles le gouvernement absolu n'avait point reçu de modifications. Déjà la fermentation qui se manifestait dans les parties à la fois les plus éclairées et les plus martiales de l'empire germanique, portait ces monarques à des mesures rigoureuses contre la fédération supposée des universités et des landwhers. Comment calmer et leurs alarmes et leur courroux, si ces mouvemens avaient paru conduits, propagés par les écrits et par les actes du libéralisme français, dans lequel les cabinets étrangers affectaient de voir revivre ce vieux jacobinisme, objet d'horreur et d'effroi? L'Angleterre, de son côté, éprouvait des troubles assez sérieux pour avoir déterminé le parlement à voter la suspension de l'*habeas corpus*, et à proposer une loi de rigueur pour la surveillance des étrangers. Parmi

1817. nous, les deux lois exceptionelles intervertissaient les rôles des orateurs qui sortaient du combat sur la loi des élections. L'opposition allait s'unir à la cause populaire; et ceux qui la défendaient avec le plus de sincérité, allaient faire le sacrifice de leur popularité. M. Decazes proposa la loi nouvelle sur la suspension de la liberté individuelle, comme un adoucissement apporté à celle du 29 octobre 1815, laquelle demeurait abrogée. Nulle arrestation extra-judiciaire ne pouvait plus avoir lieu sans la signature du président du conseil des ministres et d'un secrétaire d'état. Le détenu pouvait requérir d'être interrogé. Le gouvernement renonçait à la faculté de faire passer des citoyens français d'un département dans un autre. Enfin, la loi nouvelle devait cesser de plein droit le 1er. janvier 1818. M. Royer-Collard appuya cette mesure, mais en faisant vivement sentir l'impatience où il était de sortir des lois d'exception. On en jugera par ce passage de son discours :

« Ce n'est pas, je l'avoue, que j'attache » une fort grande importance aux précau» tions dont on entoure l'exercice de ce pou» voir; ces précautions me semblent à peu près » illusoires; et j'ajoute qu'il est nécessaire

» qu'elles le soient pour que la loi ne soit 1817.
» pas vaine. J'aimerais donc presque autant
» qu'on n'eût pas déguisé le pouvoir arbi-
» traire sous cette espèce *de parure légale* ;
» car, messieurs, la plus sûre défense que
» l'on puisse se réserver contre le pouvoir ar-
» bitraire, quand on a le malheur d'en avoir
» besoin, c'est de lui laisser sa véritable phy-
» sionomie, et de l'appeler par son nom. »

A la chambre des pairs, le duc de Raguse, qui fit le rapport au nom de la commission, et vota pour la loi, fit entendre cette conclusion : « Enfin, messieurs, espérons qu'en » votant aujourd'hui pour cette loi, nous » célébrons les funérailles du pouvoir ar- » bitraire. » Cette loi fut adoptée à une assez forte majorité dans les deux chambres. Quant à celle qui concernait la presse périodique, elle ne consistait que dans cet article : *Les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi.*

MM. de Villèle et Corbières prononcèrent des panégyriques de la liberté de la presse, qui commençaient à paraître sérieux ; d'autres orateurs du même parti allèrent encore plus loin. Ni le retentissement de l'orage des cent jours, ni les troubles réprimés à Gre-

1817. noble et craints dans une ville plus importante, ni les circonstances extérieures, ni l'occupation étrangère, ne leur paraissaient de nature à restreindre, une liberté dans laquelle ils voyaient maintenant la garantie de la restauration. M. de Bonald lui-même semblait sacrifier le vaste enchaînement de ses théories d'absolutisme à la passion nouvelle qu'il avait conçue pour la liberté de la presse périodique, de celle-ci seulement; car, en demandant la liberté des journaux, il insistait pour rétablir, au mépris de la Charte, la censure des livres; et c'était par une contradiction si étrange qu'il cherchait à sauver l'honneur de ses principes !

La nouvelle loi de censure, portée à la chambre des pairs, y fut combattue par MM de Châteaubriand, de Broglie et de Talleyrand avec une force de conviction que de nouveaux chocs devaient toujours accroître. Le moment était encore loin où d'autres orateurs devaient changer de profession de foi sur la liberté de la presse, car leur avénement au pouvoir était loin d'être prochain. Il y a des argumens de position dans les partis. On n'est que trop porté à regarder les stratagèmes de la tribune comme des stratagèmes militaires. Quoi qu'il en soit, cette di-

rection de l'opposition royaliste aidait beaucoup à consolider parmi nous les dons les plus précieux de la Charte. Il était beau de voir se placer sous sa protetion ceux qui l'avaient condamnée avec un superbe et ignorant dédain. Ils l'affermissaient au moins pour tout le temps où elle devait les couvrir. Ils ajoutaient des travaux à cette citadelle, et, quand ils en voulurent faire le siége ou la miner secrètement, ce qui les gêna le plus c'étaient les ouvrages qu'ils y avaient ajoutés de leurs mains. 1817.

Les questions de finances, qui occupèrent la fin de cette session de 1817, furent d'une haute importance dans l'ordre politique, puisqu'il s'agissait de résoudre le problème de notre libération. Ce genre de débats appelle une histoire spéciale, et nous ne manquons pas d'esprits lumineux qui, en l'écrivant, pourront répandre un nouveau jour sur la science administrative. Il me suffit d'énoncer ici quelques résultats généraux. C'était au crédit public qu'il fallait demander quinze cents millions pour acquitter notre rançon envers l'Europe, et accélérer de deux années notre délivrance. La marche de la chambre de 1815, en réveillant tous les genres de défiance, n'avait laissé nul espoir de Budget.

1817. ranimer le crédit. Surtout elle lui avait porté le coup le plus funeste, en retirant un gage accordé aux créanciers de l'arriéré par la loi de 1814. Si l'on prenait le parti de porter encore plus haut les impôts maintenus sur le pied de guerre tel que Napoléon l'avait établi dans son désespoir, il était impossible de ne pas toucher à la source même des richesses. Quels prétextes laissés à la fureur concentrée des ennemis secrets de la légitimité! Que de soulèvemens à craindre!

La voie des économies ne présentait que des ressources imparfaites, et sans aucune proportion avec l'urgence et l'immensité du besoin. Si on les opérait avec brusquerie et violence, elles paralysaient l'action du gouvernement, consommaient la ruine de notre armée, de notre marine; arrêtaient la circulation intérieure, et faisaient resserrer les capitaux. Comment faire à ces mêmes capitaux un appel pour un emprunt?

La cote des fonds publics s'élevait à peine à 54 francs. Il semblait impossible qu'un emprunt énorme à remplir, qu'un emprunt dont l'opulente Angleterre se fût étonnée elle-même, ne fît pas tomber plus bas encore nos fonds, et ne soumît pas le gouvernement aux plus dures lois de la nécessité

Parmi nos banquiers, les uns restaient muets, et les autres n'offraient que des sommes insuffisantes. Notre dette était peu considérable, mais les motifs qui l'avaient réduite, et qui depuis l'avaient empêchée de s'élever, n'avaient rien de séduisant pour le crédit. On se rappelait une banqueroute des deux tiers, et les liquidations tranchantes, les mises à l'arriéré du gouvernement impérial. 1817.

Négociation d'un emprunt.

Les motifs de confiance se puisaient dans la stabilité du gouvernement légitime, dans la foi du monarque, dans un gouvernement représentatif assis enfin sur des bases judicieuses, et dans l'heureux exemple donné en 1814, quand la restauration se fit une loi d'acquitter les engagemens les plus onéreux de Napoléon. Il se trouvait en Angleterre des capitaux sans emploi. Les voies nouvelles du commerce restaient incertaines, et la paix les avait bornées pour un peuple que la guerre avait si long-temps laissé seul maître du commerce de l'univers. Le gouvernement britannique mettait enfin un terme à de prodigieux emprunts, dont la combinaison avait beaucoup élevé la fortune de tous les banquiers prêteurs. Dans de telles circonstances, la maison Baring, unie à la maison Hope hollandaise, vint offrir des

1817. secours qu'il fallait acheter à un prix très-élevé. On n'eut garde d'éconduire des offres qui pouvaient en provoquer bientôt de plus favorables. On s'était résolu à recourir à des emprunts successifs, de suivre le mode anglais dans leurs conditions, c'est-à-dire de reconnaître aux prêteurs un capital plus considérable que celui qu'ils avaient versé réellement, et cela indépendamment de l'intérêt très-élevé qu'annonçait le déplorable taux de la rente française. C'était grever l'avenir de la France. On se flattait qu'en établissant fort haut la dotation de la caisse d'amortissement, le fardeau serait successivement allégé. Une plus puissante ressource s'offrait encore, c'était la vente d'une partie des bois de l'état, et spécialement de ces bois du clergé, que la chambre de 1815 avait sauvés l'année précédente. Le budget, et tout l'ensemble des opérations financières, furent ainsi réglés : le ministère demandait pour l'année 1817 un milliard quatre-vingt-huit millions, c'est-à-dire deux cent quarante millions au-delà du budget réglé par la chambre de 1815. (Je note ici, pour n'avoir point à revenir sur mes pas, que le budget définitif, tel qu'il fut réglé par les chambres, fut diminué de vingt-sept mil-

lions.) Le ministère portait les recettes à sept cent soixante-quatorze millions, l'excédant serait fourni sur le crédit. Il rejetait comme mortel pour l'industrie le doublement des patentes ordonné par la chambre de 1815. On devait négocier trente millions de rente. On demandait l'aliénation de cent cinquante mille hectares de bois. La caisse d'amortissement était dotée de quarante millions, pris chaque année sur les fonds généraux. 1817.

Emprunt Hope et Baring.

Une annonce si sévère fut loin de produire dans le public l'épouvante qui semblait devoir en résulter. Sans discuter les conditions de l'emprunt, on était flatté que des étrangers, et surtout des Anglais, rendissent une sorte d'hommage à la stabilité de notre gouvernement. Notre position financière, calculée avec plus d'exactitude, fut jugée moins défavorable; la rente, qui n'avait pu encore dépasser 54 francs, atteignit bientôt le terme de 60. La rente pour le nouvel emprunt n'en fut pas moins livrée à la maison Hope et Baring au taux de 55 francs. Les clauses particulières du traité leur assuraient d'autres avantages dont l'énumération serait peu importante. Suivant des calculs rigoureux qui ont été faits depuis, l'intérêt

1817. payé aux banquiers étrangers ne fut pas moins de vingt ou vingt-deux pour cent.

Je crois que les objections formées contre le mode d'emprunt de cette année, mode qui a été suivi pour des emprunts ultérieurs, sont fondées sur une théorie très-exacte; mais ici le gouvernement avait-il à choisir entre des offres diverses? Où étaient les soumissions d'autres capitalistes? C'étaient les puissances avec lesquelles il s'agissait de traiter qui insistaient le plus sur le choix de ces banquiers. Les embarras assez sérieux qu'éprouva bientôt la maison Hope et Baring, et auxquels les puissances étrangères furent elles-mêmes obligées de pourvoir, prouvent qu'elle avait fait elle-même une opération très-hardie dans l'état actuel du crédit en Europe. Était-il un besoin plus urgent que celui de hâter notre libération?

Bois du clergé. Le système de cet emprunt ne fut vivement attaqué que par M. de Villèle, qui depuis, dans son administration, quand nous n'étions plus sous le joug d'une nécessité impérieuse, quand notre crédit était le plus florissant, s'empara de toute la théorie qu'il avait si amèrement condamnée, et reconnut dans ses emprunts des capitaux fictifs pour modérer l'intérêt. Le comte de

Corvetto, ministre des finances, sut défendre son plan avec beaucoup d'habileté. On renouvela les plus puissans efforts pour sauver encore une fois les bois du clergé. En vain le gouvernement demandait-il dans son budget que la dotation actuelle du clergé fût augmentée de quatre millions, somme égale ou supérieure au revenu présumé de ses bois non vendus; en vain avait-il dans cette même session, fait convertir en loi la proposition, faite l'anné eprécédente, d'autoriser les établissemens ecclésiastiques à recevoir des legs et dotations en immeubles; on affectait de ne voir en lui que le continuateur des spoliations révolutionnaires. Puisque ces bois, disaient les orateurs de la droite, avaient échappé à la hache de la cupidité, au marteau de l'athéisme, quel droit avait-on aujourd'hui de les ravir au clergé, ou plutôt à la religion? Certes, les plaies de cette religion avaient été bien profondes; nulle n'était encore cicatrisée; mais la blessure la plus cruelle, c'était de se sentir maintenant frappée au nom du fils de saint Louis. Fallait-il, sous des Bourbons, voir se renouveler l'attentat que l'histoire et l'Église reprochent à la mémoire de Charles-Martel? Les chambres souffriraient-elles ce

1817.

1817. que les anciens parlemens, souvent adversaires ombrageux du clergé, mais défenseurs constans de la propriété, n'eussent jamais permis, jamais homologué? Que signifiait cette aumône de quatre millions, par laquelle on prétendait pallier cette violation de droits aussi anciens, aussi respectables que ceux de la monarchie même? Si l'on prouvait qu'une telle opération n'était pas suggérée par une fiscalité odieuse, on prouvait en même temps l'inspiration d'une politique plus raffinée, plus profonde dans son impiété. On tolère la religion comme une émigrée rentrée, à laquelle on ne doit pas de restitutions. On tolère le clergé sous la condition de le tenir dépendant, de le laisser mercenaire. Chaque année on règlera son sort au gré de la politique, jusqu'à ce qu'arrive une assemblée digne héritière de l'assemblée constituante et de la convention, qui retire ces tributs avec une avarice joyeuse.

Un clergé propriétaire, voilà le grand sujet d'effroi d'une philosophie qui règne encore au conseil sous des formes moins dures, moins tranchantes, et qui persévère dans des plans hostiles qu'elle sait mieux déguiser. C'est pourtant à ce clergé propriétaire que nos an-

cêtres ont dû la fertilité de leurs champs et l'exemple d'une administration vigilante et paternelle. Est-ce là favoriser cette agriculture, dont on invoque et dont on trahit sans cesse les intérêts, cette agriculture qu'il importe plus que jamais de rappeler au véritable principe de nos richesses, quand nos champs désolés souffrent à la fois et des rigueurs du ciel et d'une économie vicieuse ? Il semble qu'on prenne plaisir à consommer sa ruine, en fournissant un nouvel aliment au fléau qui, depuis plusieurs années, la dévore, c'est-à-dire à la division indéfinie de la propriété. Maintenant on sacrifie à cette fureur de nivellement, des bois que la révolution elle-même, dans le cours de ses barbaries et de ses extravagances, avait laissés intacts. En dépit de toutes les plaintes qui s'élèvent de nos campagnes, et qu'appuient par mille raisonnemens, par mille faits, les amis les plus éclairés de l'agriculture, on va, par l'universel abattis de nos forêts, soutirer la bienfaisante humidité de notre atmosphère, dépouiller nos collines de ces vieux arbres qui peuvent seuls arrêter la fureur des torrens, des orages, nous laisser sans abri contre les trombes de terre dont chaque jour nous apprenons les ravages. Il sera réservé

1817. à notre âge, à ce siècle de lumières, d'accomplir la prédiction si connue de Sully, que la France périra faute de bois. Les superstitions païennes, habiles instrumens d'une administration prévoyante, avaient partout consacré les forêts pour opposer une sûre barrière à la fatale invasion des sables; mais nous, qui montrons si peu de respect pour la loi du vrai Dieu, nous insultons aussi à la sagesse antique, à la prévoyance tutélaire de nos aïeux, afin de doter une caisse d'amortissement, afin de spéculer sur ce que l'on appelle l'intérêt composé, déception bien digne de notre âge.

Tel était le fond des argumens ouverts à l'opposition royaliste. Nul orateur à la chambre des députés ne les fit valoir avec plus de soin et d'éclat, ni en même temps avec plus d'exagération, que M. de Bonald. Un orateur se leva pour répondre subitement à ce discours, fruit d'un habile et long travail. Cet adversaire des hautes prétentions qu'on élevait en faveur du clergé, était ce même Camille Jordan, qui, sous le règne du directoire, fut condamné à l'exil de Sinnamary, pour avoir voulu affranchir les prêtres d'une formule de serment, et pour avoir, par une glorieuse anticipation, présenté la

religion chrétienne sous ces attributs nobles 1817.
et touchans que depuis les pinceaux de M. de Châteaubriand devaient graver dans tous les cœurs. L'âme de Camille Jordan était aussi candide que son esprit était ferme. Vingt années de catastrophes publiques et de souffrances privées l'avaient laissé immuable dans ses premiers sentimens ; ce qu'il voulait pour le clergé en 1797, il le voulait en 1817, mais rien au-delà. Il craignait pour la religion même l'esprit de domination qu'on voulait réveiller dans l'âme de ses ministres. La manière dont on identifiait la religion avec le clergé, pour accorder à celui-ci l'empire que la religion réclame sur toutes nos pensées, lui paraissait un effort aussi gigantesque qu'absurde de l'esprit ultramontain. Ce fut avec une extrême finesse d'analyse qu'il suivit, dans le discours de M. de Bonald, le développement d'un système théocratique si franchement posé par ce publiciste dans sa *Législation primitive*. Il regardait l'introduction d'un tel système dans les sociétés modernes, comme surpassant en bizarrerie ce que la révolution avait enfanté de plus délirant, et pouvant amener des chocs d'une égale violence. Il croyait que de tels défenseurs portaient à l'autel des coups

1817. plus funestes qu'il n'en avait reçu de ses adversaires les plus effrénés. Puis, par la sévérité d'une discussion financière, par l'exposé des besoins de la France, il montrait la cruelle incurie de ces orateurs qui semblaient interdire à l'état tout moyen d'affranchir nos citadelles, et envisager avec une désolante quiétude l'éternelle occupation, l'éternel opprobre de la France. Un récit historique perce difficilement à travers l'heureux tissu d'une discussion substantielle et complète; il faudrait tout y prendre, et faire peser sur l'histoire la masse d'une compilation. Rien de plus adroit que la manière dont le même orateur répondit à tout le luxe des déclamations sur un abattis prétendu universel de nos forêts. Voici ce fragment :

« Que peuvent signifier aussi, dans une » question aussi grave, toutes ces frivoles » doléances de plusieurs des adversaires, sur » ce que nous allons être privés des divers » agrémens de nos forêts; sur ce que nous » verrons tomber ces arbres qui ombrageaient » notre enfance; sur ce que nous ne pourrons » plus en composer de pompeux apanages? » Leur cœur semble, en vérité, avoir con» tracté pour ces nobles arbres une sorte

» d'enthousiasme chevaleresque ; l'un d'eux 1817.
» est allé jusqu'à entrer avec eux dans un
» pathétique dialogue. Le chêne renfermant
» l'âme de Clorinde n'arracha pas plus de
» soupirs à Tancrède prêt à le frapper, que
» nos forêts menacées n'en ont arraché à
» notre honorable collègue M. Piet, dans
» tout le cours d'une *opinion* monument
» singulier de ce genre de sensibilité.

» Que répondre à tout cela, si ce n'est
» qu'il serait très-permis, et même très-
» doux, de se livrer à toutes ces fantaisies
» pour des arbres, ou des jardins, ou des pa-
» lais, si notre fortune nous le permettait;
» mais que, lorsqu'une banqueroute nous me-
» nace, la première direction convenable de
» l'imagination même la plus poétique, de
» la sensibilité même la plus chevaleresque,
» c'est d'essayer de payer nos dettes, non-
» seulement en sacrifiant ce brillant super-
» flu, mais encore en retranchant sur les be-
» soins les plus habituels et les plus chers. »

M. Camille Jordan démontra ensuite, et l'événement a démontré bien mieux, combien toutes ces craintes étaient chimériques. Cette mesure, l'objet d'une contestation si vive, fut adoptée dans les deux chambres à une assez forte majorité.

1817.

Discours de M. Lainé, sur les réfugiés Espagnols.

La discussion du budget offrit un épisode qu'un mouvement plein d'éloquence rend précieux pour l'histoire.

M. Clausel de Coussergues avait vivement attaqué le ministre de l'intérieur sur les secours accordés par le gouvernement aux réfugiés espagnols; il les présentait comme contraires aux principes de la légitimité et à l'alliance fraternelle de deux branches de la maison de Bourbon. Voici en quels termes M. Lainé lui répondit:

« La question qui vient de s'agiter est supérieure à tous les calculs de finance. Il ne » s'agit pas de savoir à quel parti, à quelle » faction les réfugiés espagnols et autres ont » appartenu. Il ne s'agit pas d'examiner » comment ils auront été attirés sur notre » territoire. Cette question tient à la pitié, » à la miséricorde publique dégagée de toute » autre considération. Elle touche au caractère national; car je n'emploierai pas un » mot plus beau, celui d'honneur. Je me » borne au mot de caractère national, parce » qu'il est commun à toutes les nations, qui » toujours se sont fait un devoir et un plaisir » de donner l'hospitalité au malheur, sans » chercher si le malheur la méritait.

» On demande s'il existe, entre la France

» et les autres nations, un traité qui oblige 1817.
» notre gouvernement à venir au secours de
» ces malheureux. Il est inutile de le recher-
» cher, car il existe un traité antérieur à
» tous ceux qu'on trouve écrits dans les char-
» tes de la diplomatie. Gravé au fond du
» cœur de l'homme, ce traité fut respecté
» dans tous les temps par toutes les nations
» civilisées. Il inspira presque toujours à
» toutes la pensée de donner des secours
» aux malheureux proscrits ou expatriés.

» Je ne rechercherai pas si d'honorables
» proscrits ont reçu une hospitalité plus
» ou moins secourable sur le continent ou
» chez de généreux insulaires. Si, dans quel-
» ques pays, le gouvernement n'est pas venu
» au secours des proscrits, il est peut-être
» vrai de dire que les particuliers en ont
» donné un noble exemple. Sans remonter
» aux temps anciens, ou à d'autres époques
» de notre histoire, nous trouvons que, dans
» le flux et le reflux de nos discordes civiles,
» des émigrés de toutes sortes se sont vus
» favorablement accueillis, et même après
» le désastre de nos colonies, sur le continent
» américain; partout, et en Espagne aussi,
» les proscrits ont reçu, soit des gouverne-
» mens, soit des particuliers, des secours

1817. » que la France donne aujourd'hui à des » réfugiés.

» Pénétrés de ce sentiment, vous ne re» chercherez pas la cause de leur émigration, » vous n'examinerez pas à quelle classe ils » appartiennent. Est-il besoin de savoir s'ils » sont Égyptiens, Portugais, Espagnols? ce » sont des hommes. Ils sont malheureux, » expatriés, et vous savez qu'il leur est inter» dit de toucher le sol natal.

» Il ne s'agit pas d'ailleurs, messieurs, de » savoir si on votera, pour les nouveaux ré» fugiés, des secours; vous avez à délibérer » si on leur conservera ceux que la France » leur donne depuis plusieurs années, et » leur a continués depuis la restauration. Les » leur retirer aujourd'hui ne serait ni noble » ni juste.

» Un membre de la chambre des députés » de 1814, qui est encore aujourd'hui un de » nos honorables collègues, fit la proposi» tion d'accorder aux réfugiés espagnols de » plus amples secours; cette proposition fut » accueillie avec faveur; la session finit avant » que ce vœu se transformât en résolution, » et la chambre approuva que des regrets » publics en fussent exprimés.

» Sans doute il est douloureux d'entendre

» dire que la France n'offre que la misère à 1817.
» des familles françaises long-temps séparées
» de son sein. Que d'autres recherchent si
» plusieurs de ces familles ne trouvent pas
» auprès du trône, et dans l'illustration
» même de leur malheur, quelques nobles
» compensations. C'est à leur égard surtout
» que je dois prononcer le mot d'honneur,
» qui se refuse à retirer les secours accordés.
» Proscrites si long-temps en terres étran-
» gères, ces familles connaissent l'ineffable
» douleur d'y avoir trop long-temps séjourné,
» et sauront encore mieux que l'opulence
» compatir à des maux semblables; je suis
» sûr qu'elles ne voudront pas que la terre
» de France se change, pour ces réfugiés,
» en véritable cimetière.

» On vous propose de déporter une partie
» de ces réfugiés; mais, quand on pourrait
» indiquer un lieu de déportation, les frais
» n'en seraient-ils pas plus considérables que
» les secours qu'on veut leur enlever? Quant
» aux autres, dénués de tous moyens, où
» voudriez-vous qu'ils allassent volontaire-
» ment? Les portes de leur patrie leur sont
» fermées, et, en les condamnant au déses-
» poir, ce serait les placer entre nos cours
» prévôtales et des tribunaux plus terribles,

1817. » que je ne veux pas nommer, de peur de
» réveiller des haines et des outrages.

» La politique, à défaut de l'humanité, » conseillerait donc de ne pas leur ravir les » moyens de soutenir leur existence. Je dis » l'existence, car, en voyant figurer ce paci- » fique article au budget de la guerre, vous » êtes convaincus que le ministre ne prodi- » guera pas, pour le luxe des étrangers, des » fonds que la bonté du roi et la générosité » publique lui confient pour alléger le mal- » heur.

» Il serait triste de croire que les gouver- » nemens, étrangers aux passions qui pros- » crivent et multiplient les réfugiés, ne » viennent pas au secours des victimes. Il » ne m'appartient pas de compulser les bud- » gets des autres états; mais je sais que ce » n'est pas la première fois que de tels arti- » cles parent les budgets des rois de France. » Dans un compte mémorable, imprimé » en 1788, par ce ministre français qui, le » premier, donna aux finances cette publi- » cité dont on se montre aujourd'hui de » toutes parts si curieux, on voit figurer des » secours donnés à deux espèces de réfugiés, » dont l'une, sous une monarchie, semblait » ne pas mériter un égal intérêt.

» Ne nous attristons pas aujourd'hui, 1817.
» malgré notre détresse, de voir placé dans
» le budget un fonds pour la générosité qui
» aide le malheur. Outre le bien-aise qu'on
» éprouve par ces actes de bienfaisance,
» peut-être jetons-nous, entre des peuples
» qui ont réciproquement à se pardonner,
» des semences de réconciliation.

» Un sentiment plus doux encore s'oppose
» à la radiation d'un article maintenu par
» l'humanité. Les rois, qu'on a si justement
» comparés à des pères de famille, quelque-
» fois dans une juste irritation, ferment l'en-
» trée de leur pays à des enfans égarés; au
» fond du cœur, ils ne sont pas fâchés que
» des parens ou des voisins aient recueilli
» ces fugitifs pour les leur rendre au jour
» de la miséricorde. Le temps, messieurs,
» le plus inexorable des souverains, a aussi
» son droit de grâce, et c'est lui qui inspire
» souvent aux rois le plus noble usage qu'ils
» font de ce beau droit de la souveraineté. »

Ce discours est resté dans la mémoire de tous les hommes qui, en Europe, s'occupent avec passion des débats parlementaires. Il ne s'agissait ici que d'une circonstance du moment, d'une partie fort légère des deniers publics; mais de telles maximes, exprimées

1817. avec cette profondeur de nobles sentimens, présentaient l'hospitalité, cette vertu idole et parure des peuples anciens, sous des rapports d'une vaste sympathie qu'ils avaient peu connus. Ordinairement le pouvoir laisse à l'opposition le mérite de ces réclamations bienveillantes. Ici la générosité du pouvoir réfutait la dureté ombrageuse de l'opposition ; ainsi Louis XVIII, revenu d'un si long exil, après le désastre des siens, suggérait la clémence à un roi issu comme lui de Henri IV. Ferdinand sévissait contre des rebelles, il est vrai, mais contre des rebelles qui, pendant six ans, avaient livré chaque jour des combats pour prouver leur fidélité intrépide à leur monarque alors captif au château de Valençay. Si ce prince eût laissé pénétrer jusqu'à son cœur ces leçons indirectes et réservées de l'orateur français, s'il eût médité sur la sagesse d'un roi qui ne rougissait pas du titre de monarque constitutionnel, de monarque législateur, que de maux épargnés à son peuple ! Que de nouvelles souffrances, que d'affronts épargnés au sang de Louis XIV !

1817.

CHAPITRE XI.

SESSION DE 1817 A 1818.

Révolte des campagnes de Lyon.

DEUX mois avant l'époque de la moisson, la France ressentait les plus cruelles souffrances de la disette, amenée par les pluies continuelles de l'année précédente. Le peuple des villes et des campagnes, morne et résigné pendant l'hiver, manifestait une irritation plus vive. Les marchés furent troublés à la fois sur plusieurs points du royaume par des émeutes qui, réprimées ici sans peine et là punies par les rigueurs aussi promptes qu'inexorables des cours prévôtales, n'avaient montré dans leurs auteurs que les sinistres conseils de la faim. Lyon faisait craindre un orage plus sérieux. Les ouvriers n'avaient cessé d'y faire entendre des chants qui appelaient la pitié et se mêlaient quelquefois à des accens de fureur. Les soulagemens distribués avec l'ordre, le discernement et l'abondance qui règnent dans les villes riches et industrieuses, ne pouvaient apaiser que les souffrances du jour, sans assurer le len-

1817. demain. Des aventuriers étrangers à la ville profitaient de ces craintes pour disposer les esprits à la révolte; suivant eux, Napoléon allait reparaître; il s'était échappé de Sainte-Hélène, plusieurs régimens allaient saluer encore une fois leur empereur; Lyon serait désormais sa capitale; l'abondance reparaîtrait avec lui, et mille autres fables absurdes que le peuple, lorsqu'il souffre, reçoit toujours d'une oreille avide. Le gouvernement, averti de ces manœuvres, vit qu'elles se répétaient toujours sur un même point. Il faisait filer sur Lyon des troupes fidèles sous des chefs aguerris. Les factieux virent qu'on surveillait leurs desseins. Ils résolurent de porter la révolte dans les campagnes avant de la faire éclater dans la ville. Mais qu'étaient-ils ces factieux? Obéissaient-ils à un chef important? Après une procédure suivie de condamnations cruellement multipliées, on n'a pas pu découvrir un seul homme dont le nom rappelât même la très-faible importance de ce Didier, fauteur assez obscur des troubles de Grenoble. La surveillance de l'autorité ne les perdait pas de vue dans leurs entreprises sur les campagnes.

Le dimanche 8 juin, le tocsin sonne à

six heures du matin dans plusieurs villages 1817.
voisins de Lyon, tels que Bagnais, Saint-Genis, Laval, Saint-Andéol, Millery, l'Arbresle. Ici il ne peut rassembler que sept paysans; là trente ou quarante. Presque partout les maires leur opposent la plus intrépide fermeté. L'un d'eux, celui de Saint-Andéol, après avoir tenté de désarmer les factieux par ses représentations, rassemble autour de lui quelques amis de l'ordre, s'empare de l'église, du clocher, et fait feu sur les factieux qui l'assiégent. Un autre les menace de la loi dans le moment même où ils le couchent en joue. Les paysans rebelles errent sans direction et ne forment que des pelotons épars. Le lieutenant général Canuel, qui avait manifesté sa fidélité aux Bourbons pendant les cent jours, et s'était joint aux généraux vendéens qu'il avait combattus à une autre époque, commandait à Lyon. Averti de ces troubles, il envoie des détachemens qui bientôt ont coupé, dispersé les rebelles, ou les ont jetés dans un bois dont ils ferment les issues. On ramassait de toutes parts des prisonniers.

Pendant ce temps, nul mouvement n'éclatait à Lyon; mais trois assassinats, commis presque à la même heure dans des quartiers

1817. différens, annonçaient que les rebelles de la ville brûlaient de s'unir à ceux de la campagne. Un officier en retraite, qui venait d'offrir ses services à l'autorité, fut la première victime. Les deux autres meurtres se commirent sur un capitaine nommé Ledoux, et sur un grenadier de la garde nationale.

Le lendemain, des colonnes mobiles parcoururent les communes un moment révoltées. Le désarmement ne s'opéra point sans violence. De malheureux paysans subirent la loi des vaincus. Les prisons se remplirent; la cour prévôtale de Lyon multiplia les jugemens et les supplices avec l'impitoyable précipitation qui avait emporté, l'année précédente, la cour prévôtale de Grenoble. Lyon et ses campagnes étaient plongés dans un morne effroi. Un homme qui, dès sa première jeunesse, avait partagé la gloire et les malheurs de ses concitoyens, Camille-Jordan, éleva pour eux sa voix éloquente. Il apprit à la France la manière dont la sédition était punie. Sur deux cent cinquante hommes qui composaient les rassemblemens séditieux, plus de cent cinquante individus, parmi lesquels ne se trouvaient pas même les véritables auteurs du mouvement, ont été mis en jugement, près de cent dix ont

été condamnés à des peines afflictives et infamantes ; les hommes les plus obscurs, les plus dénués d'intelligence ont été qualifiés de chefs, afin de rendre leur condamnation plus certaine ; onze procédures diverses ont été établies pour un fait unique. Au nombre des malheureux exécutés à mort on a vu un enfant de seize ans condamné pour une simple menace d'assassinat, que sa libre volonté ne réalisa point. Même supplice infligé à un porte-faix salarié pour avoir porté un paquet de cartouches dont il ignorait le contenu et la destination. Il fallait du courage aux ministres et surtout à celui de la police pour écouter la voix de l'humanité. Un parti puissant ne manquerait point de calomnier ses sentimens. 1817.

Soit qu'il y eût eu ou non des moyens d'empêcher la sédition d'éclater, elle avait été flagrante, et l'on pouvait regarder comme un événement heureux l'ardeur avec laquelle des militaires s'étaient portés à la réprimer ; le zèle et la fidélité des principaux fonctionnaires n'étaient pas moins dignes d'éloges ; mais il y avait un grand danger et une lâche condescendance à ne point arrêter des mesures violentes si peu propres à faire aimer le gouvernement. Il fallait persuader les

1817. monarques étrangers du rétablissement de l'ordre public en France. Le ministre de la police demanda et obtint que des pouvoirs extraordinaires fussent conférés au maréchal duc de Raguse pour apaiser les troubles du département du Rhône. Le général remplit une mission d'humanité dans toute son étendue. Il fit cesser les arrestations, suspendit les enquêtes prévôtales, défendit de disséminer dans les campagnes des troupes d'exécution, et d'y promener *le fatal tombereau* sur lequel avaient été entassés les captifs. En quelques jours, la seconde ville du royaume fut rendue à la sécurité et à ses industrieux travaux qui, plus que jamais, allaient devenir florissans; mais cette bienveillante mission devint bientôt le sujet des débats les plus amers et les plus compliqués. Aux reproches adressés au maréchal qui l'avait remplie, se mêlèrent bientôt des reproches plus emportés contre le ministre qui la lui avait fait confier. L'humanité fut qualifiée de trahison. Tous les écrits apologétiques se terminaient par de vives représailles d'accusation. La question qui s'agitait le plus vivement était celle de savoir si les autorités locales, et surtout les autorités militaires, n'avaient pas laissé éclater à dessein une révolte

insensée dont ils étaient prévenus. Dans certains écrits on parlait d'agens provocateurs, et l'on supposait qu'ils avaient été envoyés par des royalistes exclusifs qui, pour prolonger le séjour des armées étrangères en France, auraient voulu faire renaître des troubles. Les preuves d'une telle assertion ne me paraissent pas assez positives. L'histoire, ainsi que la loi, ne présume point la fraude. Bientôt les tribunaux furent appelés à prononcer sur ces écrits, sur ces mémoires qui, par leurs assertions contradictoires, répandaient une nouvelle obscurité sur une conspiration dont on pouvait peut-être prévenir le funeste éclat. Cette polémique fut principalement engagée entre le lieutenant général Canuel d'une part, et de l'autre, M. de Senneville commissaire général de police à Lyon, et le colonel Fabvier alors aide de camp du maréchal duc de Raguse, depuis si célèbre par son zèle indomptable pour la cause des Hellènes. M. de Chabrol, alors préfet du département du Rhône, que nous verrons ensuite ministre de la marine, compromis dans ce débat, n'y prit part qu'avec cet esprit de modération auquel il fut toujours fidèle. 1817.

Les cours prévôtales venaient de se rendre plus que jamais odieuses à la France. Ce fut

1817. avec le sentiment de joie le plus vif qu'on entendit le roi annoncer dans son discours d'ouverture de la session (le 5 novembre 1817), qu'il n'avait pas jugé nécessaire de conserver les cours prévôtales au-delà du terme assigné par la loi qui les avait instituées. Ainsi tombèrent ces étranges et barbares tribunaux, dont la hideuse résurrection vint souiller nos annales. Que les souvenirs des jugemens de Grenoble et de Lyon s'attachent à jamais à cette institution, qui reçut si souvent parmi nous les éloges des opiniâtres admirateurs de l'ancien régime! Ce qui recommande les cours prévôtales à leurs yeux, c'est leur promptitude; mais cette promptitude est un triple attentat contre les premières notions de justice, contre la majesté des tribunaux, et la clémence du souverain. De toutes les concessions que l'autorité fit à regret aux vœux, aux passions, aux préjugés de la chambre de 1815, celle-ci fut la plus fatale. Sans doute on s'était bien gardé de faire reparaître les cours prévôtales avec tous les horribles attributs qu'elles reçurent de l'âme de Louis XI et de celle du grand-prévôt Tristan. On avait fait des efforts pour borner et tempérer leur action; mais l'expérience a montré que nul choix, nulle

précaution ne peut corriger les vices de leur nature; on ne modifie pas plus une cour prévôtale qu'on ne modifierait un tribunal révolutionnaire. On ne fait que créer de faux magistrats. Ils savent qu'ils sont nés pour l'épouvante, et se croient infidèles à leur mission s'ils ne font pas trembler jusqu'à l'innocence. Comme leur seul titre est un objet d'horreur, ils s'habituent à la braver, à la mériter, à en vivre, et c'est avec une joie toujours croissante qu'ils se portent sur les grandes routes, pour y improviser les jugemens, les gibets et trop souvent le crime. Une révolte flagrante, toute une ville, toute une province en rébellion, peuvent nécessiter des commissions militaires; mais elles n'auront jamais la cruauté froide et prompte, la cruauté d'habitude des cours prévôtales. Le guerrier pleure, un grand-prévôt ne pleure pas. 1818.

Loi de recrutement.

Le renouvellement annuel par cinquième, premier résultat de la loi du 5 septembre 1817, n'avait amené aucun de ces désordres, aucune de ces *levées en masse* qui avaient si vivement frappé l'imagination de ses adversaires. Il s'était fait avec calme, célérité, sans bruit, il avait été peu favorable aux membres du côté droit et de la cham-

1818. bre de 1815. D'un autre côté, le ministère commençait à voir s'avancer contre lui une avant-garde de nouveaux adversaires, organes du parti libéral. Mais leur nombre n'était pas encore tel qu'ils pussent se permettre contre le ministère un système d'hostilité déclarée; d'ailleurs, la loi la plus importante qui devait occuper cette session était suivant leurs vœux; elle avait pour but de réparer une des plus fatales conséquences de l'événement des cent jours. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre, s'était ardemment occupé de créer une armée, dans un moment où le gouvernement du roi ne pouvait montrer trop d'unité, de sagesse et d'énergie pour devancer l'époque de la libération du territoire. Il s'agissait de montrer à l'Europe, non l'armée débile donnée par des enrôlemens volontaires dont les cadres ne se remplissaient pas, et qui n'offrait qu'une stérile abondance d'officiers, mais les restes imposans de cette armée, dont toutes les citadelles et toutes les capitales de l'Europe avaient gardé la mémoire. Il est vrai qu'on allait revenir par une voie détournée au principe de la conscription, mais on la rendait beaucoup moins rigoureuse et on la combinait avec d'autres moyens.

C'était, d'une part, la continuation des engagemens volontaires que l'on espérait multiplier en améliorant les conditions, et d'une autre, une institution de vétérans. Enfin, il s'agissait de faire revivre ce grand moyen de victoire que la révolution avait créé, un mode d'avancement qui permettait à chacun d'arriver à tous les grades, à tous les emplois, sans autres limites que les talens et les services. Pour arriver à ce but, qui formait l'esprit de la nouvelle loi, le roi n'avait pas hésité à faire le sacrifice d'une des parties les plus importantes de sa prérogative. 1818.

La position du ministère, en présentant cette loi, était difficile, elle pouvait causer des ombrages aux souverains étrangers. Les légions des vétérans leur rappelaient les soldats d'Austerlitz et d'Iéna. On ne pouvait s'expliquer qu'avec modestie, qu'avec prudence sur ce nouveau développement donné à nos forces militaires.

La discussion fut aussi animée que le permettait une chambre peu nombreuse, et composée en assez grande partie de sexagénaires. Les adversaires de la loi projetée y virent une violation ouverte de la Charte, qui abolissait la conscription, et une preuve que le

1818. gouvernement tendait à ressusciter le régime de Bonaparte, dont la conscription était la base. La république et le despotisme peuvent s'accommoder d'un tel mode; il est contraire à l'esprit d'une monarchie tempérée et d'un état vraiment libre. Nos rois ont su conquérir des provinces, résister à des ligues puissantes, avec la ressource des engagemens volontaires. Ils existent aujourd'hui. En a-t-on fait une épreuve suffisante? Ne reste-t-il plus de moyen de les stimuler? La conscription est le fléau d'un peuple agricole, elle tend à ne laisser pour cultivateurs à la terre que des vieillards, des femmes et des enfans. Pourquoi faire aujourd'hui une telle démonstration de forces? N'aura-t-elle point un caractère hostile aux yeux des souverains? Que diront-ils surtout en voyant rappeler, sous le nom de vétérans, les soldats des cent jours, les hommes de Waterloo; ceux-ci ont-ils donné assez de gages de repentir? La légitimité est-elle assez bien assise pour quelle ose encore se commettre à leur foi? Mais, d'un autre côté, pourquoi leur imposer ce rappel illégal? Quel droit a-t-on de leur infliger une peine nouvelle, et de les faire sortir du droit commun? Les voilà donc inquiétés, persécutés dans leur retraite par ceux qui se sont con-

stitués leurs défenseurs après la trahison des cent jours? L'avancement ! l'avancement! voilà le mot magique qu'on présente comme l'âme de la loi nouvelle, et comme le secret de recouvrer notre terrible gloire ! L'avancement ! On oublie que cette frénésie s'était substituée au patriotisme dans l'âme des jeunes élèves de Bonaparte, et qu'elle seule a causé l'éternel désastre de cent jours. Mais cet avancement, comment le règle-t-on? C'est en dépouillant le roi, chef suprême de l'armée, le roi législateur et constitutionnel, du droit que lui-même s'est réservé, du droit qui fait l'essence de la prérogative royale, et que la Charte assure; les auteurs de l'ordonnance du 5 septembre ont en vain fait déclarer au roi qu'aucun article de la Charte ne serait révisé, ils s'arrogent cette initiative illégale, dès qu'il s'agit de complaire à un parti qui ne respire que l'illégitimité, dès qu'il s'agit d'humilier une noblesse compagne antique et fidèle du trône. Non-seulement l'autorité royale périt entre leurs mains, mais elle reçoit de leurs mains mêmes les coups les plus funestes. « Il existe » une conspiration flagrante contre la monarchie, la légitimité et la Charte, disait M. de » Sallabéry. Ce que la conspiration a obtenu 1818.

1818. » pour le civil, elle le veut aujourd'hui pour » le militaire. Il ne manque plus au génie du » mal qu'une armée. Il vous la demande au- » jourd'hui; dès qu'il l'aura obtenue, il s'as- » seoira sur les débris d'un trône au pied » duquel tombera inutilement la fidélité » massacrée, rappelée trop tard et trop tard » reconnue. »

C'était à peu près par de tels raisonnemens, mais avec différens degrés de violence et d'aigreur, que MM. de la Bourdonnaye, de Villèle, Corbières, Josse de Beauvoir, Barthe-Labastide appuyaient leurs attaques contre le projet de loi. Les ministres et leurs amis, parmi lesquels se firent remarquer MM. Courvoisier et Bourdeau, repoussaient le reproche de rétablir la conscription par l'analyse de chacun des articles de leur projet, qui combinaient le recrutement forcé avec les engagemens volontaires et la formation d'une réserve de vétérans. Le projet détermine le *maximum* de la levée; il n'est donc pas la conscription, dont l'essence était de tout envelopper et de ne rien libérer définitivement. Ici l'époque de la libération est déterminée. Jamais la monarchie ne s'est tenue exclusivement au moyen de recruter les armées par des enrôlemens volontaires. N'avait-elle pas

recours à la milice, et dans d'autres siècles à l'arrière-ban ? L'Angleterre, ce modèle des gouvernemens représentatifs, s'abstient-elle du recrutement forcé ? Jusqu'où n'en pousse-t-elle pas les rigueurs pour ses flottes ? Que l'on jette les yeux sur l'état militaire de l'Europe, on y verra partout ce mode consacré avec une extension qui, dans les derniers temps, n'a point connu de limites. Nous convient-il à nous, décorés de tant de victoires, de n'offrir que le simulacre d'une armée ? Faut-il descendre des souvenirs d'une gloire militaire, la plus éclatante qui fut jamais, à un état de faiblesse qui dégraderait même une puissance du second ordre? Nous avons encore tous les élémens d'une force militaire digne d'assurer à jamais l'indépendance de la patrie; faut-il les laisser vieillir sans emploi? Nos malheurs nous ont encore laissé le droit d'être fiers, ils nous imposent le devoir d'être vigilans. Jetez les yeux sur nos frontières, sur les garnisons de nos citadelles, et voyez si le sommeil nous est permis. On nous accuse de trahir l'autorité royale, quand le roi, par le sacrifice d'une partie de sa prérogative, montre tout ce que peuvent lui commander l'amour de la patrie, la dignité de son peuple.

1818. Mais je me hâte de recourir ici aux propres expressions du ministre de la guerre. Après avoir résumé avec force et clarté les diverses objections élevées contre le projet, il en vint à justifier la mesure d'une réserve de vétérans. « Il s'agit de savoir si nous appellerons encore » à la défense de la patrie des soldats qui » ont fait sa gloire, ou si nous les déclarerons » à jamais dangereux pour son repos. Ce » dernier arrêt serait rigoureux et injuste, » car les soldats étaient admirables au jour » du combat; une ardeur infatigable les » animait, une patience héroïque les soute» nait; jamais ils n'ont cessé de croire qu'ils » sacrifiaient leur vie à l'honneur de la » France; et quand ils ont quitté leurs dra» peaux, ils avaient à lui offrir d'immenses » trésors de force et de bravoure. Faut-il que » la France renonce à les leur demander? » Faut-il que, dans ses adversités, elle cesse » de s'enorgueillir de ces hommes que l'Eu» rope n'a pas cessé d'admirer?...... Non, » messieurs, je ne puis le croire, notre salut » ne réside point dans l'oubli de tant de » services, dans la méfiance de tant de cou» rage, dans l'abandon d'un boulevart si » sûr. Les empires ne se fondent pas sur la » méfiance; le roi le sait, le roi ne veut pas

» qu'il existe en France une seule force na-
» tionale qui ne lui appartienne, un seul
» sentiment généreux dont il ne fasse la con-
» quête. Nos soldats ont beaucoup expié, car
» ils ont beaucoup souffert; qui s'obstinerait
» donc à les repousser encore? »

Discours de divers orateurs.

Ces paroles furent prononcées avec une noblesse et une chaleur de sentiment qui en rendaient l'effet prodigieux; les yeux se mouillaient de larmes. L'attitude de chacun exprimait la fierté. Les spectateurs applaudissaient avec un transport involontaire que personne ne songeait à réprimer. L'effet fut le même dans toute la France. Nos vieux soldats, pour cette fois consolés dans leurs chagrins taciturnes, s'unissaient pour crier *Vive le roi!* et ce cri, porté jusqu'aux remparts de nos citadelles, disait aux soldats étrangers : « La vieille armée existe encore. »

Avant de rendre compte du résultat de la discussion, je dois dire un mot sur un nouveau genre d'auxiliaires qui se présentaient pour le projet ministériel. Déjà la chambre comptait dans son sein trente ou trente-cinq députés du parti libéral. MM. Chauvelin et Bignon s'en rendirent les organes dans cette question importante. Les motifs par lesquels ils appuyaient le projet minis-

1818. tériel allaient souvent au delà des plans suivis par les ministres. Voici comment M. Bignon termina son discours :

« Il faut dire à ceux que le fantôme de la » vieille armée effraie, que leurs préventions » sont injustes, leurs alarmes sans fonde- » ment, surtout que la peur des dangers » imaginaires a trop souvent enfanté des » dangers réels. Après une crise comme celle » dont nous sortons, pour des maux comme » ceux que nous avons soufferts il n'est qu'un » seul remède, l'oubli. C'est l'oubli seul qui » peut guérir les plaies d'un état long-temps » agité. Quiconque refuse de sacrifier à l'ou- » bli, prépare à son pays de nouveaux dan- » gers, de nouvelles tempêtes. Quel Français » n'a pas besoin d'oubli, si ce n'est pour lui- » même, du moins pour sa famille, pour ses » frères, pour ses enfans? L'erreur a été dans » tous les camps, elle a été dans les murs, » hors des murs; elle a marché sous toutes les » bannières. La patrie a vu plus d'une fois » des rebelles dans les deux armées. Tous » nous avons eu des torts ou plus ou moins » graves; et sur qui le roi règnerait-il, s'il » n'avait pas su pardonner... »

Le projet de loi fut adopté par la chambre à cent quarante-sept voix contre quatre-

vingt-douze ; majorité, cinquante-sept. Porté à la chambre des pairs, il y trouva pour défenseurs les maréchaux Macdonald, Oudinot et Victor, les généraux Dessoles, Lauriston. En outre, M. de Laroche-Aimon appuya la loi par un discours lumineux et profond. M. de Châteaubriand, chef de l'opposition dans cette chambre, attaqua très-vivement le projet; mais, loin d'imiter la profonde amertume avec laquelle, dans l'autre chambre, quelques antagonistes de la loi avaient parlé de la vieille armée, voici le tribut éloquent qu'il lui paya : 1818.

« J'ai toujours pensé que le soldat français » est le premier soldat du monde; irrésistible » dans le succès; patient, quoi qu'on en ait » dit, dans les revers; plein d'intelligence, » de générosité et d'honneur, une marque » d'estime suffit pour l'enflammer et le con- » duire au bout de la terre. Et que serions- » nous aujourd'hui, messieurs, sans le cou- » rage de notre armée? Elle a étendu le voile » de sa gloire sur le tableau hideux de la ré- » volution; elle a enveloppé les plaies de » la patrie dans les replis de ses drapeaux » triomphans; elle ne participa point à la » mort du plus vertueux des rois; elle refusa » de fusiller les émigrés et les Anglais pri-

1818. » sonniers : elle ne put, il est vrai, prévenir » tous nos excès ; mais du moins elle jeta » sa vaillante épée dans un des bassins de la » balance, pour servir de contre-poids à la » hache révolutionnaire. »

Le duc de Richelieu excita vivement l'intérêt de l'assemblée, en prenant part à la discussion ; il ne devait rien indiquer sur l'état des négociations pour la prochaine libération du territoire, et pouvait encore moins expliquer quel genre d'influence la loi du recrutement pouvait avoir sur le succès de ces négociations : et cependant il parut parler, non-seulement au nom du roi de France, mais au nom de tous les souverains de l'Europe, lorsqu'il prononça ces paroles : « Tout permet d'espérer que les fureurs de » la guerre feront place à un esprit universel » de paix. On ne voit plus se montrer ni la » folie des conquêtes, ni l'ambition de s'a» grandir. Chaque souverain, chaque guerrier, » chaque peuple, paraît satisfait de sa portion » de gloire. Les nations semblent vouloir ré» parer les maux qu'elles ont soufferts et les » maux qu'elles ont faits ; la vengeance même » s'exile des cœurs les plus belliqueux. »

Adoption de la loi aux deux chambres.

Pendant cette discussion, le roi s'inquiétait vivement des scrupules que plusieurs

1818.

nobles pairs pourraient éprouver sur le sacrifice qu'on faisait en son nom d'une partie de sa prérogative dans le titre de l'avancement militaire. Il lui parut que son assentiment ne pouvait être prononcé avec trop de chaleur, ni dans des occasions trop répétées. Il importait de ne laisser aucun doute aux souverains, je ne dis pas seulement sur la réalité, mais sur l'énergie de sa volonté. Aussi dans sa cour, en présence même des ambassadeurs, il disait, en parlant de la loi discutée, *ma loi*. Lui-même en développait avec force les motifs. « Elle est toute fran» çaise, ajouta-t-il, et l'on devrait bien recon» naître qu'elle n'a pu émaner que du cœur » d'un roi de France. » La chambre des pairs l'adopta à la majorité de quatre-vingt-seize voix contre soixante-quatorze. Cette majorité était faible, et toutefois elle surpassait encore les espérances des ministres.

Rétablissement de la liberté individuelle.

Il fallut s'occuper encore dans cette session de la liberté de la presse. C'était une question qui revenait dans nos débats presque aussi assidûment que celle de l'émancipation des catholiques irlandais au parlement des Trois-Royaumes; quant à la liberté individuelle, elle était enfin rendue aux Français. La loi qui l'avait suspendue de nouveau

1818. en 1817, avait cessé d'avoir son effet à la fin de 1818. Le ministère n'en avait fait presque aucun usage. A peine y eut-il quatre ou cinq arrestations extra-judiciaires, dont le plus long terme fut de trois mois.

Parti doctrinaire. Mais le gouvernement croyait ne pouvoir rendre encore la liberté à la presse périodique. Il demandait une prorogation de la censure des journaux pour l'année 1819, et présentait un projet de loi pour la répression des délits de la presse. Discuté auparavant au conseil d'état, ce projet n'y avait point obtenu un assentiment unanime. Trois députés qui par leurs talens et leur considération prêtaient une grande force au parti ministériel, M. de Serre, qui présidait alors la chambre, MM. Royer-Collard et Camille-Jordan voulaient que les délits de la presse fussent jugés par le jury, et le projet de loi la laissait encore dans l'attribution des chambres de police correctionnelle. D'autres dispositions leur paraissaient restreindre trop cette liberté et rappeler quelques-uns des effets de la censure. Ainsi, ils ne souffraient pas qu'un ouvrage pût être saisi au moment du dépôt et avant sa publication. Rien ne put fléchir l'austérité de leurs principes; quand la discussion s'ouvrit à la chambre

des députés, on vit deux de ses orateurs, MM. Royer-Collard et Camille-Jordan, exprimer leur dissentiment avec force, mais non avec amertume. Ils faisaient un acte d'indépendance, mais ils étaient loin de tout acte d'hostilité, plus loin encore de tout mobile ambitieux et de ce genre, de servitude que crée souvent l'amour de la popularité. Comme ils parlaient de leurs doctrines, on imagina de les appeler *doctrinaires*. L'on crut, ou l'on affecta de croire, que leurs doctrines avaient quelque chose de mystérieux, de vague, et qu'ils prétendaient tout gouverner d'après des théories nouvelles, d'après de hautes abstractions empruntées du *transcendentalisme* de la philosophie allemande. Rien n'était moins fondé que ce genre de reproche. M. Royer-Collard avait fait intervenir dans les discussions parlementaires un ordre de considérations très-élevé, un langage ferme et précis qui liait toutes les parties de ses raisonnemens, comme pour en former une armure impénétrable; mais rien ne répugnait plus à sa raison que ces gouvernemens hypothétiques, créés *à priori*, dans le cabinet de spéculateurs qui ne veulent jamais se laisser déranger par l'expérience des siècles. Sa loi première était de 1818.

1818 s'interdire tout autre modèle, tout autre type que la Charte donnée, mais de ne reculer devant aucune des conséquences qu'implique ce système de lois. MM. de Serre et Camille-Jordan partageaient cette sévérité rationnelle, et ne l'exagéraient pas. M. Beugnot, quoiqu'il se piquât peu d'inflexibilité dans ses principes, eut envie de visiter le parti *doctrinaire* et s'y crut pour un moment aggrégé. Comme on lui demandait un jour quelles étaient les forces de ce parti, « Notre » parti, répondit-il, tiendrait tout entier » sur ce canapé. » On s'empara de ce mot, et le ridicule lança long-temps ses petites flèches sur un parti qui semblait se condamner à vivre dans un perpétuel isolement, et dédaigner superbement le secours des grandes masses. L'événement trompa de frivoles conjectures. En moins de dix années, le parti du canapé devint celui de presque toute la France.

Cette scission momentanée ajoutait beaucoup aux embarras du ministère, qui, dès qu'il s'agissait de la liberté de la presse, voyait se réunir contre lui deux partis entre lesquels régnait la plus mortelle antipathie. M. Bignon et M. de Villèle, M. de la Bourdonnaye et M. Casimir Perrier, quoique avec

des sentimens très-divers, tenaient à peu près 1818.
un même langage. Le projet de loi n'obtint qu'une faible majorité. Son destin fut encore moins heureux à la chambre des pairs, il y fut l'objet des attaques les plus vives. M. de Châteaubriand croissait toujours en véhémence dès qu'il s'agissait d'une liberté dont la conquête paraissait attachée à la gloire de son nom. M. Decazes, et M. Pasquier alors garde des sceaux, soutinrent la discussion avec beaucoup d'habileté; mais il arriva que les adversaires de la loi parvinrent à y faire insérer, par forme d'amendement, un article qui portait des peines contre les auteurs d'*ouvrages contraires au respect dû à la religion.* Quelle extension arbitraire, quelle interprétation inquisitoriale ne pouvait-on pas donner à des termes si vagues? N'était-il pas possible de les appliquer aux productions d'un léger badinage, aussi-bien qu'à celles de l'incrédulité la plus scandaleuse et de l'athéisme le plus révoltant? Le ministère sentit tout le poids de cette addition, et, pour ne pas la consacrer, il aima mieux tout disposer lui-même pour sa défaite. Il se trouva que la loi fut rejetée à une majorité de quarante-trois voix. D'un autre côté, la chambre des pairs

1818. accorda la prorogation de la censure pour les journaux.

Les feuilles quotidiennes avaient chacune un caractère politique très-prononcé; l'esprit des auteurs sera toujours d'une trempe plus fine que l'esprit des censeurs. Lorsque les rédacteurs ne pouvaient se faire jour dans leurs articles politiques, ils renfermaient leurs pensées les plus fortes dans des articles littéraires. Le *Journal des Débats*, *le Constitutionnel* et *la Quotidienne* étaient alors les organes les plus accrédités de trois partis distincts. Toutefois leur modération forcée et leurs fréquentes réticences décélaient des entraves.

La Minerve. Ce que la presse périodique ne pouvait dire alors, se trouva bientôt répandu avec usure dans des écrits d'une périodicité quelque peu irrégulière. Quelques hommes d'esprit et de talent, voués à la défense du parti libéral, parmi lesquels on remarquait MM. Benjamin Constant, Étienne, Jouy, Jay et Lacretelle aîné, avaient ressuscité le plus vieux de nos journaux, *le Mercure*, pour le faire servir au triomphe de leurs doctrines. Ce journal dut surtout un brillant succès à des lettres spirituelles, piquantes et hardies, de M. Étienne. L'autorité s'en

offensa ; le journal fut supprimé, et reparut bientôt sous le nom de *Minerve*. Pour éviter la loi, qui l'eût soumis à la censure comme périodique, il ne fut plus livré à un jour fixe dans la semaine. Le public applaudit à la ruse, et le succès alla redoublant. Dès qu'il s'agissait d'attaquer le système de 1815, ce journal semblait être auxiliaire du gouvernement, et louait d'assez bonne grâce l'ordonnance du 5 septembre, la loi électorale, et celle du recrutement; mais une censure assez vive s'attachait à divers actes de l'administration. On y faisait un usage assez fréquent de l'ironie. 1818.

Le gouvernement voulut se défendre par les mêmes armes, c'est-à-dire par un journal de même forme. Il provoqua le zèle d'écrivains chez lesquels la modération n'excluait point une indépendance raisonnée; mais, suspects de la faveur ministérielle, ils n'obtinrent pas le succès que plusieurs d'entre eux avaient mérité dans d'autres genres de travaux littéraires.

Le Conservateur

Bientôt un autre journal non périodique s'éleva sous de plus heureux auspices. Ce fut avec les plus vifs applaudissemens du parti royaliste, que l'auteur du *Génie du Christianisme* s'empara, dans *le Conservateur*, de

1818. la lance du journaliste. Jamais elle ne fut maniée avec plus de vigueur et d'adresse. On ne sentait point un grand talent qui dérogeait, mais un talent vaste et souple qui s'abandonnait aux inspirations du moment. La passion respirait dans ces feuilles; elle y pouvait dicter de bonne foi quelques arrêts injustes; mais, ce qui donnait la plus grande force à l'auteur, c'est qu'il restait fidèle au plan qu'il s'était tracé d'une main si ferme dans *la Monarchie selon la Charte*. M. de Châteaubriand, adversaire obstiné de la loi des élections, voulait faire sans doute la part de l'aristocratie trop forte; il parlait en tory, mais en tory zélateur des libertés publiques. Un parti dont il était l'espoir semblait lui confier toutes ses destinées, emprunter de lui toutes ses opinions. C'était à qui solliciterait un brevet de collaborateur dans un journal si puissamment dirigé. Ces brevets furent accordés complaisamment à des hommes peu doués de ce don de l'à-propos, de cette spirituelle élégance, de cette instruction variée, qui doivent signaler parmi nous la plume du journaliste. M. de Villèle ne montra point, dans cette mission où il voulut s'essayer, cette sagacité, ces ressources promptes qui le faisaient briller dans les discussions

parlementaires. M. de Castelbajac ne s'éleva 1818.
point, comme journaliste, au-dessus du point où il s'élevait comme orateur. La médiocrité de ce contingent était relevée par le talent de MM. de Châteaubriand, Fiévée et l'abbé de la Mennais. Les constitutionnels voyaient avec satisfaction ce dernier se ranger au nombre des conservateurs de la Charte et des défenseurs les plus chauds de la liberté de la presse : cette conversion fut peu solide. L'unité de doctrine se maintenait, au moins en apparence, entre des journalistes titrés qui prenaient position pour la conquête du ministère. Le succès du *Conservateur* parvint bientôt à balancer celui de la *Minerve*; mais il ne pouvait exercer un même genre d'influence sur la classe nombreuse des électeurs. A chacun des renouvellemens annuels, les royalistes tombaient pêle-mêle avec les ministériels, pour faire place à des libéraux d'une couleur plus ou moins prononcée; mais *le Conservateur* tenait note de ces défaites, les commentait, les exagérait au besoin, et signalait la loi des élections comme plus funeste à la restauration que ne l'avait été l'orage même des cent jours. L'alarme se répandit jusque dans le camp ministériel. Un bruit sourd annonçait que la loi des

1818. élections commençait à déplaire vivement à plusieurs de ceux mêmes qui l'avaient appuyée. La majorité n'avait plus qu'un souffle de vie ; en userait-elle pour se conserver ? Et, dans le combat qu'elle allait engager, ne changerait-elle pas de maximes et de chefs ?

Mort de madame de Staël.

Avant que ces débats politiques fussent engagés dans toute leur vivacité, l'un de nos plus éloquens publicistes, madame de Staël, était morte le 4 juillet 1817, à l'âge de cinquante-trois ans, lorsqu'elle atteignait au plus haut degré de son talent et de sa gloire, lorsque tout dans ses affections lui promettait enfin le bonheur.

L'illustre fille de M. Necker s'était longtemps ressentie de la défaveur qui, pour son père, avait succédé à la popularité la plus étourdissante. Avec plus de génie et moins de caractère que madame Rolland, elle évita et ses fautes et sa tragique destinée, sans se placer à côté d'elle dans l'histoire. L'idée de s'établir conciliatrice des partis était digne de son âme et de son sexe; mais elle en saisit mal l'à-propos, ou en combina mal les moyens sous le sombre et cauteleux directoire; mais lorsque, sous le règne absolu et prestigieux de Bonaparte, on vit une femme presque seule refuser son encens à celui de-

vant lequel s'inclinaient tour à tour les souverains vaincus, les peuples harassés, les pontifes reconnaissans, la France calmée et chargée à la fois de fers et de lauriers, lorsqu'on la vit s'échapper de la belle terre de Coppet pour aller au loin protester contre la tyrannie impériale; on fut forcé d'admirer dans Mme. de Staël une fermeté de foi politique rare et presque inconnue parmi ceux qui en avaient poussé le plus loin l'orgueil. L'exil, dont elle ressentait plus qu'un autre l'amertume, l'exil, qui l'arrachait aux objets de ses attachemens toujours empreints de passion, et à des sociétés qui se laissaient subjuguer avec délices par le charme de sa parole, un exil de douze ans ajoutait à la force de son talent, en lui prouvant à elle-même la force de son âme. 1818.

Les cours qu'elle visitait semblaient reprendre du courage en l'écoutant. L'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suède, la Russie, offraient un théâtre immense à ses observations, à ses études. Son génie fut de peindre les peuples et de les peindre de manière à les honorer à leurs propres yeux. Personne n'acquitta mieux la dette de l'hospitalité. Dans son roman de *Corinne*, elle indiqua la passion et le discernement du beau toujours subsistant chez les Italiens comme un trait ca-

1818. ractéristique qui annonçait en eux un noble souvenir et un beau reflet de leur gloire antique. Plus libérale envers les Allemands, elle célébra leur jeune littérature avec enthousiasme, et ne craignit pas d'en tracer le parallèle avec notre littérature fière de ses richesses, de sa domination, et d'une fidélité héréditaire au goût et à la raison. Une foule d'observations, fines et profondes, sur les mœurs et les institutions des divers peuples de la Germanie, variaient ses tableaux, élevaient sa critique. Heureuse de trouver en Allemagne des appuis nouveaux et imposans pour son ardent spiritualisme, elle pénétra dans les profondeurs de la philosophie de Kant, et fit entrer le jour dans cette région élevée, mais brumeuse. Par des traits rapides et brûlans qui prouvent la conviction et la propagent, elle acheva la défaite de notre école matérialiste, et retira des mains d'une philosophie qui refuse à l'homme toute liberté comme tout avenir, le drapeau de la liberté civile et politique. Le second des deux grands ouvrages qui fondent le mieux sa renommée, ne fut publié qu'après sa mort, et n'était point encore fini. C'étaient les *Considérations sur la Révolution de France*. Ici, même vivacité de coloris, même

force et même clarté, pour tracer rapidement de grands résultats. C'était bien à elle à célébrer le triomphe du gouvernement représentatif, à elle qui n'en avait point désespéré, quand chacun repoussait comme un songe importun les espérances de la liberté. Mais, en nous voyant entrés dans le port, elle oublia un peu trop les horreurs de la tempête. Madame de Staël semblait s'être partagé avec M. de Châteaubriand l'empire de la jeune génération. Il fut heureux que ces écrivains qui contrastaient sous plus d'un rapport, prêtassent chacun, dans un parti différent, la tutelle de leur génie à nos institutions. 1818.

1818.

CHAPITRE XII.

LIBÉRATION DU TERRITOIRE.

Qu'il m'est doux d'écrire le sujet de ce chapitre : *Libération du territoire !* Il me semble que ma relation va suivre une marche plus libre, lorsque ni mes lecteurs, ni moi, n'aurons plus à gémir sous le fardeau de l'occupation étrangère, sous la pensée du plus cruel affront! Qu'on ne s'attende pas à trouver ici le jeu subtil et compliqué des combats diplomatiques; tout s'explique par le caractère d'un excellent souverain, l'empereur Alexandre, et par l'harmonie qui régnait entre lui, notre sage monarque et le duc de Richelieu. Si ce dernier triompha dès le premier jour où il parut au congrès d'Aix-la-Chapelle, c'est qu'il avait, pendant trois ans, préparé ce succès. L'ordonnance du 5 septembre, qui affranchit le roi de la tutelle arrogante d'un parti turbulent, fut le premier gage de cette libération si heureusement anticipée de deux années; il fallait du calme intérieur pour arriver au crédit,

et du crédit pour acquitter, avant le temps prescrit, une énorme rançon. Ce chapitre me fournira l'occasion de passer en revue l'état politique des puissances du Nord, et l'aspect nouveau que présentait l'Europe, depuis qu'elle avait cessé d'être contenue par le bras de fer d'un conquérant, ennemi de toutes les révolutions qui ne s'opéraient point par ses armes. 1818.

Dispositions d'Alexandre.

Alexandre s'était emparé avec ardeur d'un rôle que Napoléon n'avait pas daigné remplir, celui de pacificateur de l'Europe, et il gardait, pour faire respecter son arbitrage, une armée plus nombreuse que celle dont Bonaparte appuyait ses conquêtes. L'évacuation prochaine de la France, par les troupes alliées, devait être un vœu de sa politique. Opérée trop tard, elle eût laissé mûrir entre l'Autriche, la Prusse, plusieurs états secondaires, et peut-être l'Angleterre elle-même, des projets de démembrement. Un nouvel agrandissement de l'Autriche eût fait craindre au cabinet de Saint-Pétersbourg un rival trop puissant; un nouvel agrandissement de la Prusse eût brisé certains liens de subordination qui soumettaient sa politique à celle de la Russie. J'insiste peu sur ces considérations, parce qu'elles ne furent point le

1818. premier mobile d'Axandre. Quoiqu'il soit convenu de décrier la politique de sentiment, elle seule a un caractère de vérité et de force permanente. Si vous éteignez, soit dans un souverain, soit dans les membres d'un gouvernement, soit dans un peuple, toute idée de générosité, soyez sûr que vous y éteindrez en même temps les premières inspirations de la bonne foi.

Les douces émotions que le czar avait éprouvées à Paris, le suivaient dans son palais de Saint-Pétersbourg, et sa double ambition était d'être béni sur les bords de la Newa et sur ceux de la Seine. Dans la restauration française il aimait son ouvrage, et n'était pas moins heureux d'avoir aidé les Français à se reposer dans l'ordre constitutionnel, que d'avoir rendu à leurs vœux un héritier de Henri IV et de saint Louis. Il se félicitait d'avoir compris les besoins et démêlé le caractère d'un peuple tour à tour si terrible, si grand, si léger, si généreux. Ce chef d'un empire despotique ne montrait que colère ou dédain quand on lui parlait d'établir l'absolutisme en France. Il avait condamné sévèrement les indiscrétions commises en 1814 par des fauteurs plus ou moins déclarés de ce sys-

tème. Les maximes suivies dans la chambre de 1815 l'alarmaient profondément. Il prévoyait d'affreux déchiremens, comme une conséquence forcée de ces principes. Il eût regardé comme un des événemens les plus malheureux de sa vie, celui d'avoir à faire une troisième entrée dans Paris, qu'il avait sauvé deux fois, et d'abandonner la France au sort de la Pologne, ou de réveiller les fureurs assoupies d'un peuple aussi capable de crimes que d'exploits, quand on veut lui ravir son indépendance. Louis XVIII, Alexandre et le duc de Richelieu n'avaient qu'une même manière de juger les partis politiques en France. L'ordonnance du 5 septembre combla de joie l'empereur de Russie; son ambassadeur, le comte Pozzo di Borgo, se hâta de montrer combien il applaudissait à cette mesure. Bientôt, d'après les instances du duc de Richelieu, Alexandre obtint des souverains, ses alliés, qu'un cinquième des troupes de l'occupation sortirait du territoire. Cet allégement à nos charges était motivé sur les gages nouveaux de stabilité que présentait l'état intérieur de la France. 1818.

Charles établies dans divers états de l'Allemagne.

Cependant, la fermentation de l'Allemagne et les émeutes de l'Angleterre diminuaient beaucoup, dans l'esprit des souve-

1818. rains et des cabinets, la condescendance et l'espèce de faveur qu'ils avaient montrée pour l'ordre constitutionnel établi parmi nous. Déjà, dans toutes les réunions de la faible confédération germanique, l'Autriche appuyant sur les alarmes communes des princes une suprématie qu'elle n'exerçait plus sous un titre suprême, mettait en avant ces mesures que, deux ans après, le congrès de Carlsbad devait réaliser. Il s'agissait de transformer les délégués du corps germanique en un comité de censure, créé pour l'effroi des écrivains et des professeurs, et dirigé surtout contre ces associations secrètes, si formidables pour Napoléon, et si chères alors à des rois ébranlés sur leurs trônes. La guerre semblait déclarée par les souverains à l'esprit libéral, et comme il avait en France son siége le plus important et le plus redouté, combien n'était-il pas à craindre que leur inquiétude ne saisît un prétexte de l'y attaquer du haut de nos propres citadelles? Mais l'empereur Alexandre persistait dans ses premiers sentimens, et ne se montrait que faiblement ému de ces sujets d'alarmes qu'exagérait à dessein le cabinet de Vienne. Tous les souverains d'Allemagne ne partageaient pas d'ailleurs l'antipathie

que montrait l'Autriche pour toute espèce d'amélioration sociale et d'innovation politique. Il est vrai que le roi de Prusse, étourdi des plans qu'on lui présentait pour fonder un gouvernement rationel, un gouvernement *à priori*, ne se pressait point de satisfaire à des vœux absolus. Il considérait l'extrême diversité de ses peuples, séparés par de longues distances, et dont plusieurs n'avaient passé sous ses lois que depuis deux ou trois années. Engagé par une promesse de constitution faite à ses peuples, pour prix de leurs belliqueux efforts, il reculait devant des états généraux, et prenait le parti de ne concéder que des assemblées provinciales. 1818.

Toutefois ces premiers essais d'administrations locales étaient déjà un heureux correctif pour la forme purement militaire de ce gouvernement. On a vu des états libres passer au despotisme, non sans honte et sans infamie, mais du moins sans secousse. Un passage immédiat d'un gouvernement militaire aux formes d'un état libre est un problême qui eût embarrassé Antonin et Marc-Aurèle. La tribune se place mal au milieu d'un camp. Les revues de Postdam réveillent peu l'idée d'un parlement. Pour qui admet

1818. l'idée de degrés nécessaires, ces assemblées provinciales, accordées successivement aux provinces qui les demandent avec le plus d'instance, ne sont pas un don sans valeur. Elles aideront à former un esprit civil parmi les Macédoniens de l'Allemagne, et surtout depuis qu'un sage monarque, affranchi de ses premières alarmes, a favorisé dans ses états, non une entière liberté, mais une liberté assez grande de penser et d'écrire. Le protestantisme est un autre véhicule pour cet esprit de liberté. Dans d'autres états de l'Allemagne, moins vastes, plus homogènes, beaucoup moins militaires, le gouvernement représentatif vînt à s'établir ou à se réédifier; des souverains éclairés cédèrent à la noble émulation d'octroyer des chartes, briguèrent le nom de législateurs, et la paix active des princes constitutionnels. Ainsi le grand-duc de Bade, le roi de Wurtemberg, celui de Bavière, les princes de Saxe-Weimar et de Hesse-Darmstadt, donnèrent des constitutions d'un libéralisme diversement gradué et en général un peu trop circonspect. Les peuples les reçurent avec reconnaissance et en usèrent avec toute la sérénité du caractère allemand. A chacun de ces changemens, l'Autriche témoignait un dépit

amer et croyait déjà voir le génie révolu- 1818.
tionnaire à ses portes. M. de Metternich adressait des remontrances irritées aux princes qui osaient sortir des limites du passé; l'Autriche eût fait gronder le tonnerre des Césars, s'il n'avait été visible que l'empereur Alexandre favorisait, ou du moins voyait avec une bienveillance déclarée ces douces révolutions législatives. L'empire d'Autriche, qu'on avait voulu donner pour surveillant à la Russie, se trouvait affaibli par les mœurs et les lois nouvelles de ses voisins. La Bavière surtout a pris une attitude plus imposante depuis que, par la sagesse de deux souverains législateurs, celui qui lui donna la Charte et celui qui règne aujourd'hui sous les plus doux et les plus purs auspices, elle a vu réparer les maux qui lui avaient été faits par l'ambition de deux électeurs obstinés à ravir à l'Autriche le sceptre impérial et ce globe de Charlemagne qui en fait le fastueux emblème. La consanguinité légale que ces états divers contractaient avec la France, offrait un vaste champ aux spéculations diplomatiques; et plaise à Dieu que le moment arrive où la France saura en user! M. de Metternich n'osait heurter de front l'empereur Alexandre. Il attendait le moment de l'obséder, et

1818. de le subjuguer enfin par des craintes personnelles.

Situation de l'Angleterre.

L'Angleterre était trop occupée de ses embarras, de ses troubles intérieurs, elle avait trop besoin de la paix continentale pour troubler celle que la France commençait à recouvrer. Le lord Castlereagh et le duc de Wellington, avaient pu se convaincre qu'il existait encore, dans la France monarchique, autant de principes de fierté que dans la France impériale et dans la France républicaine. Le gouvernement britannique n'avait aucun intérêt à nous inquiéter sur notre indépendance; en souffrant que d'autres puissances le fissent, il eût laissé se rallumer une guerre d'envahissement, d'extermination, et lui-même eût été forcé de passer au travers de l'incendie sans en arracher de nouvelles dépouilles, puisqu'il n'avait plus rien à convoiter pour son empire maritime. L'Angleterre seule paraissait n'avoir point souffert des longues guerres de la révolution et de l'empire; mais la paix la laissait écrasée sous le poids énorme d'une dette de vingt ou vingt-deux milliards, sous le nombre immense de prolétaires dont sa population restait surchargée, sous une taxe des pauvres, palliatif dangereux d'un mal qu'elle devait nécessai-

rement accroître, sous la misère beaucoup 1818
plus invétérée, beaucoup plus formidable des îlotes catholiques de l'Irlande; enfin, sous la nécessité de maintenir, au milieu de la concurrence des nations, les bénéfices d'un commerce qui, pendant vingt-deux ans, avait seul pourvu aux besoins de l'univers. Si les prodiges de l'industrie s'arrêtaient un moment, si chaque jour ne fournissait quelque invention nouvelle, c'en était fait d'une puissance qui jouit du stérile orgueil de compter ses sujets par centaines de millions.

A cette époque les Anglais élevaient au niveau de la gloire de leurs plus grands hommes d'état, celle de deux mécaniciens qui élevèrent à une perfection prodigieuse les machines à filer le coton. On célébrait surtout avec un juste enthousiasme l'immortel Watt, qui, en trouvant de merveilleuses applications de ces machines à vapeur dont les Anglais et les Français peuvent se disputer l'invention première, avait créé, non-seulement pour l'Angleterre, mais pour le monde entier, une puissance qui fait plus que centupler les forces industrielles de l'homme. Tandis qu'on proclamait qu'eux seuls avaient pu fournir à leur pays les moyens de tenir toute l'Europe

1818. à sa solde, et que leurs procédés avaient plus fait pour la prospérité du pays que la conquête des Indes; une grande partie du peuple avait juré la ruine de ces machines sur lesquelles reposait tout le salut des trois royaumes. Des ouvriers affamés parcouraient, en brisant les métiers, les comtés, théâtre d'une merveilleuse industrie; partout les cris de la souffrance et souvent même de la rébellion. Le peuple anglais, et surtout le peuple de Londres, usait de toute la licence qu'une aristocratie adroite et patiente lui concède en certaines occasions, non plus pour de stériles outrages envers les objets d'une haine momentanée, mais pour arracher l'empire aux familles qui jouissent comme par hérédité, du droit de représenter les communes. Le nom de réforme radicale servait de titre à cette révolution annoncée; on voulait un parlement annuel, un droit de suffrage commun à tous, enfin toute la pureté, c'est-à-dire toute la barbarie du pouvoir démocratique. Tantôt ce mouvement révolutionnaire se conduisait dans des sociétés secrètes, telles que le club *Hampden* et le club *Spenceen*, tantôt dans des assemblées en plein champ, aussi nombreuses, aussi tumultueuses que pouvait l'être le Forum,

lorsque la liberté de Rome expirait sous l'anarchie. Londres, York, Birmingham, Manchester, Derbi, Nottingham, étaient le théâtre de ces assemblées. Ce parti était tenu en haleine par un écrivain, Cobbet, plus habile, plus éloquent que ceux qui ont acquis parmi nous une horrible célébrité dans les fureurs révolutionnaires. Un démagogue, nommé Hunt, rappelait Danton par sa vigueur athlétique et la puissance de ses vociférations, mais non par le talent et moins encore par l'atrocité. Ce qui manquait à ce parti, c'étaient des appuis au moins secrets dans les familles illustres et même dans les familles considérées. Quoique fort amoureux de la popularité, sir Francis Burdett, un des orateurs les plus brillans, les plus spirituels et les plus chevaleresques de la chambre des communes, se gardait bien de suivre un tel système dans ses plus folles conséquences. 1818.

La réforme modérée devint un parti tout-à-fait distinct de la réforme radicale, et l'une nuisit à l'autre. L'aristocratie anglaise tendit tous ses ressorts les plus vigoureux, comme les plus déliés, pour échapper à cette subversion sociale. Il se forma une ligue défensive composée de tout ce que l'Angleterre avait de plus considéré en vertus, en richesses,

1818. en savoir. Les troupes réprimèrent les *luddistes* ou brisseurs de métiers. La *yeomanry*, espèce de garde nationale à cheval, veilla au salut des villes. Dans le moment où les radicaux allaient se mettre en route pour présenter au régent une pétition soutenue par cent mille hommes, le gouvernement fut assez fort pour obtenir une suspension de l'*habeas corpus*. Une mesure si sévère, déplorable résultat de trois années de paix, n'abattit point l'audace des *radicaux*, et sous l'empire même de cette loi, les troubles prirent un caractère de violence que l'Angleterre n'avait pas connu depuis long-temps.

Les outrages, les imprécations, remontaient jusqu'au trône. Le prince régent ne pouvait plus se montrer en public sans être poursuivi, tantôt d'un sourd et long murmure, tantôt de vociférations telles, que Louis XVI en entendait à l'approche d'un crime épouvantable. Le jour même où le prince vint ouvrir la session de 1817, ses gardes avaient eu peine à contenir une populace furieuse. Des pierres étaient lancées contre sa voiture, qui, couverte de boue, arriva au parlement comme un témoignage que le respect pour la majesté royale était perdu dans un pays où naguère on chantait avec

une ivresse unanime le *God save the king*. 1818.
En même temps, des malheurs domestiques de la nature la plus poignante, accablaient un prince qui s'était vu élevé au faîte des prospérités politiques. Déjà il avait fait de vains efforts pour obtenir des pairs de la Grande-Bretagne la faveur d'un divorce que le dernier de ses sujets eût obtenu sans peine pour des griefs d'une telle évidence. Et c'était sans fruit que le déshonneur de la couche royale avait été exposé au public. Bientôt il allait être forcé de recommencer la même attaque contre une épouse qui semblait n'avoir tiré parti de l'exil et de ses voyages que pour jouir de la liberté de l'adultère. La fille qu'il avait eue de cet hymen fatal, la princesse Charlotte, héritière du trône, s'était rangée du parti d'une mère dont elle connaissait les malheurs, et ne voulait pas pieusement reconnaître les désordres, et cette partialité même l'avait rendue l'idole de la nation et surtout de la multitude. Le mariage de la princesse Charlotte avec le jeune duc Léopold de Saxe-Cobourg, ramenait de favorables lueurs sous un ciel si chargé de nuages. Un enfant allait naître pour ranimer l'attachement des Anglais à la maison d'Hanovre; la santé de la princesse, jusque-là inaltérable,

1818. promettait une heureuse délivrance, lorsqu'on apprit qu'elle était accouchée d'un enfant mort, ensuite qu'elle était livrée à d'horribles convulsions, bientôt qu'elle n'était plus. Elle mourut le 6 novembre 1817, à l'âge de vingt ans et dix mois. Ce fut une consternation générale pour le peuple anglais. Le duc d'York, devenu l'héritier du trône, partageait la défaveur momentanée qui s'attachait alors au prince régent, et qui devait s'accroître encore pendant deux années pour faire place ensuite à des sentimens plus justes et plus doux.

On juge que le ministère n'était point épargné, l'Angleterre lui demandait compte des trésors versés dans la péninsule Hispano-Lusitanienne, et surtout dans les caisses épuisées des souverains du Nord. Si le radicalisme n'avait alors excité les alarmes de l'opposition, elle eût puni le lord Castlereagh de succès apparens qui laissaient la nation dans un tel état de gêne, de désordres et de troubles. Le parti wigh reprenait par degrés plus d'ascendant et devait bientôt faire des conquêtes dans les rangs des torys. Mais ceux-ci, toujours enflammés de haine contre ce qui leur rappelait les principes, les orages et les menaces de la révolution fran-

çaise et de l'empire, exaltés dans leur orgueil 1818.
par le vaste accroissement de leurs richesses personnelles, sans entrailles pour les souffrances de l'Irlande catholique, toujours obstinés à ne rien changer aux lois de la vieille Angleterre, et à ne payer au peuple sa part de liberté que par des saturnales de quelques jours, se montraient, sinon intimidés, du moins irrésolus. Le lord Castlereagh, préoccupé d'une situation intérieure si dangereuse, semblait ne donner plus qu'un regard indifférent à ce qui se passait en France. L'ordonnance du 5 septembre lui parut un acte de fermeté nécessaire. Le duc de Wellington en portait le même jugement. Les journaux ministériels en faisaient l'apologie, et même ils ne s'abstenaient point de sarcasmes contre les ultra-royalistes; surtout ils répétaient fidèlement ceux qui leur étaient envoyés de Paris dans une correspondance où l'on signalait le cachet ministériel. Quant aux chefs de l'opposition dans les deux chambres, les lords Lansdown et Grey, MM. Tierney, Samuel-Romilli, Brougham, ils montraient une noble sympathie pour les malheurs du peuple français, pour tous les actes et les discours qui affermissaient parmi nous la liberté monarchique. Ils

1818. avaient vivement applaudi à la loi des élections. M. Canning lui-même, quoiqu'alors peu rapproché du parti de l'opposition, admirait cette loi, et je me souviens d'avoir vu une lettre dans laquelle il enviait pour l'Angleterre une telle manière de sortir à la fois du scandaleux tumulte de certaines élections et du privilége plus scandaleux encore des bourgs où l'élection n'appartenait souvent qu'à un seul homme. Cependant cette loi des élections était dénoncée au courroux du gouvernement et du torysme anglais, par certains négociateurs de notre parti royaliste. Sans être instruit particulièrement des propositions qui se faisaient au ministre de sa majesté britannique, on peut conjecturer qu'elles ressemblaient à celle d'une trop fameuse note secrète, dont je parlerai tout à l'heure, et que l'on y conjurait lord Castlereagh de mettre pour condition à l'évacuation du territoire, le changement du ministère français et de son système politique.

Discours de lord Stanhope. Il arriva qu'un noble lord passa bien par de là ces propositions, et fit entendre à la chambre des pairs le langage le plus barbare, le plus inique, le plus révoltant qu'ait jamais proféré l'insolence d'une nation jalouse. Cet organe d'une aristocratie effrénée était lord

Stanhope, fils d'un homme dont les opinions 1818.
démocratiques se rapprochaient fort du radicalisme, et qui plus d'une fois avait bravé les murmures et l'indignation de la chambre haute, pour faire l'éloge de la révolution française jusque dans ses phases les plus cruelles et les plus délirantes. Il s'agissait de voter l'adresse en réponse au discours du roi. Lord Stanhope se leva pour condamner la politique trop faible, trop bénigne du ministère à l'égard de la France. Il ne fallait pas hésiter, suivant lui, à prononcer le démembrement de ce royaume.

Rien ne devait plus subsister d'un état qui avait si long-temps bouleversé l'ordre social, renversé ou ébranlé tant de trônes. Jusque sous les Bourbons, l'esprit de la révolution l'animait encore; ce volcan mal éteint s'ouvrirait un cratère jusque dans le sein de la Grande-Bretagne. En pouvait-on douter, puisque dès aujourd'hui même les révolutionnaires de Derby, de Londres et de Manchester copiaient tous les principes, exprimaient tous les vœux, et répétaient tous les attentats des révolutionnaires français? La France est régie par un roi sage, je l'admets; mais se montre-elle reconnaissante de ses bienfaits, de sa concession? Non, elle garde une haine

1818 invétérée aux Bourbons, et ces princes ne sont point doués de la force nécessaire pour dompter un tel peuple. Que les étrangers se retirent, les Bourbons sont encore une fois renversés, de nouveaux crimes viendront épouvanter l'univers, et bientôt de nouvelles victoires viendront punir les vainqueurs de Waterloo de leur faiblesse et de leurs ménagemens; la Belgique, qu'en vain nous entourons de citadelles, retombera sous un joug qu'elle aime; il en sera ainsi de l'Italie, et bientôt de l'Allemagne. Profitons du moment où le lion est encore muselé pour briser ses dents, rogner ses ongles, et le forcer à nous suivre comme un paisible animal. Il faut démembrer la France en trois parts, et qu'elle redevienne ce qu'étaient les Gaules après la conquête de Jules César. Ce démembrement est l'esprit du traité de 1815, comme la conservation de Malte était l'esprit du traité d'Amiens. Peut-être la politique entrevoit-elle encore des embarras dans les conditions du partage; eh bien, on peut le différer aujourd'hui; mais il faut maintenir l'occupation étrangère, et pendant les cinq ans stipulés et au delà, tant que le partage définitif n'aura point été réglé. »

Ce discours avait causé plus d'étonnement

que d'indignation. Un ministre se chargea d'y répondre. C'était lord Liverpool, l'un des torys les plus éclairés et les plus judicieux; il combattit les suppositions de lord Stanhope, et principalement celles qui représentaient le roi de France comme mal assis sur son trône, et sa famille comme odieuse à la France. Il concluait que le parti le plus sûr et le plus honorable pour le roi de la Grande-Bretagne et pour les souverains ses alliés, c'était de remplir tous les engagemens du traité de Paris. Cette réponse était de nature à calmer nos alarmes; toutefois l'honneur européen ne fut point assez solennellement vengé de cette théorie, ou plutôt de ce manifeste de brigandage politique. 1818.

Déjà je viens d'indiquer l'esprit d'une note secrète que le parti ultra-royaliste fit parvenir aux puissances étrangères. Ce mémoire, dont l'authenticité ne peut être révoquée en doute, prouve qu'une correspondance, qui datait au moins de 1816, était entretenue par des Français d'un rang distingué avec les cabinets étrangers, et que non-seulement elle avait lieu à l'insu du roi, mais qu'elle était dirigée contre tous les actes de son gouvernement. Ces négociateurs clandestins ne pouvaient se flatter d'obtenir un grand Note secrète.

1818. crédit sur l'esprit de l'empereur de Russie, dont rien n'avait encore changé les dispositions libérales, ou plutôt magnanimes, ni sur l'esprit du roi de Prusse, qui ne faisait qu'une âme avec l'empereur Alexandre. Nous venons de voir combien peu le cabinet britannique était disposé à écouter la monotone exagération de leurs alarmes et la déloyale bassesse de leurs instances. Le cabinet de Vienne, aux yeux de qui les plus sages réformes tentées avec à propos et fermeté par des souverains, étaient autant d'actes révolutionnaires, paraissait plus disposé à recevoir leurs plaintes et à servir leurs projets ambitieux; mais soit que le prince de Metternich désespérât d'entraîner à son sentiment les autres cours alliées, soit qu'il convînt alors à sa politique de faire un acte de condescendance pour notre gouvernement, il est certain que ce fut par le cabinet de Vienne que l'on connut la note secrète, et même on prétend qu'il ne cacha point le nom de son auteur. Comme je n'ai à cet égard d'autre preuve que la constance du public à désigner un même homme, à qui l'on attribuait aussi la direction des sociétés secrètes, je passe à l'examen d'une pièce si étrange dans l'ordre diplomatique.

Ce mémoire est écrit d'un style rapide et assez ferme. L'auteur trace la situation de la France au mois de mars 1818; il voit la révolution toute organisée, *elle occupe tout, depuis le cabinet du roi qui en est devenu le foyer, jusqu'aux dernières classes de la nation qu'elle agite partout avec violence. Elle est proclamée à la tribune par les ministres du roi.* Il examine les remèdes, et d'abord il en rejette plusieurs d'une nature trop violente. Il combat le projet de partager la France, ou d'en prolonger indéfiment l'occupation militaire, et s'en réfère, pour la réfutation, à une note écrite par lui-même en 1817, et dont il reproduit le texte. Ici, du moins, le Français se retrouve, l'impossibilité d'un tel plan est prouvée avec force de logique et quelque chaleur d'âme. C'est avec la même vivacité qu'il repousse l'idée de tout changement de dynastie; il ne veut pas non plus que les cours alliées s'occupent de détruire le gouvernement représentatif en France. Après tout, il est devenu une nécessité politique. D'ailleurs la faute en est un peu aux cours alliées qui se sont hâtées de le donner à la France dans la première restauration, et de le laisser se rétablir dans la seconde. Ce n'est pas là leur 1818.

1818. plus grande faute. Elles ont en même temps imposé au roi un système d'équilibre entre les partis. Voilà ce qui déprave parmi nous le gouvernement représentatif. Cet équilibre est une chimère. Dans un système où tout se discute, où tout est livré à l'opinion, il faut que l'autorité royale et l'opinion royaliste s'aident réciproquement de toutes leurs forces. Transiger avec l'opinion de l'illégitimité, c'est la faire régner. Bonaparte a pu, par la vigueur de son despotisme, faire taire tous les partis; mais quand ils parlent, quand ils agissent, tout le secret de gouverner est de donner la victoire à celui qui nous favorise. Nous n'avons été dans une situation vraie que durant la trop courte session de 1815. Il faut revenir à ce point de départ, les cours alliées se flatteraient en vain de parvenir à un but si désirable, en essayant le pouvoir des représentations auprès du roi et de ses ministres. Après avoir prononcé cet arrêt, l'auteur du mémoire évite de s'expliquer sur les opinions du roi, mais laisse juger qu'elles sont incurables. Quant aux ministres, plus de conversion possible. Ils ont commencé par être *royalistes*, ensuite ils sont devenus *modérés*, les voilà maintenant lancés *dans les prin-*

cipes révolutionnaires. Peut-il y avoir une langue commune entre les gouvernemens légitimes et ces apostats de la légitimité? 1818.

Après avoir repoussé quatre moyens divers d'intervenir dans les affaires de France pour y reconstituer l'ordre social, l'auteur éprouve et manifeste involontairement tous les embarras d'une proposition honteuse. Tout faisait présager que le terme de l'évacuation du territoire français allait être avancé de deux ans. Il semblait aux royalistes, dont l'auteur de la note secrète se rendait l'organe, qu'ils allaient perdre leurs protecteurs naturels, et que la retraite des Russes, des Autrichiens, des Prussiens et des Anglais, les laisserait livrés au joug intolérable du duc de Richelieu, de M. Lainé, de M. Decazes et d'autres révolutionnaires aussi dangereux. L'esprit de la note secrète était de différer le fatal départ, ou du moins d'y mettre des conditions peu favorables à l'indépendance de la plus belle et de la plus ancienne couronne de l'univers. Il fallait donc se traîner à genoux pour retenir par l'habit, pour retenir dans nos citadelles, cent vingt mille étrangers, gorgés depuis trois ans des dépouilles de la France.

Puisque l'auteur, dans un chapitre précé-

1818. dent, avait déclaré inutile de tenter désormais aucun moyen de persuasion auprès du roi, il est évident qu'ici il en appelait à l'exercice de la force, et que tout son plan se réduisait à faire dire au roi par les cours alliées : « Nos troupes occuperont vos citadelles, rançonneront votre peuple, vous enlèveront jusqu'aux moyens même de former la rançon, gage de votre délivrance, marcheront encore sur votre capitale, investiront votre palais, tant que vous n'aurez pas chassé des ministres qui se plaisent à le profaner. » Ainsi des royalistes faisaient du roi le vassal de quatre monarques réunis. Ceux-ci se seraient sans doute réservé le droit d'examiner la marche d'un nouveau ministère, d'une nouvelle chambre, de les mettre à l'essai. Ils auraient dit au duc de Richelieu. Vous allez trop lentement, vous montrez trop de molesse, vous ménagez trop une révolution qui tend à renaître; ils auraient dit ensuite à d'autres ministres : « Vous allez trop vite, vos mesures sont trop violentes, vous déchaînez une nouvelle révolution qui ébranlera encore une fois les trônes. » Ainsi l'occupation militaire se serait perpétuée au delà des vœux de ces royalistes, qu'un aveugle ressentiment portait à de si lâches, à de si coupables prières.

Même auprès de l'Autriche, de tels conseils étaient décriés d'avance, 1°. parce qu'ennemie du gouvernement représentatif, elle n'aurait pas vu sans une vive inquiétude qu'on parvînt à l'établir en France sous une forme aristocratique, tel qu'il avait autrefois existé en Pologne, en Suède et dans le Danemarck même, pays où l'autorité royale n'avait été long-temps qu'un fantôme chaque jour insulté. L'Autriche avait des raisons pour ne pas donner un tel exemple à la fière Hongrie; 2°. parce que ce cabinet était celui de toute l'Europe qui avait professé le plus implacable dédain pour les conseils et la politique des émigrés; 3°. enfin, parce que l'Autriche, après s'être mise au régime du papier-monnaie et des banqueroutes, était affamée du contingent que lui promettait la rançon pécuniaire de la France. Mais le prince de Metternich fit plus que de repousser les couclusions d'un mémoire qu'il savait devoir offenser les sentimens élevés de l'empereur Alexandre, il prit le parti de communiquer la note secrète non-seulement au ministre français, mais encore au public. Les journaux allemands, quoique soumis à une censure rigide, publièrent ce mémoire.

1818.

1818.

Plusieurs royalistes arrêtés.

Tandis que la lecture de ce déplorable document excitait de profondes rumeurs dans le public, on apprit que plusieurs royalistes venaient d'être frappés de mandats d'arrêt par l'autorité judiciaire, et qu'on les accusait d'une conspiration, dont le but était de faire enlever les ministres sur le chemin de Saint-Cloud, de les enfermer à Vincennes, de changer le système de gouvernement, de rappeler la chambre de 1815, et de refaire une nouvelle loi d'élections. Les royalistes arrêtés étaient MM. de Joannis, le baron de Chappedelaine, le comte de Rieux, de Romilli. Les esprits furent assez vivement frappés en apprenant que le lieutenant général baron de Canuel, celui qui avait réprimé les troubles de Lyon, était au nombre des personnages compromis, et qu'il avait disparu au moment où l'on venait examiner ses papiers; plus tard il vint se présenter à la justice et fut mis au secret, ainsi que les autres accusés. Un ancien chef de chouans avait découvert le complot, non au ministre de la police qu'il n'aimait pas, mais à M. Lainé, et celui-ci l'avait renvoyé vers le procureur du roi de la cour royale, M. Bellard. Les moyens d'exécution manquaient tellement à ce complot, qu'on était

généralement porté à n'y voir que de vagues entretiens, des menaces emportées, de folles espérances. MM. de Joannis et Chappedelaine furent d'abord mis en liberté par la chambre d'instruction, et la cour royale prononça ensuite, le 3 novembre, qu'il n'y avait lieu à suivre contre les autres accusés; des plaintes très-vives s'élevèrent contre les rigueurs et la durée de leur détention. Une autre mesure, prise avec une rare fermeté par le ministère, porta au comble les ressentimens du parti royaliste. 1818.

Nouvelle organisation de la garde nationale.

La garde nationale avait été placée sous la direction et l'inspection d'un grand état major, composé d'officiers généraux et supérieurs; son régime devenait trop exclusif pour ne pas inquiéter l'esprit de liberté. On y avait fait des épurations suivant l'esprit ombrageux qui avait animé la chambre de 1815. Ce système continuait encore en 1816. Sur le rapport de M. Lainé, ministre de l'intérieur, il parut, le 30 septembre, une ordonnance du roi qui, en conservant au prince colonel général (MONSIEUR) ses honneurs et ses prérogatives, ainsi qu'au maréchal commandant la garde nationale parisienne, supprimait la juridiction et les emplois du grand état major, et faisait rentrer la garde na-

1818. tionale sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des autorités civiles. Bientôt le même ministre, par une instruction détaillée, s'éleva contre le système des exclusions arbitraires, et voulut que, pour l'organisation nouvelle, on consultât le rôle des imposés et fils d'imposés, suivant le taux décroissant des contributions directes, sans aucun examen des opinions politiques, et en se bornant au nombre suffisant pour le service habituel. Ce fut ainsi que nous échappâmes au danger d'avoir une institution semblable, à ce fléau que l'Espagne et le Portugal connaissent aujourd'hui sous le nom de volontaires royalistes; mais je me trompe, ce fléau n'existait que trop parmi nous, dans la garde nationale de Nîmes. Ce fut à peu près vers ce même temps que M. Lainé la supprima, ainsi que je l'ai dit ailleurs. On supposa que, dans le premier moment, l'ordonnance du 30 septembre avait blessé le cœur du prince héritier du trône. La vérité est que Charles X n'a cessé de consulter et de chérir le ministre provocateur de cette mesure, et que sa majesté a fait offrir plus d'une fois un portefeuille à un homme chez qui l'amour du bien public brûle toujours, sans y être entretenu par le moindre souffle de l'ambition.

Le problème de notre libération anticipée pourrait encore paraître insoluble, vu le prix énorme dont il fallait la payer. Outre les sept cents millions que les cours alliées demandaient à la France, un fatal article du traité de Paris nous assujettissait à des indemnités pour les pertes que leurs divers sujets avaient éprouvés dans la guerre. On avait eu l'imprévoyance de ne pas fixer un *maximum* au delà duquel cette somme ne devrait point s'élever. Jusqu'où ne pouvait-elle pas être portée, après tous les ravages d'une guerre si acharnée, et pour nous si longtemps pleine de triomphes, après l'occupation de tant de capitales, après tant de contributions levées, après tant de banqueroutes diverses? L'étranger n'avait oublié que les maux qu'il nous avait faits à son tour. Rien n'était si facile que de nous constituer en état d'insolvabilité. Pendant trois ans que dura cette fatale liquidation, tout sembla s'arranger pour parvenir à ce but odieux. Les commissaires étrangers accueillaient tous les griefs, admettaient tous les calculs de leurs concitoyens lésés. Les nôtres avaient à se défendre seuls contre tous, et ne parvenaient pas à faire admettre un principe de compensation sans lequel il n'existait plus que

1818.

Liquidation.

1818. la loi du dernier vainqueur dans toute sa brutalité. Le duc de Richelieu, dans sa loyauté politique, avait admis certains principes généraux dont on poussait bientôt les conséquences à l'extrême. C'était le duc de Wellington qui présidait à cette liquidation; on avait fait, de ce guerrier, le fondé de pouvoir de l'Europe, comme si l'on avait voulu que son épée eût mis un poids de plus dans la balance. Son flegme imperturbable ne laissait apercevoir ni aversion, ni bienveillance; mais les colonnes de notre dette envers l'étranger se grossissaient outre mesure. Le public ne l'apprenait que d'une manière confuse, mais l'obscurité même redoublait l'effroi. Un incident très-fâcheux, et qui parut d'abord de la nature la plus sinistre, porta les alarmes au comble.

Attentat sur le duc de Wellington.

Le 11 février, vers une heure du matin, au moment où le duc de Wellington rentrait dans son hôtel, un coup de pistolet fut tiré sur sa voiture et n'atteignit heureusement personne. Un domestique qui était derrière vit un individu s'enfuir après avoir tiré le coup; celui-ci put s'échapper à la faveur de l'obscurité. On juge combien de diverses rumeurs durent s'élever. D'un côté, on prétendait que ce monstrueux attentat

contre le droit des gens n'avait pu partir que de l'atroce frénésie d'un fanatique de Bonaparte, et de l'autre on attribuait ce coup à des hommes qui pouvaient avoir quelque intérêt à rompre le cours des négociations. L'assassin, disait-on, avait si peu de chances pour atteindre sa victime, que son unique but paraissait avoir été de jeter du trouble et de ranimer des discordes. Au bout de quelque temps deux individus furent arrêtés, l'un était le sieur Catillon, ancien militaire, et l'autre un sieur Marinet, avocat au conseil d'état, auparavant condamné à mort par arrêt d'une cour prevôtale et réfugié à Bruxelles. Après une instruction qui dura dix mois, tous deux furent acquittés par la cour d'assises. 1818.

Le calme du guerrier ne fut en rien altéré par cet incident, il parut jouir de l'intérêt qui lui fut témoigné de toute part; la liquidation touchait enfin à son terme. On recula d'effroi quand on apprit qu'elle s'élevait à la somme de douze ou treize cents millions. Le roi, le duc de Richelieu, tous les ministres redoublèrent alors de vigilance et d'énergie pour sauver la France de ce nouvel abîme. La cause fut surtout déférée à l'empereur Alexandre. « Plus de paix pour

1818. » l'Europe, plus de paix d'ici à trente ans, » disait-on, aux puissances les plus exigeantes, si l'on ajoute ainsi, à une rançon » très-dure, une dette impossible à payer. » Trois années ont guéri les blessures de la » France, elle peut encore fournir un peu» ple de soldats, jamais elle n'a été plus » exaltée par le sentiment de son indé» pendance, et que sera-ce quand son roi » lui donnera le signal d'éclater, quand des » Bourbons conduiront les vieilles légions » d'Austerlitz et d'Iéna. » Tout ce que les étrangers pouvaient voir par leurs yeux des dispositions du peuple français, confirmait la fierté de ce langage. Les prétentions se relâchèrent. Les premières réductions obtenues subirent encore des réductions nouvelles. Enfin, par la convention du 25 avril, la dette de la France envers les sujets des puissances étrangères fut acquittée au moyen de l'inscription sur le grand-livre d'une dette de douze millions, représentant un capital d'à peu près deux cent cinquante millions. En outre, par une convention séparée et datée du même jour, l'Angleterre obtint une rente de trois millions de francs, représentant un capital de soixante millions.

Pour acquitter la contribution à laquelle était attachée notre libération et devancer de deux ans le terme de celui-ci, le gouvernement ouvrit uu nouvel emprunt de quatorze millions six cent mille francs de rente. On lui avait reproché pour le premier de n'avoir point usé des avantages de la concurrence. Elle fut ici ouverte largement. L'emprunt était divisé par coupons, et l'on recevait des souscriptions partielles, depuis vingt mille francs jusqu'à cinq mille, le paiement devait s'effectuer de mois en mois pour un septième. L'expérience de l'emprunt de l'année 1817 était séduisante pour les prêteurs. En effet, en moins d'une année la rente s'était élevée de 54 francs à près de 70. Il était à présumer qu'après la libération définitive elle s'élèverait dans une proportion encore plus forte. Les coupons du nouvel emprunt étaient transférables à volonté. On pouvait en quelques jours réaliser un grand et commode bénéfice. Il plut des souscriptions ; tous les Français, et souvent même les plus obérés, se transformèrent en capitalistes, tous les coffres vides parurent recéler des trésors. Les coupons étaient aussi avidement recherchés que l'avaient été autrefois les actions du Mississipi, et ce qu'il

1818

Nouvel emprunt.

1818. y avait de remarquable, c'est qu'on entrait précisément dans l'année séculaire de cette épidémie. Heureux les amis d'un ministre, d'un premier commis, d'un employé du trésor ! On avait demandé quatorze millions de rente, il se trouva que les souscriptions s'élevaient jusqu'à cent soixante millions de rente, et représentaient un capital de plus de deux milliards. Les promesses étaient trop magnifiques pour inspirer une parfaite confiance, la prudence eût demandé tout au moins une enquête sur les facultés des prêteurs. Le ministre des finances crut trouver plus de sûreté en revenant à la maison Hope et Baring. Il traita avec elle pour une portion de l'emprunt sur le crédit de vingt-quatre millions de rente, au prix de 67 francs. Cette nouvelle préférence, donnée à une maison étrangère, excita de vifs murmures parmi tant de capitalistes. Nos banquiers nationaux déclarèrent qu'ils auraient pris l'emprunt à un taux beaucoup plus avantageux pour le gouvernement. Mais la plupart trouvèrent moyen d'entrer dans l'emprunt, et l'on croit qu'il s'y glissa nombre de prêteurs qui ne possédaient rien. Du moins le gouvernement avait subi des conditions moins dures que l'année précédente,

et la France présentait le phénomène d'un état dont le crédit allait toujours croissant, à mesure qu'il augmentait et sa dette et ses charges. Grâce à l'activité des jeux de bourse dirigés par des maisons puissantes, la rente s'éleva subitement à 74 francs; enfin, le 31 août elle était cotée à 80 francs. 1818.

Ainsi tout était préparé pour l'heureux dénoûment que devait amener le congrès d'Aix-la-Chapelle. L'empereur Alexandre se rendait vers cette capitale des anciens états de Charlemagne, avec une joie plus pure que celle des conquérans; il venait terminer les souffrances d'un grand peuple. Le duc de Richelieu, bien plus heureux encore, jouissait des travaux de trois ans, et pouvait se rappeler avec orgueil le dévouement civique avec lequel il avait signé un traité dont il lui était donné de réparer et d'abolir l'injure. Ce fut un beau moment que celui où l'empereur Alexandre proposa aux souverains cette question: Ne convient-il pas d'avancer de deux ans le terme de la libération de la France et de retirer immédiatement nos troupes de ses frontières? Ce monarque obtint un assentiment général. La politique n'osa murmurer aucune perfidie en sa présence. Des souverains absolus ne refusaient pas

Libération del a France.

1818. leurs éloges au gouvernement constitutionnel de Louis XVIII. Le duc de Richelieu était comblé de témoignages flatteurs. Enfin, on recevait avec une grâce parfaite un argent que la France était heureuse de donner au prix de l'affranchissement de ses forteresses et de son territoire; mais tandis qu'on réglait le partage, tandis qu'on spéculait sur le nouveau Potose qui venait de s'ouvrir à Aix-la-Chapelle, l'empereur Alexandre avait conçu la noble pensée de visiter le roi qu'il rendait au bonheur, et d'arriver sans escorte dans une ville qui l'avait vu deux fois suivi d'un million d'hommes. Le roi de Prusse s'offrit pour compagnon de voyage. Les deux monarques, en traversant la France, goûtaient la joie d'en voir sortir leurs troupes. On juge combien d'acclamations les accueillaient sur leur route; mais c'était-là ce qu'ils voulaient éviter, surtout dans la capitale. Ils choisirent pour résidence, l'hôtel de leurs ambassadeurs, et s'attachèrent à prouver au roi, qu'il était le seul objet de leur courte visite. L'empereur Alexandre le félicita sur la manière calme et ferme dont il avait contenu les partis, et crut devoir se taire sur les alarmes qu'on avait exprimées au congrès d'Aix-la-Chapelle, relativement aux progrès de l'esprit

démocratique en France. Peut-être les trouvait-il exagérées, peut-être aussi avait-il cru devoir s'abstenir de conseils qui eussent blessé la fierté du roi. 1818

La sérénité qui renaissait dans les âmes fut accrue par un voyage que fit M. le duc d'Angoulême dans plusieurs départemens. Ce prince entrait vivement dans les plans conciliateurs du roi. Digne petit-fils de Henri IV, il alla partout répétant ces mots : « Union, paix et oubli. » Malheureusement ils ne pénétrèrent pas dans tous les cœurs.

CHAPITRE XIII.

SESSION DE 1818 A 1819.

1818.

Crise financière.

Le duc de Richelieu jouissait à peine du bonheur d'avoir sauvé à la France deux années d'humiliation et de misère, qu'un si beau résultat fut compromis par une crise financière. Il parut problématique que la France pût remplir les engagemens auxquels elle devait son indépendance. Les étrangers avaient reçu des inscriptions sur le grand-livre en paiement des dettes liquidées; ils n'ajoutaient pas tous un même degré de confiance à ce papier. Excités par la défiance ou pressés par le besoin, plusieurs n'attendirent pas, pour se défaire de leurs rentes, qu'elles eussent atteint un cours plus élevé. Les Prussiens donnèrent un exemple que beaucoup d'autres Allemands imitèrent. Les banquiers prêteurs eurent alors de grands efforts à faire pour soutenir une hausse qu'ils s'étaient hâtés de produire pour réaliser eux-mêmes de grands bénéfices. Une maison étrangère, intéressée dans l'emprunt pour

quatre ou cinq millions de rente, fit faillite. 1818.
Le cours de 75 tomba à 65, taux inférieur à celui auquel les banquiers avaient reçu l'emprunt et les menaçait eux-mêmes d'une ruine complète. Le ministre des finances, M. Corvetto, avait donné sa démission. Le nom de son successeur, M. Roy, versé dans les théories les plus profondes et les calculs les plus exacts de l'administration, servit à ranimer la confiance. La place de Paris signala un grand esprit d'union et même de dévouement pour soutenir ce choc imprévu. Agens de change, banquiers, capitalistes, s'entraidèrent. Les secours ne furent guère refusés qu'à ceux dont l'imprudence était sans excuse. La crise s'était fait sentir à toute l'Europe. Il y avait un intérêt commun à réparer les effets de cet ébranlement. Le duc de Richelieu et M. Roy commencèrent une nouvelle négociation avec les puissances, pour ne pas laisser les maisons Hope et Baring, accablées sous ce fatal discrédit; des facilités leur furent accordées. La tempête financière s'apaisa, mais une tempête politique grondait sourdement dans l'intérieur de la France.

Malgré la facilité avec laquelle tout s'était terminé au congrès, le duc de Richelieu Nouveau renouvellement par cinquième.

1818. avait été assailli de représentations inquiètes au sujet de la loi des élections. Il les avait reçues avec la fierté d'un Français qui ne consent point à soumettre une question de politique intérieure au tribunal de la politique étrangère. Peut-être même reconnaissait-il dans ce langage une émanation de la *note secrète*. Toutefois, comme il n'avait fait lui-même qu'en tremblant l'essai de la loi d'élections, et qu'un premier résultat lui avait déplu, il est possible que cette opinion du dehors eût ajouté à ses alarmes. Pendant son absence s'était faite l'épreuve d'un second renouvellement par cinquième. A peine deux ou trois membres de l'ancien côté droit avaient obtenu leur réélection. Le parti royaliste de 1815 n'avait plus de vie que par *le Conservateur*. Il se présentait découragé sur le champ de bataille des élections, et quelquefois dédaignait d'y paraître. La lutte n'avait été sérieusement engagée qu'entre les ministériels et les libéraux. C'était une chance fâcheuse pour le maintien des lois constitutionnelles, qu'un combat si promptement ouvert entre ceux qui avaient un commun intérêt à les défendre. Le ciment se forme mal entre deux partis qui n'ont plus à se rallier contre un

ennemi commun. Il n'est pas sans danger, dans les débats politiques, de triompher trop vite et trop complétement; mais en France tout se mène avec vivacité. Fiers de leur nombre, les libéraux étaient portés à user sans mesure et sans prudence de leurs avantages; d'un autre côté, il était certains noms qui causaient aux modérés une alarme excessive, ils les jugeaient moins d'après leurs propres sentimens que par les anathèmes dont ils étaient frappés dans le parti royaliste; et toutefois, si l'on considère l'ensemble du résultat obtenu, il n'avait rien cette année de fort effrayant pour le ministère. Il avait vu plusieurs des adversaires qu'il rencontrait à droite, remplacés par des adversaires qu'il rencontrerait à gauche; mais, enfin plus des trois cinquièmes du renouvellement promettaient de l'appui pour l'ensemble de ses mesures. 1818.

MM. La Fayette, Manuel et Benjamin Constant.

Les nominations de MM. de La Fayette, Manuel et Benjamin Constant avaient excité de vives clameurs qui prouvaient notre noviciat dans le gouvernement représentatif. Le gouvernement anglais s'est-il jamais effrayé de voir entrer dans les communes quelques chefs, quelques orateurs du parti qui énonce contre lui les opinions les plus

1818. tranchantes ? M. de La Fayette avait été, pendant plusieurs années, le chef du parti modéré en France. Nul n'avait plus appelé sur sa tête les anathèmes des vainqueurs du 10 août ; s'il fût tombé entre leurs mains, son supplice eût encore surpassé les horreurs du supplice de son malheureux ami Bailly ; mais on lui supposait un long souvenir de cette prison de cinq ans, par laquelle des souverains étrangers avaient accueilli un général, armé la veille même, pour défendre ou pour venger Louis XVI ; on lui supposait en outre un attachement inflexible aux principes de l'assemblée constituante, et quelque penchant pour les institutions d'un peuple dont il avait secondé la liberté naissante. M. de La Fayette fut élu dans le département de la Sarthe ; M. Manuel avait été l'orateur le plus brillant de la chambre des cent jours. Par un discours adroit, il avait arrêté, des propositions violentes qui pouvaient livrer Paris aux plus fatales horreurs du siége dont cette ville était menacée par les vainqueurs de Waterloo. L'esprit de parti avait fait prendre contre lui une mesure fort inique. Le conseil de discipline des avocats de Paris l'avait rayé du tableau, comme si son droit

de censure pouvait s'étendre aux opinions politiques. Malgré tous les soins du ministère pour contrarier son élection, il avait été nommé à la fois dans deux départemens, l'un du Finistère, et l'autre de la Vendée, oui, de la Vendée même. Les royalistes pleuraient de rage en voyant des Vendéens prononcer cette sorte de désaveu d'une gloire pour jamais attachée au nom des chevaliers et des paysans de cette contrée. On ne réfléchissait pas que dans le même département les habitans des villes, vingt fois prises et reprises, conservaient de tristes souvenirs d'une gloire si chèrement achetée. Les acquéreurs de domaines nationaux croyaient ne pouvoir recourir à des défenseurs trop ardens. On eût dit qu'ils se croyaient encore en présence de la chambre de 1815. 1818.

On craignait les talens de M. Benjamin Constant, publiciste exercé et brillant écrivain. En 1815 on eût accueilli sa nomination avec plaisir, car on le regardait comme un représentant des opinions de madame de Staël, dont il avait toute sa vie cultivé l'amitié; mais il avait accepté le titre de conseiller d'état sous Bonaparte, après avoir, dans un écrit éloquent, publié la veille du fatal 20 mars, protesté avec un fier mé-

1818. pris contre quiconque plierait sous l'usurpateur. On lui reprochait, en outre, d'avoir concouru à la confection de l'acte additionnel. Il se justifiait en disant que le départ précipité du roi ne lui avait paru laisser aux Français d'autre chance que de se rallier contre une nouvelle invasion de l'étranger, et qu'enfin il avait refusé, pendant quinze ans, au maître de la France, au maître de l'Europe, l'assentiment qu'il avait donné au même homme forcé de plier sous la loi constitutionnelle. Un membre de la députation de Paris devait être remplacé; la faveur du plus grand nombre des électeurs de cette ville se portait vers M. Benjamin Constant. Le ministère résolut de lui opposer un négociant fort considéré, M. Ternaux, qui, partisan non suspect de la légitimité, professait des opinions libérales. Après un choc des plus vifs, M. Ternaux obtint, sur son concurrent, un avantage dont on désespérait la veille. Il fut élu. Cette lutte électorale avait eu lieu pendant le court séjour de l'empereur Alexandre à Paris. Peu de temps après, M. Benjamin Constant fut nommé député de la Sarthe.

La docilité de plusieurs départemens à

nommer des candidats qui leur étaient étrangers, révéla dans le parti libéral une sorte d'organisation dont le centre était à Paris. Le comité secret des royalistes de 1815 et des jésuites tonna contre le comité directeur des libéraux ; l'un était dénoncé comme représentant le génie de la révolution, et l'autre comme ressuscitant le génie de la ligue : le parti ministériel s'évertuait à combattre l'un et l'autre et recevait de tout côté des blessures. L'autorité était pour lui, mais les partis n'aiment à recevoir qu'une discipline volontaire, et la plus forte est celle que la passion impose. Les royalistes triomphaient des défaites partielles du ministère, quoiqu'elles fussent plus terrassantes pour eux-mêmes. « Nous l'avions bien pré- » vu, disaient-ils, encore deux ou trois » renouvellemens annuels, et une conven- » tion toute entière sortira de la loi des » élections. » 1818

M. de Richelieu se persuada qu'il était temps de modifier cette loi. Il croyait devoir à son nom, et encore plus à ses sentimens monarchiques, de rallier les royalistes autour du trône, de vaincre leurs ressentimens, et de les forcer à la modération. C'était un langage qu'il avait entendu de toute part à

Dissentiment entre M. de Richelieu et M. Decazes.

1818. Aix-la-Chapelle. Le duc de Wellington l'avait tenu au roi lui-même à son retour du congrès. *Il faut*, lui avait-il dit, *que les royalistes reviennent au roi*, mais, avait-il ajouté, *sans conditions*; et c'était ce qu'il était impossible d'obtenir d'un parti fier et courroucé. M. de Richelieu résolut, pour y parvenir, de s'appuyer sur la chambre des pairs, et d'y obtenir une majorité imposante, en réunissant ses amis aux membres de la droite, jusque-là ses adversaires. Ses amis s'assemblaient chez M. le cardinal de Beausset, l'honneur de l'église et des lettres françaises. Cette fraction de la chambre des pairs, composée environ de cinquante membres, était nommée les *cardinalistes*, à cause du lieu et du chef de leur réunion. On leur devait beaucoup. C'étaient eux qui, en 1815 et 1816, avaient rompu plusieurs des mesures violentes de la chambre.

La loi des élections était loin, ainsi que nous l'avons vu, d'avoir obtenu parmi eux un suffrage universel. Plusieurs n'avaient consenti à la voter qu'avec l'espérance que cette loi serait changée, si les premiers résultats justifiaient leurs alarmes. En se réunissant, par les conseils de M. le duc de Richelieu, avec ceux qui l'avaient le plus

ardemment combattue, ils reçurent d'hommes passionnés une impulsion assez violente qui n'était point dans leurs penchans. Dès les premières communications, le chef du ministère put s'apercevoir que, pour première condition d'un nouveau pacte, on lui demandait le sacrifice d'un homme cher à son cœur, plus cher encore au cœur du roi, le comte Decazes. Le sacrifier, c'était désavouer, c'était du moins affaiblir l'ordonnance du 5 septembre, pivot sur lequel avaient roulé depuis deux ans les destinées de la France. Le duc de Richelieu fut livré à des pensées contraires, et ce fut sans doute, par suite de cette irrésolution, qu'il n'instruisit point le roi du nouvel esprit qui se formait dans la chambre des pairs. Louis ne le connut que par une liste de vice-présidens et de secrétaires qui avait été concertée pour la nouvelle session entre les *cardinalistes* et leurs nouveaux alliés. Ce genre d'honneur s'y trouvait assez également distribué entre ces deux partis. L'émotion du roi fut très-vive, car son esprit clairvoyant lui montrait toute la suite d'un accord si nouveau. Bientôt la négociation commencée lui fut connue. Comme l'amitié la plus intime régnait entre le duc de Richelieu et le 1818.

1818. cardinal de Beausset, le roi resta convaincu que la nouvelle alliance avait reçu l'aveu du premier. Le conseil ne montrait plus cette unanimité qui avait fait sa force en présence de tant d'orages. Quelques ministres proposaient de modifier la loi des élections; elle était défendue avec force par plusieurs autres. M. Decazes déclarait qu'il fallait renoncer à toute loi d'exception, et que le ministère de la police, contrastant par sa nature avec l'ordre constitutionnel, devait être supprimé. Le roi cherchait par quelle combinaison il pourrait retenir encore dans son conseil le ministre le plus imbu de sa politique, et qui tenait le premier rang dans ses affections. M. Lainé offrait en sacrifice son ministère, mais n'en voulait point accepter d'autre. Rien n'avançait. Les nuages allaient toujours s'épaississant, et la session s'ouvrit. On crut voir le combat de deux ministres dans la manière dont la chambre des députés forma ses bureaux. On observait les signes les plus légers comme le presage d'une révolution ministérielle. M. Ravez, qui suivait le parti du duc de Richelieu, obtint, pour la candidature à la présidence, quelques voix de plus que M. de Serre, qui se prononçait avec force pour le maintien de

la loi des élections. Le roi crut devoir nommer le premier. M. Decazes parut bientôt reprendre ses avantages pour le choix des vices-présidens et secrétaires. On y comptait plusieurs de ses amis, et surtout des partisans zélés de la loi des élections. Cette sorte de conflit ministériel blessa le duc de Richelieu. 1818.

Retraite du duc de Richelieu.

Dès que le roi vit que l'union était rompue entre les deux ministres qui lui étaient le plus nécessaires, il n'hésita point, dans sa pensée, à vouloir conserver, à tout prix, l'homme qui, par le plus beau dévouement et la plus noble conduite, venait d'affranchir sa couronne et son peuple. Les plans de sa politique intérieure allaient être contrariés par les dispositions nouvelles du duc de Richelieu, et peut-être par les engagemens qu'il avait déjà pris; mais, avec un esprit aussi sage et un cœur aussi loyal, il n'avait pas à craindre d'être précipité dans un système qui démentît sa modération, M. Decazes, dont le ministère allait être supprimé, se disposait à la retraite, lorsque le roi reçut quatre lettres qui le navrèrent de douleur. C'étaient MM. le duc de Richelieu, Lainé, Molé et Pasquier, qui lui envoyaient leur démission, dans des

1818. termes qui annonçaient à peu près également une détermination irrévocable. Une cinquième lettre vint bientôt mettre le comble au trouble du roi. M. Decazes le conjurait de ne point accepter la démission de M. de Richelieu et de ses honorables amis, et donnait la sienne afin qu'il ne restât plus aucun sujet de dissentiment dans le conseil.

Le roi resta fidèle à sa première résolution; il voulut avoir un entretien avec M. de Richelieu, pour connaître et pour combattre les motifs de sa retraite. L'entretien ne put avoir un complet épanchement et fut sans résultat. Le lendemain, le roi reçut du président du conseil la lettre suivante, que je crois nécessaire à l'histoire.

« Votre majesté peut imaginer dans quelle » pénible situation m'a laissé l'entretien » d'hier, et tout ce que j'ai souffert en voyant » le chagrin que je causais à votre majesté. » Je connais trop bien mon insuffisance » dans des circonstances aussi difficiles, et » pour un genre d'affaires auquel il est impossible d'être moins propre que je ne le » suis, pour que je ne vous répète pas, » sire, ce que j'ai eu l'honneur de vous » dire hier. Ma mission a été finie au mo- » ment où les grandes affaires avec les

» étrangers ont été terminées ; celles de 1818.
» l'intérieur, ainsi que la conduite des
» chambres me sont tout-à-fait étrangères,
» et je n'y ai ni aptitude ni capacité. Il est
» de mon devoir de dire à votre majesté,
» dans toute la sincérité de mon cœur,
» qu'en me retenant elle fait le plus grand
» tort à ses affaires et au pays, et que ce
» sentiment qu'elle avait la bonté d'appeler
» hier modestie, n'est que le résultat d'une
» connaissance plus approfondie de moi-
» même ; penser autrement ne serait pour
» moi qu'une inexcusable présomption.

» Après avoir fait à votre majesté cette
» profession de foi, à laquelle je la supplie
» de réfléchir bien sérieusement, je dois lui
» dire que si elle persiste à vouloir me re-
» tenir malgré les puissantes raisons que je
» lui donne, je ne puis, ni ne dois m'y re-
» fuser; mais, pour que mes services ne
» soient pas dès l'abord entièrement inu-
» tiles, il faut rétablir dans le ministère une
» unité d'opinion qui n'existe plus. Votre
» majesté sait si j'aime et estime M. Decazes;
» ces sentimens sont et seront toujours les
» mêmes. Mais, d'un côté, outragé sans
» raison par un parti dont les imprudences
» ont causé tant de maux, il lui est impos-

1818. » sible de se rapprocher de lui; de l'autre, » poussé vers un côté dont les doctrines » nous menacent encore davantage, tant » qu'il ne sera pas fixé hors de France par » des fonctions éminentes, tous les hommes » opposés au ministère le considéreront » comme le but de leurs espérances, et il » deviendra, bien malgré lui, sans doute, un » obstacle à la marche du gouvernement; il » m'en coûte de devoir tenir ce langage au » roi. Certes, l'intrigue, l'ambition et les » moyens qu'elles emploient ordinairement » me sont bien étrangers; mais je dois la » vérité à votre majesté, telle au moins que » je la vois. Je sens combien le sacrifice dont » je parle est pénible pour le roi, pour » M. Decazes, et, j'ose le dire, pour moi- » même; mais je le crois nécessaire, si je » dois rester dans les affaires. L'ambassade » de Naples ou de Pétersbourg, et un départ » annoncé et exécuté dans une semaine, » tels sont, suivant moi, les préliminaires » indispensables, je ne dis pas au succès, » mais à la marche de l'administration. » Votre majesté sent combien il me siérait » mal d'imposer de pareilles conditions; » l'état où j'ai vu le roi hier, et le désespoir » qu'il m'a causé, ont pu seuls me décider à

» les déposer dans son sein. Votre majesté en » fera l'usage qu'elle jugera convenable. 1818.

» Dans le cas où elle exigerait impérieu- » sement que je restasse, j'oserais la supplier » de vouloir bien employer tous les moyens » qui sont en son pouvoir pour retenir » M. Lainé, sans lequel je ne puis absolu- » ment rester au ministère, et M. Roy. Si » vous voulez bien y mettre cet accent au- » quel rien ne résiste, je crois qu'il ne sera » pas difficile de vaincre leur opposition.

» Après vous avoir exprimé ma pensée, » souffrez, sire, que je me jette encore aux » pieds de votre majesté pour lui demander, » avec les plus vives instances, de m'accor- » der ma liberté; je le répète, je n'ai ni la » capacité ni les talens nécessaires pour me » mêler du gouvernement des chambres, » rien ne m'a préparé à cette vie, et bien » sûrement je n'y réussirai pas. Votre ma- » jesté est prévenue d'avance; qu'elle ne » s'expose pas à la douleur de voir bientôt » tous mes pronostics vérifiés. »

La condition proposée par le duc de Richelieu blessait le roi dans sa fierté comme dans ses affections. Si le poste réservé à M. Decazes était honorable, la nécessité de s'y rendre brusquement, et par une saison

1818. rigoureuse, indiquait un exil. Quel triomphe déclaré pour les adversaires de l'ordonnance du 5 septembre! Toutefois M. Decazes s'y résignait; mais, marié depuis peu à mademoiselle de Saint-Aulaire, jeune personne âgée de seize ans, et d'une santé délicate, il ne pouvait s'empêcher de gémir des conséquences d'un exil si lointain.

Le roi partagea ses craintes avec une sorte d'anxiété paternelle. Il me semble que c'est calomnier le trône que de voir ici seulement la faiblesse d'un roi pour un favori. Un roi peut bien entrer dans les peines d'un ministre auquel il a tant de fois confié les siennes. Les peuples, et surtout les Français, n'ont point à désirer des rois qui n'aiment rien. Louis représenta à M. de Richelieu tout ce qu'il y avait de rigoureux dans un départ immédiat pour Saint-Pétersbourg. Le cardinal de Richelieu, dans une telle position, serait demeuré inflexible; mais son petit-neveu n'avait reçu en héritage, ni la dureté du cœur, ni la soif du pouvoir qui caractérisait le ministre, ou plutôt le maître de Louis XIII. Il cessa d'insister sur l'ambassade de Russie, se contenta d'un départ pour Libourne, et combina les moyens de former un ministère qui secondât ses vues

nouvelles, sans trop s'écarter de la marche qu'il avait jusque-là suivie. Il avait déclaré que M. Lainé lui était un ministre par dessus tout nécessaire; mais celui-ci ne put être entraîné par l'amitié la plus vive à survivre dans le ministère à ceux qui avaient partagé avec lui des jours difficiles et devenus glorieux à force de sagesse. D'ailleurs, il éprouvait une invincible répugnance à venir demander la réforme d'une loi que lui-même avait présentée et défendue. M. Roy, qui venait seulement d'entrer au ministère, se montrait impatient d'en sortir, soit par affection pour M. Decazes, soit parce que ses principes l'attachaient à une loi qu'il n'était pas encore temps de condamner. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, MM. Pasquier, et Molé, persistaient également dans leur vœu pour la retraite. M. de Richelieu eut donc à former un ministère tout nouveau. Le 25 décembre il en décida ainsi la composition. Justice, M. Siméon; guerre, le général Lauriston; marine, M. de Villèle; finances, M. Mollien; intérieur, M. Cuvier. De tous ces choix, celui de M. de Villèle devait le plus arrêter les regards. Une opinion s'était répandue que ce député avait seul la dextérité nécessaire pour modérer 1818.

1818. son parti. C'était toujours à lui qu'on s'adressait quand il s'agissait d'ouvrir des négociations. Il recevait toutes les avances avec la joie d'un homme secrètement affamé du ministère. M. Decazes l'avait trouvé flexible, au moins pour quelques jours. Ce même député s'était rapproché de M. de Richelieu depuis le retour de ce ministre, et s'était flatté de se faire pardonner sa complaisance, en obtenant le double sacrifice de M. Decazes et de la loi des élections. Mais son parti épiait ses démarches, et lui en savait mauvais gré. Il est vrai que, dès l'année 1814, il s'était prononcé dans un écrit contre l'octroi de la Charte, mais il s'était habitué à prononcer ce mot sans amertume et sans ironie.

La fierté de M. de la Bourdonnaye s'offensait de ces transactions; il fallait, suivant lui, faire du ministère la conquête commune des royalistes, et arriver au triomphe absolu de leurs principes, ou rester ensemble dans une opposition qui conserverait la pureté des doctrines. Les royalistes de la même trempe étaient toujours pleins de confiance. Suivant eux, à la marche que suivaient les événemens et les élections, le moment n'était pas éloigné où le roi se verrait forcé d'appeler à lui les vé-

térans de la légitimité et les martyrs de la révolution. 1818. M. de Villèle vit bientôt qu'il ne pouvait compter que sur l'appui d'un petit nombre des siens. On ne lui accordait d'ailleurs, dans le nouveau ministère, aucun collègue qui eût avec lui une franche sympathie d'opinions. D'un côté, le nom de M. de Villèle était une menace directe contre la loi des élections. M. Cuvier l'avait défendue, comme commissaire du roi, devant la chambre des députés. Cet illustre savant semblait se faire une loi de prouver que le génie des sciences n'a rien d'incompatible avec l'esprit de l'administration ; un ministère lui eût fourni une occasion de plus de montrer l'étendue et la variété des facultés de son esprit ; mais il craignait de s'engager dans une situation fausse, contradictoire et impopulaire. MM. Siméon et Mollien faisaient des réflexions du même genre ; ces ministres désignés ne se virent qu'un moment chez M. le duc de Richelieu ; ce moment suffit pour leur montrer qu'ils ne pourraient s'entendre sur la direction à suivre, et particulièrement sur l'importante loi des élections. Le lendemain, chacun d'eux, à l'exception du général Lauriston, écrivit une lettre de regrets et de refus. Le duc de Richelieu, qui venait d'obtenir un

1818. plein et prompt succès dans une négociation ouverte avec les plus puissans souverains de l'Europe, éprouva quelque dépit d'avoir échoué dans une négociation qui semblait d'une nature moins difficile ; mais il se consola, en pensant que ce contre-temps le dégageait d'un fardeau qu'il eût porté avec plus de résignation que de confiance. Il y vit un argument pour persuader au roi et se persuader à lui-même qu'il manquait d'aptitude pour les affaires de l'intérieur, et enfin, que la vie ministérielle était, sinon éteinte, du moins suspendue en lui; d'après ces motifs, sur lesquels il insista fortement, il envoya de nouveau sa démission; le roi l'accepta cette fois, non sans regret de voir s'éloigner un homme d'un si beau caractère, qui venait de rendre à la couronne un si éclatant service, mais aussi avec la satisfaction de n'être plus contrarié, ni dans ses affections, ni dans un plan de conduite qu'il ne croyait point encore devoir abandonner. M. Decazes composa le ministère avec le général Dessoles, que lui-même avait désigné pour président du conseil, chargé des affaires étrangères, et qui avait rendu de grands services à la restauration; pour lui il se réserva le ministère de l'intérieur, M. de

Serre fut chargé de celui de la justice, M. Louis rentra dans celui des finances, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr conserva celui de la guerre, M. Portal eut la marine, le général Lauriston la maison du roi. 1818.

La première pensée du nouveau ministère, entré en fonction le 3 décembre, fut de demander une récompense nationale pour M. de Richelieu. Déjà il avait été prévenu, ou plutôt secondé dans ce vœu, à la chambre des pairs, par le marquis de Lalli; dans celle des députés, par M. Benjamin Delessert. Tandis qu'on délibérait pour prendre cette demande en considération, on lut une lettre du duc de Richelieu, adressée aux deux chambres.

Nouveau ministère.

« Si dans le cours de mon ministère, » y disait-il, j'ai eu le bonheur de rendre » des services à la France, et, dans ces der- » niers temps, de concourir à l'affranchis- » sement de son territoire, mon âme n'en » est pas moins attristée de savoir ma pa- » trie accablée de dettes énormes; trop de » calamités l'ont frappée, trop de citoyens » sont tombés dans le malheur, et il y a » trop de pertes à réparer pour que je puisse » voir s'élever ma fortune en de telles con- » jonctures. L'estime de mon pays, la bonté

1818. » du roi, le témoignage de ma conscience » me suffisent. »

Récompense décernée au duc de Richelieu.

Une si noble déclaration n'empêcha point le ministère de convertir en projet de loi le vœu qu'on venait d'exprimer dans les deux chambres. Le marquis Dessoles, après avoir tracé un brillant tableau des services, des vertus et du désintéressement de son prédécesseur, demanda la formation d'un majorat de cinquante mille francs de revenu, attaché à sa pairie et composé de biens immeubles choisis par le roi, parmi les domaines attachés à la liste civile. La discussion fut digne de son objet. Peu de voix dans les deux oppositions, soit libérale, soit royaliste, s'abstinrent de donner des éloges au ministre de la libération, même en combattant la proposition du majorat. Parmi ces orateurs, les uns alléguaient les charges de l'état, les autres se prononçaient avec force contre toute espèce de majorat et de substitution. La plus sérieuse difficulté roulait sur une aliénation des biens de la liste civile, défendue par la Charte et par la loi de 1814. La commission partagea ce scrupule, et demanda que le majorat fût formé sur le domaine de l'état. Cet amendement sauva le projet de loi, qui pourtant, dans la chambre des députés, ne

fut adopté qu'à une majorité de cent vingt-quatre voix contre quatre-vingt-cinq. Il obtint un plus honorable succès à la chambre des pairs; la majorité, pour l'adoption, y fut de quatre-vingt-trois voix contre quarante-cinq. 1818.

Ainsi, par l'organe des trois pouvoirs législatifs, la France avait voté un *Blenheim*, non à un guerrier décoré de quelques victoires, mais à un négociateur qui avait réparé l'effet du plus sanglant désastre qui ait attristé nos annales. Ainsi s'étaient terminés quelques dissentimens élevés entre des hommes d'état, hommes de bien. Ce n'est pas sous de telles couleurs que nous avons eu à peindre dans l'histoire de la révolution les discordes élevées entre des hommes qu'une conspiration avait unis. M. de Richelieu avait quitté Paris, il était à Bordeaux quand il reçut la loi de récompense. Il n'en accepta que l'honneur, et disposa du majorat de cinquante mille francs de revenu pour l'hôpital de cette ville. Quel était alors son revenu? Nul en fonds, nul en capitaux. Il possédait des diamans, présens d'usage dans la diplomatie. Plus tard, mesdames de Montcalm et de Rochechouart, ses sœurs, les lui demandèrent, comme si elles avaient voulu s'en parer, et, en les vendant, acquirent pour

1818. lui une inscription sur le grand-livre, de sept à huit mille francs de rentes. Nous disons de tels hommes, qu'ils sont dignes de l'antiquité. Ce genre d'éloges est peu flatteur pour nos hommes publics, et cependant il est vrai de dire que l'art de s'enrichir dans les grands emplois n'a jamais été ni plus rare ni plus diffamé. Est-il un seul de mes lecteurs qui ne pense maintenant à l'immense fortune du cardinal de Richelieu, du cardinal Mazarin, et même de Colbert. La publicité vaut encore mieux que toute la vigilance d'un roi absolu.

La démission et le départ de M. le duc de Richelieu n'arrêtèrent point le mouvement qui se préparait à la chambre des pairs contre la loi des élections. Des cœurs sincères, d'excellens esprits étaient frappés des plus vives alarmes sur l'effet de ces renouvellemens qui, disait-on, tendaient à mettre l'autorité légitime en présence de la chambre des cent jours. Fallait-il attendre les chances d'une troisième épreuve? Mais alors une majorité déterminée ne permettrait plus l'emploi du remède. On désirait qu'une proposition qui allait vivement agiter les esprits fût tempérée par le nom de son auteur, et partît d'un royaliste fort étran-

ger à l'esprit de parti, sévèrement ami de l'ordre, et fortifié par l'âge dans les principes d'une modération qui eût fait la loi de sa vie : cet honneur dangereux fut déféré à M. Barthélemy, cet honorable vétéran de la diplomatie, qui, élu contre son vœu membre du directoire exécutif, s'était vu au bout de quelques mois, saisi, garrotté par trois de ses collègues, et transporté du palais du Luxembourg, au tombeau brûlant de Sinnamary. Sa délivrance inespérée avait été un sujet de joie pour les gens de bien de tous les pays. On aimait en lui le neveu de l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Au lieu de la réserve diplomatique, on trouvait sur ses traits, dans ses paroles, la bienveillance et le calme du sage. 1819.

On parla à sa conscience, et sa conscience seule lui suggéra une démarche dont les résultats politiques pouvaient difficilement se calculer. Le 20 février, il s'exprima ainsi devant la chambre des pairs :

Proposition de M. Barthélemy.

« Il y a maintenant deux ans, qu'un » changement important fut introduit dans » nos institutions naissantes, par l'établissement d'un nouveau système d'é» lection. Les avantages annoncés furent » soutenus avec tant de chaleur, les incon-

1819. » véniens prévus furent appuyés par des
» raisonnemens si plausibles, qu'il fut per-
» mis d'être incertain dans une matière
» aussi grave. La marche de nos discussions
» rendit même cette incertitude si naturelle,
» qu'elle fut peu à peu partagée par les ora-
» teurs du gouvernement même, et qu'en
» dernière analyse ils déclarèrent que ce
» système nouveau était un essai que l'on
» voulait faire, et que la loi d'élection étant
» une loi d'organisation, si l'essai ne répon-
» dait pas à l'espoir que donnait le nouveau
» système, le pouvoir qui faisait la loi pou-
» vait aussi la modifier.

» Cette déclaration, messieurs, fixa beau-
» coup d'incertitudes, et, je l'avoue à cette
» tribune, je fus du nombre de ceux qu'elle
» détermina à voter en faveur de la loi
» proposée. Deux ans se sont écoulés, deux
» épreuves ont été faites, deux fois le gou-
» vernement a témoigné des alarmes. C'est
» par conséquent pour moi un devoir de
» conscience que de solliciter aujourd'hui
» l'effet d'une promesse qui a déterminé
» mon vote.

» Je demande donc que la chambre des
» pairs prenne une résolution, en vertu de
» laquelle le roi serait humblement supplié

» de présenter un projet de loi tendant à 1819.
» faire éprouver à l'organisation des colléges
» électoraux les modifications dont la né-
» cessité peut paraître indispensable. »

L'émotion qui se manifesta au sein de l'assemblée fut, comme le dit un des nobles pairs, le présage et le signal de celle que la proposition allait produire du Rhin aux Pyrénées. La coalition des deux partis qui, depuis trois ans, s'étaient combattus avec assiduité, quoique sans violence, devint manifeste. MM. de Beausset, Pastoret, Fontanes, de Castellane, long-temps appuis du ministère, accueillaient la proposition avec un assentiment aussi prononcé que MM. de Polignac, de Montmorenci et de Fitz-James. M. Barthélemy eut la douleur de voir s'élever contre lui un des compagnons les plus honorés et les plus intrépides de son malheur, M. Barbé-Marbois. Les efforts de celui-ci, ceux de M. Decazes, des ducs de Choiseul et de La Rochefoucauld, de MM. Boissy-d'Anglas et Lanjuinais, ne purent prévaloir contre une résolution fermement arrêtée dans de longues conférences. Il fut décidé, à une majorité de quatre-vingts voix contre cinquante-trois, que le développement de la proposition serait entendue.

1819. Depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis le jour où Bonaparte s'empara du pouvoir suprême, on n'avait plus vu en France de signes extérieurs de l'intérêt que le peuple pouvait prendre aux questions de droit public discutées dans la représentation nationale. Même pendant les cent jours, quelques scènes où le peuple avait été appelé avaient présenté la froideur et la gaucherie d'un mouvement factice et soldé. Pendant la discussion des catégories, l'opinion ne s'exprimait que par des regards sombres et indignés. La proposition de M. Barthélemy répandit une vive agitation dans des classes que la Charte laissait complètement étrangères au droit de suffrage. On s'en occupa dans tous les lieux publics, dans tous les colléges, dans tous les ateliers, et partout on en parla comme d'un événement désastreux; des milliers de pétitions, dont plusieurs étaient chargées de milliers de signatures, circulaient avant même que la proposition eût été développée dans des termes précis. Il semblait à chacun que la chambre de 1815 allait revivre avec le règne des catégories, et que les acquéreurs de domaines nationaux allaient courir le double risque d'être ruinés et proscrits. Les hyperboles de la crainte

allèrent si loin, qu'en parlant d'une grêle, d'un incendie, on disait que ces fléaux avaient été funestes comme la proposition de M. Barthélemy. 1819.

Proposition de M. Barthélemy, adoptée par la chambre des pairs.

Le 26 février, M. Barthélemy développa cette proposition, qui appelait une si grande tempête. Ses griefs contre la loi des élections n'avaient nul caractère de violence. Il ne parlait pas même des nominations qui avaient répandu le plus d'alarmes, et ne désignait désobligeamment aucun des nouveaux députés. Il prétendait que la loi remplissait très-mal son objet, puisque sur cent vingt mille électeurs, près d'un tiers s'était abstenu de voter. Il attaquait surtout l'article qui assimilait l'impôt de la patente à la contribution foncière. Cet abus était d'autant plus intolérable que la perception de la taxe sur les patentes ne se faisait que par douzième, que l'on n'exigeait pas un temps déterminé pour acquérir, par cette voie, les droits politiques, et qu'ainsi il suffisait de vingt-cinq francs, une fois payés, pour voter légalement dans une assemblée électorale, violation manifeste de la Charte, usurpation intolérable sur les droits de la propriété foncière. Il lui paraissait, en outre, indispensable, que désormais les colléges électoraux nommassent des suppléans.

1819. Deux ministres se chargèrent de lui répondre. L'un, M. le marquis Dessoles, président du conseil, et l'autre, M. Decazes. Le discours du premier annonçait une irritation très-vive. Il peignait, sous des couleurs sombres, le mouvement de l'opinion contre une tentative inattendue. Déjà, ajoutait-il, la nouvelle arrive que *l'agitation marche*, et se propage dans les départemens. (Cette métaphore peu noble, peu correcte, fut livrée dans les journaux royalistes à une amère dérision.) Le même ministre se félicitait, sans restriction, du double essai qui avait été fait de la loi des élections et des choix qu'elle avait produits. Il déclarait que le gouvernement repoussait tout changement à cette loi.

Le discours du ministre de l'intérieur, M. Decazes, était moins tranchant; même il laissait entrevoir que la loi pourrait être susceptible de quelques modifications, sur l'initiative desquelles le gouvernement du roi n'avait pas besoin d'être prévenu. Il avouait que les développemens donnés par M. Barthélemy à la proposition, en restreignaient l'effrayante latitude et regrettait qu'ils ne l'eussent pas précédée. « Mais la proposition n'en reste pas moins telle qu'elle a été présentée, et

susceptible de toute l'extension qu'on voudra 1819.
lui donner. Cette loi compte des adversaires qui veulent ruiner en elle le principe même de toutes nos libertés. Pour le moment ils peuvent se montrer satisfaits d'une première brèche qui lui a été faite, mais ils ne s'arrêteront point qu'ils n'aient ouvert, conquis et démoli la place. L'auteur de la proposition contre la loi lui fait l'étrange reproche d'être impopulaire; et cependant quel Français ne sait avec quel enthousiasme le peuple l'a reçue? quel Français ne voit avec quelle énergie il est prêt à la défendre? Mais s'il tient à ses libertés, il redoute la licence. Qu'on ne craigne ici ni violence dans le peuple, ni faiblesse dans le gouvernement. On se plaint de ce qu'un tiers des électeurs s'est abstenu de voter. Fait exagéré et qui ne prouve rien, puisqu'il est notoire que le nombre des absens s'est formé en très-grande partie des ennemis les plus déclarés de la loi. Quant à ce droit de voter, qu'on prétend avoir été acquis à l'aide d'une somme de vingt-cinq francs, douzième d'une patente, cet abus, s'il a existé, ne peut plus se renouveler. La loi est formelle, il faut justifier du paiement de la patente tout entière. »

Il ne dépendait plus des plus habiles

1819. orateurs, de rompre une résolution prise d'avance. La proposition fut prise en considération à la majorité de quatre-vingt-quatorze voix contre soixante. Il fallait encore un troisième combat pour qu'elle fût adoptée; il fut sérieux, sans que l'issue en parût un moment incertaine. Quelques orateurs allaient bien par-delà les termes de la proposition, et déjà parlaient de revenir à deux degrés d'élection, de former un collége des plus imposés, et des colléges d'arrondissemens, et trahissaient enfin leur prédilection pour une loi assez semblable à ces sénatus-consultes, à l'aide desquels Bonaparte avait fait, du gouvernement représentatif, le plus vain, le plus grossier simulacre. M. Lanjuinais perdit patience. Ce vieux soldat de l'assemblée constituante et du jansénisme libéral, qui avait rendu son nom historique, par les combats qu'il livra dans la convention au système régicide, à la terreur, à l'anarchie, dans toute leur puissance, persévérait avec une conscience inflexible dans ses principes démocratiques. Voici son discours, plus remarquable par une énergie voisine de l'emportement, que par la perfection du style oratoire.

Discours de M. Lanjuinais. « J'ai promis des faits, je vais les présenter.

» C'est avec des faits et non plus avec l'arme seule du raisonnement que je viens combattre encore l'attaque, trop véritablement perturbatrice, faite à la loi des élections, qui est notre seconde Charte, comme l'a dit un noble pair. 1819.

» Après quatre ans de notes secrètes, et toujours criminelles et impunies, après l'intrigue d'Aix-la-Chapelle contre notre loi tutélaire, éprouvée deux ans par le plus grand calme et par d'honorables choix, après cette autre intrigue de la fin de décembre dernier, qui avait le même but, et devait ramener les malheurs dont le roi arrêta le cours par son ordonnance du 5 septembre 1816, il s'est formé un nouveau point nébuleux, présage d'une affreuse tempête; et le nuage part de la chambre des pairs. Cette chambre est instituée pour calmer les orages politiques, pour conserver, pour ramener l'harmonie entre les pouvoirs; et c'est en son nom qu'on propose vaguement les innovations, les excitations les plus alarmantes, par cela même qu'elles sont plus incertaines !

» N'en doutons pas, c'est une grande faction, très-visible, hors de cette chambre, la faction des privilèges, des abus, des *siné-*

1819. » *cures*, des prodigalités, de l'oligarchie;
» c'est elle qui nous agite et nous arrête, » pour tâcher d'abattre enfin la Charte, si » long-temps minée, ou pour la rendre tout- » à-fait illusoire, et en réduire les effets à » d'hypocrites cérémonies....

» Le but prochain de la ligue est de ren- » verser le ministère actuel qui a le choix du » roi et l'opinion publique, et qui, par un » avantage nouveau, se distingue à la fois » par le patriotisme et l'esprit d'union, par » des sentimens homogènes.

» On veut le remplacer par les hommes » les plus exaltés de la faction, pour ensuite » anéantir la loi des élections, qui a coûté » deux années de travail et qui est si chère » à l'immense majorité des Français. On » veut rétablir les deux dégrés d'élection si » favorables à l'aristocratie, et ramener les » élections partielles dans les petits chefs- » lieux, abus si sagement prévu par la loi » actuelle.

» En deux mots, c'est le premier acte de » la révolution contre la Charte.

» Quant aux faits qui ont préparé l'atta- » que, s'il est vrai que tout soit en paix du » côté des constitutionnels, tout est en guerre » dans l'Ouest de la part des ennemis décla-

» rés ou secrets de la Charte. Ils ont dans les 1819.
» départemens de cette région, assemblées
» secrètes, armée secrète, avec cocarde par-
» ticulière. »

Ici l'orateur, qui avait déjà été interrompu par des murmures et le rappel à l'ordre, est invité par M. le président à se renfermer dans la question. Un membre, M. le duc de Fitz-James, lui demande les preuves matérielles de ses étranges assertions. On insiste de toutes parts sur le rappel à l'ordre, qui est prononcé. L'orateur veut reprendre la parole, on l'interrompt encore pour inviter les ministres présens à la séance à faire connaître à la chambre ce qu'ils savent sur les faits avancés. Le ministre de l'intérieur croit devoir attendre que l'orateur ait cessé de parler pour y répondre, et M. le comte Lanjuinais reprend la parole.

« Cette armée, qui existe par échelons,
» qui se montre dans les bois et sur les che-
» mins, est soldée, inspectée, va à l'ordre
» chaque jour en certains quartiers. Son ma
» tériel est de plus de dix mille fusils anglais;
» des assemblées secrètes en cette partie du
» royaume ont précédé de plusieurs jours la
» proposition qui nous occupe.

» Les faits qui ont accompagné et suivi

1819. » cette proposition ne sont pas moins remar-
» quables. En deux départemens de l'Ouest, » les plus populeux, il se poursuit deux pro- » cédures criminelles relatives aux armemens » illicites. A l'heure même que je parle, se » continue une information qui doit être de » plus de cinquante témoins.

» Vous connaissez la baisse des fonds qui » a suivi la stagnation dans les affaires de » commerce et d'industrie, le sentiment de » l'indignation publique, les pétitions qui » se succèdent déjà dans vos archives; il » en est une revêtue de plus de trois mille » signatures.

» Si la proposition n'est pas retirée, les » résultats probables sont le rétablissement » des pairs suspendus sans jugement en 1815; » ce sera un retour à l'ordre constitutionnel: » mais ce retour, trop insuffisant, appelle » des nominations de nouveaux pairs, en tel » nombre que la chambre perdra les carac- » tères particuliers qui doivent la distinguer. » Elle est déjà trop nombreuse respective- » ment au petit nombre de la chambre des » députés. Cette dernière chambre, peut- » être, il faudra la dissoudre, et la convo- » quer plus nombreuse.

» Si on néglige ces moyens, il faut changer

» le ministère et chercher de nouveaux fonc- 1819.
» tionnaires qui veuillent consentir à l'ac-
» cepter.

» Alors, nouvelles élections dans le sys-
» tème oligarchique; rétablissement de la
» chambre *aux catégories*, ou d'une cham-
» bre semblable; décadence entière du gou-
» vernement représentatif; mesures d'excep-
» tion qui paraîtront excusables; bientôt mé-
» contentement universel; réveil national,
» peut-être guerre civile, guerre étrangère;
» de toutes parts dangers incalculables pour
» la liberté, le trône et l'autel, la dynastie,
» et particulièrement pour la pairie actuelle,
» peut-être pour toute pairie; en un mot
» despotisme absolu ou liberté, une troisième
» fois, trop chèrement achetée. En définitive
» si l'on veut nous compter, ce n'est pas dans
» cette enceinte; c'est au milieu de trente
» millions de Français qu'il faut établir les cal-
» culs : il n'y a qu'un remède désirable; c'est
» le retrait ou le rejet de la proposition. »

L'effet de ce discours avait été d'irriter plus vivement les anciens et les nouveaux adversaires de la loi. M. Decazes fit de nouveaux efforts pour tempérer l'aigreur des esprits. Il traita de chimériques les craintes répandues sur les dispositions de l'Ouest.

1819. Tout se réduisait à des dénonciations d'une nature fort suspecte et qui tombèrent depuis devant l'examen des tribunaux. M. de Fontanes porta de nouveaux coups à la loi, dans un discours noblement et spirituellement écrit. L'urbanité académique régnait dans ses légers sarcasmes, on peut en juger par celui-ci. « L'histoire atteste, disait-il, et » trop d'exemples ont prouvé que les ministres » en général soutiennent mieux les droits du » prince que ceux du peuple, les nôtres sont » à l'abri de ce reproche. » Le duc de Broglie allait répliquer à ce discours, lorsque la discussion fut fermée par un parti sûr de ses forces. La proposition réunit quatre-vingt-dix-huit voix contre cinquante-cinq.

Dès ce moment on aperçut à peine au sein de la nation, et des chambres mêmes, le parti intermédiaire qui, pendant plus de trois années avait conjuré tant d'orages et réparé tant de désastres. Il s'était divisé en deux fractions qui allaient chacune chercher des forces dans l'un des deux autres partis, et devaient s'y engloutir pour quelque temps.

Les royalistes exclusifs, fiers d'avoir conquis l'une des deux chambres, croyaient n'avoir plus qu'un effort à faire pour con-

quérir le gouvernement; leur inaction calculée ou leurs défaites dans les assemblées électorales les amenaient à ce triomphe. Une fatale occasion s'offrit à la nouvelle majorité de la chambre des pairs, pour faire un nouvel éclat contre un ministère dont l'existence semblait désormais incompatible avec la sienne. 1819.

Changement de l'année financière rejeté.

Le baron Louis avait présenté à la chambre des députés un projet fort sage pour le changement de l'année financière. Depuis le règne de la Charte, les chambres s'étaient trouvées dans la situation la plus fausse pour voter le budget. La session s'ouvrait vers la fin de l'année. Le budget, voté pour cette même année, allait finir son exercice. Il fallait que le ministère se hâtât de demander quatre ou six douzièmes provisoires sur un budget qui n'était pas encore discuté. La nécessité pressait, les chambres, en refusant ce provisoire, auraient fait manquer le service public. En accordant sa demande, elles n'avaient le loisir de rien examiner. On ne pouvait dire alors que l'impôt fût voté librement, puisqu'il l'était sans connaissance des charges et des ressources. La faculté d'examen n'existait plus que pour le budget des six derniers mois de l'année; mais un

1819. premier engagement était pris, de premières bases avaient été aveuglément posées, la liberté n'était pas complète. Le ministre des finances ne trouvait qu'un moyen, c'était de faire voter cette fois dix-huit mois d'impôt, en sorte que toute l'année y fût comprise. Il est vrai que la Charte disait que l'impôt ne pouvait être voté que pour une année; mais puisque d'un autre côté elle voulait que l'impôt fût consenti librement, c'était entrer dans son esprit que de substituer un vote définitif à un vote provisoire. L'opposition libérale, toute incommode qu'elle était pour le ministère, trouva de la franchise dans cette marche, et ne crut point devoir signaler hors de propos des scrupules constitutionnels. Il n'en fut pas ainsi de l'opposition royaliste. Elle montra un zèle tout particulier pour la lettre de la Charte. M. de la Bourdonnaye ne pouvait supporter cette violation, et M. de Villèle sut presque l'égaler en véhémence contre une mesure qu'il se hâta de faire adopter dès qu'il fut à la tête des affaires. Voici comment il termina son discours :

« Lorsque Bonaparte, à la tête de quel-
» ques soldats, vint disperser les membres
» des conseils d'alors, ils invoquèrent les

» droits qu'ils tenaient de la constitu- 1819.
» tion. Il leur répondit : *Vous l'avez vio-*
» *lée*. Redoutez pour vous-mêmes cette ef-
» frayante réponse. (Mouvement dans la
» salle). Redoutez-la, soit que votre posi-
» tion et votre aveuglement vous conduisent
» à voir encore la démagogie triomphante
» vous demander le renversement du trône
» et la dissolution de la chambre des pairs,
» soit que quelque nouveau soldat tente en-
» core de faire consacrer dans cette enceinte
» la violation du principe salutaire et vital
» pour la France, de la légitimité. Je vote
» pour le rejet du projet de loi. »

Après une réplique de M. Roy et de l'éloquent garde des sceaux, M. de Serre, le projet de loi fut adopté à la majorité de cent trente-deux voix contre cent. Il était porté depuis quelques jours à la chambre des pairs. Une commission avait été nommée pour l'examiner. M. le duc de Lévis se présenta pour en faire le rapport le 4 mars, deux jours seulement après la séance où la proposition de M. Barthélemy avait été adoptée. Les passions fermentaient jusque chez les esprits les plus modérés. Une seule discussion orageuse avait fait oublier trois ans de sagesse. Les vainqueurs de la veille

1819. étaient partagés entre l'espérance de réaliser et d'accomplir promptement des mesures où le salut de l'autorité royale leur paraissait attaché, et la crainte d'un coup d'état qui pouvait porter sur la pairie même. « Que signifient les étranges prédictions de M. Lanjuinais? se demandaient-ils les uns aux autres; ne sont-elles pas la révélation d'un complot qui, formé d'abord dans le comité directeur, n'a été que trop accueilli dans le conseil des ministres? Voudrait-on dégrader cette chambre, anéantir la liberté de ses vœux, après avoir, par une loi fatale, peuplé l'autre chambre des hommes les plus dangereux pour le trône? Déjà circulent des listes de nouveaux pairs destinés à rompre notre majorité. N'est-ce qu'une menace? Nous ne devons point en paraître épouvantés, on la répéterait éternellement pour nous forcer à une éternelle dépendance. Nous n'avons qu'une manière de protester d'avance contre un coup aussi violent, et d'éveiller de salutaires scrupules dans le cœur du roi. Il faut accepter le combat que le ministère nous présente, lui donner une nouvelle preuve de notre union, une preuve signalée de notre défiance, et lui faire pressentir, par le rejet d'une loi financière, toute l'hostilité de nos

dispositions contre le budget, contre tous les actes qui émaneront de lui. Si la chambre des pairs est à la veille de sa mort, qu'elle laisse du moins à ses oppresseurs un testament d'indignation. » Ainsi s'exaspéraient de concert des amis de M. de Richelieu et des ennemis de l'ordonnance du 5 septembre. Tout pouvait facilement se concilier encore, mais on prit le parti de fermer toute voie à la conciliation. 1819.

M. le duc de Lévis fit son rapport sur le projet de loi pour l'année financière; la commission dont il était l'organe le rejetait comme inconstitutionnel. Contre l'usage de la chambre, qui laissait toujours un intervalle entre le rapport et la discussion, une inflexible et invariable majorité voulut que la discussion s'ouvrît immédiatement. MM. d'Herbouville et Jules de Polignac se montrent vengeurs ardens de la Charte. MM. Garnier et Cornet ne sont écoutés dans leur apologie de la loi qu'avec une froide bienséance. On veut aller aux voix séance tenante, sans que les ministres aient été entendus. On ne peut trop tôt leur envoyer un manifeste de guerre. En vain représente-t-on que la chambre viole tous ses usages, qu'elle a toujours donné

Rapport sur l'année financière.

1819. l'exemple d'une parfaite maturité dans ses délibérations, que la chambre des députés a consacré plusieurs jours à cette même discussion qu'on veut clore en deux heures, qu'un acte de colère ne prouve ni dignité, ni force réelle, et peut provoquer ailleurs des actes du même genre. Afin de mieux annoncer que cette séance est le complément de celle où s'est agitée la proposition de M. Barthélemy, le scrutin offre fidèlement la même majorité, quatre-vingt-treize voix contre le projet, et cinquante-quatre en sa faveur.

Défiance réciproque entre la chambre des pairs et les ministres.

Cette résolution était prévue par les ministres, leur réponse était prête : « La coalition formée dans la chambre des pairs, disait-on dans le conseil des ministres, place le roi dans la plus cruelle alternative. En abandonnant un système dont cette même chambre s'est montrée trois ans le fidèle appui, elle veut le forcer d'en sortir et de changer brusquement tout l'esprit de son règne et ses institutions. Elle ne se borne plus à exprimer des alarmes sur une seule loi, à demander des modifications indéfinies, à jeter une vague et sombre terreur dans la nation. Par sa résolution d'aujourd'hui elle semble exiger un ministère pris dans son

sein. Ce ministère est-il possible? Aurait-il quelques jours à vivre? La chambre des pairs est-elle le parlement tout entier? Ses vœux sont-ils en rien partagés par celle des députés? Celle-ci n'est-elle pas vouée de cœur à une loi d'élections qui constitue aujourd'hui notre vie politique? Nul ministre nouveau ne pourrait prévaloir sur ses principes, sur sa conscience, sur ses liens. Dès que ce bouleversement ministériel serait annoncé, elle jeterait un cri d'alarmes que la nation n'est que trop disposée à répéter. La fermentation est grande aujourd'hui, elle est sombre, elle est effrayante, et si demain elle se changeait en insurrection, est-on sûr des moyens de la réprimer? Les troupes sont peu nombreuses, une partie de l'armée est bien jeune, et l'autre est trop vieille pour n'avoir pas de souvenirs. Cette armée, que le roi a voulu rendre nationale, soutiendrait mal un plan que deux cent mille baïonnettes étrangères ne pourraient faire réussir. Marcher contre la loi des élections, c'est marcher contre l'ordonnance du 5 septembre. Voilà ce que chacun comprend. Que fera-t-on? On dissoudra la chambre des députés; oui, mais il faudra procéder à des élections nouvelles, sous l'empire même de la loi 1819.

1819. qu'on veut abroger, et, par dessus tout, sous l'empire des passions déchaînées qui dicteront les choix les plus hostiles et vraisemblablement les plus funestes. Puisque ce moyen est impraticable, que tenter? Réformer la loi des élections, c'est-à-dire briser la Charte par une ordonnance royale? Ose-t-on attendre du roi un parjure ou un acte de démence? Le roi pourrait-il s'aider pour une telle opération de la chambre des pairs? Les sénatus-consultes impériaux ne sont pas une arme à l'usage de la légitimité. La chambre des pairs s'épouvanterait elle-même d'un tel moyen. A cette proposition, ne voit-on pas la coalition qui se dissout d'elle-même? Parmi ceux qui viennent de témoigner un respect affecté pour un article de la Charte, n'en est-il pas un grand nombre qui la chérissent sincèrement, qui partagent tous les loyaux sentimens du duc de Richelieu? Est-ce lui qu'on appellerait pour des actes violens? Ce signataire courageux de l'ordonnance du 5 septembre voudrait-il r'ouvrir de ses mains la chambre de 1815? Est-ce M. de Talleyrand qui se chargerait d'un tel soin? Qu'a-t-il de commun avec une chambre dont il a détesté hautement les principes? Des royalistes modérés conviennent-ils à des me-

sures purement arbitraires? Où trouver des hommes assez peu scrupuleux, assez illustres, assez redoutés, pour tenter une telle entreprise? Quand même le roi aurait pour premier ministre, ou pour connétable un homme d'une gloire égale à celle de Bonaparte, et d'une volonté aussi indomptable, on ne pourrait résoudre en France, et aujourd'hui, le problème de sacrifier aux privilégiés d'autrefois la France entière, tout ce qu'elle a produit depuis trente ans d'illustre dans les armes, dans la science politique, dans l'administration, dans les lettres et les sciences, dans les lois, dans le commerce et l'industrie. » 1819.

« Non, le beau système qu'a conçu le roi, et que S. M. suit avec une admirable persévérance, ne doit point être abandonné. Tout symptôme d'irrésolution dans l'autorité deviendrait une source d'agitation dans le peuple. Un combat prolongé entre les deux chambres, sur la même question qui fut agitée dans les états généraux en 1789, reproduirait toutes les passions de cette terrible époque. L'autorité royale fit alors la faute de paraître flottante entre les deux partis, et par-là elle se rendit suspecte à celui qui ne pouvait manquer d'obtenir la

1819. victoire. De là d'horribles catastrophes. Un combat du même genre doit être aujourd'hui terminé sitôt qu'il est ouvert. Ni négociations, ni promesses, ni menaces, ne parviendraient à rompre une coalition où l'intrigue a bien eu quelque part, mais qui s'appuie aussi sur des alarmes sincèrement, quoiqu'aveuglément, conçues. Un funeste point d'honneur arrêtera long-temps des hommes qui ont pu sortir une fois des habitudes de leur esprit et de leur caractère. On ne se retire point du champ de bataille après avoir lancé le cartel, tel n'est point l'esprit d'un corps : il faut rompre cette majorité, et une seule ressource est offerte, c'est la création de soixante nouveaux pairs. L'autorité royale se met à couvert des entreprises de la chambre des députés par sa dissolution. Forcée de lutter contre la chambre des pairs, elle n'a qu'une ressource, c'est l'adjonction à la pairie. La chambre haute, dans laquelle a été transféré tout le pouvoir politique de la noblesse française, est-elle assez nombreuse? N'est-il pas de grandes illustrations qu'elle réclame? Est-ce affaiblir son lustre que de l'enrichir de talens, de connaissances et de vertus qui se sont exercés dans des jours d'orage et de gloire, ou qui ont soutenu l'hé-

ritage de noms depuis long-temps célèbres? 1819.
Ce choix ne peut-il être fait de manière à prouver que l'on n'a point cherché à donner des primes à la servilité? »

Création de soixante nouveaux pairs.

Le lendemain d'une délibération si importante, si nouvelle, et dont l'occasion était si fatale, on vit paraître dans *le Moniteur* une ordonnance qui nommait soixante pairs. Quoique cette ordonnance assurât le maintien de la loi des élections, il s'en fallut de beaucoup qu'elle fût reçue avec une joie aussi universelle que l'ordonnance du 5 septembre; elle fut attaquée avec violence et défendue avec peu de chaleur. Le parti libéral eût peut-être désiré des choix plus conformes à son esprit, et il ressentait, malgré son triomphe, quelque inquiétude sur un coup porté à l'indépendance des opinions; enfin, il redoutait un exemple dont on pourrait user contre la liberté même. La scission qui s'était manifestée dans le parti modérateur à la chambre des pairs, ne fit que se propager parmi tous ceux qui au dehors montraient un même zèle pour la légitimité et pour la Charte. Chacun se dispersa au gré de ses affections et de ses inquiétudes. Le sort des modérés fut de trouver, pour quelque temps, des maîtres impérieux parmi les nou-

1819 veaux alliés qu'ils choisirent. On éleva des doutes sur l'efficacité d'une si vaste adjonction à la pairie. Elle reçut bientôt un complément, par une ordonnance du roi, qui rappela douze des pairs qui avaient été éliminés après les cent jours. On prévit que la nouvelle majorité serait aussi faible que précaire. Le bienfait était accordé sans condition à des hommes d'honneur, de conscience, dont plusieurs possédaient un talent élevé, ce qui prouve le plus souvent une âme noble et haute. Revêtus d'un titre éminent, ils seraient jaloux d'en soutenir l'éclat et même d'attester leur indépendance. Cependant on se réunissait à dire que la responsabilité des ministres deviendrait illusoire, s'il dépendait d'eux d'ajouter à la chambre devant laquelle ils pouvaient être traduits, un nombre indéterminé de leurs partisans. Depuis M. de Châteaubriand jusqu'à ses plus humbles soldats, tout foudroya la nouvelle ordonnance. MM. de Villèle, de Corbière, de Castelbajac et plusieurs autres, lançèrent des imprécations qui devaient bientôt retomber sur leur tête. A la chambre des pairs, M. de Lamoignon voulut protester contre l'ordonnance; mais le respect pour la volonté du roi prévalut, et la séance

fut levée. Quelqu'opinion que l'on se forme sur cette mesure ou sur ce coup d'état, il convient d'observer que la chambre des pairs, fortifiée en talens et illustrations diverses, fut pendant quatre ans la digue la plus puissante que la liberté pût opposer au ministère insidieux de M. de Villèle, au pouvoir mystérieusement organisé des jésuites, de la congrégation et de l'ultramontisme, et au nouveau règne de la chambre de 1815, devenue la chambre septennale. 1819.

Débats à la chambre des pairs.

Il tardait aux députés de recevoir la résolution de la chambre des pairs sur la loi des élections, pour exprimer des vœux tout contraires. Pendant que la proposition de M. Barthélemy se discutait encore, M. Lafitte avait déjà demandé que la chambre, par une adresse au roi, se prononçât contre tout changement. Cette proposition parut prématurée, la résolution arriva lorsque la chambre des pairs avait déjà été frappée de l'adjonction, et par conséquent lorsque l'issue du combat n'était plus incertaine; la discussion n'en fut pas moins animée. Le talent y parut avec un éclat digne de si grands intérêts. L'histoire éloigne à regret de vastes développemens qui ne sont point de son ressort. M. Beugnot, organe de la commission, con-

1819. clut, dans un discours d'une discussion fine et pressante, au rejet de la résolution. Elle trouva un puissant défenseur dans M. de la Bourdonnaye, qui, signalant à l'indignation publique la peine qui venait d'être infligée à la chambre héréditaire, montra le despotique ministériel recueillant toutes les dépouilles, et suivant tous les exemples du despotisme impérial. M. Royer-Collard eut recours aux armes les plus puissantes de sa logique pour venger une loi dont la conception première lui était attribuée. On peut en juger par ce début :

« La loi des élections, dit-il, constitue » d'abord le gouvernement représentatif par » l'élection directe, donc elle ne peut être » attaquée que l'élection directe ne le soit » en même temps, et avec l'élection directe, » l'influence prépondérante que l'élection » directe attribue à la classe moyenne. Or, » messieurs, l'influence de la classe moyenne » n'est pas une préférence arbitraire, quoi- » que judicieuse, de la loi : sans doute, elle » est avouée par la raison et par la justice; » mais elle a d'autres fondemens encore que » la politique respecte davantage, parce » qu'ils sont plus difficiles à ébranler. L'in- » fluence de la classe moyenne est un fait,

» un fait puissant et redoutable; c'est une 1819.
» théorie vivante, organisée, capable de
» repousser les coups de ses adversaires : les
» siècles l'ont préparée, la révolution l'a
» déclarée; c'est à cette classe que les inté-
» rêts nouveaux appartiennent; la sécurité
» ne peut être troublée sans un éminent
» danger pour l'ordre établi. Or, la sécurité
» est troublée si son influence est compro-
» mise; son influence est compromise, si la
» loi des élections est attaquée. La résolu-
» tion de la chambre des pairs attaque la
» loi des élections; donc elle est dangereuse,
» et elle doit être rejetée à ce titre.....

» La proposition adoptée par la chambre
» des pairs menace à la fois toutes les trans-
» actions et toutes les libertés, parce que
» la Charte a passé tout entière dans la loi
» des élections. En effet, détruisez la cham-
» bre élective, la Charte est vaine; détruisez
» la loi sur laquelle repose la vérité des élec-
» tions, vous avez de fausses élections, de
» faux députés, une chambre infidèle; car
» une chambre peut l'être, et la nation
» perd la Charte..... »

M. Royer-Collard trouva un adversaire dans un orateur qui avait réuni ses armes aux siennes dans la première discussion de cette

1819. loi. M. Lainé n'attaquait point la loi dans son essence, c'est-à-dire dans l'élection directe, mais il condamnait des dispositions partielles, dont deux expériences lui avaient démontré les abus : lui-même n'avait présenté la loi que comme un essai susceptible de diverses modifications. Les abus qu'il signalait étaient à peu près ceux qu'avait indiqués M. Barthélemy. Le remède lui paraissait urgent. *Dans une telle circonstance*, disait-il, *laisser faire au temps, c'est s'abandonner au temps qui dévore.*

Au milieu de ces débats, où la passion elle-même semblait se conformer à un ordre rationnel, une assertion de M. de Villèle reporta les esprits sur ce que la fin de 1815 avait vu de plus hideux. Ce député, pour prouver que les préfets avaient usé fort arbitrairement de la formation des listes électorales, cita l'exemple du département du Gard, où le nombre des électeurs, qui n'était en 1817 que de neuf cent quatre-vingt-onze, fut porté en 1818 à quinze cent quatre-vingt-dix-huit. M. de Saint-Aulaire, député de ce département, déclara que sur quatorze cents électeurs, lui et ses collègues avaient réuni environ mille suffrages. Puis il dévoila les causes sanglantes qui

avaient éclairci le nombre des électeurs dans une anneé fatale : 1819.

« Vous parlez des élections de 1818, » ajoute l'orateur, et moi je vais parler de » celles de 1815 : elles devaient avoir lieu le » 21; le 17, treize électeurs protestans fu- » rent égorgés (mouvement d'horreur dans » l'assemblée), et les autres se retirèrent » consternés dans leurs montagnes. Voilà » ce qu'on appelle la paix ! *Atque ubi solitu-* » *dinem fecerunt, pacem appellant.* L'an- » née dernière, les mêmes députés de 1815 » se présentèrent encore au collége; les » crimes n'avaient point été punis et les » craintes se réveillèrent : il fallait que l'ad- » ministration détruisît ces craintes..... »

« S'il y a eu des assassinats, s'écrie alors » M. de Villèle de sa place, ils doivent être » punis : pourquoi le gouvernement n'en a- » t-il pas fait justice? pourquoi ne les défère- » t-on pas aux tribunaux? »

Cette interpellation inattendue appela des réponses tumultueuses et pleines de colère. Qui ne savait combien les assassins de Nîmes avaient été protégés contre le glaive de la loi? Par un singulier mouvement, les députés les plus irrités parurent craindre eux-mêmes de porter à la tribune l'agitation de

1819 leur âme, la salle se trouva vide, sans que le président eût levé la séance.

La discussion devait être terminée par M. de Serre, garde des sceaux. Nul des discours de cet orateur n'a obtenu un succès aussi populaire, nul ne me paraît mieux prouver que l'improvisation d'un esprit clair et ferme peut égaler en énergie et profondeur le travail d'un forte méditation. M. de Serre ne craignit point de remonter aux premières sources de l'agitation qui s'était manifestée, et de faire allusion à des dissentimens élevés dans le conseil du prince entre des hommes honorables. Écoutons-le parler :

Discours de M. de Serre

« Vous vous le rappelez, messieurs, à la » fin de l'automne dernier, la France affran- » chie se livrait à l'espoir de jouir de la paix, » du repos, de ses institutions, de leur per- » fectionnement; enfin, du fruit de ses souf- » frances et de sa résignation. Tout à coup » une crise inattendue se manifesta; tout le » royaume en fut ému : le gouvernement » lui-même en fut ébranlé. L'Europe éton- » née se demandait si nous allions périr au » port, si nous allions rouvrir aux peuples » effrayés la carrière des révolutions nou- » velles. Chacun cherchait la cause secrète » d'un trouble aussi imprévu. On apprit

» bientôt qu'une institution fondamentale, 1819.
» la loi des élections, et avec elle nos desti-
» nées futures, étaient mises en question.
» Dans cette anxiété générale, la chambre
» qui m'écoute se montra ferme et inébran-
» lable; elle rappela avec dignité les prin-
» cipes constitutionnels, qui seuls pouvaient
» nous sauver. C'est de ces jours d'anxiété
» qu'est sorti le ministère actuel. Son origine
» lui dictait sa marche et ses devoirs : il était
» né, le roi l'avait nommé pour la défense
» de nos lois constitutionnelles.

» Cependant, ne croyant pas que de long-
» temps au moins elles pussent être mena-
» cées de nouveau, le ministère s'occupait
» uniquement de préparer les travaux lé-
» gislatifs qu'attendaient les chambres, de
» faire les améliorations administratives que
» sollicitaient les départemens, lorsque dans
» cette sécurité, partagée avec lui par la na-
» tion, parut subitement la proposition qui
» nous occupe en ce moment. Avec elle aussi-
» tôt se montrèrent de fâcheux symptômes
» d'agitation, le discrédit, les craintes, et
» surtout les espérances qui, en décembre
» dernier, avaient produit un effroi si uni-
» versel.

» Cette proposition trouvait dans la

1819. » chambre haute et au dehors, des amis, des » apologistes moins prudens ou plus sincères » qu'elle n'en trouve aujourd'hui dans celle- » ci. On refusait de préciser la proposition » d'aucun changement spécial, l'on insistait » sur la nécessité d'attaquer la loi tout en- » tière; on ne la respectait, on ne l'épar- » gnait ni dans son principe ni dans aucune » de ses dispositions. Sans doute la parole » est libre dans l'une et l'autre chambre, et » nous devons éviter un échange amer de » censures réciproques, mais il nous est du » moins permis de voir, d'ouïr et de com- » prendre; or, les hommes habituellement » les plus circonspects et les plus mesurés » déclaraient hautement, que ce n'était point » à des colléges, réunis seulement une fois » toutes les cinq années, qu'il fallait confier la » garde de nos droits et la stabilité de l'état, » que c'était à l'esprit de corps uniquement » que ces garanties pouvaient être deman- » dées; que c'était au sol, à la grande pro- » priété qu'il fallait exclusivement attribuer » l'influence et le pouvoir.

» Ayons donc la sincérité de rendre à cette » proposition son véritable caractère. Elle » ne se présentait point, comme on vient » de vous la peindre, timide et modeste,

» humble, suppliante, effrayée elle-même » du tumulte èt du bruit qu'elle a causés. » Elle était menaçante et subversive, telle » enfin que dès le premier instant les mi- » nistre du roi l'ont signalée, telle qu'ils » l'ont combattue. » 1819.

L'orateur devait répondre à l'interpréta- tion de M. de Villèle sur les assassinats du Midi; il le fit dans les termes suivans:

« Je citerai peu de faits, mais marquans, » mais notoires. Je les citerai sans réflexions. » Le général commandant à Nîmes, au mi- » lieu d'une sédition, protégeait de sa per- » sonne et de son épée l'ordre public et les » citoyens. Il est frappé d'un coup de feu » dans la poitrine tiré à bout portant. L'au- » teur du crime est saisi; le fait est certain, » avoué. Le juge pose cette question : L'ho- » micide a-t-il été commis dans le cas d'une » légitime défense? Le jury répond affirma- » tivement, et l'accusé est acquitté!

» Un autre général, commandant à Tou- » louse, veut apaiser une émeute, et reçoit » une dangereuse blessure. Il est porté dans » son domicile : ses assassins y pénètrent et » le déchirent tout vivant de mille coups. » Ils sont mis en jugement; on allègue en » leur faveur qu'ils n'ont pu donner la mort

1819. » à un homme blessé déjà d'un coup mortel, » et deux d'entre eux sont condamnés seu- » lement à la réclusion.

» Un homme, dont l'horrible surnom » coûte à prononcer, Trestaillon, et ses co- » prévenus, sont poursuivis comme auteurs » de plusieurs assassinats : ils sont traduits à » Riom, où l'on espérait une justice plus » indépendante ; il a été impossible d'obte- » nir la déposition d'un seul témoin contre » eux ; la terreur les avait glacés ; quant aux » témoins à décharge, il s'en présentait sans » nombre. Faute de preuves, ces prévenus » ont été rendus à la liberté.

» Voici un dernier fait, mais plus récent. » L'esprit de parti s'est agité avec violence ; » il a disputé au glaive de la loi les accusés » de l'assassinat de Fualdès.

» Je finis, messieurs, et pose dans son » expression la plus simple la question que » vous allez décider ; la voici : La France » sera-t-elle livrée ou non à la domination » des partis ? La France repousse cette do- » mination, elle n'en attend qu'oppression, » que honte et que calomnie ; prêt à les » combattre tous, le gouvernement du roi » réclame votre secours pour les vaincre, et » il ne l'aura pas réclamé en vain. »

La résolution de la chambre des pairs fut rejetée à la majorité de cent cinquante-quatre voix contre cent cinquante. 1819.

Loi sur les délits de la presse.

La marche du gouvernement parut pendant quelques mois plus facile. Il n'avait à produire que des lois, ou des mesures favorables à la liberté, à la concorde, et tout empreintes de ces sentimens de clémence dont le cœur du roi était rempli; les Français jouissaient enfin sans restriction de la liberté individuelle, première base sur laquelle se fonde la régénération des partis. La liberté fut rendue à la presse périodique, seulement les entreprises des journaux étaient assujéties à des cautionnemens. Une autre loi, présentée et défendue par M. de Serre, caractérisa les délits de la presse et en assigna les peines. Cette loi, quoique moins sévère que la législation de 1815, se ressentait encore des ombrages excités par des discordes récentes et des catastrophes cruelles : les amendes étaient élevées, on y joignait des mois ou des années de prison; mais le législateur laissait des limites assez larges entre le *maximum* et le *minimum* de la peine. L'un des principes les plus sages de cette loi fut de séparer avec soin l'homme public de l'homme privé, et les attaques faites contre l'un, des

1819. attaques dirigées contre l'autre au nom de l'intérêt public. M. Royer-Collard s'efforça d'introduire cette distinction, non-seulement dans les lois, mais encore dans nos mœurs, et il créa cette expression heureuse devenue proverbiale parmi nous : *Il faut murer la vie privée de l'homme.* Le plus grand effort de la discussion roula sur un article qui punissait les outrages faits *à la morale publique.* Ce mot paraissait aux uns trop vague, et d'une extension arbitraire ; à d'autres il paraissait restreint et n'offrant qu'une sorte de subterfuge pour éviter un mot nécessaire, *outrage à la religion.* Ici l'esprit se reportait sur de sanglantes pages de nos annales. Avec un seul mot introduit dans la loi, on pouvait mentir à l'esprit de la Charte, anéantir la liberté des cultes qu'elle consacre, et renouveler les fureurs, les crimes, les atrocités des persécutions religieuses. Ce danger fut développé avec beaucoup de force par M. Cuvier, commissaire chargé de défendre la loi :

« Vous voyez, dit-il, les conséquences et
» les dangers du vague que vous introduisez
» dans la loi ! Qu'il me suffise de vous dire,
» qu'aux yeux d'un homme attaché à un
» culte, attaquer comme faux les dogmes
» qu'il professe, c'est les outrager. Citerai-je

» l'histoire des trois derniers siècles : Des- 1819.
» cartes, Arnauld, Pascal, tout ce que ces
» siècles avaient produit de plus vertueux,
» les hommes les plus religieux, je ne dis
» pas seulement dans le sens philosophique,
» mais les plus attachés aux cultes de leurs
» pères, persécutés pour des controverses;
» Pascal accusé de fanatisme; Descartes, qui
» avait trouvé de nouvelles preuves de l'exi-
» stence de Dieu, accusé de nier cette exi-
» stence. Encore avaient-ils des juges dignes
» d'eux, ils étaient traduits devant leurs
» pairs; mais aujourd'hui ressucisterez-vous
» la Sorbonne, ou bien traduirez-vous de-
» vant le jury d'une petite ville de province
» Buffon et Montesquieu? Il n'est pas de
» tribunaux où on ne les puisse condamner
» avec un peu de subtilité.

» Vous craignez de mettre dans les mains
» des incrédules, des impies, une arme fu-
» neste à toutes les religions? Mais cette
» arme est impuissante, elle est épuisée.
» Craignez, au contraire, de remettre une
» arme qui a fait couler tant de sang, dans
» les mains de ceux qui pourraient encore
» s'en servir, de fournir de nouveaux moyens
» aux persécuteurs.

» Non, l'esprit actuel n'est pas irréligieux;

1819. » non, aucun de nos littérateurs distingués » ne voudrait souiller sa plume par des livres » impies. Ils n'obtiendraient d'ailleurs au- » cun succès; et même dans le dernier siècle, » pour obtenir des lecteurs, il leur a fallu » allier à l'impiété des tableaux licencieux.

» On vous a dit que sous l'empire de nos » anciennes lois il y avait des colloques, des » conférences; sans doute : mais comment » furent-ils obtenus? Les premiers qui ma- » nifestèrent des opinions différentes furent » condamnés au feu sans colloques, sans con- » férences. Lorsque, pour défendre leur vie » et leur croyance, ils eurent recours aux » armes, après de longues et sanglantes » guerres civiles, c'est alors que, s'étant fait » respecter par la force, on leur permit des » discussions amicales. A quoi servirent- » elles? Elles furent bientôt suivies de la » Saint-Barthélemy. Elles attisèrent les hai- » nes et les passions; et les guerres civiles » ne cessèrent que par l'entière proscription » de l'une des deux croyances. »

Après une longue et épineuse discussion, il fut arrêté qu'on ajouterait aux mots outrage à la morale publique, le mot *et religieuse*. Cette addition n'empêcha point les nouveaux apôtres du parti jésuitique et ul-

tramontain de flétrir constamment cette loi par l'épouvantable épithète de *loi athée*. 1819.

Un troisième projet de loi fut reçu avec une extrême faveur et pouvait être cité comme un témoignage éclatant des progrès que l'esprit de liberté avait faits parmi nous; les écrivains n'avaient plus à comparaître devant les chambres de police correctionnelle, concurremment avec des filous et des prostituées. Le projet attribuait aux jurys la connaissance des délits de la presse. Une majorité assez imposante consacra les trois projets de loi dans les deux chambres; mais on remarqua que dans celle des pairs, accrue de soixante nouveaux membres, il ne se trouva qu'une majorité de sept voix pour repousser un amendement proposé par le duc de Fitz-James, et qui tendait à insérer dans la loi les mots *outrage à la religion chrétienne*. Quatre pairs ecclésiastiques protestèrent contre la loi.

Pétitions et débats à l'occasion des bannis.

Le système constitutionnel se trouvait ainsi complété. Tandis que la république n'avait pu, pendant huit ans, étayer sa caduque et formidable existence, que par des lois d'exception et de confiscation qu'elle-même avait le front d'appeler lois révolutionnaires, la monarchie constitutionnelle, au bout de

1819. quatre ans, après le choc des cent jours, et le contre-choc de la chambre de 1815, après deux occupations du territoire, répudiait glorieusement le secours de ces lois étroites et malfaisantes qui rompent la marche d'un siècle. Quel moment semblait plus favorable à la conciliation des partis, puisque tous pouvaient se flatter d'avoir part à ce beau résultat! La gloire du roi, des ministres et de leurs amis, était de l'avoir accordé, dès le moment où l'indépendance nationale avait été recouvrée; la gloire des libéraux de s'être dirigés constamment vers ce but, qu'ils annonçaient comme leur but unique; enfin la gloire des royalistes, de ceux du moins qui se rangeaient, ou paraissaient se ranger sous les lois de l'auteur de *la Monarchie selon la Charte*, d'avoir sacrifié de vieux préjugés, de tristes passions à ce noble complément des libertés publiques. Il est vrai qu'il restait à révoquer l'ordonnance qui, sans jugement de tribunaux, prononçait la peine de l'exil contre des hommes auxquels on attribuait quelque part dans le fatal événement des cent jours. Cette ordonnance arbitraire était devenue une loi arbitraire revêtue de la sanction des trois branches du pouvoir législatif; mais cette loi du moins avait res-

pecté l'éternel attribut de l'autorité royale, celui de la clémence. Pouvait-on douter que le roi ne se réjouît d'abolir un acte, non de colère, mais de nécessité, auquel son cœur n'avait consenti qu'à regret? Plusieurs permissions accordées annonçaient combien il était disposé à suivre les exemples du magnanime et miséricordieux dompteur de la ligue Un zèle impatient pour la cause des proscrits, peut-être aussi chez quelques hommes un besoin impérieux de popularité, les conduisit à la faute d'exiger durement ce qui allait être accordé. Il plut des pétitions sur le bureau de la chambre des députés. Si leur objet les rendait respectables, souvent aussi trop d'âpreté se mêlait au droit d'intercession; la cause des régicides conventionnels y était trop assimilée à celle de plusieurs généraux qui avaient fait la gloire de leur pays. Quelquefois les rapporteurs chargés de l'examen des pétitions, sévissaient contre des expressions inconvenantes qui leur paraissaient renouvelées du langage révolutionnaire; alors s'engageait un conflit tumultueux entre les orateurs qui avaient blâmé les pétitionnaires, et ceux qui se présentaient pour leur défense. Dans cette discussion, des traits amers et violens étaient 1819.

1819. lancés contre la chambre de 1815, et quelquefois même contre les ministres auxquels on reprochait d'avoir servi ses passions, tandis qu'ils les avaient combattues avec une longanimité victorieuse. On oubliait des services récens et manifestes pour chercher des griefs dans un passé obscur et sinistre. Le garde des sceaux crut devoir prendre part à ces débats pour les terminer par une déclaration franche et solennelle. Peu jaloux de conserver la popularité qu'il avait acquise, il signala ces pétitions comme calquées sur un même modèle et parties d'une même source. Il fit observer qu'elles comprenaient, sans distinction, tous les individus frappés par la loi du 12 janvier 1816, les régicides et la famille de Bonaparte même. Ainsi, s'écria-t-il, quelques factieux ignorés peuvent jeter l'agitation et le scandale jusqu'au sein de la chambre, et de là dans tout le royaume. Puis il se hâta de s'expliquer sur ceux qui avaient concouru par leur vote à la mort de Louis XVI.

« Il est une distinction à faire entre les » individus frappés par la loi de 1816. Dans » une catégorie irrévocable sont placés la » famille de Bonaparte et les votans; à l'égard » des derniers, le roi n'a cependant fait taire » ni la justice, ni l'humanité; il a fait réviser

» soigneusement l'application qui leur avait 1819.
» été faite de l'article 7 de la loi de 1816, » et s'il s'en est trouvé quelques-uns qui n'é» taient pas dans les termes rigoureux d'une » loi qui ne pouvait pas recevoir d'extension, » cette application a cessé à leur égard. Il en » est d'autres, vous le savez, qui bien que » compris dans la disposition de la loi, mais » accablés par l'âge et par les infirmités, ont » éprouvé la clémence du roi, cette clémence » à laquelle nos lois n'ont pas voulu mettre » de bornes; des sursis, des tolérances de » séjour leur ont été accordés; ainsi tout ce » qu'il était possible de faire a été fait.

» Quant aux individus frappés par l'art. 2, » qui dans l'intention de l'article ne le sont » que temporairement et peuvent rentrer » avec l'autorisation du roi, si le rappel de » quelques-uns est encore retardé, il ne le sera » qu'autant que l'intérêt public le deman» dera.... Mais il est de l'intérêt public, par » conséquent de la volonté du roi, de n'ac» corder le rappel qu'à ceux qui feront fran» chement acte de fidélité envers sa personne » et de soumission à son gouvernement....

» Ainsi, dit M. le garde des sceaux, à » l'égard des régicides, *jamais*, sauf, comme » je l'ai dit, les tolérances accordées par la

1819. » clémence du roi à l'âge et aux infirmités.
» A l'égard des individus temporairement
» exilés, confiance entière dans la justice et
» la bonté du roi ! Toute intervention de la
» chambre et surtout des pétitions qui ont
» embrassé la généralité des individus frap-
» pés par la loi, outre qu'elle enfreindrait
» cette loi, serait peu convenable aux senti-
» mens bien connus de fidélité et de loyauté
» de la chambre envers la personne de sa
» majesté. »

Un discours si imposant et si ferme produisit une forte impression sur l'assemblée. L'ordre du jour sur la pétition fut prononcé à une grande majorité, qui prouvait que le ministère faisait des conquêtes dans une partie du camp libéral, nommé le centre gauche.

Le mot *jamais* retentit dans le public avec une majesté sombre; mais il arriva que deux jours après on en fit un sujet de dérision contre le plus grave des magistrats et le plus sévère des orateurs. Les journaux apprirent que quatre vieillards chargés du funeste vote venaient d'obtenir la permission de rentrer en France; on affectait de ne pouvoir comprendre cette singulière interprétation du mot *jamais*, on se plaisait à dire que

M. Decazes s'était plu à démentir l'expression de son collègue, et l'on oubliait que celui-ci, dans son discours, avait précisément préparé les esprits à cette exception, qui ne se renouvela depuis que pour un très-petit nombre d'individus. 1819.

Un incident ranima bientôt le fâcheux débat qu'avaient amené les pétitions. M. Bignon n'avait pu prononcer une opinion qu'il avait préparée sur ce sujet, il la fit imprimer, et on y lut ces mots :

« Il existe encore un argument en faveur » des bannis, qu'une déplorable fatalité m'a » seule empêché de produire dans une grande » et fatale conjoncture ; un argument terri» ble, que je crains de faire retentir du haut » de cette tribune, et que je crois bien plu» tôt devoir taire, dans l'intérêt du gouver» nement.... Je m'arrête : le trait une fois » lancé ne revient point en arrière. Je m'ab» stiens d'employer aujourd'hui une arme si » dangereuse, et je n'en ferai usage plus » tard qu'autant que l'invincible obstination » du ministère m'en prescrirait le rigoureux » devoir. »

Comme M. Bignon avait été l'un des négociateurs de la capitulation de Paris, on soupçonna qu'il avait voulu parler de diverses

1819 garanties données à cette époque au nom du roi. Tous les partis, tout le public brûlaient de connaître ce que l'on appelait *le secret de M. Bignon*; mais interpellé de s'expliquer à diverses reprises, par ses collègues et par M. Decazes, il refusa de donner une explication qu'il ne croyait pas, disait-il, favorable au gouvernement.

Le budget fut une autre occasion d'hostilités fréquentes entre le ministère et plusieurs chefs du parti libéral; mais deux parties de l'assemblée, le centre droit et le centre gauche, prêtèrent aux ministres un fidèle appui dans cette discussion. Le budget définitif fut porté à 889,000,000 Des réformes tranchantes et absolues, appelées au nom de l'économie, pouvaient changer la marche du gouvernement et même contrarier la marche monarchique.

Abolition du droit d'aubaine et de la traite des noirs.

Cette session fut honorée par l'abolition du droit d'aubaine, provoquée dans la chambre des pairs par un discours lumineux du duc de Lévis. On peut rappeler ici que ce fut ce noble pair qui, député à l'assemblée constituante, fit rendre la déclaration, depuis si démentie par les événemens, *que la nation française renonce aux conquêtes*. La session précédente avait été également honorée par

un acte plus important encore pour l'humanité, l'abolition de la traite des noirs. Le nom de M. de Châteaubriand, qui l'avait provoquée dans le cours même de la session de 1815, fut associé au nom de M. Wilberforce, si constant à poursuivre cette odieuse traite dans le parlement britannique, et qui enfin l'avait fait proscrire. L'empereur Alexandre mérita les bénédictions du genre humain, en faisant déclarer, par la Sainte Alliance, cette même abolition. Mais l'homicide cupidité des spéculateurs trompa long-temps encore les vœux des souverains, des sages, et ceux du christianisme, destructeur constant et pacifique de tout ce qui peut dégrader l'homme ou le pervertir. 1819

Tout renaissait en France, tout semblait y rendre déjà vieux le souvenir de fléaux si récens. Les récoltes de tout genre avaient été abondantes pendant les années 1818 et 1819. Les améliorations introduites péniblement dans notre agriculture vingt ans avant la révolution, accélérées par cette révolution même, développées assez habilement sous le consulat et l'empire, mais contrariées par les innombrables tributs d'hommes auxquels força le système des conquêtes, suivaient une progression plus soutenue sous un régime de

Prospérité de la France.

1819. paix et de liberté. La culture de la pomme-de-terre, qui, à diverses reprises et surtout en 1816 et 1817, avait sauvé la France des horreurs de la famine; la formation des prairies artificielles dans les provinces centrales, long-temps privées de ce puissant ressort de l'agriculture; le préjugé des jachères combattu de proche en proche; de nouveaux moyens d'irrigation pour les prairies, la propagation des races de mérinos et même de leurs métis; la culture de la betterave, qui naturalise parmi nous le produit le plus précieux des tropiques, et dont les débris viennent encore nourrir le bétail; la plantation d'un grand nombre d'arbres, soit dans les grandes, soit dans les petites propriétés, et particulièrement celle des mélèses et des mûriers; l'introduction d'un grand nombre d'arbres exotiques qui doivent un jour accroître nos richesses forestières; les merveilleux progrès de l'art du jardinage, qui recevait, par nos navigateurs, le tribut des flores étrangères et même de la cinquième partie du monde; cette judicieuse et fructueuse fantaisie des jardins nommés anglais, si propre à faire goûter au riche les plus pures délices de la vie champêtre; de nouveaux soins donnés à l'architecture ru-

rale; enfin un immense travail qui s'annonçait pour creuser des canaux dans des provinces condamnées à une longue misère par le défaut de navigation intérieure, aussi-bien que dans celles qui n'en étaient pas suffisamment pourvues: c'étaient là de grands sujets de joie, et encore plus de grands sujets d'espérance pour les amis passionnés du bien public. Déjà l'habitant des provinces du centre, de la Champagne, de la Lorraine, du pays Messin, de la Normandie, de la Bourgogne, de la Brie et de la Beauce, mieux nourri, mieux vêtu, se rapprochait de la condition et des habitudes des laborieux et industrieux cultivateurs de la Flandre et de l'Alsace. Si, dans le Midi, les progrès étaient moins sensibles, on pouvait cependant y noter plus d'une amélioration importante. Tout en gémissant sur les causes qui avaient multiplié parmi nous les petites propriétés, on ne pouvait cependant s'empêcher de reconnaître qu'elles s'étaient légitimées par un travail aussi opiniâtre qu'intelligent. Parmi les familles mêmes qui avaient livré de si grands biens à la confiscation, de nouvelles et sérieuses habitudes avaient rouvert de nouvelles sources de richesses. Tel qui à peine connaissait le nom de ses immenses do-

1819.

1819 maines, avait acquis les connaissances d'un bon cultivateur, et revenait de l'émigration, comme ses aïeux étaient quelquefois revenus des croisades, avec des fruits nouveaux ou de nouveaux procédés de l'agriculture. La marche des sciences avait beaucoup secondé ces progrès. Les Trudaine, les Malesherbes, les Duhamel, les Rosier, les Varennes, les Fénilles, avaient eu de dignes continuateurs dans les Parmentier, les Chaptal, les Yvart, les Tessier, les Bosc, les Pictet et les Morel de Vindé.

Notre commerce et notre industrie, affranchis de la désastreuse protection du blocus continental, s'instruisaient enfin auprès de cette même Angleterre qu'ils avaient si longtemps regardée comme une implacable et superbe ennemie. Sans doute ils avaient montré sous Bonaparte une magnificence digne du plus vaste empire. Les soieries, les draps fins, les tapisseries des Gobelins, les tapis de la Savonnerie, les manufactures d'armes et de porcelaine, les cristaux, les montres marines, les instrumens de physique, la typographie, l'impression des toiles, les casimirs, l'orfévrerie, la bijouterie, les schalls faits à l'imitation des tissus de cachemire, les dentelles; tout annonçait la

noble élégance du goût français et les conti- 1819.
nuels bienfaits que le génie des arts doit au génie des sciences. Toutefois il s'en fallait de beaucoup que les Français, malgré leurs brillantes découvertes dans la chimie, en eussent fait d'aussi merveilleuses applications que les Anglais. A peine, sous l'empire, parla-t-on des machines à vapeur, tandis que l'Angleterre leur devait la plus étonnante révolution qui se soit faite dans le monde industriel. Quand ces deux peuples se revirent, après vingt-cinq années de séparation, nous pûmes remarquer, non sans quelque confusion, combien nous avions négligé l'art de simplifier certaines machines, et de donner aux autres une force prodigieuse. Heureusement pour nous, l'Angleterre éprouvait alors quelque gêne dans son immense commerce, nos manufacturiers ne négligèrent rien pour favoriser une utile émigration de fabricans et d'ouvriers anglais, et pour importer des métiers et des machines modèles. Quelques Anglais, versés dans les hautes connaissances industrielles de leur pays, fondèrent parmi nous de riches établissemens. MM. Lainé et Decazes, tour à tour ministres de l'intérieur, favorisèrent cette direction nouvelle, toutefois sans y mettre une précipitation qui eût

1819. porté préjudice à la classe ouvrière. M. François de Neufchâteau, sous le directoire, avait conçu l'heureuse idée de faire une exposition des produits de l'industrie française. Bonaparte, consul et empereur, se servit de ce moyen de séduction ou de consolation pour notre commerce opprimé par la guerre; mais il y avait renoncé depuis l'année 1806. M. Decazes voulut reproduire ce puissant moyen d'émulation en lui donnant une pompe nouvelle. Le Louvre, si glorieusement achevé par Bonaparte, restait encore un monument d'une magnificence stérile; les vastes salles de ce palais, entourées de la sublime colonnade de Perrault, furent destinées à recevoir les précieux tributs de nos manufactures. Cette exposition attira un grand concours d'étrangers. Des médailles furent distribuées aux fabricans dont les chefs-d'œuvre avaient paru les plus utiles à la prospérité du pays; ainsi, dans divers genres qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, furent proclamés les noms des Ternaux, des Grand, des Oberkamp, des Gros-d'Avilliers, des Chaptal, des Didot, des Montgolfier, des Odiot, des Jacquard, des Thomire, des Ravrio, des Boignes, et des Le Rebours. Je ne peux poursuivre plus loin cette nomencla-

ture. L'histoire ne peut qu'indiquer briève- 1819.
ment de tels objets.

Notre commerce extérieur se relevait faiblement. Réduits à des colonies presque insignifiantes, nous trouvions les Anglais établis partout. Cependant Bordeaux, Marseille, Nantes, reprenaient des principes de vie. Le Havre s'élevait rapidement à une prospérité qu'il n'avait point encore connue.

Affluence des étrangers.

Paris et plusieurs autres villes étaient animées par la présence des étrangers, et surtout de familles anglaises à qui ce voyage et ce séjour offraient l'attrait du plaisir et celui d'une instructive curiosité, joints à une combinaison d'économie. Plusieurs familles qui, dans les Trois-Royaumes, se trouvaient réduites, par l'extrême élévation du prix des denrées, à un état de médiocrité ou de gêne, après avoir passé le détroit, jouissaient d'une espèce d'opulence sous un ciel plus heureux. Ainsi, tandis que nous achevions de payer une déplorable rançon ; par nos monumens, nos musées, nos spectacles, et surtout par les agrémens d'un caractère expansif et sociable, nous levions à notre tour des tributs sur d'orgueilleux étrangers.

Monumens.

Paris n'était pas pour les voyageurs curieux une Athènes asservie, mais une Athènes libre,

1819. toute parée de souvenirs de gloire, un rendez-vous des plaisirs, une école du goût. Avec quel étonnement les étrangers, dont nous avions été séparés depuis vingt-cinq ou trente ans, ne contemplaient-ils pas les monumens pour la plupart imposans, judicieux et solides de la grandeur de Napoléon ! Si la nécessité des temps forçait d'en laisser quelques-uns tristement interrompus, d'autres s'achevaient avec une constance admirable. Le magnifique palais de la Bourse allait déjà rivaliser avec la gloire du Panthéon, quoique placé sous une invocation bien différente. Nous nous montrions ardens à réparer les ruines honteuses que des furieux avaient faites parmi nous. Notre premier hommage avait dû se porter vers cet Henri IV, qui sera toujours le plus grand comme le plus aimable type du caractère français. C'était la munificence des particuliers, qui, sur le Pont-Neuf, avait relevé le bronze de ce monarque; rien n'embellissait plus cette nouvelle production des arts que ces mots de l'inscription :

1819

HENRICI MAGNI

PATERNO IN POPULUM ANIMO

NOTISSIMI PRINCIPIS

SACRAM EFFIGIEM

CIVILES INTER TUMULTUS,

GALLLIA INDIGNANTE, DEJECTAM,

POST OPTATUM LUDOVICI XVIII REDITUM,

EX OMNIBUS ORDINIBUS CIVES,

ÆRE COLLATO, RESTITUERUNT,

NECNON ET ELOGIUM

CUM EFFIGIE SIMUL ABOLITUM

LAPIDI RURSUS INSCRIBI

CURAVERUNT.

D. D.

DIE XXV MENS. AUG. M.DCCCXVIII.

Le fondateur de la Charte, en lisant cette inscription, put espérer au fond de son cœur qu'un jour sa statue serait embellie d'un si touchant et si rare témoignagne de la reconnaissance publique. Bientôt une autre de nos places devait revoir Louis XIV, non plus avec ce triste et menteur cortége de nations asservies, mais calme sur un cheval fougueux. Tandis que les Anglais consacraient le souvenir de la bataille de Waterloo par un pont hardi jeté sur la Tamise, le gouver-

1819 nement français, rival judicieux de leur magnificence, ordonnait le pont de Bordeaux.

Le gouvernement français donnait les plus grands soins à la colonie du Sénégal, destinée à la civilisation de l'Afrique, et qui, avec le temps, utile à la métropole, pourrait adoucir dans cette partie du monde ces habitudes, tantôt nonchalantes et tantôt féroces, qui ont appelé sur elle le fléau de la traite des noirs. M. Portal, ministre de la marine, développait au sein d'une paix profonde la plus judicieuse activité pour faire renaître cette partie presque éteinte de notre puissance. Ce fut sous son administration que le capitaine Freycinet exécuta un voyage autour du monde, qui, précieux pour tous les genres de connaissances qu'alimentent ces découvertes lointaines, mérita particulièrement l'admiration et la reconnaissance de tous les navigateurs par le perfectionnement donné à l'hygiène navale.

L'administration de ce temps-là mettait un grand zèle à propager la méthode d'enseignement mutuel qui ouvrait de merveilleuses facilités pour l'instruction primaire, et surtout pour celle des enfans du pauvre. On l'avait introduite avec beaucoup de succès dans les régimens. C'était consacrer, c'était

rendre plus applicable l'application de ce principe de la Charte, qui proclame l'admissibilité de tous les Français à tous les emplois. Le soldat, en réparant une ignorance qui lui enlevait le prix de sa bravoure et lui permettait peu d'aspirer même à des grades obscurs, pouvait répéter avec plus de satisfaction ce mot ingénieux de Louis XVIII : « Mes enfans, vous portez dans votre giberne » un bâton de maréchal de France. » 1819.

CHAPITRE XIV.

ASSASSINAT DU DUC DE BERRI.

1819.
Élection de l'abbé Grégoire.

Tout prenait une couleur plus sombre à l'approche du renouvellement par cinquième. On s'échauffait et l'on semblait croire qu'il n'est point de santé sans fièvre. De là le mot si souvent répété de *fièvre électorale*. Un parti, et c'était le plus puissant et le plus nombreux, s'armait pour la bataille des élections, contre des ministres qui venaient de se créer des droits éclatans et périlleux à sa reconnaissance. Le parti le plus faible, et cette fois le plus habile, souriait à cette discorde. Cependant l'autorité donnait de nouveaux gages au libéralisme constitutionnel. Si parmi les présidens du collége, figuraient d'anciens amis des ministres qui avaient soutenu avec eux tous les combats de 1815 et de 1816, on y voyait figurer, au moins dans un nombre égal, des hommes d'un libéralisme prononcé sans être tumultueux, et que l'on désignait dans l'assemblée sous le nom de centre gauche. Mal-

gré cette condescendance, plusieurs des 1819
bureaux provisoires furent renversés. Le titre de candidat ministériel nuisit à plusieurs de ceux qui jusque-là avaient trouvé une grande faveur dans le parti libéral. Des hommes tels que M. Duvergier de Hauranne ne purent obtenir leur réélection. M. Bourdeau n'avait pas été plus heureux l'année précédente; depuis ils s'en vengèrent honorablement, en prouvant par de nobles sacrifices la fermeté de leurs principes constitutionnels. Les royalistes exclusifs ne s'étaient rendus qu'en petit nombre aux élections; cependant ils pouvaient quelquefois faire pencher la balance; ils se seraient bien gardés de le faire en faveur d'un ami présumé de M. Decazes. Le ministère avait redoublé de vigilance pour empêcher l'élection de l'abbé Grégoire à Grenoble. Ses vertus privées, ses connaissances, sa religion sincère, n'avaient pu faire oublier les hideux et extravagans blasphèmes qu'il proféra contre la royauté, en faisant proclamer la république, ni le vote cruel qu'il émit sur le sort de Louis XVI, bien qu'il fût absent et que sa voix ne comptât point pour le supplice. Cette élection fut le plus violent et peut-être le plus frauduleux des combats. Le préfet de l'Isère, M. Chopin

1819. d'Arnouville, se flattait d'avoir assuré toutes les chances en faveur d'un excellent administrateur, M. Rognat, aujourd'hui préfet de l'Ain. Il y eut deux scrutins; lorsqu'au second, l'abbé Grégoire fut proclamé, un cri d'horreur s'éleva du côté des royalistes, un cri d'indignation partit du côté des ministériels, qui reprochèrent à ces mêmes royalistes d'avoir décidé une nomination sinistre. Si cette fraude a été commise, je ne conçois pas comment les gentilshommes qui en furent capables purent depuis prononcer le nom du chevalier *sans peur et sans reproche*, honneur du Dauphiné, et contempler sa statue sans rougir [1].

[1] Le résultat des deux scrutins relatifs à l'élection de l'abbé Grégoire induit assez à penser que ce candidat trouva des auxiliaires dans le parti qui devait le repousser avec le plus d'horreur. Au premier scrutin il y eut pour le candidat royaliste, 210 voix,

Pour le candidat ministériel,	350
Pour l'abbé Grégoire,	460 voix.
Ainsi le total des votans était de	1020

La majorité absolue était de 511.

Il manquait donc à M. Grégoire 49 voix pour être élu.

Au second scrutin, qui n'eut lieu que le lendemain, tout devait faire présumer que les 210 voix du parti royaliste se joindraient aux 350 du parti

Les élections de cette année amenèrent, 1819.
suivant les calculs du moment, trente-cinq députés au côté gauche, quinze au centre, et quatre au côté droit. Cependant, comme le côté gauche se divisait en deux fractions différentes, la défaite du ministère était loin

ministériel, ce qui eût fait 560, et par conséquent 49 voix au-delà de la majorité requise. Il n'en fut pas ainsi. Le nombre des votans se trouva identiquement le même que celui de la veille, c'est-à-dire 1020. Le candidat royaliste n'obtint plus que 110 voix, et par conséquent il en avait perdu 100. Le candidat ministériel en réunit 362, il en avait gagné seulement 12; enfin M. Grégoire en obtint 548, il en avait gagné 88. M. Chopin d'Arnouville publia ce calcul, et en conclut qu'au second tour du scrutin, 12 voix du parti royaliste seulement avaient passé au candidat ministériel, que 88 avaient été données à l'abbé Grégoire, ce qui complétait précisément le nombre de 100 voix qu'avait perdues le candidat royaliste. Une vive controverse s'engagea sur ce sujet. Les électeurs royalistes prétendirent que près de la moitié d'entre eux s'étaient retirés le second jour, et qu'il était arrivé un grand nombre de nouveaux électeurs du parti libéral. M. Chopin d'Arnouville répliqua que le nombre des royalistes qui étaient partis après le premier scrutin, n'était que de neuf, et qu'il ne s'était présenté pour le second que neuf nouveaux électeurs. Peu de temps après, cet administrateur aussi éclairé que vigilant fut destitué.

1819 d'être aussi complète qu'elle fut annoncée par les royalistes qui en triomphèrent. Il conservait encore une majorité qui se déclara, dès la première séance, par un acte éclatant et hardi.

Diverses demandes élevées par le parti libéral.

Les exigences du parti libéral devenaient très-pressantes. Les vœux qu'il avait émis vers la fin de la session précédente et à l'occasion du budget, étaient tranchans et très-multipliés. Il voulait une loi sur la responsabilité des ministres, et tout annonçait qu'elle lui conviendrait peu si elle n'était rigoureuse. Tout le système administratif lui paraissait sans harmonie avec le système constitutionnel. Il n'y voyait que des institutions impériales et despotiques. Quoique dans ce parti on affectât de respecter le malheur, et de célébrer la gloire de Napoléon, on ne se faisait pas scrupule d'attaquer tous les établissemens sur lesquels il avait fondé sa dictature consulaire et impériale; celui des préfectures était souvent condamné. Le conseil d'état était présenté comme désormais inutile, puisqu'il ne s'agissait plus de venir épouvanter, séduire, subjuguer des législateurs muets, ou dicter des sénatus-consultes à un corps qui payait les dotations et les sénatoreries par une émulation assez générale de servitude. On vou-

lait des conseils généraux de département, et de communes, librement élus. Qu'était-ce qu'un conseil privé, sinon un prétexte dérisoire pour accorder des traitemens à de prétendus ministres d'état, consultés avec une politesse aussi rare que dédaigneuse? On condamnait l'abus des sinécures, déjà aussi enraciné dans un gouvernement neuf que dans la vieille Angleterre. Pourquoi le silence gardé sur le nouveau concordat qui rétablit celui de François Iᵉʳ., objet de si justes censures [1]? Pourquoi, sans prudence et sans nécessité, avoir sacrifié un monument de la fermeté de Napoléon? D'où vient que ce concordat a été retiré de la délibération? L'autorité législative doit-elle être indifférente à un acte qui peut détruire ou corrompre le système entier de nos lois? Les sollicitudes des deux chambres, ne doivent-elles pas égaler celles des anciens parlemens, gardiens si fidèles des libertés de l'Église gallicane? C'est aux prétentions ultramontaines que se rallient tous les ennemis de la Charte. On laisse se former cette vaste conspiration que 1819.

[1] Je me suis réservé de parler du nouveau concordat de l'état et de l'esprit du clergé, des jésuites et des missionnaires, dans un chapitre qui commencera le troisième volume.

1819. les missionnaires, c'est-à-dire les jésuites, propagent sous l'égide même du gouvernement. Ils marchent défendus par des gendarmes, et quelquefois par des régimens entiers, contre l'indignation qu'inspirent à une jeunesse éclairée, à une nation amie du vrai et du repos, des prédications violentes mêlées à des pratiques superstitieuses qui rapprochent de nous les temps de la ligue. A chacune de ces missions de haine et de discorde, les plus légers signes d'une juste colère contre l'hypocrisie, sont transformés en délits. Les prisons se remplissent, les condamnations se prononcent.

On attaquait avec emportement le corps de la gendarmerie, et sa fâcheuse intervention dans les fêtes, dans les spectacles, l'existence de corps privilégiés dans l'armée, et par conséquent celui de la garde royale et surtout les régimens suisses qu'un capitulation renouvelée faisait entrer dans la garde, dans l'armée, avec des priviléges intolérables aux yeux des guerriers nationaux. On redemandait l'organisation de la garde nationale telle qu'elle avait été formée sous l'assemblée constituante.

Dans les finances, c'étaient des cris perpétuels contre l'énormité des pensions, qui

surpassait, disait-on, les profusions de l'ancien régime. On n'épargnait ni le mode des emprunts dont les énormes bénéfices étaient dévolus à des maisons étrangères, ni le cumul des emplois, ni les vexations raffinées et souvent inutiles de ce que l'on nommait exercice dans les droits réunis, ni l'immoralité patente de l'impôt sur le jeu, qui n'était point encore porté au budget, et qu'on évaluait à six millions, ni celui de la loterie, ni celui des passe-ports, des droits de chasse, des droits du sceau pour les titres, ni le monopole du tabac, ni le tarif des douanes qui ramenait la guerre au milieu de la paix. Presque toutes les institutions que l'on condamnait dataient du régime impérial; on ne voulait plus permettre à la monarchie de recueillir cette succession. 1819.

Quoique plusieurs de ces vœux fussent fondés sur l'application des saines théories de la science administrative, l'ensemble de ces demandes diverses, si on eût voulu y procéder avec la fougue de 1789, présentait une révolution toute entière. Il s'agissait de déplacer encore une fois toutes les existences, de vider le trésor avant qu'il pût être rempli par des ressources nouvelles, difficiles à imaginer, et presque impossibles à établir.

1819. Notre régime fiscal était alors souillé, comme il l'est encore aujourd'hui, par de honteux produits et de durs procédés; mais la science administrative est forcée de méditer des ressources avant d'abattre violemment un abus productif. Ces ressources naissent quelquefois d'elles-mêmes dans une prospérité croissante. En fait d'abus, les plus nuisibles sont ceux que la morale condamne. Le dégrèvement le plus nécessaire au peuple, c'est la suppression de ce qui le déprave en le ruinant. La marche de l'administration est nécessairement progressive. M. Turgot, qui voulait faire au nom du trône la plupart des réformes que la révolution a opérées si violemment, procédait par des essais; mais peut-être fit-il la faute d'indiquer trop tôt et d'une manière trop absolue l'étendue de ses plans, lorsque leur exécution ne pouvait être encore que reculée. Aujourd'hui le mystère n'est plus de saison, mais la prudence est de tous les temps. En Angleterre, l'habile et grand triumvirat de MM. Huskisson, Robinson et Canning eut recours à des essais successifs pour éviter des secousses.

Du reste, il convient de dire que si les libéraux semblaient provoquer impatiemment un vaste ensemble de réforme, difficile

à réaliser, ils n'en faisaient point une condition absolue de leur vote. La loi du budget finissait par réunir la presqu'unanimité des suffrages. 1819.

Les alarmes, les griefs, et les cris des modérés commençaient à se confondre avec ceux des royalistes exclusifs. Si le parti libéral, par ses triomphes électoraux, s'était acquis de nouveaux défenseurs, il s'était attiré de nouveaux adversaires. Plusieurs de ceux qui, six mois auparavant, venaient de défendre la loi des élections avec un zèle passionné, parlaient de la refondre. M. de Serre lui-même méditait des changemens. De nouvelles conférences se tinrent. Une combinaison que conçurent MM. de Serre, Decazes, ainsi que plusieurs publicistes choisis dans les deux chambres et même au dehors, devait être soumise à la session prochaine.

Changement dans le ministère.

Trois ministres n'approuvaient pas cette marche rétrograde, c'étaient le général Dessoles, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et le baron Louis. Le roi se prononça contre eux; ils donnèrent leur démission avant l'ouverture des chambres. Il existait d'autres sujets de dissentiments entre M. Decazes et le maréchal ministre de la guerre. Celui-ci parlait de diverses réformes dans la

1819. garde royale, et le roi s'y montrait vivement opposé. *Le Moniteur* annonça, le 20 novembre, une nouvelle organisation du ministère. M. Decazes, en conservant le portefeuille de l'intérieur, fut nommé président du conseil, M. Portal resta à la marine, M. de Serre à la justice, M. de Latour-Maubourg fut appelé à la guerre, M. Pasquier aux affaires étrangères, et M. Roy aux finances. On sut que M. Royer-Collard avait refusé de faire partie de l'administration nouvelle; précédemment il avait donné sa démission de l'emploi de grand-maître de l'université. Dans les chocs qui se préparaient il voulait, par la plus complète indépendance, appuyer l'autorité de ses discours. Le nouveau degré de puissance où s'élevait le plus jeune des ministres, irritait encore les ressentimens des royalistes. Les libéraux lui reprochaient la retraite de trois ministres qui avaient sacrifié leur place à leur zèle constant pour la loi des élections. Des projets qu'on supposait agités dans le conseil, échauffaient les esprits. Tantôt on allait dissoudre les chambres, tantôt on voulait la rendre quinquennale et la doubler en nombre. Le discours du roi, à l'ouverture des chambres, était conçu dans des termes vagues qui, sans confirmer pré-

cisément ces bruits, ne les faisaient point taire. Il laissait entrevoir l'avantage qu'il y aurait à modifier quelques articles réglementaires de la Charte, à fortifier la chambre, à la soustraire à l'action annuelle des partis, en lui donnant une durée plus conforme aux intérêts du pays. Un silence inquiet avait accueilli les paroles du trône. 1819.

Débats sur l'élection de l'abbé Grégoire.

Le débat le plus vif et le plus important ne tarda point à s'engager. Les députés du nouveau cinquième avaient prêté le serment dans la séance royale. On n'avait point entendu le nom de l'abbé Grégoire. Le roi ne lui avait point envoyé de lettre close. Lorsqu'on procéda à la vérification des pouvoirs, une commission, dont M. Becquey fut l'organe, conclut à la nullité de l'élection du quatrième député de l'Isère. Deux autres députés étaient étrangers au département de l'Isère. L'abbé Grégoire l'était également. L'article 42 de la Charte veut qu'au moins la moitié des députés soit prise dans les domiciliés du département. Sur quatre députés on n'avait pu nommer trois étrangers. Le rapporteur faisait bien quelques allusions au scandale d'une telle nomination, mais il regardait comme un bonheur pour la chambre qu'une irrégularité constitutionnelle évi-

1819. dente fit écarter la discussion la plus pénible. A peine le rapporteur avait-il cessé de parler, que le cri *aux voix* part de ce même côté gauche où l'on s'attendait que cette conclusion serait combattue. C'était un acte de sagesse et de politique adroite de la part d'un parti enflé de ses derniers succès. Par là il rejetait un homme dont la présence éclaircissait ses rangs et décriait sa cause; il prouvait qu'un tel collègue n'avait été ni désiré ni demandé par les libéraux, dévoilait et rendait inutile le stratagème de ceux qui avaient pu concourir à cette nomination pour en faire un sujet d'épouvante, d'horreur et de calomnie; mais les défenseurs les plus ardens du trône pensaient qu'il devait être vengé d'une élection qui semblait tendre à l'ébranler. Ils voulaient que leur indignation se fît entendre. Ce ne fut qu'après une heure de tumulte que M. Lainé obtint la parole que le côté droit réclamait pour lui avec un zèle tout nouveau. Voici quelques-uns des accens de sa véhémence foudroyante :

« Il est un autre motif, un motif encore » plus puissant pour la nullité de l'élection, » c'est l'indignité de l'élu. » — « Quelle est, » s'écria-t-on, la loi qui la prononce ? »

M. Lainé poursuivit en ces termes: 1819.

« Honneur à la législation qui a assez res-
» pecté les Français pour en pas leur inter-
» dire littéralement d'envoyer un tel homme
» dans l'assemblée qui représente en grande
» partie la nation. Il est une loi, Messieurs,
» qui n'a pas besoin d'être écrite pour être
» connue, pour être exécutée. Cette loi n'est
» pas gardée dans des archives périssables;
» elle n'est pas sujette aux caprices ou aux
» besoins variables des citoyens ou des peu-
» ples; elle est conservée dans un taber-
» nacle incorruptible, dans la conscience de
» l'homme; cette loi est éternelle; elle est
» immuable dans tous les temps, en tous les
» lieux; elle s'appelle raison et justice; en
» France, elle porte encore le nom de l'hon-
» neur.

» ..... Il est une autre loi écrite et posi-
» tive; elle a investi la couronne du droit de
» ne pas convoquer le quatrième député de
» l'Isère. Cette loi qui règle les rapports des
» chambres avec la couronne, a donné au
» monarque cette faculté. La couronne en a
» usé, elle a défendu qu'on adressât la lettre
» close; elle a pris toutes ses précautions
» pour que, dans la séance royale qui s'est
» tenue dans cette enceinte, la présence de

1819. » cet homme ne soulevât pas les cœurs, pour » que son nom même ne fût pas prononcé » devant la majesté royale.

» Notre choix ne me semble pas douteux. » Lorsqu'un collége électoral a nommé des » députés, ces députés ne sont encore que » des députés du département. Pour être » député de la France entière, pour avoir ce » caractère d'universalité que la constitution » nous donne, il faut que votre adhésion ait » imprimé ce caractère ; il faut que le prési- » dent de la chambre l'ait proclamé. Jusque- » là on n'a pas le caractère représentatif.

» Il devait le savoir, le collége électoral du » département de l'Isère; il devait juger que » celui-là ne pouvait être élu, que celui-là » ne pouvait être admis, contre lequel s'é- » lève une si terrible notoriété publique, » qu'on ne peut l'admettre sans violer les » mœurs publiques, plus fortes mêmes que » la loi, l'honneur national et toutes les lois » qui n'ont pas besoin d'être écrites pour » être exécutées. Il devait juger qu'il ne lui » appartenait pas, non plus qu'à une autre » section de la France, d'outrager le roi, » d'essayer de faire violence aux chambres; » et c'est commettre tous ces outrages, que » de vouloir faire ouvrir les portes de cette

» assemblée au quatrième député de l'Isère. 1819.
» Or, il n'y a pas à balancer, il faut que cet » homme se retire devant la dynastie ré» gnante, ou que la race de nos rois recule » devant lui. »

Ces paroles éloquentes, prononcées avec ce que le courroux de la vertu peut avoir de plus ardent, avaient fait tressaillir tous les cœurs. Mais l'opposition du parti libéral, tout à l'heure désarmée, se releva avec force. « N'existait-il point, disait-on, un grand danger moral et politique à faire prononcer la nullité d'une élection pour cause d'indignité? Quel emploi l'esprit de faction et même l'esprit de parti ne pourraient-ils pas faire d'une formule de proscription si vague et si terrible? Fallait-il inventer un moyen qui avait échappé même aux funestes directeurs de la journée du 3 mai? Qu'était-ce qu'une condamnation pire que la mort, infligée sans jugement, sans enquête; un retranchement de la vie politique, motivé par des paroles qu'un Français ne soutient pas? L'histoire des époques les plus sinistres de la révolution ne nous montre-t-elle pas que tous les épurateurs sont épurés à leur tour? Le vote de M. Grégoire avait-il le caractère du régicide, puisqu'il avait été pos-

1819 térieur même au supplice? Ne pouvait-on pas, même en l'improuvant avec force, disputer sur les termes dans lesquels il avait été exprimé? On voulait donc élever une nouvelle barrière contre la clémence du roi, exercer une nouvelle contrainte sur son cœur, et abolir, en violant la Charte, une loi d'oubli, ainsi que le fit la chambre de 1815? Un homme existait, qui non-seulement avait figuré dans la révolution à ses époques les plus terribles, mais qui avait prononcé un vote odieux, funeste à la liberté même. Quand le roi l'appela à ses conseils, sa majesté ne voulut-elle point, par un effort si magnanime, prouver, à une époque de réconciliation et en présence même des étrangers et d'un parti qui le poussait à la vengeance, que la parole des rois est sacrée, et que tout engagement contracté par eux est irrévocable? N'est-ce point jeter un blâme direct sur cet acte du roi....? En déchirant le mandat du comte Grégoire, vous affaiblirez l'autorité du nôtre, vous l'éloignerez de sa source; vous laissez tout incertain dans les droits politiques, tout chancelant dans la représentation nationale; vous entrez dans les voies de l'usurpation, et la peine peut suivre de près un si fatal exemple. Les partis, et sur-

tout celui qui régna en 1815, prononcent avec une facilité merveilleuse les mots d'indignité, d'infamie et de scélératesse. M. Lainé ne se souvient-il pas combien de fois une rage aveugle les a prononcés contre les ministres provocateurs de la bienfaisante ordonnance du 5 septembre? Votre mission est de combattre l'arbitraire, gardez-vous de l'introduire de vos propres mains jusque dans le sanctuaire où se forme la loi. » 1819.

Ce fut par des raisonnemens et des considérations de cette sorte, que MM. Benjamin Constant et Manuel s'élevèrent tour à tour contre le motif de l'indignité. M. Pasquier réfuta fort habilement l'exemple tiré du ministre Fouché, mais sans prononcer le mot historique qui écartait tout parallèle, c'est que Fouché avait rendu des services à la seconde restauration. « Il faut remarquer, ajouta l'ora-» teur ministre, que ceux qui ne reconnais-» sent pas l'indignité de M. Grégoire, comme » prononcée par la loi, ont été heureux de » trouver un moyen d'écarter cet indigne. » M. Corbière fit une réplique très-vive à M. Manuel, qui avait dit que toutes les opinions devaient être représentées: « il ne s'agit pas ici d'opinions, mais de crime; le crime jusqu'à ce jour n'a pas demandé à entrer dans

1819. la chambre, à être représenté dans cette enceinte. » M. Ravez suggèra un moyen de terminer le débat, en proposant de mettre aux voix, *que ceux qui ne veulent pas admettre M. Grégoire, se lèvent*; alors le côté droit, les deux centres, et même une partie de la gauche se levèrent. Personne ne se leva à la contre-épreuve, et la séance fut levée dans le tumulte.

Cette majorité, obtenue au nom de l'honneur, prouve combien peu il fallait désespérer des sentimens monarchiques de la chambre. Mais cette majorité devenait plus que jamais précaire et caduque. Résisterait-elle à de nouvelles secousses données par les élections prochaines? Tout faisait craindre qu'elle ne fût renversée par un nouveau cinquième. Le remède le plus direct paraissait être d'obtenir un parlement quinquennal ou septennal, comme en Angleterre; mais il fallait violer un des articles les plus importans de la Charte. Cette violation serait-elle sauvée par le concours des trois branches du pouvoir législatif? On introduisait ainsi le principe de l'omnipotence parlementaire, pour le faire prévaloir sur le texte de la Charte. Encore quelques essais de cette omnipotence, et une Charte nou-

velle pouvait être substituée à celle qui avait si heureusement rallié les Français dans des circonstances si funestes. Le mandat des députés allait expirer progressivement suivant l'ordre des séries. De quel front se donneraient-ils à eux-mêmes un mandat nouveau? Si ce moyen de salut pouvait convenir à des modérés ou des ministériels fatigués des épreuves ingrates du scrutin, il déplaisait dans l'état actuel des choses aux deux autres partis de la chambre. Les royalistes, réduits à n'en former plus que le cinquième ou le sixième, ne se résigneraient pas à être représentés par une si misérable fraction. Les libéraux qui touchaient à la majorité, et devaient y atteindre au premier renouvellement, consentiraient-ils à s'arrêter dans la carrière de leurs triomphes? Les scrupules constitutionnels étaient ainsi fortifiés par cette politique des partis.

1819.

Fermentation intérieure accrue par les événemens du dehors.

1820.

Les ministres, quels que fussent leurs sentimens et leurs vœux, virent bien qu'une telle opération rencontrerait des obstacles sérieux. Il cherchèrent d'abord les moyens de rendre la loi des élections moins favorable au parti qu'on voulait contenir; il s'agissait de modifier, par des articles réglementaires, des principes qu'on avait pro-

1820. clamés avec trop d'ardeur et de conviction pour pouvoir les abandonner. Près de six semaines se passèrent sans que le gouvernement fît connaître le projet auquel il s'était arrêté. L'orage qu'avait excité la proposition de M. Barthélemy, grondait de nouveau, et faisait craindre de plus terribles éclats. Les partisans de la loi des élections, tout à l'heure avaient le gouvernement pour appui, maintenant ils croyaient l'avoir pour adversaire.

Les événemens du dehors ajoutaient beaucoup à l'exaltation des esprits, La prophétie de Mirabeau, que la révolution ferait le tour du globe, semblait commencer à s'accomplir, depuis que la France s'était calmée. Les peuples, séduits un moment par les prestiges de l'assemblée constituante, avaient depuis reculé devant nos fureurs, et frémi sous nos armes conquérantes, lorsqu'il n'existait pas plus de liberté pour les vainqueurs que pour les vaincus. Maintenant cette révolution paraissait porter son théâtre dans les lieux où elle avait été combattue avec le plus de force. Sans parler des républiques nouvelles qui s'établissaient dans la partie la plus vaste et la plus magnifique du Nouveau-Monde, l'Europe offrait partout des sujets d'inquiétude

aux vieux gouvernemens les plus cimentés, 1820.
soit par les habitudes du régime militaire, soit par la tyrannie du pouvoir monacal, soit même par les plus habiles combinaisons de l'esprit aristocratique. Les troubles s'accroissaient en Angleterre. Ceux qui voulaient les juger par analogie avec nos mouvemens révolutionnaires, voyaient les mêmes masses en mouvement dirigées par de mêmes démagogues et portant les mêmes bannières. En Allemagne, le crime de Sand et celui de l'un de ses frénétiques imitateurs, l'espèce de culte que les jeunes gens et quelques professeurs rendaient tout haut à ces deux Scévola, la proclamation d'une *Teutonie* nouvelle qui allait réunir sous une même fédération, les forces d'un empire de tout temps morcelé, semblaient reproduire, même avec exagération, l'enthousiasme métaphysique dont notre esprit léger était travaillé en 1789. Depuis le commencement de l'année 1820, la révolution suivait une marche beaucoup plus rapide dans l'Espagne, dans ce royaume où le despotisme et l'inquisition venaient de resserrer leur vieille alliance. L'armée de l'île de Léon était en révolte, et proclamait le retour de cette constitution des cortès, trop fidèlement calquée sur la constitution défec-

1820. tueuse de la première et de la plus grande de nos assemblées. Les noms de Quiroga et de Riégo, premiers auteurs de cette révolution, volaient partout, et jusque sous le règne paisible d'une Charte aussi libérale que monarchique, ils excitaient une fatale émulation. Mêmes résultats étaient prochainement attendus des sociétés des *carbonari* répandues dans toute l'Italie. Ces sociétés avaient-elles dès-lors quelque correspondance avec des sociétés secrètes tenues par des libéraux français? C'est ce que je ne puis dire; mais un fait certain, c'est que dans le cours de cette même année 1820, d'imprudens militaires voulurent donner à leurs réunions clandestines les formes mystérieuses et redoutables du *carbonarisme* italien.

Mais, à mesure que ces révolutions du dehors s'annonçaient ou se faisaient craindre, les amis de l'ordre monarchique redoublaient de vigilance. Le *Conservateur*, c'est-à-dire M. de Châteaubriand, dans son style enflammé, notait tous les symptômes de cette fièvre qui passait et repassait d'un hémisphère à l'autre; de cette révolution qui menaçait de rentrer, avec de vagues théories et de sombres fureurs, dans la France heureuse, libre et calmée; de cette révolution qui, se réveil-

lant sans motif, continuerait sans terme, si les royalistes et tous les Français judicieux ne se réunissaient contre un monstre qui leur était connu. Le parti royaliste, parvenu au comble des disgrâces, voyait grossir ses rangs par des modérés fort ennemis des systèmes exclusifs, mais plus ennemis encore de l'anarchie. Une horrible catastrophe fit pencher la balance en leur faveur. 1820.

Assassinat du duc de Berri.

Dans la nuit du 13 au 14 février, Paris était livré à la joie bruyante du carnaval. Tandis que les orgies populaires regagnaient les faubourgs, et que la foule s'écoulait des spectacles, le fracas des équipages, les dehors de plusieurs hôtels somptueux élégamment décorés, le son des instrumens de musique qu'on entendait de toute part, annonçaient avec quelle facilité les sociétés élégantes écartaient les soucis de la politique.

Au moment où les plaisirs de la danse étaient les plus animés, on voit entrer dans ces réunions brillantes, des hommes dont toute la physionomie exprime le comble de la tristesse et de l'horreur, qui font un effort pour se taire, et laissent enfin tomber ces mots : « M. le duc de Berri vient d'être assassiné ; on désespère de sa vie. » On frissonne, l'affreuse vérité se confirme par des détails

1820. qui rendent hideux tout l'appareil de joie dont on est entouré. Le coup a été porté au prince au moment où il sortait de l'Opéra et montait en voiture. L'assassin a été arrêté, il se fait gloire de son crime.

On se sépare avec des pensées si sombres, si remplies de terreur, qu'elles permettent à peine aux pleurs de couler. Ainsi, ceux qui avaient veillé pour le plaisir, ont été les premiers frappés de ce grand coup de foudre. Quel réveil pour ceux qui ont terminé dans la paix et l'allégresse un jour consacré aux fêtes de famille! Quelque incertitude, et ce reste d'espoir que le cœur s'obstine encore à retenir, subsistaient encore pendant la nuit. L'espoir s'est dissipé avec le jour; le prince n'est plus! Les amis, les parens, se cherchent pour tâcher de se fortifier contre le terrible avenir qui recommence. Dans le deuil de la famille royale, chacun a vu son deuil. Toutes les douleurs passées redoublent l'horreur de celle-ci. Ce crime nouveau vient s'unir à une foule de crimes dont il est l'atroce complément. On se rappelle avec horreur sous combien de coups divers a coulé le sang royal, dont le malheureux prince semble emporter le dernier espoir. Il est donc de la destinée des Bourbons de surpas-

ser les malheurs des Stuarts, et d'offrir aux coups des meurtriers un plus grand nombre de têtes royales. Un roi d'une bonté adorable a péri sous la hache du supplice, un roi enfant a expiré sous les longues tortures du Temple. De nouvelles larmes coulent pour la reine et pour la sainte du dix-huitième siècle. Mais de toutes les victimes royales, celle dont la pensée obsède le plus les esprits, c'est le jeune duc d'Enghien, frère d'armes du prince qui vient d'être immolé. Cruel rapprochement! Ils sont frappés presque au même âge. Même feu héroïque les animait dans les combats, même adversité les éprouva dès leur adolescence, on trouvait en eux même compassion pour le malheur. L'un et l'autre étaient le dernier espoir d'une longue postérité pour deux branches issues du sang de saint Louis. C'était là le crime, l'unique crime des deux princes. C'est leur postérité qu'on a voulu frapper en eux. L'horreur de ce meurtre était commune à tous les partis. L'étranger qui traversait Paris dans cette cruelle matinée, voyait même trouble, même effroi sur tous les visages. 1820.

Fallait-il, disait-on, que le dix-neuvième siècle eût son Ravaillac? Ne vivons-nous que pour entasser, dans un court intervalle, les

1820. crimes épars dans plusieurs siècles? Henri IV n'a pu être sauvé par la pensée du bien immense qu'il avait fait à son royaume, et son petit-fils n'a pu l'être dans le moment où la France ressuscite sous les Bourbons. La restauration n'a-t-elle pas rempli toutes ses promesses? A peine entrés dans des jours de paix et de liberté, faudra-t-il retomber dans des jours de sang et d'anarchie? Quoi! la convention, dans son plus abominable délire, en appelant des compagnies d'atroces meurtriers sous le nom de tyrannicides, n'a point trouvé de scélérats qui répondissent à son appel! Il a manqué, sinon à sa volonté, du moins à sa puissance, de reproduire les assassinats du Vieux de la Montagne. Serait-il possible qu'une infernale association se fût formée dans un temps où tout nous parle de reconnaissance? Aurait-on transporté parmi nous les tribunaux secrets, les tribunaux assassins de l'Allemagne? Y aurait-il quelque affinité entre le crime de Sand et le crime de Louvel?

Sur la question de complicité, même avant que les faits fussent connus, les partis recommençaient à se diviser avec la plus profonde amertume. Les libéraux rejetaient cette hypothèse avec indignation. « Voilà, disaient-

ils, un crime qui aura tout l'effet de la plus sombre conspiration contre la liberté. Quels que soient nos efforts, elle est condamnée à rétrograder encore une fois. Peut-être n'était-il que cette chance sinistre pour abolir la loi des élections. Déjà nos adversaires semblent considérer ce meurtre abominable comme le signal d'une victoire éclatante. Nous verrons avec quelle ardeur ils en presseront les suites. » La douleur du parti contraire se montrait accessible aux soupçons les plus collectifs, les plus injustes et les plus extravagans. Nous verrons comment elle se prononça, dès la même matinée, à la tribune de la chambre des députés. Mais il importe maintenant d'envisager avec plus de détails l'un des événemens qui fit jamais la plus profonde impression sur les âmes, qui prêta le plus aux méditations de la piété, et qui mit aux plus rudes épreuves l'ordre constitutionnel. 1820.

Le mariage de Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France et duc de Berri, avec Caroline de Bourbon, petite-fille du roi des Deux-Siciles, s'annonçait sous les plus heureux auspices. Ce prince, qui joignait des passions vives à des sentimens généreux, paraissait recueilli dans les soins et la paix

1820. d'un heureux ménage, et livré à des études qu'une jeunesse passée dans les camps avait dû laisser imparfaites. Ses libéralités étaient judicieuses, sa bienfaisance vigilante et infatigable. Un esprit d'ordre gouvernait en lui ces précieuses qualités. S'il laissait encore échapper quelques traits de brusquerie, on le voyait ensuite aussi ardent qu'ingénieux à en réparer les effets. Il pouvait s'emporter, il ne pouvait haïr. Ses lettres, pleines de flamme, de délicatesse et de générosité, annonçaient combien il avait profité aux leçons du malheur. La piété filiale, l'amitié fraternelle, avaient dans sa bouche l'expression la plus animée et la plus naturelle. Si Mgr. le duc d'Angoulême montrait une adhésion plus ferme aux plans modérateurs du roi, qui traitait les deux princes ses neveux comme ses fils adoptifs, son frère trahissait quelque penchant à partager les regrets et les vœux des courtisans compagnons de son exil. Mais le respect pour un monarque auguste et bienveillant, l'amitié pour son frère, le contenaient dans de justes bornes, et il n'eût point voulu signaler par des intrigues une influence politique qui ne lui était point directement accordée. Il jouissait du bonheur d'être père. Deux filles étaient

nées de son mariage. La première avait à peine vécu un jour; mais la santé de la seconde, Mademoiselle, n'inspirait aucune alarme. Qui eût cru qu'il existât, dans les rangs obscurs de la société, un homme pour qui les promesses d'un mariage fécond pussent être une cause de désespoir, un aiguillon de crime? 1820.

Le dimanche, 15 février, Mgr. le duc de Berri assistait à l'Opéra avec la princesse son épouse. Dans un entr'acte il passa dans la loge du duc d'Orléans; il caressa les enfans de ce prince, et le public applaudit à la naïve expression de ces sentimens de famille. Madame la duchesse de Berri désira sortir avant la fin du spectacle. Son époux lui donna la main pour la conduire à sa voiture, et son intention était de rentrer au spectacle pour en voir la fin. Les comtes de Choiseul, de Ménard, et de Clermont-Lodève les accompagnaient. Les hommes de garde étaient restés dans l'intérieur. Depuis long-temps le prince ne souffrait plus qu'ils sortissent. Un seul, en faction, présentait les armes. Le prince quittait son épouse, qui montait en voiture, par la rue Rameau, et lui disait: « Adieu Caroline, nous nous verrons bientôt. » Un homme se glisse entre

1820. le factionnaire qui présentait les armes et les gentilshommes, s'élance sur le prince, le saisit par le bras et l'épaule gauche, et lui plonge un poignard dans la poitrine.

Le prince est porté dans un salon de l'Opéra. Le spectacle continuait encore. La fatale nouvelle n'y avait point encore pénétré. On avait voulu prévenir les suites dangereuses du tumulte qu'elle eût pu occasioner. Tout retentissait encore des sons d'une musique pleine d'allégresse, et dans la même enceinte la mort donnait ses plus terribles enseignemens. Un salon où se préparent les jeux de la scène renfermait plus d'augustes malheureux que n'en avait contenu le Temple.

L'assassin avait déclaré que s'il n'eût été arrêté il aurait ensuite porté ses coups sur M. le duc d'Angoulême, et ce prince était accouru du palais des Tuileries pour embrasser, pour secourir, s'il se pouvait, un frère expirant. Son père l'accompagnait et croyait sentir sur son cœur la pointe du poignard de l'assassin. Pour que rien ne manquât à cette convocation de la famille royale autour d'un lit ensanglanté, d'un côté était M. le duc d'Orléans qui tout à l'heure voyait le prince caresser ses enfans,

de l'autre, M. le duc de Bourbon qui venait retrouver dans ces derniers momens du compagnon de son fils, l'image de ce fils assassiné. En vain M. le duc d'Angoulême avait-il voulu sauver à la fille de Louis XVI un spectacle qui renouvelait pour elle tant et de si horribles catastrophes, on vit arriver une princesse formée par tant de malheurs à l'intrépidité. Le prince, après avoir été saigné au bras droit, par M. Brogard, lui dit : « Je » suis bien sensible à vos soins, mais ils sont » inutiles ; je suis perdu. » Comme M. Blancheton, médecin, essayait de lui persuader que la blessure n'était pas profonde, « Je ne » me fais pas illusion, repartit le prince, le » poignard est entré jusqu'à la garde. » Madame la duchesse de Berri avait arraché sa ceinture pour servir de bandage et d'appareil. M. Bougon, premier chirurgien ordinaire de MONSIEUR, suça la blessure. « Que » faites-vous, mon ami, la plaie est peut-» être empoisonnée. » Le dévoué serviteur n'en mit que plus d'ardeur à tenter, au péril de sa vie, ce moyen incertain de guérison. L'application des ventouses procura quelque soulagement. La vue de M. l'évêque de Chartres répandit une fermeté nouvelle sur les traits du royal patient. Ses pensées se

1820.

1820. portaient vers le ciel et ne retombaient sur la terre que pour apaiser la douleur des siens, pour leur laisser les plus tendres témoignages de son amour. Il voulut voir Mademoiselle, sa fille; madame de Gontaut, gouvernante de la jeune princesse, la lui amena. Le prince étendit sa main défaillante sur la tête de sa fille, et, en lui donnant sa bénédiction, lui dit : « Pauvre enfant, » je souhaite que tu sois moins malheureuse » que ceux de ta famille. » L'une de ses premières pensées avait été de demander si le meurtrier était un étranger. Comme la réponse fut négative : « Il est cruel, dit-il, de » mourir de la main d'un Français. » Quand on lui montra les maréchaux de France qui s'approchaient : « Ah! messieurs, s'écria-t- » il, c'est au milieu de vous qu'il eût été beau » de mourir. »

Vers une heure du matin on vit arriver M. Dupuytren, que MM. de Maillé et d'Audenarde étaient allés chercher; mais les mots que le prince répétait encore : « Le poignard » a été enfoncé jusqu'à la garde, il a pénétré » jusqu'au cœur, » ne permettaient presque plus d'espérance. M. Dupuytren, après une consultation avec les hommes de l'art rassemblés en grand nombre, se détermina au

parti d'élargir la plaie. « Je confie mon fils à » votre talent, » dit MONSIEUR, avec une voix entrecoupée de sanglots. Le prince, à qui sa femme faisait les plus tendres instances pour souffrir cette opération nouvelle, s'y disposa avec fermeté. Quand la douleur lui avait arraché des cris aigus, un regard de sa femme le calmait. L'ouverture de la plaie n'eut pas été plus tôt agrandie, qu'il s'écoula au dehors une assez grande quantité de sang noir. La respiration parut plus facile et moins douloureuse; mais M. Dupuytren était loin d'avoir vu diminuer ses alarmes. L'opération avait confirmé l'existence d'un épanchement sanguin, mais n'avait pas fait découvrir d'où le sang était parti, et l'on en conclut que le siége du mal était reculé à une profondeur qui devenait inaccessible aux moyens de l'art. Toutefois cette opération prolongea de quelques heures la vie du martyr, et lui permit de s'élever toujours en sublimité chrétienne. Il recevait les secours de M. l'évêque d'Amiclée. L'absolution du ciel était descendue sur cette âme faible et fidèle. Il avait reçu l'extrême-onction des mains du curé de Saint-Roch, qui, pour caractériser les déplorables contrastes de cette nuit, avait traversé un groupe de masques en apportant les saintes huiles.

1820 Le prince renouvelait cependant l'aveu public de ses fautes. « Mon frère, disait-» il à M. le duc d'Angoulême, vous qui êtes » un ange sur la terre, croyez-vous que le ciel » me pardonne? » — « Vous pardonne? lui » répondit le prince; il a fait de vous un » martyr! » Apercevait-il un de ses serviteurs, il le faisait approcher pour lui dire adieu. « Viens, mon cher Nantouillet, disait-» il, que je t'embrasse pour la dernière fois. » Ses sollicitudes paternelles se portaient sur deux filles, fruits d'une passion très-vive qu'il avait eue en Angleterre. M. le duc de Berri avait conçu la pensée de placer ses enfans sous la protection de celle qui lui avait fait connaître tout le bonheur d'un légitime amour. A peine lui eut-il exprimé, non sans un embarras touchant, le désir de les voir. « Qu'on les fasse venir, s'écria la » princesse, ce sont aussi mes enfans. » Elles vinrent, et suffoquant de sanglots, elles reçurent les derniers avis d'un prince chrétien. « Ah! Caroline, serez-vous assez bonne pour » prendre soin de ces orphelines? » Jamais adoption ne se fit avec un plus tendre et plus religieux enthousiasme. « Oui, mes » chères petites, disait-elle, en les recevant » dans ses bras, je vous servirai de mère. »

— « Qu'ai-je fait à cet homme, disait-il, (jamais il ne désigna son assassin que par ce mot.) » c'est peut-être un homme que j'ai » offensé sans le savoir? » — « Non, mon fils, » lui répondit Monsieur, vous n'avez jamais » vu, jamais offensé cet homme. » — « C'est » donc un insensé, repartit le prince. » Ainsi, son admirable cœur lui suggérait un moyen de défense pour son assassin. L'idée d'obtenir grâce, au moins pour la vie de cet homme, devenait dominante en son âme. « Le roi ne vient pas encore, disait-il, » je n'aurai pas le temps d'obtenir une grâce » qui soulagerait mes derniers momens. » Il conjurait et son père et son frère, de la solliciter en son nom. Le roi vint, le prince ranima ses forces à cette vue auguste. « Mon » oncle, lui dit le mourant, donnez-moi » votre main, que je la baise pour la dernière » fois. » Puis prenant cette main : « Mon » oncle, ajouta-t-il, je vous demande la » grâce de la vie de l'homme. » Le roi éluda ce vœu, en disant : « Mon neveu, vous n'êtes » pas aussi mal que vous le pensez, nous en » reparlerons. » — « Le roi ne dit pas oui, » dit le prince en insistant : grâce au moins » pour la vie de l'homme. » On voit que le prince, en répétant si souvent ce vœu, ne 1820.

1820. demandait que la vie du meurtrier. La sûreté publique, la sûreté du trône, lui interdisaient de demander la grâce de l'homme. Jusque dans les plus horribles souffrances, sa charité sublime était accompagnée du plus pur discernement. Il eût voulu que l'*homme* (répétons ici ce mot de miséricorde), pût connaître le remords : il eût voulu retrouver au ciel, celui dont le poignard déchirait ses entrailles.

Le roi se tourna vers M. Dupuytren, et craignant d'être entendu d'une épouse désolée, il lui dit : *Superest-ne spes aliqua salutis?* Un signe négatif fut la réponse. Comme M. Dupuytren voyait s'approcher l'instant fatal; au jour naissant, (il était près de cinq heures), il vint conjurer le roi de se retirer et d'emmener sa famille avec lui. « M. Dupuytren, répondit le monar-» que, je ne crains pas le spectacle de la » mort; j'ai d'ailleurs un dernier soin à ren-» dre à mon neveu. »

Réduit au rôle d'observateur passif et impuissant, M. Dupuytren se tenait auprès du lit du prince. « Jusque-là (dit ce chirurgien » célèbre dans une relation qui est un des » plus précieux monumens de cette grande » scène de la mort) : mes facultés absorbées

» dans une seule et unique pensée, celle de 1820.
» soulager le prince, m'avaient ôté le senti-
» ment de tout ce qui se passait autour de
» moi; mais alors je pus voir de quelles
» douleurs j'étais environné.

» Celle de S. A. R. MADAME LA DUCHESSE
» DE BERRY, tour à tour sublime, expansive
» et dévouée, ressemblait moins à celle d'une
» mortelle qu'à celle d'une divinité envoyée
» par le ciel pour consoler le malheureux
» duc. Celle de S. A. R. MADAME LA DUCHESSE
» D'ANGOULÊME était plus concentrée. Ordi-
» nairement assise à côté de madame la du-
» chesse d'Orléans, à quelques pas du lit,
» la tête sur la poitrine, le cœur gros de sou-
» pirs, elle semblait, à force de pleurs, avoir
» perdu la faculté de pleurer encore; elle ne
» sortait de cet abattement que pour s'ap-
» procher du lit du prince, s'assurer de son
» état par elle-même, et me demander *si*
» *j'espérais encore*. La douleur de S. A. R.
» MONSEIGNEUR LE DUC D'ANGOULÊME était à
» la fois attentive et pieuse, et elle respirait
» une résignation héroïque; il ne quittait pas
» le chevet du lit de son frère. Le duc de
» Bourbon semblait assister aux derniers
» momens du duc d'Enghien. La douleur
» de S. A. R. MONSIEUR était celle d'un père;

1820. » elle se répandait en sanglots et en larmes. » Celle du Roi, lorsqu'il fut arrivé, parut » calme; la dignité du monarque se lais- » sait apercevoir jusque dans l'affliction de » l'homme. »

Tandis que tout était glacé d'effroi, une parole pleine d'espoir pour la France sortit du lit funèbre. Le prince tâchant de modérer la douleur de son épouse, lui dit ces mots, qui firent tressaillir tous les cœurs : « Songez » du moins, chère Caroline, à l'enfant que » vous portez dans votre sein. » Tous les regards se tournèrent vers le ciel, et chacun invoqua saint Louis pour sa race.

« La respiration, dit M. Dupuytren, de- » vint insensible à la vue. Jaloux de recueillir » les derniers restes d'une vie presque éteinte, » nous demandâmes une glace. Le roi donna » sa tabatière, dont le verre fut placé devant » la bouche et les narines du prince. Le verre » ne fut terni par aucune vapeur. Le souffle » que nous cherchions avait disparu; le petit- » fils de saint Louis et d'Henri IV n'existait » plus, il était alors six heures. »

« Tout est-il consommé ? » dit le roi. On vit alors s'ouvrir une scène qui semblait tenir au premier âge du monde, au premier meurtre qui souilla la terre, à la douleur de nos pre-

miers parens. Le roi, qui ne pouvait marcher sans secours, s'appuya sur le bras de M. Dupuytrén. Alors étendant sur le visage de la royale victime, une main tremblante de douleur, le roi lui ferma les paupières, et dit d'une voix entrecoupée par les sanglots: « dors en paix, mon enfant; » puis il baisa le front du prince, saisit son bras, le porta et le serra long-temps encore contre ses lèvres. 1820.

L'ouverture du corps fit regarder comme une espèce de miracle que le prince eût pu survivre sept heures à une telle blessure. La poitrine, le poumon étaient traversés; le péricarde et l'oreille droite du cœur étaient ouverts.

Rumeurs de la cour contre M. Decazes.

Au milieu de la consternation générale, ceux mêmes qui devaient la ressentir le plus profondément, cherchaient dans cet attentat le triomphe de leur parti. Dès le matin, les adversaires de l'ordonnance du 5 septembre ne parlaient qu'avec imprécation de son principal auteur, M. Decazes. On lui reprochait, comme ministre de l'intérieur, et à ce titre chargé de la police du royaume, de n'avoir pas veillé sur les dangers qui entouraient le prince. Un journal quotidien, *le Drapeau blanc*, avait lancé contre

1820. le ministre les plus sanglantes accusations. On présentait l'assassinat du prince comme l'effet d'un vaste complot qui couvrait toute l'Europe, et que favorisait un système plein de complaisance pour les ennemis de la royauté. On affectait de dire que M. le duc de Berri avait été victime de l'éloignement qu'il avait toujours montré pour un système funeste à l'honneur et au salut des siens. « M. Decazes, ajoutaient ses implacables ennemis, saura étouffer les informations, les enquêtes, détourner les dépositions qui pourraient faire pénétrer dans la profondeur du complot. » Ici le zèle inquiet, et là le zèle affecté accueillaient les sinistres rumeurs, les odieuses conjectures, et les portaient assidument aux oreilles des membres de la famille royale. Un sourd frémissement régnait parmi les membres du côté droit en attendant l'ouverture de la séance. Pour quelques-uns, peut-être, l'espoir de renverser le destructeur de la chambre de 1815, formait une diversion au coup fatal qui les glaçait d'horreur. Dans les bancs du centre, la douleur était plus recueillie, plus silencieuse. On y apprenait, avec quelque consolation, que rien jusqu'à présent ne devait faire supposer une vaste et atroce conspiration. Les hommes

les mieux informés disaient que l'assassin Louvel, né à Versailles, âgé de trente-six ans, garçon sellier, s'annonçait par toutes ses réponses, comme un homme possédé depuis six ans, du besoin d'un grand crime, et de répandre le sang des Bourbons. Dans les bancs de la gauche, la tristesse était profonde : à l'horreur de l'attentat se joignait le pressentiment des suites funestes qu'il aurait pour la liberté. 1820.

Accusation portée contre M. Decazes par M. Clausel.

On venait de lire le procès verbal; M. Clausel de Coussergues monte à la tribune, et d'une voix élevée prononce ces paroles : « Messieurs, il n'y a point de loi qui fixe » le mode d'accusation des ministres, mais » il est de la nature d'une telle délibéra- » tion qu'elle ait lieu en séance publique » et à la face de la France; je propose à la » chambre de porter un acte d'accusation » contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, » comme *complice de l'assassinat de mon-* » *seigneur le duc de Berri*, et je demande » à développer ma proposition. » Un cri d'indignation s'élève de presque toutes les parties de la salle, on n'entend que ces mots : A l'ordre, à l'ordre ! Ce mouvement est interrompu par une lettre du président du conseil des ministres qui annonce l'assas-

1820. sinat de M. le duc de Berri. M. de La Bourdonnaye monte à la tribune, et ne veut voir « que l'instrument d'une faction scélérate » dans un assassin obscur, qui, sans haine » personnelle comme sans ambition, a porté » une main parricide sur le descendant de » nos rois, sur celui qui devait en perpétuer » le sang, et cela, dans la vue hautement » avouée d'en tarir pour jamais la source; » il appelle des mesures propres à détruire » dans son germe un si exécrable fanatisme, » et à étouffer de nouveau l'esprit révolution» naire qu'un bras de fer avait long-temps » comprimé; il veut surtout que l'on sévisse » contre les écrivains téméraires dont les » doctrines impunies provoquent les crimes » les plus odieux. »

Proposition de lois exceptionnelles.

Le gouvernement avait reconnu lui-même la nécessité de mesures répressives et de lois exceptionnelles pour veiller à la sûreté de la famille royale. Le travail de trois ans d'énergie et de sagesse, se trouvait perdu en un jour. Il s'agissait de suspendre encore une fois la liberté individuelle et celle de la presse périodique. M. Decazes se rendait à la chambre des pairs, M. Pasquier, à celle des députés, pour proposer ces lois rigoureuses. La chambre des pairs était constituée en cour

de justice pour connaître de l'attentat commis. L'émotion causée par l'inconcevable accusation de M. Clausel de Coussergues, se reproduisit le lendemain après la lecture du procès-verbal, dans la chambre des députés. On y avait consigné, en termes formels, le mouvement d'horreur auquel cette proposition avait donné lieu. M. de Castelbajac et quelques autres orateurs de la droite, demandèrent la suppression de ces mots, attendu, disaient-ils, qu'ils préjugeaient une question qui n'avait pas encore été discutée. M. de Saint-Aulaire s'écria qu'il n'y avait qu'une seule réponse à faire à M. Clausel de Coussergues et c'était celle-ci : *Vous êtes un calomniateur*. M. Clausel déclara persister dans son accusation, et la déposa sur le bureau ; mais les termes en étaient changés. Le ministre n'était plus déféré comme complice de l'assassinat de M. le duc de Berri, mais comme coupable de trahison. La rédaction du procès-verbal fut maintenue. Peu de temps après, M. Decazes entra et vint proposer une nouvelle loi d'élection, dont l'analyse ne pourrait être placée au milieu d'événemens qui préoccupaient si vivement les esprits. 1820.

Le ministre, en appelant une réforme à

1820. laquelle lui-même s'était opposé pendant deux ans avec une énergie qui avait porté au comble les ressentimens des royalistes exclusifs, venait se priver de l'appui des libéraux qui, jusque-là, paraissaient portés à le défendre. Il n'avait consulté que son devoir, et ce que paraissaient lui prescrire des circonstances fatales; cependant le plus violent orage éclatait contre lui à la cour. On lui reprochait un défaut de surveillance, qu'il exerçait pourtant avec sollicitude, mais sans la rendre incommode pour le prince qui eût pu se plaindre d'une inquisition tyrannique. On oubliait d'ailleurs que dans la capitale, la surveillance directe appartient au préfet de police.

C'était là le grief sur lequel on insistait le moins. Jusqu'où ne peut aller l'injustice de l'esprit de parti, lorsqu'il est exaspéré par la plus profonde et la plus légitime douleur? On répétait à la cour même les expressions de M. Clausel de Coussergues, et à l'aide d'une odieuse métaphore, on essayait de justifier une accusation que personne, au fond du cœur, ne pouvait adopter dans un sens littéral. « M. Decazes, disait-on, n'avait cessé, depuis l'ordonnance du 5 septembre, de réchauffer l'esprit révolutionnaire, de to-

lérer, d'encourager souvent les excès d'une 1820.
faction renaissante. Les révoltes de Grenoble et de Lyon n'avaient été que trop faiblement réprimées. Ceux qui, en étouffant ces révoltes, avaient opéré le salut de la monarchie, les généraux Canuel et Donnadieu, et plusieurs magistrats fidèles avaient été, pour prix de leur zèle, non-seulement frappés de disgrâce, mais menacés d'être mis en jugement. Toute la faveur était donc acquise aux ennemis plus ou moins déclarés de la dynastie. Le premier ministre s'était enlevé à lui-même toute puissance pour les contenir. Maintenant ils ne pouvaient plus se contenter d'une marche lente qui assurerait leur triomphe dans un temps donné. Un crime de la plus forte, comme de la plus atroce préméditation, venait de combler leur espoir. La branche aînée de la maison de Bourbon allait s'éteindre, et, en disparaissant, elle faisait présager toute l'horreur de la guerre civile. Vainement affectait-on de répandre que l'assassin était un scélérat isolé qui n'avait pris conseil de personne; vainement ajoutait-on que ce crime, loin d'avoir pu être inspiré par le parti libéral, portait un coup fatal à ses espérances, ébranlait son règne, et compromettait les lois que ce parti

1820 même avait dictées. Toute faction nourrit des hommes ardens qui vont souvent plus loin que la pensée de leurs chefs. Le procès de Pleigner et de Carbonneau, celui de l'*Épingle noire*, quel qu'en ait été le jugement, et plusieurs autres encore, n'ont-ils pas montré avec évidence la forte association des nouveaux révolutionnaires, et la facilité avec laquelle ils recrutent des complices ? On nous parle sans vraisemblance d'un scélérat isolé, taciturne, et assez maître de lui-même pour couver son exécrable dessein, sans le communiquer à ceux qui auraient célébré en lui un héros, un martyr, et qui pourraient encore opérer sa délivrance. Qui nous assure pourtant que nous n'aurons à gémir que d'un seul crime, et que le sang de la dernière victime royale a coulé ? »

« Si l'autorité agit contre nous ou nous seconde faiblement, que pouvons-nous espérer de nos efforts assidus, intrépides, pour couvrir le corps de nos princes? Nous faudra-t-il donc mourir encore cinq fois dans leurs personnes ? Est-ce pour une si horrible destinée que nous avons survécu aux horreurs de l'exil, de l'indigence, des balles républicaines et des échafauds révolutionnaires? Il faut ici un changement de système, ce qui

nécessite un changement de ministère. M. de Decazes ne peut entrer dans des voies que lui-même s'est fermées. Ses menaces n'effraient pas plus ses partisans secrets, que ses promesses n'ont pu les contenir. On se jouerait de ses lois de rigueur, ainsi qu'on a triomphé de ses lois d'indulgence.» 1820.

Ces représentations, ces plaintes, ces griefs étaient portés aux oreilles du roi par de puissans organes. Louis n'était arraché un moment à la cruelle douleur d'un père qui pleure un fils, dernier espoir de sa race, que pour voir dénoncé à sa colère, dénoncé avec une injustice évidente, un homme que sa bonté familière avait honoré quelquefois de ce même nom de fils. Le système qu'on reprochait à son ministre, n'avait-il pas été le sien même ? D'un autre côté, pouvait-il dédaigner les alarmes des membres de sa famille ? Telle était l'horreur de sa position, qu'il lui fallait opter entre le reproche d'insensibilité et le reproche d'ingratitude.

« Quoi ! disait l'infortuné monarque, vous voulez que je frappe de ma disgrâce un homme qui m'est dévoué, au moment où il est frappé du poignard d'une calomnie dont l'extravagance n'empêche pas l'atrocité. Ceux mêmes des députés qui combattent le mi-

1820. nistre dans des intérêts et des sentimens très-divers, ont repoussé cette calomnie avec horreur; et moi, moi seul je paraîtrais lui donner ma sanction, lorsqu'elle révolte toutes les facultés de mon âme! Je vous déclare n'avoir point connu de cœur plus ouvert, ni doué d'une sensibilité plus active ni plus vraie que le comte Decazes. Je suis convaincu qu'il eût donné sa vie pour le salut de mon neveu, comme il la donnerait pour moi. Il a défendu mon autorité contre des hommes qui ont pu rendre à la monarchie des services réels, mais qui se soumettaient mal au frein des lois, et qui se liaient ouvertement à un parti obstiné à me faire marcher dans une voie que je condamne. C'était le devoir d'un fidèle ministre. Qu'a-t-il fait? qu'a-t-il proposé qui ne soit conforme à mes principes, à mes sentimens, à mes ordres? Que dans les chambres, on sépare ma volonté de celle de mes ministres, tout est convenable, tout est constitutionnel dans ce langage parlementaire; mais dans ma cour, peut-on le faire avec sincérité, et ne risque-t-on pas de m'offenser? On se plaint de la licence des écrits; mais la censure n'était-elle pas aussi odieuse, pour le moins, au parti royaliste qu'au parti libéral? Si l'on se plaint tant de

la liberté de la presse, pourquoi l'avoir demandée à grands cris? Mon gouvernement a-t-il laissé un libre cours à des écrits séditieux? Mais il n'en est pas un qui n'ait été déféré aux tribunaux, et pas un que les tribunaux n'aient puni. Je respecte, dans vos représentations l'égarement de la douleur; toute déchirante qu'est la mienne, elle ne me rendra point injuste. » 1820.

Bientôt on cessa de blesser le cœur du monarque; mais on lui représenta que ni ses jours, ni ceux de la famille royale ne pouvaient être mis à l'abri de nouveaux coups du crime que par des lois de rigueur, par des lois exceptionnelles. On prétendait que M. Decazes serait sans force pour les faire accepter aux deux chambres, que lui-même aspirerait à en abréger la durée, sans consulter une sévère prudence; que sa réforme projetée de la loi des élections, nécessairement mal accueillie dans sa bouche, n'offrait d'ailleurs qu'un remède timide et impuissant aux redoutables progrès de l'esprit démocratique. Le roi sentait combien son autorité serait affaiblie, combien les périls du trône seraient accrus par un rejet tumultueux des lois que lui avait prescrites le plus fatal événement. S'il consentait à s'écarter pour quelque temps

1820. d'un système qu'il avait suivi avec une courageuse persévérance; il ne voulait point en faire une abnégation qui le livrerait à l'influence d'un parti dont il avait toujours craint et repoussé la domination.

M. Decazes voyait le roi livré à un état de trouble et d'angoisses qui pouvait abréger sa vie et la remplir d'amertume. Sûr de conserver son affection et d'en recevoir d'honorables preuves, il offrait sa démission et indiquait pour le remplacer M. le duc de Richelieu; la cour le sut, et ses vœux parurent se porter avec ardeur vers le duc de Richelieu. On affectait d'oublier en lui l'un des plus puissans coopérateurs de l'ordonnance du 5 septembre. On le vantait comme l'homme le plus imbu des principes monarchiques, et comme un arbitre qui savait unir la force et la modération. Tous les royalistes seraient dociles à ses lois. La charte, en prenant une teinte un peu plus forte d'aristocratie, trouverait en eux de fidèles défenseurs.

Les instances devenaient plus pressantes: elles étaient vivement appuyées par plusieurs des personnes de la famille royale: le roi s'enfonçait dans un sombre chagrin; M. Decazes n'aspirait qu'à terminer le supplice de son bienfaiteur.

Cependant les chefs du parti libéral devinaient ou parvenaient à connaître la sombre agitation qui régnait à la cour. Ils se sentaient partagés entre l'horreur des lois exceptionnelles et la crainte de voir tomber un ministre, victime de son dévouement à la Charte. Plusieurs d'entre eux étaient disposés à des concessions, mais ils ne savaient point se faire obéir de leur parti tout entier, et déjà quelques députés libéraux voulaient demander un décret d'accusation contre M. Decazes pour avoir proposé des lois exceptionnelles, et une loi nouvelle des élections. 1820.

D'un autre côté, M. le duc de Richelieu se refusait obstinément aux sollicitations de la cour pour rentrer dans le ministère. Personne n'était plus que lui offensé des imputations faites à un jeune ministre dont il connaissait le cœur.

Démission de M. Decazes. Nomination de M. le duc de Richelieu.

Une situation si déchirante tendait à se prolonger; M. Decazes insista pour sa retraite; le roi lui donna le titre de duc et l'ambassade de Londres. La résistance de M. de Richelieu fut vaincue; nommé de nouveau président du conseil, il n'accepta point de portefeuille particulier; M. Pasquier resta ministre des affaires étrangères; le comte Siméon fut appelé au ministère de l'intérieur, dont on

1820. détacha l'administration départementale et la police, pour en donner la direction générale au baron Mounier, pair de France, digne fils du sage et vertueux député qui, presque seul, avait su deviner, en 1789, les bases constitutionnelles convenables à la France.

Obsèques du duc de Berri.

Les délibérations importantes dont nous aurons à rendre compte, et les agitations populaires qui vinrent s'y mêler, ne doivent pas nous faire perdre de vue tout ce qui se rapporte à l'assassinat de M. le duc de Berri. Le corps du prince resta pendant plusieurs jours exposé au Louvre. On venait en silence contempler ce lugubre appareil, et répéter auprès de ses restes inanimés, les mots tendres et sublimes qui avaient signalé sa longue agonie. Plusieurs spectateurs racontaient mille traits de bienfaisance, de bonté familière, de popularité ingénieuse, qui montraient dans le descendant de Henri IV, une heureuse sympathie avec l'âme de l'adorable monarque dont sa mort rappelait la fin funeste. Son corps fut ensuite porté aux tombeaux dépeuplés de Saint-Denis. Je ne décrirai point cette cérémonie funèbre, l'une des plus augustes et des plus déchirantes qui aient été offertes à nos regards. Mais une circonstance

ne doit pas être négligée : dans la rue Saint-Denis, où passait le cortége, les habitans avaient tendu de noir leurs maisons. Les obsèques n'eurent lieu que plus de vingt jours après ce convoi (14 mars). Le roi eut la fermeté d'âme de se rendre à une basilique où le souvenir des profanations du deuil et de la majesté royale venait ajouter tant d'horribles pensées à son deuil récent. On voyait près de lui la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui, malgré la force d'une âme égale aux plus tragiques souffrances, ne put supporter ce spectacle, et tomba évanouie. Le plus malheureux des pères, Monsieur, était resté auprès d'une veuve désolée. Un espoir commençait à luire, ou plutôt à se confirmer ; si la princesse pouvait soutenir la douleur la plus déchirante, les exécrables vœux de l'assassin allaient être trompés. L'oraison funèbre fut prononcée par M. de Quélen, coadjuteur du cardinal archevêque de Paris, et prolongea, en l'adoucissant par les célestes espérances, la douleur dont tous les cœurs étaient pénétrés. Quand le roi revint avec Madame, M. le duc d'Angoulême, M. le duc de Bourbon et M. le duc d'Orléans, le peuple proféra d'une voix sourde, le cri de *vive le* 1820.

1820. *Roi*, et sut exprimer l'amour en respectant le deuil.

Un autre tribut devait être offert à la mémoire du prince. M. de Châteaubriand fit précéder le récit pathétique d'une mort si sublime, par un précis de la vie de M. le duc de Berri, où le caractère ardent et généreux du prince était représenté sous les plus vives couleurs. Le talent de cet écrivain se montrait un auxiliaire fidèle de la monarchie, et il lui rendait les mêmes services qu'auparavant il avait eu le bonheur de rendre à la religion elle-même. Pourtant l'histoire me force de noter ici une faute qu'elle doit reprocher à ce noble caractère. M. de Châteaubriand, emporté pas sa douleur, par ses alarmes, et peut-être aussi par cette passion qui va toujours s'accroissant dans les longs débats politiques, avait, dans *le Conservateur*, laissé échapper contre M. Decazes de sanglantes hyperboles. Si les hommes d'un génie élevé ont reçu le don de graver, par des images neuves et hardies, leurs pensées les plus fortes et les plus utiles, ils sont exposés d'un autre côté à faire conserver le souvenir de leurs injustices passagères.

Procès de Louvel. Il faut maintenant nous occuper de celui

que le plus miséricordieux des princes ne voulait désigner que par ce mot : *L'homme*. Tout était déjà connu par les interrogatoires que Louvel avait subis dans la nuit fatale. Une longue procédure, suivie devant la cour des pairs, n'ajouta que peu de renseignemens aux révélations qu'il avait faites avec un orgueil féroce. M. le chancelier avait nommé, pour l'instruction de ce procès, M. Bellart, procureur général près la cour royale de Paris, M. Séguier, premier président de la même cour, et M. Bastard de l'Étang, premier président de celle de Lyon. L'instruction dura près de quatre mois. 1820.

Louvel, né à Versailles, le 7 octobre 1783, était un garçon sellier, employé pour le compte du sellier du roi, et demeurait aux écuries; il était âgé de trente-sept ans. Son caractère était habituellement sombre; son humeur taciturne. Il avait servi quelque temps dans l'armée impériale. Ce fut dès l'année 1814, et pendant l'invasion de l'armée étrangère, que s'alluma en lui le fanatisme régicide. Dès qu'il avait vu flotter le drapeau blanc il avait conçu le projet d'assassiner tous les Bourbons, parce qu'il les regardait comme ennemis de la France. Des scrupules, plutôt que des craintes person-

1820. nelles, l'arrêtaient dans l'exécution de son atroce dessein. A Metz, en 1814, il avait eu un moment l'intention de tuer le maréchal Kellermann, parce qu'il était entré au service du roi; mais il avait rejeté cette pensée pour revenir à celle de porter ses coups plus haut; il avait fait un voyage à l'île d'Elbe à ses frais pour contempler le grand homme exilé dont il était l'admirateur le plus fanatique; mais il n'avait pu lui parler. Sur le bruit du débarquement de Bonaparte à Cannes, il s'était rendu à Lyon. Instruit que Monsieur était entré dans cette ville pour exciter les troupes à la défense de la cause royale, il avait fait diligence, poussé par l'intention d'assassiner ce prince; mais il ne l'avait plus trouvé dans cette ville. La seconde invasion lui avait rendu toute sa férocité; maintenant c'était le duc de Berri qu'il voulait tuer d'abord, ensuite le prince son frère, après lui Monsieur, et enfin le Roi. C'était pour avoir plus de facilité à exécuter son dessein, qu'il était entré comme sellier dans les écuries du roi. Là, il pouvait être instruit facilement de toutes les parties de chasse ou de spectacle qui pouvaient le seconder; mais il avait toujours senti sa résolution chanceler, moins par l'horreur du

supplice que par celle du crime ; il ne cessait de se demander : « Ai-je tort, ai-je rai- 1820.
» son? » Il ne paraît pas que dans ses doutes il ait jamais consulté personne. Ses compagnons et sa famille le déclaraient insociable ; du reste, il était sobre et régulier dans ses habitudes. Les circonstances qui avaient pu lui faire supposer des complices, disparurent ou s'affaiblirent, soit dans l'instruction, soit dans les débats publics. Dix-huit individus avaient été arrêtés à l'occasion de ce procès ; treize furent mis en liberté d'après les conclusions du procureur général, les cinq autres furent renvoyés devant les tribunaux ordinaires, parce que les délits qui leur étaient imputés n'avaient rien de commun avec l'attentat de Louvel.

Un fait, cependant, fixa l'attention des nobles pairs. Le garde royal Desbiez, qui avait arrêté l'assassin, déclara que, vers neuf heures et demie, avant d'être mis en faction, un bourgeois l'avait accosté, en lui disant : « Francis, voulez-vous boire du rhum? » Le témoin refusa l'inconnu, et fit geste de repousser, avec son sabre, l'inconvenance de cette proposition. D'autres gardes royaux déclarèrent que Desbiez leur avait parlé du verre de rhum avant et après l'attentat. Du

1820. reste, le signalement de cet individu ne répondait point à celui de Louvel. M. le chancelier ordonna à l'accusé de prononcer ces mots : « Francis, voulez-vous boire du » rhum? » Louvel les répéta d'une voix forte, et Desbiez ne reconnut point sa voix. Il fut d'ailleurs constaté qu'il n'y avait au corps-de-garde personne du nom de Francis. Plusieurs pairs parurent fortement frappés de la coïncidence de cette proposition avec l'assassinat effectué. M. de Lally-Tollendal pria M. le chancelier de placer encore une fois Louvel en présence de la justice divine, et de l'adjurer de dire encore s'il avait un seul complice, et s'il avait parlé à qui que ce fut de son exécrable projet. Louvel persista dans ses dénégations. Un gendarme déclara qu'on avait trouvé sur lui de petits papiers roulés comme des papillotes, et qu'ils avaient disparu; le commissaire de police n'en avait pas fait mention. Un autre gendarme, présent à la même visite, déclara n'avoir point vu de papiers.

Comme on interrogeait Louvel sur un voyage qu'il avait fait à Calais, dans l'intention de tuer le roi, Louvel, dans sa réponse, se servit de ces expressions : « J'ai passé par » Calais pour savoir ce qu'on disait du roi,

» et voir ensuite si je devais exécuter *ma* 1820.
» *commission.* » M. Lecoulteux de Canteleu releva une expression qui paraissait si contraire aux déclarations de l'accusé. « Serait-» ce, demanda-t-il, une commission qui lui » aurait été donnée par quelqu'un ? » Voici la réponse littérale de Louvel : « C'était une » commission intérieure que je m'étais im-» posée à moi-même ; écoutez, je ne suis pas » un orateur, je ne me sers pas des mots qu'il » faudrait, c'est possible. » Dans ses déclarations et diverses réponses, toujours très-diffuses, Louvel avait montré une complète indifférence sur les sentimens religieux. « J'é-» tais, disait-il, tantôt catholique et tantôt » *théophilanthrope.* » M. le comte de Nantouillet déposa qu'il avait été témoin, au Louvre, de la confrontation de Louvel avec les restes inanimés de sa victime, et que, comme on lui disait : « Ne craignez-vous pas » la justice divine ? » Il avait répondu : « *Dieu* » *n'est qu'un mot.* » M. le vicomte de Montmorency fit observer que, dans une ses réponses, l'accusé avait lui-même qualifié son crime d'horrible, et son action de cruelle. Il en sentait donc toute l'énormité ! Louvel répondit : « C'est une action horrible, c'est » vrai ; quand on tue un autre homme, cela ne

1820. » peut pas passer pour vertu, c'est un crime. » Je n'y aurais jamais été entraîné, sans l'in- » térêt que je prenais à la nation; suivant » moi, je croyais bien faire; suivant mon » idée. »

La cour des pairs avait donné pour défenseur d'office *à l'homme* dont le prince mourant avait dit : « C'est donc un insensé, » M. Bonnet, illustré par la belle et courageuse défense du général Moreau : cet avocat s'appuya sur le pardon imploré par le prince, et montra dans l'accusé un homme frappé de monomanie. Louvel voulut parler, non pour se défendre, mais pour porter l'épouvante dans le cœur des royalistes. Il ne put s'expliquer que dans un stupide langage et avec une accablante monotonie de scélératesse. La constance dont il avait fait parade devant un tribunal auguste, parut l'abandonner quand il fut conduit à l'échafaud. C'était le 5 juin, et Paris était alors livré à des troubles séditieux occasionés par la loi des élections. Le peuple cependant ne montra qu'une horreur unanime pour l'assassin. Louvel parut accablé de ce témoignage, il fallut le porter à l'échafaud.

On conçoit difficilement qu'un homme qui, dans sa stupide ignorance, se croyait

assuré du néant, pût aspirer à l'immortalité d'un grand crime. Mais la révolution ne nous avait-elle pas montré des fanatiques dans l'athéisme? Le fanatisme, que la cause en soit sacrée ou profane, étend sans mesure la faculté de haïr. La haine qui s'alimente chaque jour par le malaise de l'âme, et qui ne trouve nul contrepoids dans des sentimens moraux ou religieux ne peut plus s'assouvir que par le crime. 1820.

CHAPITRE XV.

1820.

SESSION DE 1819 A 1820.

Discussion sur les lois exceptionnelles.

M. DE RICHELIEU avait pris l'engagement de défendre les lois exceptionnelles et temporaires que son prédécesseur avait jugées nécessaires à la sûreté du roi et de la famille royale; de plus, il était résolu d'accorder aux vœux du parti royaliste, dont il paraissait maintenant le guide et l'appui, une nouvelle loi d'élections plus fortement empreinte d'aristocratie que celle dont M. Decazes avait présenté les dispositions. C'était à ce prix qu'il pouvait conquérir les suffrages de quarante ou quarante-cinq membres de la droite, sans lesquels il ne pouvait espérer une majorité. Un parti si peu nombreux faisait maintenant la loi : M. de Villèle le dirigeait avec une rare dextérité. Mais ce parti était exigeant, et M. de Richelieu avait autant à craindre ses nouveaux alliés que ses adversaires les plus déclarés. Les libéraux s'étonnaient et s'indignaient de la marche rétrograde qu'allait suivre le système constitu-

tionnel. Les chefs les plus habiles reconnaissaient qu'avec un usage plus modéré de la victoire on en eût mieux assuré les fruits; que l'on avait mis trop de précipitation, que l'on avait employé trop de formes impérieuses et de moyens hostiles pour obtenir un ensemble de réformes en grande partie judicieuses, mais qui devaient être préparées et par le temps et par la méditation. Une telle vivacité d'impulsion, assez rare chez les Anglais, nos maîtres et nos modèles dans le gouvernement représentatif, n'était pas seulement un résultat de notre caractère national, mais des premiers pas que nous avions faits avec tant de fougue et d'inconsidération dans l'empire de la liberté. Avait-on tenu assez de compte aux provocateurs de l'ordonnance du 5 septembre, à ceux de la loi des élections et du recrutement, enfin, *aux ministres de la libération*, de tout le bien qu'ils avaient pu faire, des maux qu'ils avaient ou prévenus ou réparés? Tout parti, comme tout gouvernement, se fortifie par la reconnaissance. L'éloquent défenseur de la loi des élections, M. de Serre, avait lui-même cédé aux alarmes des ministres ses collègues; sa santé le tenait éloigné du conseil et de Paris, mais il devait reparaître au moment de l'orage. 1820.

1820. La première loi qui fut discutée fut celle qui suspendait encore une fois la liberté individuelle. Le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères, déplorait cette rigueur, mais la jugeait nécessaire. « L'attentat que » nous détestons, disait-il, n'est-il que le » crime d'un fanatique aveugle et égaré par » des opinions perverses? Ne se lie-t-il à aucun complot? Sommes-nous assez heureux » pour qu'au milieu de tant d'exaltation et » d'erreurs il n'y ait qu'un seul fanatique? » Ne sommes-nous pas avertis par ce coup » imprévu qu'il nous faut veiller à la conservation de ce trône antique et sacré dont » une main sacrilége vient d'abattre le dernier rejeton? »

Tout fut noble et mesuré dans la manière dont le général Foy combattit cette mesure législative.

« Depuis la mise en action du gouvernement » représentatif, dit-il, nous avons tous vécu » de la plénitude de la vie sociale; chacun de » nos citoyens s'est cru comptable envers son » pays de sa pensée toute entière. Écrivains » libéraux, électeurs signataires des dernières » pétitions, la loi nouvelle les menace tous » également... Tel, appelé aux nobles fonctions de juré, prononça un verdict qui mé-

» contenta le pouvoir. Les lettres de cachet 1820.
» n'atteindront-elles pas le juge au moment
» où il descendra de son tribunal? N'arrache-
» ront-elles pas à une honorable candidature
» le citoyen que l'opinion publique désignait
» pour les fonctions législatives? Et vous-mê-
» mes, Messieurs, rentrant par la dissolu-
» tion de la chambre, dans le droit commun,
» ne serez-vous pas exposés à payer de votre
» liberté l'indépendance de vos opinions et la
» franchise de vos discours?

» Il est possible, Messieurs, que le projet
» ministériel n'ait pas été conçu dans la si-
» nistre prévoyance de toute l'extension dont
» il est susceptible.

» Mais ce qui m'importe à moi, chargé de
» concourir à la confection des lois, ce n'est
» pas l'usage qu'on veut, mais bien l'usage
» qu'on peut en faire. Qui me dit que les mi-
» nistres du roi sentiront et penseront de-
» main comme ils sentent et pensent aujour-
» d'hui? Qui me garantit que leurs succes-
» seurs suivront les mêmes erremens? Qui peut
» répondre que tel promoteur de l'arbitraire
» n'en deviendra pas la première victime?

» Il appartient à la sagesse de la chambre,
» dit l'orateur en finissant, de défendre
» contre la rage des partis un trône que le

1820. » malheur a rendu plus auguste et plus cher » à la fidélité. Craignez, Messieurs, en faisant une loi odieuse sans être utile, de » remplacer la douleur publique par d'autres » douleurs qui feraient oublier la première. » Le prince que nous pleurons pardonnait à » son infâme assassin. Oh! comme son âme » généreuse se fût indignée s'il eût pu prévoir » les angoisses de l'innocent! Faisons que le » profit d'une mort sublime ne soit pas perdu » pour la maison royale et pour la morale » publique; que la postérité ne puisse pas » nous reprocher qu'aux funérailles d'un » Bourbon, la liberté des citoyens fut immolée pour servir d'hécatombe. La raison » d'État le défend, l'honneur français s'en » irrite, la justice en frémit. »

M. Benjamin Constant, dans un discours non moins brillant, se fit une image terrible des violences et des proscriptions mêmes qui allaient suivre les mesures exceptionnelles:

« Les amendemens proposés par la commission, s'écria-t-il, sont insuffisans, nuls » et dérisoires: les mots ne changent rien au » fond des choses, et quand l'arbitraire est au » fond des choses, je voudrais être préservé » du moins du subterfuge des mots. La loi » projetée est la ruine non-seulement de la li-

» berté, mais de la justice, de la morale, du 1820.
» crédit et de la prospérité de la France.......
» L'abîme de la contre-révolution va s'ou-
» vrir : on voit arriver un système qui atta-
» quera successivement tous les droits, toutes
» les garanties que la nation voulait en 1789,
» et qu'elle avait obtenus en 1814. Le ré-
» gime de 1788 va revivre par les trois lois
» qu'on vient de proposer en même temps,
» c'est-à-dire les lettres de cachet, l'esclavage
» de la presse, des organes donnés au peuple
» contre son choix et sans son aveu... L'expé-
» rience de tous les temps, celle surtout d'une
» révolution désastreuse à plus d'une époque,
» nous apprend que lorsqu'un gouvernement
» cède à un parti, ce parti ne tarde pas à le
» subjuguer. Je prends acte de ce que je dis
» ici, à cette tribune, aujourd'hui... Oui, Mes-
» sieurs, la digue qu'oppose avec indécision
» et mollesse à la contre-révolution immi-
» nente le ministère actuel, cette digue cède,
» s'ébranle, elle est sur le point d'être brisée.
» Le ministère lui-même ne le prévoit peut-
» être pas encore; mais toutes les lois que vous
» allez faire, la contre-révolution en profi-
» tera, et j'applique ce principe à la loi ac-
» tuelle, comparée à celle de 1817... Autant
» la loi de 1817 a été exécutée, je ne dis pas

1820. » avec justice, la justice n'a rien de commun » avec de telles lois, mais avec réserve, autant » celle-ci sera exécutée avec violence et ri- » gueur... Ce qui en 1817 n'était qu'irrégu- » lier, en 1820 sera terrible; ce qui en 1817 » n'était vicieux qu'en principe, en 1820 sera » effroyable en application...

» J'ai toujours regardé comme digne d'en- » vie le sort des amis de la liberté qui, lors du » commencement des fureurs révolutionnai- » res, ont été les premiers frappés. Cette des- » tinée les a préservés d'être les témoins d'au- » tres fureurs encore plus affreuses. Le sort de » ceux qui seront les premières victimes de la » contre-révolution, si elle s'opérait, me » semblerait également digne d'envie; ils ne » verront pas cette contre-révolution dans » toutes ses horreurs.

» Messieurs, deux routes vous sont ouver- » tes depuis deux ans : lors même que les mi- » nistres se sont égarés, les représentans de la » nation ont marché dans la ligne constitu- » tionnelle : voulez-vous rentrer dans les lois » d'exception?... La Convention, le Direc- » toire, Bonaparte, ont gouverné par des » lois exceptionnelles. Où est la Convention? » où est le Directoire? où est Bonaparte? »

Le projet de loi fut adopté à une majorité

de cent trente-quatre voix contre cent quinze. 1820.
Un seul amendement avait été adopté; il limitait à trois mois le plus long terme des arrestations sans jugement.

Porté à la chambre des pairs, ce projet de loi fut combattu par le duc de Broglie, le maréchal Jourdan, MM. Boissy-d'Anglas, de Ségur, Lanjuinais et plusieurs autres. Le duc de Fitz-James, l'un des premiers officiers de M. le duc de Berri, fit le tableau le plus énergique des dangers de la monarchie. Écoutons-le un moment.

« Il est donc bien vrai, qu'on nie la gra-
» vité des circonstances et les dangers qui
» menacent l'État et la famille royale; il
» est donc bien vrai qu'on persiste à soute-
» nir que l'attentat du 13 février n'est qu'un
» crime isolé! — Je ne puis admettre que
» ce soit sérieusement que l'on parle ainsi.
» — Hé quoi, vous n'avez donc pas quitté
» votre demeure depuis un mois? Vous n'a-
» vez donc rien vu, ni rien entendu? Quoi!
» ces chants féroces répétés avec une si
» constante persévérance, et que sans doute
» la bénigne police ne croit pas avoir le droit
» d'écouter; ces chants qui commencèrent la
» nuit même de l'assassinat, et que l'on eut
» l'héroïsme d'aller répéter sous les fenê-

1820. » tres de madame la duchesse de Berri ; quoi ! » ces placards, ces lettres anonymes, ces me- » naces, non pas seulement à nous, il y a » long-temps que nous y sommes accoutumés, » et que nous n'y faisons plus attention ; mais » à celui pour lequel on sait que nous sommes » disposés à sacrifier mille fois notre vie ; ces » exécrables injures adressées à un père dont » l'auguste douleur aurait attendri des tigres, » mais n'a fait apparemment qu'irriter la soif » du sang qui dévore nos tigres révolution- » naires ; quoi ! ces médailles frappées à l'ef- » figie de Marie-Louise et de son fils, ces » images colportées partout le royaume, et » reparaissant déjà dans la capitale ; l'exis- » tence de ces clubs, antres ténébreux dans les- » quels on nous compte sur nos bancs, et où » l'on assigne à chaque poignard la place qu'il » doit frapper ; quoi ! la coïncidence de tout » ce qui se passe autour de nous avec ce qui » se passe dans l'intérieur ; les *Sand* et les » *Thitslewood* répétant dans leurs pays les » leçons qu'ils sont venus puiser à notre » école ; l'homicide et le régicide convertis en » préceptes, et commandés comme une œu- » vre de gloire et d'immortalité ; quoi ! l'Es- » pagne devenue la proie d'une faction mili- » taire ; et de vils traîtres qui déshonorent le

» nom de soldat, baisant la main du prince 1820.
» en se préparant à le trahir ; tous ces indices
» accumulés ne sont pas suffisans pour révéler
» l'existence d'un complot qui marche à
» grands pas vers son dénoûment !...

» Quant à moi, dit M. de Fitz-James en
» terminant son discours, moi qui ne veux
» ni de la cocarde tricolore, ni de la con-
» stitution de 1791, ni de la constitution
» des cortès, ni même de la déclaration
» des droits des cent jours, mais qui veux
» le roi, la Charte et la patrie, je donne
» aux ministres le vote qu'ils me deman-
» dent. »

M. de Châteaubriand resta fidèle à son horreur pour les lois exceptionnelles, et ne voulut point suivre l'exemple de ses amis, qui, dans l'une et l'autre chambre, les avaient appuyées avec la plus grande véhémence. La majorité en faveur du projet fut de 121 voix contre 86.

La loi pour le rétablissement de la censure des journaux fut adoptée dans les deux chambres à une majorité à peu près semblable ; elle avait trouvé d'énergiques adversaires dans MM. Royer-Collard, Camille Jordan, le général Foy, Bignon, La Fayette, Benjamin Constant et Chauvelin. M. Lainé avait réuni

1820. sa voix à celle de M. de la Bourdonnaye pour l'appuyer.

Un combat plus sérieux allait s'engager sur la loi des élections; tout concourait à lui donner une extrême violence. Un pétard avait fait explosion sous les fenêtres de madame la duchesse de Berri, et l'on accusait ceux qui l'avaient lancé d'avoir voulu causer, par une subite épouvante, l'avortement de la princesse. Cette affaire s'instruisait devant les tribunaux, et donnait lieu à des révélations sur des sociétés qui paraissaient en effet d'une nature dangereuse, quoiqu'elles se couvrissent des noms de *Momus*, de *Bacchus* et d'*Anacréon*. Les écoles publiques, et surtout celles de droit et de médecine, étaient dans une vive fermentation. L'année précédente, il s'était élevé quelques troubles dans les premières à l'occasion du cours d'un professeur, M. Bavoux, dont l'autorité avait condamné les maximes. La sédition militaire de l'île de Léon et l'insurrection espagnole, en se développant, inspiraient à plusieurs royalistes, même à ceux qui professaient le plus sincère amour pour la Charte, la crainte de commotions successives dans d'autres parties de l'Europe. Les événemens ne tardèrent pas à justifier cette prévision. L'effroi des so-

ciétés secrètes se répandait partout. On craignait qu'à la suite de cette épidémie insurrectionnelle, les principes de la Charte ne fussent sacrifiés à ceux de l'assemblée constituante qui paraissait revivre dans la constitution des cortès. Des pétitions, où le langage de la douleur se mêlait quelquefois à celui de la menace, s'élevaient contre la réforme projetée de la loi des élections. 1820.

Révélation de M. Madier de Montjau.

Au milieu de ces pétitions, qui commençaient à paraître monotones, on en vit tomber une faite pour exciter l'attention la plus vive : c'était une accusation portée contre les sociétés secrètes des royalistes par un conseiller en la cour royale de Nîmes, M. Madier de Montjau, fils d'un royaliste très-prononcé, et qui lui-même avait prouvé son attachement à la dynastie. Il donnait connaissance de deux circulaires émanées d'un comité secret résidant à Paris et que l'on appelait *le gouvernement occulte*; elles étaient adressées à un personnage notable de Nîmes. Voici les faits et les pièces telles que les exposa M. Saulnier dans un rapport ferme et mesuré.

« A Nîmes, comme dans toute la France, la connaissance du déplorable attentat du 13 février a été suivie d'une douleur pro-

1820. fonde; c'est le 17 que cette nouvelle funeste y parvint.

» Le 18, arriva une circulaire, sous le n°. 34, adressée, dit le pétitionnaire, par le comité directeur de Paris, et portant entre autres choses : « Ne soyez ni surpris, ni effrayés; » quoique l'attentat du 13 n'ait pas amené la » chute du favori, agissez comme s'il était » déjà renversé; nous l'arracherons de ce » poste, si l'on ne consent pas à l'en bannir. » En attendant, organisez-vous. Les avis, » les ordres et l'*argent* ne vous manque- » ront pas. »

» Pendant les deux jours qui suivirent la réception de cette lettre, des cris, qui ailleurs sont l'expression de l'amour et de la fidélité, et qui, à Nîmes, ont été le signal de sanglantes provocations, se firent entendre. Des signes de ralliement reparurent et des menaces atroces furent proférées dans des lieux publics.

» Peut-être se fussent-elles réalisées sans l'arrivée d'une autre circulaire, sous le n°. 35, dans laquelle, assure le pétitionnaire, se trouvaient ces phrases : « Nous vous » demandions, il y a peu de jours, une » attitude imposante. Nous vous demandons » aujourd'hui le calme et la réserve les plus

» soutenus. Nous venons de remporter un » avantage décisif en faisant chasser Decazes. » De grands services peuvent nous être ren- » dus par le nouveau ministère. Il faut donc » bien se garder de lui montrer des senti- » mens hostiles. Nous vous le répétons, du » calme, le plus grand calme. 1820.

» Il faut diriger tous vos soins vers les » adresses. Il est très-fâcheux que, sur ce » point, les libéraux nous aient prévenus, et » que leurs adresses soient rédigées avec une » infernale habileté. Cela nous prouve com- » bien ce parti doit s'entendre d'un bout » de la France à l'autre. De notre côté, ne » cessons pas de nous entendre. Il faut que » nos adresses soient nombreuses ; faites-en » jusque dans les hameaux, et qu'à côté du » sentiment de douleur se trouve énergique- » ment exprimée la nécessité de venger un » attentat et d'anéantir les doctrines libé- » rales. »

» Le pétitionnaire observe qu'il a la certitude que cette circulaire est partie le même jour pour les départemens; que les ministres savent par qui ces lettres ont été portées à Nîmes, et qu'il est prêt à articuler le nom de l'auteur devant les tribunaux.

» Ce qui est certain aussi, c'est que des

1820. adresses ont été rédigées dans ce sens, non-seulement dans le Gard, mais dans d'autres départemens; et plusieurs se sont fait remarquer par d'étranges conseils.

» On commettrait donc une singulière erreur, en se prévalant de ces adresses comme étant l'expression de l'opinion.

» En janvier dernier, déclare encore le pé-
» titionnaire, il se tint un conciliabule à Nî-
» mes, dans lequel on convint d'une inspec-
» tion secrète de la garde nationale, et de
» dispositions pour obtenir le changement de
» la garnison, dont le bon esprit des chefs
» et la discipline des soldats avaient jusqu'a-
» lors maintenu la tranquillité dans cette
» ville et dans le département du Gard.
» Mais le pétitionnaire fut assez heureux
» pour informer M. le ministre de la guerre
» des tentatives qui seraient faites près de
» lui pour arriver à ce but, et cette fois la
» garnison ne fut pas changée.

» Le fatal événement du 13 février sur-
» vint; on renouvela les démarches pour le
» changement de la garnison; on l'obtint. »

Ce rapport donna lieu à un débat très-vif, dans lequel M. de Saint-Aulaire rappela, avec une sombre énergie, et toutefois sans exagération, les attentats commis dans le

département du Gard. M. Madier avait déclaré qu'il ferait connaître l'auteur de ces circulaires, mais sous la condition que des poursuites seraient dirigées contre les auteurs de la note secrète. Sommé par M. le garde-des-sceaux de faire cette révélation, M. Madier persista dans la condition qu'il avait imposée. Il fut appelé devant la cour de cassation, et là il s'obstina à tenir le même langage; cette cour le censura. 1820.

Tels étaient les tristes préliminaires d'une discussion par elle-même orageuse. Le nouveau ministère accordait, dans des élections, une part plus forte à l'influence aristocratique, ou du moins à celle de la haute propriété que ne l'avait fait M. Decazes dans le projet qu'il présenta peu de jours avant sa chute. Dans l'un et l'autre projet, le nombre des membres de la chambre des députés devait être porté à quatre cent trente; dans l'un et l'autre encore, on rompait l'unité du collége électoral; on lui substituait des colléges d'arrondissement et des colléges de département. Mais, dans le projet de M. Decazes, les colléges d'arrondissement nommaient directement leurs députés au nombre de deux cent cinquante-huit. De plus, c'était encore par leurs suffrages qu'étaient nommés les élec- Nouvelle loi d'élections.

1820. teurs du collége départemental, lesquels, au nombre de cinq à six cents, et payant au moins mille francs de contributions, devaient nommer cent soixante-douze députés. Ce projet bornait l'influence des patentés, qui se faisait surtout sentir dans les grandes villes, en exigeant que la moitié au moins des cotes fixées pour être éligible ou électeur fût payée en contribution foncière. Il remédiait à ce choc qui s'élève dans les assemblées électorales au sujet des bureaux provisoires conservés ou renversés, en voulant que les quatre scrutateurs du bureau fussent les premiers fonctionnaires. Chaque électeur devait signer son bulletin ou le faire certifier par un membre du bureau. Enfin, en cas de dissolution de la chambre, tous les députés nouvellement élus devaient siéger pendant cinq ans, en sorte que le renouvellement par cinquième de la chambre ne commencerait qu'à l'expiration de la cinquième année.

Le projet de loi présenté par le nouveau ministère, ne laissait aux colléges d'arrondissement que la faculté de nommer des candidats, entre lesquels le collége des plus imposés nommerait les députés; c'était une immense concession faite au côté droit, qui n'accordait son appui que sous la condition

rigoureuse du système de candidature. Ainsi paraissait revivre, dans sa disposition la plus essentielle, le projet conçu par M. de Villèle en 1815, et que la chambre des pairs avait rejetée. Toute la réalité du pouvoir électoral n'était-elle pas en effet transférée aux colléges de département, à la plus petite partie des électeurs? Ne leur suffisait-il pas d'avoir à leur disposition un seul des colléges d'arrondissement pour nommer des députés suivant leurs vœux et leurs opinions? Tous les autres arrondissemens se trouveraient donc sacrifiés à un seul. Leurs intérêts locaux pouvaient être trahis par les intérêts contraires de l'arrondissement en faveur. Mais s'il arrivait que tous les colléges d'arrondissement s'entendissent pour ne nommer des candidats que d'une seule opinion, que ferait le collége de département dont les vœux se trouveraient ainsi contrariés? Il prendrait soin d'éliminer entre les candidats ceux qui, par leurs talens, leurs connaissances ou leur considération, prêteraient le plus d'appui à leur parti, et son suffrage irait chercher des hommes d'une insigne médiocrité. Les colléges d'arrondissement souffriraient-ils avec résignation une si longue, une si amère insulte? Ne perdait-on pas tout le bienfait de l'élection directe 1820.

1820. assuré par la loi du 5 février? N'allait-on pas retomber dans le régime de déceptions créé par le gouvernement impérial? Le nouveau ministère s'effrayait lui-même de l'excessive énergie du remède qu'il proposait, et se réservait, sans doute, de le modifier dans les débats.

Avec quelque scrupule que je veuille remplir le devoir d'un annaliste fidèle de notre système constitutionnel, je sens combien il serait difficile d'attacher l'esprit de mes lecteurs à un troisième débat sur les élections. Les orages extérieurs qui s'y mêlèrent, les troubles dont Paris fut le théâtre pendant huit jours, leur vive réaction sur les délibérations de la chambre, offriraient d'ailleurs une fatigante et triste diversion aux raisonnemens opposés des orateurs. Tout manifestait une extrême irrésolution dans la chambre; les plus grands efforts du talent, toutes les plus habiles séductions de l'intrigue, le pouvoir des menaces et celui des violences mêmes, furent mis en usage pour conquérir les quatre ou cinq voix qui devaient assurer la victoire à l'un des deux partis. Jamais on ne vit des deux côtés ni une assiduité plus infatigable, ni un luxe plus monotone de discours. Dans la discussion gé-

nérale, on n'entendit pas moins de cinquante-quatre orateurs. La discussion des articles appela encore un tribut abondant de paroles et de cris. Entre les discours prononcés, je n'extrais que deux fragmens remarquables de celui de M. Royer-Collard. 1820.

« La loi qu'on vous propose serait en vain » votée, en vain quelque temps exécutée, » les mœurs publiques la fatigueraient, la » consumeraient, l'éteindraient bientôt par » leur résistance : elle ne règnera pas ; elle ne » gouvernera pas la France ! Le gouvernement représentatif ne nous sera pas enlevé ; il est plus fort que les volontés et les » desseins de ses adversaires. Avec un 18 fructidor on déporte les hommes : les lois fondamentales d'un pays, quand elles ont le » principe de vie, ne se laissent pas déporter. Les parlemens n'étaient pas aussi robustes que le gouvernement représentatif ; » ils ne parlaient pas au nom de la France ; » mais ils défendaient quelquefois les libertés » publiques, et les plaintes éloquentes et » courageuses qu'ils élevaient au pied du » trône retentissaient dans la nation. Le ministère de Louis XV, nous ne l'avons pas » oublié, voulut les renverser ; il fut vaincu : » les parlemens, un moment abattus, se re-

1820. » levèrent aux acclamations publiques : les » fantômes dont on avait garni leurs bancs » révérés disparurent. Ainsi s'évanouira la » Chambre éphémère du privilége!

» Vous vous débattez en vain; vous êtes » sous la main de la nécessité : tant que l'é- » galité sera la loi de la société, le gouverne- » ment représentatif vous est imposé dans son » énergie et sa pureté. Ne lui demandez pas » de concessions; ce n'est pas à lui d'en faire; » le gouvernement représentatif est une ga- » rantie, et c'est le devoir des garanties de se » faire respecter et de dominer toutes les ré- » sistances. Qu'on ne s'étonne donc pas, » qu'on ne s'indigne pas de ce qu'il se mon- » tre partial envers la société nouvelle; car il » existe pour faire triompher la Charte. Vou- » lez-vous qu'il vous appelle? Embrassez sa » cause; défendez le droit contre le privi- » lége. L'amour est le véritable lien des so- » ciétés : étudiez ce qui attire cette nation, » ce qui la repousse, ce qui la rassure, ce » qui l'inquiète; en un mot relevez d'elle, » soyez populaires! C'est depuis huit siècles » le secret de l'aristocratie anglaise.....

» Messieurs, en repoussant selon mes for- » ces les mesures qui vous sont proposées, je » suis fidèle à toute ma vie; je défends en-

» core, je revendique la légitimité, qui nous 1820
» est si nécessaire, et que nous perdrions en
» quelque manière si nous ne la conservions
» pure et sans tache. La légitimité est l'idée
» la plus profonde à la fois et la plus féconde
» qui soit entrée dans les sociétés modernes;
» elle rend sensible à tous, dans une image
» immortelle, le droit, ce noble apanage de
» l'espèce humaine; le droit, sans lequel il
» n'y a rien sur la terre, qu'une vie sans di-
» gnité, et une mort sans espérance! La lé-
» gitimité nous appartient plus qu'à aucune
» autre nation, parce qu'aucune race royale
» ne la possède aussi pure et aussi pleine que
» la nôtre, et qu'aucune aussi n'a produit un
» si grand nombre de bons et de grands
» princes.

» Les fleuves ne remontent pas vers leur
» source; les événemens accomplis ne re-
» tournent pas dans le néant. Une sanglante
» révolution avait changé la face de notre
» terre; sur les débris de la vieille société,
» renversée avec violence, une société nou-
» velle s'était élevée, gouvernée par des hom-
» mes nouveaux et des maximes nouvelles.
» Comme tous les peuples conquérans, cette
» société, je le dis en sa présence, était
» barbare; elle n'avait pas trouvé dans son

1820. » origine, et elle n'avait pas acquis dans
» l'exercice immodéré de la force, le vrai
» principe de la civilisation, le droit. La lé-
» gitimité, qui seule en avait conservé le
» dépôt, pouvait seule le lui rendre : elle le
» lui a rendu : avec la race royale le droit a
» commencé à lui apparaître ; chaque jour a
» marqué son progrès dans les esprits, dans
» les mœurs, dans les lois. En peu d'années
» nous avons recouvré les doctrines sociales,
» que nous avions perdues ; le droit a pris
» possession du fait ; la légitimité du prince
» est devenue la légitimité universelle. Comme
» elle est la vérité dans la société, la bonne
» foi est son auguste caractère : on la profane
» si on l'abaisse à l'astuce, si on la ravale à la
» fraude. La loi proposée fait descendre le
» gouvernement légitime au rang des gou-
» vernemens de la révolution, en l'appuyant
» sur le mensonge.

» Je vote le rejet. »

L'on avait enfin obtenu la clôture de la discussion générale. Le combat des articles était déjà ouvert, et l'on n'avait point encore entendu le garde des sceaux, M. de Serre. Les adversaires de la loi nouvelle triomphaient de son absence ; on savait que lui-même abandonnait cette loi du 5 février qu'il avait si

éloquemment défendue. Sous des formes stoï- 1820.
ques, il cachait une âme ardente et susceptible d'impressions soudaines. Les contrariétés que, vers la fin de la session dernière, il avait éprouvées de la part des libéraux, la chute rapide d'une popularité brillante dont il avait cru devoir faire un généreux sacrifice, le souvenir des sentimens qui l'avaient conduit sous les drapeaux de Condé et que son zèle constitutionnel n'avait pu éteindre, les alarmes que lui avaient causées les dernières élections et la douleur qu'il avait eue de voir plusieurs de ses collègues les plus chers repoussés par des scrutins ingrats, avaient sinon changé du moins beaucoup modifié les dispositions qu'il avait signalées l'année précédente. Il portait déjà de cruels symptômes de la maladie qui devait trop tôt terminer son utile et brillante carrière. Une retraite de quelques mois avait paru ranimer sa poitrine épuisée. L'heure du péril était venue, il lui tardait d'y prendre part. Il reparut à la chambre; tous les regards se portèrent sur lui avec un intérêt mêlé d'une curiosité inquiète; il était difficile de penser qu'il ne se fût pas rangé parmi les partisans de la réforme élective, puisqu'il avait conservé les sceaux. Toutefois, on s'attendait à

1820. trouver en lui un modérateur, un arbitre d'un débat si orageux. Était-il possible qu'il pliât sa raison et la franchise de son âme au système de la candidature? Long-temps l'ami de MM. Royer-Collard et Camille Jordan, pouvait-il s'éloigner d'eux à une distance qui ne permît plus de rapprochement?

M. de La Fayette occupait la tribune. Presque chacune de ses paroles excitait une sorte de soulèvement à droite, et obtenait à gauche un assentiment d'enthousiasme. Voici quels avaient été le début et la fin de son discours :

« Messieurs, l'article sur lequel j'ai de-
» mandé la parole, en établissant une dis-
» tinction entre les colléges, présente déjà
» le système d'aristocratie et d'élimination
» qui est la loi tout entière. Cette idée géné-
» rale doit de part et d'autre dominer chaque
» point de la discussion. Je m'en sens trop
» préoccupé pour ne pas réclamer l'indul-
» gence de la Chambre : elle sait que je ne
» suis pas prodigue de son temps; mais en
» paraissant à la tribune je ne résisterai pas,
» si elle le permet, au besoin que j'éprouve
» de lui dire toute ma pensée.

» Lorsque, d'après l'honorable mandat des
» électeurs de la Sarthe, je suis venu dans

» cette enceinte prêter serment à une consti- 1820.
» tution présentée, comme plusieurs de nos
» adversaires se sont complus à le rappeler,
» sous la forme *d'octroi*, je me flattais, je l'a-
» voue, que les divers partis, cédant enfin au
» besoin général de liberté et de repos, al-
» laient, par un échange de sacrifices et sans
» arrière-pensée, chercher l'un et l'autre de
» ces biens dans l'exercice des droits que la
» Charte a reconnus, et dans les institutions
» qui devaient nous conduire paisiblement à
» la possession de toutes les garanties socia-
» les : mon espoir a été trompé. La contre-
» révolution est dans le gouvernement; on
» veut la fixer dans les chambres : nous avons
» dû, mes amis et moi, le déclarer à la
» nation.

» Pensant aussi que les engagemens de
» la Charte sont fondés sur la réciprocité,
» j'en ai loyalement averti les violateurs
» de la foi jurée, et j'ai attendu, pour
» reprendre la parole au point où je l'avais
» laissée, que l'attaque dirigée contre la loi
» des élections vînt faire un dernier appel au
» patriotisme français. »

« Messieurs, il en est temps encore, hâ-
» tons-nous, je le répète, de rentrer dans les
» voies nationales, constitutionnelles, paisi-

1820. » bles et bienveillantes! Nous avons tant » d'intérêts publics et personnels à conser- » ver, tant de douleurs communes à déplo- » rer, tant de qualités privées à nous recon- » naître lorsqu'elles ne sont pas dénaturées » par l'esprit de parti! Nos contemporains » sont las de révolution, rassasiés de gloire; » mais ils ne se laisseront pas ravir des droits » et des intérêts chèrement acquis. Notre » jeunesse, l'espoir de la patrie, mieux ins- » truite que nous ne l'étions, éclairée de ses » propres lumières et de notre expérience, » ignore les factions, n'entend rien aux pré- » jugés, n'est accessible qu'aux intentions » pures et aux moyens généreux; mais elle » veut la liberté avec une ardeur raisonnée, » et par là plus irrésistible. Que toutes ces » générations soient laissées sous la sauve- » garde de la liberté constitutionnelle à leurs » souvenirs, à leur industrie, à leurs études: » il est alors absurde de les craindre, impos- » sible de les agiter; mais ne les obligez pas, » en les menaçant de perdre tous les résultats » utiles de la révolution, à ressaisir elles-mê- » mes le faisceau sacré des principes d'éter- » nelle vérité et de souveraine justice, prin- » cipes applicables à tous les gouvernemens » libres, et auprès desquels toutes les autres

» combinaisons personnelles ou politiques ne 1820.
» peuvent être pour un peuple de bon sens
» que des considérations secondaires.

» Je vote contre le premier article du pro-
» jet de loi. »

Vivement ému à ce discours, M. de Serre répliqua en ces termes :

« Je n'entends pas, messieurs, discuter en
» ce moment l'opinion que vous venez d'en-
» tendre; mes forces s'y refusent; mais il est
» certaines choses que mon devoir et mon
» honneur ne me permettent pas de laisser
» sans réponse.

» Le préopinant nous a entretenus de deux
» époques; les premiers temps de la révolution
» et le moment actuel. La première époque
» appartient à l'histoire, et l'histoire, qui la
» jugera, jugera aussi l'honorable membre.

» Il s'est mis à la tête des hommes qui ont
» attaqué et renversé l'ancienne monarchie.
» Je suis convaincu, on sait que je ne le
» dirais pas si je ne le pensais, que des sen-
» timens exaltés, mais généreux, l'ont dé-
» terminé; mais il devrait être assez juste
» lui-même pour ne pas s'étonner que les
» hommes attachés par le devoir et l'hon-
» neur à cette monarchie l'aient défendue
» avant de la laisser succomber.

1820. » Il devrait être assez juste pour ne pas » imputer aux victimes de ces temps tous » les maux d'une révolution qui a pesé si » cruellement sur eux. Ces temps n'auraient-» ils pas aussi laissé à l'honorable membre » de douloureuses expériences et d'utiles sou-» venirs? Il a dû éprouver, plus d'une fois il » a dû sentir, la mort dans l'âme et la rou-» geur sur le front, qu'après avoir ébranlé » les masses populaires non-seulement on ne » peut pas toujours les arrêter quand elles » courent au crime, mais que l'on est sou-» vent forcé de les suivre, et presque de les » conduire!...

» Mais laissons nos anciens débats, et » songeons à nos débats actuels; songeons » au présent et à l'avenir de notre patrie. Or » voilà ce que compromettent à mes yeux » les déclarations faites par le préopinant. Il » déclare qu'il est venu dans cette enceinte » prêter serment à la constitution, (il aurait » dû dire *au roi et à la charte*), et que ce » serment était réciproque; il déclare que les » actes de la législature, que vos actes ont » violé cette constitution, et qu'il se croit » délié de ses sermens! il le déclare en son » nom et en celui de ses collègues; il le dé-» clare à toute la nation! il ajoute à ces dé-

» clarations un éloge aussi affecté qu'inu- 1820.
» tile de ces couleurs qui ne peuvent plus
» être aujourd'hui que les couleurs de la ré-
» bellion! Et le scandale que je viens de si-
» gnaler est renouvelé pour la seconde fois
» à cette tribune! Je le demande, messieurs,
» quel peut en être le but? Et si des insensés
» au dehors, séduits, excités par ces paro-
» les, criminellement imprudentes, se por-
» tent à le sédition, je le demande encore,
» sur la tête de qui devrait retomber le sang
» versé par le glaive de la révolte ou par
» le glaive de la loi? Et lorsqu'un homme
» qui lui-même, après avoir précipité les
» peuples dans les révolutions extrêmes, a
» vu se tourner contre lui les fureurs qu'il
» avait soulevées, lorsque cet homme, hono-
» rable à certains égards...» (Mouvement d'indignation à gauche. M. d'Argenson : « Point
» de personnalités indécentes! » M. de Corcelle : « Dites à tous égards! » M. le général Foy : « Respectez le plus beau caractère de
» France! » M. La Fayette en souriant fait signe à ses collègues de montrer moins d'intérêt pour ce qui le concerne. Le calme se rétablit, et le ministre continue.)

« Point d'équivoque, messieurs; je m'ex-
» plique. Je ne parle nullement de la per-

1820. » sonne de l'honorable membre; je parle de » ses actes publics. J'ai seulement prétendu » dire que, parmi les actes publics de M. le » marquis de La Fayette, il en est qui sont » honorables à son caractère; et au moment » où j'accuse son discours je fais observer » que plus ses antécédens publics lui peu- » vent donner d'influence, plus les pa- » roles que je blâme sont coupables et dan- » gereuses.

» Il me reste à tirer les conséquences des » observations que mon devoir m'a obligé de » faire. C'est que cet honorable membre, » qui devrait avoir si bien appris à connaître » le parti révolutionnaire, vous dissimule » complétement en ce moment l'existence » de ce parti; que d'une part il seconde ce » parti par ces éloges donnés aux couleurs » de la rébellion; que d'une autre part il dé- » clare à la nation, en son nom et en celui » de plusieurs de ses collègues, qu'il se croit » délié du serment prêté à la charte; que » d'ailleurs ces honorables membres profes- » sent la souveraineté du peuple, laquelle, » telle qu'ils l'expliquent, n'est autre chose » que l'insurrection! Je vous le demande en- » core, n'est-ce pas là un appel à la révolte » et un manifeste pour la justifier? Et cela

» ne vous indique-t-il pas vos devoirs à l'é- 1820.
» gard d'une opposition qui vous fait enten-
» dre de telles paroles et prend un tel ca-
» ractère? »

Ce fut aussi avec un pénible intérêt qu'on vit monter à la tribune M. Camille Jordan, consumé depuis quelques mois par une maladie cruelle. Une douleur morale se joignait à la maladie qui le faisait pencher vers le tombeau. Il éprouvait le regret de se séparer d'un ami, M. de Serre. Ainsi, dans une lutte si importante, les champions des deux partis étaient deux anciens amis, deux malades qui se ranimaient pour se combattre. Il n'est pas toujours donné aux belles âmes de concevoir de la même manière les dangers de la patrie. Après avoir combattu le système du projet de loi, Camille Jordan offrait une concession; il rompait l'unité du collége et voulait que chaque arrondissement nommât un député. Le parti libéral, au milieu des dangers qui le menaçaient, crut voir une planche de salut dans un amendement que l'année précédente il eût repoussé avec force. Le moment de prononcer est enfin venu; le côté gauche réclame la priorité pour l'amendement de M. Camille Jordan; elle est mise aux voix. Les épreuves

1820 par assis et levé semblaient montrer la plus parfaite égalité entre les deux parties de la chambre; on procédait à l'appel nominal lorsque l'on vit entrer dans la salle un des adversaires les plus ardens de la nouvelle loi d'élection; c'était M. de Chauvelin qui, grièvement malade, et souffrant des douleurs très-aiguës, s'était fait porter dans la salle. Comme il ne pouvait se traîner jusqu'à la tribune, on porta jusqu'à lui les urnes et les boules; sa voix décida la victoire. Le nombre des votans était presque égal à celui des membres de la chambre. La priorité pour l'amendement réunit cent vingt-huit suffrages; elle était rejetée par cent vingt-sept. L'enthousiasme fut porté au comble dans les tribunes publiques, quand ce résultat fut annoncé. Le nom de M. de Chauvelin fut salué de mille acclamations. Une foule de jeunes gens et particulièrement d'élèves en droit et en médecine attendaient le résultat aux portes de la salle. Ils reconduisirent M. de Chauvelin jusqu'à sa demeure, en lui décernant une sorte d'ovation. Le lendemain et les jours suivans le même cortége triomphal l'accompagnait, quand il se rendait à la chambre.

Troubles à l'occasion de la loi d'élections.

La nuit qui avait suivi ce premier résultat fut pénible pour les ministres et encore plus

pour les royalistes auxquels ils venaient de 1820.
s'unir. La majorité était perdue, et il s'agissait d'une mesure tranchante à laquelle chacun des deux partis attachait la condition *d'être ou de ne pas être*. Une extrême agitation régnait dans Paris qui, depuis près de vingt ans, n'était plus habitué au tumulte extérieur des commotions politiques. Les royalistes prirent le parti dangereux d'opposer non-seulement les forces de l'autorité, mais les forces de leur parti aux rassemblemens qui se formaient autour de la chambre. Des gardes du corps prirent des habits bourgeois, et devinrent le noyau de cette troupe nouvelle. On entendait comme deux cris de guerre ; d'un côté : *Vive le Roi!* de l'autre : *Vive la Charte!* Des cannes à épée étaient les armes des deux partis ; les gardes-du-corps et leurs amis portaient presque tous des redingottes bleues ; ce qui rappelait assez un uniforme.

Cependant, M. de Serre était monté à la tribune. Dans un discours où il ne tirait sa véhémence que du progrès de son argumentation, il fit habilement percer l'intention de renoncer au système de la candidature ; mais en exigeant quelques garanties de plus pour la haute propriété. Comme cette can-

1820. didature était la ruine du système électif, on entrevit quelques moyens de conciliation; mais les événemens du dehors rendirent bientôt aux passions toute leur violence.

Le ministère venait d'obtenir un triomphe inespéré, quoique bien faible; après trois jour de discussion, l'amendement de M. Camille Jordan avait été rejeté à la majorité de cent trente-trois voix contre cent vingt-trois. Mille rumeurs circulaient dans le public sur la manière dont le ministère avait obtenu cette défection de cinq membres dans le parti opposé. Ces rumeurs ne faisaient qu'ajouter à l'agitation des esprits.

Une espèce de choc s'était engagé sur plusieurs points, entre les deux troupes qui se défiaient aux cris de *vive le Roi* et de *vive la Charte!* La gendarmerie et quelques corps de la garde repoussaient, non sans rudesse, les attroupemens formés autour de la chambre. Le jardin des Tuileries avait été fermé avec un appareil militaire. Les jeunes gens s'étaient portés sur la place du Carrousel; la force armée les dispersait; il arriva qu'un jeune étudiant en droit, nommé Lallemant, fut tué par un garde royal, à la suite d'un conflit dont on n'a pas pu bien connaître les circonstances. La fureur de ses amis éclata

plutôt par des cris d'indignation que par des actes de violence. Plusieurs députés libéraux avaient été insultés au sortir de la salle par la troupe des gardes du corps déguisés et de leurs auxiliaires; d'autres avaient à se plaindre des brusques procédés de la gendarmerie. M. Camille Jordan se rendit l'organe de ses collègues insultés, et il somma le ministère de veiller aux périls ainsi qu'à la dignité de la représentation nationale. On entendit successivement ceux qui avaient reçu des outrages et des menaces, et ceux qui en avaient été les témoins. L'autorité prit la sage mesure de consigner les gardes du corps et même d'autres corps de la garde royale. Il y eut pourtant lieu le lendemain à de nouvelles réclamations. On se plaignait surtout de ce que la censure avait refusé l'insertion d'une lettre dans laquelle le père du jeune Lallemant justifiait son malheureux fils du reproche peu vraisemblable d'avoir voulu désarmer le garde royal qui lui avait ôté la vie. Les jeunes gens s'étaient rendus en foule aux obsèques de leur ami. Plusieurs discours avaient été prononcés sur sa tombe. Le retour de cette cérémonie fut plus sombre que tumultueux. 1820.

Bientôt les mouvemens suivirent un autre

1820. cours. Les avenues de la chambre étaient respectées; pendant tout le jour on ne remarquait pas un seul groupe, on n'entendait pas retentir un seul cri. Paris semblait jouir du calme le plus parfait; mais vers le soir, entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin, se formaient des rassemblemens qui s'élevèrent dans les derniers jours au nombre de trente ou quarante mille hommes. Le premier jour une partie de ce rassemblement s'était porté sur le faubourg Saint-Antoine, si tristement célèbre aux époques les plus orageuses de la révolution. L'appel que l'on y fit à ce peuple d'ouvriers ne produisit qu'un faible résultat. La gendarmerie et quelques corps de la garde dissipèrent l'attroupement. Quelques-uns de ceux qui en faisaient partie avaient reçu des blessures ou des contusions.

Vers huit heures du soir, les spacieux boulevards semblaient partagés en deux zônes différentes. Dans l'une, qui s'étendait depuis l'église de la Madeleine jusqu'à la porte Saint-Denis, et surtout dans cette partie qui fut nommée, sous la terreur, boulevard de Coblentz, circulait la jeunesse élégante et dissipée qui se donne un incommode rendez-vous dans une promenade poudreuse; l'autre zône

était livrée à un affreux tumulte dont il ne résultait rien. Des ouvriers couverts de la poussière du travail, trépignaient et criaient sans sortir du même lieu. Des curieux hardis circulaient autour des vociférateurs, au risque d'être frappés dans la mêlée. Le cri le plus ordinaire était *vive la Charte*; mais il en fut entendu d'autres qui avaient un caractère ouvertement séditieux, tels que ceux-ci : *Vive nos frères de Manchester, à bas les chambres, à bas les royalistes, à bas les émigrés, à bas les missionnaires, à bas les cuirassiers, à bas les dragons!* Pendant tout le jour les corps militaires restaient consignés soit dans les casernes, soit dans de vastes salles autour du palais des Tuileries. Des maréchaux de France veillaient, avec le plus grand zèle, à la sûreté de la capitale. Quoique, dans la garde nationale, il y eût un sentiment de réprobation très-prononcé contre la réforme de la loi des élections, elle désavouait et aidait à réprimer des mouvemens qui lui rappelaient de sinistres souvenirs. Les marchands craignaient tout de ces troubles nocturnes. Ils fermaient leurs boutiques avec précipitation. Comme chaque moment voyait grossir ces groupes, dangereux malgré leur immobilité, les officiers municipaux faisaient

1820. d'abord la triple sommation de se retirer; le tumulte était tel et la foule si considérable, que leur voix n'était pas toujours ni partout entendue. Le gouvernement avait soin de n'employer que la cavalerie. On n'entendit point, comme dans des journées récentes, le sifflement des balles homicides; c'était par le choc des chevaux et des coups de sabres non affilés, que les attroupemens étaient dissipés, mais pour recommencer le lendemain avec une stérile et aveugle opiniâtreté.

Les deux derniers jours offrirent un grand déploiement de forces sur tout le boulevard. La gendarmerie fut quelque temps enfermée dans les rangs des attroupés et assaillie à coups de pierre. Un maréchal de France, l'intrépide duc de Reggio, voulut prévenir l'effusion du sang, et se jeta dans les rangs les plus épais des vociférateurs pour les avertir de la nécessité d'une prompte retraite. Dans ce même moment, les gendarmes, serrés de près, appelaient du secours. Les dragons poussèrent vivement leurs chevaux, le duc de Reggio fut renversé, et il y eut sur ce corps, couvert de tant de cicatrices, place encore pour une nouvelle blessure. Ces démonstrations eurent un fâcheux effet pour

le parti démocratique, et lui furent peut-être plus fatales que la nouvelle direction imprimée au gouvernement du roi. 1820.

Voilà les épisodes qui se mêlèrent pendant huit jours à la délibération de la loi nouvelle. Presque toutes les séances étaient remplies par des explications irritées sur les scènes de la veille. Les députés de Paris déploraient ces scènes de sang parlaient d'agens provocateurs jetés au milieu des groupes, se plaignaient de la cruauté de plusieurs chefs de la force militaire, et accusaient les ministres d'une partialité odieuse pour une faction qui avait commencé les troubles par des outrages et des violences envers les membres de la chambre des députés. Ils voulaient que la garde nationale fût seule employée à dissiper les attroupemens, et qu'on livrât enfin aux tribunaux les coupables instrumens d'une *faction occulte*. M. de Serre avait à tracer, tous les matins, l'histoire des troubles de la nuit; une précision énergique caractérisait tous ses récits; il y entremêlait quelquefois de vives représailles contre ceux qui venaient d'accuser le ministère.

Adoption du double vote.

Cependant, ce même garde des sceaux méditait une mesure législative qui devait

1820. mettre un terme à tant d'agitations. Il s'agissait de prononcer définitivement la ruine du système de candidature. La plupart des libéraux commençaient à faire leur retraite sur le projet présenté par M. Decazes ; mais une fatigue excessive régnait dans l'assemblée, qui pouvait mal se livrer à la discussion d'un projet dont le système était assez compliqué. Un amendement de M. Courvoisier n'avait pu satisfaire les membres de la droite, auxiliaires impérieux du gouvernement. Un autre amendement, proposé par un ami intime de M. de Serre, M. Boin, laissait intact le principe de l'élection directe dans les colléges d'arrondissement et de département, mais il accordait à ceux qui devaient former les premiers, le privilége de voter encore dans les colléges d'arrondissement. Malgré l'énormité du privilége, le parti libéral ne se vit pas sans quelque joie secrète, délivré du projet de la candidature qui ne lui laissait plus d'espoir. La droite parut d'abord recevoir avec froideur et défiance ce moyen de conciliation. M. de Castelbajac ne voulut y voir qu'une concession faite aux factieux. Mais le garde des sceaux le défendit avec tant d'habileté, qu'il obtint une majorité de cent trente-cinq voix contre soixante-six.

Les troubles de Paris continuèrent encore ce jour-là même et le lendemain. Le gouvernement, dans sa probité politique, se garda d'user de l'arme tranchante qui venait de lui être remise, c'est-à-dire de la suspension de la liberté individuelle. Au sortir de troubles si dangereux, il ne se fit pas une seule arrestation extra-judiciaire. Les mutins arrêtés ne furent que faiblement poursuivis, et condamnés à des peines légères. Supposez une telle victoire remportée par des ministres imbus des principes de la chambre de 1815, elle eût pu commencer un long règne de persécutions. 1820.

La chambre des pairs, malgré l'adjonction qu'elle avait reçue un an auparavant pour maintenir la première loi d'élections, adopta la loi nouvelle à une majorité assez considérable.

1820.

CHAPITRE XVI.

RÉVOLUTION D'ESPAGNE, DU PORTUGAL ET DE NAPLES.

Voici le moment où l'histoire s'agrandit, où le tableau de cette époque se diversifie, sans perdre un caractère d'unité imposant; c'est après trente ans, que le contre-coup de la révolution française retentit dans le midi de l'Europe, se fait craindre jusqu'aux extrémités du nord, et fournit dans l'orient une scène imposante et terrible qui excitera une vive sollicitude chez tous les peuples, dans tous les cabinets. Le nouvel hémisphère est également embrasé; les troubles qui nous avaient agités dans cette année 1820, n'étaient qu'une faible étincelle d'un incendie si général; presque seuls, nous avions touché le port, et si le navire était fortement secoué, il n'était plus lancé contre les écueils.

C'est une tâche pénible que d'avoir à décrire les malheureux et turbulens excès d'une liberté novice. En signalant toutes les erreurs, je me ferai une loi de mettre en lu-

mière toutes les vertus qui se produisirent. 1820.
Occupons-nous d'abord de l'Espagne.

Le roi Ferdinand détruit les Cortès et en punit les principaux membres.

Le roi Ferdinand, délivré par l'Europe de la prison de Valençay, n'avait paru rentrer en Espagne que pour châtier le peuple qui, depuis six ans, épuisait pour lui ce qui lui restait de sang et de forces. La constitution des cortès de Cadix lui répugnait non sans des motifs légitimes; en s'y conformant sans restriction, il eût pu craindre de n'être sorti d'une prison que pour tomber dans une situation sans dignité, sans liberté même. Mais, combien ne lui était-il pas facile de modifier cette constitution, d'en faire son bienfait, son ouvrage! En coûtait-il à son orgueil d'octroyer une charte, à l'exemple d'un autre descendant de Louis XIV? Le dévouement de ses peuples ne méritait-il pas quelque récompense, et leur amour n'offrait-il pas une garantie que de sages modifications seraient reçues avec respect?

Le parti des cortès attendait son roi avec la joie la plus vive. La pureté de leurs sentimens, attestée par leurs indomptables combats contre une dynastie étrangère, corrigeait assez les vices de leur théorie politique. La modération habitait avec la liberté dans le cœur d'Augustin Arguelles, de Martinez

1820. de la Rosa, du comte de Torreno, et de la plupart de ceux qui avaient soutenu la guerre d'indépendance. Le roi Ferdinand, quelle que fût sa résolution, avait paru d'abord souscrire au vœu de ses peuples. Sans se regarder comme l'esclave d'une constitution donnée en son absence, il avait annoncé par son décret du 4 mai 1814, daté de Valence, qu'il la remplacerait par l'ancienne constitution des cortès, *perfectionnée par des principes dignes du siècle*, et d'une nation héroïque et fidèle. Il promettait de solides garanties pour la liberté individuelle, et même pour la liberté de la presse, en la séparant de la licence. Le décret, promulgué à Madrid, loin d'exciter les murmures des créateurs de la constitution de Cadix, fut reçu d'eux et du parti libéral, avec les mêmes sentimens que nous reçûmes, en France, la déclaration de Saint-Ouen, fidèlement suivie d'une charte tutélaire. Le parti absolutiste qui, faible encore, devait s'accroître et se propager par les intrigues et l'activité monacales, gardait un silence inquiet, ou laissait échapper des mots de mépris et d'improbation. Son triomphe n'était que trop prochain et trop assuré.

Que s'était-il passé à Valence le jour même où Ferdinand promettait de satisfaire aux

vœux de son peuple et aux lumières du siècle? 1820.
C'est ce que l'histoire ne peut dire avec certitude; mais il ne fallut pas plus de quelques heures, pour porter le roi à la résolution la plus violente, pour l'engager dans le sinistre début d'un règne désastreux. C'est de ce même jour, 4 mai 1814, qu'est daté le décret qui dissout la régence et les cortès, casse tous leurs actes et ordonne l'arrestation de leurs principaux membres. Les absolutistes, prélats, moines ou courtisans, avaient trouvé un trop fidèle et trop puissant interprète dans le général Ellio, qui depuis expia cruellement un conseil funeste pour la patrie, funeste pour le monarque lui-même. Il avait assuré le roi que l'armée envisageait avec horreur la constitution libérale de Cadix. Nous verrons tout à l'heure par combien de révoltes successives, et par quelle défection générale l'armée prouva que ses sentimens avaient été mal interprétés. Ce dernier décret ne fut connu qu'après son exécution. On ne voulait manquer aucune des victimes, et il parut bien d'arrêter les membres des cortès au moment où ils préparaient des fêtes pour le retour du roi. Le cardinal de Bourbon, président du conseil de régence, ne fut condamné qu'à l'exil. Les deux autres

1820. régens du royaume, Lisen et Agar, les ministres Guerra-Garcia, Salvarès et Torreno, furent arrêtés, ainsi que les membres des cortès, Augustin Arguelles, Martinez de la Rosa, Canga-Arguelles et Calatrava. L'embarras fut bientôt de trouver des juges déterminés à condamner, au nom du roi, des hommes que l'Espagne et l'Europe avaient considérés comme les plus fidèles défenseurs du monarque captif. Aucun tribunal civil, aucun conseil de guerre ne voulut se charger de cette iniquité. L'inquisition même, que le roi Ferdinand se hâta de rétablir, craignit de signaler sa renaissance par cet acte odieux, et déclina sa compétence pour les délits politiques. Le roi frappa, dans toute la plénitude de son pouvoir arbitraire, des hommes qui ne pouvaient manquer de s'opposer à cette marche nouvelle de son règne. Il punissait des délits à venir, des délits possibles, plus rigoureusement que la politique ne punit souvent des crimes commis. Ce ne fut pas assez de l'horreur des cachots, on eut recours à des peines infamantes, dans la folle espérance de flétrir de grands caractères.

Il règne pendant six ans en monarque absolu.

Voilà le gouvernement de Philippe II rétabli en Espagne, non dans toute sa force, mais dans toute sa violence. On n'entend plus

parler que de condamnations aux présides 1820.
d'Afrique, que de galères et de potence. C'est la marche du droit divin, quand les moines s'en font les arbitres. Les moines se sont séparés à jamais de ces libéraux avec lesquels ils ont combattu pendant six ans. Ils règnent à la cour, mais eux-mêmes ils reçoivent des chefs. Le despotisme se croit-il en sûreté sans des jésuites? Ils rentrent en Espagne comme des monarques exilés rentrent dans leur empire. Réconciliés avec les dominicains, et disposant de toute la milice monacale, ils resserrent, au nom de la superstition, l'alliance du pouvoir absolu avec la multitude. Le savoir devient crime, et la raison révolte; la fidélité même est suspectée, quand elle attache quelque prix à six ans de combats. On voit entrer dans les mêmes cachots ou punir du même bannissement, les Espagnols qui ont soutenu le frère de Napoléon, et ceux qui l'ont repoussé de toutes les forces de leur désespoir. On punit jusqu'à des hommes de lettres, troubadours armés qui ranimaient une nation épuisée de sang par des hymnes patriotiques, et regrettaient de ne pouvoir les faire retentir jusqu'à travers les murs du château de Valençay.

Ainsi un roi tristement absolu sous le joug

1820. ultramontain et monacal, invoquait sans mesure et sans justesse les principes d'une légitimité inflexible, et le roi son père était vivant !

Diverses révoltes militaires.

Cependant les souffrances des Arguelles, des Martinez de la Rosa, des Calatrava, de leurs plus illustres amis, dans leurs cachots et sous ces roches d'Afrique où ils devaient rester enchaînés quatre ans, pesaient à tous les cœurs généreux. L'armée partagea bientôt ces sentimens; mais le besoin d'une constitution n'y était pas unanime. On flattait les chefs. La délation effrayait et séparait les officiers les plus ardens. Déjà l'on en avait arrêté un grand nombre. L'un d'eux, nommé Porlier, beau-frère du comte de Torreno, avait montré toute l'ardeur de la jeunesse, du courage et du patriotisme. Enfermé dans un château-fort de la Corogne, il avait su entretenir des intelligences avec un régiment en garnison dans cette ville. Tout lui annonçait une liberté prochaine, on commençait à le surveiller moins. Il avait résolu d'éclater. Il sortit sous prétexte d'aller prendre un bain. Au bout de quelques heures il était maître d'un régiment, et proclamait la constitution des cortès. De grandes forces marchèrent contre lui, peut-être se fussent-

elles jointes à son entreprise, mais ses partisans s'effrayèrent. Quelques sous-officiers furent gagnés, ils arrêtèrent et livrèrent le chef de la révolte. Porlier fut condamné, non à être fusillé, mais à être pendu. On voulait frapper l'imagination par l'infamie du supplice. En même temps, le chef de guérillas qui s'était rendu le plus redoutable à la France, Mina, entreprenait de soulever la Navarre. Il échoua dans une attaque sur Pampelune, et se réfugia en France. Étrange destinée! L'hospitalité ne lui avait pas été refusée sous Louis XVIII; mais Bonaparte reparut, et Mina ne se crut plus en sûreté sous le nouveau règne d'un conquérant contre lequel il avait défendu sa patrie. Il partit pour l'Angleterre, avec le comte de Torreno, réfugié comme lui, et reparut en France après le retour des Bourbons. 1820.

Chaque année fut marquée par des entreprises du même genre, et celle de Lasci éclata en 1817. C'était un général qui, d'abord, avait combattu sous Napoléon, et depuis s'était rangé sous les drapeaux espagnols. L'armée comptait peu de chefs plus expérimentés. Général en chef dans la Catalogne, il avait choisi cette province turbulente pour théâtre de la révolte. Le prompt désastre de

1820. son entreprise fut dû à une singulière fatalité. Un violent accès de goutte le saisit, paralysa ses membres au moment où il allait tout oser, et lui interdit la fuite, quand ses partisans découragés ne songeaient plus qu'à leur salut. Il fut fusillé à Majorque.

Le colonel Vida ne fut pas plus heureux à Valence, en 1818. Abandonné comme tous ses devanciers, il se brûla la cervelle, et ses complices furent pendus.

De telles entreprises signalaient cet excès d'indignation qui ne sait attendre ni le lieu ni le moment, et préfère la mort au tourment de se contenir. Cependant, les haines apprenaient à se liguer dans des sociétés secrètes; elles se formaient dans toutes les provinces et bientôt dans presque toutes les garnisons, sous l'abri de ces sombres lois du mystère, de ces redoutables épreuves dont la franc-maçonnerie a long-temps environné ses énigmes sans mot et ses réunions tantôt voluptueuses et tantôt charitables. La constitution des cortès était devenue le mot de ralliement de ces sociétés qui osaient passer sous les feux croisés de l'inquisition et de la police.

L'orage n'attendait pour éclater qu'une agglomération de soldats sur quelque point

de la Péninsule. Tandis que tout s'apprêtait pour une catastrophe, plusieurs royalistes français se prenaient d'admiration pour la fermeté de ce gouvernement, et se confirmaient d'après un tel exemple dans leur horreur systématique pour toute concession faite aux libertés publiques et aux lumières du siècle. Cependant la France, par la force de ses institutions, se montrait radieuse de crédit, d'aisance et d'industrie après avoir acquitté l'énorme rançon des cent jours, tandis que le roi d'Espagne usant et abusant de cet absolutisme qui étend un désert de sable sur les pays les plus civilisés, était le plus nécessiteux, le plus dépendant et le plus menacé des rois de l'Europe. 1820.

Le système aveugle et farouche auquel l'Espagne était assujettie la privait de tout moyen de pacifier ou de dompter les immenses colonies qui depuis trois siècles restaient chargées de sa splendeur. Ce nouvel hémisphère achevait en tumulte la révolution qui l'affranchissait des lois de l'Europe.

C'était à l'époque même où l'Espagne combattait pour son indépendance que ses plus puissantes colonies avaient rompu leurs liens avec une métropole dont toute la puissance paraissait réfugiée à Cadix. Jamais le Expédition préparée contre les colonies espagnoles.

1820. sentiment de la liberté ne se prononça d'une manière plus contraire aux lois de la justice et de la générosité. Où trouver, pendant une guerre d'invasion, un excédant de troupes pour les porter contre tant d'états répandus dans des régions immenses? Ce qui achevait la misère et le désespoir de l'Espagne, c'est qu'au moment même où l'Angleterre lui prêtait un puissant appui contre Napoléon, elle était l'auxiliaire cachée, mais active des colonies révoltées. Si toutefois l'Espagne eût conservé quelque liberté politique, après avoir recouvré toute l'étendue de son indépendance nationale, elle eût pu agir au-delà de l'Atlantique avec un mélange heureux de force et de sagesse, relâcher les liens des colonies sans les rompre, et se servir des moyens du commerce là même où la conquête eût échoué. Ces ménagemens n'entraient pas dans l'esprit d'un gouvernement absolu. Le droit divin fut mis en jeu contre des révoltés; la guerre devint atroce; on se fit une loi d'égorger les captifs, et une superstition impie priva les condamnés des secours de la confession. L'homme imagina qu'il pouvait disposer des portes de l'enfer et asservir Dieu à ses vengeances.

Cependant un chef habile et valeureux fut

donné aux forces espagnoles. Morillo obtint des succès dont l'Europe s'étonna. Napoléon lui-même n'avait jamais traversé aussi rapidement d'aussi grandes distances; mais un même genre d'activité, de ressources, et peut-être encore une force d'âme plus indomptable distinguait le créateur armé des nouvelles républiques, Bolivar. Qu'il lui restât un dernier point d'appui, il pouvait y attendre en toute confiance un vainqueur épuisé de lassitude, et puis il regagnait, après un seul combat, cinq ou six cents lieues de terrain. Ou vainqueur ou vaincu, Morillo demandait, non plus des secours partiels qui se fondaient misérablement, mais une armée d'expédition imposante par le nombre, la discipline et le savoir militaire. 1820.

Le gouvernement résolut de créer cette armée: comme plusieurs régimens, et nombre d'officiers lui étaient suspects, il saisissait avec joie cette occasion de s'en délivrer. Du reste, il n'épargna rien ni pour ôter aux troupes rassemblées près de Cadix des sujets de mécontentement, ni pour environner les généraux et les officiers de délateurs habiles à faire échouer leurs complots. Vaines précautions! Le chef même qu'on imposait à Insurrection de l'armée. Quiroga et Riégo.

1820. cette armée, l'Irlandais O'donnel, comte de l'Abisbal, qui s'était illustré contre les Français, était l'âme d'une conspiration militaire qui tendait à faire revivre les libertés publiques. Au mois de juillet 1819 quelques officiers commirent des indiscrétions dont l'espionnage profita. De ce nombre était ce même Quiroga, qui devait bientôt après être salué du titre de libérateur de l'Espagne. L'Abisbal, pour détourner les soupçons de lui-même, se hâta de sévir contre eux, et les fit arrêter. La cour le rappela bientôt; mais consommé dans l'art de feindre, il écarta par degrés les ombrages dont il était l'objet. Le général comte de Calderon, l'avait remplacé. La fièvre jaune, qui exerçait de grands ravages à Cadix, retardait le départ de l'expédition. L'armée se montait à près de dix-huit mille hommes; elle était équipée et soldée avec soin. L'Espagne s'épuisait pour ce dernier effort contre l'Amérique. Le ministre de la marine Cisneros surveillait tout sur les lieux; le moment du départ était prochain, l'armée le voyait avec horreur. Les officiers ne lui en parlaient que comme d'un arrêt de déportation et de mort. Don Raphaël Riégo, commandant un bataillon des Asturies, avait conçu le projet le plus

hardi, celui d'arrêter le général Calderon et plusieurs maréchaux de camp dans Arcos, et d'y proclamer la constitution des cortès, tandis qu'on irait délivrer don Antonio Quiroga du couvent où il était en surveillance, et que ce lieutenant-colonel, cheri des troupes, viendrait s'emparer de l'île de Léon, et s'il se pouvait, de Cadix et de toute la marine. Le premier janvier 1820 fut choisi pour une attaque qui offrait à l'Espagne des destinées nouvelles. 1820.

Riégo eut un plein succès dans son entreprise sur Arcos. Les généraux devinrent ses captifs, et sa troupe s'accrut de quatre bataillons qui le gardaient. Quiroga, délivré par un coup de main, réussit à s'emparer de l'île de Léon qui donnait une formidable assiette à l'insurrection.

Mais malgré les intelligences que les révoltés s'étaient ménagées avec les habitans de Cadix, il échoua dans son entreprise sur cette ville où les principaux habitans l'appelaient.

L'Espagne offrit pendant deux mois le spectacle le plus étonnant. L'insurrection, sans rester tout-à-fait immobile, ne s'écartait que peu des premiers postes qu'elle avait occupés. Le roi, la cour, et le peuple et l'armée, tout paraissait frappé d'une même indécision;

1820. l'esprit des moines combattait l'esprit des militaires. Quand les villes étaient de feu, les campagnes étaient de glace pour la constitution; chacun se soupçonnait à la cour. Dans tous les régimens les fidèles dénonçaient les coupables, les coupables à leur tour dénonçaient les fidèles. Assailli de délations, perdu dans les ténèbres, le roi donnait et retirait sa confiance vingt fois dans un même jour. En marchant contre l'île de Léon, il craignait de perdre Madrid. Quiroga et le général Freyre, chargés de se combattre, s'observaient, se défiaient par des proclamations, et osaient à peine engager des escarmouches. L'issue d'une lutte signalée seulement par le flegme espagnol semblait tenir au plus ou moins grand nombre de déserteurs que recevaient les deux camps. L'avantage se prononçait pour Quiroga; quant à Riégo, il s'était étendu sur un long espace, mais sans former nulle part ces grandes masses auxquelles tient la force des insurrections. En parcourant la côte maritime, il excitait dans les villes de Xérès, d'Algésiras et de Malaga un enthousiasme patriotique qui s'éteignait après son départ. Un général ardent à le poursuivre venait de ville en ville faire cesser les feux de joie; c'était Joseph O'donnel, frère

du comte de l'Abisbal. Il était aussi dévoué à la cause royale que ses deux frères, l'Abisbal et Alexandre, l'étaient en secret à la cause constitutionnelle. Harcelé par le corps royaliste, Riégo fut obligé de se jeter dans les montagnes et de diviser en guérillas ses soldats, missionnaires tumultueux de l'ordre constitutionnel. Cette expédition hardie, quoique peu fructueuse, retentissait avec éclat dans les Espagnes et même dans l'Europe ; on s'obstinait à croire Riégo maître du pays qu'il avait visité ; les villes commerciales s'agitaient, la Galice brûlait de consommer l'ouvrage de l'île de Léon. 1820.

La Corogne et le Ferrol éclatèrent. Dans la première de ces villes on porta en triomphe la veuve de Porlier, on délivra ses complices, on massacra un sergent qui l'avait livré. Dans le même temps, Mina, qui s'était échappé de la France, son asile, soulevait une partie de la Navarre, et la Catalogne se montrait prête à céder au même mouvement.

Telle était la situation de l'Espagne au commencement de mars. Ce mois vit terminer l'irrésolution d'un peuple qui joint, par un singulier contraste, à l'ardeur passionnée qu'il tient de son soleil et des Arabes, une lenteur qui se ressent des mœurs Le roi jure la constitution des cortès.

1820. des Visigoths et d'une paresse soigneusement choyée par un vieux despotisme. En considération des efforts énergiques du général Joseph O'donnel contre Riégo, le roi crut devoir rendre sa confiance au frère de cet Irlandais, le comte de l'Abisbal. Il le chargea d'organiser une nouvelle armée dans la Manche, pour se porter contre les révoltés de l'île de Léon. Celui-ci partit de Madrid le 3 mars, et le 5, s'étant mis à la tête d'un régiment commandé par son troisième frère Alexandre O'donnel, il proclamait la constitution à Ocana ; quelques gardes-du-corps secondaient ce mouvement. Déjà il éclatait à Madrid. On y élevait la pierre de la constitution. Le roi voyait déserter ses gardes par pelotons. Un complot était formé pour s'assurer de sa personne. Dans son trouble il promit d'appeler les anciennes cortès; mais on ne voulait plus des libertés gothiques. Les murmures s'élevaient avec plus de force. Le roi se détermina à prendre les conseils, ou plutôt à subir les ordres du général Ballasteros, qui ne cachait point son attachement à l'ordre constitutionnel, et le 7 mars il signait le décret suivant, triste dénouement de six années d'absolutisme.

« Le roi, notre seigneur, a daigné adresser

» à ses secrétaires de tous les départemens, 1820.
» le décret royal suivant :

» Pour éviter les délais qui pourraient » avoir lieu par suite des incertitudes qu'é- » prouverait au conseil d'état l'exécution de » mon décret d'hier, portant convocation » immédiate des cortès, et la volonté géné- » rale du peuple (*la voluntad general del* » *pueblo*) s'étant prononcée, je me suis dé- » cidé à jurer la constitution promulguée par » les cortès générales et extraordinaires, en » l'an 1812, ce que vous tiendrez pour en- » tendu, et en ordonnerez la prompte pu- » blication.

» Moi, le Roi.

» Au palais, le 7 mars 1820. »

Ainsi le roi tombait en esclave sur le trône constitutionnel où il eût pu, six ans auparavant, s'asseoir en législateur. On le vit, monté sur son balcon où les cris du peuple l'avaient appelé, paraître avec un livre de la constitution à la main. Puis il fallut prêter un serment que la contrainte invalidait; mais ce genre d'excuse sied mal à la royauté.

Mais tandis que Madrid, épris de ces scènes nouvelles, rêvait un avenir de gloire et de liberté, la ville de Cadix, beaucoup plus ar-

1820. dente pour la même cause, était, au sein d'une même fête, livrée à un massacre épouvantable.

Le général Freyre, lassé de l'insignifiant blocus de l'île de Léon, s'était porté dans cette ville lorsqu'on venait d'y apprendre la défection de l'Abisbal, et les vastes progrès de l'insurrection. Le peuple en tumulte pressait les deux régimens de la garnison de se joindre à la cause nationale. Ceux-ci gardaient un silence farouche ; le peuple paraissait disposé aux derniers excès. Le général Freyre tint conseil, et promit de proclamer la constitution le lendemain. Cette nouvelle est apprise avec transport. Cadix oublie ses longues souffrances, ses pertes immenses au-delà du continent, et jusqu'à ce fléau de la fièvre jaune, qui tout à l'heure a causé le deuil d'un grand nombre de familles. La constitution qu'on va proclamer est née dans ses murs, à une époque de combats et de gloire. Une fête se prépare dans un lieu où le ciel semble donner une fête perpétuelle. Partout se dressent des tables joyeuses. On respire un air embaumé dans des rues jonchées de fleurs, les barques et les grands vaisseaux sont parés des couleurs nationales. La place de San-Antonio est devenue le ras-

semblement d'une grande et heureuse famille. 1820.

On attend Quiroga pour bénir en lui le sauveur de la patrie; mais il a craint une embûche, il s'est refusé à sortir de l'île de Léon. Quelques-uns de ses officiers le remplacent; à son défaut, on va bénir le général Freyre, qui, par sa résolution de la veille, prévient les combats dont la ville aurait été le théâtre et la victime. On l'attend, voici l'heure où il va proclamer la constitution. On entend des cris de fureur, puis des coups de fusils. Ce n'est point une troupe africaine qui est venue surprendre la ville dans un jour de fête, ce sont les deux régimens de la garnison qui viennent prouver leur fidélité par un massacre. Leur férocité n'est point désarmée par la vue de tous ces êtres sans défense. Ils font feu dans les rues, ils font feu sur une place dont ils bouchent les issues. Le peuple au désespoir court chercher des armes à l'arsenal, mais dès la veille l'arsenal a été dégarni. Le soir vient, c'est le moment du pillage; c'est le moment des exécrables plaisirs que la violence arrache. Il faut apporter des rançons pour la pudeur, et souvent les rançons acceptées deviennent inutiles. Les officiers de l'île de

1820. Léon avaient cherché un refuge chez le général Freyre, qui réussit à les sauver en les faisant déguiser. Le général n'avait vu qu'avec horreur cette scène de massacre dont les préparatifs lui avaient été cachés. Le lendemain les soldats se montrent lassés du massacre, mais non du pillage. Ils y procèdent avec plus d'ordre. Les trésors d'une ville si opulente leur paraissent un trop juste salaire pour leurs fatigues de la veille. Cinq cents personnes ont été tuées et le nombre des blessés s'élève à plus de mille. L'histoire doit consigner le nom du général Campana, qui, dans un ordre du jour, félicita les soldats de la garnison *de leur loyauté, et de la manière brillante et décidée dont ils s'étaient conduits*. Un tel homme semblait né pour la cour de Charles IX.

Le surlendemain s'annonçait comme un nouveau jour d'extermination; mais un courrier est arrivé de Madrid. Cette constitution, que le général Campana a cru devoir repousser par de tels moyens, le roi vient de l'accepter, de la signer, il a juré de la défendre; Madrid est livré à des transports de joie; la révolution est consommée. Cadix renaît, et l'épouvante a passé parmi les soldats bourreaux. Un décret d'amnistie était

joint à l'acte d'acceptation; les soldats furent 1820 obligés de l'invoquer. Les magistrats les firent sortir la nuit pour les soustraire à la fureur du peuple. Ils furent depuis licenciés. Certes, il y eut de la grandeur d'âme dans une telle conduite, le peuple espagnol parut digne alors d'un meilleur avenir.

Cependant des captifs meurtris du poids de leurs chaînes traînées pendant six ans sortaient des forts des présides d'Afrique, l'Espagne se portait au-devant de ces infortunés membres des cortès, qui avaient voulu joindre à la gloire d'être fidèles à leur roi, celle d'être fondateurs de la liberté. Ils avaient créé des institutions défectueuses, mais leur caractère ne manqua point de grandeur, puisque nul esprit de vengeance ne les anima; après avoir défendu leur roi prisonnier contre l'invasion étrangère, ils résolurent de défendre encore contre l'anarchie, un roi qui leur avait fait subir une captivité qu'on avait tâché de rendre ignominieuse; leur modération avait les effets de la clémence et n'en eut point l'orgueil. Appelés, les uns à faire partie de la première session ouverte par le roi, les autres à être ses ministres, ils supprimèrent le passé, pour être tout entiers à l'avenir de leur patrie. Heureux s'ils

1820. avaient pu l'assurer par les véritables lois, par les lois nécessaires du gouvernement représentatif!

Constitution des cortès.

Je ne ferai point l'analyse de la constitution des cortès de 1812, il me suffira de dire qu'elle répétait sur presque tous les points les erreurs de la première et de la plus faible de nos constitutions. Point de chambre haute, une chambre unique, et par conséquent absolue, fut substituée au gouvernement d'un roi absolu. Je ne sais quel pouvoir modérateur, mais embarrassé, mais ambigu, existait dans un conseil d'état composé de quarante membres, et dont quatre prélats et quatre grands d'Espagne devaient faire nécessairement partie. Il était à craindre que ce rouage ne devînt bientôt aussi insupportable au roi qu'à la chambre législative. Un esprit de modération s'y montra constamment; c'était un précieux élément d'une chambre haute, qu'on n'eut jamais le courage d'établir; et cependant la noblesse espagnole, la grandesse surtout, accueillaient une constitution qui les laissait en oubli. Les nobles de cour avaient vu le despotisme de près, et ce n'est que dans son absence qu'on peut se le peindre en beau.

Augustin Arguelles, nommé ministre de

l'intérieur, était l'âme du gouvernement nouveau. Le comte de Torreno et Martinez de la Rosa, étaient ses principaux appuis dans la chambre. L'Espagne n'avait point d'hommes plus versés dans les débats parlementaires. Augustin Arguelles puisait les inspirations de son éloquence dans une âme noble et ferme. L'assemblée ne se composait que de cent cinquante membres; ce petit nombre la défendait un peu des passions populaires. Elle voulait fuir la révolution française; mais elle obéissait à une constitution qui faisait craindre cette pente fatale. 1820.

Suppression du saint-office et des jésuites.

Le peuple avait brisé de lui-même les prisons du saint-office. Cet exécrable tribunal disparut. En même temps on chassa les jésuites, regardés comme les fauteurs encore plus acharnés d'un absolutisme qui ne relève que d'eux. On ne craignit point de blesser la noblesse, en supprimant les majorats et les substitutions à longue étendue. Le chagrin des aînés se perdait dans la joie des cadets. Presque partout les jeunes nobles montraient une grande ardeur pour former la cavalerie de la garde nationale. On rappela dix mille Espagnols qui avaient donné des signes d'acquiescement au gouvernement de Joseph Bonaparte, et que le roi avait condamnés à

1820. l'exil, sous le titre d'*afrancesados*. Il était beau de les voir rendus à leur patrie par ceux qui avaient bravé tant de périls et supporté de si rudes extrémités pour les combattre. Les cortès offraient aux colonies, des conditions modérées, par l'organe du général Morillo, jusque-là vainqueur; mais des haines trop profondes s'étaient allumées entre les Espagnols et les créoles leurs frères. On ne se souvenait plus des liens de famille, mais de mille actes d'une barbarie atroce. La négociation n'amena qu'une trève d'un moment. La révolution ne put s'appuyer des mines du Potose. Les députés des colonies furent admis dans la représentation nationale, et ce fut un malheur pour la métropole, car ils portèrent dans les délibérations une fougue républicaine dont profita l'anarchie.

Vente des biens des moines.

Cependant, après huit années d'invasion et six années de despotisme, les finances étaient dans un état déplorable. Il fallut penser aux biens des moines; ils offraient une abondante ressource; mais attaquer les moines en Espagne, c'était attaquer plus que le trône. Le colonel Sancho proposa la suppression de la plupart des monastères à des conditions assez analogues à ce qui s'é-

tait passé en France. Le comte de Torreno, quoique tenant au parti modéré, appuya vivement cette mesure dans laquelle il voyait le seul moyen de salut pour les siens. Un évêque *in partibus*, Castrillo, soutint le principe de la loi. Elle fut adoptée. Le roi fit attendre un mois sa sanction et céda. Les moines ne se retirèrent pas sans lancer des imprécations et des anathêmes. Leurs gardiens, leurs généraux, conservèrent sur eux toute leur autorité. La révolution naissante eut à se défendre contre soixante mille religieux, hommes d'action, hommes d'intrigue, qui ne pouvaient consentir à se laisser arracher de leur terre promise. C'étaient eux maintenant qui, à l'ombre du cloître, succédaient aux trames des sociétés secrètes. Dans les campagnes, ils régnaient sur le peuple; dans les villes, ils régnaient sur les femmes. Leur impérieuse ignorance était mêlée de beaucoup d'artifices, et presque chacun d'eux s'était fait l'arbitre ou le tyran d'un ménage. Le despotisme n'avait été rétabli en Espagne que pour faire refleurir leur sournoise aristocratie. Elle était cimentée par la misère même du peuple; nombre d'hommes fiers et robustes se reposaient sur les aumônes du couvent pour 1820.

1820 savourer les béatitudes d'une fainéantise héréditaire.

Guérillas armées contre les cortès.

Quelques précautions que prissent les cortès pour ménager les scrupules religieux des Espagnols, dès qu'ils touchaient aux biens des moines, plus de salut pour eux et pour leurs œuvres. Le brigandage, ce fidèle acolyte de la mendicité, venait d'être ennobli par le nom de *guérillas*; il ne fallut qu'un signe des moines et du père Cyrille dont ils avaient fait leur dictateur secret, pour ressusciter les guérillas. Il s'en forma dans la Galice, les Asturies; mais elles furent assez promptement réprimées. Le curé Mérino se montra plus redoutable dans la Vieille-Castille : avec un millier de bandits il sévissait, au nom du ciel, contre tout libéral qu'il pouvait surprendre. Dépositaire des vengeances de l'inquisition, il égorgeait ses ennemis, parce qu'il n'avait pas le temps de les brûler en cérémonie.

Riégo se forme un parti.

Ces mêmes cortès venaient de prendre d'autres mesures qui montraient chez leurs orateurs, et surtout chez les ministres, le sentiment de l'ordre dans toute son énergie. Un parti, qui fut nommé les *exaltados*, trouvait la marche de la révolution trop lente, trop méthodique, et à force de se défier du

roi, se défiait des ministres qui avaient souffert pour la liberté plus que la mort. Le club de la *Fontana d'Oro* montrait, en naissant, une hideuse ressemblance avec le club des Jacobins; mais il n'avait pas le même empire sur le peuple. L'armée de l'île de Léon lui prêtait un formidable appui. Riégo qui, moins heureux que son émule Quiroga, n'avait point été appelé à la représentation nationale, était resté le chef de cette armée, et lui communiquait sa turbulente inquiétude. Peu s'en fallait que cette armée ne devînt une autre assemblée délibérante. Augustin Arguelles résolut de profiter du moment où l'on décernerait à ces soldats des récompenses pour la licencier. Cette entreprise coûtait à son cœur, il devait à cette même armée la fin de son effroyable captivité; mais s'il ne se décidait avec fermeté, le pouvoir civil allait périr avec la liberté, avec l'ordre public, sous l'anarchie militaire, prélude accoutumé du despotisme. Martinez de la Rosa, Torreno, Calatrava, le secondèrent. L'armée de Léon reçut des dons et des honneurs et fut licenciée. Riégo, indigné, vint se plaindre à Madrid; il fut reçu avec transport par le club de la *Fontana d'Oro* et par une partie de la multitude. Il se présenta à 1820.

1820. avaient montré plus de talens et de vertus militaires. Toutefois leur gloire avait moins retenti dans l'Europe, et s'était en quelque sorte perdue dans celle de leurs trop puissans auxiliaires les Anglais. La paix les avait laissés dans une position précaire et doublement asservie. En présence de ces républiques nouvelles qui se fondaient dans le Nouveau-Monde, sur les débris de la domination espagnole, dom Juan n'avait osé quitter le Brésil, dont la fidélité chancelante ne pouvait être surveillée de trop près. Un conseil de régence gouvernait à sa place le Portugal, tristement vainqueur d'une armée française, et c'était un Anglais, le maréchal Beresford, que le roi avait nommé président du conseil. Plusieurs autres Anglais restaient à la tête de l'armée. Ainsi la politique hautaine et irréfléchie de lord Castlereagh, faisait naître dans le cœur des Lusitaniens un sentiment de haine contre les Anglais. Le Portugal se lassait d'être leur ferme, et de recevoir un froid et morne esclavage, en échange des vins qu'il fournissait à ses maîtres. Ceux-ci venaient, il est vrai, de défendre vaillamment la patrie des Vasco de Gama, des Albuquerque, mais comme on défend son bien, sa conquête.

Dom Juan, de son côté, semblait un peu oublier sa patrie. Le service public languissait, l'armée était mal soldée. Déjà, en 1817, une révolte conduite par le général Freyre avait éclaté. On se tranquillisait, parce qu'elle avait été réprimée avec promptitude et rigueur, et toutes les vieilles négligences avaient repris leur cours. La révolution espagnole troubla cette sécurité. Beresford prit le parti d'aller au Brésil avertir le roi de ses dangers et concerter de nouvelles mesures. Sa prévision n'avait oublié qu'un seul point, c'était le cas où la révolution se déclarerait pendant son absence; et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver. 1820.

Mouvement insurrectionnel de Porto.

Une association secrète, qui avait bravé la double surveillance des Anglais et du Saint-Office, avait pour chef un militaire d'un caractère fort décidé, et qui avait paru avec honneur dans la guerre de l'indépendance, le colonel Castro de Sepulvreda. La conjuration se forma dans la ville de Porto. Dans la nuit du 23 au 24 août, les officiers se rendirent chez Sepulvreda, et bientôt tous reparurent avec leurs compagnies sous les armes. Les cris unanimement proférés par ces soldats et de nombreux citoyens, de *Vive le roi! vive l'armée! vivent les cortès*

1820. *et la constitution!* annoncèrent toute la force de la révolution naissante. Son objet était, suivant le manifeste, de rendre au Portugal ses princes, au peuple ses libertés, et à l'armée son ancienne gloire. Des décharges d'artillerie signalèrent l'allégresse publique, un *Te Deum* fut entonné. Une junte de gouvernement se forma parmi les chefs des conjurés. La régence de Lisbonne voulut envoyer des troupes contre les rebelles de Porto. Elles marchèrent sous le commandement du comte d'Amaranthe; mais bientôt, abandonnant leur général, elles vinrent se réunir à ceux qu'elles étaient chargées de combattre. L'armée, grossie de toutes parts, marcha sur Lisbonne, elle n'eut pas besoin d'entrer de force dans cette capitale. La garnison s'était prononcée; la régence était en fuite.

Constitution des Cortès, adoptée en Portugal.

Cette révolution, sans larmes, paraissait réunir l'unanimité des suffrages; mais l'événement démentit bientôt cette apparence. Les principes de l'inquisition étaient bien enracinés en Portugal, et les idées de constitution y étaient bien neuves. Les sociétés secrètes, et surtout celles des militaires, formaient d'assez mauvaises écoles de droit public. On s'y occupait plus de ce qu'il fallait

détruire que de ce qu'il fallait créer. Des conjurés ne s'assemblent guères pour résoudre les grands problèmes de la législation. Malgré la jalousie héréditaire qui sépare les Portugais des Espagnols, ils se mirent à copier la constitution nouvelle de leurs voisins. La noblesse vit qu'elle allait être négligée, les moines qu'ils allaient être dépouillés. L'acceptation que le roi donna depuis à la révolution, avait tous les caractères de la liberté, puisqu'il se décida à venir régner sur un peuple régénéré de cette sorte. Cependant la nécessité le pressait; il craignait de perdre à la fois ses états dans les deux mondes. Il laissa le Brésil à dom Pedro, et revint en Portugal avec un trésor qu'il avait trouvé le secret de grossir merveilleusement dans des jours malheureux. Le rôle d'un roi constitutionnel lui parut doux et commode; mais sa fière épouse et l'un de ses fils, dom Miguel, étaient loin de partager cette résignation. L'une et l'autre ne désespéraient pas d'amener l'armée à renverser son propre ouvrage. Nous avons vu de nos jours des régimens faire et défaire des constitutions avec la même facilité que les légions romaines proclamaient et égorgeaient des empereurs. Point de liberté possible là où la toge ne 1820.

1820. prévaut pas sur l'épée, là où les généraux illustres ne sont pas avant tout des sénateurs pleins de conscience et de lumières.

Tels étaient les mouvemens de la Péninsule *hispano-lusitanienne*. Voyons ceux de la Péninsule italique.

Dispositions générales des peuples de l'Italie.

Le long séjour des Français au-delà des Alpes avait éveillé parmi les Italiens de brillantes espérances. Bonaparte se glorifiait de tirer d'eux son origine. Leur langue était sa langue maternelle; il parlait de n'en former qu'un seul peuple. Comment douter qu'il n'exécutât cette pensée, puisque son ambition en était la garantie! Les Italiens adoptaient une gloire qui leur avait coûté si cher; leur industrie agricole n'avait jamais été plus florissante. La police française les avait enfin délivrés du brigandage, fléau héréditaire que n'avaient point interrompu les jours de leur plus haute splendeur. Plusieurs de ces peuples avaient apprécié l'uniformité et la profonde sagesse du code civil. L'esprit de vengeance s'était éteint parmi eux, ou du moins ne se signalait plus par des assassinats.

La douce et sage administration du prince Eugène, ses vertus domestiques et celles de la princesse de Bavière, son épouse, avaient opéré au centre de l'Italie, une réforme gra-

duelle dans les mœurs. Les conventions commodes qui déguisent l'adultère commençaient à se décrier. Tout ce que l'Italie possédait de savans, d'artistes et d'administrateurs distingués recevaient de brillans honneurs à la cour de Bonaparte, à celles de Naples et de Florence. La famille du conquérant tenait de lui le don de discerner le mérite, et de favoriser tout ce qui parle de gloire. Les Italiens étaient éblouis des projets de Napoléon sur le dessèchement des Marais-Pontins, sur les nouvelles digues du Pô. Tout leur semblait facile à celui qui avait dompté les Alpes par les magnifiques routes du Mont-Cenis et du Simplon. Enfin, ce qui élevait le plus haut leur orgueil et leur rendait l'espérance d'un avenir plus digne de leurs aïeux; c'est que l'empereur Napoléon les avait appelés sous ses drapeaux, et que dans ses bulletins il avait plus d'une fois mêlé leur nom à celui de ses braves Français. Cette renaissance de l'art militaire ne pourrait-elle pas un jour servir aux intérêts de leurpropre patrie? 1820.

Il est vrai que depuis les désastres de Moscou leur fidélité était ébranlée. Plusieurs d'entre eux avaient considéré la chute de l'empereur comme l'époque de la grande émancipation des peuples; et c'étaient des

1820. souverains eux-mêmes, des souverains dépossédés par Bonaparte, qui, par de secrets émissaires, leur avaient présenté cet espoir. Sous leurs auspices et particulièrement sous ceux de la vindicative reine de Naples, s'était formée une société secrète bizarrement nommée des *carbonari* (*charbonniers*). On permettait aux adeptes de prononcer le mot de liberté, pourvu que ce fût avec des anathèmes contre les Français. Ces carbonari donnèrent quelques signes de joie, quand la domination de Napoléon et de sa famille fut renversée. Ils méditaient les projets de leur régénération politique. Leurs illusions libérales tombèrent en présence du bâton des caporaux autrichiens. La vivacité italienne avait été long-temps aiguisée par la vivacité française; elle se retrouvait avec horreur comprimée par la pesanteur autrichienne. Les souverains rassemblés à Paris avaient laissé l'Autriche disposer de l'Italie comme de son propre bien. Celle-ci avait respecté les droits du pape, des Bourbons de Naples et du roi de Sardaigne, pour user du reste suivant ses convenances.

L'empereur Alexandre, qui était bien loin alors d'aucun sentiment hostile contre le gouvernement représentatif, avait désiré que

l'Italie en connût le bienfait, au moins par des essais graduels. Comme arbitre de la paix du monde, il y voyait une garantie contre les fureurs révolutionnaires, qui naissent tôt ou tard d'une lourde et maladroite oppression. En outre, après tant de concessions faites à l'Autriche pour prix de services tardifs et peu éclatans, il pouvait désirer dans sa politique, que l'Italie ne fût pas sans quelque restriction, sans quelque ménagement, sujette d'une puissance militaire, rivale inquiète de la Russie. Le prince de Metternich insista sur le danger de faire renaître des idées de liberté chez un peuple toujours fier de ses grands souvenirs et parmi des républiques récemment abolies, telles que celles de Venise et de Gênes; c'était, suivant lui, appeler des Rienzi et des Mazaniello plus redoutables que leurs modèles. L'Angleterre, toujours préoccupée de ses ombrages contre la Russie, appuyait toutes les prétentions de l'Autriche; le lord Castlereagh, chef des superbes et dédaigneux torys, n'éprouvait nul scrupule à trafiquer de la liberté des peuples. Alexandre céda, en se flattant que le temps amènerait les améliorations qu'il avait jugées utiles même à la cause des rois. Après les cent jours et la seconde invasion de la France, 1820.

1820. M. de Metternich se sentit plus fort pour repousser toute introduction du gouvernement représentatif dans cette Italie qui, à deux époques, avait fourmillé de républiques; elle fut plus que jamais livrée au bon plaisir du ministre autrichien. A peine souffrit-on une restitution imparfaite ou dérisoire de quelques vieux priviléges. Le sommeil ressembla au néant; mais une conspiration permanente couvait sous cette morne apparence; car les plaintes secrètes sont une conspiration sous les gouvernemens qui font la guerre à la pensée. Les francs-maçons se lièrent avec les carbonari; aux vieux ennemis des Français se joignirent leurs plus chauds partisans. Pour repousser la domination étrangère, le vœu commun était de ne former qu'un peuple, qu'une fédération de républiques ou de principautés constitutionnelles. D'anciens magistrats, des nobles, quelques prélats même, des hommes de loi, des savans, des artistes entrèrent dans cette association; les jeunes officiers en étaient le principal espoir. Les états les plus exposés étaient ceux qui entretenaient un corps de troupes considérable. En 1820, le nombre des carbonari s'élevait à près de sept cent mille.

Révolution napolitaine. La vengeance s'était enfin calmée dans le

royaume de Naples. Ferdinand, le plus ancien roi de l'Europe, cédait aux fatigues de l'âge et aux penchans d'un naturel peu sévère. Il avait même accordé à ses états des administrations provinciales. Ce bienfait n'avait été que faiblement apprécié. Les plus illustres familles gardaient un long souvenir des rigueurs impitoyables exercées par la reine Caroline. Le 2 juillet 1820, le régiment de Bourbon (cavalerie), en garnison à Nola, sort de la caserne avec chevaux, armes et bagages, en criant : *Vive le roi et la constitution!* et se porte sur Avellino, où il avait des intelligences. La garnison de cette ville, capitale de la province, vient bientôt à sa rencontre, répète les mêmes cris. Les magistrats suivent ce mouvement avec joie. On proclame libérateurs de la patrie le lieutenant Morelli, qui a entraîné le régiment de Bourbon, un prêtre de Nola, Minichini, qui l'a secondé par ses vives exhortations, et le lieutenant-colonel Laurent de Conciliis, qui a donné aux conjurés l'appui de la garnison d'Avellino. Les carbonari viennent de toutes parts se joindre à cette troupe. Un troisième régiment entre dans cette ligue, c'est celui que la cour de Naples a dirigé contre les rebelles. Salerne accueille avec des transports de 1820.

1820. joie le drapeau des carbonari. A Naples, tout aspire à le recevoir. Le général Guillaume Pépé soulève la garnison, et sort avec trois régimens pour venir se joindre aux insurgés; le seul régiment qui ne l'ait pas suivi vient supplier le roi d'accéder au vœu national. Le roi apprend la défection successive de toutes les villes de son royaume, promet de donner une constitution et ne demande qu'un délai de huit jours; mais c'est la constitution des cortès espagnoles qu'on exige. Ce qui la rend chère aux chefs des insurgés, c'est qu'elle est propre à tenir les rois en tutelle et même en captivité. Le palais ne cesse d'être investi de supplians impérieux; ce sont des carbonari. Pour se soustraire à un consentement ignominieux, le roi, alléguant le mauvais état de sa santé, confère tous les pouvoirs à son fils, le duc de Calabre, qu'il nomme son vicaire général avec la clause de l'*alter ego*. Le prince cède au vœu du peuple, accepte et jure la constitution espagnole. On veut que le vieux roi la jure aussi; il ratifie la promesse et l'engagement de son fils; le signal des fêtes est donné. On peut imaginer quelle en dut être l'ivresse sous un ciel tel que celui de Naples, et chez le peuple le plus vif dans ses démonstrations.

Mais la constitution hispano-napolitaine évitera-t-elle le sort de la république parthénopéenne? Un premier orage la menace dans son berceau. La Sicile avait été, pendant les calamités de la guerre et le règne de Murat, l'asile de la famille royale. Le roi, par les conseils de l'Angleterre, avait accordé une constitution à cette île fidèle; mais rentré sur le trône de Naples il l'avait abolie, sans doute par les conseils de l'Autriche. La Sicile était soumise aux lois de Naples, seulement on ne lui imposait que les contributions les plus modérées. Mille sentimens divers agitèrent les Siciliens à la nouvelle de la révolution napolitaine. Les nobles se voyaient menacés dans leurs priviléges, les prêtres et surtout les moines, dans leurs biens. Les propriétaires craignaient le poids des mpôts; les esprits les plus exaltés voulaient à la fois l'indépendance nationale et la liberté, d'autres regrettaient la constitution abolie. Un esprit de haine invétérée contre les Napolitains agitait la multitude. Du choc de ces sentimens résulta un mouvement dont la ville de Palerme fut le déplorable théâtre; les moines prirent le parti de déchaîner la multitude sans comprendre bien eux-mêmes, et surtout sans qu'elle

1820.

Révolte et guerre de la Sicile.

1820 comprît les prétextes et le but de la révolte. Sa première fureur se porta contre le général anglais Church, qu'on parvint à soustraire au massacre; (c'est ce même officier qui s'attacha depuis à la cause des Grecs, avec plus de persévérance que d'éclat et de bonheur). Les rebelles profèrent le cri d'indépendance et arborent la cocarde jaune et l'aigle sicilienne; ils s'emparent des trois principaux forts de la ville où se trouvent des armes et des munitions. Un moine marchait à leur tête, et d'autres moines dans leurs rangs; plusieurs nobles s'y étaient joints d'abord, mais, en voyant la multitude armée dominer sur leurs têtes du haut des forts conquis, ils craignirent que leur fortune ne devînt sa proie. Ils se joignirent aux troupes pour la désarmer et reconquérir sur elle les trois forts. Mais les moines ne cessaient d'entretenir la furie de cette multitude dont ils n'avaient rien à craindre. Elle commença par massacrer plusieurs des nobles qui, la veille, marchaient dans ses rangs. Les princes Catolica, Asti et le colonel Sanza furent les principales victimes.

Ce fut là le prélude du combat qu'elle soutint dans les forts contre les soldats napolitains. Une fureur insensée eut les effets

de la bravoure. Comme les rebelles se voyaient près de succomber à des attaques régulières, et que plusieurs d'entre eux avaient déjà rendu les armes; ils imaginèrent de se donner des auxiliaires en ouvrant les prisons, et cinq cents forçats vinrent combattre sous les ordres du moine Vaglica, chef de l'entreprise. Cette troupe forcenée resta maîtresse des forts et du château. Des massacres avaient été le prélude de sa victoire, des massacres en furent la suite. Les vêpres siciliennes tombèrent cette fois sur des Napolitains. On en tua ou blessa plus de quinze cents, les bras se lassèrent; le pillage dura toute la nuit. Huit mille Napolitains, dépouillés de tout, restèrent prisonniers au milieu de cette saturnale sanguinaire; les révoltés élevèrent au rang de colonel le moine franciscain Vaglica, héros de la journée. La place du château, où s'était livré le combat, fut appelée *Place de la Victoire*. Une junte parlementaire fut établie et fit cesser non l'anarchie, mais le massacre. Les moines entrèrent avec empressement dans l'armée qui s'organisa sous le nom de *garde civique*. L'exercice se fit en capuchon, comme au temps de la ligue. Ce mouvement, qui restait toujours obscur et ne s'expliquait que 1820.

1820. par des fureurs extravagantes, entraîna d'autres villes. Messine eut le bon sens de n'y point accéder. Cette ville était jalouse de Palerme, comme Palerme l'était de Naples. Elle emprisonna les députés de la junte parlementaire. Catane suivit son exemple. Les malheureux Siciliens allaient joindre le fléau d'une guerre civile à la guerre aussi folle qu'atroce, où ils s'engageaient contre Naples, et déjà on y préludait par des rencontres sanglantes. Partout où se trouvait le moine Vaglica, il y avait victoire, massacre et pillage.

A Naples, tout frémissait de fureur; ce fut avec beaucoup de peine que le prince, les magistrats et les troupes empêchèrent le peuple d'égorger tous les Siciliens qui se trouvaient à Naples, pour venger les victimes de Palerme. L'esprit de liberté fut assez fort pour triompher de l'esprit de vengeance, et faire préférer à des massacres trop faciles une répression régulière de ces troubles. Les chefs de la révolution nouvelle crurent avoir saisi le mot de ces horreurs énigmatiques, et s'arrêtèrent à la pensée que, conduites par des moines, elles déguisaient un mouvement contre-révolutionnaire, sous l'apparence d'une liberté frénétique. On prépara, dans

le plus grand ordre et dans un calme imposant, une expédition capable de faire rentrer Palerme dans le devoir. Le général Florestan Pépé, frère du principal auteur de la révolution, la dirigeait; elle était forte de quatre mille hommes, qui devaient seconder les garnisons napolitaines encore répandues dans la Sicile. La fidèle Messine lui offrait un point d'appui favorable. Au commencement de septembre, elle débarqua près de cette ville et soumit le pays avec assez de facilité jusqu'aux environs de Palerme. Florestan Pépé eut à livrer un combat au moine Vaglica, et l'avantage lui resta. La junte parlementaire parut vouloir entrer en accommodement. Les moines ne le souffrirent pas. La multitude recommença dans la ville les désordres du 17 juillet, elle supprima la junte; mais la bourgeoisie, qui se voyait esclave du peuple, et feignait par peur d'en être complice, eut assez de crédit pour faire confier le commandement, non au furieux Vaglica, mais au prince Paterno. Les troupes napolitaines osèrent entrer dans la ville et y soutinrent, dans les rues, un combat assez semblable à celui que les Français eurent à soutenir contre les Lazzaroni de Naples en 1797; mais le général Pépé,

1820.

1820. pour prévenir un effroyable carnage, fit sonner la retraite, et ordonna pour le lendemain le bombardement de la ville. Les effets en furent assez terribles pour dompter la frénésie populaire ; on capitula. Palerme tomba bientôt sous le régime militaire des vainqueurs, et fut soumise à une contribution de guerre qui mit le comble à sa ruine. Cette expédition bien conduite enfla l'orgueil des Napolitains, et leur donna un sentiment présomptueux de leurs vertus militaires. Elles allaient être mises à l'épreuve.

L'Autriche menace la révolution napolitaine.

L'Autriche tonnait contre cette révolution qui la menaçait d'une perte prochaine de ses états d'Italie. Le parlement napolitain témoignait peu d'effroi des menaces de cette cour. Il s'attendait à ce que les divers peuples de l'Italie répondraient, ou successivement ou ensemble, au signal qui leur avait été donné de la petite ville de Nola. Le volumineux registre des carbonari, les hautes dignités et le pouvoir de plusieurs des chefs de cette association, la force des griefs qui lui avaient donné l'âme, la foi de sermens prêtés dans le plus terrible appareil, la nécessité de prévenir une invasion allemande qui arrêterait l'essor des peuples, et rendrait encore leurs chaînes plus pesantes, tout nour-

rissait l'espoir, tout enflammait l'éloquence des orateurs napolitains. L'imagination jouait un grand rôle dans les délibérations de ce parlement. Un langage élégant et fleuri, une improvisation pleine de verve et de grâces, y tempéraient, y déguisaient peut-être l'âpreté naturelle aux sentimens révolutionnaires. Du reste, les mesures de ce parlement étaient peu violentes. Le vieux roi semblait plus étonné qu'affligé de sa position nouvelle. Le prince héréditaire, déjà investi des pouvoirs effectifs de la royauté, semblait assez goûter cet avancement d'hoirie et montrait de l'enthousiasme patriotique. La plupart des nobles reconnaissaient leur ouvrage dans une révolution qui bornait leurs priviléges, supprimait leurs majorats, mais leur promettait une glorieuse indépendance. Le clergé donnait plus d'inquiétude, quoique plusieurs des évêques figurassent au nombre des partisans zélés de la révolution; le cardinal Ruffo, prélat tout à la fois voluptueux et guerrier, tâchait de réunir ses vieilles bandes dans la Calabre; mais les Napolitains avaient plus à craindre leurs ennemis secrets que leurs ennemis déclarés. La dissimulation défaisait ce que la dissimulation avait produit. Les dons patriotiques étaient promis avec 1820.

1820. emphase, mais soldés avec économie. Un parti se formait, qui tendait à laisser la constitution espagnole, source d'alarmes pour les rois et même pour les sages, et à chercher un plus sûr abri dans la constitution française, qui comptait cinq années d'une expérience heureuse et ne paraissait pas alors inquiéter les rois. Le prince héréditaire favorisait en secret ce parti, et déjà son influence avait fait avorter un mouvement révolutionnaire tenté dans les principautés de Bénévent et Ponte-Corvo, soumises à la domination du pape. Mais ce parti, auquel le ministère français avait voulu donner des forces, éprouva des défaites dans le parlement, trop fidèle aux principes du *carbonarisme*. En attendant, on passait des revues, on s'émerveillait de la belle tenue des troupes, et le théâtre de Saint-Charles, les places publiques et la magnifique rade ne retentissaient plus que de chants belliqueux.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DES MATIÈRES DE CE VOLUME.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

